00102311

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016

CORRESPONDANCE

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LA PLUPART INÉDITS.

102311

TOME ONZIÈME.

PARIS.

A. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, No 35.

1829.

- Good
Fr 2014
Fen/oeu
102311

00102311

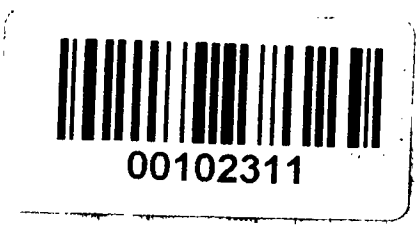

ŒUVRES

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Les mêmes Libraires publient avec ce volume :

LETTRES INÉDITES DE FÉNELON AU MARÉCHAL ET A LA MARÉCHALE DE NOAILLES, et à quelques autres personnes; in-8°. 1 fr. 25 c.

LETTRES INÉDITES DE BOSSUET A Mlle DE LA MAISON-FORT, religieuse de Saint-Cyr; communiquées à Fénelon par cette dame, après la mort de l'évêque de Meaux. *Ouvrage destiné à compléter les OEuvres de Bossuet et celles de Fénelon;* 1 vol. in-8° de près de 200 pages. 2 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Ce dernier volume de la *Correspondance de Fénelon* renferme quelques autres pièces qu'on peut regarder comme le complément naturel de ses *OEuvres*, et que nous croyons devoir faire connoître ici en peu de mots [1].

I. Testament de Fénelon.

M. le cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Fénelon*, n'a donné qu'un extrait de ce *Testament* [2]. Nous le publions ici en entier sur plusieurs copies authentiques.

II. Pièces concernant l'Histoire et les OEuvres de Fénelon.

On trouvera sous ce titre les pièces suivantes :

1° Recueil des principales vertus de M. de Fénelon.

Cet ouvrage anonyme, publié en 1725, (Nanci, 115 pag. in-12) a pour auteur l'abbé Galet, qui,

(1) Nous nous étions proposé d'abord de faire entrer dans ce dernier volume la *Correspondance de Bossuet avec Mme de la Maisonfort*, communiquée à Fénelon par Mme de la Maisonfort après la mort de l'évêque de Meaux; mais cette *Correspondance* appartenant plutôt aux *OEuvres de Bossuet* qu'à celles de Fénelon, il nous a paru plus convenable de la publier séparément, pour servir de supplément aux *OEuvres* des deux illustres prélats.

(2) *Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 29.

ayant particulièrement connu l'archevêque de Cambrai, et long-temps vécu auprès de lui, étoit plus à portée que personne de le faire bien connoître. On doit regretter que M. le cardinal de Bausset ait ignoré ce recueil; il en eût certainement tiré des détails précieux pour compléter l'*Histoire de Fénelon*. Cette considération, jointe à la rareté de l'ouvrage de l'abbé Galet, nous a déterminés à lui donner place dans ce volume. Le même motif nous a fait ajouter à ce *Recueil* une *Lettre anonyme* du même auteur *à M. de Beausobre sur M. de Fénelon*. Cette *Lettre*, insérée en 1739 dans le tom. XLVI de la *Bibliothèque Germanique*, a pour objet de justifier l'archevêque de Cambrai, au sujet d'une accusation de *fanatisme* intentée fort légèrement contre lui par Beausobre [3].

2° Divers Éloges de Fénelon.

Les amis de ce grand homme verront ici avec plaisir les principaux Éloges qu'on a faits de lui de son vivant et après sa mort.

Le premier se trouve dans un *Discours* qui fut *couronné à l'Académie d'Angers* en 1690, et dont M. le cardinal de Bausset a cité quelques fragmens dans l'*Histoire de Fénelon* [4].

(3) Voyez le *Dict. des Anonymes* de Barbier, n. 9651 et 15613.
(4) *Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 25 et 31; pag. 99 et 130.

Nous aurions bien désiré donner ce discours entier; mais les recherches que nous avons faites pour nous le procurer ayant été inutiles, nous nous contentons d'en publier les fragmens qui se sont retrouvés parmi nos manuscrits.

Ces fragmens sont suivis du *Discours de réception de M. de Boze*, successeur de Fénelon à l'Académie française, et de la *Réponse* que lui fit M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'Académie. Il est à remarquer que ces deux discours, qui rappellent en peu de mots les principaux titres de la gloire littéraire de Fénelon, ne disent rien du *Télémaque*, déjà publié depuis seize ans, répandu dans toute l'Europe, et traduit en plusieurs langues. Mais on sait qu'il eût été impossible de prononcer le nom de cet ouvrage, dans l'éloge de Fénelon, sans blesser les oreilles de Louis XIV, à qui l'on avoit persuadé dès le principe que cet ingénieux roman n'étoit, d'un bout à l'autre, qu'une critique indirecte de son gouvernement.

L'*Élégie*, en vers latins, *sur la mort de Fénelon*, par le P. Porée, Jésuite, nous a paru digne de figurer à la suite des Éloges dont nous venons de parler. On sait que le P. Porée est un des auteurs modernes, qui, par l'élégance et la pureté du style, se rapprochent davantage des meilleurs écrivains du siècle d'Auguste. L'*Élégie sur la mort de Fénelon* ne se trouve pas dans le recueil des *Œuvres* du P. Porée,

Elle a été publiée pour la première en 1787, par le P. de Querbeuf, à la suite de la *Vie* de Fénelon.

Quelques lecteurs seront peut-être surpris de ne pas retrouver ici les *Éloges de Fénelon* publiés en 1771 par La Harpe, et par l'abbé Maury, depuis cardinal. Le premier de ces Éloges obtint alors le prix d'éloquence, et le second l'*accessit*, au jugement de l'Académie française. Mais quel que puisse être, sous plusieurs rapports, le mérite de ces deux pièces, les graves reproches qu'on leur a faits, soit pour le fond, soit pour la forme, ne nous permettoient pas de les insérer dans notre collection. L'esprit philosophique dont La Harpe étoit imbu à l'époque où il composa l'*Éloge de Fénelon* ne se fait que trop sentir dans ce discours, malgré les corrections que l'auteur a cru devoir y faire à une époque plus récente. Le discours de l'abbé Maury, sans mériter à beaucoup près les mêmes reproches sous ce rapport, se ressent un peu trop de la jeunesse de l'auteur et de l'esprit de son siècle. On y voit sensiblement les efforts de l'orateur pour s'accommoder au ton et au goût de ses juges. On remarque d'ailleurs, dans cet Éloge, et surtout dans les notes dont il est accompagné, plusieurs faits hasardés, ou même absolument faux, et le penchant naturel de l'illustre auteur pour les anecdotes suspectes. Ajoutons que la *controverse du Quiétisme*, qui oc-

cupe une place si importante dans la vie de Fénelon, et qui fait un des principaux objets des Éloges dont nous venons de parler, y est présentée avec peu d'exactitude, et même avec une légèreté qui annonce des écrivains tout-à-fait étrangers au fond de cette controverse.

3° Sur la tolérance philosophique attribuée a Fénelon.

Quoique Fénelon n'ait aucun besoin de justification sur ce point auprès des personnes tant soit peu instruites de son histoire, la force et la clarté de ces réflexions, jointes à la tournure piquante que l'auteur a su leur donner, ne peut que les rendre également utiles et agréables à toutes les classes de lecteurs. D'ailleurs l'affectation que les philosophes modernes ont mise à répandre des doutes sur les principes religieux de l'archevêque de Cambrai, nous invitoit naturellement à reproduire ici des réflexions si propres à dissiper des préjugés également contraires à l'honneur de Fénelon et à la vérité de l'histoire. M. l'abbé de Boulogne, depuis évêque de Troyes, et auteur de ces réflexions, les publia pour la première fois dans le *Journal des Débats*. (18, 19 et 20 octobre 1802.) Elles font aussi partie des *Mélanges de religion, de critique et de littérature*, par M. de Boulogne, (tom. III, pag. 6 et suiv.)

4° Dissertation sur l'Ostensoir d'or offert par Fénelon a son église métropolitaine.

L'objet de cette *Dissertation* est d'examiner ce qu'il faut penser de la tradition qui suppose que Fénelon, pour témoigner sa parfaite soumission au jugement du saint siège contre le livre des *Maximes des Saints*, fit présent à son église métropolitaine d'un Ostensoir d'or, porté par un personnage symbolique, foulant aux pieds plusieurs livres hérétiques, sur l'un desquels on lisoit ces mots : *Maximes des SS.* Les discussions qui s'étoient élevées à ce sujet depuis quelques années nous ayant donné lieu d'examiner l'origine de cette tradition, nous publiâmes, en 1827, le résultat de nos recherches dans une *Dissertation*, où nous exposions les preuves qui sembloient établir solidement la vérité du fait contesté. (Paris, 1827, 35 pag. in-8°.) Cette *Dissertation* étoit dès-lors destinée à faire partie de notre collection; mais il nous avoit semblé utile de la publier séparément, soit pour servir de supplément aux différentes Histoires de Fénelon, soit pour être à portée de profiter, dans une nouvelle édition, des observations qui pourroient nous être adressées sur les témoignages recueillis dans la *Dissertation*, et sur les conséquences que nous avions cru pouvoir en tirer.

Nous avons eu la satisfaction de voir cette

Dissertation généralement *approuvée pour le fond*, c'est-à-dire pour ce qui regarde *la substance* du fait en question [5]. Les observations qui nous ont été adressées, soit de Cambrai, soit d'ailleurs, et dont nous nous sommes fait un devoir de profiter dans cette nouvelle édition, bien loin d'affoiblir aucun des témoignages que nous avons invoqués, nous en fournissent de nouveaux à l'appui des premiers. Il est vrai que, sur quelques circonstances particulières du fait, c'est-à-dire sur la description détaillée de l'Ostensoir, on ne trouve pas le même accord entre les témoins. Mais la substance du fait, comme nous l'avons remarqué dans la première édition, ne sauroit être attaquée par ces légères différences, toujours inévitables dans la description d'un monument faite de mémoire par un grand nombre de témoins qui ne l'ont pas eu sous les yeux depuis trente ou quarante ans. Ces légères différences n'empêchent pas que le fait dont il s'agit ne soit appuyé, *quant au fond*, sur des preuves capables d'opérer la conviction dans tout esprit droit et impartial. Au reste, la comparaison attentive des divers témoignages nous a donné lieu de rectifier sur plusieurs points le dessin de l'Ostensoir que nous avions joint à la première édition; et nous avons tout lieu de croire que celui que nous publions au-

(5) On peut voir à ce sujet l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. LIV, pag. 382.

jourd'hui représente beaucoup plus exactement l'Ostensoir offert par Fénelon à son église métropolitaine.

III. NOTICES DES PRINCIPAUX PERSONNAGES *contemporains de Fénelon, et dont il est fait mention dans sa Correspondance.*

Nous avons annoncé, dans le tome Ier de la *Correspondance*, ce recueil de *Notices*, destiné à remplacer les notes que nous aurions pu joindre à la *Correspondance de Fénelon*, pour faire connoître les principaux personnages dont elle fait mention. Mais pour ne pas nous écarter des bornes qui nous étoient naturellement prescrites dans cette partie de notre travail, voici les règles que nous avons cru devoir y observer.

1° Nous passons entièrement sous silence un grand nombre de personnages obscurs qui ne sont nommés qu'en passant, et pour des sujets peu importans.

2° Nous omettons également quelques personnages très-connus, tels que *Bossuet*, *Fénelon* (6) et *Louis XIV*, sur lesquels notre plan ne

(6) Nous avons cependant donné une *Notice généalogique* de la famille de Fénelon. Cette Notice nous a paru importante pour éclaircir l'histoire et la correspondance de l'archevêque de Cambrai, d'autant plus que nous avons eu, pour la rédiger, beaucoup de documens inconnus à M. le cardinal de Bausset. Nous aurions pu donner aussi une Notice intéressante et plus complète sur le marquis *Antoine de Fénelon*, (voyez pag. 317, n. VI.) si nous eussions connu plus tôt la *Vie de la R. M. Magdeleine Gautron*, dédiée à la marquise de Laval, belle-sœur de l'archevêque de Cambrai : (*Saumur*, 1689, in-12, pag. 505 et suiv.) mais nous n'avons eu connoissance de cet ouvrage qu'après l'impression des *Notices*.

nous eût pas permis de nous étendre autant que leur célébrité l'exige.

3° Nous ne prétendons pas donner ici une notice complète sur chacun des personnages dont nous parlons, mais seulement indiquer les principaux traits qui les caractérisent, les rapports qu'ils ont pu avoir avec Fénelon, et surtout les circonstances de leur histoire qui peuvent répandre du jour sur la *Correspondance* de l'illustre prélat. Nous avons cru cependant qu'on nous pardonneroit de nous être écartés de notre brièveté ordinaire, à l'occasion d'un petit nombre de personnages omis dans la plupart des *Dictionnaires historiques*, tels que l'abbé *Couet*, le P. *Timothée*, *Philopald*, l'abbé *Stiévenard*, et quelques autres (7).

4° Nous indiquons le plus souvent, à la suite de chaque article, les passages de l'*Histoire de Fénelon*, de l'*Histoire de Bossuet*, et de divers autres ouvrages qu'on peut consulter pour suppléer à notre brièveté.

(7) La crainte de sortir des bornes qui nous étoient prescrites nous a empêchés de nous étendre autant que nous l'aurions désiré sur *Mme de Maintenon*. Nous nous proposons de suppléer à notre brièveté sur cet article, en publiant prochainement le *Recueil des principales vertus de Mme de Maintenon*, composé, quelques années après sa mort, par une demoiselle de Saint-Cyr, d'après les notes que lui avoient fournies les religieuses de cette maison. Cet opuscule sera précédé d'une *Notice historique sur Mme de Maintenon*, et d'une autre *sur l'établissement de Saint-Cyr*. Les rapports particuliers de Fénelon avec cet établissement et avec son illustre fondatrice doivent faire regarder ces divers opuscules comme un complément nécessaire de notre collection.

5° Les souverains étant presque toujours désignés, dans la *Correspondance de Fénelon*, par le nom de leur royaume, les évêques par le nom de leur ville épiscopale, quelques autres personnages par leur dignité principale, nous avons ordinairement cité ces noms de royaumes, de villes, de dignités; mais nous avons renvoyé, pour les détails, aux noms propres des personnages désignés dans la *Correspondance de Fénelon* par ces termes généraux, le *roi d'Espagne*, le *roi d'Angleterre*, l'*électeur de Cologne*, l'*électeur de Bavière*, le *nonce*, l'*internonce*, l'*évêque d'Agen*, l'*archevêque de Rouen*, le *Chancelier*, etc.

Les différentes pièces dont nous venons de parler sont terminées par la *Table générale et alphabétique des matières contenues dans la Correspondance de Fénelon*.

CORRECTIONS.

TOM. II, *pag.* 428. La 61ᵉ des *Lettres diverses* est de 1700. Voyez la note 4, tom. V, pag. 221.

TOM. VIII, *pag.* 61. Pour rendre exacte la *note* de la Lettre 263 *sur l'affaire du Quiétisme*, au lieu de l'abbé de Beaumont, il faut lire *l'abbé de Maulevrier*. Celui-ci, qui étoit cousin de l'abbé de Langeron, demeuroit à Paris, où les lettres de l'abbé de Chanterac étoient adressées, et il fut beaucoup mêlé dans cette affaire. Voyez d'ailleurs la lettre 667, pag. 60 de ce tom. XI.

TOM. IX, *pag.* 427 et 429. Les Lettres 469 et 470 sont du mois d'avril 1698. Voyez la Lettre 379, tom. VIII, pag. 551.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

+ désigne les Lettres déjà publiées. On indique en note l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.

R. joint au signe précédent, marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. indique celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point le nom de la personne à qui elles étoient adressées, on a mis entre parenthèses, quand on a pu le connoître, celui que l'on a cru le plus vraisemblable. On en a agi de même pour les dates, à celles où elle étoit omise.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

647.

DE FÉNELON A L'ABBÉ (DE CHEVREMONT.)

Il exprime sa parfaite soumission au jugement du saint siège, et souhaite que ses amis gardent aussi bien que lui un profond silence sur les contestations passées.

Au Câteau, 2 juillet 1699.

On ne peut, monsieur [1], être plus vivement touché que je le suis de toutes les marques d'amitié et de zèle que vous me donnez. Rien ne me feroit plus de plaisir, que de pouvoir répondre, par des services effectifs, à tant de choses très-obligeantes, par les-

(1) Cette lettre est adressée à un ecclésiastique, alors occupé à préparer un ouvrage sur le quiétisme, et qui désiroit se retirer dans le diocèse de Cambrai, pour y travailler sous les ordres de Fénelon. Ce concours de circonstances paroît désigner l'abbé de Chevremont, comme on le voit par les lettres suivantes des 9 et 21 octobre. Cet abbé publia en effet, peu de temps après, l'ouvrage intitulé : *Le Christianisme éclairci sur les différends du temps en matière de Quiétisme*, par l'abbé de ***; *Amsterdam*, 1700, in-8°. Il seroit difficile de trouver un ouvrage aussi ennuyeux, aussi peu instructif, en un mot, aussi rebutant, soit pour le fond, soit pour la forme. Aussi fut-il critiqué, cette même année, par le ministre Poiret, *dans le* § II de la *Préface* de sa *Théologie réelle*. (Amsterdam, 1700, in-12.) Quoique les préjugés de secte aient inspiré à ce dernier auteur une partie de ses observations, on doit reconnoître que, sur bien des points, sa critique n'étoit que trop fondée.

quelles vous avez bien voulu me prévenir. Mais trouvez bon, je vous conjure, que je vous parle ici à cœur ouvert et sans réserve.

1° J'ai condamné de très-bonne foi mon livre par soumission et par docilité pour le Pape. Ainsi toutes les personnes qui ont quelque amitié pour moi ne peuvent m'obliger plus sensiblement qu'en ne disant jamais une seule parole en faveur de cet ouvrage. Je ne puis consentir qu'on l'excuse même indirectement.

2° Je vous conjure de ne dire et de n'écrire rien contre mes confrères qui m'ont attaqué à Rome, ni contre M. l'archevêque de Reims. Vous savez, monsieur, combien la religion demande l'esprit de paix, de charité, de respect pour l'épiscopat. Tout ce que vous feriez par zèle pour mes intérêts retomberoit sur moi; car on ne manqueroit pas de me l'imputer. Peut-être même en découvriroit-on la source, et on vous feroit beaucoup de peine en ce cas-là.

3° Vous êtes dans la retraite loin du monde, et vous ne pouvez pas savoir l'état des choses. Si vous vous retiriez dans ce diocèse, loin de vous mettre à l'abri, je vous attirerois de grands embarras, et je ne pourrois vous soutenir. Ne croyez pas, s'il vous plaît, que je vous parle ainsi pour m'excuser. Il est certain, monsieur, que, pour l'amour de vous, je dois résister à votre désir. Plus vous me témoignez d'attachement, moins je dois souffrir que vous veniez vous exposer à de très-fâcheux inconvéniens. Vous cherchez la paix, et vous ne trouveriez que du trouble.

Ce que je vous souhaite, c'est une solitude où votre silence et votre renoncement à tous les commerces extérieurs ôtent tout prétexte de critique, et où vous

puissiez vous donner tout entier paisiblement à l'oraison et aux saintes lettres. Je serois ravi de pouvoir vous offrir cette solitude; mais, encore une fois, je dois vous dire que je vous attirerois de grands orages. Au nom de Dieu, ne parlez de moi qu'à Dieu seul, et laissez les hommes en juger comme ils le voudront. Pour moi, je ne cherche que le silence et la paix, après m'être soumis sans réserve. En quelque lieu que vous soyez, souvenez-vous de moi dans vos prières, comme je me souviendrai de vous dans les miennes; et soyez persuadé, s'il vous plaît, que j'ai le cœur bien affligé sur les choses que je me vois dans l'impuissance de faire pour vous témoigner à quel point je suis pour toujours, etc.

Je vois, monsieur, qu'il y a plusieurs faits sur lesquels vous n'avez pas été exactement informé.

648.

DU P. BELLISSEN,

PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur la disposition présente des esprits à Rome.

A Rome, le 4 juillet 1699.

AVANT que de vous écrire, j'ai voulu recueillir tout ce qu'on disoit. Les propositions censurées dans le Bref ne font nul tort à M. de Cambrai. Ceux qui étoient les plus déchaînés contre lui ont été édifiés de sa prompte et humble soumission; et quoiqu'ils aient un peu murmuré sur le mot de *innocentiam* et

de *probra* [1], ils ne laissent pas de louer sa conduite. Un jour, je me trouvai avec le R. P. Massoulié dans un cercle savant; et comme quelques-uns se jetèrent aigrement sur cette affaire, ce bon père reprit la parole, et répondit que M. de Cambrai avoit écrit de bonne foi, et qu'il n'étoit tombé dans cette illusion que pour n'être pas assez théologien, et pour n'avoir pas su unir tous ces motifs. Je dis qu'il étoit bien difficile d'unir les mystiques avec l'École, et qu'un meilleur théologien que lui n'en auroit pas trouvé le secret dans les circonstances du temps où nous sommes. On a fait valoir ici la condamnation qu'on a faite, dans les assemblées des évêques, des réponses de M. de Cambrai; mais les gens de bon sens ne se laissent pas étourdir à ces condamnations particulières. On connoît le fond de la doctrine, et on sait ce que l'Église a condamné. Tout le monde doit s'y soumettre à l'exemple de l'auteur, et laisser ensuite dire ou écrire tout ce qu'on voudra. On m'écrit de Naples, que la généreuse soumission de M. de Cambrai le rend plus glorieux que s'il n'eût point été condamné, et que son esprit sublime a paru avec tout son éclat dans cette célèbre dispute. Vous savez sans doute que M. l'abbé Bertet n'est plus chez son Altesse M. le cardinal de Bouillon. On ne sait pas s'il le reprendra à son retour, ou s'il l'a congédié pour toujours; mais je sais bien qu'il a crié inconsidérément, quand il devoit se taire. Je vous serois sensiblement obligé, si vous aviez la bonté de me faire recommander à son Altesse M. le cardinal de Bouil-

(1) Voyez la lettre 607, ci-dessus tom. X, pag. 479.

lon. Je lui dois tout, et je voudrois qu'il conservât son ouvrage. Vous savez qu'il y a bien des gens qui me sont contraires, et on n'a pas manqué de faire valoir toutes ces affaires contre moi. Permettez-moi d'offrir mes respects à M. de La Templerie, et de vous assurer que je serai éternellement avec un respect infini, etc.

649.

DU P. PHILIPPE, GÉNÉRAL DES CARMES-DÉCHAUSSÉS, A FÉNELON.

Il le félicite de son humble soumission.

Romæ, 8 augusti 1699.

SUMMÆ generositâti ac benignitati illustrissimæ Dominationis vestræ adscribendum est, quod humanissimis suis litteris me honorare voluerit, cùm nihil hucusque in sui servitium præstiterim, quod vel minimam grati animi mereatur expressionem. Id etenim quod feci, ex officii mei debito facere debebam, illud judicium de suo libro ferendo, quod tunc temporis mihi videbatur magis consentaneum veritati. Cæterùm ad meam notitiam pervenerat sua erga sanctam sedem apostolicam promptissima et absolutissima submissio et intimâ docilitas, cujus nova et sincera testimonia in suis litteris non sine ingenti gaudio perlegi; exindè magis confirmatus in opinione quam semper habui de eximia pietate, in summum Ecclesiæ pastorem observantia, et heroica virtute illustrissimæ Dominationis vestræ. Quam Deus, juxta mea

vota, ad multos annos incolumem conservare, et gratiarum suarum charismatibus cumulare dignetur, meque totum meamque religionem suæ protectioni enixè commendans, maneo cum omni submissione, etc.

Fr. PHILIPPUS A S. NICOLAO,
Carm. excalc.

650.

DU CARDINAL ALBANI AU MÊME.

Il l'assure de son estime, lui offre ses services, et exalte sa soumission si prompte et si édifiante.

Romæ, tertio idus (11) augusti 1699.

MULTUM quidem me debere profiteor illustrissimæ Dominationi tuæ, pro cumulatæ humanitatis officiis in epistola tua erga me præstitis, quibus tamen non aliâ me ratione dignum existimo, quàm quòd illustrissimam Dominationem tuam, ob tuas egregias dotes, peculiari æstimatione prosequar, eidemque inserviendi desiderio teneam. Porrò quod contigit in causa libri ab illustrissima Dominatione tua editi, quem, quemadmodùm hujus sanctæ sedis censuræ, ut verè catholicum decebat antistitem, humiliter subjeceras, ita prolato ab eadem sede judicio adhærens, alacri obsequentique animo condemnasti, non nisi maximam universæ Ecclesiæ ædificationem peperit, tuoque etiam nomini plurimam apud sapientes laudem comparavit, cùm solidum christianæ virtutis honorem, quæ in nostrî victoria sita est, inani apud vulgus gloriolæ fuco prætulisti. Hoc ego certè nomine illustrissimam Dominationem tuam suspicio ma-

gis, et colo, dumque meam in tui servitium paratissimam voluntatem, ut datâ occasione experiaris, rogo, omnem a Deo optimo maximo illustrissimæ Dominationi tuæ felicitatem precor ex animo.

J. F. CARD. ALBANUS.

651.

DU P. GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le félicite de son heureux retour, et lui exprime les sentimens d'un sincère attachement.

Ex cœnobio S. Bernardi de Urbe ad Thermas, die 11 augusti 1699.

SOLLICITO et anxio diu fui animo de illustrissima et reverendissima Dominatione vestra, a qua nullum accipiebam meis litteris responsum. Et quoniam ex tristissimo proloquio, *Qui amat, timet*, multa tristia et infausta menti meæ obversabantur; et non semel ab illustrissimis D. archiepiscopo Theatino, et episcopo Porphyriensi D. Papæ sacrista exquisivi, an aliquid compertum haberent de Amplitudine vestra : idcirco dies et horas numerabam, quibus ipsa Cameracum pervenire, et exinde litteræ vestræ Romam deferri poterant, atque pluries socium meum ad tabellarium misi, pro explorando an quæ essent epistolæ nomine seorsim indicato inscriptæ. Demum mihi tantâ agitato perturbatione perlatæ sunt illustrissimi et reverendissimi D. mei archiepiscopi Cameracensis, et Dominationis vestræ illustrissimæ gratissimæ litteræ, quæ nubilum omne e mente mea absterserunt, meque summâ consolatione cumularunt,

dum felicissimum vestrum et sociorum adventum in istam metropolim, justissimas causas dilationis vestrarum litterarum, et plurimam vestram in me benevolentiam ex iis lætissimo animo percepi. Assiduus namque sciscitor ab amicis nuntium aliquod de statu nostri illustrissimi D. archiepiscopi, et hæc nuper accepi. D. archiepiscopum incredibili, et ab omnibus commendatâ prudentiâ, in hoc arduissimo negotio se gessisse, tabescentibus irâ ejus adversariis; oratores Regis Christianissimi, et Reipublicæ Venetæ amhos ex Gallia profectos, eorumque aulicos cum summa existimatione de eo loqui; ipsumque Regem Christianissimum ex aliqua commissione eidem injuncta, quoad electionem cujusdam abbatissæ [1], non mediocre benevoli animi documentum præbuisse; D. archiepiscopum publici juris fecisse doctissimum librum, omnigenâ eruditione conspicuum, de instructione puerorum Regiorum [2]; serenissimum Burgundiæ Ducem rigido vultu respexisse primarium illustrissimi archiepiscopi adversarium; et nonnulla alia intellexi, quæ effecerunt ut prorsus exsilirem gaudio. Pro comperto enim habeat Dominatio vestra illustrissima, me post ejus ab Urbe discessum nullam penitus passum diminutionem studii et obsequii erga illustrissimum archiepiscopum et Amplitudinem vestram; imò hocce quàm maximè adauctum, (si tamen illud erat incrementi capax) et cumulatum fuisse. Unicum etiam atque etiam rogo et efflagito a Dominatione vestra illus-

(1) Voyez la lettre du P. de La Chaise à Fénelon, du 18 juillet 1699; ci-dessus tom. V, pag. 236.

(2) Il parle du *Télémaque*, qui avoit paru furtivement quelques mois auparavant. Voyez la *Notice* à la tête du tom. XX des *Œuvres*.

trissima, ut quàm frequenter mihi vestris jussibus favere dignemini, quod mihi gratissimum et acceptissimum foret; et dum etiam D. canonicum de La Templerie peramanter salutatum meo nomine exopto, constanter profiteor, quod usque dum hâc luce fruetur, æternum memor erit, etc.

JOANNES MARIA GABRIELLIUS,
Abbas gen^lis (3) Monachorum Reform. S. Bernardi.

(3) Il étoit devenu général de son ordre au mois de mai précédent. Voyez la lettre de l'abbé Bossuet du 26 mai; tom. XLII, pag. 519.

652.

DE FÉNELON A UN PRÉLAT ROMAIN.

Il le remercie de la lettre qu'il lui a écrite sur sa soumission.

Cameraci, 16 augusti 1699.

QUA Dominatio vestra illustrissima me dignata est epistola, tantam humanitatem et urbanitatem præ se fert, ut in memoriam jucundissimè revocet florentem illam ætatem tuam, quâ te acutum, elegantem, ad omnia laude digna promptum et alacrem olim pulchrè novi. Nunc verò ingenii sagacitatem, solertiam, facundiam, et gravitatem ex litteris perspectas habeo. Præteritorum quidem, illustrissime Domine, te non esse oblitum audire, meque vicissim meminisse juvat. Verùm laudes quibus me cumulas, eo quod apostolicæ sedi obtemperarim, sinas velim, me omnino immeritum recusare. Quid enim mirum, si tenuitatis meæ conscius tantæ auctoritati animo docili obsequar? His igitur laudibus prætermissis, hoc

unum a te expecto, scilicet, ut me tibi penitus devinctum putes, et diligas. Constanti et intimo affectu ero perpetuum, etc.

653.

DU CARDINAL COLLOREDO A FÉNELON.

Il le félicite de sa soumission.

Romæ, 18 augusti 1699.

D. abbas de Chanterac, qui multam hìc mihi explicuit humanitatem, absens etiam voluit illam exhibere, talia de me prædicans, quæ oneri magis sunt, quàm honori; dum non qualis sim, sed qualis esse debeàm repræsentavit. Quod verò Dominatio tua illustrissima amaritudinibus se sentiat repletam, dicam cum apostolo : *Nunc gaudeo, non quiæ contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam* (a); cùm bonum sit homini, quod eum veritas vincat volentem; quem malum esset, si vinceret invitum. Olim cùm priores tuæ litteræ ad me delatæ fuissent, nosti quod optabam, ut tu ipse esses, qui apostolicam prævèniens censuram, quod magis ac magis cupiebam, cùm errores similes a Joanne XXII damnatos perspexi : sed dilata inter contentiones retractatio id effecit, ut per sedem apostolicam propositiones illæ configerentur; cujus judicio cùm te ipsum tuaque omnia submittere profitearis, teque usque ad extremum spiritum Romanæ Ecclesiæ, externarum magistræ, addictissimum tuis enunties scriptis; restat ut te,

(a) *II Cor.* VII. 9.

non veritatis tantùm amicum, sed et doctorem ostendas. « Hoc enim confiteri Deo, dicam cum Ambro-» sio [a], impunitatis remedium est. *Erravi*, inquit; » sed qui erravit, in viam potest redire, in viam » revocari potest. Et pulchrè addidit, *sicut ovis quæ* » *perierat;* non enim perit, qui agnoscit errorem. » Ignosce mihi, qui de licentia charitatis tuæ abutor patientiâ tuâ; tuisque orationibus adjuvare non cesses, dum peculiari devotionis affectu me subscribo, etc.

(a) *In Ps.* CXVIII, Serm. XXII, n. 27; tom. I, pag. 1234.

654.

DU CARDINAL NIGRONI AU MÊME.

Il le félicite de sa soumission, et l'engage à garder un profond silence sur les contestations passées (1).

Romæ, 6 septembris 1699.

QUANTA sim prosecutus, constantique prosequar existimatione illustrissimæ Dominationis vestræ præclaras dotes, fidum testem habeo D. abbatem de Chanterac. Quapropter mihimetipsi liceat citra vanescentem gloriam eblandiri, quod citra meritum non sit illud, quod vestræ litteræ humanitate plenæ de-

J'AI M. l'abbé de Chanterac pour fidèle témoin de la grande et constante estime que j'ai toujours eue pour les belles qualités de votre Seigneurie illustrissime. C'est pourquoi permettez-moi de dire sans vanité, que si vos lettres pleines d'honnetеté me témoignent de la reconnoissance, ce n'est pas que je l'aie mérité. Votre vertu a fait tout cela, je l'avoue; mais j'oserois dire que vous y avez été

(1) Nous joignons à cette lettre la traduction faite par l'abbé de Beaumont.

ferunt, erga me grati animi monumentum. Id, fateor, vestra virtus effecit; at, ut faceret, quasi dixerim, coegerunt sincera animi mei sensa, sinceræ mentis vestræ oculis proposita per præfatum D. abbatem; proindeque utrique devinctum me agnoscere non prætermitto. Sanè gratulor ex intimo cordis de vestra post antehabita rerum discrimina hilari tolerantia, quæ quo magis muta, eo majus erit pondus habitura vocis retundentis, si qui occurrerent obstrepentes clamores, et mirè præ se ferentis infractam vestri animi perseverantiam in bono. Nobis non est a Deo facta potestas, nisi ad ineunda certamina, strenuè sustinenda, ac pro viribus prosequenda, si quæ fiant obvia, ad Dei gloriam, ejusque Ecclesiæ tutamen; cæteroquin victoria non est in manu nostra, sed

contraint par les sentimens sincères de mon cœur, que le même M. l'abbé de Chanterac a mis devant vos yeux. C'est pourquoi je ne cesserai point de dire que je suis obligé à l'un et à l'autre. Je me réjouis avec vous du fond de mon cœur de la constance avec laquelle vous avez supporté gaîment les embarras et les évènemens des affaires passées. Plus votre patience sera accompagnée de silence, plus elle vous donnera de force pour faire taire les clameurs de vos adversaires, s'il s'en élevoit encore; et plus elle marquera votre constance dans le bien, et la fermeté invincible de votre courage. Dieu ne nous a donné que le pouvoir d'entreprendre les combats, et de les soutenir courageusement, et de les continuer jusqu'au bout suivant nos forces, lorsqu'il s'en présente quelques-uns, pour la gloire de Dieu et la défense de son Eglise : du reste la victoire n'est pas dans nos mains, mais dans les mains de celui qui nous la donne, lorsqu'il connoît qu'il

illius qui dat nobis victoriam, quando dare noscit expedire : et si non dat, nostrâ est nos ipsos exhibere stabiles et immobiles, abundantes in opere Domini, scientes quod labor noster non est inanis in Domino. Pergat igitur Dominatio vestra illustrissima feliciter, ut incœpit, sub jugi, etsi cæca, nunquam tamen defecturi luminis obedientia oraculis apostolicæ sedis. *Vir* enim sic *obediens*, sacrâ paginâ testante, quaquà vertatur, *loquetur victoriam*. Quantùm ad me attinet, suasam velim illustrissimam Dominationem vestram, non fore passurum ab aliquo vinci in vestris laudibus efferendis : in iis semper ero firmo pede, ut aliqua ex parte promeretur efficax apud Deum, quod perhumaniter spondet vestra benevolentia, vestrarum precum auxilium, quo roboratus confido, quæ

convient de nous la donner ; et s'il ne nous la donne pas, notre devoir est de nous montrer fermes et inébranlables, abondans dans l'œuvre du Seigneur, sachant que notre travail n'est pas inutile en Dieu. Que votre Seigneurie illustrissime continue donc heureusement comme elle a commencé, avec une perpétuelle obéissance aux oracles du saint siège apostolique, qui, bien qu'elle soit aveugle, sera toujours soutenue d'une lumière qui ne manquera jamais : car, comme dit l'Ecriture, un homme qui obéit ainsi chantera toujours la victoire, quelque chose qu'il lui arrive. Pour ce qui me regarde, je souhaite que votre Seigneurie illustrissime soit bien persuadée que je ne souffrirai pas que personne me surpasse à exalter vos louanges ; c'est en quoi je persévérerai toujours d'un pied ferme, comme le mérite en quelque façon auprès de Dieu le secours efficace de vos prières, que vous me promettez avec tant d'honnêteté et de bienveillance. C'est sur cette

sunt Dei, sanctæque catholicæ sedis me, juxta munus meæ imbecillitati ex alto commissum, fore completurum pari fidelitate ac constantiâ, quâ quoque ex corde subscribor, etc.

J. F. CARD^lis NIGRONUS.

confiance que j'espère accomplir ce qui est du service de Dieu et du saint siège catholique, suivant la charge qui en a été imposée d'en haut à ma foiblesse, et remplir mon ministère avec la même fidélité et la même constance qui me fait être, etc.

655.

DE FÉNELON A M. ***.

Il lui exprime ses dispositions présentes par rapport au livre des *Maximes*.

Au Château-Cambrésis, 9 octobre (1699.)

J'AI reçu, monsieur, par la poste, l'*Apologie des Dominicains missionnaires*, etc. et j'ai cru qu'elle me venoit de vous. Puisque j'en ai un exemplaire, je n'en veux pas davantage. Si néanmoins celui qui est entre vos mains y demeure inutile, je vous supplie de me l'envoyer à loisir par quelque voie commode, comme celle de M. Bodequin, notre chanoine, qui doit revenir bientôt de Bruxelles : j'en ferai présent à quelque ami. Pour l'*Histoire de la congrégation de auxiliis*, que vous me promettez, je vous serai fort obligé, si vous voulez bien me l'envoyer par la même voie de M. Bodequin.

Pour M. l'abbé de Chevremont, dont vous m'avez envoyé une lettre, je ne le connois que pour avoir

ouï

ouï parler, à des personnes fort estimables, de son esprit et de son savoir. J'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que je demeure à son égard dans le silence que je garde depuis quelque temps à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles je ne suis point lié par une amitié étroite ou par des devoirs très-pressans. Encore même ai-je divers anciens et bons amis, à qui j'ai fait agréer que je ne leur écrivisse point depuis quelque temps. Je vous conjure, monsieur, dans cet esprit, de me renvoyer la présente lettre, après que vous en aurez expliqué le contenu à cet abbé. Voici les choses que je vous prie de lui dire.

1° Je ne souhaite rien tant que de ne voir nul écrit se répandre dans le monde pour mon affaire. Elle est finie; je ne veux jamais la renouveler. J'ai abandonné et condamné simplement et sans restriction mon livre, pour soumettre mes lumières à celles de mon supérieur, qui est le Pape. Il ne s'agit plus d'occuper le public de cette affaire: il n'y a que le silence qui me convienne. Ni directement ni indirectement je ne puis approuver en autrui ce que je n'ai garde de faire. Ainsi je ne puis savoir qu'on imprime un ouvrage sur cette matière, et que l'auteur est affectionné pour moi, sans le conjurer aussitôt, avec les dernières instances, de supprimer son ouvrage. S'il m'y condamne, pourquoi le fait-il sans aucune nécessité, puisqu'il me témoigne d'ailleurs tant d'estime et d'inclination? Si, au contraire, il me défend, à quoi s'expose-t-il mal à propos, et à quoi m'expose-t-il moi-même, puisqu'on pourra croire que j'ai part à ce qu'il fait, pendant que je parois me taire?

2° Les conférences qu'il dit avoir eues autrefois

chez la reine Christine à Rome avec le *fanatique Molinos*, n'ont aucun rapport réel, Dieu merci, avec mon affaire. Je dois supposer que j'ai mal expliqué ma pensée dans mon livre, puisque le Pape, dont les lumières sont supérieures aux miennes, l'a décidé : mais, sans vouloir jamais défendre les expressions de mon livre, je dois à la vérité et à l'honneur de mon ministère de dire que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on m'a imputées. Ces erreurs sont clairement et rigoureusement condamnées dans toutes les pages du livre même, sans parler de toutes mes défenses, où elles le sont encore partout avec évidence. Il n'est donc pas question de Molinos ni de ses impiétés.

3° Le terme de *rétractation*, dont M. l'abbé se sert, ne s'emploie d'ordinaire que quand un homme avoue qu'il a cru une doctrine qu'il reconnoît fausse. En ce sens, je ne me suis jamais rétracté ; au contraire, j'ai toujours soutenu que je n'avois jamais cru aucune des erreurs en question. Le Pape n'a condamné aucun des points de ma vraie doctrine, amplement éclaircie dans mes défenses. Il a seulement condamné les expressions de mon livre avec *le sens qu'elles présentent naturellement*, et que je n'ai jamais eu en vue. Dire que je me suis rétracté, ce seroit faire entendre que j'ai avoué avoir eu des erreurs, et ce seroit me faire une injustice, dont je crois cet abbé très-incapable. Il paroît encore, par sa lettre, qu'il croit que j'ai eu *des préventions outrées*. Sur quoi le croit-il? Quelque pénétration et quelque justesse d'esprit qu'il puisse avoir, avec le cœur le plus droit et le plus affectionné, il aura une extrême peine

à pouvoir parler juste du fond de cette affaire. D'ailleurs, encore une fois, à quoi ne s'expose-t-il point? Je serois ravi de recevoir, selon son mérite, les offres qu'il me fait; mais il ne convient ni à lui ni à moi, dans le temps présent, que l'auteur d'un tel ouvrage et moi nous soyons en commerce. Du reste, on ne peut ressentir plus que je le fais tout ce que je vois en lui d'estimable et d'obligeant. Renvoyez-moi, s'il vous plaît, ma lettre, sans qu'il en reste aucune copie. Tout à vous, monsieur, avec une estime cordiale et une pleine confiance.

656.

DU MÊME AU MÊME.

Sur ses dispositions passées et présentes par rapport au quiétisme.

A Cambrai, 21 octobre (1699.)

On ne peut être plus touché que je le suis, monsieur, de votre prudence, de votre exactitude, et de votre amitié pour moi. M. l'abbé de Cheuvremont ne doit pas être surpris de me voir prendre des précautions. Cette politique ne tend qu'à conserver la paix, et qu'à demeurer dans le silence. Il ne me convient point de donner occasion de parler encore de moi, et de critiquer mes lettres. J'estime et je plains cet abbé; mais je n'ai jamais eu d'occasion de le voir, ni de connoître par moi-même le bien que j'en ai ouï dire. Sur ce fondement, je continue comme j'ai commencé, et je vous prie de me renvoyer cette lettre dès que vous lui en aurez dit le contenu,

sans la mettre entre ses mains, et sans en laisser faire aucune copie.

1° Je n'ai présentement aucun emploi à donner dans ce diocèse, ni sous la domination de France, ni sous celle d'Espagne. Je ne sais pas même à quelles fonctions cet abbé pourroit s'appliquer.

2° Je ne pourrois le mettre en aucune place, ni sur les terres de France, ni sur celles d'Espagne, sans savoir les raisons précises qui lui ont fait quitter le royaume de France. Me convient-il de me déclarer l'asile de ceux qui en sortent? Si c'est une politique, elle est de devoir et de religion. Elle est encore plus dans mon cœur que dans ma conduite.

3° S'il écrivoit pour moi, la place que je lui donnerois lui ôteroit toute croyance dans ce qu'il diroit en ma faveur, et on m'imputeroit tout ce qu'il diroit pour ma cause, comme si je me servois d'une plume étrangère pour renouveler la guerre d'écrits. Si, au contraire, il écrit contre moi, comme son plan me paroît le marquer, dois-je approuver tout ce qu'il dira contre mes véritables sentimens? et ne croiroit-on pas, dans toute l'Église, que je conviendrois de tout ce qu'il auroit écrit?

4° Nul vrai catholique ne doit jamais oser dire que les saints mystiques ont erré ni mal parlé dans le langage qui est uniforme entre eux. Rome ne le dit point, et ne souffrira pas qu'on le dise. En condamnant mon livre, elle n'a point prétendu décréditer ni la spiritualité, ni le langage de tant de saints dont elle dit que la doctrine est toute céleste. M. de Meaux a dit que ces pieux auteurs, même ceux qui ne sont point canonisés, sont hors d'atteinte. Le ministre Ju-

rieu, en leur imputant les principes des Quiétistes, a montré qu'il ne les entendoit nullement, et qu'il en parloit sans les avoir lus, par pure passion contre l'Église Romaine qui les autorise. Enfin je les ai expliqués dans mes défenses, dans un sens clair et naturel, qui est très-opposé au quiétisme, et que Rome ne condamne point. Pour mon livre, c'est avec une sincère docilité que je préfère l'autorité du saint siège à mes foibles lumières. Il faut que les expressions n'en soient pas telles que je les avois crues, puisque le Pape les condamne.

5° Jamais on ne peut tirer aucune conséquence, en faveur du quiétisme, des principes que j'ai posés dans mes défenses, et qui sont les seuls sentimens que j'ai toujours voulu établir. Rome en est persuadée, et le public aussi. L'Église ne regardera jamais la doctrine de la charité indépendante du motif de la béatitude dans ses actes propres, comme une doctrine qui favorise l'illusion. M'imputer une doctrine *qui me reconduit au quiétisme, quand je veux m'en éloigner*, c'est me faire une injustice manifeste, et attaquer la foule des théologiens catholiques, faute d'être au fait.

6° En supposant que ma doctrine véritable est dans le fond celle qui fait le quiétisme, c'est m'accuser de mauvaise foi; car j'ai déclaré, dans notre assemblée provinciale, dont le procès-verbal est imprimé, que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on m'a imputées. Dire que quelqu'une des erreurs en question a fait partie de mes véritables sentimens, c'est dire tout ensemble que j'ai erré, et que j'ai la mauvaise foi de nier mon erreur; c'est faire de moi un homme trompé, et trompeur.

7° Dire que j'ai eu *des préventions outrées*, que je n'aurois pas eues, si M. l'abbé m'avoit raconté ses conversations avec Molinos, c'est vouloir me noircir de gaîté de cœur, pendant qu'il me demande un asile dans son besoin. C'est même décider de ce qu'il ne sait point, et le faire malgré l'évidence des faits qui ont paru aux yeux de toute l'Église dans notre dispute.

8° Dire que je me suis rétracté, quoique j'aie déclaré que *je n'avois jamais cru aucune des erreurs qu'on m'avoit imputées*, c'est faire entendre que j'ai parlé de mauvaise foi. Il est inutile de dire que M. l'abbé n'entend, par le terme de *rétractation*, qu'une condamnation de mes expressions, sans rétracter le fond de mes sentimens. Le dictionnaire de M. l'abbé n'est point celui de l'Église, ni même du monde entier. Le terme de *rétractation*, quand on ne l'explique pas, emporte, dans notre langue, la condamnation d'une opinion fausse qu'on avoue avoir crue. Convient-il à un auteur qui m'estime, dit-il, qui veut me faire plaisir, et qui demande chez moi un asile, de se servir, en parlant de moi, d'un terme si odieux dans l'usage public, et qui sera naturellement si mal pris dans une affaire si délicate et si importante? Ne devroit-il pas, au contraire, choisir avec précaution les termes les plus clairs et les plus doux, pour écarter toute idée de rétractation sur aucune erreur effective?

9° M. l'abbé est fort à plaindre dans ses malheurs: mais en dois-je souffrir? Est-il juste qu'il se mette à écrire contre moi, parce qu'il manque de subsistance? Pourquoi faut-il qu'il m'attaque sans aucune

justice, pendant qu'il me demande des grâces? Un homme, qui a autant de talent que lui pour servir l'Église, ne peut-il pas trouver d'autres ressources plus légitimes? Ne vaudroit-il pas mieux se réduire aux plus vils emplois, en attendant que la Providence lui en offrît de plus convenables? Croit-il se faire honneur dans le monde par un ouvrage où il parlera comme le ministre Jurieu, contre les livres de spiritualité des saints canonisés, et où il attaquera tous ceux qui lui auront refusé une subsistance? Cet ouvrage, fait par désespoir contre l'honneur de l'Église, peut-il lui réussir? Ne vaudroit-il pas mieux prendre des partis d'humilité et de patience, dans lesquels il ne manqueroit pas du nécessaire, que de menacer *de terribles suites* l'Église de France qui ne lui donne point d'établissement? Ne trouvera-t-il point de mécomptes ailleurs? Je le conjure de prier, de se défier de lui-même dans un état de si violente tentation, et de se mettre devant Dieu, comme s'il y étoit au moment de sa mort.

Je vous prie, monsieur, de lui représenter exactement tout ceci en détail, sans lui confier un seul moment ma lettre, et de me la renvoyer au plus tôt. Encore une fois, je le plains, et plus que je ne le puis dire. Vous savez avec quelle estime et quelle confiance cordiale je suis pour toujours tout à vous.

657.

DU CARDINAL RADOLOVIC A FÉNELON.

Il remercie le prélat de la lettre de félicitation qu'il a reçue de lui sur sa promotion au cardinalat.

Romæ, 26 januarii 1700.

QUOD collata mihi per summum Pontificem dignitas, eas a D. V. illustrissima lætitiæ voces expresserit, quas luculentissimis ad me litteris consignatas accepi, perjucundum id mihi quidem, et multò gratissimum fuit; cùm intelligam non nisi ex eo quod unicè me diligas, factum, ut propositum tibi jampridem tacendi studium tuæ de meis honoribus gratulationi posthaberes. Illud scilicet tacendi studium, quod meritò appellaverim *silentium triumphale*; quale fuisse sanctus Ambrosius ait, quod Christus Dominus tenuit, et Patris amore et nomine provocatus tantùm interrupit. Ex quo facilè tibi persuasum fuerit quo sim loco habiturus perspectam adeo voluntatis erga me tuæ testificationem, et quàm grato animo sim daturus operam, ut amplissimis meritis tuis, et expectationi de me tuæ respondeam.

N. CARD. RADULOVICUS.

658.

DU P. SÉRAPHIN, CAPUCIN, AU P. ***.

Sur l'interdit lancé contre lui par l'archevêque de Paris, et le sujet de ses disgrâces.

Ce 15 mars 1700.

Si vous êtes surpris du bruit qui court de mon interdit, vous le serez peut-être davantage d'apprendre de moi-même que ce bruit n'est point faux. Je reçus le 15 d'août à midi une lettre du 13, qui m'étoit écrite de la part de Mgr l'archevêque par son secrétaire, qui me signifioit en termes fort honnêtes mon interdit, sans m'en dire la raison, m'assurant qu'il ne la savoit pas. Mais un évêque de mes amis, ayant appris ma disgrâce par notre R. P. gardien, à qui seul j'en avois fait confidence, voulut, de son propre mouvement, et par un pur effet de la bonté qu'il a pour moi, parler en ma faveur à mondit seigneur l'archevêque; ce qu'il fit dès le lendemain d'une manière fort obligeante. Il n'en put rien obtenir néanmoins à mon avantage, sinon d'apprendre et de me faire savoir que le sujet de mon interdit ne regardoit en rien mes mœurs ni ma conduite, mais la doctrine de Mgr de Cambrai, nouvellement condamnée, que je soutenois, lui dit-il, plus fortement que personne. Je me donnai l'honneur d'écrire une lettre à Mgr l'archevêque, et je me présentai quelques jours après devant sa Grandeur à l'audience publique, dans la pensée qu'il voudroit bien m'entendre, comme je l'en avois supplié, sur les plaintes qu'on lui avoit

faites de moi, en me les expliquant plus en détail; mais il ne voulut point m'écouter, et me dit seulement la même chose en ces termes : « Vous avez soutenu, me dit-il, plus fortement que personne les nouvelles doctrines; elles sont condamnées par le saint siège et par toute l'Église : je ne souffrirai point ces cabales dans mon diocèse. Je suis le maître de mes pouvoirs; je vous les retire, et je vous remercie des services que vous avez rendus : je n'en ai pas besoin, je ne vous fais en cela aucun tort. » Et comme je lui représentai, le plus honnêtement et le plus humblement qu'il me fut possible, qu'il n'étoit que trop vrai qu'il m'alloit faire un tort notable par rapport à ma réputation tant au dedans qu'au dehors de mon ordre, chacun croyant être en droit de tout penser et de tout dire d'un religieux interdit par son archevêque, et par un archevêque comme lui, plein de bonté et d'équité; il me répondit qu'il déclareroit à qui je voudrois, qu'il ne m'avoit point interdit pour aucune plainte qui lui eût été faite contre mes mœurs ni contre ma conduite; et ensuite il ajouta : « Ne vous en prenez point au P. Jean-Chrysostôme; ce n'est point lui qui m'a fait ces plaintes. » Je répondis que je n'accusois personne, et que, quand les auteurs viendroient à être connus, ce qui pouvoit bien arriver, je leur pardonnois par avance de très-bon cœur; et sur cela il me quitta.

Depuis ce temps, je n'ai pu obtenir de sa Grandeur aucune audience particulière, quoique je l'en aie suppliée très-instamment par deux lettres que je me suis donné l'honneur de lui écrire. Ainsi je n'ai point eu de lui à moi aucun éclaircissement; mais un

autre évêque, qui a la même bonté pour moi que le précédent, a bien voulu parler en ma faveur à Mgr l'archevêque, et cela par plusieurs fois. Notre R. P. provincial l'a fait aussi deux ou trois fois, et assez fortement, sans rien obtenir à la vérité pour mon rétablissement; mais cela du moins m'a servi à savoir plus précisément ce qu'on lui a dit contre moi, et dont il croit avoir sujet de se plaindre. J'en ai encore appris plusieurs choses par des gens à qui les auteurs de ces plaintes en ont fait confidence. Le tout se réduit à peu près aux choses suivantes.

1° J'ai soutenu très-fortement les doctrines nouvelles et condamnées du livre de M. de Cambrai. 2° J'ai donné à ce prélat, dans tous mes discours, des éloges excessifs et au mépris des autres. 3° J'ai fait voir un attachement et un entêtement surprenant à le défendre, avant et depuis la condamnation de son livre. 4° J'ai eu avec M. de Cambrai un commerce de lettres. Il y en a eu nombre écrites de part et d'autre, et j'en ai reçu de fort gracieuses de ce prélat. 5° Je suis dans mon ordre un chef de parti. 6° J'ai une opposition et un entêtement ridicule contre la doctrine de saint Augustin. 7° J'ai une ambition démesurée, et une avidité très-grande des charges et du gouvernement.

A tout cela voici ce que j'ai répondu, tant par mes lettres que par ceux qui ont parlé pour moi : 1° que, depuis la condamnation du livre des *Maximes*, je n'ai pas dit un seul mot sur cette matière dans les conversations où je me suis trouvé, ni pour soutenir ni pour défendre les propositions condamnées; mais au contraire, qu'on s'en devoit tenir là-dessus à la

décision du saint siège. 2° Que j'ai toujours parlé, à la vérité, de cet illustre prélat avec beaucoup de respect et d'estime, et qu'ayant entendu de tous côtés parler de son rare mérite et de ses grandes qualités d'esprit, d'érudition, de vertu, de piété, de bonté, de douceur, de modération, j'ai reçu avec joie ces éloges qu'on lui donnoit, et je les ai récités avec plaisir, mais sans intention par là de manquer au respect dû aux autres prélats, et sans les mettre jamais en compromis dans tout ce que j'ai dit, et moins Mgr de Paris que tout autre, en ayant toujours parlé, quand l'occasion s'en est présentée, très-respectueusement. 3° Avant la condamnation du livre des *Maximes*, j'ai cru qu'il étoit licite d'y chercher un sens orthodoxe, surtout étant d'un auteur non suspect, d'une très-haute réputation en tout genre, célèbre par ses emplois, et d'un très-grand rang dans l'Église; d'en dire son sentiment, en attendant avec soumission la décision de Rome : et nous n'avions d'aucun endroit les défenses d'en parler favorablement; la dispute pouvoit au moins paroître problématique, et nul n'avoit pour lors aucun sujet légitime de craindre que, dans la suite, on lui fît un crime d'un sentiment plutôt que d'un autre, bien moins à ceux qui, comme moi, n'ont ni écrit, ni dogmatisé, ni prêché sur cette matière, n'en ayant jamais parlé en effet que dans quelques entretiens passagers, avec très-peu de personnes de ma profession, et toujours si généralement et avec tant de mesure, que ceux mêmes du parti contraire, s'ils l'avoient entendu, n'en auroient point été ni scandalisés ni blessés. Et depuis la condamnation, je n'ai jamais parlé sur cet article, que pour

louer M. de Cambrai de sa soumission parfaite et sans restriction aux décisions de l'Église, en témoignant qu'il seroit à souhaiter que bien d'autres profitassent d'un si rare exemple. 4° Pour ce qui est de mon prétendu commerce de lettres avec M. de Cambrai, s'il étoit vrai, il pourroit être fort innocent et de sa part et de la mienne; et je ne m'en défendrois pas, s'il m'avoit fait cet honneur : mais M. de Cambrai sait mieux que personne la fausseté de cet article; du moins je puis assurer qu'il ne m'a jamais écrit ni fait écrire aucunes lettres ni gracieuses ni autres, et que personne ne m'a jamais écrit ni parlé de sa part. 5° On n'a point lieu, ni même aucun prétexte, vrai ou faux, de me qualifier de chef de parti; car par où le serois-je? Je n'enseigne point, il y a plus de vingt ans; je n'ai donné au public aucuns écrits ni pour ni contre aucune doctrine. Je ne prêche point, il y a sept ou huit années, à raison d'une foiblesse de voix qui m'est survenue, et qui ne me permet pas de faire de longs discours en public. Je ne fais ni n'ai fait en ma vie aucune assemblée ni au dedans ni au dehors de l'ordre, ni n'ai assisté à aucune où il se soit traité des matières de doctrine, telle qu'elle puisse être. Je n'en parle même ni n'en ai jamais parlé que dans des entretiens passagers et à la rencontre, où les hommes de ma profession ont, ce me semble, et ont toujours eu la liberté de s'entretenir avec des gens de lettres scolastiques et autres, d'auteurs de livres, de sentimens et de sujets convenables, disant tantôt pour et tantôt contre une opinion, selon que l'occasion s'en présente, sans que de là on puisse tirer une conséquence juste et précise du sen-

timent de doctrine que l'on voudroit attribuer à quelqu'un. Et c'est pourquoi, 6° je proteste que, pour ce qui est de la doctrine de saint Augustin, à laquelle on m'accuse d'être opposé, je la respecte et la révère, et que mon opposition n'est qu'à l'égard de ceux qui en font un mauvais usage contre les règles de l'Église prescrites par ses canons et par ses décisions, comme font plusieurs hérétiques. 7° Pour ce qui est de l'ambition démesurée qu'on m'attribue, si elle est dans mon cœur, Dieu seul en est le juge; mais ce ne sera pas par l'avidité des charges, et par l'empressement d'entrer dans le gouvernement, qu'on le pourroit prouver. J'aurois facilement là-dessus, et sans le mendier, le témoignage de toute la province en ma faveur. On sait assez que j'ai été toute ma vie fort éloigné de ces recherches; que, si j'ai accepté le gardiennat du Marais, tout le monde a vu et pu concevoir que c'étoit principalement dans le dessein de faire dans cette maison des réparations et des accommodemens nécessaires, après lesquels on attendoit depuis quarante ou cinquante ans, tant pour le logement des religieux que pour la construction d'un chœur et d'une sacristie, à quoi j'ai donné tous mes soins, sans me soustraire à ceux que demandoit de moi l'acquit de mon ministère; ce qu'aucun supérieur, avant moi, n'avoit voulu entreprendre : que, dès que ces ouvrages ont été finis, je n'ai plus voulu accepter le gardiennat. Celui du premier couvent de Paris, qui est Saint-Honoré, me regardoit comme premier définiteur, si je n'y avois pas renoncé. On sait aussi que, dans le dernier chapitre, j'ai renoncé publiquement au provincialat, nonobstant les instan-

ces et les sollicitations de tous les pères du chapitre qui me pressoient de l'accepter. Si l'avidité des charges et l'empressement du gouvernement s'accordent avec ce que j'ai fait pour m'en éloigner, j'en laisse juges ceux qui le savent et qui me connoissent.

Tout cela, mon révérend père, a été dit ou écrit à Mgr l'archevêque, et avec beaucoup d'autres particularités : par exemple, la patience avec laquelle, grâce à Dieu, j'ai souffert mon interdit sans en murmurer, sans m'en plaindre ni au dedans ni au dehors de l'ordre, ayant même si bien pris soin de le tenir secret, qu'excepté ceux qui m'ont porté le coup, aucun de ce couvent même, pendant quatre ou cinq mois, n'en a eu le moindre soupçon. La principale raison pour laquelle j'en ai usé de la sorte, est le respect que j'ai pour Mgr l'archevêque, et pour éviter qu'on ne me fît un nouveau crime à son égard des plaintes que bien des gens en auroient pu faire, en prenant part à ma disgrâce; et j'ai su depuis que mes délateurs n'attendoient que cela pour prouver à Mgr l'archevêque la cabale et le parti dont ils me font chef. Mais à la fin, impatiens de mon silence et de ma patience, ils se sont avisés de publier sourdement mon interdit entre leurs amis et leurs confidens; mais voyant que cette voie n'étoit pas sûre, et ne produisoit pas tout l'effet qu'ils souhaitoient contre ma réputation, ils se sont avisés de le faire par des libelles diffamatoires envoyés dans plusieurs couvens de la province, et dont on nous a renvoyé avec indignation un assez bon nombre. On les a montrés à Mgr l'archevêque, pour lui faire comprendre quelle a été la fin de ceux qui m'ont décrié dans son esprit;

mais, quoi qu'on lui ait pu dire, les impressions désavantageuses qu'on lui a données de moi demeurent pour constantes dans son esprit. J'y suis tel que l'on m'a dépeint. Dieu soit béni de tout. Sa providence l'a permis : je m'y soumets du meilleur de mon cœur, et suis avec respect, etc.

659.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur les mesures odieuses qu'on prenoit pour s'assurer de la soumission de l'archevêque de Cambrai.

(1700.)

Cum mirificam Eminentiæ vestræ erga me humanitatem jamdudum perspectam habuerim, minimè vereor, ne in scribendis quæ Cameracensem archiepiscopum spectant, ipsi molestus sim. Hâc igitur fretus, ad rem aggrediendam propero.

Innumeri scatent in hisce regni finibus mercatores, qui, ut rem faciant, quoscumque pessimæ notæ libros ex Hollandia in Franciam per Belgium subdolè transvehunt. Hoc negotiationis genus, quod usu pristino per bella diutina convaluit, ut animarum perniciem ægerrimè tulit antistes noster : frustra sæpe questus, quos deprehendit libros, vel impios, vel

(1) La minute de cette lettre est entièrement de la main de Fénelon. Nous croyons qu'il la composa pour être envoyée par l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli, avec qui cet abbé entretenoit une correspondance. La lettre du cardinal du 1er mai 1700 (ci-dessus tom. II, pag. 397) nous paroît être la réponse à celle-ci.

obscenos,

obscenos, suâ manu combussit. Inter tot bibliopolas, qui aliis in civitatibus finitimis huic malæ arti operam navant, unus erat Cameraci tenuissimus, qui hujusmodi libros Bruxellis coemptos furtivè huc trajicere, ac postea aut popularibus suis venditare, aut Parisios usque a bibliopolis disseminandos transmittere consueverat. His mercimoniis per viginti circiter annos vitam toleravit. Nudiustertius, jubente per litteras Rege, togatus præfectus ex improviso advolat. Unus ille misellus tot inter alios longè famosiores ex industria deligitur; quippe qui, præ archiepiscopi vicinitate, ad prætexendam calumniam aptior visus est. In vincula conjicitur, interrogatur; pauca quæque extant volumina, et chartulæ capsâ inclusæ ad Regem mittuntur. Grandis rumor longè latèque dimanat.

Jam, ni fallor, sagacissimus Ecclesiæ princeps me narrantem antevertit, et dolum exploratum habet. Hæc omnia instigantibus archiepiscopi adversariis facta esse nemo non videt. Etenim illis persuasum est, multa libri a summo Pontifice damnati exemplaria, in bibliopolæ taberna se deprehensuros; et continuò tum Versaliis, tum Romæ neminem dubiaturum, quin antistes sedi apostolicæ fictè et fraudulenter obtemperans, gregi sibi credito quietisticum venenum pertinacissimè propinaret.

Neque tamen, etiamsi res, ita ut sperabant, cessisset, antistes jure meritò fuisset culpandus. Quid enim ab æquo alienius, quàm id imputare antistiti, scilicet quod librum suum damnatum, cum sexcentis aliis impiis et obscenis, ipso apertè invito, mercator ille cum sociis innumeris, solâ lucri cupidine, impune venditasset? Verùm, ita volente Deo, quæ tanto

apparatu structæ erant insidiæ, ad evidentiorem innocentis purgationem versæ sunt. Namque jam constat mercatorem interceptum, ne quidem unum libri damnati volumen domi habuisse. Tantummodo inventa sunt in illius promptuario, cum variis libellis satirici generis ex Hollandia passim affluentibus, paucissima aliquot residua exemplaria hinc inde a Cameracensi et Meldensi conflictantibus Epistolarum, quas ab anno proximè elapso palàm vendendas emerat. Hæc itaque scripta sic promiscuè reperta, quantum innocuè sint asservata, apertè demonstrant. Quod verò maximè observandum mihi videtur, ipsemet mercator, hebeti propemodum ingenio, doli expers, et omnino imparatus, et hac de re a præfecto subtilissimè interrogatus, repente declaravit antistitem, ejusque familiares, ex quo damnatio libri innotuit, expressissimè vetuisse, ne scripta etiam apologetica, nedum liber damnatus, apud eum in posterum clam venirent.

Quæ cùm ita sint, eminentissime Domine, jam omnino compertum est, quo animi candore, et quâ intimâ docilitate ingenii, antistes noster judicio apostolico per omnia constanter obsequatur. Quibus autem machinationibus adversarii inexpleto odio prætextus aucupentur, ut bellum instaurent, hinc facilè colligit etiam ipsum vulgus imperitum. Porrò quæ nunc ad Eminentiam vestram scripsi, non divulganda, imò alto silentio premenda existimo, ut selectis tantùm auribus, loco, et tempore, cautissimè instillentur, nisi fortè adversarii hæc ipsa objiciant. Neque enim in ea occasione quidquam ægro animo fertur, aut emittitur ulla querimonia. Tacere autem nequeo Eminentiæ vestræ, me certiorem factum fuisse, an-

tistitis nostri adversarios nihil intentatum etiamnum relinquere, ut in curia Romana animos singulos sinistrè præoccupent; cardinalis ipse Colloredus (hoc certissimè exploratum habui) nunc ita jam affectus videtur, ut Cameracensem archiepiscopum in errorem verè impegisse putet, nec satis esse quòd ipse errorem condemnaverit, nisi se errasse fateatur (2). Atqui si reverâ error (quod humanum est) olim subrepsisset, id palàm in confesso haberi vellem : eâ enim magnanimi confessione erroris nota elueretur. Cùm autem archiepiscopum, quem fere a puero familiarissimè et penitus novi, nusquam errasse aut variasse mihi absolutissimè constet, ipsi coram Deo gratulor, quod imperterritus, sedandæ tempestatis causâ, in seipsum Spiritui sancto mentiri nolit. Quocirca piissimum cardinalem Colloredum de integerrima antistitis doctrina rectiùs sentire summopere vellem. Animus tamen, jam illâ opinione occupatus, summâ dexteritate, ut meliùs nosti, et sensim adeundus est. Quæ quidem omnia si minùs cordato aut minùs benefico Ecclesiæ principi crederentur, valde sollicitus forem. Verùm ubi memini, cui, et de quo scribam, neque arcani commissi, neque epistolæ fusiùs scriptæ me pœnitet.

Perenni cum animi cultu, et affectu devotissimo subscribor, etc.

(2) Voyez la lettre de ce cardinal, ci-dessus pag. 12.

660.

DE FÉNELON AU MÊME.

Sur la conduite de Bossuet dans l'assemblée du clergé de 1700.

Athi in Hannonia, 22 septembris 1700.

ETIAMSI parcus in scribendo sum, tamen frequens in recolenda jucundissima qua me dignaris benevolentia. Nunc verò res magni momenti ad silentium intermittendum animum impellit. Quapropter de multis pauca dicam. Quæ tanto molimine tantoque tumultu triumviratus in nomine Cleri Gallicani in lucem edidit acta, haud dubiè jam lecta sunt ab Eminentia vestra. Geminum prodit opus; alterum quo cardinalem Sfondratum cum casuistis, alterum quo me profligatum volunt.

1° A biennio jactitabant universæ theologiæ moralis purissimæ collectionem ad umbilicum adduci. Verùm spes illa excidit omnis; ex variis censuris excerpta typis mandarunt. Quantò utiliùs ac modestiùs Alexandri VII et Innocentii XI decreta colligi ac denuo excudi jussissent!

2° Queruntur has propositiones a Pontificibus fuisse damnatas, omisso *antiquo usu.... more majorum, et canonico ordine*. Hinc metuunt *ne dirum virus serpat*. Quapropter suis quasque censuris configendas ducunt. Ita *canonicus ordo*, Pontificum desuetudine interturbatus, ab antistitibus restituitur. Ipsi verò Papam docentes suum officium, expectant fore ut tantum opus perficiat.

5° In scenam invehitur liber *cœtui dedicatus*, qui *Nodum dissolutum* impugnat. *Graves*, inquiunt, *notæ inuruntur semipelagianismo sæpius imputato*. Hujus libri auctor episcopi Meldensis observationum sex propositiones carpserat. Neminem latet quàm impatiens contradictionis sit episcopus ille. Promiserant quidem antistites audacissimi censoris dogmata in conventu, cui dedicatio solemnis facta est, condemnanda esse; hoc sperabant omnes optimæ notæ theologi : sed minæ Meldensis meræ offuciæ. Dum in propositiones casuistarum jamdudum a superiore judice damnatas incassum detonat, repullulanti hæresi parcit. Quæ de *sensu obvio*, etc. dixerunt, quæstionem facti, quam vilipendunt, attinent : at de quæstione juris, scilicet de doctrina fidei, quæ tot scriptis et cavillationibus deluditur, nusquam ne quidem vocula. Unum est quod acerbissimè repudiant, scilicet facienti quod in se est, Deum gratiam Salvatoris omnium non denegare, liberalitate merè gratuitâ.

4° Quæ præsules quinque in cardinalem Sfondratum dixerant, conventus solemniter approbat, et ratum facit. Quin etiam judicium super hoc libro a Papa quinque delatoribus promissum affingunt : *quo nihil optatius*, inquiunt omnes uno Meldensis ore locuti. *Quare*, pergunt, *et a libro examinando nos abstinere par est. Nec interim oblivisci doctrinæ adversus Pelagianos a sancto Augustino traditæ, quam et Ecclesia Romana suam fecit, et Ecclesiæ Gallicanæ jam inde ab initio commendavit* (1). Ita annuunt censori, Sfondrato *semipelagianismum sæpius impu-*

(1) Voyez la *Déclaration* de l'assemblée de 1700, placée à la tête de sa *Censure*; *Œuvres de Bossuet*, tom. VII, pag. 358 et suiv.

tanti. Hanc pestem exscindere tenetur Ecclesia Romana Augustini sententiæ tuendæ adscripta.

Hactenus de censura quæ piæ memoriæ vestrum amicum offendit. Nunc de gestorum narratione, quæ me attinet, tria observanda subjungam.

1° Aperta et iterata variatio occurrit. Absit, eminentissime Domine, ut librum meum a summo Pontifice condemnatum indirectè tueri velim : sed, incolumi censurâ, Meldensis in libello impugnando allucinari potuit. In *Instructione de statibus orationis* inculcatum voluerat nefas esse per *interesse proprium* beatitudinem intelligere ; eâ vili locutione abusi erant Quietistæ ; *Apostolus Spiritu sancto instinctus* ita loqui vetabat ; dabatur *spes* omnino desinteressata. Verùm, immutatâ post editionem mei libelli controversiâ, immutanda fuit locutionum regula. Ubi sensit me (salvâ beatitudine semper optandâ) exclusum voluisse a perfectis *interesse quatenus proprium*, quod antea nefas, repente factum est veluti *consecrata* locutio. Quod *Anselmus*, quod *Scotus*, quod *alii omnes* scholastici *interesse proprii* vocabulo designant, est ipsamet beatitudo. Hanc non designare eo nomine *est hæresis formalis*. Hanc verò abdicare his vocibus est impia et horrenda desperatio. His artibus, quoquò me verterem, hæreticus esse cogebar. Si *interesse proprium* in libello significaret ipsammet beatitudinem, Quietistarum more locutus, Paulo, sancto Spiritui, totique Ecclesiæ contradicebam ; amputabam spem omnem ; in *hæresim formalem* impingebam. At contrà si dicerem *proprium interesse* in libello non significare beatitudinem, sed mercenaritatem, exclamabat adversarius : Anselmus, Scotus, aliique omnes

theologi ipsammet beatitudinem *interesse proprii* vocabulo designarunt. Hæc est a multis sæculis trita et consecrata locutio, quemadmodum *Consubstantiale*, et *Deipara*. At nunc libello jamdudum condemnato *interesse proprium*, quod primis temporibus beatitudinem significare vetabat, et postea ut consecratum adhibuit ad significandam beatitudinem, iteratâ metamorphosi, ad pristinum sensum tandem transtulit. Pontificiæ censuræ in hoc apertè derogavit, quod in libello *proprium interesse*, contra mentem auctoris, beatitudinem sonare visum fuerit; conventus autem neget hoc vocabulum beatitudinem ipsam sonare. Proteus autem, ut videre est, mutatâ impune formâ, quidquid dixerit frater, crimini vertit. Episcopi verò, quidquid ipse dictet, cæco et servili obsequio scribunt. Quæ omnia dicta velim, illæsâ simplicissimâ et absolutissimâ animi demissione, quâ pontificiæ in meum libellum censuræ constanter adhæreo.

2° Quæ nova ac falsa Meldensis docuerat de unica amandi ratione, nimirum beatitudine, quâ sublatâ Deus ipse non esset amandus; hæc eadem conventûs nomine fucatis verbis repetit. Quæ si non advertunt episcopi, quis custodum Israel mentis sopor? Si advertunt, quæ flagitiosa servitus? Si Deus, ablatâ illâ supernaturali beatitudine, amandus non esset, accidentali dono seipsum amabilem facit; aut potiùs donum illud non fuit liberum, sed hoc donum supernaturale naturæ ipsi intelligenti debetur.

3° In gestis narrandis de nostra controversia a conventu deligitur adversarius ille meus, qui necdum expleto odio omnia malignè confingat. Confinxit; at, Deo justo permittente, sibi ipsi multoties contradixit.

Inter multa unum exemplum proferam. In *Declaratione* solemni [2] affirmaverat, me in examinanda domina Guyon cum aliis tribus quartum judicem *accessisse*. Hoc autem a me candidissimè pernegatum fuit. Nunc ipse sibi minimè constans, unà mihi et huic feminæ tres illos censores datos fuisse affirmat [3]. Multa hujusmodi secum apertè pugnantia refelli in apologeticis scriptis; quæ scripta ut oblitterentur, nullum lapidem non movet. Dum causam dicere mihi licuit, adversarius in gestis discutiendis obmutescere coactus est. Ubi verò sensit me sedis apostolicæ reverentiâ ad silentium adigi, vocem impune attollit, et fratrem vinctum, humanitatis oblitus, jugulare nititur. Silebo tamen, et uni Deo intus dicam : *Domine, vim patior; responde pro me* [a]. In illa animi amaritudine, preces oro vestras, E. D., measque Patri luminum jugiter fundo, ut Ecclesiæ gravissimè laboranti opem strenuè feras, Petri sedes toto orbi illuceat; et si vacet, sufficiatur pontifex ad omne opus bonum instructus. Hæc omnia arcana tutis ac fidis auribus instillanda esse mihi visum est, ut piissimus et sagacissimus cardinalis, æqui bonique consulens, quidquid expediat, vel non, tempore et loco, aut loquatur, aut silentio prætermittat.

Intima cum observantia et perenni animi cultu subscribor.

(2) Voyez la *Déclaration* des trois évêques; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, pag. 249.

(3) *Relation des actes du Clergé sur le livre des Maximes*; ibid. tom. XXX, pag. 425 et suiv.

(a) *Isai.* XXXVIII. 14.

661 †.

DU MÊME AU MARQUIS DE BARBESIEUX.

Sur les raisons qui l'ont empêché de donner un Mandement touchant la condamnation du livre des *Maximes*, après son assemblée provinciale.

A Lessines, 30 septembre 1700.

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 17 de ce mois. C'est avec le plus profond respect et le zèle le plus sincère que je veux me conformer aux intentions du Roi : mais je dois vous dire avec sincérité, que ce n'est nullement par oubli que je n'ai pas fait un second Mandement sur la condamnation de mon livre. Il m'a paru qu'il ne pouvoit être question de faire deux fois la même chose. Mon Mandement n'étoit point, comme il semble, monsieur, que vous l'avez cru, un simple acte de soumission au Bref du Pape. Un Mandement est un acte d'autorité épiscopale. En adhérant, dans le mien, au jugement de mon supérieur, je condamnois mon livre avec les mêmes qualifications; j'en défendois la lecture sous les mêmes peines; en un mot, je faisois par avance ce que notre assemblée provinciale a réglé dans la suite que chaque évêque feroit par son Mandement particulier. Ce qui étoit alors à commencer pour tous les autres évêques étoit donc déjà fini par avance pour moi. Un Man-

† *Vie de Fénelon*, par Querbeuf, 1788, in-4°, pag. 499: On peut voir dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. III, n. 92, quelle fut l'occasion de cette lettre.

dement qui contient tout ce que la délibération de l'assemblée provinciale et la Déclaration du Roi demandent, ne satisfait pas moins à ces deux actes, en les prévenant, qu'en les suivant. Il est même beaucoup plus fort que tous les autres, en ce qu'il a prévenu la règle. Aussi avois-je fait clairement entendre dans notre assemblée, qu'il ne me restoit plus rien à faire après ce que j'avois fait. Voici, monsieur, mes propres paroles dans le procès-verbal : « M. l'archevêque a dit que, pour lui, il n'avoit point à délibérer pour savoir s'il recevroit la constitution en » forme de Bref, puisqu'il l'a déjà reçue avec tout le » respect et la soumission due au saint siège, par un » Mandement qu'il a publié le 9 du mois dernier » dans son diocèse. »

Au reste, la publication de mon Mandement ne pouvoit être plus forte que je la fis pour ne m'épargner en rien. J'en fis faire deux éditions, l'une française et l'autre latine, dont je distribuai à mes dépens plus de sept cents exemplaires. J'en envoyai à tous les doyens de districts, pour en faire part à tous les curés de ce diocèse. De plus, l'imprimeur en vendit un très-grand nombre. Quinze jours après, on en fit encore deux autres éditions, l'une à Bruxelles et l'autre à Louvain, qui furent d'abord répandues dans tout le pays.

Dans la suite, je fis imprimer le procès-verbal de notre assemblée provinciale, avant qu'on l'eût imprimé à Paris, et j'y insérai tout du long le Bref du Pape avec mon Mandement. Ainsi cette publication du procès-verbal fut une publication réitérée du Mandement même. J'y avois inséré le Bref, pour me

conformer plus exactement par cette circonstance à la délibération de notre assemblée.

Enfin j'ai ajouté la dernière formalité qu'on pouvoit attendre de moi, savoir, l'enregistrement du Bref au greffe de notre officialité. Si on veut le vérifier, on le trouvera précisément en sa place.

Ainsi, monsieur, j'ose dire que jamais chose de cette nature n'a été consommée avec plus d'exactitude et de bonne foi. Il ne me reste donc rien de réel à exécuter, pour satisfaire ni à la délibération de notre assemblée ni à la Déclaration du Roi. Mais je n'expose tout ceci que pour justifier la droiture de ma conduite : il suffit que Sa Majesté souhaite que je recommence, pour m'engager à recommencer. Je paierai sans peine une seconde fois la dette que j'avois payée d'abord par avance de si bon cœur. J'envoie dès aujourd'hui à Cambrai les ordres nécessaires, afin qu'on publie dans toutes les églises, sans attendre mon retour, un Mandement [1] où le Bref sera inséré en français, et afin que vous en puissiez recevoir au plus tôt deux exemplaires.

Pour M. l'évêque d'Arras, tout ce qui le regarde m'est entièrement inconnu, et ne peut être mis sur mon compte.

Je suis, monsieur, etc.

(1) Ce second *Mandement* est imprimé tom. IX des *Œuvres*, pag. 205 et suiv.

662.

DU MÊME A M. HÉBERT,

CURÉ DE VERSAILLES.

Il désapprouve la conduite de deux de ses parentes qui avoient quitté leur pays pour aller à la cour, et lui manifeste ses dispositions à l'égard de l'évêque de Chartres.

A Cambrai, 27 septembre 1701.

PUISQUE vous le voulez, monsieur, vous serez, en faveur de mesdemoiselles de La Chastaigneraye, mon créancier pour trois cents francs; mais vous ne le serez que jusqu'à votre retour des eaux. Je dois plus qu'un autre plaindre ces demoiselles, car je suis leur parent; mais je ne puis approuver qu'elles aient quitté leur pays pour aller à la cour. Des filles de naissance sans bien trouvent toujours dans leur province des parens ou des amis qui leur donnent à peu de frais de petits secours. On y vit presque de rien. D'ailleurs, il est plus honnête, à toute extrémité, de tenir sa subsistance du travail de ses propres mains, que de la devoir aux libéralités d'autrui. En quittant sa province pour aller à la cour, on multiplie ses besoins, au lieu de les diminuer; on se remplit de vaines espérances, et on s'accoutume à un genre de vie auquel on ne devroit point s'accoutumer. Je vous supplie, monsieur, de faire entendre à ces demoiselles, que les grandes dépenses que je ne puis retarder pour mon diocèse ne me permettront de leur donner aucun secours après celui-ci.

Je n'aurai jamais de peine à recevoir, comme je

le dois, la lettre que vous me mandez que M. l'évêque de Chartres me veut écrire. Dieu merci, je n'ai rien sur le cœur pour le passé. Si j'hésitois là-dessus, je croirois manquer aux devoirs de la religion. [(1) Je prie Dieu tous les jours pour ce prélat; je lui souhaite toutes les plus abondantes bénédictions dans ses travaux et dans l'usage de son crédit. Je crois seulement que je ne dois jamais faire certains pas, qui persuaderoient au monde que je reconnois qu'on a eu raison d'attaquer ma sincérité en matière de foi. M. l'évêque de Chartres ne doit pas vouloir que je paroisse avouer contre moi ce qui ne fut jamais véritable; et au lieu de rechercher mon commerce, il devroit le fuir avec horreur, s'il me croyoit capable d'une si lâche politique. Ma délicatesse à cet égard n'est pas de point d'honneur, mais de conscience et de religion. A cela près, je veux ne me compter pour rien, et être souple comme un enfant.

Je n'ai jamais cessé d'honorer très-sincèrement M. l'évêque de Chartres, et je serois ravi de l'en persuader.] Ne soyez donc nullement en peine de ma réponse, en cas qu'il m'écrive. Je tâcherai de l'édifier, et de lui montrer un cœur de véritable confrère. Vous pouvez juger par la confiance avec laquelle je m'ouvre à vous, monsieur, avec quelle estime cordiale je suis, etc.

(1) Ce qui suit, jusqu'à ces mots *de l'en persuader*, est barré dans la minute originale. Nous pensons que Fénelon fit lui-même cette suppression, pour ne rien dire qui pût être mal interprété.

663 +.

DU P. GERBERON A FÉNELON.

Il lui offre de publier divers écrits pour la défense du livre des *Maximes*.

(1701.)

Un inconnu se donna l'honneur, il y a deux ou trois ans [1], d'écrire à votre Grandeur pour lui marquer d'une part avec quelle joie il voyoit qu'elle soutenoit le pur amour de Dieu avec une fermeté inébranlable, et de l'autre, avec quelle douleur il remarquoit dans ses écrits des principes extrêmement opposés à ceux de saint Augustin, à qui les papes nous renvoient pour apprendre de lui quelle est la doctrine de l'Église Romaine touchant le mystère de la grâce. Lorsque le foudre du Vatican eut écrasé son premier ouvrage, sans avoir touché ceux où l'auteur s'étoit expliqué d'une manière très-claire et très-irréprochable, le même inconnu prit encore la liberté de suggérer à V. G. les moyens d'empêcher l'effet de ce foudre [2], et qui l'auroient détourné immanquablement dans un autre temps que celui où la France oublioit toutes ses libertés et ses privilèges, lorsqu'il s'agissoit ou des Jansénistes ou de M. de Cambrai, contre qui tout étoit reçu. Un théologien à qui il est parfaitement uni de sentimens, et avec qui il a une étroite liaison, publia en même temps une *Lettre* adres-

+ En partie dans la *Vie de Fénelon*, par Querbeuf, in-4°, 1787.

(1) Voyez cette lettre, ci-dessus tom. IX, pag. 145.

(2) On a vu cette seconde lettre, ci-dessus tom. X, pag. 487.

sée à M. de Meaux [3], dans laquelle il démontroit que V. G. n'a point tenu les erreurs ni les fausses maximes qu'on lui a imputées, et que ce n'est point au sens qu'elle a soutenu qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions que l'on prétend en avoir été tirées. Mais il a quelque crainte de n'avoir pas été heureux à distinguer votre véritable sens d'avec celui qui a été condamné, et la raison de sa crainte est qu'on lui a dit que V. G. ne témoignoit pas approuver cette démonstration, puisqu'elle abandonnoit cette *Lettre*, et n'en faisoit point chercher d'exemplaires.

C'est le même inconnu, monseigneur, qui, après avoir reçu votre bénédiction [4] dans une occasion imprévue, vient encore aujourd'hui se présenter à vous pour se plaindre de la liberté avec laquelle il voit que l'on continue de vous imposer les erreurs, les impiétés et les extravagances qui ont été condamnées dans les vingt-trois propositions. Il vient de lire les six lettres des délibérations de la Sorbonne contre Confucius, et il y a trouvé que l'on y fait passer dans une ce qui a été condamné dans ces propositions, *pour les erreurs de M. de Cambrai*. Il a encore lu cette année un nouveau livre intitulé : *Le Chrétien philosophe* [5], qui est une satire contre le

(3) Elle est intitulée : *Lettre d'un Théologien à Mgr l'évêque de Meaux, auquel on démontre que M. de Cambrai n'a point tenu les erreurs et les fausses maximes qu'on lui a imputées, et que ce n'est point au sens de ce prélat qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions qui en ont été tirées.* Cette lettre, signée *N. N.* et datée de *Bois-Franc* le 16 juillet 1699, contient, avec la discussion des sens des propositions, 42 pag. in-12.

(4) Cette bénédiction fut reçue sans qu'il se fît connoître, ni qu'il se présentât, mais avec tout le peuple assistant.

(5) Ce livre, imprimé en 1693, ne parut qu'en 1701. L'auteur est Pierre

pur amour et contre ce prélat, que l'on fait passer pour un fanatique, et un Quiétiste séduit et qui séduit les autres. Il a lu aussi les résultats des assemblées synodales des évêques de France au sujet de la censure de votre livre, et il y remarque que l'on n'y loue la soumission avec laquelle V. G. a déclaré qu'elle la recevoit, que comme une confession et une rétractation publique des erreurs qui sont condamnées dans les vingt-trois propositions, et comme un aveu solennel que vous les avez tenues et enseignées. Il est vrai qu'il trouve que vous avez déclaré très-positivement dans votre assemblée que votre conscience ne vous permettoit pas de croire, ni par conséquent d'avouer, que vous ayez jamais tenu aucune erreur. Cette déclaration a donné à votre inconnu plus de joie qu'on ne le peut dire. Mais, monseigneur, y a-t-on fait la moindre attention dans les assemblées suivantes? N'y a-t-on pas continué, malgré elle, de vous attribuer les erreurs à la condamnation desquelles vous aviez déclaré que vous vous soumettiez sincèrement et sans réserve? Ceux qui vous honorent, monseigneur, et qui aiment la vérité, auroient souhaité que vous n'eussiez jamais déclaré votre soumission à la censure, sans protester qu'elle ne tomboit point sur vos sentimens, comme vous les aviez expliqués au saint siège, qui n'y a rien trouvé qui méritât d'être condamné. Ils souhaitent encore aujourd'hui que vous fassiez retentir cette protestation

Billard, prêtre, né en 1653 et mort en 1726, qui fut mis à la Bastille, ensuite à Saint-Lazare, etc. depuis 1694 jusqu'en 1699, pour un autre livre intitulé : *La Bête à sept têtes*, etc. dirigé contre les Jésuites. Voyez le *Dictionnaire de Moréri*, à son article.

partout

partout où l'on a fait éclater cette censure. C'est ce qu'ils croient que V. G. doit indispensablement à la vérité, à l'Église, et au rang qu'elle y tient. Vous pouvez être insensible à ce qui ne regarde que la réputation de votre personne particulière : mais il n'y a point de Pères ni de théologiens qui ne fassent à tous les chrétiens, et surtout aux prélats, dont la foi et la religion doivent affermir celle des fidèles, une obligation indispensable d'en rendre témoignage, et de ne souffrir jamais qu'on flétrisse leur réputation par un endroit qui leur doit être si sensible, et en quoi consiste la véritable gloire d'un disciple du Fils de Dieu. Il est sûr, monseigneur, que si vous ne protestez hautement, vous et vos amis, que vous n'avez tenu ni enseigné aucune des erreurs, ni des fausses maximes qui ont été condamnées dans les vingt-trois propositions, et que la censure qu'on en a faite, à laquelle vous vous soumettez, ne tombe nullement sur le sens auquel vous les avez avancées et soutenues, et que vous avez expliqué, mais sur le sens auquel les dénonciateurs les ont déférées et qu'ils leur ont donné; tous les fidèles croiront, et tous les théologiens écriront que M. de Fénelon a été un fanatique et un chef des Quiétistes, dont l'Église a condamné les erreurs qu'il a lui-même reconnues. Et V. G. peut le faire sans s'embarrasser en de nouvelles contestations, ne prétendant point donner d'autre preuve de la pureté de vos sentimens et de la sainteté des maximes que vous avez enseignées, que les écrits où vous vous en êtes expliqué au saint siège. C'est où V. G. se doit retrancher contre tout ce que ses adversaires pourroient dire ou écrire contre ses protestations.

Le théologien qui a donné au public trois *Lettres* adressées *à M. de Meaux* (6) pour la defense du pur amour et des sentimens de V. G., a entre ses mains diverses pièces qui en sont une entière apologie, et il les auroit déjà publiées : mais comme les libraires ne s'en veulent pas charger, parce que, disent-ils, ces disputes étant passées, ils craignent de n'en avoir pas le débit, et que d'ailleurs ce théologien n'a pas autant d'argent que de zèle; je me suis engagé d'écrire à V. G. que, si quelqu'un vouloit avoir la bonté de faire remettre à quelque marchand de Hollande ou à M. Frix (7), que l'on dit qui a l'honneur d'être connu d'elle, la somme de quatre cents florins pour celui qui lui feroit mettre entre les mains toutes ces pièces, on les feroit imprimer incessamment, sans que personne puisse jamais savoir que V. G. y ait eu aucune part, et en ait eu aucune connoissance. Néanmoins, afin qu'elle sache ce que l'on traite dans ces pièces, V. G. en trouvera ici les titres et la liste (8). V. G. doit être assurée que, dans tous ces écrits, on

(6) On a vu, dans la note (3) qui précède, le titre de la dernière de ces *Lettres*. Nous avons indiqué les deux autres dans des notes, ci-dessus tom. VIII, pag. 575; et tom. X, pag. 100.

(7) Imprimeur de Bruxelles.

(8) *Liste des pièces que ce père annonçoit :*

Considérations sur les délibérations des assemblées provinciales, etc.

Remarques sur le livre de M. l'évêque de Meaux,

Fausses accusations de M. de Meaux contre M. de Cambrai.

Les injures qui se trouvent dans les écrits de M. de Meaux contre M. de Cambrai.

Altérations et falsifications du texte de M. l'archevêque de Cambrai par M. l'évêque de Meaux.

Les justes plaintes de M. l'archevêque de Cambrai sur la conduite de M. de Meaux à son égard.

Fausses imputations de M. de Meaux et des deux autres prélats, réfutées

ne dit rien contre Rome ni contre la censure; on soutient seulement qu'elle ne tombe point sur ses sentimens : et si elle souhaite de voir tous ces écrits, on se fera un plaisir de les lui envoyer, et de lui en laisser la disposition.

Votre inconnu, qui est persuadé que V. G. a conçu de l'amour pour saint Augustin, dans lequel on trouve la doctrine catholique de la grâce et la morale chrétienne, m'a chargé de faire tenir à V. G. deux petits écrits nouveaux où l'on montre évidemment que les vérités que ce saint docteur a défendues contre les Pélagiens sont des suites nécessaires des premiers principes de la religion chrétienne, que personne ne conteste, et que nul fidèle ne sauroit contester sans renoncer sa foi; et que, loin que ces sentimens mènent au désespoir, ils fortifient la confiance que Dieu veut que nous ayons en sa miséricorde. Que V. G. ait la charité de la demander pour celui qui est, avec autant de respect que de sincérité, ce que lui doit être le moindre des prêtres, et son plus attaché et fidèle serviteur.

par M. l'archevêque de Cambrai dans sa *Réponse* à leur *Déclaration* sur son livre.

Les défenses de M. l'évêque de Meaux repoussées par M. l'archevêque de Cambrai.

Les sentimens de M. l'évêque de Meaux touchant le plus pur amour, dénoncés, etc.

Les sentimens moins exacts de messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, répandus dans son *Instruction sur les états d'oraison*, etc.

Sentimens de M. l'archevêque de Cambrai sur la grâce, condamnés par saint Augustin et par son école.

Jugement de la *Critique générale* de *Télémaque*.

Remarques sur le *Christianisme éclairci*.

Jugement d'un théologien sur la nouvelle *Préface* des *Aventures de Télémaque*.

Le Chrétien philosophe dénoncé à l'Eglise.

Si V. G. a la bonté de me faire savoir sa disposition sur ce que j'ai pris la liberté de lui écrire, elle peut en faire adresser un billet à M. Frix, à Bruxelles, pour le remettre à celui qui le lui fera demander.

664 †.

DE FÉNELON AU P. GERBERON, BÉNÉDICTIN.

Il lui exprime sa parfaite soumission au décret du saint siège, et sa résolution de garder le silence sur cette matière.

3 décembre 1701.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Quoique je ne connoisse ni votre personne, ni votre nom, je suis aussi sensible aux marques de votre amitié, que si je vous voyois tous les jours. Plus vous êtes inconnu à mon égard, plus je suis touché du désintéressement de votre zèle pour une personne avec qui vous n'avez nulle liaison humaine. Dieu sait combien je voudrois vous témoigner ma reconnoissance pour une action si louable. Venons au fond des choses.

Vous me proposez d'envoyer de l'argent pour l'impression d'un ouvrage fait pour justifier ma foi. Je suppose que cet ouvrage est tel que vous le dépeignez, qu'il traite solidement les véritables questions, qu'il ne justifie que mon sens, et qu'il ne défend ni directement ni indirectement celui de mon livre condamné. Vous pouvez croire que l'argent est ce qui

† Cette lettre fut imprimée en partie dans la *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1723 : D. Toussaint du Plessis la donna toute entière dans son *Hist. de l'église de Meaux*, 1731; tom. I, pag. 521.

me coûteroit le moins, quand il s'agit d'une chose si importante. Mais autant j'ai eu d'application à écrire pour me défendre avant le jugement de Rome, autant suis-je attaché, depuis le jugement, à me taire, à souffrir en paix, et à abandonner ma réputation à la Providence.

Vous avez lu, sans doute, mes deux *Lettres sur douze propositions* [1] que beaucoup de docteurs de Paris avoient jugées dignes de censure. Je suppose que vous avez lu aussi le recueil de trente-deux *Propositions* que je tâchois de *justifier par les* autorités des *saints* [2]. Le véritable sens dans lequel j'ai eu intention d'écrire y est expliqué. Ces ouvrages, et mes autres écrits apologétiques, ont été vus à Rome, à Paris, et partout ailleurs. J'ai protesté devant Dieu, dans tous ces écrits, que je n'ai jamais rien cru au-delà de ce qu'ils contiennent, et que je n'ai voulu favoriser aucune des erreurs qu'on m'avoit imputées. Depuis le jugement de Rome, j'ai répété la même déclaration solennelle dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, qui n'est pas moins public que les procès-verbaux des autres provinces, et que les actes mêmes de l'assemblée générale du clergé de France. Que pourrois-je ajouter à tant d'éclaircissemens, que des répétitions inutiles? Qu'y a-t-il d'équivoque dans cette conduite?

J'aimerois mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre que j'ai condamné sans restriction et du fond du cœur par docilité pour

(1) Ces deux *Lettres* sont imprimées tom. IX des *Œuvres*, pag. 59 et suiv.

(2) Cet écrit se trouve tom. VIII des *Œuvres*, pag. 189 et suiv.

le saint siège. Tout ce que j'écrirois sur mon sens personnel, en mettant à part le sens du texte, seroit regardé comme une voie détournée pour rallumer la guerre, et pour rentrer dans l'apologie de mon ouvrage. Il n'est ni juste ni édifiant qu'un auteur veuille perpétuellement occuper l'Église de ses contestations personnelles, et qu'il aime mieux continuer le trouble sans fin, que de porter humblement sa croix. Quand on n'écoute point un évêque sur ses propres intentions, qu'il a tant de fois expliquées par écrit, à quel propos parleroit-il encore? Il n'y a plus pour lui ni édification à donner, ni dignité à soutenir, que dans un profond silence. Je sais trop ce que l'Église souffre du scandale de telles disputes, pour vouloir les renouveler par une délicatesse de réputation. Dieu aura soin de l'honneur de son ministre, s'il daigne s'en servir pour le fruit du ministère dans ce diocèse. Il me semble même que les gens neutres et équitables sont édifiés de mon silence, et ne doutent point de ma bonne foi dans toute cette affaire. Nul écrit ne persuaderoit ceux qui ne voudroient pas être persuadés.

Vous comprenez bien, monsieur, qu'il y auroit une duplicité indigne d'un chrétien, à ne vouloir plus écrire moi-même, et à être en secret de concert avec un étranger qui écriroit pour moi. Ainsi j'espère que vous ne serez ni peiné, ni surpris de la résolution que j'ai prise, de ne prendre aucune part ni directe ni indirecte à aucun ouvrage sur cette matière. Je n'ai pas moins de sensibilité pour vos offres, que si je les acceptois.

Au reste, personne n'aime et ne révère plus que

moi la doctrine de saint Augustin. Je puis, comme vous le croyez, l'avoir mal entendue. Si je voyois que je me fusse écarté de ses sentimens, je crois que je ne chercherois qu'à réparer ma faute; mais après avoir lu et relu, avec toute l'application dont je suis capable, les ouvrages de ce Père auxquels vous voulez me ramener, je ne me suis pas aperçu que je les aie contredits en rien. Je me borne à faire, pour le texte de saint Augustin, comme pour celui de l'Écriture : c'est lui rendre le plus grand respect. Je ne veux point l'expliquer par mon propre sens; je l'explique, dans tous les endroits contestés, par les décisions formelles de l'Église. Je suis, etc.

665.

DE L'ABBÉ DE BEAUMONT A L'ABBÉ DE LANGERON.

Les Jésuites attaqués sur l'article du quiétisme. Procédure de l'évêque de Saint-Omer contre un ecclésiastique de son diocèse.

(1703.)

Il y a quelque temps, mon cher abbé, que je vous écrivis au long sur une affaire des prétendus Quiétistes qu'on veut trouver dans ce pays [1]. Vous verrez, par la copie d'une lettre de M. d'Arras à M. de Cambrai, combien ce prélat est vif et chaud là-dessus. Notre prélat est persuadé qu'il est important que le P. de La Chaise soit prévenu là-dessus. Ce sont les Jésuites qu'on attaque en la personne du P. Quinghien. Rien ne seroit plus au goût de ces messieurs, que de

(1) Voyez, sur cette même affaire, les lettres 60 et 61 de la *IVe section* de cette *Correspondance*, ci-dessus tom. V, pag. 256 et suiv.

pousser les Jésuites tout à la fois sur la morale et sur le quiétisme. Quant à notre prélat, il n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire, n'ayant jamais connu les personnes dont il est question, si ce n'est le P. Quinghien, dont il s'est défait le plus tôt qu'il a pu, non pour aucun soupçon qu'il ait eu de ce dont il s'agit, mais à cause de sa vivacité et de son incompatibilité avec les autres missionnaires. Les Jésuites de ce pays disent qu'ils font les perquisitions les plus exactes et les plus sévères contre ce religieux : mais de la manière dont j'en entends parler, il n'y a en tout cela qu'une noire et maligne calomnie. Il faut suspendre son jugement jusqu'au bout.

Pour ce qui est de M. de Saint-Omer, qui est le premier mobile de cette affaire, mais à demi caché, je crois vous avoir mandé qu'après avoir fait quelques informations secrètes contre un ecclésiastique de son diocèse, il a décrété, il y a quelque temps, une prise de corps contre lui. L'ecclésiastique, prétendant que sa procédure étoit violente, nulle et irrégulière, et d'ailleurs craignant, dit-il, de tomber entre les mains d'un homme qui ne garde ni règle ni mesure, quand il se croit le plus fort, s'absenta, et tout d'un coup vient paroître ici au milieu du vicariat, pour y porter son appel, offrant de se mettre dans les prisons de l'archevêché. On n'a pu refuser de recevoir son appel. Voilà où en sont les choses. S'il se trouve coupable, on en fera justice ici aussi sévèrement qu'ailleurs. L'official de M. de Saint-Omer dit qu'il n'a point ce procès, et que son évêque l'a emporté avec lui, quand il est parti pour la Provence.

666.

DU MARQUIS DE FÉNELON A M. BOSSUET,

ÉVÊQUE DE TROYES.

Sur l'approbation que le prélat paroissoit donner à une *Lettre* de l'abbé de Saint-André contre l'*Histoire de l'église de Meaux*, du P. Toussaint du Plessis, Bénédictin.

(1731.)

QUOIQUE je n'aie pas l'honneur, monseigneur, de vous être connu personnellement, je prends cependant la liberté de vous porter mes plaintes sur la *Lettre* de M. l'abbé de Saint-André, grand-vicaire de Meaux [1]. On m'assure que vous autorisez cette *Lettre*, que vous l'avez exigée, et que vous en avez fait mettre un extrait dans le *Journal des Savans*. J'ai peine à le croire, parce que cet écrit me paroît dicté par la passion, rempli de fiel, et vide de charité.

Je ne connois point le P. Toussaint du Plessis,

(1) La *Préface* de la *Relation du Quiétisme*, par l'abbé Phelippeaux, fait mention d'une *Lettre*, publiée en 1731 par l'abbé de Saint-André, contre l'*Histoire de l'église de Meaux* du P. Toussaint du Plessis. Il paroît que, dans cette *Lettre*, l'abbé de Saint-André exprimoit avec une grande vivacité le mécontentement que lui avoit causé la partie de la nouvelle *Histoire* où l'auteur exposoit la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. Au jugement de l'abbé de Saint-André, l'*Histoire de Meaux* étoit beaucoup trop favorable sur ce point à Mme Guyon, et propre à répandre des nuages sur la pureté des motifs qui avoient animé l'évêque de Meaux dans cette fâcheuse controverse. Le P. du Plessis répondit avec autant de solidité que de modération aux imputations de son adversaire; mais le marquis de Fénelon, tout en approuvant cette réponse, n'auroit point voulu qu'on la rendît publique, parce qu'il craignoit qu'on n'excitât par là une guerre d'écrits qu'il désiroit éviter.

Bénédictin, dont l'ouvrage a donné occasion à cette *Lettre*. Nulle liaison personnelle ne m'intéresse pour lui. J'ai lu avec attention le récit qu'il fait de la fameuse discorde qu'il y eut autrefois entre feu M. de Meaux, votre oncle, et feu M. l'archevêque de Cambrai que je regarde comme mon père. Le zèle que j'ai pour le dernier n'est pas moins grand que celui que vous avez pour le premier. Je vous avoue sincèrement que je n'ai rien trouvé, dans la relation du P. du Plessis, qui mérite la *Lettre* amère et injurieuse de M. l'abbé de Saint-André. Cet abbé accuse dom Toussaint d'avoir falsifié les faits, et cette accusation retombe sur moi, puisque ce religieux n'avance aucun fait essentiel que ce qui se trouve dans l'ébauche que j'écrivis de la Vie de M. de Cambrai, il y a douze ans. Je communiquai tous ces faits à feu son Éminence M. le cardinal de Noailles, avant leur impression, et il n'en contredit aucun.

On a élevé des monumens superbes, et l'on a consacré des autels magnifiques à la mémoire de feu monsieur votre oncle. A Dieu ne plaise que je veuille y porter des mains sacrilèges et profanes! mais ne peut-on pas, sans blesser le respect dû à ce prélat, avouer qu'il montra trop de chaleur dans sa dispute contre M. de Fénelon? Saint Jérôme ne fit-il pas la même faute en combattant saint Augustin? et l'histoire ecclésiastique ne fournit-elle pas des exemples fréquens de semblables foiblesses dans plusieurs Pères de l'Église?

Ne peut-on pas, monseigneur, faire l'éloge d'un grand homme sans canoniser ses défauts? Un historien fidèle ne doit-il pas contraster ainsi les ombres avec

les lumières? et dans cette occasion, dom Toussaint n'a-t-il pas pu, sans passer pour calomniateur, montrer que le pape Innocent XII, qui foudroya le livre de M. de Fénelon, avoit raison de lâcher en même temps ces paroles : M. de Cambrai a manqué par un excès d'amour divin, et M. de Meaux a péché par un défaut de charité fraternelle?

Que veut donc dire M. l'abbé de Saint-André par ses déclamations emportées? A-t-il résolu de mettre la plume à la main de quelque auteur plus hardi encore que le P. du Plessis? Que diriez-vous, monseigneur, si quelque écrivain zélé pour la gloire de M. de Cambrai publioit les lettres secrètes que M. de Meaux écrivit à Rome du temps de la dispute? M. le cardinal Rodoloyic renvoya ces lettres au P. de La Chaise, pour les faire voir à M. de Fénelon. Loin de récriminer, M. de Cambrai s'attendrit en voyant la passion de monsieur votre oncle; il voulut la cacher à jamais aux autres, il en détourna les yeux lui-même, et dit au Jésuite : M. de Meaux seroit affligé de revoir ses lettres; il ne croiroit jamais les avoir écrites; son zèle ardent l'a porté trop loin. Brûlez ces tristes monumens de sa foiblesse, et je tâcherai de le détromper des préjugés qu'il a pris contre moi, par le silence, la soumission et la douceur. Si les partisans de monsieur votre oncle ne suivent pas la même modération, on irritera peut-être le zèle indiscret de quelque ami de M. de Cambrai, qui publiera ces lettres, dont on m'assure que les originaux existent encore. Vous en seriez affligé, monseigneur, parce qu'elles donneroient occasion aux ennemis de monsieur votre oncle de lui attribuer *des motifs hu-*

mains, des intentions malignes, et une jalousie indigne du grand Bossuet (2). Je crois devoir vous en avertir, afin que vous préveniez ce malheur par des dispositions pacifiques; et j'ai l'honneur d'être, etc.

(2) Expressions de l'abbé de Saint-André.

667.

DE L'ABBÉ DE BEAUMONT AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui envoie un recueil de lettres relatives à l'affaire du livre des *Maximes*, et lui donne quelques détails intéressans sur cette affaire.

(1732.)

Voici enfin, mon cher marquis, les copies que vous m'avez demandées, reliées en trois volumes ou paquets. Le premier contient les lettres de l'abbé de Chanterac à M. de Cambrai; le second les lettres du même abbé aux abbés de Langeron et de Maulevrier, qui étoient à Paris pendant toute la discussion de l'affaire; le troisième est un recueil de lettres des agens de M. de Paris, depuis cardinal de Noailles, et de ceux de M. de Meaux, qui poursuivoient l'affaire à Rome pour ces deux prélats, et pour M. de Chartres, parties adverses de M. de Cambrai. Il paroît que ces lettres de ces agens avoient été communiquées au P. de La Chaise par quelque secrétaire du cardinal de Noailles, lequel secrétaire avoit voulu faire sa cour à ce père, pour en obtenir des grâces. Je crois au moins qu'elles lui vinrent par ce canal, quoiqu'une

lettre, dont vous trouverez ici la copie, dise que ce père les avoit eues de Rome : ce qu'apparemment il vouloit persuader pour ne pas commettre celui qui lui en avoit donné la communication; car il n'est point vraisemblable qu'on eût pu avoir de Rome des copies des lettres de tant de diverses personnes. Quoi qu'il en soit, les copies de ces lettres vinrent à M. de Cambrai par un ami du P. de La Chaise. Ainsi notre oncle n'avoit ni corrompu ni sollicité personne pour les avoir. L'agent de M. le cardinal de Noailles étoit un religieux Minime, procureur-général de son ordre à Rome, nommé le P. Roslet. Vous verrez, par une lettre de l'abbé de Chanterac, du 2 de septembre 1698 (1), écrite aux deux abbés, que ce père méritoit assez ce que Despréaux dit d'un homme de même nom : *J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.* Les agens de M. de Meaux étoient l'abbé Bossuet, son neveu, maintenant évêque de Troyes, et le sieur Phelippeaux, qui avoit été docteur de cet abbé, c'est-à-dire, son précepteur pour ses études de théologie. C'est ce M. Phelippeaux que l'on donne pour auteur de la *Relation du Quiétisme* (2) dont il s'agit. Il étoit de même race que M. de Pontchartrain, mais d'une branche sans biens, et demeurée dans la condition d'où étoit sortie toute la race. Il y a à la marge du commencement de chacune de ces lettres un R. ou un B. ou un Ph. ou quelque autre caractère : l'R. signifie que la lettre est du P. Roslet; B. signifie que c'est de

(1) C'est la lettre 465 de cette section, tom. IX, pag. 399.

(2) Cette *Relation*, publiée en 1732, fut supprimée, et condamnée au feu le 9 décembre 1733. Voyez l'*Histoire de Fénelon, Pièces justif.* du liv. III, n. VI.

l'abbé Bossuet; Ph. signifie que c'est de Phelippeaux. L'on y trouve aussi souvent un G. qui signifie que la lettre est d'un nommé Giori, prélat italien, c'est-à-dire ecclésiastique de ce pays, revêtu de quelque charge ou emploi dans la maison du Pape; car tous ces gens-là y sont qualifiés prélats. Ce Giori étoit un de ces intrigans qui se donnent aux personnes puissantes pour en tirer de l'argent et de la protection. Il s'étoit donné sur ce pied-là au cardinal d'Estrées, lorsque ce cardinal étoit à Rome, et il conserva une correspondance avec lui, lorsqu'il fut retourné en France. Ce fut ce même cardinal qui le donna aux adversaires de M. de Cambrai comme un homme qui pouvoit les bien servir auprès du Pape. C'étoit un homme sans conséquence, peu estimé, et d'une conduite irrégulière; mais il avoit le talent de faire rire et de divertir le bon vieux Pape, et cela lui donnoit beaucoup d'accès auprès de lui. Il témoignoit beaucoup de zèle pour la France, et il vouloit fort se faire valoir pour homme fort capable de rendre de bons services à notre Roi. Il me semble avoir ouï dire qu'il aimoit fort le jeu, et que nos adversaires lui donnoient ou procuroient de l'argent, pour satisfaire cette passion. Quant à quelques autres caractères qui se trouvent au commencement de quelques autres de ces lettres, comme un C. etc., je ne saurois dire maintenant ce qu'ils signifient. L'on trouve aussi quelquefois d'autres caractères à la marge vis-à-vis de quelque endroit du corps de la lettre, comme des J. qui signifient les Jésuites, des B. qui signifient là le cardinal de Bouillon, et que l'on a mis ainsi pour retrouver plus facilement les endroits où il est parlé

d'eux, et mon copiste a imité sur tout cela l'original [3].

Vous verrez aussi quelques autres lettres séparées qui se sont trouvées ainsi détachées du recueil. Il y en a deux, entr'autres, du fameux P. Serry, Dominicain, qui étoit alors théologien du cardinal de Bouillon [4]. Mais il s'en défit depuis honnêtement, parce qu'il le reconnut peu sûr pour les sentimens et pour la confiance. Ces lettres démentent fort ce que la *Relation* dit, que ce cardinal étoit allé à Rome dans le dessein d'y soutenir les intérêts de M. de Cambrai. Il est bien vrai qu'il étoit bien intentionné pour lui, tant par ancienne amitié que par opposition pour les Noailles : mais il agit toujours dans cette affaire avec la foiblesse et la circonspection d'un courtisan, et tout ce que les agens de nos adversaires écrivoient de contraire là-dessus étoit de très-indignes impostures. Mais leur cabale vouloit perdre ce cardinal dans l'esprit du Roi, auquel on faisoit voir toutes ces lettres; et d'ailleurs comme elle vouloit aussi lui persuader que le livre étoit plein d'hérésies manifestes, elle rejetoit sur de prétendues intrigues de ce cardinal et des Jésuites les difficultés qu'elle trouvoit à obtenir la condamnation, et les plus infâmes mensonges ne coûtoient rien à ce parti pour tout cela. Vous verrez qu'au contraire ce cardinal ne donnoit à l'abbé de Chanterac que des conseils foibles et timides. Depuis le jugement, ce même Pape, qui avoit condamné le

(3) Nous avons inséré, dans les notes de cette partie de la Correspondance, quelques faits ou remarques tirés de ces lettres. Le reste n'est qu'une répétition de la correspondance de l'abbé Bossuet et de la *Relation* de l'abbé Phelippeaux.

(4) Ce sont les lettres 257 et 258 du tom. VIII.

livre, voulut faire M. de Cambrai cardinal, et ce fut le cardinal de Bouillon qui l'en empêcha, craignant que le Roi, qui en seroit mécontent, ne s'en prît à lui. Il représenta à ce Pape que ce seroit rendre le Roi implacable pour M. de Cambrai dans la circonstance du temps, et que cela se pourroit faire dans la suite sans inconvénient, parce que le Roi seroit alors calmé. Le Pape s'étoit réservé trois chapeaux *in petto*, et celui qui étoit destiné à M. de Cambrai étoit sans doute de ce nombre; mais il mourut sans le déclarer, parce qu'on l'obséda pour l'en empêcher dans ses dernières heures. Tous ces faits sont certains, quoiqu'on ne puisse les prouver par pièces authentiques; car premièrement ce cardinal, qui croyoit que M. de Cambrai le savoit, lui en fit faire des excuses par un homme de confiance qu'il lui envoya : c'étoit le religieux procureur de son abbaye de Saint-Vaast d'Arras, qui vint exprès à Cambrai sous prétexte de quelques affaires de cette abbaye, et de plus ce même cardinal, étant revenu en France, le dit lui-même à une de ses nièces, religieuse, qui le redit à feu M. le duc de Bethune, père de M. le duc de Charost, qui me le dit peu après à moi-même, me trouvant alors à Paris. Ce cardinal prétendoit avoir rendu en cela un service très-important à M. de Cambrai, attendu les circonstances. D'où l'on peut juger s'il étoit homme à ne pas craindre de s'attirer l'indignation du Roi en soutenant le livre de M. de Cambrai contre les ordres si exprès qu'il recevoit si fréquemment. Le cardinal Gabrielli, qui avoit conservé un commerce de lettres avec l'abbé de Chanterac, lui manda que le même Pape avoit dit nettement et absolument qu'il vouloit faire

faire M. de Cambrai cardinal [5]. J'avois ses lettres originales, et je les ai cherchées avec soin parmi mes papiers sans pouvoir les retrouver; mais je me souviens de vous avoir donné autrefois quelques pièces de cette nature, lorsque j'étois encore à Cambrai après la mort de notre oncle. Vous vouliez les porter à Paris, et il me semble que vous m'avez dit depuis, que vous les aviez laissées à M. Dupuy. Je ne sais si vous les aurez retirées de lui; mais il faudroit tâcher de retrouver ces lettres, soit que M. Dupuy les ait encore, soit que vous les ayez reprises; car elles sont importantes tant sur ce fait du cardinalat, que sur plusieurs autres faits, et je souhaiterois fort les ravoir.

Quant aux Jésuites, que les agens de nos adversaires disoient avoir tant cabalé avec le cardinal de Bouillon pour empêcher ou retarder la condamnation du livre, il est bien vrai que la plupart de ces pères étoient affectionnés à Rome pour M. de Cambrai; mais ils avoient alors très-peu de crédit dans ce pays-là: ce qui parut bien en ce que, dans leur affaire de la Chine, le même Pape leur donna aussitôt après pour commissaires trois cardinaux qui étoient notoirement leurs ennemis, sans qu'ils pussent l'empêcher. Mais il est très-certain que l'opinion qu'on eut à Rome de la liaison de ces pères avec notre oncle, lui nuisit beaucoup dans son affaire; car tous les Jansénistes de ce pays-là, et ceux de France, et tous les autres ennemis des Jésuites, se réunirent contre lui, et firent un parti infiniment plus puissant et plus actif que ces

(5) Voyez la lettre de ce cardinal du 9 janvier 1700, 46e des *Lettres diverses*; ci-dessus tom. II, pag. 392.

pères. Nos adversaires et leurs agens, qui vouloient fort décréditer les Jésuites dans l'esprit du Roi, firent tout ce qu'ils purent imaginer pour lui persuader que ces pères étoient la principale cause du retardement de la décision; et pour cet effet, ils remplirent leurs lettres de toutes les impostures sans nombre qu'on y trouve sur le compte de ces mêmes pères.

Au commencement du volume des lettres de l'abbé de Chanterac à M. de Cambrai, vous trouverez, 1° un Mémoire envoyé de Rome, qui marquoit le génie et le caractère de chacun des cardinaux qui pouvoient influer dans le jugement de l'affaire [6]; 2° une lettre de M. de Cambrai à M. l'archevêque de Paris, depuis cardinal de Noailles [7] : cette lettre fait connoître ce qu'on vouloit exiger de lui avant que l'affaire fût portée à Rome, combien il étoit porté à entrer dans tous les expédiens raisonnables, et combien il étoit éloigné de vouloir reculer la décision de cette affaire; 3° quatre lettres de l'abbé de Chanterac [8], écrites de Paris à M. de Cambrai, qui étoit encore alors à Versailles. L'on voit, par ces lettres, que M. Pirot se plaignoit de ce que les trois prélats, *de Paris, de Meaux et de Chartres, vouloient qu'on entrât toujours dans leurs sentimens, et qu'il avoit de grandes mesures à garder avec eux*; que ces prélats avoient tenu, avant le 17 de juillet 1697, dix-huit conférences entre eux tout au moins, à l'insu de M. de Cambrai;

(6) C'est la lettre 626, tom. X, pag. 543. Ce Mémoire n'a pu être envoyé qu'après l'affaire terminée, puisque le cardinal Morigia, dont on peint le caractère, n'arriva à Rome qu'à la fin de mars 1699.

(7) Du 6 juin 1697; la 207ᵉ de cette section, tom. VII, pag. 442.

(8) Ce sont les lettres 221, 223, 226 et 228 de cette section, tom. VII, pag. 487 et suiv.

que M. Tronson étoit fort pour M. de Cambrai, et travailloit à ramener M. de Chartres; que ce prélat étoit quelquefois dans la disposition de se contenter d'explications sur le livre, qui auroient pu être données sans qu'on pût dire que le livre avoit été mauvais. Il disoit et répétoit que le projet qu'on lui proposoit là-dessus *seroit très-bon;* il consentoit alors que M. de Meaux n'eût aucune part à l'examen de ces explications, et qu'il ne fût *point consulté* là-dessus. Mais on le faisoit changer dans la suite, soit que ces changemens vinssent de ce qu'il étoit obsédé par M. de Meaux (9) et par ses émissaires, soit que Mme de Maintenon, qui étoit aigrie, et qui ne vouloit pas avoir eu tort en se déclarant contre M. de Cambrai, l'éloignât d'entrer dans aucun accommodement : que « M. de Beaufort pensoit tout comme M. de Cambrai » sur la cupidité soumise, sur l'intéressement que le » mercenaire conserve dans l'amour de la béatitude. » (Ce M. de Beaufort étoit le confesseur et le conseil de M. de Paris.) Il disoit que « M. de Paris étoit bien » déterminé que M. de Meaux n'auroit aucune part » à tout ce qui regardoit le livre; que M. de Cambrai » donneroit tous les éclaircissemens qu'il jugeroit à » propos; » que lui (M. de Beaufort) « croyoit que » des demandes courtes qu'on feroit à M. de Cambrai » sur les dogmes, abandonnant tout ce qui n'est qu'o- » pinion, à quoi M. de Cambrai donneroit des ré- » ponses courtes et précises, leveroient bientôt toute » difficulté. » Mais toutes ces belles promesses, tant de la part de M. de Paris que de M. de Chartres,

(9) Voyez la fin de la note (2) de la lettre 224, tom. VII, pag. 494.

n'eurent aucune exécution, parce qu'on les faisoit changer par foiblesse, ou à force de les obséder. L'on voit aussi, par ces lettres, que M. de Cambrai fit plusieurs fois proposer *des conférences particulières entre M. de Paris, M. de Beaufort, M. Boileau et lui.* Ce n'étoit pas pour surprendre M. de Paris; car M. Boileau étoit si échauffé là-dessus, que *M. de Paris* lui-même *n'approuvoit point que M. Boileau eût aucune conférence sur le livre de M. de Cambrai*, comme M. de Beaufort le dit à l'abbé de Chanterac, qui le rapporte ainsi dans la seconde de ces lettres. On y voit aussi que M. Tronson approuvoit *fort les quatre demandes* ou questions que M. de Cambrai faisoit à M. de Meaux pour éclaircir la matière, *mais qu'il ne croyoit pas qu'on y répondît.* Il avoit raison; car M. de Meaux, après avoir fait attendre ses remarques sur ce livre pendant six mois, les donna enfin sans vouloir répondre à ces questions, disant, au contraire, dans le même cahier : « L'au- » teur (M. de Cambrai) me prie de répondre à quatre » de ses demandes; c'est ouvrir une nouvelle dis- » pute..... On ne m'accuse de rien, et je n'ai point à » me justifier, ni à expliquer ma doctrine. » Enfin, par la dernière de ces lettres de l'abbé de Chanterac écrites de Paris, l'on voit que, malgré tout ce que M. de Paris et M. de Chartres avoient dit de leurs bonnes intentions et de l'approbation qu'ils donnoient à finir l'affaire par des explications qui ne décrieroient point le livre, ils finirent par vouloir que *M. de Cambrai condamnât ce livre;* que M. de Chartres voulut surprendre cet abbé en voulant lui faire donner par écrit une déclaration des intentions de M. de

Cambrai très-différente de ce qu'il en disoit, ce qui rompit toutes leurs conférences; et cela se passa en présence de M. Tronson, qui approuva fort la conduite de l'abbé, et dit qu'*il croyoit, après tout, que vous* (M. de Cambrai) *et lui* (M. Tronson) *et moi* (l'abbé de Chanterac) *n'avions qu'à demeurer en repos là-dessus.* M. de Chartres fit connoître naïvement dans une lettre qu'il écrivit à M. de Cambrai (10) quel étoit le motif qui le portoit à finir ainsi : vous trouverez copie de cette lettre parmi celles qui sont détachées. Ce prélat, qui étoit sans aucune délicatesse ni ménagement sur les procédés et sur les promesses qu'il donnoit, s'exprime sans façon en ces termes : « Si » vous soutenez ce livre par des explications, on le » tiendra bon, utile, sain dans la doctrine, on le » réimprimera, ON ACCUSERA DE PEU D'INTELLI- » GENCE OU DE MAUVAISE INTENTION TOUS CEUX » QUI LE CONDAMNERONT. Ainsi il aura cours.... Si » vous avez écrit des choses insoutenables, pourquoi » les vouloir défendre par des explications? » L'on voit bien par quel motif on avoit engagé M. de Chartres à changer là-dessus, et à rejeter l'expédient *des explications* qu'il avoit approuvé; c'est, dit-il, qu'*on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention tous ceux qui condamneront ce livre* : c'est-à-dire que le public jugera que, puisque après un éclat si injurieux à ce livre, ceux qui l'ont si affreusement décrié se contentent d'explications qui ne le laissent pas regarder comme mauvais en lui-même, il faut que les prélats auteurs de cet éclat aient eu

(10) Lettre 202 de cette section, tom. VII, pag. 433.

peu d'intelligence, ou qu'ils aient eu *mauvaise intention*, en attaquant si outrageusement ce livre. Voilà donc le motif, qui les rendoit si acharnés à la *condamnation* de ce livre, bien dévoilé; de peur de passer pour gens *de peu d'intelligence ou de mauvaise intention*, ils veulent que leur confrère se *condamne* lui-même comme auteur d'un livre qu'ils ont accusé d'enseigner tous les principes des abominations du quiétisme; car c'est ce que M. de Chartres disoit encore lui-même dans cette lettre en ces termes : « Les » Quiétistes sauront bien en tirer d'étranges consé- » quences, et celles mêmes que votre piété a rejetées » avec horreur. » C'est ainsi que M. de Chartres s'expliquoit, n'ayant jamais su apercevoir les conséquences de ce qu'il disoit; et c'est ainsi qu'il parloit de ce livre *le* 28 *de mai*, date de cette lettre : et néanmoins le 22 de juillet suivant, date d'une lettre de l'abbé de Chanterac [11], qui lui avoit déclaré que « M. de » Cambrai étoit bien déterminé à n'abandonner point » son livre, et à ne dire jamais qu'il étoit mauvais; » que M. de Cambrai étoit prêt à l'expliquer, puis- » qu'on ne l'entendoit pas dans son sens, mais non » pas à dire qu'il s'étoit mal expliqué, puisque toutes » ses propositions renfermoient en effet le sens qu'il » avoit entendu, et qu'ils approuvoient eux-mêmes » (*M. de Chartres et M. de Paris*); que M. de Cam- » brai auroit pu, dans une seconde édition, mettre » un éclaircissement à la tête, qui seroit entré dans » le détail des propositions qui ont fait de la peine, » pour y expliquer son vrai sens, et en rejeter tout

(11) C'est la lettre 226, voyez tom. VII, pag. 600 et suiv.

» le mauvais qu'on lui a voulu donner, et que même, » dans le corps du livre, il auroit ajouté quelques » mots plus précis pour prévenir l'esprit du lecteur » contre toute équivoque, afin qu'il ne pût point » prendre d'autres idées que celles de l'auteur; » à tout cela, M. de Chartres répondit : « MAIS CELA » EST TRÈS-BON. » Et sur ce que l'abbé de Chanterac ajoutoit : « Mais quand M. de Cambrai se propose » d'examiner les expressions de son nouveau livre, il » entend de ne compter jamais avec M. de Meaux » sur son livre; il entend qu'on n'aille point le con- » sulter sur chaque proposition, comme s'il étoit le » juge, et que lui seul pût décider de la vérité. Mais » à cela près, M. de Cambrai veut prendre le senti- » ment des docteurs et de ses amis. » M. de Chartres répondit encore à tout cela, et *répéta* même *deux ou trois fois* : « POUR MOI, JE TROUVE QUE CELA » EST TRÈS-BON; du moins ce nouveau livre SEROIT » BON, et expliqueroit le premier. » Ce prélat, qui avoit moins de sens et de suite dans ses démarches, que de piété, ne pensoit pas alors au *qu'en dira t-on* allégué ci-devant dans sa lettre; il n'étoit frappé alors que de l'évidence de la justice de ce qu'on lui proposoit, et il perdoit de vue l'énorme contradiction qu'il y avoit entre ce qu'il avoit dit dans sa lettre, et ce qu'il disoit alors. Mais M. de Meaux sut bien le ramener à son point, quoique ce ne fût pas sans peine; car, comme la conscience reprochoit quelquefois à ce prélat dévot ce qu'on lui faisoit faire, et comme l'évidence des raisons qui lui étoient représentées par M. de Cambrai ou de sa part, lui faisoit impression, M. de Meaux se trouvoit assez souvent obligé

d'employer toute sa véhémence et tout son savoir-faire pour effacer ces impressions. Aussi disoit-il fréquemment, en comparant sa situation à celle du cardinal de Richelieu, que, comme ce cardinal assuroit que l'humeur du roi Louis XIII lui donnoit plus de peine à gouverner que toutes les affaires de l'État, il pouvoit assurer de même que les incertitudes ou variations de M. de Chartres lui donnoient plus de travail que toute la discussion et la conduite de l'affaire dont il s'étoit chargé. Mais enfin il entraîna et détermina ce pauvre prélat aux partis les plus violens, aussi bien que M. de Paris qu'il sut aigrir contre M. de Cambrai; ce qui lui fut d'autant moins difficile pour celui-ci, qu'il avoit beaucoup de penchant à l'aigreur, quoiqu'il eût un extérieur doucereux : aussi étoit-il nommé l'aigre-doux par ceux qui le connoissoient bien.

Après ces quatre lettres de l'abbé de Chanterac, vous trouverez, dans ce même premier recueil, la première lettre que le Roi écrivit au Pape sur cette affaire. Le Roi y disoit ce qu'on avoit voulu qu'il y dît, qu'il « avoit fait examiner le livre par des évê-» ques et par un grand nombre de docteurs et de » savans religieux de divers ordres. Tous unanime-» ment, ajoutoit-il, tant les évêques que les docteurs, » m'ont rapporté que le livre étoit très-mauvais et » très-dangereux, et que l'explication donnée par le » même archevêque n'étoit pas soutenable [12]. » Cependant il étoit très-certain et très-notoire que ce livre n'avoit été examiné que par les trois évêques

(12) Cette lettre, datée du 26 juillet, se trouve au tom. XL des *Œuvres de Bossuet*, pag. 347.

devenus parties de M. de Cambrai avant cet examen, et par un très-petit nombre de théologiens tels quels, choisis et employés par ces évêques mêmes à ce prétendu examen, à condition *d'entrer toujours dans les sentimens de ces évêques, avec lesquels ils avoient de grandes mesures à garder*, comme disoit *M. Pirot*, qui étoit sans comparaison le principal, le plus instruit et le plus complaisant de ce très-petit nombre de théologiens ainsi choisis. Mais il y a toute apparence que c'étoit M. de Meaux lui-même qui avoit composé cette lettre du Roi, et qui l'avoit donnée toute faite au secrétaire d'État, avec lequel il étoit en très-grande liaison, appuyé d'un parti auquel ce secrétaire étoit fort affectionné; car c'étoit M. de Torci, dont l'attachement au jansénisme a été si connu. Le Roi avoit cru, sur le seul rapport de M. de Meaux, ou tout au plus encore sur celui des deux autres évêques, tout ce qui étoit contenu dans cette lettre; car, encore une fois, il étoit notoire que c'étoient eux seuls qu'il avoit chargés de cet examen, ou plutôt qui s'en étoient chargés eux-mêmes avec son agrément. L'on voit combien cette lettre étoit propre à faire une très-forte prévention sur le Pape et les cardinaux, et ce fut avec cette prévention que commença à Rome la discussion de cette affaire.

Après cette lettre du Roi, vous trouverez, dans le premier cahier, six propositions en latin [13], extraites infidèlement du livre, où l'on n'avoit pas mis les correctifs qui se trouvoient dans ce livre, et dans les endroits mêmes d'où ces propositions étoient extraites.

(13) Ces propositions sont rapportées dans la note (1) de la lettre 332, tom. VIII, pag. 354, 55.

L'on n'a point cessé, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à sa fin, de produire divers extraits semblables et aussi infidèles, quoique M. de Cambrai et les examinateurs qui étoient pour lui ne cessassent de se récrier contre cette infidélité, et de la prouver avec évidence. Les deux premières lettres écrites de Rome par l'abbé de Chanterac à M. de Cambrai sont du 12 et du 22 d'octobre 1697; celles qu'il doit avoir écrites depuis, jusqu'au 18 de janvier 1698, ne se sont point retrouvées jusqu'à présent [14]: mais elles sont suppléées par celles qu'il écrivit dans cet intervalle aux abbés de Langeron et de Maulevrier, à Paris, lesquelles sont dans le second cahier ou recueil, et je crois qu'en joignant ces deux recueils, l'on y trouvera des lettres de chaque ordinaire.

Parmi les pièces détachées, vous trouverez une lettre du P. Gerberon, Bénédictin et grand Janséniste, écrite à M. de Cambrai, pour lui proposer de faire imprimer secrètement des ouvrages qu'il avoit faits pour la défense du sens de son livre des *Maximes des Saints* condamné, desquels ouvrages ce père lui envoyoit en même temps la liste, que j'ai fait copier à la fin de la copie de sa lettre. M. de Cambrai lui fit répondre [15] que non-seulement il ne vouloit pas contribuer à cette impression, mais même que, s'il pouvoit l'empêcher, il tâcheroit de l'empêcher, en cas que l'auteur persistât à vouloir publier ces pièces, parce qu'il avoit abandonné son livre absolument et

(14) Ces lettres ont été retrouvées; nous les avons placées à leur date dans le tom. VIII.

(15) On a vu la lettre du P. Gerberon, et la réponse de Fénelon, ci-dessus pag. 46 et suiv.

de bonne foi. Sur quoi le P. Gerberon dit que, puisque M. de Cambrai vouloit demeurer déshonoré, il étoit libre de s'en tenir à ce parti si peu convenable à un évêque. L'abbé de Chanterac, qui étoit revenu de Rome, manda le tout au cardinal Gabrielli, avec lequel il avoit conservé un commerce de lettres, et ce cardinal lui manda qu'il n'auroit point désapprouvé que ces ouvrages eussent été imprimés et publiés, pourvu que M. de Cambrai ne pût paroître y avoir eu aucune part [16]. La lettre de ce cardinal là-dessus étoit avec les autres de lui, que je ne retrouve plus. Cependant elle n'ébranla point M. de Cambrai, qui voulut persister à garder le silence, et à le faire garder aux autres sur cette matière, qui néanmoins l'intéressoit si fort.

J'ai aussi toutes ou presque toutes les lettres que M. de Cambrai écrivit à l'abbé de Chanterac, à Rome. Mais il seroit trop long de les faire copier. Il y auroit même de l'inconvénient à les livrer à des copistes, quoiqu'elles ne contiennent rien qui ne soit fort digne de lui, de sa sincérité, de sa piété, et de tous les sentimens qu'on a tant loués en lui. Je pourrai dans la suite vous en envoyer des extraits avec des remarques que je veux faire, et parmi ces extraits, on verra combien il est faux qu'il voulût retarder le jugement; car, au contraire, il recommandoit souvent à cet abbé de presser pour la décision; et c'est une des plus grandes impostures des agens des parties adverses, de dire, comme ils n'ont cessé de le dire,

(16) Nous ne trouvons, dans les lettres de ce cardinal, que celle du 23 octobre 1702, qui ait rapport au fait énoncé. Voyez ci-dessus tom. II, pag. 479.

que lui et ses amis faisoient tous leurs efforts pour empêcher ou retarder le jugement.

Vous trouverez encore, parmi les pièces détachées, la copie d'un *Mémoire* qui fut imprimé contre les signatures que M. de Paris et M. de Meaux faisoient faire par des docteurs de Sorbonne, au bas d'une censure faite par ces prélats, ou par leurs ordres, de quelques propositions qu'ils donnoient pour extraites du livre de M. de Cambrai avant le jugement (17). Il me semble avoir vu, dans quelqu'une des lettres de leurs agens, que le cardinal Casanate avoit conseillé et fort approuvé ces signatures. Ainsi ce cardinal, qui étoit à la tête des commissaires, auroit fait les fonctions de juge et de partie dans cette affaire. Il est très-certain qu'il y faisoit un personnage très-faux, et qu'il étoit livré aux adversaires de M. de Cambrai, comme on le voit par ces recueils de lettres (18).

(17) On a vu cette pièce, ci-dessus tom. X, pag. 245.

(18) La Correspondance imprimée de l'abbé Bossuet confirme ce fait.

668.

DE M. DUPUY AU MÊME.

Détails sur l'histoire de Mme Guyon et du P. Lacombe (1).

Le 8 février 1733.

J'ai à répondre à deux de vos lettres, mon cher marquis; je le ferai du mieux qu'il me sera possible,

(1) Le marquis de Fénelon s'occupoit alors à composer la *Vie abrégée* de l'archevêque de Cambrai, qu'il joignit, en 1734, à l'*Examen de conscience pour un Roi*. Voyez l'*Avertissement sur les écrits politiques*, tom. XXII des *OEuvres*, pag. 252.

et autant que la mémoire me le pourra fournir après tant d'années.

M. de Cambrai a connu fort superficiellement le P. Valois avant qu'il fût confesseur de M. le Duc de Bourgogne, si tant est qu'il l'ait connu avant ce temps-là, que par la réputation qu'il s'étoit acquise par les retraites du noviciat. Il ne l'a jamais ni dirigé ni confessé, ni même guère vu que depuis qu'il fut nommé confesseur; ce fait est certain.

Je ne sais ce que c'est que la sœur *Malin*, si ce n'est qu'elle soit du nombre de quelques prétendues dévotes à qui Mme Guyon faisoit la charité, et qui, sous le voile de la dévotion, s'étoient fait introduire chez Mme Guyon après son arrivée à Paris. Ces créatures, dont elle connut peu après le caractère, et à qui elle fit défendre sa maison, se déchaînèrent contre elle et le P. Lacombe, à qui elle les fit connoître pour ce qu'elles étoient; car elles alloient à confesse à lui, et ce père leur avoit procuré quelques charités de Mme Guyon. Elle eut même bien de la peine à le détromper sur leur sujet, et il lui faisoit même un scrupule de ce qu'elle lui en disoit pour le détromper. Enfin il le fut, il les renvoya, et ce fut par ces créatures, qu'on appeloit les filles du P. Vautier, que commença la persécution qui s'éleva contre elle et le P. Lacombe; car elles allèrent dans tous les confessionnaux l'accuser des horreurs du quiétisme, et disoient que c'étoient le P. Lacombe et Mme Guyon qui les y avoient portées. Je crois qu'elle en dit quelque chose dans sa *Vie*. Cela se passa dans les années 1687 et 1688, autant que la mémoire me le peut fournir. Mais cette sœur Malin n'a jamais été de ses amies,

ni en autre commerce avec elle, que comme je viens de vous le dire; car je commençai à la connoître dans ce temps-là, et elle me contoit fort simplement les différentes circonstances que je viens de vous marquer.

Il est vrai que M. l'abbé de Fénelon revint de Beines [2] avec Mme Guyon, qui y étoit depuis quelque temps avec Mme la duchesse de Béthune, et qu'elle leur donna son carrosse pour revenir à Paris. Il la vit là pour la première fois, et elle avoit une de ses femmes avec elle; elle le marque, je crois encore, dans sa *Vie*. Il fut nommé à l'abbaye de Saint-Valery en 1694. Je n'en sais ni le mois ni le jour que vous me demandez; mais je crois que ce fut sept ou huit mois avant qu'il fût nommé à l'archevêché de Cambrai, car cette nomination se fit dans les trois premiers mois de 1695, vers Pâque, autant que je m'en puis souvenir. Peu de jours après, il remit au Roi l'abbaye de Saint-Valery, qui étoit de dix-huit ou vingt mille livres de rente [3]; et je me souviens très-bien que cette remise fut fort désapprouvée de plusieurs prélats qui pour lors étoient à la cour, et qui y faisoient la plus grande figure. Pour ce qui est du prieuré de Carenac, le seul bénéfice qu'il eût avant qu'on lui donnât Saint-Valery, je crois qu'il le donna à M. l'abbé de Chanterac, peu après Saint-Valery,

(2) Village près de Versailles. La duchesse de Béthune, amie de Mme Guyon, y avoit un château.

(3) La nomination de Fénelon à l'abbaye de Saint-Valery eut lieu le 24 décembre 1694, et six semaines après seulement, c'est-à-dire le 4 février 1695, il fut nommé à l'archevêché de Cambrai. Aussi n'eut-il point de bulles pour l'abbaye.

et avant l'archevêché de Cambrai; mais ce fait ne m'est pas assez présent pour vous le pouvoir assurer. Monsieur votre frère, qui est sur les lieux, vous le pourroit dire par le temps de la prise de possession qu'en fit pour lors M. l'abbé de Chanterac.

Pour ce que vous me demandez de la lettre à M. de Tarbes, j'ai bien ouï dire qu'il y en avoit eu une en même temps que celle qu'on attribue du P. Lacombe à Mme Guyon (4); mais je ne l'ai jamais vue. Il y a bien de l'apparence, si elle existe, qu'elle vient de la même boutique que la dernière, qui est certainement très-fausse, non-seulement par le style, qui ne ressemble en rien à celui du P. Lacombe, mais par le caractère de l'écriture, dont Mme Guyon reconnut la fausseté dans le moment qu'on la lui montra, car elle étoit fort mal contrefaite; mais parce qu'il n'étoit pas possible que ce père eût pu lui écrire une pareille lettre, elle en ayant plusieurs de lui en original qui font voir l'idée qu'il avoit de sa vertu, de sa piété, de son amour pour la croix et pour les souffrances, et des grands desseins de Dieu sur son ame par la grandeur de ces mêmes souffrances. La même bouche ne souffle point le froid et le chaud avec cet excès en même temps : aussi en fut-elle si peu effrayée, quand on lui montra cette lettre, qu'elle répondit sans chaleur à M. l'archevêque de Paris et au curé de Saint-Sulpice de ce temps-là, qu'il falloit, si la lettre étoit du P. Lacombe, ou qu'il fût devenu fou, ou qu'on la lui eût fait écrire à force de tour-

(4) C'est la lettre 391 de cette section, ci-dessus tom. IX, pag. 36. La *Déclaration du P. Lacombe à l'évêque de Tarbes* se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, tom. XLI, pag. 107 et suiv.

mens (5). Elle ne voulut pas parler de la fausseté, qui lui sauta d'abord aux yeux, par l'espérance d'une procédure juridique où elle espéroit de la faire connoître telle qu'elle étoit; et elle se contenta de leur dire qu'elle les prioit de le lui confronter, et qu'elle étoit bien sûre qu'il désavoueroit cette lettre. En effet, c'étoit le droit du jeu que d'en venir à une confrontation; mais on étoit bien éloigné de la faire. Il y a lieu de croire, ou que ces deux messieurs étoient trompés les premiers à cette lettre prétendue qu'ils produisoient, ou que, s'ils la connoissoient pour ce qu'elle étoit, ils voulurent voir ce qu'elle produiroit, supposé que l'impression qu'on leur avoit donnée de l'un et de l'autre eût quelque fondement, ce qu'ils auroient pu découvrir par une première surprise. Quoi qu'il en soit, cette lettre à M. de Tarbes, du même temps que l'autre, ne peut venir que du même endroit. Une autre réflexion qui me vient en écrivant ceci, c'est que le P. Lacombe, à qui la tête tourna vers ces temps-là, par l'excès des souffrances d'une si longue prison sans aucun commerce, et par les tourmens qu'on lui fit pour en tirer quelque chose contre Mme Guyon, auroit bien pu succomber à la persécution, et écrire ce qu'on lui auroit dicté : mais la lettre est fausse de tout point, et soit fausseté ou folie, l'on n'a jamais osé la confronter.

Voilà, mon cher marquis, bien des discours : je satisfais, autant qu'il m'est possible, votre curiosité. Tous ces faits m'ont été si fort connus dans le temps, qu'ils me sont encore présens jusqu'à un certain point.

(5) Voyez les pièces 403 et 404, même tom. IX, pag. 79 et suiv.

L'on

L'on verra dans l'éternité ce qu'on a tant essayé d'obscurcir dans le temps. Ce pauvre P. Lacombe est mort à Charenton, fou à lier, après y avoir été plusieurs années. Dieu sera son juge, le nôtre, et celui de ceux qui l'ont tant persécuté.

669.

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

Le 4 mars 1733.

JE commence cette lettre, mon cher marquis, que je ne prétends finir qu'à plusieurs reprises; car je suis fort foible, relevant à peine d'un rhume fâcheux avec de la fièvre, que les trois quarts de Paris essuient actuellement sans exagération. J'ai du temps pour l'occasion qui se présente, et je ne veux rien forcer; car je sens que je ne le pourrois.

Je vous envoie plusieurs copies de lettres que j'ai trouvées chez le fils du *Tuteur* (1), qui vous donneront des éclaircissemens sur plusieurs questions que vous me faites au sujet du libelle (2) dont vous me parlez. Je vous ai déjà envoyé copie de celles du cardinal Le Camus (3), qui sont en nature, et qui prou-

(1) On a déjà vu que le duc de Chevreuse étoit souvent désigné sous ce nom par les amis de Mme Guyon. Le *fils du Tuteur* désigne ici le duc de Chaulnes.

(2) Ce libelle étoit sans doute la *Relation* de l'abbé Phelippeaux.

(3) Voyez les lettres 1, 2, 67, 80 de cette section, tom. VII, pag. 3, 4, 143 et 168.

vent de reste la fausseté de celle qu'on lui impute. En voici d'une autre espèce, pour faire voir la fausseté de celle qu'on attribue au P. Lacombe; c'est une lettre que Mme Guyon écrivit à la P. D. (4) le soir même que M. l'archevêque de Paris l'alla voir à Vaugirard avec le curé de Saint-Sulpice d'alors. Elle lui rend un compte simple et naïf de tout ce qui se passa dans cette conversation, et l'on y voit une vérité et une candeur que jamais l'artifice ne sauroit contrefaire. Cette lettre prétendue du P. Lacombe, dont on lui laissa copie, et qu'elle envoya en même temps à la P. D. est jointe à cette copie, et la suit; elle l'a gardée comme un original qui prouveroit, en cas de besoin, la fausseté de celle qu'on lui produisit, et que le curé de Saint-Sulpice remporta, comme vous aurez pu voir dans la précédente.

Je joins à ces deux copies d'autres copies de lettres du P. Lacombe à Mme Guyon, écrites en divers temps, que j'ai fait copier sur les originaux que m'a fournis le fils du *Tuteur*, pour vous faire voir qu'une même main n'a pu écrire, ni un même esprit penser ce que renferment ces copies, dans des temps si peu suspects, et cette dernière prétendue lettre, qu'on lui a produite dans un temps où l'on mettoit tout en œuvre pour appuyer la calomnie, si proche de l'égarement d'esprit où tomba le P. Lacombe, s'il n'y étoit déjà tombé; car il y a lieu de croire que la longueur de la persécution, et peut-être toute celle qu'on lui fit pour en arracher un pareil témoignage, con-

(4) Ces lettres initiales indiquent la duchesse de Beauvilliers. La lettre de Mme Guyon à cette dame est la 404e, déjà citée, tom. IX, pag. 84.

tribuèrent beaucoup au malheureux état où il tomba dans ce temps-là. Il est certain qu'on ne sut qu'un assez long-temps après, qu'il étoit renfermé à Charenton, entièrement fou, et d'une folie pleine de violence. Je ne prétends pas taxer ni feu M. l'archevêque, ni le curé de Saint-Sulpice d'alors, d'avoir produit cette lettre comme la croyant fausse et supposée; mais, dans les circonstances du temps, ils crurent pouvoir faire usage d'une lettre qu'on leur produisoit, soit pour imposer au public qu'ils avoient intérêt de mettre dans leur parti contre M. de Cambrai, soit pour voir si dans une première surprise, telle que la devoit produire une pareille lettre, ils ne découvriroient pas quelque première émotion qui leur fît juger du fond qui donnoit lieu à la calomnie. Je crois que c'est tout ce qu'on peut juger de plus favorable pour eux dans la scène qui se passa pour lors.

Je joins à tout cela copie d'une protestation qu'elle fit à Meaux contre les violences que lui fit M. de Meaux étant à Sainte-Marie, où il voulut tirer d'elle des signatures horribles, comme de n'avoir jamais cru au Verbe incarné, et d'autres de cette nature, dont ses lettres sont pleines; car, comme elle sentit les violences inouies dont il usoit à son égard, elle ne se crut plus obligée de garder le silence qu'elle lui avoit promis, et écrivit ici à ses amis pour demander conseil dans l'état pitoyable où elle se trouvoit réduite; mais n'en pouvant avoir assez à temps contre les signatures qu'il exigeoit, et qu'elle refusoit absolument, enfin il se contenta de celles qu'il en put tirer, dont elle fut si peu contente, elle, qu'après avoir

fait la protestation dont est ici copie [5], elle envoya querir un notaire qu'elle en chargea de dresser l'acte dans la forme qui convenoit, qu'elle adressa depuis à un de ses amis, cacheté de près de vingt cachets,

(5) Voici cette *Protestation*, que nous trouvons jointe aux lettres de Mme Guyon au duc de Chevreuse.

A Sainte-Marie de Meaux, ce vendredi 15 avril 1695.

Je soussignée, étant au lit malade dans le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, enfermée dans ce monastère, sans aucun commerce au dehors, et sans pouvoir avoir de conseil, Mgr l'évêque de Meaux, Jacques-Bénigne Bossuet, m'apporta un soir, 14 mars 1695, trente-quatre Articles qu'il me dit être contre des erreurs, pour me faire signer que j'avois eu ces erreurs. Je lui répondis que, par la grâce de Dieu, je n'avois jamais douté des vérités contenues dans lesdits trente-quatre Articles; que j'étois prête à les signer de mon sang, mais qu'en les signant, je voulois mettre que je n'en avois jamais douté. L'on ne voulut jamais me l'accorder; mais comme, d'un côté, je ne pouvois avancer en conscience que j'eusse jamais douté un instant de ces choses, puisque je n'en ai point douté, et que de l'autre il faut obéir à la violence; après les protestations faites audit seigneur évêque, de mon amour pour l'Eglise et parfaite soumission envers elle, et avoir prié instamment ledit seigneur de mettre les choses le plus au général qu'il pourroit, afin que je pusse signer sans mentir, ledit seigneur évêque m'a fait un modèle de ce qu'il vouloit absolument que je misse en bas desdits Articles, avec une déclaration vraie et sincère que je lui ai faite de mon attachement au saint siége apostolique, après lui avoir soumis les deux petits livres du *Moyen court et facile de faire oraison*, et celui de l'*Exposition du Cantique des Cantiques de Salomon selon le sens mystique*, qui sont les deux que je reconnoisse avoir faits : après avoir fait une déclaration, comme je la fais encore ici, de n'avoir dit et fait aucune des choses dont on m'accuse, et avoir demandé même à Sa Majesté des commissaires laïques pour examiner mes mœurs; après avoir offert de me mettre en prison pour me faire examiner de toutes manières, ce qui m'ayant été refusé, j'ai demandé de me mettre en une religion où l'on pût rendre raison de ma conduite, je m'y suis mise volontairement rien que pour cela; et l'on se sert de ma bonne foi pour me faire signer, après m'avoir ôté tout conseil et tout commerce au dehors. J'ai donc protesté et proteste encore ici n'avoir fait ni dit aucune des choses dont on m'accuse; que je n'ai garde d'avoir été convaincue par Mgr le cardinal de Grenoble en présence du P. de

pour être déposé dans le temps chez un notaire de Paris, pour servir un jour ce que de raison : ce qui fut depuis exécuté suivant son intention.

Il m'est encore tombé trois lettres du P. Lacombe,

Richebraque, pour lors prieur des Bénédictins de Saint-Robert, d'avoir dit des paroles scandaleuses, puisque je jure sur l'Evangile, que je ne les ai jamais vus ensemble dans un même lieu. J'ai donc mis en main dudit seigneur évêque de Meaux une déclaration de ces choses; et après être convenus ensemble qu'en signant lesdits trente-quatre Articles ci-joints, avec ce qui suit au bas, il me donneroit une décharge entière de tout ce qui regarde les soupçons sur ma foi; avoir même dressé ledit acte de décharge devant moi, et être convenu des termes; m'ayant donné parole qu'en lui donnant lesdits Articles et le papier signé comme il l'avoit lui-même dressé, il me donneroit une pleine décharge telle que nous en convenions, et que par là cette affaire étoit finie : il m'a laissé lesdits Articles, avec l'acte qu'il avoit dressé pour l'écrire au bas desdits trente-quatre Articles ci-joints, et le signer; il a emporté chez lui le modèle de l'acte qu'il me devoit donner pour ma décharge, avec parole de me le rapporter aujourd'hui vendredi 15 avril 1695, et qu'il me le donneroit pour ma décharge, lorsque je lui mettrois entre les mains les trente-quatre Articles, avec l'acte qu'il m'avoit dressé au bas signé : je l'ai fait transcrire sur son modèle, ensuite je l'ai signé; et comme il est venu ce soir vendredi 15 avril, je lui ai remis lesdits Articles, avec l'acte au bas et la déclaration, en lui demandant la décharge qu'il m'avoit promise. Il a ouvert un portefeuille fermant à clef, comme pour me la donner, où il a enfermé lesdits Articles, avec l'acte signé de moi, et la déclaration ci-dessus mentionnée, et m'a refusé la décharge, disant qu'il vouloit voir avec ses amis ce qu'il me feroit encore signer auparavant. Je déclare donc le fait comme il est, et la violence dont on use en mon endroit : privée de conseils et de tout secours, je proteste de nullité de tous ces actes, et de ceux qu'on me fera signer dans la suite, attendu que je ne suis pas libre; non que je refuse de donner tel témoignage qu'on voudra de ma foi, car je proteste encore ici n'avoir jamais douté d'aucune chose qui regarde la foi; que j'ai toujours soumis sincèrement mes livres, comme je les soumets, condamnant de tout mon cœur les mauvaises expressions que mon ignorance m'y a fait mettre, n'ayant jamais eu dessein de favoriser les nouvelles erreurs, dont je n'avois jamais ouï parler lorsque j'ai écrit lesdits deux livres. J'ai même fait voir clairement à mondit seigneur évêque de Meaux qu'il n'y avoit aucune expression ni proposition, dans mes livres, qui ne fussent dans ceux de plusieurs auteurs canonisés, comme saint Fran-

dont je vous envoie les copies à telle fin que de raison [6] : vous jugerez, par le tout, si cet homme si décrié méritoit l'horrible persécution qu'il a soufferte, et celle que souffre encore sa mémoire par toutes les horreurs qui sont répandues dans le libelle en question, sans qu'on lui ait jamais dit plus haut que son nom, qu'il ait subi aucun interrogatoire que sur son *Analyse* approuvée à Rome par l'Inquisi-

çois de Sales, sainte Catherine de Gênes, saint Jean de la Croix, et bien d'autres. Nonobstant toutes ces choses, m'aveuglant moi-même par soumission, je n'ai pas laissé de renoncer à mon jugement et à ce que je voyois, pour soumettre mon esprit et mon cœur à ce qu'on me disoit être dans ces livres, quoique je visse le contraire, et que je susse bien que ce qui est une expérience d'amour et de charité n'est point un dogme de foi, la foi étant un acte différent de la charité. J'ai soumis mon esprit, et le soumets encore de tout mon cœur : mais je déclare en même temps que je ne prétends rien signer qui préjudicie à ma foi; que, si on me fait faire quelque chose qui y puisse donner atteinte, c'est la force qui me le fait faire, et le respect profond que j'ai pour l'Eglise, qui fait que je crains qu'en ne signant pas tout ce qu'on me propose, cela ne donne souvent lieu à des remuemens, qui scandalisent l'Eglise, par des personnes qui, entêtées de leurs opinions, veulent l'emporter, et ne jamais céder. Pour moi, je proteste que je sacrifie tout intérêt de repos et d'honneur pour l'intérêt de l'Eglise ma mère; mais je proteste en même temps de la sincérité de ma foi, et que je ne m'en suis jamais écartée un moment. Que si la violence me fait signer quelque chose qui donne lieu de croire que j'ai été dans l'erreur, je le désavoue, et ne le signe que par violence; aimant mieux laisser juger que ma foi est moins pure, que de troubler la même foi par une résistance trop forte, et un attachement à prouver la vérité de cette même foi. Je proteste donc que je n'ai jamais douté ni hésité sur aucun article de la foi; que je désavoue tous les mauvais sens qu'on peut donner à ces deux livres du *Moyen* et du *Cantique*, les ayant écrits dans les sens très-catholiques, que les spirituels approuvés, qui disent les mêmes choses, ont eus; et de tout ce que contient cet acte, j'en fais mon testament de mort.

(6) On a vu ces lettres du P. Lacombe; du moins nous avons donné celles qui pouvoient offrir quelque intérêt. Ce sont les 50, 82, 84, 85, 86, 89, 90 et 92 du tom. VII.

tion [7], qu'il y ait eu aucune information, nul corps de délit, ni de confrontation. Dieu soit béni! Il sait pourquoi il permet le mal qu'on fait à ses serviteurs, et ce qu'il leur prépare dans l'autre monde. Je ne puis que je ne vous marque mon indignation contre la malignité de ces faiseurs de libelles. Il semble que l'enfer soit déchaîné. Dieu surtout.

Je vous embrasse, mon cher marquis, de tout mon cœur. Ce que vous me dites de la santé de Mme de Fénelon me donne de l'inquiétude pour elle et pour vous. Je vous embrasse de tout mon cœur.

(7) L'*Analyse de l'Oraison mentale*, du P. Lacombe, avoit été imprimée à Verceil en 1686, avec l'approbation des Inquisiteurs de cette ville; mais ce livre fut condamné à Rome, par un décret de l'Inquisition du 9 septembre 1688.

FIN DE LA CORRESPONDANCE.

LETTRES

DE M. *** (L'ABBÉ DE LA BLETTERIE)

A UN AMI

AU SUJET DE LA

RELATION DU QUIÉTISME.

M. DCC. XXXIII.

PREMIÈRE LETTRE.

Raisons générales qui ne lui permettent point d'ajouter foi à la *Relation* de l'abbé Phelippeaux.

Ce 15 décembre 1732.

Vous voulez, monsieur, que je vous rende compte de mes réflexions au sujet de la nouvelle *Relation du Quiétisme*. Heureusement elles ne vous seront point suspectes. Outre que le dogme n'y entrera pour rien, vous connoissez à fond ce que je pense du quiétisme même le plus mitigé. Je le regarde comme un raffinement contraire à la noble simplicité de l'Évangile, comme une doctrine condamnée par l'Eglise, et aussi frivole que dangereuse. Je vous ai dit bien des fois, que, s'il étoit permis de donner dans quelque excès, je serois plus porté à faire main-basse sur tous les mystiques, qu'à outrer aucune de leurs spéculations.

Après cette profession de foi, dont vous m'auriez dispensé, monsieur, mais qui ne sera pas inutile, si vous communiquez ma lettre à certains esprits ombrageux, je viens à l'auteur de la *Relation*. Je trouve qu'il a échoué contre un écueil qui devient fatal à la plupart de ceux qui ont écrit des Mémoires. Quand ils sont déterminés à vider leurs portefeuilles, et à donner au public les choses dont ils ont été les acteurs ou les témoins, ils succombent à la tentation de devenir historiens en forme. Ils entreprennent des narrations suivies et complètes. Pour lors, ils vont à l'emprunt, et Dieu sait s'ils s'adressent toujours bien. A un fond vrai et original ils cousent des lambeaux postiches, et très-souvent remplis de fausseté, et qui déparent leurs ouvrages, et les rendent même dangereux. Le grand nombre des lecteurs est trop superficiel ou trop paresseux pour lire en critique. C'est un état violent que d'estimer ou de mépriser un livre à demi. Ainsi, chacun

envisageant le livre sous une seule des deux faces qu'il présente, les uns adoptent le mensonge, parce qu'il est mêlé avec la vérité; les autres rejettent la vérité même, parce qu'elle est jointe au mensonge.

M. Phelippeaux se trouvoit par hasard à Rome avec M. l'abbé Bossuet, lorsque l'affaire du quiétisme y fut portée. M. l'évêque de Meaux chargea de ses intérêts monsieur son neveu, et lui donna pour second ce docteur, qui étoit sa créature, son ancien domestique, bon théologien, zélé pour la saine doctrine et pour la gloire de son maître. Il eut part à la sollicitation de l'affaire; il aida à instruire les consulteurs Romains que le Pape avoit nommés pour examiner le livre des *Maximes*, dont M. l'abbé Bossuet poursuivoit la condamnation.

Si l'auteur s'étoit borné à donner un journal, et à rendre compte de la négociation, ou s'il avoit seulement ajouté aux faits dont il étoit instruit par lui-même, ceux qu'il trouvoit dans les écrits de M. de Meaux et dans d'autres sources respectables, tous les gens sensés applaudiroient à son ouvrage; il eût mérité les louanges que lui prodigue son éditeur. Mais voulant remonter plus haut, et reprendre les choses jusque dans leur origine, il n'a pas pris garde qu'il se rendoit le copiste d'écrits envenimés, et l'écho de bruits également faux et scandaleux. Le commencement du livre a influé plus ou moins sur les parties qui le composent. En copiant des écrits calomnieux, sa plume a pris une teinture de calomnie, sans qu'il s'en aperçût. Il a fallu assortir à ce début et la tournure de certains faits et les réflexions qui les accompagnent.

Si vous me demandez comment l'auteur, homme de bien, a recueilli des calomnies atroces, et comment, avec assez d'esprit, il ne s'est pas aperçu qu'il transcrivoit de mauvais mémoires; voici, monsieur, quelle est ma pensée. Les impressions qu'il avoit prises dans l'aigreur de la dispute,

l'esprit de domesticité et son humeur caustique le rendoient crédule. Dans les disputes de religion, on adopte trop légèrement ce qui se débite au préjudice de ceux qu'on regarde comme les ennemis de la vérité. Tel qui se sent incapable de rien inventer, n'en est que moins en garde contre tout ce qu'il entend dire; ne faisant pas réflexion qu'il y a des gens qui calomnient par principe de conscience, d'autres qui, dans le transport d'un zèle outré, réalisent les fantômes de leur imagination. Un subalterne embrasse la querelle de son patron souvent avec plus de vivacité que son patron même, et toujours avec des sentimens moins élevés.

Je ne fais pas un crime à l'auteur de la *Relation* d'avoir épousé avec chaleur les intérêts de M. de Meaux, qui étoient au fond ceux de l'Eglise. C'est le propre des grands hommes de passionner tout ce qui les environne. Mais une passion, quelque légitime qu'elle soit, est une passion, et prend toujours sur le jugement. On soupçonne et on croit volontiers le mal, lorsqu'on aime à le dire. Or, si quelqu'un doutoit que l'auteur fût d'un génie âcre et mordant, on pourroit citer le témoignage de ceux qui l'ont connu : mais la *Relation* suffit; il s'est peint dans son ouvrage.

Parmi tant de personnages qu'il introduit sur la scène, M. Bossuet est presque le seul qu'il loue sans restriction. Il ne fait quartier ni aux amis ni aux indifférens. Quant aux ennemis, il les déchire, il leur prodigue les traits les plus odieux, quelque étrangers qu'ils soient à la cause. Non content de faire de M. l'archevêque de Cambrai le plus faux et le plus fourbe des hommes, il donne un tour malin à ses actions les plus régulières, telles que la démission qu'il fit de son abbaye (*a*). Il va jusqu'à insinuer

(*a*) *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 136.

des soupçons sur les mœurs de ce prélat (*a*), qui furent toujours irréprochables. Il n'épargne pas même sa physionomie; il y trouve je ne sais quoi de *sinistre* (*e*). C'est pour le flétrir, qu'il se déchaîne contre Mme Guyon, et qu'il la représente comme une femme perdue, qui cachoit sous les dehors de la piété les horreurs pratiques du molinosisme.

Vous savez, monsieur, que, quand il seroit question de l'hérésiarque le plus opiniâtre et le plus impénitent, l'équité, qui est due à tous les hommes, ne permettroit pas de lui imputer des crimes dont il seroit innocent. Etoit-il donc permis de noircir, sans nécessité comme sans preuve, une dame, qui, ayant été engagée par son extrême simplicité dans des erreurs spéculatives, s'est soumise de bonne foi, lorsqu'elle a été détrompée, et qui est morte enfin comme elle avoit vécu, dans la pratique des bonnes œuvres?

Elle avoit eu le malheur d'attirer l'attention par deux petits livrets, qu'elle avoit écrits par obéissance, et que ses amis donnèrent au public, avec permission et approbation de docteurs. On trouva dans la doctrine de ces livrets des conséquences pernicieuses pour les mœurs; conséquences qu'elle n'y avoit jamais aperçues, et qu'elle détesta toujours. C'est une méthode injuste, mais abrégée, pour décréditer les erreurs, que de décrier les personnes. Des gens sans aveu l'employèrent contre Mme Guyon. On prétendit qu'elle les pratiquoit, et enseignoit à les pratiquer. On sema mille soupçons contre sa vertu. Une absence de quatre ou cinq années, pendant lesquelles elle avoit voyagé pour de pieux établissemens, fournissoit aux calomniateurs un vide qu'ils remplissoient de toutes les horreurs imaginables (1). Cependant il n'y eut jamais contre elle, je ne dis pas de conviction, mais même d'accusation

(*a*) *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 35. — (*e*) Ibid. pag. 36.

(1) Voyez la note (4) de la lettre 147 de cette section, tom. VII, pag. 324 et suiv.

en forme. Ce n'étoient que des bruits vagues, que cent bouches répétoient, et qu'aucune n'avouoit.

Au milieu de cette tempête, elle réclama le secours des lois. Elle demanda permission de se constituer prisonnière, et de se purger juridiquement (2). Elle offroit de montrer, par des preuves positives, qu'elle n'avoit point fait les choses dont on l'accusoit. On ne l'écouta pas; mais la manière dont on la traita bientôt après fait autant à sa décharge, que si elle avoit été justifiée par un arrêt contradictoire. Malgré ses soumissions réitérées, on l'enferme tantôt à Vincennes, tantôt à la Bastille. Qu'arrive-t-il, monsieur? Pendant plusieurs années d'une rude captivité, accablée d'infirmités, et séparée de ses femmes, qu'on maltraite pour les obliger à la charger, elle subit les interrogatoires les plus captieux: mais on ne découvre rien qui la flétrisse. Une si vive persécution ne lui fait perdre ni l'amitié ni l'estime d'un grand nombre de personnes distinguées par leur naissance et par leur vertu. Enfin M. Bossuet lui-même, qui avoit déjà rendu témoignage par un certificat à la pureté de ses mœurs, la justifie solennellement dans l'assemblée du clergé de France tenue en 1700 (3).

Je ne comprends pas, monsieur, comment on ose revenir à la charge, et l'attaquer jusque sous la sauvegarde du clergé et de M. Bossuet, dont le témoignage vaut ici une apologie. Il y a un terme certain à toutes les affaires, qui les décide, et fixe l'état des réputations comme celui des fortunes. On a voulu troubler un homme dans la possession de ses biens. Ses ennemis n'ont jamais produit ni de titre capable de l'évincer, ni même de titre coloré qui pût régulièrement rendre la possession douteuse. Econ-

(2) Lettre 30, ibid. pag. 41.

(3) Voyez la fin de la note (4) déjà citée, ibid. pag. 326; et les *Actes du Clergé*, *OEuvres de Bossuet*, tom. XXX, pag. 425.

teroit-on quelqu'un qui viendroit, au bout de trente ans, reproduire les mêmes moyens frivoles? Il y a plus : le défendeur a offert dans le temps, quoiqu'il n'y fût pas obligé, de montrer des titres qui établissoient invinciblement sa possession, et de les livrer à l'examen le plus rigoureux. S'ils n'ont point été examinés, et si l'on n'a pas fait droit dessus, ce n'a pas été sa faute. Au lieu de le prendre au mot, on l'a traîné de prison en prison; on a épuisé les artifices et les mauvais traitemens, pour le contraindre d'avouer que ses biens sont mal acquis. La vérité l'a soutenu; on n'a pu lui arracher le moindre aveu. Enfin ceux qui auroient eu autant d'intérêt que ses ennemis à contester la possession, le reconnoissent authentiquement pour légitime possesseur. De quel œil regarderoit-on un chicaneur qui tenteroit encore de le déposséder?

C'est précisément l'espèce de Mme Guyon, avec cette différence, que la réputation est plus sacrée que les biens, et la société plus intéressée à s'élever contre les calomnies que contre les usurpations. Suffira-t-il d'avoir été soupçonné une fois, pour être noirci dans toute la postérité? Ne tiendroit-il donc qu'aux auteurs de réaliser, dans l'obscurité de leur cabinet, de vieilles calomnies informes, qu'on aura toujours offert de réfuter dans le temps? Elles n'en sont pas moins calomnies, quoiqu'un auteur se les soit tellement appropriées, qu'il ne peut s'en dessaisir après la fin des contestations.

M. Phelippeaux peut être excusable jusqu'à certain point de les avoir jetées sur le papier, sauf le droit qu'avoient les dépositaires de son manuscrit d'examiner après lui, et d'en retrancher les fausseté; mais on ne peut pardonner à l'éditeur d'avoir remué, par la publication de l'ouvrage tel qu'il est, les cendres d'une personne morte, il y a plus de quinze ans, dans la communion de l'Eglise, sans en avoir jamais été séparée.

Vous

Vous savez, monsieur, que j'ai demeuré dans une ville peu éloignée de Blois. J'ai eu occasion de m'entretenir avec des personnes très-dignes de foi, qui ont connu Mme Guyon pendant les dix dernières années de sa vie. Ils m'ont souvent parlé de sa patience et de sa résignation dans des infirmités continuelles, de son amour pour les pauvres, de la simplicité de sa foi, de son éloignement pour toute voie extraordinaire. Elle avoit pleinement renoncé aux vaines spéculations. Jamais on ne lui a entendu dire la moindre parole d'aigreur contre ceux qui l'avoient persécutée; au contraire, elle les excusoit en disant : Ils ont cru bien faire; Dieu m'a voulu humilier; je ne le suis pas assez : que son nom soit béni. Ce langage ne venoit pas d'impuissance de se justifier, puisqu'elle avoit offert dans le temps de soutenir toutes sortes de confrontations.

Je ne sais, monsieur, si les personnes qui s'intéressent à sa mémoire donneront une apologie. Je trouve, dans la Vie de M. de Cambrai (4), que MM. les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, de concert avec M. de Fénelon, avoient dressé un Mémoire en leur nom pour la justifier; mais que, dans la crainte de les compromettre, Mme Guyon ne voulut point consentir qu'on en fît usage. Le public recevroit avec plaisir et reconnoissance un ouvrage qui viendroit de si bonne main. Mais sans être obligés de rien produire, les amis de Mme Guyon sont en droit de crier à l'imposture. Songez, s'il vous plaît, monsieur, qu'il s'agit de faits arrivés en partie il y a plus de cinquante ans. C'étoit à l'auteur à les prouver, d'autant plus que ses imputations sont graves, qu'il vouloit que son ouvrage ne parût que vingt ans après sa mort; et qu'il savoit que

(4) *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1727, pag. 26. Le Mémoire dont il est ici question ne s'est pas trouvé parmi nos manuscrits. Il y a tout lieu de croire qu'il est perdu.

Mme Guyon prenoit le ciel et la terre à témoin de son innocence.

Je finis, monsieur, cette longue lettre; et puisque vous voulez absolument que je prononce sur la *Relation*, je décide que c'est un ouvrage mélangé, qu'il faut lire avec beaucoup de précaution; tantôt original, tantôt copie, et quelquefois copie de mauvais originaux. Ce n'est pas à beaucoup près un morceau achevé d'histoire ecclésiastique; mais les historiens y trouveront d'excellentes choses, pourvu qu'ils sachent trier. Je ris de la simplicité de M... notre ami commun, qui compare bonnement le style de la *Relation* à celui des fameuses *Anecdotes* (5). Ce n'est point ce qu'elle a d'utile, je veux dire l'histoire du dogme, qui la fait tant rechercher; ce sont les traits malins, vrais ou faux, dont elle est remplie. La malignité porte toujours avec elle son assaisonnement, même dans un livre de théologie. J'apprends dans le moment de très-bonne part, que ni feu M. Bossuet, ni M. l'évêque de Troyes (6) n'ont jamais su que l'auteur travaillât à cette *Relation*. Ce n'est pas un préjugé favorable à son livre, qu'il en ait fait mystère à ces deux illustres prélats. Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble, etc.

(5) Ou *Mémoires secrets sur la constitution* Unigenitus, composés par Bourgoin de Villefore, 1730 et suiv. 3 vol. in-12, et supprimés par un arrêt du Conseil.

(6) Jacques-Bénigne Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

SECONDE LETTRE.

On examine plus en détail les raisons et les faits que l'on peut alléguer contre Mme Guyon.

Ce 26 décembre 1732.

Je suis charmé, monsieur, que vous approuviez ma décision. Vous la trouvez impartiale; mais vous voudriez que je me fusse un peu plus étendu au sujet de Mme Guyon. Vous vous plaignez que j'ai piqué votre curiosité, sans la satisfaire: vous croyez que l'innocence de cette dame est hors d'atteinte, à l'abri du procès-verbal de l'assemblée de 1700. Mais comment concilier, dites-vous, avec ce procès-verbal, la lettre de M. l'abbé de Saint-André (1), grand-vicaire de Meaux, mentionnée dans la préface que les éditeurs ont mise à la tête de la *Relation*? Que répondre à plusieurs faits articulés dans la *Relation* même, et en particulier à une lettre que l'auteur produit sous le nom du cardinal Le Camus (*a*)?

Vous me pressez de lever ces difficultés, et vous me priez de développer davantage les moyens justificatifs que je vous ai légèrement indiqués. C'est ainsi que vous me donnez ma tâche, sans songer que je ne suis déjà que trop occupé. Mais je ne puis rien vous refuser, monsieur; vous êtes en pays perdu pour la littérature, et dans une telle disette de livres, que vous n'avez aucune des pièces qui concernent la dispute de MM. de Meaux et de Cambrai. Je me suis trouvé en province, et dans une pareille situation; c'est ce qui me rend plus sensible à la vôtre. Je vais

(1) Voyez, sur cette *Lettre* de l'abbé de Saint-André, la note (1) de la lettre 666, ci-dessus pag. 57.

(*a*) *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 19.

donc suivre le plan que vous me tracez ; mais je ne réponds pas que je puisse le remplir aujourd'hui.

Je commence par la lettre de M. de Saint-André. Elle paroît vous avoir fait impression. Vous observez judicieusement que cet abbé mérite toute croyance, principalement dans la matière dont il s'agit. Il travaille depuis quarante-cinq ans dans le diocèse de Meaux avec un applaudissement général. Il étoit le confident et l'ami inséparable de M. Bossuet. Il doit être regardé comme un interprète légitime des sentimens de ce grand homme. Mais vous m'avouerez aussi qu'il n'y a point de meilleur interprète des paroles de M. de Saint-André que M. de Saint-André lui-même. Or je vous apprends, monsieur, qu'il déclare qu'on a mal pris le sens de sa lettre. Elle coula de sa plume dans le mouvement de sa juste indignation contre le nouvel historien de Meaux (2), qui avoit traité M. Bossuet avec une partialité indécente. Mais il m'est tombé entre les mains une copie faite sur l'original, d'une autre lettre de M. de Saint-André, qui dissipera les nuages qui paroissent s'être élevés dans votre esprit, à l'occasion de la première. Celle dont je parle est écrite de Meaux en date du 25 février 1732. Il est essentiel que vous la lisiez toute entière.

« Je ne comprends pas, monsieur, comment il se peut trouver quelqu'un qui puisse m'attribuer le dessein de taxer les mœurs de Mme Guyon dans la *Lettre* que j'ai écrite contre l'historien de Meaux. Cette dame est assez justifiée sur cet article par la *Relation* que fit M. de Meaux lui-même, de la grande affaire du quiétisme, dans l'assemblée du clergé de 1700, comme le procès-verbal en fait foi, aussi bien que sur sa soumission dont M. le cardinal de Noailles fut content (3), lui laissant l'usage

(2) Dom Toussaint du Plessis, Bénédictin. Voyez la note déjà citée.

(3) On a deux *actes de soumission* de Mme Guyon remis à M. de Noailles, l'un du 28 août, et l'autre du 9 octobre 1696. Voyez ci-dessus tom. VII, pag. 278 et 299.

des sacremens : soumission dans laquelle on doit présumer qu'elle a persisté pendant les huit ou dix dernières années de sa vie, qu'elle a passées à Blois, sous les yeux de M. de Bertier, qui étoit un prélat très-éclairé. Ainsi tout ce que j'ai dit de cette dame ne regarde que les erreurs dans lesquelles sa simplicité naturelle et son aveugle confiance pour le P. Lacombe l'avoient fait tomber. Je ne pouvois pas moins faire que de donner ma *Lettre* au public, pour apaiser les plaintes de tout ce diocèse, qui me venoient de toutes parts contre l'historien, qui, en voulant justifier de toute erreur Mme Guyon, dont il a fait un grand éloge, a donné atteinte à la réputation du grand prélat qui en a obtenu par son zèle la condamnation. Voilà, monsieur, mes véritables sentimens sur lesquels la personne de distinction qui vous a parlé peut compter. Je suis parfaitement, etc. *Signé*, SAINT-ANDRÉ. »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Vous y voyez que M. de Saint-André, loin d'être en contradiction avec l'assemblée de 1700, reconnoît qu'elle a suffisamment déchargé Mme Guyon des infamies qu'on lui imputoit.

Passons maintenant aux faits énoncés dans la *Relation*. Les uns n'ont de garant que l'auteur même; il tire les autres de la *Vie* du saint évêque de Genève, *Jean d'Aranthon d'Alex*, des *Eclaircissemens* sur cette *Vie*, et d'une lettre attribuée au cardinal Le Camus.

Quant aux faits qui n'ont de garantie que la sienne, je ne crains point de dire qu'il est récusable. Outre que la passion et l'acharnement sont visibles dans tout ce qu'il raconte de cette dame, il est si peu instruit des personnalités, qu'il bronche dès le premier pas. Il en fait une belle personne, même depuis la mort de son mari, et longtemps après, puisque ce n'est que par charité toute pure, qu'il *veut* bien *croire que sa beauté n'eut aucune part à la séduction* (a) de l'archevêque de Cambrai. Cependant il

(a) *Relat.* pag. 35.

102311

est certain qu'avant que d'être veuve, elle avoit eu la petite vérole, qui l'avoit défigurée.

J'ai questionné plusieurs personnes, qui se souviennent distinctement de l'avoir vue, lorsqu'elle demeuroit dans le cloître de Notre-Dame. La peinture qu'on m'a faite de son visage est aussi peu avantageuse, que ce qu'on m'a dit de sa vie est édifiant. Elle assistoit jour et nuit aux offices de la cathédrale, au plus fort de l'hiver, et aux dépens de sa santé. Elle faisoit subsister grand nombre de pauvres par ses aumônes abondantes.

Je reviens, et je conclus que l'auteur s'est trompé sur une particularité qu'il auroit pu aisément vérifier. Il prêtoit donc l'oreille à des gens mal informés, capables de parler à l'aveugle de la conduite de Mme Guyon, aussi bien que de ses traits; il s'arrêtoit à des ouï-dire contraires à la vérité; il s'y arrêtoit assez pour en faire le fondement d'odieux soupçons contre un prélat notoirement irréprébensible du côté des mœurs. Après cela, monsieur, daignez vous-même apprécier l'autorité de cet écrivain sur ce qui regarde Mme Guyon. Tandis qu'il lui rend sa beauté qu'elle n'avoit plus, révoquerez-vous en doute la vertu de cette dame, parce qu'il ose la lui contester?

Il dit encore qu'elle fut mariée à dix-huit ans, et qu'elle demeura veuve à vingt-deux : preuve d'inexactitude. Lorsqu'elle se maria, elle n'en avoit que quinze ou seize, et vingt-huit lorsqu'elle perdit son mari.

Vous direz peut-être que je chicane, et que la fausseté de ces dates est trop indifférente, pour mériter que je la relève. Pardonnez-moi, monsieur; il faut être sur le qui vive avec l'auteur. Cette bévue, qui paroît une bagatelle, sert à ajuster la fable du précepteur, fable calomnieuse et totalement étrangère au sujet. Si Mme Guyon, qui avoit été mariée à dix-huit ans, étoit veuve à vingt-deux, il est clair qu'elle n'avoit point de fils assez âgé pour apprendre

le latin, à la mort de son mari; mais n'étant demeurée veuve qu'à vingt-huit ans, elle pouvoit avoir, comme elle avoit en effet, un fils âgé d'onze ans. C'est donc une fausseté insigne de dire qu'elle avoit pris un précepteur pour elle-même, et que son fils, encore trop jeune, ne servoit que de prétexte. C'en est une autre de métamorphoser en homme bien fait, et d'accuser d'un mauvais commerce ce précepteur, qui étoit un petit homme mal bâti, mais dont la piété m'a été attestée par ceux qui ont vécu avec lui au collège du Plessis, où il étoit chargé des enfans de Mme Guyon. Jugez encore un coup, monsieur, si l'on est croyable au préjudice de quelqu'un, lorsqu'on débute sur son compte par tant de fausse tés compliquées.

M. Phelippeaux ne montre pas plus de discernement dans le choix de ses auteurs. C'est dans la *Vie de M. d'Aranthon* qu'il puise à peu près tout ce qu'il nous donne sur les voyages de Mme Guyon. Ainsi la croyance qu'il mérite se réduit à l'autorité de D. Innocent Le Masson. Mais quel auteur que ce général des Chartreux!

Ne vous a-t-on jamais débité contre M. Nicole une histoire calomnieuse dont voici l'abrégé en deux mots? M. Nicole, passant par Anneci, dit d'abord qu'il venoit faire ses dévotions au tombeau de saint François de Sales. M. d'Aranthon chargea quelqu'un de l'épier; il ne se confessa ni ne communia, et n'approcha point de la relique. Il alla ensuite dîner à l'évêché, et scandalisa beaucoup l'évêque, auquel il donna à connoître qu'il étoit défenseur des cinq fameuses propositions. On m'a dit ce conte dans ma jeunesse, pour me faire peur de ceux qu'on appelle Jansénistes; et moi je vous le rapporte, monsieur, comme un échantillon du goût et de la critique de D. Le Masson, le premier qui ait administré au public cette calomnie (4).

(4) *Eclaircissemens sur la Vie d'Aranthon*, pag. 60 et suiv. Il est permis de douter que l'abbé de La Bletterie soit fondé à représenter le fait

C'étoit un homme crédule, qui, dans sa solitude, recueilloit aussi avidement les calomnies, qu'il les débite pesamment dans ses livres. Il étoit également prévenu contre ce qu'il nomme jansénisme et contre le quiétisme. Je voudrois que vous vissiez avec quel travail il s'efforce de justifier M. d'Aranthon d'avoir estimé Port-Royal. Il sue, il se débat, comme si l'on eût accusé le saint évêque d'une intelligence avec les ministres de Genève. C'est ce même homme qui écrivoit au général des Jésuites, qu'il » avoit vu, dans sa jeunesse, naître la peste jansénienne, » et qu'il avoit entendu les héros de cette secte soutenir » les cinq propositions dans le sens condamné à Rome (*a*). » Il avoit, comme on voit, de bonnes oreilles et de bons yeux. « C'est lui qui dit qu'en considérant les choses sans » prévention, il n'y a ni perfidie ni dérèglement caché, » dont ne soient capables (les Jansénistes); qu'ils sont » dans la même voie qui conduit les Quiétistes à l'espèce » d'athéisme qu'il a dépeint; qu'il faut qu'ils se soient » composé une espèce d'Évangile secret, comme ils se » sont fait un nouveau saint Augustin, et que leur es- » pèce d'Evangile change ce que les quatre évangélistes » de Jésus-Christ enseignent. Car l'orgueil, le mépris du

dont il s'agit comme une pure *calomnie*. C'est ainsi, à la vérité, qu'en parlent les amis de l'évêque d'Ypres, entre autres l'historien de Nicole, (chap. XIV.) Mais une accusation de cette nature, contre un religieux aussi vénérable que D. Le Masson, demandoit à être fondée sur de fortes preuves, qui ne paroissent point avoir été fournies jusqu'à présent. L'auteur de la *Vie de Nicole* prétend que D. Le Masson, en rapportant cette prétendue *calomnie*, s'est *appuyé sur l'unique témoignage de l'abbé de La Pérouse*. Mais cet historien n'avoit sans doute pas fait attention à ces paroles de D. Le Masson : « C'est notre évêque lui-même (M. d'Aranthon), et feu M. le doyen » de La Pérouse qui m'en ont fait le récit. » Ibid. pag. 60; et à la pag. 85 et suiv. il rapporte encore le témoignage de M. Roget, doyen de Notre-Dame d'Annecy, et neveu de M. d'Aranthon.

(*a*) *Eclaircissemens*, pag. 220.

» prochain, l'attache à son propre sens, la désobéissance,
» la détraction, le jugement téméraire, les calomnies ou
» les fausses suppositions, sont chez eux en usage, comme
» si c'étoient des choses louables ou permises; et ils ne
» sont inquiétés sur cela d'aucun scrupule : c'est de quoi
» leurs libelles et écrits font la preuve. Je connois trop
» par science et par expérience les qualités du venin de
» la peste janséniene, pour n'en pas avoir l'horreur
» qu'on doit avoir d'un des plus grands maux qui soient
» arrivés à l'Eglise; car celui-ci est couvert de belles ap-
» parences, et soutenu par des industries les plus dange-
» reuses qui se pouvoient inventer, dont je pourrois rap-
» porter quelque chose de très-singulier; mais je m'en
» abstiens (*a*). »

Après ce torrent d'injures et de calomnies, voudriez-vous, monsieur, lui tenir compte de son silence? Vous reconnoissez ici la figure favorite de ceux qui voudroient parler, et n'ont rien à dire. Pardon, au reste, si je vous ai fait essuyer ces ennuyeuses citations. Mes paroles n'eussent pas été si propres à caractériser l'équité et la modération de ce solitaire, lorsque son zèle s'enflamme contre ceux dont la foi lui est suspecte. Ce que je vais ajouter vous fera comprendre quel fonds on doit faire sur les lettres et les actes qu'il rapporte ou dit avoir entre les mains.

Il avoit été relevé, comme de raison, au sujet de l'entrevue de M. Nicole et de M. d'Aranthon (*e*). Il apporte donc à l'appui de son roman des certificats et d'autres pièces prétendues originales, dont il résulte, entre autres choses, que M. Nicole avoit soutenu, avec beaucoup de chaleur, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous : calomnie bien vraisemblable contre un théologien qui établit en cent endroits la vérité opposée à cette erreur, et

(*a*) *Eclaircissemens*, pag. 102, 337, 362. — (*e*) Ibid. pag. 84.

qui est auteur du *Système de la grâce générale*. C'est comme si l'on accusoit M. de Cambrai d'avoir soutenu que l'Église n'est point infaillible, lui qui en étendoit l'infaillibilité jusqu'aux faits non révélés.

N'ayons point, monsieur, double poids ni double mesure. D. Le Masson est-il croyable sur M. Nicole et sur les disciples de saint Augustin? Les gens sensés savent à quoi s'en tenir. Le sera-t-il sur le compte de Mme Guyon, lorsqu'il rapporte contre elle des faits qui ne se trouvent nulle part ailleurs (5)? Pour peu que M. Nicole eût séjourné comme cette dame parmi les gens qui fournissoient au bon solitaire les mémoires qu'il compiloit, combien d'anecdotes n'aurions-nous pas sur ce saint et savant ecclésiastique! Voudriez-vous répondre qu'elles fussent toutes édifiantes? Soyons donc en garde contre la *Relation*, lorsqu'elle ne fait que copier un écrivain de cette trempe. L'adopter à cet égard avec connoissance de cause, ce seroit avoir le cinquième Évangile imaginé par le Chartreux.

Observez s'il vous plaît :

1° Que D. Le Masson, quoiqu'il écrivît lorsque Mme Guyon étoit le plus vivement persécutée, ne rapporte aucun fait décisif touchant les mœurs, et qu'il n'ose nommer aucun témoin.

2° Les amis de cette dame firent à D. Le Masson une réplique dont il se plaint amèrement (*a*). Je ne connois point cet écrit; mais il n'y étoit pas flatté. Il l'appelle un *libelle diffamatoire* où il étoit *accusé* (et apparemment convaincu) *d'imposture et de calomnie..... On m'y dépeignoit,*

(5) Ce raisonnement de La Bletterie suppose toujours que D. Le Masson n'est nullement croyable sur le fait de Nicole. Mais quoi qu'il en soit de ce fait, les observations de La Bletterie sur Mme Guyon conservent toute leur force. Que le fait de Nicole soit vrai ou qu'il soit faux, D. Le Masson a pu se laisser prévenir mal à propos sur le compte de Mme Guyon.

(*a*) *Eclaircissemens*, pag. 12.

dit-il, *avec les plus vives couleurs*. Cependant, monsieur, quoique poussé à bout, il ne dit rien de nouveau dans les *Eclaircissemens*, ni dans la seconde édition. Ce que *j'ai écrit dans la première*, dit-il (*a*), *n'est différent qu'en quelques circonstances posées hors de leur place, mais non pas dans la substance, qui est toujours la même*. Il est vrai qu'il ajoute peu après : « Il me seroit facile de produire ici des » faits, des écrits et des témoignages, qui serviroient à » prouver encore plus la modération que j'ai observée. » Mais il ne seroit pas juste de lui allouer ce trait de modération, plutôt que la réticence dont je parlois tout à l'heure. En tout cas, ce qu'il supprime ne doit pas être censé meilleur que ce qu'il donne.

3° Dans les *Eclaircissemens* et dans la seconde édition de la *Vie*, il date et arrange quelquefois les faits d'une manière qui en fait voir la fausseté. Alors l'auteur de la *Relation* ne suit point ces dernières dates, lève ainsi les contradictions, et se débarrasse des anachronismes. Comparez la *Relation* page 12 avec les *Eclaircissemens* pages 28, 29 et 30, et la seconde édition de la *Vie* pages 292 et 293.

Après cela, monsieur, s'il étoit encore nécessaire d'entrer dans le détail, je vous ferois sentir l'injustice et l'animosité du Chartreux et de son copiste dans ce qu'ils rapportent des voyages de Mme Guyon. Ils empoisonnent toutes ses démarches ; ils aggravent tout ce qui peut lui être désavantageux ; ils exténuent tout ce qui est à sa décharge. Si, à la prière de M. de Genève, elle va dans le pays de Gex pour un établissement de Nouvelles-Catholiques autorisé par lettres-patentes du Roi, cette résolution, qui, de l'aveu de D. Le Masson, étoit *héroïque par elle-même* (*c*), n'est qu'un prétexte pour aller chercher le P. Lacombe, qu'elle

(*a*) *Eclaircissemens*, pag. 41. — (*c*) Ibid. pag. 16.

avoit connu en France, et avec qui elle avoit entretenu un commerce de lettres suspect, suivant l'auteur de la *Relation*. Elle se seroit épargné la fatigue et la dépense d'un si long voyage, si elle ne cherchoit que ce religieux. Il étoit aisé de l'attirer à Montargie ou à Paris à peu de frais et sans éclat. Une pension eût fait passer les Barnabites de France par-dessus les mécontentemens qu'on prétend que ce Père leur avoit donnés, comme ils y passèrent depuis.

On la fait courir de tous côtés, toujours pour rejoindre son directeur. Cependant il est certain qu'elle quitta les Nouvelles-Catholiques de Gex, uniquement parce que ces filles, non contentes des grandes sommes qu'elle leur avoit données, vouloient encore l'obliger à faire des vœux, afin d'avoir tout son bien. Elle n'alla à Turin et à Verceil que sur les instances réitérées de Mme la marquise de Pruney (6), de l'évêque de Verceil, et d'autres personnes de distinction qui lui proposoient de pieux établissemens. On pousse l'injustice jusqu'à supprimer ces motifs, qui auroient au moins partagé le jugement du lecteur, et balancé les calomnies. De la manière dont ces écrivains racontent les voyages qu'elle fit en Piémont, on se la figureroit comme une aventurière et une malheureuse, elle qui fut toujours accompagnée des femmes qui la servoient, et ne voyagea qu'avec la décence convenable à son sexe et à sa condition. Elle demeuroit à Turin, chez Mme la marquise de Pruney, sœur du marquis de Saint-Thomas, secrétaire d'État; et à Verceil, chez l'évêque même, prélat d'une piété éminente, qui ne la vit partir qu'à regret, lorsque des raisons de santé obligèrent cette dame de revenir en France.

On veut réduire à une simple honnêteté le témoignage

(6) Voyez la lettre 48, tom. VII, pag. 98.

d'estime et de respect que lui rend M. d'Aranthon dans une lettre datée du 29 juin 1685, etc. écrite à une personne tierce. En voici les propres termes (*a*) : « Elle » (Mme Guyon) donne un tour, à ma disposition à son égard, » qui est sans fondement. Je l'estime infiniment, et par- » dessus le P. Lacombe; mais je ne puis approuver qu'elle » veuille rendre son esprit universel, et qu'elle veuille » l'introduire dans tous les monastères, au préjudice de » celui de leurs instituts. Cela divise et brouille les com- » munautés les plus saintes. Je n'ai que ce grief contre » elle : à cela près, je l'estime et l'honore au-delà de l'i- » maginable. » Si ces paroles ne sont qu'une simple honnêteté, il n'y a plus moyen de discerner les complimens d'avec les expressions sincères de l'esprit et du cœur. Faites attention, monsieur, à l'énergie de ces paroles exclusives : *A cela près, je l'estime et l'honore au-delà de l'imaginable.* Quelle idée auriez-vous d'un évêque qui complimenteroit ainsi une personne suspecte sur les mœurs? Donnez-vous la peine de rapprocher ce texte d'une autre lettre que je vous indiquerai bientôt. Mais je veux auparavant lever vos doutes sur celle qu'on attribue à l'évêque de Grenoble (*e*).

Jamais pièce ne fut produite dans un état plus informe, ni ne réunit plus d'indices de supposition. Elle est sans date de jour, de mois, ni d'année, adressée on ne sait à qui, sans commencement et sans fin, tronquée au milieu. L'auteur de la *Relation* ne dit point qu'il ait vu l'original. On y prête à M. de Grenoble une conduite qui le déshonoreroit. Quoi! monsieur, un prélat si respectable auroit écrit à M. Le Camus, lieutenant civil, pour lui recommander Mme Guyon, après qu'il auroit découvert *ses af-*

(*a*) *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation* de M. de Meaux, ch. 1, tom. VI des *Œuvres*, pag. 377. — (*e*) *Relat.* de Phelippeaux, Ire part. pag. 19.

freux mystères! Dans la lettre de recommandation, il auroit prostitué sa plume et son caractère, jusqu'à dire que c'étoit une dame qui *faisoit profession de piété*, tandis qu'il l'auroit connue dans sa conscience pour une hypocrite abominable, qui employoit le langage et le masque de la piété à couvrir *d'affreux mystères!* Dire d'une personne qu'elle fait *profession de piété*, c'est une parole qui porte coup dans la bouche d'un évêque qui a eu longtemps dans son diocèse et sous ses yeux celle dont il parle ainsi. Quand il n'y eût eu rien de plus dans la recommandation, c'en étoit trop; et supposé les faits énoncés dans la lettre que je discute, nulle sollicitation, nulle puissance humaine n'eût arraché cette expression à un prélat aussi ferme que le cardinal Le Camus.

Cependant, comme il est certain que M. de Grenoble a écrit en faveur de Mme Guyon à M. le lieutenant civil, concluez et que l'histoire de *Cateau Barbe* est une calomnie, et que la lettre rapportée dans la *Relation* ne sauroit être véritable. Voici la lettre de recommandation. Cette lettre étoit enfermée dans une autre qu'il écrivoit à Mme Guyon (7).

Je trouve dans ces pièces, monsieur, deux nouvelles preuves de fausseté contre celle qui est insérée dans la *Relation*. Elles sont datées du 28 janvier 1688. Il y avoit alors un an et demi que Mme Guyon étoit à Paris; car elle y revint au mois de juillet 1686. Or la lettre dont il s'agit porte que la recommandation fut donnée lorsque Mme Guyon repassa par Grenoble. M. Le Camus ne dit point que c'étoit une dame qui faisoit profession de piété; il parle absolument de sa piété et de sa vertu.

Continuons à faire la critique de cette lettre. Il y a une

(7) Ces deux lettres, datées du 28 janvier 1688, sont les deux premières de cette section de la *Correspondance*, tom. VII. pag. 3 et 4. Nous les omettons ici. Voyez encore les lettres 67 et 80, pag. 143 et 168.

lacune dans le milieu, qui me dérobe peut-être quelques indices de supposition; mais peu de lignes après, voici un endroit qui mérite votre attention : « Le général des » Chartreux a écrit une très-grande lettre à N. N. sur ce » qu'il a découvert de la conduite de cette dame et de » Cateau Barbe. » Néanmoins D. Le Masson, dans plus de cinquante pages in-8° employées à déchirer Mme Guyon, ne dit pas un mot de Cateau Barbe, dont l'enlèvement et les aventures auroient si bien figuré parmi ses autres calomnies. Il en auroit parlé savamment, puisqu'il avoit fait des découvertes sur cette matière. Le canevas étoit beau, et susceptible d'une riche broderie. Comment cet auteur, tel que je l'ai dépeint, auroit-il gardé le silence sur ses découvertes? Il en avoit assez fait pour en écrire *une très-grande lettre*. D'ailleurs l'aventure avoit dû faire de l'éclat; elle avoit été publiée par M. de Grenoble. D. Le Masson dit, il est vrai, que quelque fille avoit parlé à Grenoble contre Mme Guyon (*a*); mais c'étoit avant le voyage de Marseille. Ainsi cette fille (supposé qu'on la nommât Cateau Barbe) n'avoit point été emmenée à Marseille par Mme Guyon, comme on le dit. Que conclure de tout ceci? que l'histoire de l'enlèvement n'étoit point connue, ou du moins n'étoit point crue du Chartreux; qu'elle est fausse par conséquent; enfin que la lettre produite sous le nom du cardinal Le Camus ne peut être de ce grand prélat.

C'est ce que soutenoit Mme Guyon en 1695, dans le temps qu'elle demeuroit à Meaux. Ayant entendu dire qu'il couroit des lettres sous le nom de M. l'évêque de Grenoble, où il étoit dit que ce prélat l'avoit vue avec le prieur de Saint-Robert, elle adressa à M. de Meaux une déclaration qui finit par ces paroles : « Je déclare en particulier que » les lettres qui courent sous le nom d'un grand prélat ne

(*a*) *Eclaircissemens*, pag. 26.

» peuvent être vraies, puisque je ne l'ai jamais vu avec le » prieur de Saint-Robert qui y est nommé ; et je suis prêt » de jurer sur le saint Évangile, que je ne l'ai jamais vu en » un même lieu, et d'affirmer sous pareil serment les autres » choses contenues dans la présente déclaration (8). »

Suivant l'apostille marginale de l'auteur de la *Relation*, il s'agissoit d'une lettre de M. Le Camus. C'étoit la même que j'examine. Elle ne porte point, il est vrai, que M. Le Camus ait vu à la fois et en même lieu Mme Guyon et le prieur de Saint-Robert ; mais la lettre, comme j'ai dit, n'est pas entière. Il y a un vide rempli par des points, et immédiatement après la lacune, on ajoute que le Bénédictin (en marge, *prieur de Saint-Robert*) s'est rétracté de ce qu'il avoit avancé contre cette dame (9). Il est donc évident que l'endroit omis faisoit mention d'une entrevue entre M. de Grenoble, ce religieux et Mme Guyon. On y disoit que le prieur de Saint-Robert l'avoit chargée en présence de M. de Grenoble.

Mme Guyon, qui s'étoit retirée à Meaux chez les filles de Sainte-Marie, et qui n'avoit aucune relation au dehors, ne savoit pas le contenu de cette lettre supposée. Elle croyoit même qu'il y en avoit deux. Elle relevoit la circonstance unique qui fût parvenue à sa connoissance, et offroit de jurer qu'il n'étoit pas vrai qu'elle se fût jamais trouvée en même lieu avec le Bénédictin et le prélat.

Or ceci, monsieur, prouve encore que la lettre est insoutenable ; car, d'un côté, M. de Grenoble n'étoit pas homme à risquer un fait absolument faux, et de l'autre, Mme Guyon se perdoit sans ressource, si le fait qu'elle con-

(8) *Déclaration* signée à Meaux, le 15 avril 1695 ; voyez ci-dessus tom. VII, pag. 161. Elle est rapportée par l'abbé Phelippeaux, Ire part. pag. 145. Voyez encore la *Protestation* citée en note, ci-dessus pag. 84.

(9) *Relat.* Ire part. pag. 26. Voyez les lettres de ce religieux : ce sont les lettres 77, 78, 81 de cette section, tom. VII, pag. 264 et suiv.

testoit

testoit se trouvoit vrai. M. Bossuet n'avoit qu'à écrire à Grenoble, et l'ordinaire suivant, Mme Guyon étoit convaincue d'avoir offert d'ajouter un parjure aux infamies qu'on lui imputoit. Peut-on douter qu'il n'ait écrit? On satisfait tous les jours des curiosités moins essentielles et moins faciles à satisfaire. C'étoit un moyen abrégé pour savoir une bonne fois à quoi s'en tenir, et sur la conduite de Mme Guyon, et sur ses protestations. Elle avoit des ennemis alertes, et des amis pleins d'honneur. Il étoit de l'intérêt des uns et des autres de s'éclaircir avec M. de Grenoble. Croyez-vous qu'ils se soient endormis? Jugez, monsieur, quelle a dû être la réponse du prélat, puisque les amis de cette dame ne l'ont point abandonnée, et que ses ennemis ont laissé tomber la prétendue lettre. M. de Meaux, dans les écrits où il ménage le moins Mme Guyon, ne lui reproche jamais qu'elle ait offert de se parjurer. Jamais il n'a dit un mot du contenu de la lettre, quoiqu'il en ait eu mille occasions. Vous êtes versé, monsieur, dans l'étude de l'antiquité; n'est-il pas vrai que les critiques les plus judicieux rejettent avec raison une infinité de pièces dont la fausseté n'est pas si bien établie?

A ce témoignage informe, j'oppose un autre témoignage, dont la chicane la plus raffinée ne sauroit éluder la force, ni obscurcir la vérité. C'est une lettre de M. d'Aranthon, écrite le 8 février 1695, peu de temps avant sa mort. Vous la trouverez dans la *Réplique de M. de Cambrai à la Relation de M. de Meaux*. Mais j'oublie toujours que vous n'avez point cet ouvrage. Que vous coûtez à ma paresse, monsieur! Il faut vous transcrire la lettre entière : M. de Cambrai en avoit l'original (10).

M. de Genève ne doit pas être suspect. Il s'étoit élevé avec vigueur contre le quiétisme; il avoit interdit le P.

(10) C'est la lettre 70 de cette section, tom. VII, pag. 148.

de Lacombe. Il n'avoit pas fait prier Mme Guyon de se retirer de son diocèse, comme le dit faussement la *Relation* (*a*); mais plus on supposera d'ailleurs qu'il étoit prévenu contre elle, plus on fortifiera le témoignage qu'il rend à *sa piété et ses mœurs*. Il étoit à portée de savoir les motifs et les particularités de ses démarches. Grenoble, où elle avoit demeuré à diverses reprises, est au voisinage d'Anneci, Turin et Verceil, qui furent le terme de ses voyages, n'en sont éloignés que de quarante à cinquante lieues. On observe, sans le vouloir, les allures des personnes avec qui on a eu des rapports intimes et singuliers, lorsqu'elles ne s'éloignent pas assez pour qu'on les perde tout-à-fait de vue. M. de Genève a dû entendre parler de Mme Guyon en mille rencontres. Il avoit des relations à la cour de Turin, où l'on devoit éclairer de près la conduite d'une étrangère, qui étoit associée à la sœur d'un ministre d'État, pour des fondations éclatantes. Il n'a pu ignorer ce qu'on en disoit de bien ou de mal; s'il étoit vrai, par exemple, qu'elle eût été chassée de Piémont par l'Inquisition ou par S. A. R. (*c*).

Cependant ce prélat, qui dans une grande maladie venoit de recevoir une réponse de mort, et qui se préparoit plus que jamais à paroître devant Dieu, le prend à témoin que ni lui ni la personne à qui il écrit n'ont songé à chercher des armes contre Mme Guyon. Vous sentez, monsieur, que, si ses mœurs étoient légitimement suspectes, tout homme, et encore plus un tel évêque, devoit aider de tout son pouvoir à démasquer la plus dangereuse des hypocrites. L'intérêt de l'Eglise demandoit qu'on fît un exemple sur une femme qui auroit abusé mille fois de ce qu'il y a de plus sacré, pour cacher une dépravation horrible et contagieuse. Au lieu de prendre Dieu à

(*a*) *Relat.* pag. 7. — (*c*) Ibid. pag. 12 et 14.

témoin de sa négligence, M. d'Aranthon auroit dû s'en humilier, et la réparer de son mieux. Il étoit du moins impossible qu'il *estimât la piété* de cette personne. Si sa *conscience* ne l'obligeoit pas de fournir des mémoires, du moins ne lui eût-elle pas fait de *reproches*, s'il en eût parlé *autrement qu'avec éloge*. Vous voyez, monsieur, que ni l'éloignement de ce prélat pour le quiétisme, ni certaines liaisons qu'il désapprouvoit, ni l'éclat qu'avoit fait à Paris la première captivité de Mme Guyon, n'avoient été capables d'altérer les sentimens de *respect* qu'il témoignoit treize ans auparavant pour *les mœurs et pour la piété* de cette dame.

L'auteur de la *Relation* n'a point rapporté cette dernière lettre. Elle étoit en effet embarrassante pour un homme qui n'écrivoit qu'à charge, et nullement à décharge; car traiter de complimens les éloges qu'elle contient, la défaite étoit trop frivole pour la répéter. M. d'Aranthon l'avoit prévenue lui-même par ces paroles : *Voilà en peu de mots les véritables sentimens où j'ai toujours été à son égard*. On craignoit que le lecteur ne fît ce raisonnement naturel et décisif : Si la conduite, si les voyages de Mme Guyon avoient été scandaleux, M. de Genève le devoit savoir mieux qu'homme du monde. Or est-il qu'il l'ignoroit si bien, qu'il a parlé jusqu'à la mort avec éloge et avec respect de la *piété et des mœurs* de Mme Guyon : donc le scandale prétendu, dont on avoit essayé à Paris de tirer tant d'avantage contre elle, n'étoit qu'un scandale pris après coup et par induction.

Tout le monde n'avoit pas l'équité de M. l'évêque de Genève, pour la distinguer de ses écrits et de son directeur. On la supposa coupable des abominations qu'on regardoit comme la suite de ses livres. On s'efforça de la rendre complice de ce qu'avoit pu être le P. Lacombe. En quoi, monsieur, on commettoit deux injustices.

C'est une règle certaine, quoique mal observée, qu'on ne doit jamais imputer aux auteurs les conséquences les plus directes de leur doctrine, quand ils les désavouent. Battez un livre en ruine tant qu'il vous plaira par les conséquences; faites voir qu'elles sont pernicieuses, et suivent nécessairement des principes : mais n'accusez point un auteur de les avoir tirées, surtout si vous devez présumer qu'il n'a pas connu l'étendue des principes, ni la force des expressions. Montrez qu'il raisonne mal, qu'il se contredit lui-même; mais sauvez, aux dépens de la justesse de l'esprit, la droiture des intentions. Vous êtes encore obligé à plus de ménagement, s'il s'agit de conséquences de pratique, parce qu'il y a d'ordinaire plus de liaison entre les idées d'une personne, qu'il n'y en a entre ses idées et sa conduite.

« On peut, dit M. de Meaux (*a*), séparer les autres er-» reurs du quiétisme de ses abominables pratiques, et » plusieurs les séparent en effet. » Mme Guyon étoit une femme simple et ignorante; elle protestoit devant Dieu et devant les hommes, de vive voix et par écrit (11), qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des abominations dont on l'accusoit; qu'elle ne savoit point qu'on se fût servi des mêmes expressions pour insinuer ces horreurs; que, si elle l'eût su, elle eût mieux aimé mourir que de les employer, etc.

Ces désaveux étoient d'autant plus croyables, que toute sa vie avoit été un désaveu continuel des crimes qu'on lui imputoit. Selon la *Relation* même (*e*), elle avoit « une » grande réputation de vertu et de piété..... Elle ne pa-» roissoit s'occuper que des exercices de piété et de cha-

(*a*) *Etats d'oraison*, liv. X, n. 3; tom. XXVII, pag. 391. — (*e*) *Relat.* 1re part. pag. 4, 6.

(11) Voyez l'*Acte de soumission* signé à Meaux le 1er juillet 1695, ci-dessus tom. VII, pag. 189.

» rité.... Elle se gouvernoit d'une manière qui paroissoit » au dehors fort exemplaire. » Or, nous ne pouvons juger de l'intérieur des personnes que sur ce qui paroît au dehors. Pour traiter d'hypocrisie une conduite qui ne présentoit rien que d'édifiant, il falloit être convaincu par des preuves certaines, et aussi claires que ce qu'on voyoit, que ces dehors vertueux étoient démentis dans le secret par des actions opposées. Les désaveux de Mme Guyon, sa simplicité, son ignorance, une vie occupée d'œuvres de piété et de charité, tout contribue à la décharger. Seroit-il permis de traiter une femme sans étude et sans principes, avec une rigueur qui ne seroit pas excusable envers un théologien, qui est obligé par état d'être conséquent?

Pour ce qui est du P. Lacombe, la réputation et la vertu de Mme Guyon doivent être indépendantes de la conduite de ce religieux. Je croirai que c'étoit un fort méchant homme, dès que j'en verrai des preuves : car, pour les aveux qu'il a faits, à ce qu'on dit, après plusieurs années de prison, (et de quelle prison!) vous me permettrez, monsieur, de les regarder comme non avenus. Mais on seroit bien à plaindre, si l'on étoit responsable de la probité de son directeur. Innocent XI s'étoit mis, à ce qu'on prétend, sous la direction de Molinos. On eut toute la peine du monde à lui dessiller les yeux sur le compte de ce prêtre espagnol. M. Palafox, archevêque de Séville, avoue que ce perfide avoit trompé une infinité de personnes, du nombre desquelles il étoit lui-même. Croira-t-on que ce saint pape et cet archevêque réduisoient en pratique les excès de ce malheureux? Sainte Thérèse a été quelque temps entre les mains d'un directeur corrompu. On pourroit citer des exemples plus modernes.

C'est la coutume des scélérats de cette espèce, de s'attacher quelques personnes d'un rang distingué ou d'une piété éminente, auxquelles ils n'ont garde de s'ouvrir. Ce

n'est que par leur protection qu'ils se soutiennent, et ce n'est qu'en se cachant, qu'ils conservent leur protection. Selon la *Relation*, Lacombe affectoit un air de modestie et de sainteté; il s'étoit acquis une grande réputation par ses sermons (*a*). Est-il étonnant qu'une femme d'une imagination vive, qui ne connoissoit ni ne soupçonnoit le mal, l'ait pris pour un saint? Du côté de la dame, une haute idée de la sainteté de son directeur; du côté du religieux, un intérêt marqué de se conserver l'attachement d'une pénitente riche et aumônière, qui lui procuroit de la considération et du crédit: c'en est assez pour rendre raison de tout, sans tourner la chose au criminel. Au reste, quoique Mme Guyon n'eût jamais rien aperçu qui pût démentir la bonne opinion qu'elle avoit de lui, elle promit de bonne foi de n'avoir aucun commerce avec ce père, dès que ses supérieurs l'exigèrent (12), et qu'elle sut que les livres du P. Lacombe avoient été condamnés à Rome et en France.

Je crois, monsieur, avoir suffisamment répondu à toutes vos difficultés. J'ai besoin de prendre haleine. Souffrez donc que je remette à l'ordinaire prochain les moyens justificatifs dont vous me demandez le détail. Je suis avec respect, etc.

(*a*) *Relat.* Ire part. pag. 1 et 7.

(12) Voyez l'*Acte de soumission* qu'elle signa le 28 août 1696, *Relat.* Ire part. pag. 186, 187, et ci-dessus tom. VII, pag. 281.

TROISIÈME LETTRE.

Sur les rapports de Mme Guyon avec le P. Lacombe, et sur une lettre de ce père à Mme Guyon.

Ce 10 janvier 1733.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, monsieur, on commence à voir le second volume de la *Relation;* mais il est encore rare. A peine un de mes amis, qui a été servi des premiers, m'a-t-il donné le temps de le parcourir. Je persiste dans mon jugement. L'auteur se soutient en bien et en mal. Il continue à gâter un détail intéressant et nécessaire par un déchaînement affreux contre tout ce qui a rapport à M. de Cambrai, et par des réflexions si envenimées, qu'elles se décréditent d'elles-mêmes. Mais vous ne me permettez de m'écarter ni à droite ni à gauche : c'est de Mme Guyon que je dois vous entretenir.

Le seul acte qui la concerne dans tout le second volume, est une lettre qu'on dit lui avoir été écrite par le P. Lacombe (1), et qui imprimeroit une flétrissure à la mémoire de cette dame, s'il étoit permis d'y ajouter foi. Vous ne manqueriez pas de me demander des éclaircissemens sur la lettre en question : je prends les devants. Vous allez convenir sans peine que ce seroit le comble de l'injustice d'avoir égard à ce qu'elle contient.

Rappelez-vous, monsieur, qu'on vouloit perdre dans l'esprit du Roi l'archevêque de Cambrai. Vous m'entendez à demi-mot. Il ne s'agit point ici de M. de Meaux : son ame grande, noble, élevée, étoit incapable de se prêter à de pareilles intrigues. M. de Cambrai ne donnoit aucune prise du côté des mœurs. Il en avoit donné du côté

(1) *Relat.* IIe part. On a vu cette lettre sous la date du 27 avril 1698, ci-dessus tom. IX, pag. 36.

de la doctrine ; mais on le voyoit près d'échapper par la soumission qu'il alloit faire, et peut-être de rentrer dans les bonnes grâces du Roi. Comme on ne pouvoit l'attaquer directement, on se résolut de le perdre par contre-coup. On imagina que, si Mme Guyon pouvoit être convaincue des crimes qu'on lui avoit imputés, ce seroit une tache éternelle à ce prélat d'avoir estimé une femme de ce caractère. Que dis-je, de l'avoir estimée? il l'avoit regardée comme une personne très-habile dans les voies du salut; il s'étoit roidi contre les soupçons répandus dans le public. Il avoit soutenu la pureté de ses intentions et de ses mœurs, jusqu'à aimer mieux se désunir d'avec M. de Meaux, que d'approuver un ouvrage de ce prélat, où il la croyoit voir diffamée.

Mme Guyon, au retour de ses voyages, avoit commencé d'être calomniée. Sur de fausses lettres, supposées par ses ennemis, elle avoit été mise par ordre du Roi aux filles Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, au mois de janvier 1688, et non pas 1687, comme dit la *Relation*. Elle y avoit été interrogée sur sa conduite et sur sa doctrine. Pendant l'espace de six à sept mois que dura cette première captivité, Mme de Maintenon reconnut l'innocence de cette dame, lui procura la liberté, voulut la voir, et la goûta extrêmement. Quelques années après, les calomnies ayant recommencé, Mme Guyon avoit demandé des commissaires pour instruire son procès : on les lui avoit refusés; on l'avoit crue innocente. Nouveaux intérêts, nouvelles pensées. On se persuade qu'elle pourroit être coupable, et qu'il est du bien de l'Eglise de la convaincre. On pouvoit lui faire son procès dans les règles ; mais c'étoit s'exposer à faire triompher son innocence. On eut donc recours à d'autres voies. Mme Guyon étoit par ordre du Roi dans une maison religieuse de Vaugirard. Quoiqu'elle n'y fût pas fort resserrée, elle ne voyoit personne; elle n'usoit point

de la liberté qu'on lui laissoit peut-être comme un piège : tant elle craignoit qu'on ne l'accusât d'en abuser ! Tout à coup elle est transférée à la Bastille ; on la sépare de ses femmes ; on tâche de l'intimider ; on l'interroge. Elle prend Dieu à témoin dans son testament (*a*), qu'on lui « faisoit » des interrogatoires captieux, ne voulant point écrire ce » qui la justifioit, et ajoutant à ses réponses, mettant ce » qu'elle ne disoit pas, et supprimant les faits véritables. » Il est aisé de deviner le reste. On faisoit des informations secrètes dans tous les lieux où elle avoit demeuré ; on sondoit toutes les personnes qui l'avoient connue.

C'est dans le feu d'une procédure si passionnée, qu'est produite la lettre du P. Lacombe, qui, de son côté, languissoit depuis onze ans dans des prisons qui ne dépendent d'aucun tribunal réglé. Je ne serois pas surpris qu'une pièce de cette nature eût fait impression dans le temps sur des esprits échauffés. La passion fait armes de tout, et quelquefois trophée de ce qui devroit l'humilier. Pour nous, nous jugeons sans intérêt : c'est le privilège de la postérité. Vous prévenez sans doute mes réflexions, et vous décidez, sur le seul exposé des circonstances, qu'une telle lettre ne mérite aucun égard. N'importe, monsieur, vous m'avez mis en train d'écrire : il faut, s'il vous plaît, que vous me lisiez.

1° Il est certain que, dans les affaires criminelles, on a quelquefois supposé des aveux même par écrit, pour découvrir des coupables. Par ce stratagème, on a souvent pénétré des mystères qui paroissoient impénétrables. Je n'examine point si ces fictions de droit peuvent être justifiées par la raison de l'utilité publique ; il me suffit qu'elles ne soient pas sans exemple. Si l'on a vu des magistrats descendre jusqu'à de pareilles ruses, seroit-il étonnant

(*a*) *Vie de M. de Cambrai*, 1727, pag. 80.

qu'on les eût employées dans une procédure qui n'étoit point assujétie aux règles, et contre une personne dont la constance poussoit à bout ses persécuteurs? Mme Guyon proteste avec serment (*a*) qu'on a contrefait son écriture, non pas *une fois*, mais *plusieurs*. Les faussaires dont elle se plaint, ou leurs semblables, se seroient-ils fait scrupule d'imiter le caractère et le seing du P. Lacombe?

2° Quand il seroit certain que ce père auroit écrit la lettre, resteroit à savoir si sa tête n'étoit point déjà affoiblie lorsqu'il l'écrivit. Vous savez qu'il est mort fou. Comment fixer au juste l'époque de sa folie? Quelle altération n'avoient pas dû faire dans un cerveau foible onze ans de captivité! On ne perd pas toujours en un instant l'usage de la raison. Combien d'extravagances passagères précèdent la plupart du temps une démence habituelle et décidée!

3° Mais indépendamment de la folie, à quoi ne peut pas se porter un homme livré à des traitemens arbitraires et aux horreurs de la solitude, séparé du reste des hommes! Heureux, s'il pouvoit se séparer de soi-même, et se dérober à ses propres réflexions! Elles lui rappellent le passé, l'appliquent au mal présent, et lui découvrent un avenir sans bornes, qui le désespère. Si, dans cette affreuse situation, on fait luire à ses yeux quelques rayons d'espérance; si on lui promet la liberté, pourvu qu'il se charge lui-même, et ceux qu'on veut trouver coupables, on l'expose à une tentation bien délicate. Moins il sera honnête homme, plus tôt il succombera. N'est-il pas vrai que l'innocence même n'y résiste pas toujours? Ne confondons point, monsieur, les aveux qui se font dans les prisons qui dépendent immédiatement de la puissance suprême, avec les aveux faits dans les prisons soumises aux lois. Dans celles-ci, un prisonnier se perd, lorsqu'il avoue les crimes

(*a*) *Vie de M. de Cambrai*, pag. 80.

dont il est prévenu. Dans celles-là, il peut obtenir sa liberté, en confessant ce qu'on exige de lui. Ici on n'en périt pas moins, quoiqu'on décèle ses complices; là on peut mériter sa grâce, en impliquant certaines personnes. Autoriser de pareils aveux, ce seroit introduire un trop dangereux exemple, qui pourroit aisément retomber sur ses auteurs. *Quàm temerè in nosmet legem sancimus iniquam!*

4° Les autres lettres qu'on produit sous le nom du P. Lacombe, et même celle qu'on lui fait écrire à M. l'évêque de Tarbes (2), sont pleines d'enthousiasme et de fanatisme. Celle dont il s'agit est d'un style simple, commun et trivial. On l'y fait protester que ce qu'il *déclare vient de sa pure franchise et liberté:* protestation affectée, justement suspecte, qui dans les règles ne sauroit constater que la foiblesse du prisonnier, et l'excès de la violence qu'on lui fait souffrir. La lettre est sans date de lieu; c'est que la date d'une prison ne s'ajuste pas avec des protestations de liberté.

5° Mme Guyon soutint toujours que la lettre du P. Lacombe n'étoit pas de lui, ou qu'il étoit devenu fou. Elle demanda qu'il lui fût confronté. Ce religieux fut transféré du château de Lordes, diocèse de Tarbes, dans celui de Vincennes; mais la confrontation ne se fit jamais. Que faut-il davantage pour achever de détruire une lettre qui est déjà nulle par elle-même?

Je vous ai montré jusqu'ici la foiblesse des moyens dont se sert l'auteur de la *Relation*, pour attaquer Mme Guyon. Il ne me sera pas difficile de faire sentir la force des raisons qui doivent la mettre hors d'atteinte. Je les réduis à trois chefs. 1° Malgré les recherches les plus opiniâtres, les ennemis de Mme Guyon n'ont jamais pu trouver de preuve contre elle, et cette dame a toujours offert de prouver qu'elle n'avoit

(2) Voyez la note (1) de la lettre 391, et les pièces citées au même endroit; tom. IX, pag. 37.

pas fait les choses dont on l'accusoit. 2° Elle n'a jamais perdu ni l'estime ni l'amitié de ceux qui l'ont le plus particulièrement connue. 3° Ceux qui ont témoigné le plus d'opposition à ses livres ont rendu justice à ses mœurs.

Qui seroit innocent, s'il suffisoit d'être accusé pour être coupable? disoit autrefois un empereur; *ecquis erit innocens, si accusare sufficiet?* Le crime ne se présume jamais; c'est toujours à l'accusateur à prouver. L'accusé a droit de s'en tenir à la simple négative, et d'attendre de pied ferme celui qui l'attaque. S'il recule, ou s'il succombe à la preuve, il est censé calomniateur. A combien plus forte raison, monsieur, doit-on traiter de calomnies des imputations qui n'ont jamais eu rien de juridique ni de précis, toujours débitées sans garant comme sans preuve! Leur fausseté est encore plus visible, si l'accusé a eu des ennemis puissans, et si les faits qu'on lui impute étoient de nature à être constatés : mais si, d'un côté, il a défié ses accusateurs, en offrant de démontrer que les choses dont ils l'accusoient n'étoient pas vraies, et que, de l'autre, on lui ait répondu par un déni de justice, par des voies de fait, et par des procédures violentes dont il n'est pas résulté la moindre preuve, c'est alors que la calomnie devient palpable, et tourne en preuve pour l'accusé.

Chacune de ces circonstances porteroit coup, prise séparément, et elles se trouvent toutes réunies en faveur de Mme Guyon. Il est notoire que jamais personne ne s'est porté en justice pour son accusateur. Cependant vous savez que ses ennemis ne manquoient ni d'activité ni de crédit. Un parti nombreux croyoit rendre service à Dieu et à l'Église, en la décriant. Il n'y avoit rien à craindre, ni pour le dénonciateur, ni pour les témoins, surtout dans les derniers temps, où elle avoit pour parties secrètes des personnes qui pouvoient ce qu'elles vouloient. On faisoit sa cour en se déchaînant contre Mme Guyon. Il y avoit

tout à gagner pour qui l'auroit convaincue. Donc, puisque tant de gens animés, et par le zèle, et par l'impunité, et par l'espérance, n'ont jamais produit de preuve, c'est qu'il étoit impossible d'en trouver.

Mais les crimes qu'on lui reprochoit, dira peut-être quelqu'un, n'en étoient pas susceptibles. En ce cas, monsieur, les accusateurs parloient donc en l'air. C'est avouer, en bon français, qu'ils eussent été déclarés calomniateurs en justice réglée. D'ailleurs les faits dont on l'accusoit étoient de nature à être constatés. On l'accusoit d'une liaison criminelle avec le P. Lacombe, et d'enseigner que certaines abominations étoient permises.

A l'égard du premier chef, pour être prouvé en forme, il ne lui manquoit que la vérité. Mme Guyon avoit toujours vécu à découvert, et sous les yeux de plusieurs domestiques. Tout serviteur est espion-né de son maître. Par ce canal, les intrigues les plus cachées viennent à la connoissance du public. Cette espèce de gens est plus capable d'inventer que de se taire. La plupart vendroient au plus bas prix un secret auquel seroient attachées la réputation ou la fortune de celui qu'ils servent. Tous les jours ils le donnent pour rien; ils le jettent à la tête du premier venu. Je vous ai déjà dit que les femmes de Mme Guyon ont été emprisonnées, séparées, tentées par promesses et par menaces. On n'a pu tirer d'elles le moindre aveu.

Le second chef étoit plus facile encore à vérifier. Ceux à qui elle avoit débité ses dogmes affreux étoient en état de la dénoncer. Tous, sans doute, n'avoient pas donné tête baissée dans une *doctrine de démons*. Plusieurs avoient dû la rejeter avec horreur. Est-il possible que tous aient conspiré à garder cet horrible secret, sans qu'aucun d'eux ait parlé juridiquement, ni pour l'acquit de sa conscience, ni par quelque autre motif? Ceux mêmes qui seroient devenus ses prosélytes avoient droit d'attendre, en la dé-

férant, une récompense proportionnée à l'importance de la découverte. Vous savez, monsieur, que les remords naissent en foule, dès qu'ils sont excités par l'intérêt. On en fait volontiers parade, lorsqu'il y a quelque chose à gagner. Dans le cas dont il s'agit, ils étoient bons et pour l'autre monde et pour celui-ci.

Mme Guyon, loin de craindre les dénonciations en forme, défioit en quelque sorte ceux qui la calomnioient. Elle demandoit, à titre de grâce, une chose qui doit toujours faire trembler les coupables, et que beaucoup d'innocens écarteroient de tout leur pouvoir. Avant les conférences d'Issy, elle écrivoit à Mme de Maintenon, pour la prier de lui donner des commissaires, moitié laïques, moitié ecclésiastiques, afin qu'on jugeât de sa personne aussi bien que de sa doctrine. « A présent, dit-elle (3), que j'apprends qu'on » m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Église, aux gens » de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même, la » connoissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je » vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à » personne.... Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, » je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à S. M. et à » vous, madame, de m'indiquer. J'irai avec la fille qui me » sert depuis quatorze ans; (c'est-à-dire depuis le com- » mencement de ses voyages) l'on nous séparera, et l'on » me donnera pour me servir dans mes infirmités qui l'on » voudra. Si Dieu veut que la vérité soit connue, vous » verrez, madame, que je n'étois pas indigne des bontés » dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je suc- » combe sous l'effort de la calomnie, j'adore sa justice, » et m'y soumets de tout mon cœur, demandant même » la punition que ces crimes méritent. Les grâces de cette » nature ne se refusent jamais. »

(3) *Relat.* Ire part pag. 114, 115. Voyez la lettre 30, tom. VII, pag. 51.

N'ayant pu rien obtenir, elle adressa une autre lettre aux prélats qui se devoient assembler à Issy. « Je me suis » offerte, leur dit-elle (4), d'entrer en prison. J'offre plus, » c'est de faire voir que je n'ai point fait les choses dont » on m'accuse. Je n'attends pas que ceux qui m'accusent » prouvent ce qu'ils avancent, quoique ce soit l'ordinaire; » mais je m'offre de prouver que cela n'est pas. Si vous » voulez bien, messeigneurs, avoir la charité d'examiner » ce qui regarde le criminel avant l'examen des livres, je » vous en aurai une obligation infinie. Il est aisé d'infor- » mer à charge et à décharge de toute ma vie. Je vous » dirai, avec une entière ingénuité, les choses dont on » m'accuse, et le caractère des personnes qui m'accusent. » Je suis toute prête de soutenir toute sorte de confron- » tations; et je crois qu'il vous sera aisé, avec la grâce de » Dieu, de démêler une malignité peu commune..... Je » vous conjure, messeigneurs, par la charité de notre » Seigneur Jésus-Christ, dont vous êtes pleins, de recevoir » les mémoires qui vous seront donnés contre moi, d'ob- » liger les personnes à donner leur nom, et à vous parler » à vous-mêmes. Si je suis coupable, je dois être plus pu- » nie qu'une autre, puisque Dieu m'a fait la grâce de le » connoître et de l'aimer, et que je ne suis point assez » ignorante pour être excusée, puisque je suis assurée que » Jésus-Christ et Bélial ne sont point en même lieu. »

Je vous prie, monsieur, de relire ces deux pièces tout entières dans la *Relation*. Elles sont touchantes. On y trouve une assurance, une candeur, une simplicité que le crime n'imite jamais qu'imparfaitement.

On ne peut effacer l'impression d'innocence qui en résulte, en disant qu'elle demandoit des commissaires, avec pouvoir de prononcer sur sa vie, uniquement pour éloi-

(4) *Relat.* 1re part. pag. 118 et suiv. et lettre XV, *Œuvr. de Bossuet*, tom. XL, pag. 89 et suiv.

gner l'examen de la doctrine; car outre qu'elle demandoit qu'on examinât l'une et l'autre en même temps, il faut avouer que, si elle trembloit pour ses écrits, elle étoit tranquille sur ses actions. Que risquoit-elle, après tout, en laissant examiner ses écrits? Elle risquoit de les voir condamner, de souscrire à la condamnation, de les rétracter. Mais les crimes ne se rétractent point. En faisant instruire son procès, elle s'exposoit, si elle étoit coupable, à une perpétuelle infamie, et à une punition exemplaire. Suivant la *Relation*, cet admirable expédient, qui alloit à perdre la personne sans sauver les livres, lui fut suggérée par l'abbé de Fénelon (*a*). Convenez, monsieur, que le stratagème étoit digne, je ne dirai pas d'un esprit délié, mais d'un esprit artificieux et fourbe, tel que l'auteur dépeint M. de Cambrai.

Mais, dit le même auteur, Mme Guyon se persuada qu'il ne seroit pas facile de découvrir sa mauvaise conduite, qui n'étoit connue que de ceux à qui il importoit autant qu'à elle de garder sur cela un profond silence.

Voilà, monsieur, une de ces réflexions noires que j'avois en vue dans ma première lettre. Ce n'est point la nature du fait qui la produit; c'est la nécessité qui l'invente. L'auteur veut soutenir jusqu'au bout l'affreuse idée qu'il s'est faite de Mme Guyon. Il s'efforce d'ajuster à cette idée un fait qui la combat, ou plutôt qui l'anéantit. S'il est permis de s'ériger, comme lui, en scrutateur des cœurs, de fouiller dans les intentions d'une manière si odieuse, et contre toute vraisemblance, il n'y a plus de ressource pour l'innocence accusée. Comment ose-t-il dire qu'il importoit autant aux complices de Mme Guyon, qu'à elle-même, de garder le silence? Eh quoi! monsieur, lorsqu'un complice vient s'accuser lui-même, et découvrir

(*a*) *Relat.* Ire part. pag. 114.

une

une intrigue dangereuse, le punit-on avec l'auteur du complot? Je ne vous répèterai point ce que je vous disois il n'y a qu'un moment à ce sujet. Je remarquerai seulement une contradiction visible de l'auteur. Selon lui, Cateau Barbe avoit parlé, et découvert d'*affreux mystères*; comment Mme Guyon n'appréhendoit-elle ni la confrontation de cette fille, ni la déposition de l'évêque de Grenoble, que sa conscience auroit obligé de parler?

Il étoit de l'intérêt de l'Église et de l'État, de convaincre une femme qu'on supposoit être le chef d'une secte où l'on allioit, par principes, ce qu'il y a de plus saint avec des abominations monstrueuses. Si beaucoup de gens croyoient donner atteinte aux écrits de cette dame en calomniant sa personne, c'étoit leur donner un coup mortel que de constater les crimes dont on la chargeoit. En montrant que sa doctrine l'avoit conduite aux plus étranges excès, ou qu'une horrible corruption lui avoit inspiré sa doctrine, on fournissoit aux simples un contre-poison plus puissant que les Articles qui furent dressés à Issy, et que toutes les réfutations du monde. Cependant, monsieur, on laisse les mœurs à l'écart, on refuse de donner des commissaires laïques; on se retranche à faire examiner la doctrine par les évêques. C'est qu'on crut l'examen de la personne inutile et dangereux : inutile, parce qu'on la jugeoit innocente; dangereux, parce qu'on appréhenda que son innocence, juridiquement prouvée, n'accréditât en quelque sorte ses erreurs. On ne fut pas long-temps à s'apercevoir que le refus d'accepter les offres de Mme Guyon, suivi du certificat de M. de Meaux, produisoit à peu près le même effet qu'une justification en forme. Pour diminuer cet effet, et entretenir les anciens soupçons, on veut arrêter Mme Guyon, dès qu'elle est sortie de Meaux : on la cherche long-temps; on découvre enfin sa retraite. Elle est conduite à Vincennes. M. le cardinal de Noailles lui

obtient quelque adoucissement. Elle est transférée à Vaugirard toujours prisonnière, mais avec assez de liberté. Sur ces entrefaites arrive la disgrâce totale de M. de Cambrai. Mme Guyon est enfermée à la Bastille. Je vous ai dit comment elle y fut traitée, et quelle procédure on mit en usage pour la convaincre. Les recherches les plus curieuses et les plus malignes tournèrent à son avantage. On n'a jamais rien produit que la misérable lettre du P. Lacombe, de laquelle je vous ai parlé. Or si cette lettre, même en cas qu'elle soit du P. Lacombe, ne mérite pas qu'on s'y arrête, eu égard aux circonstances dans lesquelles elle a été écrite; jugez, monsieur, par la raison des contraires, combien est décisive la fermeté inébranlable de Mme Guyon, précisément dans les mêmes circonstances. Elle a persisté à dire que ce père étoit devenu fou, ou que la lettre n'étoit pas de lui. Elle a demandé inutilement à lui être confrontée. Soutenue du témoignage d'une bonne conscience, elle lassa ses persécuteurs; ils la rendirent enfin à sa famille. Je l'ai dit dans ma première lettre, et je ne le rétracte point : le moyen que je viens de vous détailler est victorieux. Il ne prouve pas moins l'innocence de Mme Guyon, que si elle eût confondu ses ennemis à la face de la justice, et les eût fait déclarer calomniateurs.

Mais cette preuve reçoit un nouveau degré de force et d'éclat par l'attachement que les amis de Mme Guyon ont eu pour elle dans tous les temps. Vous savez, monsieur, qu'on n'a pas besoin d'être convaincu dans les formes, ni même d'être entamé par des soupçons graves, pour être abandonné de ses amis. A la cour surtout, où les amitiés sont plus superficielles, parce qu'elles sont subordonnées à la fortune, il suffit de n'être pas à la mode. Cependant Mme Guyon y a toujours conservé des amis fidèles, tendres et généreux. Elle a eu quelquefois besoin de son crédit sur eux, pour retenir un zèle qui les auroit trop

compromis. Tels étoient les ducs et duchesses de Beauvilliers, de Charost, de Chevreuse, de Mortemart, Mme la comtesse de Guiche, aujourd'hui maréchale de Gramont, etc. Des liaisons si brillantes en supposent une infinité d'autres. Vous conviendrez, monsieur, que je vous cite des juges non récusables en fait de mœurs et de réputation. Leur suffrage pourroit-il être balancé par des accusations vagues et indéterminées, qui venoient originairement de gens sans nom et sans caractère, à qui Mme Guyon étoit inconnue? Aucun de ses ennemis n'osoit se porter pour dénonciateur. Ses amis, et de tels amis, vouloient être ses apologistes; du moins ils ne rougirent jamais d'elle, lors même que son amitié étoit à charge, et que parler en sa faveur, c'eût été se perdre sans la servir. Quelques-unes de ces personnes l'avoient connue dans sa jeunesse. Dès l'âge de dix-huit ans, elle avoit fait connoissance avec M. Fouquet, frère du surintendant, et avec Mme la duchesse de Charost, qui l'avoit en quelque sorte suivie dans tous ses voyages, entretenant avec elle le commerce le plus vif. Cette duchesse souhaitoit ardemment le mariage de Mlle Guyon avec M. le comte de Vaux, qui étoit son frère, et non pas son neveu, comme dit l'auteur de la *Relation*, toujours mal instruit. Elle vouloit lui donner une épouse formée par une mère vertueuse. Ce ne furent certainement pas les grands biens de Mlle Guyon qui la déterminèrent. Elle étoit cadette, et n'avoit que huit à neuf mille livres de rente. Ce n'étoit pas là de quoi relever les débris de la fortune de M. le surintendant.

Je suppose, monsieur, que vous estimiez un de vos amis jusqu'à croire qu'il est un saint, et que Dieu lui accorde des dons surnaturels; je suppose, en même temps, qu'il coure sur le compte de cet ami des bruits fâcheux qui n'iroient à rien moins qu'à le faire passer pour un scélérat, et pour franc hypocrite : je vous connois trop, monsieur,

pour douter du parti que vous prendriez. Vous en perdriez le sommeil; vous remonteriez à la source, sinon pour vous tranquilliser, du moins pour vous justifier aux yeux du public, et vous mettre en état de fermer la bouche aux calomniateurs. Tous les jours des gens sans aveu calomnient, lorsqu'il n'y a rien à risquer; mais les personnes en place et titrées, qui ont tout à perdre, ne soutiendront jamais ouvertement celui qui est calomnié, s'ils n'ont en mains de bonnes preuves de son innocence.

Les ennemis de Mme Guyon avoient commencé à la décrier dès qu'elle fut de retour à Paris. La plupart de ses liaisons sont postérieures aux calomnies. On peut quelquefois défendre par engagement une personne suspecte; mais on ne se lie point avec elle sans y avoir pensé à deux fois. Qu'on cesse donc, monsieur, de faire valoir la partialité des amis de Mme Guyon. La plupart ne l'étoient devenus qu'après avoir entendu ce qui se débitoit contre elle, et s'être assurés que tout étoit faux.

M. l'abbé de Fénelon avoit été prévenu contre elle. Un si grand génie n'a pu se déprévenir qu'à bonnes enseignes. Il excelloit dans la connoissance des hommes; il lisoit presque dans les cœurs. Il avoit examiné Mme Guyon; il n'avoit aperçu dans ses écrits d'autre doctrine que celle qu'il enseigna lui-même depuis. Ce qu'il voyoit en elle de bon et d'estimable, l'avoit rendu indulgent sur certaines choses extraordinaires qu'il croyoit pouvoir être des illusions d'esprit. Il ne les avoit point approfondies, parce que Mme Guyon disoit elle-même qu'elle ne savoit si c'étoit imagination ou vérité, ne s'y arrêtant jamais volontairement.

Quant aux bruits qui avoient couru sur les mœurs de cette dame, il savoit trop ce qu'il devoit à sa place, à sa réputation et à sa conscience, pour les avoir négligés. Il en avoit fait un examen scrupuleux, jusqu'à se mettre en

état de travailler à une apologie, dont je crois vous avoir parlé. Quoi que l'auteur de la *Relation* puisse dire, la vertu de ce prélat dissipera toujours les nuages qu'on veut répandre sur celle de Mme Guyon, et les soupçons par lesquels on s'efforce de noircir son amie ne pourront jamais rejaillir jusqu'à lui. Les écarts de M. de Cambrai, en matière de doctrine, n'ont servi qu'à constater la pureté de ses mœurs. Il étoit bien imprenable à cet égard, puisque, dans le cours d'une dispute très-animée, personne ne lui a rien reproché.

Mme de la Maisonfort, si souvent nommée dans la *Relation*, attachée d'abord aux sentimens de M. de Fénelon, et persécutée depuis pour ses liaisons avec les disciples de saint Augustin, a toujours continué d'être en commerce avec Mme Guyon, et de lui rendre justice. Elle a toujours fait l'éloge de ses mœurs, et traité de calomnies les bruits répandus contre elle. Je tiens ce fait de plusieurs personnes, entre autres d'une demoiselle de condition, élevée par Mme de la Maisonfort, qui, après avoir été obligée de quitter Saint-Cyr, s'étoit réfugiée à Meaux. Au reste, il ne faut point regarder ici le témoignage de Mme de la Maisonfort comme celui d'une simple religieuse. Outre qu'elle avoit connu particulièrement Mme Guyon, elle étoit au fait de tout ce qui se passoit dans le monde; personne n'avoit de meilleures relations. Mais c'est assez parler des amis de Mme Guyon.

Disons un mot des prélats qui ont montré le plus de zèle contre le prétendu amour désintéressé. Ils ont reconnu l'innocence de Mme Guyon. La justice qu'ils lui ont rendue fournit un troisième moyen, après lequel il est impossible de rien désirer. Plus on s'efforcera d'affoiblir le témoignage des amis de Mme Guyon, en disant qu'ils étoient attachés à sa doctrine, plus on donnera de force à celui des prélats qui ont ouvertement combattu le quiétisme. Il

seroit inutile de vous rappeler encore M. d'Aranthon, qui a toujours parlé de la *piété et des mœurs de cette dame avec éloge*, et qui proteste que ce sont les *véritables sentimens* où il a *toujours été à son égard.*

M. l'archevêque de Paris, depuis cardinal de Noailles, étoit inséparablement uni à M. de Meaux dans la poursuite du quiétisme. Il avoit condamné les livres de Mme Guyon. Cependant il s'intéressa pour elle dans toutes les occasions; il se remua pour la faire sortir de Vincennes, et y réussit. Un prélat d'une vertu si délicate eût été bien éloigné de se rendre le support et le protecteur d'une personne légitimement suspecte. Il lui fit signer un acte de soumission, dans lequel je trouve ces paroles remarquables (*a*). « Je dois » néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, ce té» moignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insi» nuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs » qu'elles contiennent. Je n'ai jamais compris que per» sonne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit, et si on » m'en avoit avertie, j'aurois mieux aimé mourir que de » m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus..... Je dé» clare..... que la seule idée des abominations dont on » accuse les Quiétistes me fait horreur, etc. » Supposé que M. de Noailles eût le moindre doute sur la pureté des intentions et des mœurs de Mme Guyon, lui auroit-il suggéré ou plutôt prescrit des termes si énergiques? Non, monsieur, il n'eût jamais couru les risques de lui dicter un parjure, et de le faire mentir au Saint-Esprit à la face de Dieu et de l'Église. Concluons qu'il étoit pleinement persuadé de son innocence. Je coule légèrement sur une autorité si respectable, pour m'arrêter à celle de M. de Meaux, qui est au-dessus de tout.

Lorsque Mme Guyon se fut adressée à ce grand évêque,

(*a*) *Relat.* Ire part. pag. 186, et ci-dessus, tom. VII, pag. 279.

pour le faire juge de son état intérieur et de ses écrits, il va lui rendre visite ; il confère avec elle en maison tierce ; il lui écrit. Il n'y a pas ombre de bienséance dans cette conduite, si la vertu de Mme Guyon est équivoque. M. de Meaux fait plus : il l'accepte pour diocésaine ; il la place à Meaux chez les filles de Sainte-Marie ; il la reçoit sans difficulté à la participation des sacremens ; il lui donne un confesseur, et à ce confesseur toute permission de la faire communier. Sans une présomption entière en faveur de son innocence, un prélat si éclairé et si religieux lui eût-il en quelque sorte prodigué les choses saintes dont il connoissoit tout le prix? Ce seroit le déshonorer, que de le croire capable de hasarder les sacremens. Et pour qui les auroit-il hasardés? Pour une femme légitimement suspecte des horreurs du molinosisme.

Si la vie et les voyages de Mme Guyon avoient donné tant de scandale, quand elle eût mille et mille fois condamné ses écrits, M. de Meaux étoit obligé de ne rien précipiter. Il devoit à l'honneur de son ministère, à l'édification publique, à sa propre conscience, de surseoir, d'examiner, d'approfondir. Il n'en est pas du crime et du scandale, comme des erreurs. On se purge des erreurs en les rétractant ; il faut expier les crimes, et réparer le scandale. Mais loin d'avoir découvert dans la conduite de cette dame rien de criminel ni de scandaleux, il lui donne une décharge. « Nous ne l'avons trouvée, dit-il (*a*), impliquée en » aucune sorte dans les abominations de Molinos ou autres » condamnées ailleurs, et n'avons entendu la comprendre » dans la mention qui en a été par nous faite dans notre » Ordonnance. » Après un tel certificat, que vous ne soupçonnerez pas, monsieur, d'avoir été donné à la faveur, on ne peut troubler Mme Guyon dans la possession d'inno-

(*a*) *Relat.* Ire part. pag. 149, et ci-dessus tom. VII, pag. 190.

cence où M. de Meaux la confirme, sans faire tort à la mémoire de cet illustre prélat.

Si, dans la dispute contre M. de Cambrai, dispute assez vivement poussée de part et d'autre, il a paru quelquefois trop prévenu au sujet de cette dame, vous savez mieux que moi, monsieur, qu'il ne faut pas toujours juger des sentimens véritables des auteurs par ce qu'ils disent dans le feu de la dispute. C'est dans la conduite de M. Bossuet, c'est dans ses jugemens de pratique, c'est dans ses déclarations formelles faites de sang-froid, avant et après la contestation, qu'il faut chercher ses vrais sentimens. C'est surtout dans les Actes de l'assemblée de 1700.

Ce grand homme, rendant compte au clergé de l'affaire du quiétisme, dans laquelle il avoit été l'homme de l'Église et l'organe de la tradition, s'exprime en ces termes : « Pour les abominations qu'on regardoit comme les suites » de ses principes, il n'en fut jamais question, et cette » personne (Mme Guyon) en témoignoit de l'horreur. » Observez, monsieur, que cette *Relation* est insérée dans les Actes du clergé, et qu'elle exprime le jugement définitif de M. Bossuet, et de tous les évêques de France par qui elle est adoptée. Il est rendu après tout ce que la malice des ennemis de Mme Guyon avoit pu inventer pour la perdre. Elle étoit encore prisonnière, et ses persécuteurs ne désespéroient peut-être pas de la trouver coupable. Dans de pareilles circonstances, il n'y a que la force de la vérité qui puisse faire rendre un témoignage si solennel.

Jugez maintenant, monsieur, si j'ai prouvé l'injustice de M. Phelippeaux, et si j'exagérois l'autre jour, en vous disant qu'il a copié des Mémoires passionnés, et écouté des bruits calomnieux. Pour réfuter ce qu'il dit des mœurs de Mme Guyon, je n'ai eu recours qu'à la *Relation* même, à des ouvrages imprimés, et à des faits qui sont de notoriété publique. J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

PIÈCES

CONCERNANT

L'HISTOIRE ET LES ŒUVRES

DE FÉNELON.

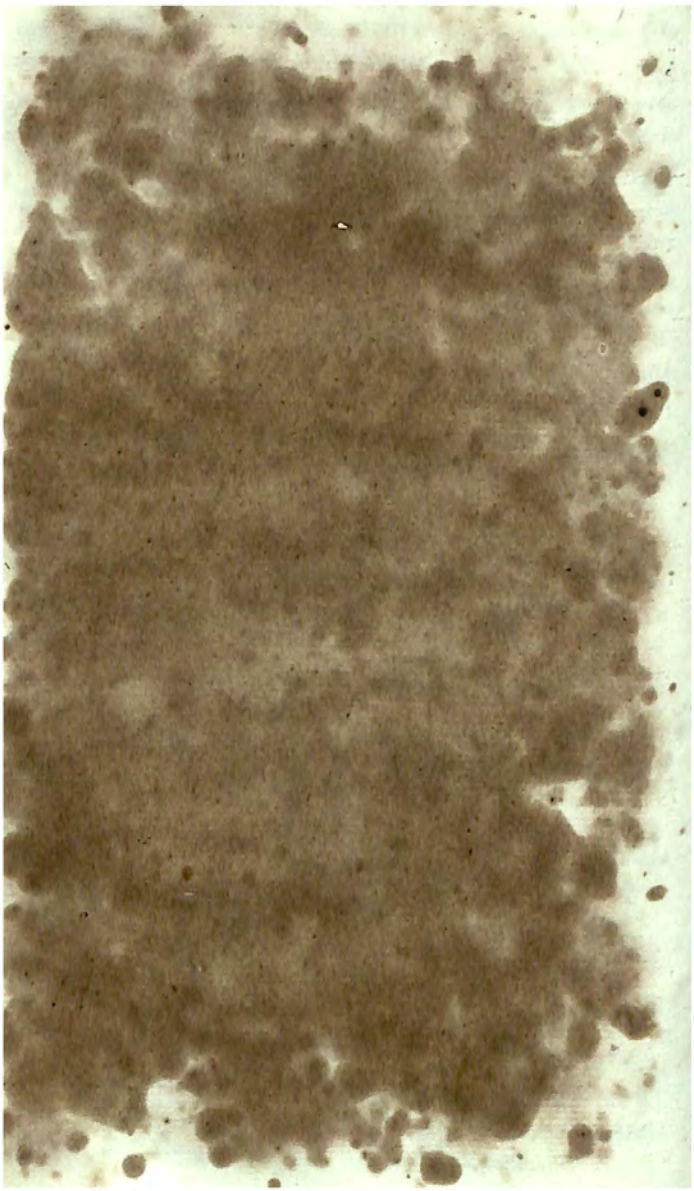

TESTAMENT DE FÉNELON.

AU NOM DU PERE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT.

Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. C'est dans cette vue que je fais et que j'écris de ma propre main le présent testament, révoquant et annullant par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

Je déclare que je veux mourir entre les bras de l'Église catholique, apostolique et Romaine, ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs, et qui me jugera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma vie, où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc. je ne songeai qu'à séparer les véritables expériences des saints approuvés de toute l'Église, d'avec les illusions des faux mystiques, pour justifier les unes, et pour rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil des personnes les plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé à Paris en mon absence, on y mit les termes de *trouble involontaire* par rapport à Jésus-Christ,

lesquels n'étoient point dans le corps de mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont certifié, et qui avoient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition qu'on me conseilloit de faire en cet endroit-là, par une plus grande précaution. D'ailleurs il me sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre écartoient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pendant qu'il m'a été libre de le faire. Mais je n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs en question, ni flatter aucune personne que je connusse en être prévenue. Dès que le pape Innocent XII a condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à son jugement du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avois d'abord promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre : je n'ai songé à ceux qui l'avoient attaqué, que pour prier avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.

II.

Je soumets à l'Église universelle et au siège apostolique tous les écrits que j'ai faits, et j'y condamne tout ce qui pourroit m'avoir échappé au-delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'attribuer aucuns des écrits que l'on pourroit faire imprimer sous mon nom. Je ne reconnois que ceux qui auront été imprimés par mes soins, et reconnus par moi pendant ma vie.

Les autres pourroient ou n'être pas de moi, et m'être attribués sans fondement, ou être mêlés avec d'autres écrits étrangers, ou être altérés par des copistes. A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions par une vaine délicatesse pour ma personne! Je crois seulement devoir au caractère épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni aucun ouvrage suspect.

III.

Je laisse à chaque domestique, qui se trouvera actuellement à mon service au jour de ma mort, une année entière de ses gages, outre ce qui se trouvera lui être dû jusqu'à ce jour-là. De plus, je prie mon héritier ci-dessous nommé d'examiner, avec mes exécuteurs testamentaires, ce qu'il seroit peut-être à propos de faire en faveur de quelques-uns d'entre eux.

IV.

Je souhaite que mon enterrement se fasse dans l'église métropolitaine de Cambrai, en la manière la plus simple, et avec le moins de dépense qu'il se pourra. Ce n'est point un discours modeste que je fasse ici pour la forme : c'est que je crois que les fonds qu'on pourroit employer à des funérailles moins simples doivent être réservés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs. Pour les rétributions des prêtres qui diront des messes, et pour les au-

mônes à distribuer après ma mort, j'en laisse la décision à mon héritier et à mes exécuteurs testamentaires, ne pouvant douter ni de leur piété ni de leur amitié tendre pour moi.

V.

Je nomme et constitue mon héritier universel, Léon de Beaumont, mon neveu, fils d'une de mes sœurs, en qui j'ai reconnu dès son enfance des sentimens dignes d'une singulière amitié, et qui n'a jamais cessé, pendant tant d'années, d'être pour moi comme le meilleur fils pour son père. Je ne lui marque rien, et je laisse tout à sa discrétion, parce que je suis pleinement persuadé qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamentaires, le meilleur usage qu'il pourra de ce qu'il trouvera de liquide dans ma succession.

VI.

Je nomme pour exécuteur du présent testament M. l'abbé de Chanterac, mon parent, qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une grande vénération. Je nomme aussi M. l'abbé de Langeron, ami précieux que Dieu m'a donné dès notre jeunesse, et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie. J'espère que ces deux bons amis si chrétiens ne refuseront pas leurs conseils et leurs soins à mon héritier.

VII.

Quoique j'aime tendrement ma famille, et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Église. J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse à cause des principes de probité et de religion dans lesquels ils me paroissent s'affermir.

Fait à Cambrai le cinquième jour de mai de l'an mil sept cent cinq.

Signé, FRANÇOIS,
Archevêque-Duc de Cambrai.

CODICILLE.

Le cinq de janvier mil sept cent quinze, est comparu par-devant moi, notaire royal de la résidence de Cambrai soussigné, monseigneur l'illustrissime et révérendissime François de Salignac de la Motte-Fénelon, par la grâce de Dieu et du saint siège apostolique, archevêque et duc de Cambrai, etc. lequel m'a dit et déclaré qu'au lieu et place de feu monsieur l'abbé François Andrault de Langeron, vivant, prêtre, etc. qu'il avoit ci-devant nommé avec monsieur l'abbé de Chanterac pour ses exécuteurs testa-

mentaires, il dénomme par le présent acte monsieur François de Salignac Fénelon, chanoine et écolâtre de l'église métropolitaine dudit Cambrai, pour son exécuteur testamentaire avec mondit sieur de Chanterac. En foi de quoi j'ai signé le présent acte, audit Cambrai, les jour et an que dessus.

Signé, P. HOUSEAU, Notaire.

RECUEIL

DES

PRINCIPALES VERTUS

DE FEU

MESSIRE FRANÇOIS DE SALIGNAC

LA MOTHE-FÉNELON

ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI, PRINCE DU SAINT EMPIRE

PAR UN ECCLÉSIASTIQUE.

A NANCI.

Chez Jean-Baptiste Cusson, Imprimeur-Libraire de S. A.R sur la place.

M. DCC. XXV.

PRÉFACE.

Aussitôt que M. l'archevêque de Cambrai fut mort, je me crus obligé, par justice autant que par reconnoissance, de travailler à faire revivre, selon mon pouvoir, sa mémoire précieuse, en proposant à ceux qui avoient eu le bonheur de connoître ce saint prélat, quelques traits des vertus qui lui étoient familières, et en même temps les plus marquées dans le détail de sa conduite, pour leur tenir lieu en quelque sorte des instructions salutaires qu'ils avoient coutume de recevoir autrefois de sa bouche : résolu de n'exposer à leurs yeux que les choses édifiantes dont j'avois été le témoin, ou même le confident, dans les dernières années de sa vie; (car c'est à ce temps-là que je me suis borné.) Je ne touchai d'abord que rapidement et succinctement un fonds si excellent, dont je laissois à une meilleure plume le soin glorieux d'étaler la richesse. Comme j'étois prêt à mettre au jour ce que j'avois écrit, avec un empressement dont le zèle, l'admiration, le respect étoient le vrai principe, on m'assura qu'une personne de grand mérite travailloit actuellement à donner au public une Vie très-ample de feu M. l'archevêque de Cambrai, et que son ouvrage ne tarderoit peut-être pas encore long-temps à paroître. Charmé d'apprendre une nouvelle à laquelle je m'intéressois, je crois, plus que personne, je me contentai alors de communiquer mon petit manuscrit à quelques amis de confiance, et je m'en tins là. Une année s'étant écoulée, plusieurs autres s'étant passées de même, toujours flatté prochainement, mais inutilement, de voir paroître l'ouvrage qui m'avoit été annoncé d'une manière positive, je me suis enfin résolu de publier aujourd'hui ce que j'avois écrit, neuf ans environ auparavant, dans les premiers mouvemens de mon juste empressement.

Peut-être que cet essai fera naître à quelqu'un le désir d'enchérir sur mon entreprise; je le souhaite de tout mon cœur. Effectivement feu M. l'archevêque de Cambrai a assez bien

mérité de la religion, de la piété, des sciences, pour que la postérité soit en droit d'attendre, et même d'exiger qu'on lui transmette la mémoire de ce grand homme d'une manière digne de lui. « Louons les hommes pleins de gloire,... ces » hommes qui ont été grands en vertu, et ornés de prudence.... » Riches en vertu, ils ont aimé avec ardeur la véritable beauté; » ils ont gouverné leurs maisons en paix. Aussi se sont-ils tous » acquis parmi leurs peuples une gloire qui est passée d'âge » en âge, et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont » fait pendant leur vie. » *Laudemus viros gloriosos,... homines magni virtute, et prudentiâ sud præditi,.... homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus* (*a*).

(*a*) *Eccli.* XLIV. 1, 3, 6, 7.

RECUEIL

DES

PRINCIPALES VERTUS

DE FEU

MESSIRE FRANÇOIS DE SALIGNAC

LA MOTHE-FÉNELON

ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI.

CHAPITRE PREMIER.

Idée de la vraie piété.

La plupart de ceux qui prétendent à la dévotion tombent dans un défaut qui les éloigne infiniment de la solide piété. Ils dressent leur plan de dévotion selon le goût qui les domine ; et chez eux, la suprême vertu consiste dans les choses pour lesquelles ils se sentent le plus de penchant. Suivant ce système, rien de plus ordinaire que de se jeter pieusement dans la pratique des conseils, tandis qu'on viole sans scrupule les préceptes. *On fait*, pour me servir des termes de l'Evangile, *la dissection et l'anatomie d'un moucheron, pendant qu'on avale un chameau* (a). L'illusion vient de ce qu'on cherche la perfection où elle n'est pas, c'est-à-dire, hors de son état; en sorte qu'on veut mesurer sa condition par sa dévotion, au lieu de régler sa dévotion par sa condition ; régularité tout-à-fait

(a) *Matth.* XXIII. 24.

déplacée, puisque la vraie dévotion n'exige ni tant d'ostentation de piété, ni tant de réforme au dehors; (cela n'est point commandé indifféremment) il lui faut plus de charité, plus de justice, plus de désintéressement, plus de bonne foi : ce sont là des points capitaux, dont il ne faut jamais s'écarter. Jeûner, prier, s'habiller simplement, présenter à Dieu ses offrandes, ce sont des articles excellens qu'il ne faut nullement omettre : mais il y en a d'autres tout aussi indispensables, auxquels il est nécessaire auparavant de satisfaire. Se régler fidèlement dans l'observation de ses devoirs, travailler à les accomplir tous religieusement, quoi qu'il en coûte, donner tellement à chaque chose le rang qui lui convient, que l'on s'applique d'abord à ce qui est plus important, plus pressé, et ensuite à ce qui l'est moins, voilà la vraie justice, voilà la vraie piété. Pourquoi? Parce que, pour plaire à Dieu, il faut vouloir les choses dans le même ordre qu'il les veut. Comme sa volonté est la règle de la nôtre, ce qu'il nous commande directement et particulièrement est précisément ce qu'il veut premièrement de nous : c'est donc à cela que nous devons premièrement et particulièrement donner nos soins. D'où je conclus que la perfection que Dieu demande de chacun de nous est positivement celle de notre état, puisque c'est à cet état qu'il nous a appelés : par conséquent, il faut se renfermer dans l'accomplissement exact des obligations de cet état, et en le faisant, on se rend agréable à Dieu, on travaille efficacement à son salut, on court dans la carrière d'une dévotion non pas peut-être à la mode de ces personnes que saint Augustin appelle *des saints trompés et trompeurs* (*a*), mais d'ailleurs fort au gré de Dieu. Ne priez pas si long-temps, mais soyez plus doux, plus complaisant: Ne jeûnez pas si ri-

(*a*) Falsos atque fallentes sanctos. Aug. *Confess.* lib. V, cap. x, n. 18.

goureusement, mais soyez plus droit dans votre conduite, et moins intrigant. Ne soyez pas si négligé dans vos habits, mais soyez plus humble, moins bizarre, moins abondant dans votre sens. Pour mériter de participer plus souvent et plus utilement aux saints mystères, appliquez-vous davantage à vous bien acquitter de votre charge, à remplir plus saintement votre emploi, à maintenir l'ordre dans votre famille, à vivre en paix avec vos proches, à bien élever vos enfans, à vous rendre un modèle parfait à leurs yeux, à veiller sur ceux dont vous êtes le supérieur ou le maître. Faites cela, et vous serez parfaitement agréable au Dieu de toute sainteté, et vous aurez une vraie piété. Au moins je puis bien assurer que tous les saints qui nous ont précédés ne s'en sont pas formé une autre idée.

M. l'archevêque de Cambrai, après eux, l'avoit entendu de même; aussi s'est-il sanctifié en menant une vie occupée de ses devoirs, toute remplie des vertus qui avoient rapport à son état et à son ministère, ainsi que je le ferai voir dans le cours de ce petit ouvrage.

CHAPITRE II.

Son humilité.

L'orgueil domine si universellement les hommes, l'amour-propre remue leur cœur par tant de ressorts différens, qu'il est plus rare qu'on ne pense de trouver des chrétiens vraiment humbles. Pour ne s'y pas tromper, je croirois qu'en fait d'humilité, il ne faut ni déférer tout-à-fait au langage, ni s'arrêter seulement aux actions. Ces deux points, pris séparément, ne peuvent former qu'une humilité vague ou imparfaite, mais étant réunis, je veux dire que les discours étant soutenus par les actions, et les

actions animées par les sentimens du cœur, qui se manifestent au dehors par des paroles humbles et modestes, il résulte de là une disposition vertueuse qui établit l'ame dans une sincère humilité, ouvrage de la grâce. Si l'on me passe ce principe, que je regarde comme incontestable, je ne demande rien davantage pour justifier la parfaite humilité de feu M. l'archevêque de Cambrai, ses actions, selon moi, concourant avec ses sentimens à en former la preuve la plus complète. Le saint prélat haïssoit l'orgueil et la vanité dans les grandes places; il détestoit la présomption et la vaine suffisance dans les conditions médiocres : occupé de la grandeur de Dieu seul, le reste disparoissoit à ses yeux, comme de petits riens qui tenteroient injustement de s'approprier une gloire qui n'est due qu'au souverain être. Il voyoit d'ailleurs, par la lumière de la foi, que le chrétien doit prendre le modèle de son humilité sur celle de Jésus-Christ même; d'où il concluoit, pour lui en particulier, l'obligation indispensable de pousser cette salutaire imitation jusqu'à s'anéantir, s'il eût été possible, en agréant de bon cœur de devenir l'objet, je ne dis pas seulement de l'indifférence ou de l'oubli, mais du mépris de tous les hommes. « Quelle honte, s'écrioit-» il, que des chrétiens soient orgueilleux! En vérité, y » pensent-ils de se glorifier, ayant pour objet de leur » foi Jésus anéanti pour la gloire de son père? Pour moi, » ajoutoit-il, à quelque prix que ce soit, je veux vivre » dans l'humilité; et j'espère, avec l'aide de Dieu, de » me rendre si petit, qu'à mes yeux, il n'y aura rien au » monde de plus vil que moi. » Et qu'on ne croie pas que ces maximes demeurassent oisives dans l'ame du saint prélat. Chez lui, le cœur, de concert avec l'esprit, se peignoit au naturel dans sa conduite, expression fidèle de ses sentimens. Parmi plusieurs traits que je pourrois en citer, je ne rapporterai ici que ce qu'il fit en 1699, à

l'occasion de la condamnation de son livre des *Maximes des Saints*.

Quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire, ni de plus inévitable à l'homme, que de se tromper, cette foiblesse étant fondée sur la nature bornée et défaillante de notre humanité, il n'est pas néanmoins de démarche qui nous coûte davantage que l'aveu sincère de nos fautes. Ou on les désavoue avec une fierté opiniâtre, ou on les déguise finement, en tâchant de leur donner quelque tournure imposante; ou enfin l'aveu qu'on en fait n'est jamais si clair, si net, si précis, qu'il ne soit compensé sur-le-champ par je ne sais quel subtil adoucissement, qui dédommage l'amour-propre, en tout ou en partie, de la honte de sa défaite. Dans le fond du cœur, on se donne volontiers le tort qu'on sent bien, après tout, qu'on mérite : aussi n'est-ce pas là le pas le plus rude à franchir. Mais déployer cette humiliante confession à des yeux étrangers, sacrifier sa délicatesse à l'inconvénient qu'on imagine, de passer pour un homme fautif, et capable de se tromper : voilà la difficulté qu'un sot orgueil rend communément insurmontable, et fait même prévaloir tous les jours à ce que l'on doit essentiellement à la vérité.

M. l'archevêque de Cambrai avoit l'ame trop noble, l'esprit trop juste, le cœur trop équitable et trop chrétien, pour agir par de si faux principes. Rempli de très-bas sentimens de lui-même, il trouvoit, dans l'exercice de la plus profonde humilité, une certaine vérité majestueuse dont il faisoit ses délices. Peu lui importoit qu'on le mésestimât, ou même qu'on le méprisât. Que dis-je? il alloit courageusement au-devant de ce qui pouvoit le rabaisser; et sans attendre que l'humiliation vînt le déprimer, déjà il se mettoit autant et même plus bas qu'elle n'eût pu le réduire. C'est ainsi qu'il se comporta au grand étonnement de ceux qui n'avoient pas de sa vertu héroï-

que l'idée qu'ils devoient), lorsqu'il reçut de Rome la condamnation de son livre. Il y acquiesça sans délai; il y souscrivit de bonne foi. Il ne se retrancha sur aucun subterfuge pour éluder la censure. Eh! manqua-t-il jamais de soumission au saint-siège? Il fit plus; il monta en chaire, lut à haute voix la décision apostolique, se soumit filialement au jugement du souverain Pontife, et condamnant lui-même avec une grandeur d'ame inouie son propre ouvrage, il en défendit la lecture sans nulle restriction.

Qui n'auroit cru le sacrifice complet? Il est vrai; mais les grandes ames ne se contentent pas de revenir sur elles contre elles-mêmes. Les actions de cette nature, quoique infiniment louables, ne sont pourtant pas héroïques : avec un peu de courage, ordinairement parlant, on n'est pas incapable de faire un désavéu, surtout lorsqu'il ne laisse après soi aucune trace, pour ainsi dire, et que la réputation ne souffre qu'un instant de ce délit. Mais publier cette rétractation, en perpétuer, s'il le faut, le souvenir, en transmettre le monument à la postérité : ajouterai-je? vouloir et faire en sorte que les siècles à venir sachent jusqu'à quel point on s'est tenu honoré que la vérité triomphât à nos dépens; en fait d'humilité, voilà l'héroïsme.

Le voilà peint au naturel dans le Mandement que M. l'archevêque de Cambrai fit succéder à sa première démarche, pour instruire son peuple de sa parfaite soumission au jugement du vicaire de Jésus-Christ.

« Enfin notre saint père le Pape, dit cet humble prélat, » a condamné mon livre..... Nous adhérons à ce Bref, » mes très-chers frères, tant pour le texte du livre que » pour les vingt-trois propositions, simplement, absolu- » ment, et sans ombre de restriction. Ainsi, nous con- » damnons tant le livre que les vingt-trois propositions, » précisément dans la même forme et avec les mêmes » qualifications, simplement et sans aucune restriction....

» Nous nous consolerons, mes très-chers frères, de ce » qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, » que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctifica- » tion, n'en soit pas affoibli, et que, nonobstant l'humiliation » du pasteur, le troupeau croisse en grâce devant Dieu... » A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce » n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être » plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il » n'a mis aucune borne à sa soumission! »

Agir ainsi, c'est, à mon avis, soutenir une éminente théorie d'humilité par une pratique héroïque de cette vertu, et peut-être sans exemple. Puissent, ô Église sainte, vos décisions irréfragables triompher toujours avec la même facilité de tout ce qui vous paroîtra répréhensible! Votre contentement seroit grand sans doute, si, pour être obéie, vous n'aviez qu'à parler avec la douceur d'une bonne mère sans être obligée d'employer « les armes redoutables » que Jésus-Christ a laissées en votre disposition pour pu- » nir toute désobéissance qui vous résiste (a). » Faudra-t-il qu'à votre douleur, qu'au scandale de vos enfans, il se trouve toujours de ces esprits indociles, qui, refusant de se soumettre à votre autorité légitime, vous arrachent enfin des mains cette pierre terrible qui ne manque point, selon la parole de l'Evangile (b), d'écraser la tête du re- belle sur qui elle tombe? Béni soit à jamais le Dieu de nos pères, d'avoir mis à portée feu M. l'archevêque de Cambrai d'être, par son humilité et par sa soumission, un modèle d'obéissance que l'Eglise regardera avec ad- miration jusqu'à la fin des siècles! *Vir obediens loquetur victoriam* (c).

(a) *II Cor.* x, 4, 5, 6. — (b) *Matth.* xxi, 44. — (c) *Prov.* xxi, 28.

CHAPITRE III.

Sa douceur.

L'HUMILITÉ, étant aussi solidement établie dans le cœur de M. l'archevêque de Cambrai, produisoit en lui une douceur inaltérable; car l'humilité est la source de la vraie douceur. Je ne l'ai jamais vu parler brusquement à personne; jamais il ne lui est échappé, au moins que je sache, une parole dure ou méprisante. Au contraire, il usoit d'une retenue infinie, surtout à l'égard de ceux qui l'attaquoient avec moins de ménagement. Ses ouvrages déposent pour sa rare modération.

Il est des occasions dans lesquelles un prélat, par le devoir de sa charge, ne peut se dispenser de reprendre. Blâmez, dit l'apôtre (*a*), reprenez; *argue, increpa.* Il en coûtoit à M. l'archevêque de Cambrai d'en venir là : il le faisoit néanmoins; mais il assaisonnoit en même temps la réprimande d'un air de bonté si prévenant, que le coupable étoit surpris de ne trouver que la correction mesurée d'un père plein de tendresse, où il s'étoit attendu à essuyer la répréhension menaçante d'un supérieur indigné.

Comme la coutume étoit introduite dans son diocèse d'examiner publiquement les ecclésiastiques, soit pour les saints ordres, soit pour le concours, suivant le concile de Trente, il assistoit régulièrement aux examens, et y prenoit part. En cela, il avoit deux vues également bonnes : la première, de connoître par lui-même les talens et la science de ses ecclésiastiques; l'autre, que j'aurois pu mettre la première, étoit de faire régner la douceur et une charitable condescendance en ces sortes d'actions,

(*a*) *II Tim.* IV. 2.

dans lesquelles il semble qu'on cherche assez souvent à déconcerter de pauvres ecclésiastiques, déjà intimidés par l'appareil du spectacle, plutôt qu'à s'assurer prudemment de leur capacité.

Les conversations les plus familières ne sont pas toujours, si l'on n'y prend garde, les moins sujettes aux altercations : cent choses viennent à la traverse en troubler inopinément la paix. La douceur d'esprit qui régnoit dans toute la conduite de M. l'archevêque de Cambrai le tenoit très-attentif à étouffer dans leur naissance ces premières semences de trouble : il suffisoit qu'une chose lui semblât capable d'indisposer, pour qu'il en prévînt habilement, ou qu'il en arrêtât sur-le-champ le dangereux progrès. Les railleries ne lui paroissoient point un jeu innocent qu'il pût tolérer, ni qu'on dût se permettre en sa présence ; il ne vouloit ni de ces bons mots qui font rougir ceux sur qui ils retombent, ni de ces disputes trop vives qui sont sujettes à laisser après elles de l'amertume ; en un mot, on jouissoit en sa compagnie d'une gaîté innocente, et par là très-aimable.

Ces aigreurs fréquentes auxquelles les maîtres se laissent aller, assez souvent sans raison, et presque toujours sans scrupule, contre leurs domestiques, passoient dans son esprit pour des cruautés inexcusables, dont il avoit horreur. Il me faisoit l'honneur de me dire un jour à ce sujet, que, quand il avoit eu de mauvais domestiques, il les avoit renvoyés promptement et sans bruit. « Mais les » bons me sont chers, ajouta-t-il, par toutes sortes de » raisons. Pauvres gens ! pourquoi augmenter la peine de » leur servitude par de mauvaises manières ? Il m'arrive » pourtant quelquefois de les gronder par vivacité ; mais » le moment d'après j'en suis fâché, et je ne suis pas en » repos que je n'aie effacé ma promptitude par quelque » espèce d'excuse qui console mon pauvre domestique

» aux dépens de mon amour-propre. » Effectivement j'ai été témoin qu'un jour le bon prélat ayant été obligé de parler à l'un de ses gens un peu plus haut que de coutume, il alla dès le lendemain le prendre en particulier, et l'exhorter à mieux faire, en lui donnant mille marques de bonté. Quelques personnes lui ayant représenté en conséquence, que sa trop grande indulgence rendoit ses domestiques moins attentifs à leurs devoirs : « J'en conviens, leur répondit-il, je sens assez que je ne suis pas » aussi bien servi que je devrois l'être; mais que voulez-» vous faire? Nous sommes tous hommes, c'est-à-dire, » très-fautifs : c'est pourquoi il faut se pardonner beaucoup les uns aux autres; j'aime mieux pécher par trop de » douceur que par un excès de rigueur : » *ira viri justitiam Dei non operatur*(a). O qu'il faut s'être accoutumé de longue main à renoncer généreusement à soi-même, et à creuser bien avant dans l'humilité, pour être ainsi constamment doux aux autres, fût-ce au préjudice de ses intérêts! On est peiné de l'humeur des autres; les saillies immodérées de leur amour-propre nous font souffrir : tolèrera-t-on donc éternellement en soi ce qu'on supporte si impatiemment dans autrui? Il est digne d'un héros chrétien de souffrir de tout le monde, sans faire souffrir personne.

ADDITION.

Aux exemples de douceur et d'humilité que l'abbé Galet a réunis dans les chapitres II et III, on peut ajouter les deux suivans, tirés de la *Vie de Jean-Baptiste de Villers, président du séminaire provincial des évêques à Douai*. Lille, 1788, in-12. (Pag. 187 et suiv.) Le premier de ces deux traits est rapporté, quoique avec moins de détail, dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. IV, n. 9.

« M. de Fénelon, dit l'historien, fut un jour informé qu'un

(a) *Jacob.* I. 20.

de ses curés se dérangeoit considérablement, au grand scandale de toute sa paroisse. Il se crut enfin obligé, après plusieurs avertissemens charitables, de le faire renfermer dans la prison de l'Officialité. Quelques mois après, un de ses grands-vicaires, ou quelque autre chanoine qui l'approchoit souvent, vint lui dire avec un air de confiance : « Monseigneur, je viens » de voir notre curé prisonnier; il m'a paru sincèrement converti : je pense qu'il seroit à propos de lui rendre la liberté, » et de le renvoyer à sa cure. » Cet illustre prélat lui répondit avec beaucoup de douceur et de politesse : « Ce n'est pas l'ordinaire, monsieur, que les mauvais ecclésiastiques se convertissent si promptement; cependant, puisque vous le jugez » être bien touché de Dieu, et vraiment pénitent, je consens » qu'on le relâche. » Le curé ne fut pas plus tôt rentré dans sa paroisse, qu'il recommença ses désordres. Alors le grand-vicaire ou le chanoine qui avoit obtenu son élargissement revint trouver son archevêque, et lui dit brusquement : « Vous » avez mal fait, monseigneur, de relâcher et de rétablir un » tel curé dans ses fonctions; il se dérange, il scandalise tout » le monde comme auparavant; il faut le remettre en prison. » M. de Fénelon ne répliqua rien à cette brusquerie. Il pouvoit d'un seul mot fermer la bouche à celui qui lui parloit de la sorte, lui rappelant que ce n'avoit été qu'à sa sollicitation, à ses instances, qu'il avoit délivré ce curé : mais non, il se tut à ce sujet, et changea de propos fort agréablement.

» M. de Villers avoit le bonheur de voir souvent ce prélat, et même avec familiarité. Ce digne archevêque n'avoit aucune réserve pour lui; son cabinet le plus secret lui étoit ouvert en tout temps. Un jour que notre saint prêtre étoit allé de Douai à Cambrai, en soutane avec une ceinture, à pied, un bâton à la main, il se présenta chez l'archevêque dans cet équipage. Le suisse, qui avoit ordre de ne laisser entrer personne, qui que ce fût, l'arrêta à la porte, et lui demanda qui il étoit. « Hélas! je suis un pauvre prêtre de Douai, nommé Villers, » répondit-il; ayez la bonté d'avertir monseigneur de mon » arrivée. » Le suisse alla l'annoncer, et sur-le-champ il fut introduit avec honneur. Monseigneur le reçut avec toutes les démonstrations d'amitié les plus sincères et les plus obli-

geantes. Il se trouvoit une autre fois à Cambrai avec M. Turpin, son intime ami. « Voici, monseigneur, dit-il en abordant le même prélat, voici un docteur en droit de l'Université » de Douai, qui souhaiteroit avoir l'honneur de vous présenter un de ses ouvrages, sur la distinction du droit et du fait » de Jansénius; mais il n'a osé jusqu'ici prendre cette liberté, » disant qu'il est un trop petit homme. » *Un trop petit homme!* répliqua aussitôt ce grand archevêque, *je n'en connois point dans le monde de plus petit que moi.* »

CHAPITRE IV.

Sa mortification.

QUEL est l'homme sur la terre qui n'éprouve tristement en soi le combat importun dont parle le grand apôtre (*a*)? Le corps mutiné contre l'esprit, l'esprit en dissension et avec les autres et avec lui-même, n'allument-ils pas dans chacun de nous une guerre intestine dont la violence nous désole? Inutilement espéreroit-on de mettre la paix entre ces deux fiers ennemis, en capitulant avec l'un ou l'autre au gré de leurs désirs. Pour les ranger à la raison, il faut qu'il leur en coûte à tous les deux : à la chair, d'être châtiée et abattue par une pénitence aussi longue que la vie; à la volonté, d'être contredite sans relâche, réduite au terme de ne plus faire la maîtresse, mais de prendre humblement le ton qu'il plaira à l'esprit de la grâce de lui donner. M. l'archevêque de Cambrai passoit chaque jour de sa vie dans la mortification rigoureuse du corps et de l'esprit. Il affoiblissoit l'un pour fortifier l'autre, et de peur que celui-ci ne s'enorgueillit de cet avantage passager, il le subjuguoit à son tour impitoyablement. A l'imitation de l'apôtre (*c*), il avoit réduit de telle sorte son corps en servitude, qu'il n'étoit pas autrement que

(*a*) *Rom.* VII. 14, etc. — (*c*) *I Cor.* IX. 27.

dans

dans une espèce de milieu entre la santé et la maladie. Pour de propre volonté, je ne sais s'il en avoit encore: tant il avoit travaillé à s'en dépouiller, à la perdre, et à la faire mourir.

Quand on n'est pas fidèle dans les mortifications de providence, il y a sujet de craindre beaucoup d'illusion dans les autres qu'on recherche quelquefois avec plus d'ardeur que de prudence. Je croirois qu'il seroit bon de commencer d'abord par les premières, et de s'y exercer de bonne heure, d'autant mieux que c'est un travail à durer autant que la vie. Notre saint prélat, attentif à ne se pas mortifier à sa mode, ne pouvoit se lasser de se laisser mortifier de moment à autre, selon les desseins de Dieu. Ce n'est pas que dans le fond il ne fût très-dur à lui-même; mais c'est qu'il s'observoit de si près pour ne rien donner à l'amour-propre, qu'on ne remarquoit, pour ainsi dire, en lui qu'une vie unie, et en apparence toute commune. Loin de se plaindre, il étoit toujours bien, toujours commodément, toujours à son aise; dans le chaud comme dans le froid, pendant les beaux jours de l'été comme durant l'affreux hiver, il trouvoit toujours moyen de souffrir sans se plaindre. Il dormoit très-peu; en un mot, nulle partie de sa vie exempte de mortification; imitation aussi sincère que continuelle du grand apôtre: *semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes* (a).

Un régime sévère qu'on se fait une loi étroite de garder, et qu'on observe journellement, sans s'en écarter le moins du monde, devient, par cette continuité, un assujettissement qui vaut lui seul une bonne pénitence: j'en atteste l'expérience. On voit en effet tous les jours qu'on craint moins de souffrir et d'être malade, que d'être tou-

(a) *II Cor.* IV. 10.

jours aux prises avec soi-même pour combattre ses goûts; preuve certaine que cette contrainte est très-mortifiante. M. l'archevêque de Cambrai pratiquoit donc un régime étonnant, certes, soit pour l'uniformité invariable de la nourriture qu'il prenoit, soit pour la très-petite quantité dont il en usoit. Je ne lis point ce que Jésus-Christ dit de saint Jean-Baptiste, que je ne me sente porté à en faire l'application à notre saint prélat : *Venit neque manducans, neque bibens* (a). C'étoit par la crainte de la maladie, dira-t-on peut-être, ou par appréhension de la douleur, qu'il se portoit à cette privation : mais y pense-t-on? Jamais on ne fut moins occupé de soi; personne ne fut plus éloigné que lui de se refuser à la souffrance. Etoit-ce par attachement à la vie? Hélas! il la supportoit avec patience, soupirant sans cesse après l'heureux moment qui devoit le dépouiller de sa mortalité.

On ne trouvera pas mauvais qu'avant de finir cet article, je fasse remarquer que M. l'archevêque de Cambrai n'étoit arrivé à cette grande mortification des sens, que par une mortification intérieure très-parfaite. Sa plus grande appréhension étoit, disoit-il, de ne pas résister assez à son propre esprit. Il mettoit toute sa joie à combattre incessamment sa volonté, son application à contredire son humeur, afin d'être en toutes choses souple sous la main de Dieu. De là l'égalité de son esprit, ses manières enjouées, sa complaisance, son affabilité, et par-dessus tout une attention extraordinaire à ne marquer nulle peine d'être importuné, interrompu, détourné, même au plus fort de ses occupations. Heureux d'avoir su mettre ainsi à profit toutes les occasions de se faire violence, il recueille maintenant avec une joie ineffable la moisson d'une félicité éternelle. *Violenti rapiunt regnum cœlorum* (c).

(a) *Matth.* xi. 18. — (c) Ibid. 12.

CHAPITRE V.

Son amour pour la pauvreté.

Les biens de ce monde sont sujets, comme nous l'apprenons de l'Évangile (*a*), à la rouille, au déchet, aux mains des voleurs, et à je ne sais combien d'autres pareils accidens qui en prouvent la caducité, indigne de notre attachement. Il y a plus, notre Seigneur les compare à des eaux salées capables d'irriter la soif, bien loin de l'étancher. M. l'archevêque de Cambrai regardoit sur ce pied-là les dignités, la faveur, la prospérité, l'opulence, et s'en défioit comme d'objets dangereux qui tendent continuellement à débaucher le cœur, pour lui faire aimer les choses d'ici-bas au préjudice de ce qu'il doit à Dieu. C'est pourquoi se contenter de peu, user sobrement des commodités de la vie, les restreindre au simple nécessaire, tenir son cœur dans le détachement, vivre dans la privation et dans l'amour de la privation, étoient autant de principes que le saint prélat réduisoit en pratique aussi religieusement dans les petites occurrences qu'il auroit pu le faire dans les grandes, fondé sur cet oracle de l'Écriture, que « celui qui craint Dieu ne néglige rien; » *qui timet Deum, nihil negligit* (*c*). Qu'auront à répondre à cet exemple certains dévots, qui, sous prétexte de se réserver à faire, quand il faudra, des actions essentielles et décisives, négligent, en attendant, fort imprudemment mille petits moyens que la Providence leur ménage avec bonté pour les faire avancer aisément dans le bien? Comme si les voies du Très-Haut étoient à leur disposition, qu'ils méritassent de faire pour lui de grandes choses, dès là

(*a*) *Matth.* VI. 19. — (*c*) *Eccles.* VII. 19.

qu'ils osent lui manquer, sans égard, dans les plus petites! Illusion déplorable! Hé! ne voudra-t-on jamais comprendre que le serviteur fut introduit dans la joie du Seigneur, qualifié de bon et de fidèle serviteur, pour avoir été fidèle en de petites choses? *Euge, serve bone, in modico fidelis, intra in gaudium Domini tui* (a). Négligez après cela certains détails des vertus, parce qu'ils vous semblent médiocres; rabattez-vous sur les œuvres considérables, pour lesquelles vous vous réservez, dites-vous. Je vous plains, puisque, selon le langage des saints Pères, ce n'est pas tant la qualité des choses en elles-mêmes qui les relève aux yeux de Dieu, que l'intention droite et le motif épuré avec lequel on s'y porte. *Non quantum, sed ex quanto.*

Cette digression (tout hors d'œuvre qu'elle paroîtra peut-être du premier coup-d'œil) ne laisse pas de nous ramener utilement à la vertu précieuse de la pauvreté, dans laquelle M. l'archevêque de Cambrai s'exerçoit, non-seulement de cœur et d'affection, comme je l'ai déjà dit plus haut, mais réellement et de fait, autant qu'il lui étoit possible. Il n'attendoit pas pour cela qu'il s'en présentât des occasions remarquables : il est rare en effet qu'il s'en offre de pareilles à une personne élevée en aussi grande dignité; toute la vie pourroit bien se passer, sans qu'il en fût question d'aucune de cette espèce. Le plus sûr étoit, selon lui, de mettre d'abord en œuvre ce qui tombe sous la main, et de chercher, du moins par une médiocrité générale, à approcher de la pauvreté, si l'on ne peut la pratiquer à la rigueur. Dans cet esprit, il se passoit à un très-petit nombre d'habits; encore vouloit-il qu'ils fussent des étoffes les plus simples. Il observoit la même règle pour ses habillemens d'église; et pour n'en

(a) *Matth.* XXV. 21.

donner ici qu'un exemple en passant, il ne souffroit à ses aubes et rochets ordinaires ni dentelles, ni aucune autre superfluité pareille, voulant, par ce retranchement, rendre, comme il pouvoit, quelque petit hommage à la pratique de la sainte pauvreté.

Un jour qu'il me montroit une magnifique croix pectorale, enrichie d'émeraudes, qui lui avoit été donnée par M. l'Électeur de Cologne, je lui dis avec une ingénuité que ses bontés singulières pour moi autorisoient : « Mon-» seigneur, vous devriez porter cette croix-là, car elle est » infiniment plus belle que la vôtre. » Le saint prélat, souriant de ma naïveté, me répondit avec amitié : « Non, » mon enfant, cela ne se peut; car si j'ai cru devoir ac-» cepter cette riche croix, par respect pour la personne » éminente de qui je la tiens, çà été, dans le fond de » mon cœur, à condition de n'en faire usage de ma vie. » Les saints prélats qu'on nous propose pour modèles en » auroient-ils voulu porter de semblables? Ils s'en seroient » bien gardés. A Dieu ne plaise donc que la croix, qui » m'avertit de la pauvreté et de la nudité de Jésus-Christ, » trouve en moi un embellissement fastueux, qui la fasse » méconnoître jusque sur ma poitrine! »

S'il étoit réservé sur ce qui avoit rapport directement à sa personne, on ne s'étonnera pas qu'il se fût fait une loi de ne souffrir dans son palais aucun meuble qui sentît le faste. Non, je le répète avec assurance, il ne se trouvoit rien chez lui qui sentît la pompe mondaine, rien de recherché ni de superflu. Il convenoit à la place qu'il occupoit dans l'Église, et au rang que sa dignité lui donnoit dans le monde, que son appartement fût meublé d'une certaine façon : en tolérant sur cela ce qu'il ne pouvoit absolument empêcher, il en souffroit plus que je ne puis dire. Pour dédommager d'autre part son attrait pour la pauvreté évangélique, il avoit fait pratiquer, à côté de son

grand appartement, une petite cellule, où pour tout ajustement il y avoit quelques meubles d'une simple serge. C'étoit là son habitation délicieuse, qu'il préféroit à la magnificence des plus superbes palais.

C'est par ce même amour de la pauvreté, que le saint prélat avoit renoncé de tout son cœur à l'argent, et au soin des affaires temporelles, pour vaquer plus librement à l'œuvre de Dieu, dépris de tout intérêt sensible. Attentif à ce que sa maison fût dans un bon ordre, soigneux que ses revenus fussent administrés, selon l'esprit des saints canons, dans la plus exacte régularité ecclésiastique, il ne tenoit pour lui à rien davantage. Ces paroles de l'apôtre (a) : *Dieu a choisi les pauvres pour les rendre riches dans la foi, et les faire héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment*, lui avoient fait une si forte impression, qu'il ne faisoit nul cas des biens, et même qu'il regardoit l'argent comme de la boue : aussi n'en portoit-il jamais sur lui, à moins que ce ne fût en voyage, par pure nécessité. Il arriva (je ne me souviens pas bien dans quelle circonstance) que son intendant lui apporta dans sa chambre une certaine somme, prétendant qu'il devoit la garder pour les raisons qu'il lui allégua. Ce bon prélat s'en défendit tant qu'il put, soutenant de son côté qu'il n'en avoit point affaire, mais qu'il auroit recours à lui en cas de besoin. Obligé, malgré sa répugnance, de céder aux instances réitérées qui lui furent faites, il accepta enfin la somme, triste et bien fâché : mais en revanche, elle ne demeura pas long-temps entre ses mains toute entière ; il commença par en prélever la meilleure partie, qu'il fit distribuer à des pauvres honteux : pour le reste, il n'en fut non plus question, que d'un objet de malédiction qu'il détestoit, et auquel il ne voulut plus toucher du tout. J'ai

(a) *Jacob.* II. 5.

su cette particularité du saint prélat lui-même, qui m'en fit la confidence dans un de ces précieux momens où il avoit la bonté de s'entretenir avec moi à cœur ouvert. O qu'il est vrai que quiconque est engagé dans la milice sainte ne doit plus aimer les choses temporelles, ni y tenir par quelque endroit que ce puisse être, afin de ne songer qu'à plaire au divin maître auquel il s'est enrôlé! Sage, qui, le cœur vide de tout ce qui est ici-bas, vit uniquement dans l'attente des biens éternels, seuls dignes de nos empressemens!

CHAPITRE VI.

Son assiduité à la prière, à la lecture et au travail.

Donner à ses sens toutes les satisfactions qu'ils désirent, repaître ses yeux de mille spectacles vains ou dangereux, perdre éternellement le temps en des amusemens dissipans, dans des conversations où règne l'esprit du monde; être toujours hors de soi-même, et se flatter avec cela de pouvoir prier d'une manière fructueuse, me paroit une prétention à laquelle je ne puis donner de nom. Veut-on prier saintement, il faut prendre le contre-pied; être sur ses gardes, réprimer la vaine curiosité, tenir en bride la vivacité impétueuse des sens, modérer les fougues de la nature, veiller sur les mouvemens du cœur, désirer d'être vide de soi, y travailler pour être rempli de Dieu : voilà les vrais moyens de bien prier; c'est la route qu'ont tenue tous les saints. C'est la même qu'a tenue après eux M. l'archevêque de Cambrai.

Il étoit homme de prière, je m'exprime mal, consommé dans l'oraison, parce que de longue main il s'étoit rendu familier ce saint exercice par deux endroits qui en de-

cident; je veux dire par une attention extraordinaire à éloigner de soi tout ce qui pouvoit y être un obstacle, et par un soin prodigieux d'apporter les dispositions les plus propres à attirer et à perfectionner en lui l'esprit de prière. La bonne mortification, disent les saints, dispose à la bonne oraison; il étoit infiniment mortifié à l'intérieur et à l'extérieur. Le cœur humble prie efficacement; toute sa conduite rouloit sur la base d'une humilité profonde. Les actions faites pour Dieu influent utilement dans l'oraison, et sont elles-mêmes une sorte de prière excellente; en tout ce que faisoit le saint prélat, il ne se proposoit d'autre motif que de plaire à Dieu. Il auroit voulu, sans la moindre interruption, s'il eût été possible, aimer en tout le souverain bien, dont il pénétroit mieux qu'un autre les merveilles adorables. Mais qu'ai-je dit? il l'aimoit ce grand Dieu, digne par lui-même de tout amour, avec un dégagement, avec une pureté, avec une ardeur que je tenterois vainement de décrire. Que n'aurois-je point à dire ici de son union continuelle à Dieu, de la tendance véhémente de son cœur vers ce souverain objet dont il étoit éperdument épris! Non, je ne crois pas qu'on puisse imaginer rien de plus vif, de plus tendre, de plus empressé, peu s'en faut que je ne dise de plus passionné. O mon Dieu, il vous aimoit bien purement, ce saint prélat, et tout coopéroit à son bien.

Non content de réciter l'Office ecclésiastique avec une régularité édifiante, il se disposoit de plus chaque jour à la célébration des saints mystères par plusieurs heures d'une oraison très-fervente. Pour sanctifier les dimanches et les fêtes selon l'esprit de l'Eglise, il assistoit régulièrement ces saints jours aux offices publics dans sa cathédrale: grand Dieu! avec quelle sainte frayeur, avec quelle modestie angélique, avec quel profond recueillement! Il est de siècle à autre de ces grandes ames que vous avez

destinées, Seigneur, dans votre miséricorde, à être des lumières éclatantes dans votre sainte maison.

La lecture spirituelle succédoit à sa prière, prière elle-même. Comme il trouvoit un fonds inépuisable d'instruction et de nourriture pour son ame dans l'Écriture sainte, il lisoit ce livre divin avec un respect et une effusion de cœur, qu'il ne se lassoit point d'inspirer aux autres. « Li-» sez-la avec foi, m'a-t-il dit souvent, debout, découvert, » avec avidité, parce qu'il faut avoir faim et soif de la » justice, et se nourrir avec grand appétit du pain de la » parole de Dieu. »

Un temps si considérable employé à prier, à offrir l'auguste sacrifice de l'agneau sans tache, à méditer les divins oracles, ne l'empêchoit pas de trouver encore plusieurs heures qu'il passoit à consulter les saints Pères et les théologiens : étude lumineuse, que j'appellerois volontiers méditation profonde, qui servoit à entretenir, à sa manière, l'esprit du saint prélat en commerce avec le cœur de Dieu. C'est ainsi, Esprit saint, Père des lumières, c'est ainsi que les ames bien disposées s'instruisent en vous priant, vous prient en s'instruisant, et lèvent vers vous en tous lieux des mains pures, pour vous offrir le sacrifice paisible de leurs justes louanges.

CHAPITRE VII.

Sa simplicité.

La simplicité est une vertu excellente, qu'il ne faut point confondre avec la sincérité. L'homme sincère hait le mensonge, ne dit rien qu'il ne croie vrai, ne veut passer que pour ce qu'il est; mais aussi il seroit bien fâché de passer pour ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire qu'il veut être estimé pour ses bonnes qualités, sans consentir pour

cela à être méprisé pour ses défauts. De là vient qu'il n'est pas toujours fort à son aise avec les autres, et que les autres ne sont pas non plus toujours extrêmement à leur aise avec lui. L'homme, au contraire, doué de simplicité n'a ni mauvaise honte, comme disoit M. l'archevêque de Cambrai, ni fausse modestie. Il fuit l'ostentation, il s'oublie, il porte son cœur sur sa main, restant dans une grande désoccupation de soi, pour ne gêner personne dans l'estime qu'ils pourroient lui accorder ou lui refuser. Ce caractère est beau sans doute; il ne sauroit manquer de plaire aux hommes, et est encore bien plus agréable à Dieu. Effectivement, si un homme souhaite que son ami soit simple et libre avec lui, en sorte qu'il semble s'oublier lui-même dans ce commerce d'amitié, à combien plus forte raison Dieu, qui est le vrai ami, prend-il plaisir que l'ame soit sans retour et sans inquiétude dans cette douce et intime familiarité qu'il lui prépare!

Je ne disconviens pas qu'il ne soit très-difficile d'atteindre à cette sublime vertu de simplicité; j'avoue même qu'on n'y parvient qu'après bien des victoires remportées sur l'amour-propre; je conçois encore qu'il faut, pour cela, et mourir à soi dans les occasions importantes, et se renoncer dans les choses difficiles, et s'oublier en mille circonstances où l'on se sent piqué au vif : mais plus il en coûte, plus il est glorieux d'y réussir. M. l'archevêque de Cambrai ne s'étoit épargné aucune violence, dans l'intention de simplifier, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sa grande ame. A force de perdre de vue sa propre excellence, à force de se désintéresser et de se désoccuper de soi, l'art étoit tombé avec les réflexions, de manière que sa vraie simplicité intérieure répandoit sur tout son extérieur un certain goût d'ingénuité et de bonté, je ne sais quoi de doux et de paisible, qui charmoit tout le monde. Il faut avoir connu M. l'archevêque de Cambrai

pour comprendre au vrai combien étoit grande la candeur de sa simplicité. Rien de si naturel que ses manières, rien de plus innocemment enjoué que ses discours. Il aimoit qu'on vécût familièrement avec lui, il ne pouvoit supporter la cérémonie; en un mot, pour lui faire plaisir, il falloit en quelque sorte perdre de vue ce qu'il étoit, s'oublier soi-même, et marcher avec lui à pas égal sur la même ligne. « Vivons bonnement, me disoit-il, ainsi que » les enfans de Dieu. N'agissez point de vous à moi avec » un air de distinction, et comptez que plus vous vous » comporterez unîment, plus vous serez à mon gré. »

L'aimable simplicité du saint prélat prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens : plus on avoit le bonheur de l'approcher familièrement, plus on étoit à portée d'admirer sa sagesse éminente, qui s'humanisoit, pour ainsi dire, avec un chacun; étant toujours occupé du bien des autres, sans retourner jamais les yeux sur soi. Avec Dieu, homme simple et droit, ainsi qu'il est dit de Job (*a*). Dans l'exercice de son ministère, prudent, et simple en même temps comme la colombe (*e*). Dans la société, sans fard, sans affectation, sans malice, il traitoit les hommes, quels qu'ils fussent, avec cette suavité prévenante, qui fait, comme dit saint Pierre (*f*), qu'on les écoute, qu'on agit avec eux, et qu'on les aime avec une simplicité dont la charité consommée est seule capable. Hommes enivrés de la prudence composée du siècle, vous n'avez point d'yeux pour contempler une vertu si pure, ou du moins vous ne les ouvrez sur elle, que pour la mépriser avec dédain (*g*)! Pour nous, à qui Dieu fait la grâce de donner des sentimens tout différens, nous nous écrierons avec notre saint pré-

(*a*) Vir simplex et rectus, ac timens Deum. *Job.* II. 3. — (*e*) Prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. *Matth.* X. 16. — (*f*) Simplici ex corde invicem diligite. *I Petr.* I. 22. — (*g*) Viri sanguinum odierunt simplicem. *Proverb.* XXIX. 10.

lat : « Qu'elle est aimable cette vraie simplicité! qui nous » la donnera? Nous quittons tout pour elle. » *Prudentia carnis mors est* (a).

(a) *Rom.* VIII. 6.

CHAPITRE VIII.

Son amour pour l'Église.

L'Église catholique, apostolique et romaine, dont nous avons le bonheur d'être les membres, est la chaste épouse que le Fils de Dieu *a acquise au prix de* tout *son sang* (a): épouse chérie et bien-aimée, à laquelle il restera inséparablement uni *tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (b); la gouvernant par *les pasteurs qu'il a établis* comme ses coadjuteurs et ses collègues, *afin que*, par sa vertu et sous son autorité, ils travaillent de concert *à la perfection des saints, à l'édification du corps de Jésus-Christ, à l'affermissement de la foi; pour que nous*, fidèles, *ne soyons plus des enfans foibles, flottans dans la foi, et sujets à nous laisser emporter çà et là à tous les vents des opinions humaines* (c). Tel est en général le devoir des *premiers pasteurs préposés au gouvernement de l'Église* (d), charge par elle-même d'un poids terrible, qui demande dans un prélat un courage intrépide, une vigilance infatigable, un zèle à l'épreuve, une prudence divine; pour abréger, des talens apostoliques.

M. l'archevêque de Cambrai avoit bien compris cette étendue prodigieuse de son ministère. Il ne falloit que voir sa conduite, pour conclure qu'il ne pouvoit agir plus conséquemment qu'il faisoit, à la grande idée qu'il s'étoit formée de ses obligations. « Je ne suis pas, disoit-il, éta-

(a) *Act.* XX. 28. — (b) *Matth.* XXVIII. 20. — (c) *Ephes.* IV. 11, 12, 13, 14. — (d) *Act.* XX. 28.

» Bli évêque pour rien. Malheur à moi, si je ne travaille
» de tout mon pouvoir aux intérêts de l'Église, et si je
» n'emploie pas tout ce que j'ai de forces pour conserver,
» cultiver et augmenter l'héritage sacré que mon maître
» m'a confié! » De là son application à se rendre une lampe ardente et lumineuse pour éclairer tous ceux qui conversoient dans la maison de Dieu. Devenu lui-même *la forme du troupeau* (a), quel zèle n'avoit-il pas pour affermir les fidèles dans la tradition ancienne, pour retrancher les abus, pour ôter les scandales, pour faire fleurir la vraie piété! Infatigable à la poursuite des brebis égarées, quels mouvemens ne se donnoit-il pas, ou pour ramener les libertins, ou pour détromper les hérétiques! Grand Dieu! vous avez été témoin de la sollicitude qu'il avoit pour votre Église. Que de veilles, que de prières, que d'attentions, que de ménagemens, que d'ouvrages pour mettre les vérités de la religion dans leur jour, et la fausseté de l'hérésie en déeri! Il s'exerçoit surtout contre le jansénisme, pour terrasser cette hydre funeste, contre laquelle l'Église a lancé tant de fois la foudre de ses censures les plus terribles. J'ai ouï dire souvent à M. l'archevêque de Cambrai, que les Jansénistes étoient autant à plaindre qu'à craindre. « Pauvres gens, s'écrioit-il d'un
» air mêlé de douleur et de compassion, que je les plains
» de ne vouloir pas soumettre leurs préventions à l'oracle
» infaillible de l'Église! O que l'entêtement a fait de mal,
» et qu'il en fera encore! Pour moi, grâce au Dieu de
» toute vérité, j'ai sacrifié aveuglément mes propres lu-
» mières à la voix du premier pasteur, et je ne m'en re-
» pens point. Aimons Dieu, aimons l'Église, écoutons-la
» avec une docilité d'enfant, et ne cessons de combattre
» pour ses décisions jusqu'au dernier soupir de notre vie. »

(a) *I Petr.* v. 3.

Le saint prélat ne se contentoit pas de déclarer de vive voix ses sentimens sur un sujet aussi important, il les exprimoit avec la même vivacité dans des écrits dont la Providence a permis que le public ait été enrichi. Si l'on veut prendre la peine d'ouvrir le volume de ses *Lettres sur la Religion*, on y lira avec édification les paroles suivantes, qui ne sont pas assurément dans le goût des Indépendans (1) : « Je préfère, sans hésiter, la raison de » Dieu à la mienne; et le meilleur usage que je puisse » faire de ma foible lumière, est de la sacrifier à son au» torité. Ainsi, sans m'écouter moi-même, j'écoute la » seule révélation qui me vient par l'Église, et je nie tout » ce qu'elle m'apprend à nier..... En matière de religion, » je crois sans raisonner, comme une femmelette, et je ne » connois point d'autre règle que l'autorité de l'Église qui » me propose la révélation. »

Comme le saint prélat ne se départit, en aucun temps de sa vie, de cette souveraine docilité à l'autorité de l'Église, il n'est pas étonnant qu'aux approches de la mort, moment décisif, il ramassât tout ce qui lui restoit de force pour en donner un dernier témoignage de la manière la plus authentique. « Je viens de recevoir l'extrême» onction, écrivit-il au confesseur du Roi (2); c'est dans » cet état, mon révérend père, où je me prépare à aller » paroître devant Dieu, que je vous supplie instamment » de représenter au Roi mes véritables sentimens. Je n'ai » jamais eu que docilité pour l'Église, et qu'horreur des » nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus abso» lue, etc. » Expressions dignes d'un évêque orthodoxe;

(1) *Lettre sur l'idée de l'infini*, etc. Voyez *Œuvres*, tom. I, pag. 390, 391.

(2) Lettre au P. Le Tellier, du 6 janvier 1715. Voyez ci-dessus tom. IV, pag. 590.

consolante préparation au grand passage de l'éternité! Qu'une ame, juste Dieu, paroît avec assurance devant votre tribunal, quand elle n'a eu de lumières que pour vous les sacrifier, de raisons que pour les faire passer par l'épreuve de la plus parfaite obéissance! A ce trait se reconnoissent sans peine les vrais enfans de l'Eglise, se distinguent les sectateurs de la catholicité, humbles, soumis, non litigieux, d'avec ces esprits inquiets qui se font un plaisir ou un faux devoir d'éterniser les disputes sur la religion, au risque de rompre l'unité, et de déchirer la tunique indissoluble du souverain pasteur de nos ames. Viendra le moment terrible, auquel cesseront également intérêts humains, point d'honneur, préventions, vanité des opinions humaines : mais qu'il sera affreux de tomber entre les mains du Dieu de toute vérité, lorsque, dans sa vengeance, il tirera le rideau de dessus l'entêtement, et qu'il démasquera l'hypocrite nouveauté! En vérité, la satisfaction d'abonder dans son sens coûte trop cher, quand il faut l'acheter au prix d'un désaveu éternel. *Ergo erravimus a via veritatis* (a)!

(a) *Sap.* v. 6.

CHAPITRE IX.

Son zèle pour son troupeau.

L'ARDENT amour que M. l'archevêque de Cambrai avoit pour l'Eglise en général produisoit en lui un zèle très-vif envers le troupeau particulier que la Providence lui avoit confié. Il ne le faisoit pas consister, ce zèle, dans je ne sais quelle inquiétude, plus souvent l'effet de la nature que de la grâce, moins encore dans une froideur hautaine, une rigueur inflexible, fruits malheureux de l'humeur. On ne voyoit en lui, pour me servir de l'expression

d'un saint Père, (S. Jérôme) ni l'aridité des Scribes, ni le sourire des Pharisiens; son zèle partoit de la charité la plus pure, son cœur ne respiroit que tendresse.

L'aveuglement des pécheurs faisoit naître en son ame, non des sentimens amers, mais une compassion vraiment paternelle; leur dureté lui arrachoit des larmes; il eût voulu en verser des torrens pour laver leurs fautes. Il s'humilioit, il s'affligeoit pour eux; et quand il leur parloit sur leur état déplorable, ce n'étoit qu'après avoir gémi long-temps aux pieds du Dieu des miséricordes, pour obtenir de sa clémence les grâces dont ces prévaricateurs s'étoient rendus indignes.

Les justes trouvoient auprès du charitable prélat soit la consolation, soit l'instruction qui leur étoient nécessaires; il leur apprenoit à devenir humbles, patiens, réglés, soumis à Dieu. Mort à lui-même, il leur enseignoit à faire main-basse courageusement sur l'amour-propre, disant qu'il est bon de refuser tout à la nature, pour tout donner à l'attrait de la grâce. Pour abréger, sous un tel maître, il falloit vivre dans un généreux mépris de la vie, impatient, si je puis parler ainsi, de l'éternité. Tout à tous, il parloit aux pauvres comme aux riches, aux savans comme aux ignorans. Il étoit charmé de pouvoir entretenir des biens du paradis, les pauvres gens de la campagne, à qui un travail sans fin rend la vie si pénible. On le voyoit aussi aborder les simples soldats de la garnison de Cambrai, à dessein d'insinuer en passant quelque sainte pensée.

Il eût voulu pouvoir passer chaque jour plusieurs heures à consoler les prisonniers; mais s'il ne pouvoit le faire à l'ordinaire, retenu par des occupations plus pressées, au moins il accouroit avec empressement à ces lieux d'horreur et d'affliction au premier signe que donnoient ces hommes infortunés de souhaiter la visite du saint prélat. Là ce grand homme, au milieu de la puanteur, dans l'obscurité

curité des sombres cachots, attendri sur ces misérables captifs, touché de leurs souffrances, faisoit succéder à des aumônes abondantes la parole vive et efficace du salut.

Une fois entre autres qu'il revenoit des prisons, il se donna la peine de passer à ma chambre, pour me raconter avec effusion de cœur ce qui s'y étoit passé. « Je viens, » me dit-il, d'un cachot où j'ai vu des criminels qui, bien » loin de craindre les supplices les plus affreux, les re- » gardent au contraire comme une punition encore trop » douce de leurs fautes. Contens de mourir, ils ne dési- » roient que ma bénédiction, et un mot d'exhortation. Ils » ont même refusé un petit bien que j'ai voulu leur faire. » Nous n'avons besoin de rien, m'ont-ils dit, que de la » grâce de bien mourir. O que j'ai été édifié de la par- » faite résignation de ces pauvres gens! Mon Dieu, que » leur disposition confond ma lâcheté! »

On ne peut dire les biens incomparables que fit ce saint évêque dans les hôpitaux de Cambrai pendant la dernière guerre. Les conversions éclatantes que Dieu opéra par son ministère furent sans nombre : témoin, parmi plusieurs autres, celle de deux soldats malades, l'un Allemand, l'autre Suédois, lesquels, après avoir vieilli dans la fausseté de l'erreur et dans l'opiniâtreté d'une secte licencieuse, ne purent tenir contre le zèle du saint prélat. L'ardeur de sa charité fondit si bien la glace de leurs cœurs rebelles, qu'ils expièrent les crimes de leur vie passée par les larmes de la plus sincère pénitence. A peine eurent-ils connu la vérité, qu'ils l'aimèrent avec une telle ardeur, que leurs dernières paroles, comme autant de traits enflammés, allumoient dans les cœurs des plus durcis le désir de servir Dieu.

Au reste, M. l'archevêque de Cambrai ne s'en tenoit pas aux seules bonnes œuvres dont je viens de parler; cette carrière eût eu trop peu d'étendue pour son zèle;

auquel il ne savoit donner aucunes bornes : (je parle de celles que l'amour-propre et la délicatesse auroient voulu lui prescrire) dès qu'il s'agissoit du bien de son troupeau, sa sollicitude paternelle n'étoit point satisfaite qu'elle ne se fût mise à tout.

Persuadé que l'instruction est une fonction essentielle dont les pasteurs ne peuvent se dispenser sans de grandes raisons, puisqu'ils sont envoyés *pour prêcher* (a) *et pour enseigner* (e), il vaquoit à la prédication de la parole divine avec une assiduité qu'il a poussée jusqu'à la fin de sa vie. Après donc avoir exhorté en particulier les pécheurs, après avoir encouragé les justes, après avoir rempli par la voie de la direction tout ce que sa haute piété donnoit droit d'attendre de lui, il montoit en chaire pour faire retentir publiquement aux oreilles de son peuple les paroles vivifiantes du salut. Ce n'étoit pas à Cambrai seul où le saint prélat faisoit éclater son zèle, chaque portion du diocèse fut arrosée tour à tour de la propre main du pasteur.

Quand je fais réflexion aux visites pastorales de ce saint prélat, je crois voir retracées au naturel les premières courses apostoliques : même zèle de la gloire de Dieu, même désintéressement pour soi-même, même ardeur pour le salut des ames. Prêcher, confesser, catéchiser, confirmer, reprendre, corriger, planter et arroser, étoient ses chères délices. La peine du jour précédent l'encourageoit pour le suivant. Dès le grand matin, (je parle du temps de ses visites épiscopales) il se rendoit à l'église, d'où il ne sortoit souvent qu'à midi. Il avoit pris à peine quelque délassement, qu'il se hâtoit de retourner aux fonctions les plus pénibles de son ministère, pressé par le désir violent d'enfanter des ames à Jésus-Christ. Il

(a) *Marc.* XVI. 15. — (e) *Matth.* XXVIII. 19.

se livra à son zèle, j'ose le dire, avec si peu de ménagement dans la dernière visite qu'il fit l'année qui précéda sa mort, que, dans le cours de sa mission apostolique, il lui arriva une extinction de voix, causée par une ardeur aiguë dans la poitrine; ce qui contribua sans doute à abréger ses jours précieux. On eût bien voulu lui faire entendre qu'il prenoit trop sur lui; j'eus même la confiance de le lui représenter: mais ce bon pasteur, qui, à l'imitation du grand apôtre, *ne comptoit pour rien sa vie* (a), ne répondit à ces remontrances autre chose, sinon que « quand il auroit donné son ame pour ses ouailles, il au» roit alors rempli l'idée du vrai pasteur. Jusque-là, » ajouta-t-il, je n'aurai rien fait de trop. » Vit-on de charité plus lumineuse, un zèle plus vif, des sentimens plus ressemblans à ceux des premiers ouvriers de l'Évangile? Plaise à notre Seigneur de susciter bon nombre de semblables ministres, dans ces jours où la licence se répand comme un torrent impétueux pour se venger par avance du frein que doit lui imposer notre auguste monarque, héritier de la piété et de la magnanimité de ses ancêtres! Formé du sang d'un saint prince (1) dont le nom sera en éternelle bénédiction, puisse-t-il être un autre lui-même! Puissions-nous voir régner le père dans le fils, pour la gloire de la religion, pour le bien du royaume, et pour la consolation de tous les bons Français!

(a) *Act.* xx. 24.

(1) Pour l'intelligence de ce passage, il faut se rappeler que ce *Recueil* fut publié en 1725, sous le règne de Louis XV, fils du Duc de Bourgogne.

CHAPITRE X.

Sa charité pour les pauvres, sa générosité, sa libéralité.

M. l'archevêque de Cambrai, en garde contre la vaine ostentation de tant de personnes, qui annoncent à son de trompe leurs aumônes, répandoit libéralement les siennes dans le sein des pauvres, si secrètement, que sa main gauche, pour me servir de l'expression de l'Évangile (*a*), ignoroit l'action de la droite. Content que Dieu fût le témoin de sa charité, il en déroboit la connoissance aux hommes toutes les fois que l'obligation de donner bon exemple, ou de montrer aux gens du siècle qu'il faisoit un légitime usage de son temporel, ne le contraignoit pas de tenir une autre conduite.

Il faut avouer que la pauvreté forme par elle-même un état extrêmement pénible : mais si, par surcroît de malheur, la maladie vient à y joindre ses langueurs mortelles, on ne peut disconvenir que ces deux fléaux tristement réunis ne répandent un excès de désolation, à laquelle une charité attentive ne sauroit procurer d'assez prompts adoucissemens. Ainsi, quoique M. l'archevêque de Cambrai eût en général pour tous les misérables des entrailles de miséricorde, cependant les pauvres malades occupoient le premier rang dans sa compassion, aussi bien que dans son assistance. Les secours abondans qu'il leur fournissoit passent toute expression, et pour que j'en puisse faire ici un juste détail, il faudroit que le saint prélat ne les eût pas multipliés à l'infini.

Il étendoit aussi ses aumônes sur les pauvres monastères, hôpitaux, et autres pieuses maisons de son diocèse,

(*a*) *Matth.* VI. 3.

qui étoient dans l'indigence. Aux unes, il envoyoit des provisions des choses nécessaires à la vie; aux autres, il faisoit distribuer des sommes d'argent convenables à leurs besoins.

La garnison de Cambrai se ressentit elle-même particulièrement de l'assistance du saint prélat dans la chère année. Comme les soldats manquoient de pain, et généralement de tous secours, il eut une extrême pitié de l'affreuse misère à laquelle ils étoient réduits. Pour y remédier selon ses forces, il leur fit distribuer la moitié de la provision du blé nécessaire pour sa propre maison, accomplissant ainsi à la lettre l'avis de l'apôtre (a) : *Que votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que celui qui possède beaucoup de choses ne soit pas dans l'abondance, pendant que celui qui a peu reste dans l'abandon.*

Les familles ruinées, les gens dans la disgrâce, les soldats congédiés, trouvoient pareillement un soulagement réel dans la générosité du saint prélat. Combien de fois l'ai-je vu faire donner un argent considérable à des malheureux dont l'air triste attiroit sa compassion!

Parlerai-je de ces temps affreux où des armées formidables, aux portes de Cambrai, obligeoient les paysans de se réfugier dans cette ville, et d'y sauver ce qu'ils pouvoient de leurs effets? La situation de ces pauvres gens, qui fuyoient le pillage du soldat insolent, le renversement de leur fortune, la dispersion de leurs familles, la désolation peinte sur leur visage, leur air consterné, spectacle pitoyable, qui excitoit dans le cœur du saint prélat les mouvemens de la plus tendre charité! Ce fut alors qu'on le vit empressé à recueillir le troupeau dispersé, à faire entrer les brebis effrayées dans la bergerie, je veux dire dans son palais épiscopal, dans lequel il lo-

(a) II Cor. VIII. 14.

gea tout autant de monde qu'il en put contenir. Il ne lui suffit pas d'avoir logé les hommes, il voulut de plus retirer les animaux qui leur appartenoient. Si d'une part les corridors, si les chambres, si les degrés étoient remplis des personnes qui y accouroient en foule; d'un autre côté, les cours, les jardins, les vestibules regorgeoient des animaux qui y étoient pressés, et comme entassés (1). On auroit cru voir l'arche antique, dans laquelle se rendoit à la hâte tout ce qui devoit échapper au naufrage.

Le saint prélat ne borna pas là ses bons offices; il y en ajouta d'autres pour le moins aussi essentiels. Il ordonna à son maître-d'hôtel de donner à manger à tous ceux qui en demanderoient, lui défendant, sous peine d'encourir son indignation, de rien refuser, ou de faire mauvaise mine à qui que ce fût. On se hasarda de lui représenter qu'une telle dépense n'alloit à rien moins qu'à le ruiner totalement. « Dieu nous aidera, répondit-il; la Providence » a des ressources infinies, sur lesquelles je compte sans » nulle défiance. Donnons seulement tant que nous aurons » de quoi; c'est mon devoir, et c'est aussi ma volonté. »

Après la sanglante journée de Malplaquet, les troupes françaises reçurent toute sorte de secours du saint prélat. Le croiroit-on? il fit sortir les ecclésiastiques de son séminaire, pour y mettre à la place des gens blessés de la

(1) Il est très-vraisemblable que les détails rapportés ici ont donné lieu à l'anecdote très-... vraisemblable de la vache qu'on prétend avoir été rechercher dans la campagne, et ramenée à Cambrai, par Fénelon lui-même, au milieu de la nuit, pour consoler un pauvre paysan dont elle faisoit toute la richesse. On sait que ce trait singulier repose uniquement sur l'autorité de d'Alembert. Aucun auteur contemporain n'en fait mention, et M. le cardinal de Bausset l'a entièrement passé sous silence dans l'*Histoire de Fénelon*. Il est étonnant que la sculpture ait entrepris de perpétuer cette anecdote, en la choisissant pour sujet de l'un des reliefs qui ornent le monument élevé à Fénelon dans l'église cathédrale de Cambrai, et dont l'inauguration s'est faite le 7 janvier 1826. (Voyez l'*Ami de la Relig. et du Roi*, tom. XLVI, p. 331.)

maison du Roi, qui y furent servis et pansés plusieurs jours à ses dépens (2). Cette assistance généreuse leur sauva la vie, au moins à un grand nombre. Je ne le dis qu'après le témoignage qu'en ont rendu publiquement les généraux de l'armée, et des personnes de grande distinction. Dans cette triste conjoncture, le palais épiscopal devint lui-même la meilleure ressource des officiers de l'armée. Ils y étoient accueillis avec tout l'empressement possible, et l'on y vit pendant plusieurs jours des tables servies jusqu'à cent cinquante couverts. Quoique M. l'archevêque de Cambrai ne retirât presque rien alors de son bénéfice, que ses bois fussent coupés et enlevés, ses moissons ravagées, ses revenus arrêtés, ou, pour parler plus juste, éteints, il trouvoit néanmoins dans son grand cœur de quoi fournir à tant de besoins pressans. On lui entendoit dire alors d'un air de contentement, ordinaire à une ame aussi parfaitement généreuse que l'étoit la sienne : « Que je suis heureux de pouvoir être bon en quelque » chose aux personnes qui ont l'honneur de servir le Roi ! » Sa Majesté m'a fait mille biens; j'en suis comblé : je dois » par conséquent lui en témoigner, plus que personne, » ma juste et respectueuse reconnoissance, surtout lors- » qu'en le faisant, je suis sûr d'agir dans l'ordre de Dieu. » Je ne puis, disoit-il d'autres fois, je ne puis que me » louer des bontés que le Roi a eues pour moi; toute ma » vie, je conserverai pour Sa Majesté le dévoûment le » plus fidèle : il m'est glorieux de pouvoir prodiguer pour » son service les bienfaits que je tiens de sa libéralité. »

A la suite de tant de grandes choses, je puis placer ce qu'il fit peu de temps après pour les ecclésiastiques de

(2) C'est ici le lieu de réclamer contre le défaut de goût et de convenance qu'on remarque dans plusieurs tableaux où Fénelon est représenté en costume, pansant lui-même les blessés. On est surpris de retrouver ce défaut dans un des reliefs qui ornent le monument de Fénelon dont nous avons parlé.

son diocèse. Comme d'une part les ravages de la guerre, et de l'autre les mauvaises saisons avoient rendu l'argent très-rare et les vivres fort chers à Cambrai, il n'étoit pas possible qu'on tînt au séminaire les ecclésiastiques sur le pied de l'ancienne pension, qui étoit médiocre. L'augmentation qu'on fut obligé d'y faire, quoique très-juste, ne laissa pas de causer aussitôt la désertion des séminaristes, qui ne pouvoient pas, disoient-ils, payer une somme qui excédoit leurs facultés. L'inconvénient étoit tel, que, pour peu qu'on eût différé à y pourvoir, le diocèse n'auroit pas manqué d'en souffrir. M. l'archevêque de Cambrai le savoit, et pour y remédier, il n'eut besoin que de consulter sa charité, toujours portée à faire du bien. D'abord il fit venir gratuitement dans son séminaire plusieurs bons sujets, qu'il connoissoit n'être pas en état réellement de payer; puis, pour ôter aux autres tout prétexte de s'absenter davantage du séminaire, il voulut que non-seulement la pension courût sur l'ancien pied, mais encore que les ecclésiastiques fussent traités tout comme auparavant, sans aucune différence. En conséquence de ce sage règlement, il recommanda à l'économe du séminaire de tenir un état exact de toute la dépense qui seroit faite pendant l'année, afin que, déduction à part des pensions, il pût faire bon du reste, ce qu'il exécuta en effet libéralement. Pouvoit-il faire davantage? Il avoit déjà passé toute attente: cependant il fit plus, comme on va le voir.

Le saint prélat, après avoir repeuplé son séminaire de la façon que je viens de dire, n'oublia rien pour connoître à fond ce nouvel essaim. Il ne fut pas long-temps à démêler, parmi le nombre, certains sujets excellens, dont la rareté toujours trop grande fait encore mieux sentir la valeur. Jugeant avec raison que des plantes d'une aussi grande espérance demandoient une culture au-dessus de l'ordinaire, il prit dès lors la résolution d'envoyer ces

jeunes gens à Paris, bien entendu qu'il se chargeroit de toute leur dépense. Il le fit comme il l'avoit projeté; car il paya bien des années leur pension au séminaire de Saint-Sulpice, contribua à leur honnête entretien, fit les frais de leurs degrés, et leur fournit, sans rien épargner, tout ce qui leur fut nécessaire, « pour ménager, disoit-il, à » son diocèse des ministres capables d'enseigner et d'édi- » fier. » Quand un évêque s'étudie ainsi à connoître son clergé, lorsqu'il s'applique à discerner la capacité et le mérite pour les mettre en œuvre selon le talent propre, il lui en coûte, il est vrai; mais n'en est-il pas bien dédommagé par la consolation qu'il a de gouverner son troupeau avec une harmonie dont la religion tire certainement de merveilleux avantages?

Jusqu'ici on a vu avec édification la charité bienfaisante de M. l'archevêque de Cambrai, attentive à se répandre dans chaque partie de son diocèse; il reste à en admirer le généreux écoulement dans tous les autres lieux où elle pouvoit pénétrer. Ce saint prélat, dont le zèle pour la maison de Dieu ne se peut comprendre, n'eut pas plus tôt été informé qu'il y avoit à Paris une communauté d'ecclésiastiques (1) dévoués à ressusciter l'esprit apostolique, qu'il s'empressa de leur procurer des secours proportionnés à leurs besoins, qui étoient grands : assistance d'autant plus considérable, qu'elle a été plus longue et plus constante, puisqu'elle n'a été interrompue que par sa mort. Chaque année donc, le bon prélat faisoit toucher régulièrement à ces vertueux prêtres une somme de sept à huit cents livres, « pour les mettre en état, disoit-il, de » continuer à former des ecclésiastiques laborieux et fer- » vens, surtout bien orthodoxes. » Tel est en effet l'esprit de cette sainte maison, de s'abandonner sans réserve à la

(1) Le séminaire du Saint-Esprit, fondé en 1703, rue Neuve Sainte-Geneviève, et transféré depuis rue des Postes.

Providence, de ne posséder aucun bien foncier ; et sur les aumônes qu'on lui fait, d'élever de pauvres ecclésiastiques dans l'amour du travail, dans les sentimens de la plus exacte catholicité, et dans une parfaite subordination aux supérieurs, loin des intrigues et des cabales. Établissement infiniment utile à l'Église, sur lequel je prie Dieu de tout mon cœur de verser ses bénédictions les plus abondantes.

Je me ressouviens actuellement d'une autre action du saint prélat, à peu près dans ce même genre, que je ne puis passer sous silence. Ayant été prié, par des personnes de considération, de vouloir bien travailler à détromper une personne des erreurs dont elle étoit prévenue, il s'y employa très-volontiers ; mais bientôt il reconnut que les préjugés de religion n'étoient pas les seuls obstacles à lever : c'en fut assez pour lui faire employer généreusement tout ce que l'envie de gagner une ame à Jésus-Christ peut inspirer de moyens et d'adresse en pareil cas. « Oserai-je ajouter, écrivit-il à cette personne (1), que, s'il m'étoit permis, je donnerois tout ce que j'ai, et qui n'est pas plus à moi qu'à vous, pour assurer en vous l'ouvrage de celui à qui tout appartient? » A ce coup, la personne, touchée, gagnée, désarmée, se convertit, et quitta tout. Je ne finirois point, si j'entreprenois de raconter en détail tout ce que la générosité chrétienne, la libéralité, ont fait faire à ce bon prélat. Quand viendra le temps, ô mon Dieu, que votre Église sainte prendra elle-même le soin de publier les œuvres de ce grand évêque, pleines de piété et de miséricorde! *Eleemosynas illius enarrabit omnis ecclesia sanctorum* (a).

(1) *Lettre V sur l'autorité de l'Église*, Œuvr. tom. II, pag. 188.
(a) *Eccli.* XXXI. 11.

CHAPITRE XI.

Le soin de sa propre perfection.

« Quoique ce soit la volonté de Dieu, disoit un saint » prêtre (1) si connu par ses ouvrages de piété, que nous » soyons tous des saints, cependant nous ne sommes pas » tous appelés au même degré de sainteté, ni par les » mêmes voies. Dieu tout bon ne demande pas de tous les » mêmes choses. » Tous doivent être saints, mais d'une sainteté convenable à leur état, condition et attrait. Tous doivent être parfaits, mais d'une perfection proportionnée à leur degré de grâce. Tous doivent être des lumières, mais non pas également brillantes, puisqu'il est certain, comme le dit l'Évangile (*a*), qu'*on exigera davantage de celui qui aura reçu plus de choses*. Autre, par conséquent, doit être la vertu d'un laïque, engagé par sa profession à vivre dans le monde; autre la perfection d'un ecclésiastique, que Dieu a tiré du siècle pour être sa portion et son héritage, bien qu'ils soient obligés les uns et les autres de convenir dans un point essentiel, qui est d'aimer Dieu parfaitement, et de préférer en toutes choses sa gloire et son bon plaisir. M. l'archevêque de Cambrai sentoit également la vaste étendue de la justice chrétienne et de la sainteté épiscopale. Appliqué, comme le reste des fidèles, à s'acquitter des observances communes, il travailloit de plus à atteindre à la perfection qu'exigeoit de lui le caractère éminent d'évêque dont il étoit honoré. Ces paroles de l'apôtre (*c*), *il faut que l'évêque soit irréprehensible*, lui étoient toujours présentes; sans cesse il les envisageoit comme un modèle sur lequel il devoit ré-

(1) M. Boudon, archidiacre d'Evreux, mort en 1703.

(*a*) *Luc.* XII. 48. — (*c*) *I Tim.* III. 2.

gler si généralement sa conduite, qu'elle en fût trouvée un jour, au tribunal de Dieu, une copie tout-à-fait ressemblante.

La tiédeur avoit pour lui une laideur si affreuse, qu'il ne pouvoit y penser sans horreur. Son cœur fait pour Dieu n'étoit susceptible de lâcheté ni d'ingratitude. Pénétré d'une ferveur toujours nouvelle, il ne pouvoit s'empêcher de s'écrier quelquefois de l'abondance du cœur : « J'ai tant d'obligations à Jésus-Christ, il m'a fait des » grâces si prodigieuses, il m'a conduit avec une bonté si » singulière, que je ne saurois commettre contre lui la » moindre infidélité, sans être au même instant l'homme » le plus ingrat et la créature la moins excusable. Mon » Dieu ! quand, malgré tout cela, je pense que je vous » sers avec tant de négligence, quelle est ma confusion ! » Non, je ne veux plus vivre, puisque la vie m'est une » occasion de vous déplaire; ou si c'est votre volonté de » prolonger encore mes jours, que ce ne soit donc plus » que pour vous aimer, éternelle beauté qui ne vieillissez » point, et qui empêchez de vieillir tous ceux qui n'aiment » que vous. »

L'oubli de soi-même mène à grands pas à la perfection, si ce n'est la perfection même. Que peut-on en effet ajouter de plus au sacrifice de s'être renoncé et de s'être quitté pour Dieu? *Adhuc autem et animam suam* (a)? Ce pas fait une bonne fois, tout le reste ne coûte plus rien. Notre saint prélat l'avoit franchi avec courage, ce pas si difficile à l'amour-propre. Crucifié au monde, mort aux dignités, insensible aux faux biens du siècle, dépris des joies les plus innocentes, il ne vivoit plus à lui, mais à Jésus-Christ. A son exemple, il ne pouvoit se rassasier d'anéantissemens et de souffrances. Souffrir lui paroissoit un

(a) *Luc.* XIV. 26.

pain savoureux dont sa faim ne se rassasioit point. Qu'on lui applaudît ou qu'on le contredît; que la Providence l'éprouvât par des malheurs et par des disgrâces, ce semble, accablantes, il vouloit tout ce qui lui arrivoit, et ne vouloit rien de ce qui lui manquoit. On auroit dit qu'il ne s'agissoit pas de lui. La pratique des vertus les plus difficiles, la perfection la plus héroïque, loin de surcharger ce saint prélat, lui faisoit trouver le joug du Seigneur moins pesant et plus aimable. Ainsi l'obligation de renaître, de se renoncer, de se haïr, de se dépouiller, de devenir enfant, d'être pauvre d'esprit, de pleurer, de se persécuter, de n'être point du monde, qui est *maudit à cause de ses scandales* (*a*); vérités effrayantes pour bien des gens, mais infiniment consolantes pour le saint prélat, qui savoit que, par sa religion et par son caractère, il étoit obligé de se porter à la perfection pour ressembler à son Père céleste. Quelle impression doit faire sur nous cet exemple, qui condamne si hautement notre lâcheté! Tantôt à Dieu, tantôt au monde; un peu de l'un et de l'autre tout à la fois, ne comprendrons-nous jamais que par là nous courons risque d'être de ces tièdes dont il est dit que Dieu les *vomira* (*b*)? Que dirions-nous d'un serviteur qui craindroit de se trop affectionner à notre service, qui auroit honte de paroître, aux yeux du public, s'attacher à nous? Mais que nous dira le Dieu de toute majesté, si nous sommes partagés entre lui et le siècle, si nous craignons ses jugemens, et ceux des mondains; si nous avons horreur du mal, et honte du bien; si nous faisons moins pour lui que pour les hommes; si tout nous coûte dès qu'il est question de lui? O qu'il est à craindre que nous n'ayons eu en ce monde toute la peine de la vertu, sans être en droit d'en espérer la récompense!

(*a*) Væ mundo a scandalis. *Matth.* XVIII, 8. — (*b*) *Apoc.* III, 16.

CHAPITRE XII.

Le mépris qu'il faisoit de la vie.

M. l'archevêque de Cambrai étoit parvenu à un tel mépris de la vie, qu'elle lui sembloit un exil insupportable. Continuellement il parloit de la mort avec épanchement de cœur. S'il prêchoit, s'il écrivoit à ses amis de confiance, s'il conversoit familièrement avec quelqu'un, il faisoit tomber insensiblement le discours sur le peu de fonds qu'il y a à faire sur la vie, et sur la certitude de la mort, dont on ignore le moment fatal: « On regarde la mort comme » bien éloignée, disoit-il, quoiqu'elle soit très-proche: » hélas! elle est au milieu de nous. Vous me dites que » vous pouvez vivre long-temps, et moi je vous réponds » que vous pouvez mourir tout à l'heure. Vous êtes jeune; » hé bien! il meurt tous les jours des gens à la fleur de » leur âge: un tel se portoit fort bien hier, que j'apprends » aujourd'hui être mort subitement. Notre corps diminue » chaque jour; ce qu'on boit, ce qu'on mange, devient la » matière de notre mort. Les alimens se gâtent dans notre » estomac; les remèdes, en guérissant le mal, altèrent le » tempérament, et usent les organes. Le doigt de Dieu » écrit contre la muraille l'arrêt de notre destruction, et » si l'on pouvoit, on en appelleroit encore. »

Dans l'automne de l'année 1714, trois mois environ avant sa mort, il lui arriva un accident qui faillit à le faire périr de dessus un pont de la rivière de Somme. Comme je lui en témoignois, quelques heures après, ma frayeur: « Bon, bon, me dit-il, à quoi est-ce que je » sers dans ce monde? Grand avertissement, au reste, » de me tenir sur mes gardes, puisque j'ai pu mourir » lorsque je m'y attendois le moins. » Dès-là il regarda

ce terrible évènement comme le présage d'une mort prochaine. Il se prépara depuis plus particulièrement au grand passage de l'éternité; et dans les lettres qu'il écrivit à quelques personnes, il leur fit une espèce de testament spirituel, comme s'il eût été à la veille de mourir, bien que, pour le fond de sa santé, il se trouvât comme à l'ordinaire. Dès le premier jour qu'il fut attaqué de la maladie qui l'enleva de ce monde, il se prépara à la mort. « Je n'en réchapperai pas, dit-il à un ecclésiastique de » sa maison; je ne dois plus que songer prochainement à » mourir. » Le lendemain, il voulut se confesser; il demanda le troisième jour, dans une sainte impatience, le viatique, auquel il se disposa avec une ferveur inexprimable; après quoi on lui administra l'extrême-onction. On le vit en ce moment recueillir toute son attention pour donner au Roi les dernières preuves de son respect et de sa parfaite soumission à l'Église. La lettre qu'il dicta à son secrétaire pour le confesseur du Roi en est un monument authentique (1). Cela étant fait, il ne pensa plus qu'à souf-

(1) C'est la 115e des *Lettres diverses*, déjà citée. En envoyant une copie de cette lettre à la marquise de D***, l'abbé Galet lui écrivoit en » ces termes : « Madame, dans la douleur amère où m'a plongé la mort pré- » cipitée de M. l'archevêque de Cambrai, je n'ai d'autres consolations que » de penser fréquemment à lui, et de tâcher à le faire revivre, pour ainsi » dire, en rappelant à tout le monde la mémoire d'un si digne prélat. C'est » dans cette vue, madame, que j'ai pris la liberté de vous parler ce matin » des dernières dispositions avec lesquelles il a fini sa vie, vie trop utile à » l'Église, trop nécessaire à son diocèse, trop essentielle à ceux qui étoient » honorés de son affection. Vous trouverez, madame, dans l'écrit que j'ai » l'honneur de vous envoyer, des traits qui vous attendriront : vous n'y aper- » cevrez que docilité, que soumission, que zèle, que désintéressement, vertus » familières du saint prélat. Humble dans une grandeur éclatante, pauvre » dans des richesses considérables, simple dans l'érudition la plus délicate, » tout aux autres, rien à lui-même, il a vécu dans l'exercice d'une charité » très-ardente, dont il a été enfin la pure victime. J'ai l'honneur d'être » avec un profond respect, etc. »

frir et à mourir. Dans ce douloureux état, la lecture de l'Écriture sainte faisoit toute sa consolation; il prenoit plaisir surtout à entendre lire les endroits où saint Paul parle avec éloge des souffrances. Il se les faisoit répéter, il les prononçoit lui-même avec une satisfaction qui éclatoit en soupirs. Semblable à l'épouse fidèle, il fut trouvé la lampe ardente à la main. Déjà il ne vivoit plus, parce que la violence du mal lui troubloit la connoissance par intervalles. Rien de plus patient que lui dans les douleurs, rien de plus soumis à la main qui l'immoloit. Ses dernières paroles furent un évangile de paix. « Je vous recommande, » dit-il à son maître-d'hôtel, de prendre soin de mon do- » mestique jusqu'à ce que mes héritiers aient réglé toutes » choses : continuez à l'entretenir dans la charité et la » subordination. » On pense en mourant comme on a vécu. Quelques momens après, il tomba dans l'agonie, que Dieu abrégea pour ne le pas tenir plus long-temps séparé des biens éternels, après lesquels il avoit soupiré avec autant d'ardeur et de persévérance, qu'un cerf altéré cherche l'eau pure des fontaines. Mon Dieu, faites que je meure de la mort des justes, et que ma dernière fin soit semblable à la leur, *moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia* (a)!

(a) *Num.* XXIII, 10.

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE SUIVANTE.

Pour l'intelligence de la lettre suivante, nous dirons ici en peu de mots quelle en fut l'occasion.

Isaac de Beausobre, célèbre ministre protestant, ayant publié, en 1734, son *Histoire du Manichéisme* (2 vol. in-4°), les journalistes de Trévoux signalèrent, dans plusieurs articles (1), les principales erreurs théologiques de cet ouvrage, et spécialement le profond mépris que l'auteur y marquoit pour l'autorité des saints Pères, à l'occasion des relations qu'ils nous ont laissées des faits concernant les hérésies de leur temps. A cette critique, Beausobre opposa une réponse pleine d'amertume et d'emportement, qu'il inséra dans la *Bibliothèque Germanique*, dont il étoit un des principaux rédacteurs (2). Entre autres argumens qu'il employoit dans cette réponse pour justifier ses déclamations contre les Pères, il remarquoit qu'on ne doit pas les croire *infaillibles sur les faits*, puisque les Papes eux-mêmes n'ont pas cette *infaillibilité*, de l'aveu de *leurs plus grands flatteurs*. Là-dessus Beausobre accusoit Fénelon d'avoir *penché vers le fanatisme sur la fin de sa vie*, et d'avoir été plus loin que tous les flatteurs des Papes, en leur attribuant l'*infaillibilité dans les faits*. « Les plus grands flatteurs des Papes, » disoit le critique (3), n'osent leur donner cette infaillibilité. » Il est vrai qu'un fort bel esprit (4), mais qui, sur la fin de

(1) *Mémoires de Trévoux*, février 1735, et janvier 1736.

(2) *Bibliothèque Germanique*, année 1737, article 1er; année 1738, article 2; tom. XXXVII et XXXVIII.

(3) *Bibliothèque Germanique*, tom. XXXVIII, pag. 34.

(4) « M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, attaqué par l'évêque de » Meaux et par une dame qui gouvernoit la France, et dont, à ce qu'on dit, » M. de Cambrai avoit traversé les ambitieux projets. On sait à quoi elle aspiroit. » Cette note de Beausobre suppose que Fénelon avoit encouru la disgrâce de Mme de Maintenon, en traversant le projet qu'elle avoit conçu de

» sa vie, pencha vers le fanatisme, soit par politique, et pour » tromper l'espérance de ses ennemis, qui n'en vouloient à sa » doctrine que parce qu'ils en vouloient à son archevêché, » soit par quelque autre motif; il est vrai, dis-je, qu'un cé- » lèbre archevêque de France en vint jusqu'à cet excès, que » d'attribuer aux évêques de Rome l'infaillibilité dans le fait. » Mais quel homme raisonnable voudra le suivre dans cet éga- » rement, à moins qu'il n'y soit contraint par les mêmes in- » térêts? Quoi qu'il en soit, les habiles catholiques romains » refusent même aux conciles généraux cette dernière infail- » libilité. »

Cette violente sortie contre Fénelon étoit d'autant plus déplacée, qu'elle n'avoit aucun fondement dans ses écrits publics, les seuls que Beausobre pût connoître. Il est vrai que l'archevêque de Cambrai croyoit le Pape *infaillible dans ses définitions dogmatiques adressées à toute l'Eglise;* mais il est également certain qu'au temps où Beausobre écrivoit, aucun écrit public de Fénelon n'avoit manifesté son opinion particulière à cet égard. Il avoit même eu soin de ne supposer en aucune manière l'infaillibilité du Pape, dans ses écrits de controverse contre les Jansénistes, et de se fonder uniquement sur le principe de l'infaillibilité de l'Eglise, comme nous l'avons remarqué ailleurs (5).

L'abbé Galet, justement choqué d'une accusation aussi injuste que violente, adressa donc à M. de Beausobre la lettre suivante, qui fut insérée en 1739 dans le tom. XLVI de la *Bibliothèque Germanique*. Elle étoit précédée d'une note des rédacteurs, qui apprenoit au public que M. de Beausobre n'avoit pas eu le temps de répondre à cette lettre, ne l'ayant reçue que pendant sa dernière maladie, dont il étoit mort vers la fin de l'année 1738.

faire déclarer publiquement son mariage avec Louis XIV. M. le cardinal de Bausset remarque que cette supposition est tout-à-fait dénuée de preuves, et même de vraisemblance. (*Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. III, n. 7.)

(5) Voyez l'*Appendice* de la *Dissertation sur l'autorité du Pape*, tome II des *Œuvres de Fénelon*, pag. 415, etc. — *Avertissement* du tom. X, pag. lviij.

LETTRE

D'UN ANONYME (L'ABBÉ GALET)

A FEU M. DE BEAUSOBRE

SUR M. DE FÉNELON.

MONSIEUR,

C'est à vous-même que je prends la liberté de me plaindre, au nom d'un certain public éclairé, de ce que vous avez avancé dans votre réponse aux journalistes de Trévoux. Après avoir accordé à feu M. de Fénelon la qualité de *fort bel esprit*, que tant de titres lui avoient acquis, vous l'accusez d'avoir *penché vers le fanatisme sur la fin de ses jours*, et d'avoir *attribué aux évêques de Rome l'infaillibilité dans le fait*. Je ne sais pas précisément quelle idée vous attachez au mot de *fanatisme*. C'est un de ces termes indéfinis dont on resserre ou dont on étend la signification au gré de la passion ou du préjugé. Si vous faites tomber son *penchant vers le fanatisme* sur les opinions qu'il défendit pendant quelque temps au sujet de *l'amour pur et désintéressé*, et qui lui attirèrent une condamnation à laquelle il souscrivit, je me contenterai de dire que l'expression est trop forte. Si les tempéramens qu'il avoit apportés dans son livre des *Maximes des Saints*, pour séparer la fausse mysticité d'avec la vraie, ne parurent pas suffisans à ses adversaires, ils doivent du moins empêcher qu'on ne confonde ce pieux et illustre prélat avec les Quiétistes de son temps. A ceux-ci le terme de *fanatisme* convient pleinement. Si M. de Cambrai a excédé,

ces pardonnables excès avoient leur source dans la grandeur et dans la noblesse des sentimens de son cœur.

Ce n'est pas sur ce point que je veux insister : cela demanderoit une trop longue discussion. Quelque respect que j'aie pour la mémoire d'un si grand homme, je respecte encore plus la vérité, et je conviendrai sans peine qu'il avoit porté la perfection de l'amour de Dieu à des précisions trop métaphysiques (1). A l'égard de l'*infaillibilité dans le fait*, qu'il attribuoit aux évêques de Rome, permettez-moi, monsieur, de vous demander des preuves d'une pareille imputation, qui le déshonoreroit auprès de tout ce qu'il y a de gens sensés et bien intentionnés en France. J'ai eu l'honneur d'être assez de temps auprès de M. de Fénelon, pour savoir ses sentimens sur ce point. Non-seulement il ne croyoit pas les Papes *infaillibles dans le fait*, mais il n'a jamais soutenu, ni dans ses écrits ni dans ses discours, qu'ils le fussent *dans le droit* (2). Pourquoi vouloir l'associer aux partisans de cette chimère? Ils vous sauront gré, monsieur, de leur avoir offert un défenseur de cette réputation, ils se prévaudront de cette acquisition. Si on la leur conteste, vous serez appelé en garantie. Souffrez que je m'oppose à votre libéralité, vous disposez d'un bien qui n'est pas à vous. Si vous prétendez pouvoir en user ainsi, justifiez, je vous prie, votre droit

(1) La manière dont l'abbé Galet s'exprime ici semble montrer qu'il n'étoit pas fort au courant de cette controverse. Il est vrai que les adversaires de l'archevêque de Cambrai lui reprochèrent dans le temps d'*avoir porté la perfection de l'amour de Dieu à des précisions métaphysiques*; mais cette difficulté, comme nous l'avons remarqué ailleurs, est une de celles que Fénelon paroît avoir résolues d'une manière plus satisfaisante. (*Analyse de la controverse du Quiétisme*, n. 92; tom. IV des *Œuvres*, pag. clxxxij.)

(2) L'abbé Galet ignoroit, comme on voit, l'opinion particulière de Fénelon sur l'infaillibilité du Pape; opinion que l'archevêque de Cambrai n'avoit manifestée dans aucun de ses écrits imprimés, et qu'il ne manifestoit même en particulier qu'à un petit nombre de personnes de confiance.

par quelque titre authentique; j'entends par là quelque écrit public de cet illustre auteur. Vous ne souffrez qu'avec peine qu'on impute des absurdités aux plus anciens hétérodoxes, et que l'on charge leurs portraits de fausses couleurs. Cette louable délicatesse et cette généreuse équité font honneur à votre cœur et à votre discernement. Il y a long-temps que je sais que l'esprit de parti se croit en droit d'entreprendre contre ses adversaires. Heureux, si nous avions des moyens bien sûrs de démêler le vrai, et de le dégager des ténèbres qui l'oppriment!

Feu M. de Cambrai a soutenu l'infaillibilité de l'Église; cela lui a été commun avec tous les théologiens de sa communion : il a soutenu l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques, contre ceux qui refusoient la signature pure et simple du Formulaire d'Alexandre VII. C'est dans cette lice qu'il s'est distingué par plusieurs écrits, qui ont tous le même but. Expérimenté dans l'art de raisonner, il réduisoit toute la dispute à ce point. Si l'Église est infaillible dans l'interprétation, la qualification et la décision d'un texte simple, elle l'est à l'égard d'un texte complexe; si elle est infaillible sur un texte court, elle l'est sur un texte long; si elle peut prononcer sans se tromper sur une proposition, elle peut également prononcer sur plusieurs; si l'Esprit saint l'assiste pour porter un jugement certain sur une page, il l'assiste pour prononcer sur plusieurs, sur un livre même entier. De là il tiroit une conséquence, que l'Église étoit infaillible sur des faits dogmatiques qui ont une liaison nécessaire avec le droit, qui en sont inséparables : sa plume féconde a présenté cette doctrine sous plusieurs faces, et avec des tours ingénieusement variés. La dispute enfanta des réponses et des répliques en grand nombre; mais dans tout ce qu'a écrit M. de Cambrai, on ne trouvera pas une seule ligne qui attribue une *infaillibilité personnelle* au Pape. Ses adversaires l'auroient vivement

poursuivi dans un écart qui auroit marqué en lui une basse adulation, ou une honteuse ignorance.

Quand M. de Fénelon publia la fameuse constitution *Unigenitus*, il se conforma, dans son acceptation, aux évêques de France pour la partie de son diocèse qui dépend de ce royaume, et il fit un Mandement particulier pour la partie qui relève de l'Empire; mais on ne voit point qu'il y reconnoisse le Pape comme infaillible.

Je ne puis donc deviner, monsieur, où vous avez puisé un préjugé qui feroit tant de tort à ses lumières. Les vues de politique et d'intérêt que vous lui attribuez, n'en feroient pas moins à son cœur, si elles étoient bien avérées. Plût à Dieu que vous l'eussiez connu! vous lui auriez rendu la justice que je lui ai vu et entendu rendre par plusieurs Protestans d'Angleterre et de Hollande, qui trouvoient dans ses entretiens encore plus de charmes que dans ses écrits. M. de Fénelon étoit encore plus grand de près que de loin. Je ne crains point de dire que c'étoit la plus belle ame du monde. Jamais la prudence n'a fait tort à sa candeur, jamais l'intérêt n'a rien retranché de sa générosité. Avec un unique bénéfice dont le revenu est fort considérable, il a vécu en pauvre, et il est mort de même. Si M. de Goslinga (3), ambassadeur des États-généraux au-

(3) Sicco de Goslinga, noble Hollandais, né en 1664 à Herbai, près Franecker, se rendit célèbre dans sa patrie par ses connoissances en administration, et par sa prudence dans les divers emplois politiques dont il fut chargé. Ses talens le firent appeler à partager, avec le prince Eugène et le duc de Malborough, les opérations des campagnes de 1707, 1708, 1709 et 1711. Goslinga ne se distingua pas moins par sa valeur à la tête des armées, qu'il n'avoit fait auparavant par sa prudence dans les conseils. La guerre étant finie, on le vit successivement plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, ambassadeur en France auprès de Louis XIV, et s'attirant partout l'estime et le respect par une conduite pleine de sagesse et de probité. Il mourut à Franecker le 18 septembre 1731. L'abbé Galet oppose ici à M. de Beausobre avec d'autant plus de confiance l'autorité de M. Goslinga, que cet illustre Hollandais étoit Protestant, et fort estimé dans sa communion.

près de Louis XIV, vivoit encore, il ajouteroit beaucoup à ce que je dis ici. Ce savant et illustre Hollandais rendroit cette justice à feu M. de Cambrai, que c'étoit le plus parfait honnête homme de son siècle.

La différence des sentimens, et les vives contradictions qu'il essuyoit, ne l'ont jamais porté à contrister personne. Il n'y avoit qu'un dérèglement opiniâtre de mœurs qui pût le forcer à montrer quelque sévérité, encore étoit-elle tempérée par tous les ménagemens de la plus ingénieuse charité. Si tous les évêques eussent pensé et agi comme lui, j'ose le dire, et je ne présume point trop, insensiblement la république chrétienne auroit vu cesser les scandaleuses divisions qui la déchirent. C'étoit un sincère amateur du genre humain, un vrai successeur de la charité universelle de Jésus-Christ. Tous ceux qui ont vu de près M. de Fénelon ne trouveront point ce portrait flatté, ce sont ses propres traits.

Vous recherchez la vérité, monsieur, malgré les pénibles veilles que vous coûte cette recherche. Vous ne pouvez me savoir mauvais gré de vous l'avoir offerte sur cet article. Ce ne sont point ici de ces faits obscurcis par une longue suite de siècles; la mémoire de l'illustre prélat est encore récente, ses écrits sont publics, et ceux qui l'ont approché sont en état de rendre témoignage à ses sentimens. J'ai eu l'honneur d'être de ce nombre; c'est ce qui m'engage à vous prier de rendre à son cœur et à sa croyance la même justice que vous avez rendue à son esprit.

Je suis avec un profond respect, monsieur, votre très-humble, etc.

Ce 30 août 1737.

EXTRAIT D'UN DISCOURS

SUR L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE,

QUI A REMPORTÉ LE PRIX

PROPOSÉ

PAR L'ACADÉMIE ROYALE D'ANGERS (1).

PORTRAIT DU DUC DE BEAUVILLIERS.

Pour ce qui regarde le premier de ces grands hommes (le duc de Beauvilliers), qui a été honoré de la dignité de gouverneur de Mgr le Duc de Bourgogne, toute la cour fait son éloge, et rend un témoignage public de sa piété exemplaire, de sa capacité profonde, d'une grandeur d'ame héroïque qu'elle admire en lui, et d'une conduite sans reproche, qui le met à l'abri de la censure et de l'envie. Digne héritier des vertus d'un père également jaloux de la gloire des armes et de l'amour des lettres, il a mérité que Louis le Grand le fît succéder aussi à ses nobles emplois, je veux dire au gouvernement de l'une des plus considérables places maritimes de son royaume (2), et au rang de ceux qui ont l'honneur d'approcher de plus près sa personne sacrée, qu'il ne confie jamais qu'à celles dont la fidélité lui est parfaitement connue. Sa Majesté a remarqué en lui une si grande expérience dans les affaires, et tant de sagesse dans sa conduite, qu'elle l'a jugé digne d'être chef de son conseil des finances, où il remplit cette

(1) *Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 25 et 31, pag. 99 et 130.

(2) Le Hâvre-de-Grâce, dont le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur après la mort de son père.

place honorable avec autant de discernement que d'intégrité.

Mais ce ne sont là que les moindres marques que le plus sage prince du monde lui a données de son estime et de sa confiance ; en voici d'autres plus éclatantes, qui sont la preuve d'un mérite consommé. Ce grand monarque envoie un autre lui-même à la conquête de l'une des plus importantes forteresses de l'Empire (3), ligué contre lui et jaloux de sa gloire : il lui associe cet illustre duc pour l'accompagner, et pour lui faire part de ses lumières et de ses conseils. Il sembloit qu'on ne pouvoit rien ajouter à des témoignages si authentiques de sa vertu. Cependant sa prudence, son courage et son zèle en cette importante occasion, comme dans les autres, lui ont mérité le plus grand honneur que puisse jamais souhaiter un sujet. Certes, messieurs, il étoit bien juste qu'après avoir si heureusement conduit le père, il eût l'avantage de conduire le fils.....

Quel zèle n'aura point pour la maison du Seigneur un prince élevé par un gouverneur qui entretient avec tant de soin la piété dans sa famille, et qui envoie à ses dépens de saints missionnaires pour administrer le pain de la parole aux habitans des villes et des autres lieux de son gouvernement, en même temps que, par une libéralité chrétienne, il pourvoit à leurs besoins temporels ! Nous avons tout sujet d'espérer que ce jeune prince, animé par un si bel exemple, ne s'y conformera pas moins qu'à celui de Josaphat, qui députa des grands de son royaume par toutes les provinces pour en corriger les abus, avec des lévites et des prêtres pour instruire les peuples des lois divines. Quelle prudence n'inspirera point à cet enfant auguste celui que Louis le Grand a si judicieusement ap-

(3) Philisbourg. Le duc de Beauvilliers accompagna le Dauphin au siège de cette place en 1688.

pelé le père de la sagesse! Quelle modestie n'opposera-t-il pas à sa grandeur, lui qui rejette avec tant d'humilité les éloges que l'on fait de sa vertu, et qui l'instruira fidèlement qu'un peu trop de complaisance que prit un grand roi, qui étoit d'ailleurs selon le cœur de Dieu, dans le dénombrement qu'il fit faire de son peuple, lui fit perdre, par le fléau d'une peste affreuse, soixante-dix mille sujets! Quel amour ne lui inspirera-t-il point pour la justice, lui qui l'exerce avec tant d'exactitude à la tête des conseils du plus grand roi de l'univers! Quelle douceur ne lui imprimera-t-il pas pour tous ceux qui auront recours à sa protection, lui qui, comblé d'honneurs et de gloire, se communique si favorablement, sans rien perdre de sa dignité, aux personnes qui lui exposent leurs besoins! Un prince formé de cette main sera sans doute un chef-d'œuvre de la nature, et le plus bel ornement des siècles à venir.

PORTRAIT DE L'ABBÉ DE FÉNELON.

Il est temps, messieurs, de jeter les yeux sur le savant précepteur de Mgr le Duc de Bourgogne. Vous connoissez sa profonde érudition, son zèle ardent, la pureté de ses mœurs, et combien il est digne de l'emploi glorieux dont il est chargé.

Les hérétiques convertis en sont eux-mêmes de fidèles témoins, eux qui n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que de son exemple, dans une ville (4) qui a toujours été considérée comme le plus fort rempart de l'erreur, et où, par l'autorité de notre grand monarque, il en a détruit les fondemens, autant par sa douceur que par la force de la vérité.

Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là : ces ouailles,

(4) La Rochelle.

qui avoient été tirées par ses soins de l'égarement, ont été confirmées par sa charité toujours agissante dans la pureté de la foi qu'elles avoient nouvellement reçue; et il s'est attaché particulièrement à celles que la foiblesse du sexe expose d'ordinaire au péril évident d'une rechute malheureuse. J'ose dire, messieurs, que l'Église est redevable d'une si belle conquête à cet homme apostolique.

Nous ne pouvons demander une preuve ni plus sensible ni plus éclatante de cette vérité, que les doctes ouvrages qu'il a mis au jour, et les éloquentes prédications qu'il a faites. Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que l'Esprit saint ait animé ses écrits et ses paroles comme ses exemples? Ce sont des monumens sacrés de piété, de science et de politesse; ce seront des sources fécondes, heureuses et pures, d'où le petit-fils de Louis le Grand tirera son instruction. Ce qui fait encore le sujet de notre admiration, c'est que la force du génie, la grâce de l'expression, la faveur du prince, l'amour des grands, et tant d'autres avantages, loin de lui inspirer cet air de vanité qu'on respire ordinairement avec plaisir à la cour, ne servent qu'à entretenir son humilité et sa modestie.

Toute la France n'a pas moins approuvé le choix judicieux que le Roi a fait des autres personnes qu'il a bien voulu associer à l'emploi glorieux de l'éducation de Mgr le Duc de Bourgogne. L'un a été rappelé de la Nouvelle-France (5), où des peuples grossiers ont été civilisés par ses soins, et édifiés par son exemple; et l'autre a déjà eu l'honneur de faire un illustre essai dans la science de former les princes (6), où sa sagesse et son expérience n'ont pas moins paru que la force de son génie.

(5) Le marquis de Denonville, sous-gouverneur du jeune prince.

(6) L'abbé Fleury, qui avoit été précepteur des princes de Conti, et ensuite du comte de Vermandois.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GROS DE BOZE,

lorsqu'il fut reçu à l'Académie française à la place de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, le 30 mars 1715.

Quel titre avois-je, messieurs, pour prétendre à ce haut degré de faveur, et comment avez-vous pu, j'ai presque dit osé, vous prêter à mon ambition? N'avez-vous point à craindre encore que, dans cette assemblée même, il s'élève quelque voix hardie qui vous reproche le successeur que vous donnez à un académicien aussi distingué que l'étoit M. l'archevêque de Cambrai? L'impossibilité de le remplacer, qui fait si dignement son éloge, fera-t-elle aussi sûrement votre excuse? Non qu'il faille le parer ici de l'ancienneté de sa noblesse : il sembloit ne s'en souvenir lui-même que pour être plus fidèle à tous ses devoirs; et un zèle semblable à celui qui fit les premiers héros du christianisme, le consacra dès ses plus brillantes années à l'humble emploi des missions apostoliques.

L'hérésie, proscrite par un édit à jamais mémorable, demandoit alors, pour être enfin détruite, le secours de ces hommes sages et ardens, simples et profonds, qui, par la solidité des discours, et plus encore par la régularité des exemples, savent confondre les funestes préventions de l'erreur. Il fut choisi pour lui porter ce dernier coup dans les provinces où elle s'étoit établi une espèce d'empire, et où, sous de fausses idées de constance, elle insultoit à la rigueur des lois.

Que ne peut la vérité dans une bouche éloquente! Fénelon parle, les ténèbres se dissipent : il plaît, il instruit, il persuade; il entraîne les cœurs, lors même qu'il ne songe qu'à convaincre l'esprit. Des villes entières signalent l'abjuration de leur aveuglement sur les débris de leurs temples, et les ministres, détrompés, reviennent à la tête du troupeau qu'ils avoient égaré.

Sa modestie fut trahie par l'éclat du succès : la cour reconnut ses divers talens; le prince confia l'éducation de ses petits-fils à celui qui avoit si heureusement travaillé au salut de ses peuples.

Dois-je vous rappeler, éducation précieuse, digne objet de l'attention du plus grand des rois, honneur immortel de ceux qu'il a daigné y commettre sous ses yeux? Augustes disciples! vous avez trop tôt rempli les espérances de votre guide : il souhaitoit de vous voir parfaits, que ne l'êtes-vous devenus plus lentement? Le ciel, qui n'a fait que vous montrer à la terre, vous a cueillis comme des fruits déjà mûrs; vos jours ont été comptés par le nombre de vos connoissances, et ce qui manquoit à votre âge a été remplacé par vos vertus.

Heureuse la nation que Dieu a traitée moins sévèrement que nous, et à qui il accorde de posséder encore dans son roi (1) ce qui reste de cette noble portion de la sagesse de Louis et des soins de Fénelon!

Il sut, messieurs, vous intéresser; il vous associa presque à un si glorieux emploi. Il désira, il obtint une place parmi vous; il vint y puiser cette dernière perfection, dont il n'y a point de règles écrites, et qui ne peut s'acquérir que par un commerce intime avec les plus grands maîtres. De là ces beautés naïves et riantes, ces tours nobles et hardis, ces expressions fines et délicates, ces grâces vives

(1) Philippe V, roi d'Espagne.

et légères, qui caractèrisent tous ses ouvrages, et qui jamais peut-être ne se sont montrées si abondamment que dans ceux qu'il refusoit d'avouer, parce que, échappés aux heures perdues d'une plume facile, ils exposoient trop la fécondité de l'imagination.

Les besoins d'un grand diocèse vous arrachèrent bientôt cet illustre confrère. Obligé de s'y livrer tout entier, il y porta en quelque sorte les trésors de l'Académie; ces trésors qui, pour être répandus avec profusion, ne sont jamais dissipés; cette lumière dont l'éclat augmente à mesure qu'elle éclaire plus d'endroits différens. Par lui, la théologie reçoit des ornemens, qui, sans la rendre moins respectable ou moins profonde, raniment sans cesse le courage des lecteurs. Lettres, sermons, mandemens, Fénelon ramène tout à votre goût; il marque tout au coin de l'immortalité.

Mais où m'engage insensiblement une matière réservée à des bouches évangéliques? Qu'elles publient à la face des autels ce que sa piété ajoutoit à son éloge; ce qu'une charité sans bornes lui faisoit entreprendre de grand, de pénible, souvent même de supérieur en apparence à toutes les forces humaines. Qu'elles le représentent transporté de ce zèle, de cet amour si surnaturel, auquel s'abandonnant dans la chaleur d'un premier combat, il fit craindre aux légions du Seigneur qu'il ne tournât contre elles le glaive de la parole. Qu'elles expriment, s'il se peut, l'heureuse et surprenante rapidité de son retour à l'immuable drapeau, dès qu'il entendit la voix du chef: pour moi, j'ose à peine porter jusque-là mes regards; je croirois entrer dans le sanctuaire, et toucher d'une main profane ces vases sacrés, dont la seule vue inspire une crainte religieuse. M. l'archevêque de Cambrai ne doit s'offrir à moi qu'en qualité d'académicien; qualité que l'éloignement et l'épiscopat n'avoient pu rendre stérile, et qu'il a

méritée jusque dans les derniers temps de sa vie, par d'amples mémoires sur ce que l'éloquence et la poésie attendent encore de vos recherches.

Il sembloit, messieurs, avoir appris de votre fondateur même de quelle conséquence il est de joindre les richesses de la science aux dignités de l'Église, et d'unir la littérature à la religion pour les faire concourir au bonheur de l'État.

EXTRAIT

DE LA RÉPONSE DE M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE,

AU DISCOURS DE M. DE BOZE.

Aurions-nous jamais osé nous flatter de réparer si heureusement les pertes que nous venons de faire? M. l'archevêque de Cambrai, à qui vous succédez, étoit un de ces génies supérieurs qui font honneur à l'homme, et qui sont rares dans tous les temps. Tout ce que la nature peut donner, tout ce que le travail et l'étude peuvent acquérir et perfectionner, se trouvoit en lui : science, délicatesse de goût, éloquence gracieuse et forte, beauté d'imagination, solidité, agrément. Ces qualités étoient accompagnées de mœurs aisées, pleines de douceur et de dignité, et toujours conduites par une piété solide, qui est l'œil des vertus, et sans laquelle les talens de l'esprit sont toujours inutiles ou dangereux, souvent même funestes. C'est cette piété éclairée, toujours accompagnée de soumission, qui rendit humble et docile cet esprit vaste et élevé, que

ses talens auroient pu rendre si superbe. L'Église parle, et il se soumet, persuadé que la grandeur de l'esprit ne se mesure ni par l'étendue, ni par les ressources qu'il trouve en lui-même pour soutenir ses sentimens, mais par la vérité et par la certitude de ses opinions.

Les qualités de son cœur n'étoient ni moins grandes ni moins estimables. Quelle humanité! quelle charité! quelle noblesse! L'homme n'a point de moyen plus sûr de se rendre semblable à Dieu, que de faire du bien. L'archevêque de Cambrai a passé sa vie dans cet exercice, qu'on doit appeler divin. C'est peu dire qu'il a fait du bien à des particuliers, il en a fait à des nations, à des armées entières. Dans les malheurs de la guerre, amis et ennemis ont eu part à sa générosité; et en faisant tout le bien qui étoit en sa puissance, il étendoit encore sur tous les autres hommes ses désirs bienfaisans. Aussi quels sentimens de respect et de vénération n'a-t-il pas excités dans toutes ces légions opposées! Mille et mille officiers, et un million de soldats sont devenus ses panégyristes, et ravissent peut-être à l'Académie l'avantage de le bien louer.

Sa pieuse ambition de faire du bien à tous les hommes avoit heureusement réussi par l'éducation des princes que le Roi lui avoit confiés, et que nous regardions comme les ancres sacrées de ce royaume. Celui qui instruit et forme les rois prépare le salut des États, ou leur perte. L'archevêque de Cambrai, profitant des nobles dispositions que donnoit à ces jeunes princes leur auguste naissance, et appuyé par un gouverneur plein de sagesse et de piété, avoit jeté les fondemens du bonheur de plusieurs royaumes. Qu'il me soit permis de rappeler ici les merveilles qu'on découvroit dans celui des trois princes, qui, si nos souhaits avoient été exaucés, auroit régné sur nos neveux, et continué pour eux la félicité de ce règne. On y découvroit toutes les vertus dont une ame royale doit être ornée:

piété

piété sincère, grands principes de justice, maximes de gouvernement toutes conformes à la loi de Dieu; bonté, vérité, fidélité; ce qui est rare, surtout dans les princes, et qu'on ne voit guère que sur le trône où il devoit être assis, amour des hommes. Voilà les fruits des préceptes de l'archevêque de Cambrai, de ces préceptes animés par les exemples domestiques qu'il avoit devant les yeux, et qui seroient seuls capables de former un grand prince. Flatteuses espérances, qu'êtes-vous devenues? L'Espagne seule a profité du travail de cet homme sage. La France a perdu les trésors qu'il lui avoit préparés. Ce que nous possédons nous empêche de sentir la grandeur de cette perte, et nous empêchera de la sentir pendant que Dieu, selon son infinie miséricorde, voudra nous le conserver.

Ce qu'Homère dit de la valeur, que c'est une inspiration divine; que c'est la force d'un Dieu qui remplit le héros, qui l'élève au-dessus de lui-même, qui le multiplie en quelque sorte, et lui fait exécuter des exploits surnaturels, est encore plus vrai de la charité, qui est la valeur des héros chrétiens. C'est véritablement un feu divin, c'est l'esprit de Dieu même qui s'empare de l'ame, qui l'embrase, qui rend agissantes toutes ses vertus, et qui, augmentant à l'infini ses forces, la rend capable de fournir à une infinité de soins et de devoirs dont elle étend même les bornes. Descendre dans tous les détails d'un grand diocèse, exercer l'hospitalité, instruire les peuples, consoler les affligés, fortifier les foibles, secourir les malades, assister les mourans, et leur ménager salutairement la frayeur et la confiance; éteindre dans les familles le feu de la division, se faire tout à tous, se montrer fidèle économe de Dieu, soutenir la saine doctrine, édifier d'une main, et combattre de l'autre : voilà ce que la charité opéroit tous les jours dans l'archevêque de Cambrai, et la mort l'a surpris dans ces occupations si saintes.

Rapprochons-le de nous. Ses ouvrages de belles-lettres marquent qu'il possédoit dans un éminent degré les talens d'un parfait académicien. Tous les trésors de notre langue lui étoient ouverts, et il avoit un art merveilleux de les employer avec force et avec délicatesse. Quelles études n'avoit-il point faites! Il avoit pris l'esprit des plus grands poètes et des plus excellens orateurs; il s'étoit rendu propres toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Il s'étoit surtout attaché à Platon, pour lequel il avoit une admiration particulière. Me pardonnera-t-on cette expression? il avoit mis son esprit à la teinture de la plus saine antiquité. De là cette force, cette grâce, cette légèreté, cette ame qui éclate dans ses écrits. Tout vit dans sa prose; et s'il y a quelque défaut, c'est peut-être un brillant trop continu, et une prodigalité de richesses.

Son éloignement a privé nos assemblées du secours de ses lumières; mais il aimoit toujours l'Académie, et un de ses derniers ouvrages est un avis sur ses travaux, avis où il exécute ce qu'il conseille, au moins il nous y ouvre le moyen de l'exécuter.

IN FUNERE

FRANCISCI DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON

CAMERACENSIUM ARCHIEPISCOPI

RELIGIONIS LUCTUS.

ELEGIA.

Nuntia sollicitas ut primùm fama per urbes
Franciscum fatis occubuisse tulit,
Continuò madidis latè dolor ingruit alis,
Læsaque communi vulnere corda subit.
Unùm omnes flevere boni : tu sola triumphas,
Spemque novam, luci gens inimica, foves.
Sic, ubi se densâ involvit caligine Titan,
Et rapuit terris nox inopina jubar,
Amissum queritur lumen conterritus orbis,
Et natura, velut funere mersa, silet.
Lætitiâ in tenebris solæ strepuere volucres
Quæ ferre invisam non potuere diem.
At dum multa viro jactura doletur in uno,
Et facit in laudes ora diserta dolor ;
Tunc ego Telemachi meditabar dicere fletus,
Cui melior Graio raptus Homerus erat ;
Tunc ego Pieridum luctus, quas ille soluto
Sed bene composito jusserat ire pede.
Ecce autem stetit ante oculos mœstissima vultu
Relligio, et cœptum rumpere jussit opus :
Ecquid amas, dixit, luctus effingere vanos?
Si veros mens est pingere, pinge meos.
Me decet, ah nimium ! Francisco fletus adempto ;
Vel mihi, vel nulli flebilis ille perit.
Noster jure dolor totum sibi vindicat illum,
Quem potui totum dicere jure meum.

Ille datus nobis cœlesti munere, quales,
Sed raros, terris astra dedere viros.
Vitalem fausto vix hauserat omine lucem
Progenies, magnæ gloria magna domûs;
Virgineo infantem gremio complexa tenellum,
Applicui roseis ubera pura labris.
Inde sacros avido traxit puer ore liquores;
Inde mei pleno flumine potus amor.
Crevit amor nostrî pariter crescentibus annis;
Nec potuit clauso delituisse sinu.
Verùm ubi doctrinis implevit pectora sacris,
Per populos nostras spargere cœpit opes,
Et quos sacrilegus templis abduxerat error,
Vi blandâ eloquii conciliare mihi.
Venit ab hoc nobis, per nos huic gloria venit;
Inviditque suis urbibus aula virum.
Quæ mihi jam tenero reges formaret ab ungue,
(Magnum opus!) e multis una petita manus.
Franciscum Lodoix e multis elegit unum:
Et legere hic dignus, dignus et ille legi.
Regalem ille venit non incomitatus in aulam:
At non turba, comes quæ solet esse, fuit.
Longè illi ventosa tumens præcordia fastus,
Longè amor, inter opes, insatiatus opum;
Aut humili serpens ad honorum culmina gressu
Ambitio, aut tectus simplicitate dolus:
Sed sincera fides, augusta modestia; honores
Affectare timor, promeruisse labor;
Inde aliæ atque aliæ stipant examine denso
Virtutes. Magni dux ego prima chori.
Hoc famulante choro, dulces accepit alumnos,
Et mundi manibus credita fata suis.
Olli fingendis quæsitæ moribus artes:
Plurima quærenti se via sponte dedit.
Nunc lapsi reserans ævi monimenta, nepotes
Hortatur patrum fortia facta sequi:
Nunc vera involvens fictis, sub nomine falso
Quæ facienda docet, quæ fugienda monet.

Neu virtutis iter spinis terreret euntes,
Cura fuit lecto sternere flore vias :
Seu quem Graia tulit, seu quem tulit Itala tellus,
Gallica vel gremio fertiliore parit.
Sic reges orbi formabat utrique : beatus
Orbis uterque, frui si licuisset, erat.
Extinctum luges Delphinum, Gallia; quantas
Spes secum tulerit, gaudia quanta, memor.
Incolumi gaudes, Hispania, rege Philippo,
Pertulerit pro te quanta pericla memor.
Altera quem luges, quo gaudes altera, doctis
Francisci studiis cultus uterque fuit.
Progeniem regum tantâ qui finxerat arte,
Debuit hic magnum pascere deinde gregem;
Ipse sed errantes meliora ad pascua quondam
Grandibus exemplis ut revocaret oves;
Ceu casum triplicem pastorum maximus olim,
Debuit errores sic quoque posse pati :
Passus et ipse fuit. Falsa sub imagine mentem
Delusit *purus*, sed malè cautus *amor*.
Ast ego, Romana de sede oracula fundens,
Ut vocem emisi, rettulit ille pedem;
Dumque refert, nostrî reverentia quanta, fatetur.
Si non errasset, fecerat ille minus.
Tempore jam ex illo nostros non destitit hostes
Impetere, et calamo bella movere gravi;
Sive Deo reddenda fuit gens impia, demens,
Omnia quæ credit, dum neget esse Deum.
Quàm bene, perlustrans oculis mirantibus orbem,
Orbis ab aspectu numen inesse probat!.....
Viveret ô utinam! Quid non sperare juberet?
Surgentes palmas quot necat una dies!
Ille quidem quovis fuerat mihi tempore flendus;
At nunc quàm lævo tempore raptus obit!
Hostis inexhausto dum laxat fræna furori,
Et fovet in castris castra inimica meis;
Dum nostro insultat capiti, jura omnia calcans;
Inque suum ridet fulmina missa caput;

Dum... Sed plura loqui prohibet dolor; aspice vultum,
Aspice, et ex lacrymis cætera disce meis.
Sic effata, levi se tollit in aera nisu
Relligio, et medium lumine signat iter.
At non sideream surgit sublimis ad arcem,
Versaliæ notas visa redire domos,
Præbet ubi Lodoix dubiis tutamina rebus,
Ipsaque consiliis regia corda regit.
Nunc age, phidiaca si quis memoratus ab arte
Bruta habili cœlo vivere saxa doces,
Huc ades, et mecum Francisci adsiste sepulchro;
Sit nostrum, luctus relligionis, opus:
Et quod præcipiam versu, tu perfice dextrâ;
Sic labor ille meus, sic erit ille tuus.
Assideat tumulo tristis dea, squallida cultu,
Funereo dextrum marmore fulta latus.
Pendeat ora super demissum e vertice velum:
Ipse magis velet nubilus ora dolor.
Læva crucem teneat: sed non, de more trophæi,
Alta gerat, charum lassa reclinet onus.
Præsulis effigies in plano marmoris orbe
Ducta oneret dextram, cordaque mœsta levet.
Figat in hac oculos, quales, in imagine nati
Quem modò composuit, figeret orba parens.
Sit dolor in facie, sit amor: qui viderit illam,
Anne magis doleat certet, amet-ne magis.
Parte sub adversa tumuli, nitatur in auras
Hæresis, emergens interiore cavo;
Anguineamque trahens per lenta volumina caudam,
Libera jam toto corpore abire velit.
Sed nisu in medio hæreat ægra, sibique vel ipsos
Ultoris cineres sentiat esse graves.
Intumeant olli maculoso colla veneno,
Et capita e trunco simplice quina micent.
Præsulis invisos obliquo lumine furtim
Aspiciat vultus, aspiciendo fremat;
Nec tantum exsultet victoris funere, quantum
Hæsuro semper vulnera fixa gemit.

Hæc ubi solerti fuerint exacta labore,
Signandum tali carmine marmor erit:
« Hic situs est præsul regum populique magister,
» Flandria quem raptum, Gallia, Roma, dolent.
» Inclyta stirps olli, majestas ardua frontis,
» Plurima facundis gratia fusa labris.
» Ingenium vis nosse? Nihil felicius illo ·
» Summus et in summa fertilitate nitor.
» Quæ doctrina rogas? Omni collegit ab ævo,
» Et lectas grandi pectore clausit opes.
» Mores scire cupis? Livorem consule : in illis
» Nec potuit dentem figere livor edax.
» Quæ virtus vel quanta petis? Tu præsule sancto,
» Cive probo dignam concipe, talis erat.
» De vita quæris? Partem sibi vindicat aula,
» Grex partem, totam relligionis amor. »

CAROLUS PORÉE, *e Societate Jesu.*

DE LA

TOLÉRANCE PHILOSOPHIQUE

ATTRIBUÉE A FÉNELON [1].

Tout a été dit sur Fénelon, et les éloges de ses écrits comme de ses vertus sont épuisés. Peu de noms ont réuni plus de suffrages, et se sont acquis un plus grand nombre d'admirateurs sincères. Il n'est pas un seul homme de génie qui ne s'honorât d'avoir composé ses ouvrages, comme il n'est pas un seul homme vertueux qui ne désirât l'avoir eu pour ami. Les disciples de toutes les religions, les hommes de tous les partis se confondent ici dans les mêmes hommages; et, d'un bout de l'Europe à l'autre, on ne trouveroit pas une seule voix qui n'applaudît à ce vers si naturel et si vrai d'un de nos meilleurs poètes :

Son goût fut aussi pur que son ame étoit belle. (Fontanes.)

Mais une chose très-digne de remarque, et que jusqu'à présent nous n'avons pu guère expliquer, c'est la dévotion qu'ont toujours conservée pour lui les indévôts mêmes; c'est le culte que lui vouent ceux mêmes qui ne veulent plus de culte; c'est que les philosophes se soient passionnés pour un homme qui a passé sa vie à déclarer la guerre à tous les philosophes passés, présens et futurs; c'est de voir les athées se prosterner devant ses images, en dépit de son beau traité sur *l'existence de Dieu*, et tous les antiprêtres s'extasier pour un prêtre dont ils blasphèment la

(1) M. de Boulogne, mort évêque de Troyes en 1825, inséra ce morceau dans le *Journal des Débats* (18, 19 et 20 octobre 1802) à l'occasion d'une annonce d'*Œuvres choisies de Fénelon* qu'on venoit de publier. Il fait partie des *Mélanges* de cet illustre critique, tom. III, 1828, pag. 6 et suiv.

religion, et dont ils bafouent le ministère. Toutes les académies le célèbrent avec autant d'enthousiasme que s'il eût été chimiste. Les baladins l'ont transporté sur le théâtre; les défunts théophilantropes le chantoient dans leurs temples décadaires; tous les cosmopolites de profession, tous les docteurs économiques, tous les maniaques sentimentaux dressent des chapelles en son honneur, et le placent sur le même autel avec Jean-Jacques. Il n'y a pas même jusqu'à ces hommes qu'on n'appelle plus par leur nom, tant il est odieux, qui ne l'aient inauguré dans leurs repaires, après l'avoir plus d'une fois flétri dans leurs tribunes d'une mention honorable. Quoi donc! et quel peut être ici le but de tout ce monde-là? Voudroient-ils par hasard nous faire prendre le change? voudroient-ils nous donner à entendre que ce grand homme leur appartient, qu'il a pensé comme eux, et qu'ils ont droit de le revendiquer comme un de leurs confrères?

On seroit tenté de le croire, et il est même difficile de penser autrement, pour peu qu'on connoisse leur style et leur jargon, leur esprit et leur tactique. De là ce refrain éternel : *La religion de Socrate et de Fénelon, la religion de Fénelon et de Marc-Aurèle;* de là ce vernis de tolérance dont ils enduisent tous ses éloges, sans expliquer jamais où s'arrêta cette tolérance. Ils ne disent pas crument que Fénelon fut incrédule, la calomnie seroit trop grossière, mais qu'il fut tolérant; et comme on sait que, par ce mot, ils sous-entendent un déiste, un indifférent en matière de religion, et tout au moins un homme dont la foi n'est pas trop robuste, il est clair qu'ils ne l'appliquent avec tant d'affectation à l'archevêque de Cambrai, que pour jeter sur ses sentimens religieux un nuage trompeur: et ce qu'il y a de remarquable, c'est de voir ici des hommes attachés à la religion, séduits par tant d'honneurs, et enchantés de tant de complimens, s'extasier

également sur sa tolérance, sans se demander à eux-mêmes ce que l'on entend par ce mot, sans se douter un instant du venin qu'il renferme, de l'équivoque qu'il présente, de l'intention perfide qui l'a mis en vogue, et du danger qu'il y a de l'accréditer.

Pour moi, qui, depuis long-temps, ai sur le cœur cette tolérance de Fénelon, quoique je sois tout aussi tolérant qu'un autre, je somme ici les philosophes de s'expliquer sans détour, et de répondre catégoriquement en quoi, comment, et pourquoi ils l'ont déclaré tolérant.

Prétendent-ils parler de sa bonté, de sa douceur, de sa charité et de son indulgence? Vraiment, sous ce rapport, personne n'a été plus tolérant que Fénelon. Qui mieux que lui a prouvé qu'il falloit embrasser tous les hommes dans une fraternité universelle, qu'il faut que chacun préfère sa famille à soi, sa patrie à sa famille, et le genre humain à sa patrie? Qui mieux que lui a montré que l'esprit de persécution n'est point celui de l'Évangile, et que, s'il faut supporter dans nos frères jusqu'à leurs vices, il seroit inconséquent de ne pas supporter leurs erreurs? Qui mieux que lui a rendu la religion aimable, et la piété intéressante, par l'onction de ses discours et l'ascendant de ses exemples? Quel calme dans sa vie! quelle égalité! quelle simplicité! quelle tendresse pour les pauvres! quelle compassion pour les malheureux! quel heureux mélange d'élévation et de modestie, de zèle et de condescendance! Ah! malheur à celui qui n'aimeroit pas Fénelon, et qui ne seroit pas attendri du spectacle de sa vie, comme les yeux sont enchantés à la vue d'un beau jour! Mais qu'a tout cela de commun avec la tolérance, dans le sens que les philosophes attachent à ce mot? En quoi cela ressemble-t-il à tout ce vain tolérantisme dont ils se servent pour masquer leur irréligion? Ne sont-ce pas là plutôt des vertus chrétiennes et sacerdotales, auxquelles la philosophie

n'a que faire? N'est-ce donc pas sa religion même qui les lui inspira? ne les puisa-t-il pas dans les principes de sa croyance et dans l'esprit de son ministère? Prétendroient-ils lui faire un titre d'incrédulité de ces qualités mêmes qui font la gloire de son état? et ne seroit-il pas plaisant qu'ils voulussent nous le donner pour philosophe, par la raison qu'il fut un bon chrétien, un bon prêtre, et un bon évêque?

Mais s'il leur plaît d'appeler tolérance, la bonté, la douceur, et cette sensibilité touchante, vrai caractère de Fénelon, pourquoi s'arrêtent-ils en si beau chemin? Pourquoi ne pas mettre aussi au rang des philosophes tolérans, tous ces grands hommes auxquels la religion a élevé des autels, et qui, sous le rapport de la douceur et de la charité, mériteroient bien plus que Fénelon les hommages de la philosophie? Quels traits plus beaux a-t-il dans sa vie, que ceux qui embellissent la vie de ces héros admirables de l'humanité dont l'Église se glorifie? La condescendance de Fénelon pour les sectaires a-t-elle quelque chose de plus touchant que celle de saint François de Sales? Sa compassion pour les malheureux mérite-t-elle plus d'éloges que le dévoûment de saint Charles au salut des pestiférés? et son esprit de miséricorde n'est-il pas encore loin de cette immense charité de Vincent de Paul, père et ami de tous les prisonniers, de tous les galériens, ouvrant son cœur à toutes les misères ainsi qu'à tous les repentirs? Cependant quel philosophe s'avisa jamais de les appeler tolérans? et comment se fait-il que Fénelon soit l'humain, le sensible, le tolérant par excellence?

On a beaucoup cité et relevé, comme une chose unique et extraordinaire, le trait de Fénelon, s'adressant à Louis XIV pour le prier d'éloigner des missions qu'il lui confioit tout appareil militaire, tout moyen de rigueur; et c'est de là surtout qu'on est parti pour lui expédier un brevet de tolérance. Mais citeroit-on beaucoup de mission-

naires qui n'aient pas partagé à cet égard les sentimens de Fénelon, et qui eussent voulu se servir des dragons pour faire des prosélytes? Les philosophes voudroient-ils nous faire entendre que les missionnaires de ce temps-là étoient autant de soldats qui prêchoient les armes à la main? Mais si ce trait suffit pour mettre Fénelon au rang des tolérans, pourquoi ne pas y mettre aussi Mascaron et Fléchier, tout aussi recommandables que Fénelon par leur douceur et leur charité envers les Protestans, et dont les lettres pastorales relatives aux Réformés sont des modèles d'éloquence et d'onction, plus honorables encore à leur ame qu'à leur esprit? Pourquoi ne pas y mettre ce Bossuet lui-même, auquel on affecte tant d'opposer Fénelon? N'avoit-il pas aussi pour maxime, que les partis violens ne sont pas des moyens de persuasion, et d'Alembert lui-même ne lui rend-il pas cette justice (*a*)? Sa conduite ne fut-elle pas constamment d'accord avec cette maxime, et employa-t-il jamais contre les Calvinistes d'autres armes que celles de la douceur, et d'autre force que celle de sa logique? Cependant voyez, dans les rapprochemens continuels que les philosophes ont faits de ces deux grands hommes, comme ils ont soin de mettre en opposition la vertu de l'un et le génie de l'autre, la douceur de l'archevêque de Cambrai, et l'impétuosité du zèle de l'évêque de Meaux; la tolérance du premier, et l'intolérance du second : manège hypocrite, dont le but est de rendre la religion de Bossuet odieuse, afin de mieux rendre celle de Fénelon suspecte, et de nous insinuer, contre toute évidence, que les principes de celui-ci étoient aussi souples, maniables et accommodans, que le zèle de celui-là étoit dur, rigoureux et intraitable.

Plus je réfléchis, et plus je me demande avec surprise

(*a*) *Éloge de Bossuet*, lu devant l'Académie française.

à quoi tient donc cette grande fortune que notre Fénelon a faite parmi les philosophes, et par quel bout ils peuvent le prendre pour l'enchâsser tant bien que mal dans leurs reliquaires? De quelque côté que je l'envisage, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle aujourd'hui philosophie et tolérance. Si je le suis dans ses premiers travaux, je le vois successivement sortant du séminaire de Saint-Sulpice, et conservant toute la vie l'esprit de cette congrégation, si mal notée sur les tablettes philosophiques; prêtre habitué de la communauté du même nom, que les philosophes ont toujours regardée comme le foyer du cagotisme; supérieur des Nouvelles-Catholiques, autre communauté fondée sur l'esprit du prosélytisme, lequel, au jugement des philosophes, est synonyme de fanatisme; chef des missions royales de la Saintonge et de l'Aunis, emploi qui auroit dû le perdre à jamais dans l'esprit des philosophes. Si je le considère dans ses sentimens, je le vois un des prélats de France le plus entiché de l'infaillibilité du Pape, opinion qui doit paroître d'autant plus ridicule aux yeux des philosophes, qu'ils se croient seuls infaillibles; un des plus zélés défenseurs de la bulle *Unigenitus,* tant décriée par les philosophes, qui devoient nous donner de bien autres constitutions; s'égarant dans les maximes de l'amour pur (2), mysticité sublime, si éloignée de la rampante grossièreté de l'égoïsme que préconisent les philosophes; se rétractant, après sa condam-

(2) Nous avons remarqué ailleurs que Fénelon, à proprement parler, ne s'étoit point *égaré quant au fond de la doctrine,* mais seulement *quant aux expressions* de son livre, qui n'étoient pas conformes à l'exactitude rigoureuse de la théologie. De là Fénelon concluoit lui-même que le désaveu public et sincère de son livre n'avoit point été une *rétractation* proprement dite, qui consiste à reconnoître qu'on a cru intérieurement une fausse doctrine. (Voyez la *Dissertation sur l'Ostensoir,* IIe part. ci-après pag. 277.) Il nous a semblé utile de rappeler cette observation, pour corriger ce que le langage de M. de Boulogne peut avoir ici de moins exact.

nation, avec autant de promptitude que de solennité, et se montrant, suivant ses expressions, *aussi docile que la dernière brebis du troupeau*, ce qui auroit dû le brouiller irrévocablement avec les philosophes, qui ne reculent jamais, et pour lesquels dire : J'ai tort, est une chose impossible; un des amis les plus ardens et les plus sincères des Jésuites, de ces hommes tant accusés par les philosophes de l'esprit de domination et d'intolérance; un directeur des plus consommés dans la vie intérieure, vie étrange et inintelligible pour des philosophes, qui ne vivent que pour le public; un professeur de dévotion, qui recommande à un de ses disciples de ne point se *laisser ensorceler par les attraits diaboliques de la géométrie, qui éteindroit en* lui *l'esprit de grâce* (*a*) : blasphème s'il en fut jamais, dans un siècle qui s'est laissé ensorceler par les attraits des mathématiques; enfin un directeur de la conscience d'un roi, auquel il ose demander s'il s'est servi de son autorité pour rendre l'irréligion muette : demande impardonnable, et vrai crime de lèse-philosophie au premier chef.

Il me semble donc que, si jamais il y avoit un homme moins fait pour plaire aux philosophes, c'étoit sans doute ce Sulpicien, ce convertisseur, ce zélateur des ames, ce missionnaire royal, cet Anti-Janséniste, tout dévoué à la compagnie de Jésus. Qu'ils nous l'eussent donné pour un dévot mystique, pour un Piétiste visionnaire, un ultramontain décidé, un théologien gothique, nous aurions pu peut-être les entendre; mais le travestir en philosophe moderne, en prédicant d'humanité, en philantrope patelin, en vérité, si c'est pour rire, la plaisanterie est trop forte; et si c'est sérieux, l'extravagance est trop palpable.

Mais peut-être qu'ils ont trouvé dans ses écrits quelques

(*a*) Voyez la 59ᵉ des *Lettres spirituelles*, tom. V, pag. 514.

maximes équivoques, quelques principes mitigés dignes de lui mériter les honneurs d'un indifférent, et le relief d'un tolérant systématique. En ce cas-là, qu'ils nous les montrent, qu'ils nous apprennent où est le dogme de l'Évangile qu'il ait rayé de son symbole, quelque incompréhensible qu'il soit, ou quelque dur qu'il paroisse; qu'ils nous disent en quoi sa doctrine diffère de celle de tous les docteurs, de tous les prédicateurs qui l'ont précédé, et de tous ceux qui l'ont suivi. Quoi donc! n'a-t-il pas toujours mis en principe une religion essentiellement exclusive, qui a seule le privilège d'être la vérité, et aussi opposée à l'erreur que la lumière l'est aux ténèbres? N'a-t-il pas consacré, comme le fondement de toute sa doctrine, qu'il n'y a point de milieu entre le catholicisme et l'athéisme, si l'on veut être conséquent? Enfin, je défie tous les *tolérans* de la terre de citer une seule ligne de ses écrits qui puisse jeter le plus léger soupçon sur l'inflexibilité de ses principes, un seul mot qui les autorise, ni de près ni de loin, à l'inscrire dans leurs dyptiques; et si j'avois quelque conseil à leur donner, ce seroit de finir le plus tôt possible cette comédie, et de bien se convaincre que, pour leur propre honneur, ils n'ont rien de mieux à faire que de chasser promptement de leur Olympe *l'intolérant* qui a le plus contredit leur morale et désavoué leurs maximes.

Ils nous diront peut-être que c'est l'auteur du *Télémaque*, et non le théologien qu'ils revendiquent : mais il est aisé de leur montrer que le premier ne leur est pas plus favorable que le second. Sans doute que si l'amour de l'humanité, si le désir de rendre les rois sages et les peuples heureux, si l'art d'instruire les uns sans insolence et les autres sans fanatisme, annoncent un homme tolérant, personne ne le fut plus que Fénelon. Mais est-ce donc là ce qui le rend si recommandable aux yeux des

philosophes? et, s'ils veulent être justes, n'est-ce pas plutôt par là qu'il diffère d'eux? Quel livre est plus éloigné de leurs systèmes destructeurs, de leurs gigantesques projets, et de leurs maximes abusives de liberté et d'égalité? Quel livre met plus de frein à cette indépendance d'opinions qui constitue l'esprit philosophique du dernier siècle, et réunit davantage à la douceur des sentimens l'inflexibilité des principes? N'est-ce pas là qu'on voit un homme qui ne compose jamais avec la religion, avec le culte qu'on doit à Dieu, auquel il faut également soumettre le cœur comme l'esprit? N'est-ce pas là que tous les impies sont voués, sans miséricorde, aux peines éternelles? N'est-ce pas là qu'il damne, non-seulement les hypocrites et les avares, les parjures et les ingrats, mais encore les philosophes *idolâtres d'eux-mêmes,* épris de leur vaine sagesse, et s'enorgueillissant de leurs prétendues vertus? N'est-ce pas là qu'à la sombre lueur des flammes du Tartare, il leur découvre l'illusion de *toutes ces vertus, qui n'ont point eu le culte de la Divinité pour principe et pour fin* (a)? vertus qui, séparées de Dieu, ne sont aux yeux de Fénelon qu'un *orgueil impie.* Et s'il parle ainsi des faux sages qui oublient Dieu, qu'auroit-il dit de ceux qui se déclarent ses ennemis et lui font une guerre ouverte? S'il traite si rigoureusement les anciens philosophes pour leurs *fausses vertus,* qu'eût-il donc fait de ces philosophes modernes avec tous leurs vices? et n'est-ce pas à eux un excès de générosité et même d'abnégation, de vanter comme un modèle de tolérance celui qui les envoie impitoyablement au fond des enfers?

Il est vrai que Jean-Jacques ne le lui a pas pardonné. « Les ames aimantes et douces, dit-il dans ses *Confessions,* » ne croient guère à l'enfer; et l'un des étonnemens dont

(1) Livre XVIII ou XIV; tom. XX des *Œuvres,* pag. 382.

» je

» je ne reviens pas, est de voir le bon Fénelon en parler » dans son *Télémaque*, comme s'il y croyoit tout de bon : » mais j'espère qu'il mentoit alors; car enfin, quelque vé- » ridique qu'on soit, il faut bien mentir quelquefois quand » on est évêque. »

On conçoit aisément l'humeur que montre ici tout doucement le *bon* Jean-Jacques. C'étoit en effet fort dur pour lui de trouver, dans un livre tel que le *Télémaque*, l'arrêt de sa condamnation; car il devoit *sentir*, en mettant la main sur sa conscience, qu'il méritoit plus qu'un autre d'être mis au rang de ces philosophes idolâtres d'eux-mêmes, que Fénelon envoie *tout de bon* au fond du Tartare, et qu'en cette qualité, la première place lui étoit due à la cour de Pluton. Jean-Jacques cependant n'auroit pas dû oublier qu'il avoit lui-même prouvé la nécessité d'un enfer, quand il demande à ceux qui le nient, ce qu'ils veulent donc mettre à la place du *Poul Serrho*, qui est l'enfer des Mahométans; et que l'on peut aussi lui demander *s'il y croyoit tout de bon*. Il est vrai qu'il ne comptoit pas y envoyer les philosophes idolâtres d'eux-mêmes, mais sans doute il y mettoit au moins les hypocrites et les menteurs; et alors comment ose-t-il faire du *bon Fénelon* un menteur et un hypocrite? menteur d'autant plus vil, et hypocrite d'autant plus coupable, que ce n'est point seulement dans son *Télémaque* que Fénelon *a parlé* de l'enfer, mais dans toutes ses instructions; que ce n'est point seulement de l'enfer mythologique qu'il s'est occupé *quelquefois*, mais de l'enfer théologique qu'il s'est occupé toujours; que, d'accord avec ses discours, sa conduite ne s'est jamais démentie à cet égard; et que, si Fénelon ne croyoit pas à l'enfer *tout de bon*, il faut dire, non qu'il a menti *quelquefois*, mais qu'il n'a fait de sa vie entière qu'un long et odieux mensonge.

Cette difficulté est un peu embarrassante pour les ames

honnêtes, qui ne pourront jamais se persuader que Fénelon enseignât constamment en public une morale à laquelle *il ne croyoit pas tout de bon;* qu'il changeât de doctrine avec son habit, et qu'il fût catholique zélé sous le camail, et déiste en robe de chambre : mais ces scrupules ne sont rien pour Jean-Jacques, qui arrange fort bien ensemble la *bonté* et l'hypocrisie, la candeur et l'imposture; qui conçoit à merveille qu'on puisse parler contre sa conscience, quand l'occasion le veut et que le métier l'exige; car enfin, *quelque véridique qu'on soit, il faut bien mentir quelquefois quand on est philosophe.*

Rousseau lui-même étoit si convaincu de cette maxime, et sa tolérance pour les menteurs étoit si prononcée, que l'outrage même qu'il fait à Fénelon, en supposant qu'il enseignoit publiquement une doctrine dont il se moquoit en secret, ne ralentit en rien son enthousiasme ni son admiration pour lui. Sa passion même fut portée si loin, que, s'il faut en croire l'auteur des *Études de la Nature*, il eût cherché à être son laquais, pour mériter d'être son valet de chambre (1). C'étoit sans doute fort beau à Jean-Jacques de ne pas craindre de descendre de si haut, et de chercher à se faire laquais d'un prêtre, après s'être constitué le précepteur du genre humain. Nous doutons cependant que Fénelon eût voulu de Jean-Jacques pour son laquais : nous doutons que jamais il eût donné sa confiance à celui qui se confessoit publiquement d'avoir volé son maître, et ensuite son bourgeois, en rejetant tout l'odieux de ce larcin sur la servante du logis; et que le sage prélat eût voulu souffrir dans son antichambre un homme fortement convaincu qu'on peut mentir sans conséquence, et qu'un évêque peut se faire un état de tromper le public.

(a) Tom. III, in-12, pag. 607.

Les philosophes nous feront peut-être un crime de notre irrévérence envers un de leurs demi-dieux, quoique nous nous bornions à rappeler ce que lui-même n'a pas rougi de publier; mais il faut bien enfin mettre chacun à sa place, dans un temps où ils veulent déplacer tout le monde, et où ils font de leur Jean-Jacques un homme droit et vertueux, malgré ses vices et ses charlataneries, après qu'il a fait lui-même de Fénelon un charlatan et un trompeur, malgré ses vertus et la droiture inaltérable de son caractère.

Ce que nous disons du philosophe de Genève, nous pouvons l'appliquer généralement à tous ces louangeurs ou diffamateurs de Fénelon, qui ne s'extasient tant sur sa tolérance que pour nous rendre sa foi douteuse, et qui n'exaltent tant sa bienfaisance que pour obscurcir sa charité. Quelle idée voudroient-ils donc que nous eussions de Fénelon, s'il étoit vrai qu'il eût eu une doctrine secrète et une doctrine publique? Il n'y a point de milieu : il faut que Fénelon ait été en tout et partout le catholique le plus vrai, ou le plus méprisable des imposteurs; il faut qu'il ait détesté cette *tolérance* systématique et cette religion accommodante qu'on voudroit lui prêter, ou qu'il ait été plus coupable que les déistes de profession : les philosophes n'ont qu'à choisir. Ils n'ont qu'à dire nettement et sans verbiage sous quel rapport ils prétendent l'insérer dans leur calendrier, et en quelle qualité ils lui font l'honneur ou l'outrage de le prendre pour un de leurs apôtres, si c'est comme un chrétien sincère, ou comme un chrétien douteux; comme un homme de bonne foi, ou comme un fourbe : nous serions charmés de l'apprendre.

Le *Télémaque* est sans doute un des meilleurs ouvrages qui soient sortis d'une plume élégante et d'un cœur vertueux; mais il n'est pas moins vrai que les éloges qu'en ont faits les philosophes sont presque tous exagérés, et

on en devine aisément la cause. L'un d'eux disoit très-sérieusement, il y a trente ans, que « la guerre alloit pas-» ser de mode; que nous ne la verrions pas de long-temps; » que c'étoit le *Télémaque* que tous les princes et minis-» tres avoient lu qui en avoit dégoûté pour toujours le » genre humain; et que, si les Turcs et les Persans con-» tinuoient à se battre, c'est que ni les uns ni les autres » n'avoient lu le *Télémaque*. » Nous laissons à d'autres le soin d'examiner comment le désir des conquêtes et l'horreur de la guerre se sont affoiblis depuis que les diplomates ont le *Télémaque* sur leurs bureaux. D'Alembert enchérissoit encore : « Le *Télémaque*, disoit-il, a fort » augmenté de prix dans notre siècle, qui, plus éclairé » que le précédent sur le vrai bonheur des États, semble » le renfermer dans deux mots : *agriculture et tolérance;* » il voudroit élever des autels au citoyen qui a tant re-» commandé, et à l'évêque qui a tant pratiqué la se-» conde (*a*). » Qui ne diroit pas, à entendre d'Alembert, qu'il n'est question dans le *Télémaque* que d'agriculture et de tolérance, tandis qu'il n'y a que quelques pages sur la première, et pas une ligne sur la seconde (3)?

C'est avec cet enthousiasme de commande qu'étoit loué

(*a*) *Eloge de Fénelon*, lu devant l'Académie française.

(3) M. de Boulogne ne tire pas ici du *Télémaque* tous les avantages qu'il auroit pu en tirer contre les partisans de la tolérance philosophique. Non-seulement le *Télémaque* ne dit pas un seul mot en faveur de cette tolérance, mais il la combat de la manière la plus formelle dans ce passage qui apprend aux rois qu'un de leurs principaux devoirs est d'être *soumis à la religion, sans jamais entreprendre de la régler;* de laisser aux ministres sacrés *une pleine liberté de décider* les questions qui s'élèvent sur cette matière, et de *se borner à reprimer ceux qui n'obéiroient pas à leur jugement, quand il aura été prononcé*. On peut lire le passage entier dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. IV, n. v, tom. III, pag. 55 et 56. Voyez aussi les réflexions de M. le cardinal de Bausset sur le même sujet, liv. V, n. VIII et IX, pag. 363 et suiv.

le *Télémaque* par ces hommes aussi prodigues d'autels que de soupçons injurieux. Toutes ces folles exagérations, et tant d'autres dont nous faisons grâce à nos lecteurs, étoient bien moins inspirées par les beautés de l'ouvrage, que par l'intention qu'ils avoient d'accréditer cette fausse philantropie et ce fanatisme économique, qui faisoient alors tourner toutes les têtes, et qui n'entrèrent jamais dans celle de Fénelon. Ils vouloient par là nous donner à entendre qu'avec l'agriculture, le commerce et la *tolérance*, on pouvoit désormais se passer de l'Évangile; que c'étoit à eux seuls de gouverner le monde, et que tout iroit bien, pourvu qu'on les *tolérât*, c'est-à-dire, pourvu qu'on les laissât débiter à leur aise toutes leurs rêveries sur le bien public, triste avant-coureur parmi nous du *bonheur commun*.

Nous n'avons pas le temps de relever ici ce qui est remarqué si cauteleusement dans le même *Éloge*, que Fénelon *appeloit toujours l'Être suprême* le Dieu bon : comme si quelqu'un l'avoit appelé autrement, excepté les philosophes, qui se moquent du *bon Dieu*, ou que, quand l'instruction l'exigeoit, il ne l'eût pas aussi appelé le Dieu juste et terrible à l'égard des méchans; et cette autre phrase : *que Fénelon étendit, dit-on, vers la fin de sa vie, ses principes de tolérance encore plus loin qu'il n'avoit fait jusqu'alors;* par où l'on reconnoît la marche des philosophes, toujours armés d'*on dit*, suivant leurs intérêts. Cette marche fut surtout celle du rusé d'Alembert, qui, dans son intention de jeter un voile sur la croyance de Fénelon, aime encore mieux provoquer à cet égard la calomnie que de la taire, et qui, jusqu'en faisant l'éloge de la colombe, laisse percer l'oreille du renard.

Voltaire, qui a passé toute sa vie à ternir la réputation des grands hommes, et surtout des grands hommes religieux, n'a pas manqué de nous insinuer aussi des doutes injurieux sur la croyance de Fénelon; et on voit claire-

ment qu'il n'auroit pas été fâché que l'on crût de l'archevêque de Cambrai, ce qu'il nous dit de l'évêque de Meaux : « *On a prétendu* que ce grand homme avoit des » sentimens philosophiques, différens de sa théologie, à » peu près comme un savant magistrat, qui, jugeant se- » lon la lettre de la loi, s'éleveroit quelquefois en secret » au-dessus d'elle par la force de son génie; » ce qui nous prouve que les philosophes s'élèvent quelquefois par la force de leur génie au-dessus de la vérité, sans penser qu'ici leur tentative est aussi vaine que maladroite : car que s'ensuivroit-il en dernière analyse, et quel avantage en retireroit la philosophie, en supposant que ces grands hommes eussent menti à leurs propres écrits, sinon de compter alors dans son sein deux imposteurs de plus?

Voltaire n'a pas été plus heureux que d'Alembert dans son entreprise. Il a eu sans doute une intention perfide, quand il a cité, dans son *Siècle de Louis XIV*, ces vers, qu'il dit tenir du neveu de l'archevêque de Cambrai, lequel lui auroit assuré les tenir lui-même de son oncle, qui les fit, dit-il, en sa présence :

Jeune, j'étois trop sage,
Et voulois trop savoir;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

On ne peut nier qu'au premier aspect ces vers, ainsi présentés, n'offrent un sens peu digne de Fénelon; mais ils cessent bientôt de surprendre quand on sait qu'ils sont tirés d'un cantique ayant pour titre : *Renoncer à la sagesse humaine pour vivre en enfant* (*a*), titre clair et précis, que Voltaire a très-philosophiquement supprimé; et quand on sait en outre que la strophe citée est précédée

(*a*) Voyez cette pièce, tom. XXI des *Œuvres de Fénelon*, pag. 298.

d'une autre, qui ne laisse aucun doute sur le but du poète, et que, par la même raison, Voltaire n'a pas jugé à propos de faire connoître :

Adieu, vaine prudence,
Je ne te dois plus rien :
Une heureuse ignorance
Est ma science ;
Jésus et son enfance
Est tout mon bien.

Par où l'on voit évidemment qu'il ne s'agit, dans ce pieux cantique, que de cette simplicité chrétienne qui renonce aux inquiétudes de l'avenir pour s'abandonner toute entière à la Providence ; et par où il appert encore que Voltaire, suivant certain manège qui lui étoit très-familier, n'a tronqué ici la confidence à lui faite par le neveu de Fénelon, que pour en imposer plus sûrement à ses lecteurs.

C'est toujours dans le même esprit, et visiblement pour parvenir à la même fin, que Voltaire s'est prévalu d'une autre confidence sur la lettre qu'il dit avoir reçue du chevalier de Ramsai, et dans laquelle *cet élève de Fénelon* lui auroit dit, en parlant de l'archevêque de Cambrai : *S'il étoit né en Angleterre, il auroit développé son génie, et donné l'essor à ses principes, que personne n'a connus* (*a*). Ainsi Voltaire veut bien décidément nous donner à entendre qu'il faut au moins suspendre son jugement sur les principes d'un homme qui auroit eu besoin d'un pays plus libre pour penser et écrire tout à son aise. Ainsi Fénelon n'auroit pas *développé son génie*, même dans le *Télémaque ;* ainsi il auroit écrit, enseigné, prêché toute sa vie, sans avoir *donné l'essor à ses principes ;* ainsi cet homme si droit, si plein de grâce et d'élévation, se seroit tellement *enveloppé*, tellement déguisé, *que personne* n'auroit jamais *connu ses principes ;* ainsi Fénelon auroit converti à

(*a*) *Siècle de Louis XIV*, article FÉNELON.

la foi catholique ce même Ramsai, en lui cachant une partie de ses sentimens, et *son élève* se seroit rendu à ses principes sans les avoir jamais bien *connus;* et ce seroit Ramsai lui-même qui diroit toutes ces sottises, et qui feroit de tels aveux à un homme tel que Voltaire! et l'*élève* n'auroit pas craint de rendre ses principes suspects, comme ceux de son maître, par une assertion aussi *enveloppée* et aussi propre à déshonorer le converti et le convertisseur! Et tout cela n'empêchera pas Voltaire de donner une si grande importance à cette lettre, qu'il y revient deux fois dans le même ouvrage, et de nous dire d'un air mystérieux et triomphant : *J'ai la lettre*, sans songer que cette lettre ou signifie trop, ou ne signifie rien; trop, si on entend parler des *principes* de Fénelon en matière de religion et de croyance, et rien, si on entend parler de ses principes étrangers à ses sentimens religieux; que ce n'est point par quelques lignes de cette lettre, mais par le texte entier, qu'il auroit dû nous la faire juger; que chacun a droit de contester son existence, et que, quand même il seroit vrai qu'il ait pu dire : *J'ai la lettre*, elle ne prouveroit tout au plus que la légèreté de celui qui l'auroit écrite, et la malignité de celui qui l'auroit publiée.

Nous ne citons ici que ces deux chefs de la philosophie moderne, comme étant les premiers qui aient donné l'impulsion à ces rabâcheurs hypocrites de la tolérance de Fénelon : mais combien d'autres exemples ne pourrions-nous pas citer parmi leurs disciples, si les bornes qui nous sont prescrites nous le permettoient! Nous remarquerons seulement que c'est en raison du progrès qu'ont fait parmi nous le mépris pour la religion et la haine pour ses ministres, que s'est accru leur enthousiasme factice pour un homme qui eût repoussé avec indignation, pendant sa vie, les éloges menteurs qu'ils lui ont prodigués après sa mort. Ils vouloient sans doute par là nous donner à en-

tendre qu'à lui seul, dans le clergé, appartiennent les honneurs de la modération et de la tolérance; qu'il fait à cet égard une exception aux principes de son état, et que, pour se montrer si humain et si tolérant, il a fallu qu'il dérogeât à l'esprit de son ordre.

Aussi importe-t-il de ne pas oublier que c'est en 93, à cette époque à jamais lamentable, où la vertu étoit proscrite et les prêtres égorgés au nom de la tolérance, que parut ce drame de *Fénelon ou les Religieuses de Cambrai*, dans lequel, outrageant à la fois la vérité et la vraisemblance, l'auteur le montre aussi facile sur sa croyance que sur la sainteté des vœux religieux, et tout enluminé de ces adages philosophiques, aussi éloignés de son cœur que contraires à ses écrits (4). Comment ce législateur-

(4) Le drame de *Fénelon* a pour auteur Marie-Joseph Chénier, né à Constantinople, en 1764, d'un consul français, et connu par des pièces de théâtre, des satires, et d'autres ouvrages de littérature. Il embrassa avec ardeur le parti de la révolution, siégea à la Convention, vota la mort de Louis XVI, et ne se signala pas moins par ses déclamations contre la religion, que par son enthousiasme pour les fureurs et les folies de cette époque. Il mourut à Paris le 10 janvier 1811.

M. de Boulogne, dans un article où il s'élève avec son énergie ordinaire contre les représentations théâtrales où la religion est outragée, signale en particulier les pièces de *Fénelon* et de *Charles IX*, par Chénier. « Parmi » ces pièces indécentes, dit-il, lâchées philantropiquement contre les prê- » tres, il en est deux surtout, qui déjà, à la vérité, ont été punies par des » hommes de goût et de talent, mais qui devroient être châtiées encore par » l'animadversion des lois. C'est *Fénelon* et *Charles IX*, enfans pervers » et mensongers, nés aux jours de nos désastres et de nos convulsions, et » tout pétris dans la boue et le sang où nous étions alors plongés : la pre- » mière, parce qu'elle déshonore la mémoire de l'illustre archevêque, en le » peignant tel qu'il n'a jamais été, tel qu'il eût rougi d'être, c'est-à-dire » comme le vil complice d'une intrigue amoureuse, comme un prédicant d'hu- » manité et un cafard de bienfaisance; et parce que son but est de donner le » change aux spectateurs, en leur persuadant, par cet hypocrite manège, que » Fénelon fut seul, dans le clergé, sensible, humain et indulgent, et que » par conséquent tous les prêtres qui ne se moulent pas sur ce portrait infa-

poète a-t-il pu, par exemple, faire dire à Fénelon que *l'erreur ne peut jamais être un crime aux yeux de l'Éternel?* maxime impie, qui ne tend à rien moins qu'à consacrer tous les blasphèmes, jusqu'au délire de ceux qui nient l'existence de l'Éternel, et, ce qui est pis peut-être, de ceux qui ont osé la décréter. Comment a-t-il osé lui faire dire que *le ciel pardonne tout, hors l'inhumanité?* morale inhumaine, à force d'être commode pour les passions humaines, pour tous les vices les plus bas qui n'ont rien de commun avec l'inhumanité. N'étoit-ce donc pas assez d'avoir travesti en assassin le cardinal de Lorraine, en lui faisant bénir des poignards à Paris, la même nuit où il dormoit tranquillement à Rome? Falloit-il donc habiller Fénelon en déiste, en hypocrite tolérant? Est-il permis de disposer ainsi des sentimens d'un homme célèbre, pour se jouer de sa réputation? à moins que l'auteur ne prétende que, comme il a pu mentir en toute conscience pour rendre le cardinal de Lorraine odieux, il a bien pu encore, à plus forte raison, mentir en tout honneur, pour rendre l'archevêque de Cambrai intéressant.

Nous ne lui demanderons point où il a pris cette fable des religieuses de Cambrai, qui ne se trouve nulle part, ni dans les écrits, ni dans les *Vies* que nous avons de Fénelon. Mais quand l'anecdote seroit vraie, que prouveroit-elle autre chose, sinon qu'une supérieure peut abuser de son autorité, et que Fénelon fit ici ce que lui prescrivoient les règles, et ce que tout autre évêque auroit fait à sa place? Quelle étoit donc l'intention de l'auteur? Espéroit-il nous distraire des malheurs des religieuses, en les calomniant, et affoiblir l'intérêt qu'inspiroient les victimes,

» ginaire, ne sont que des fanatiques et des intolérans. La seconde, parce » qu'en y peignant, contre la vérité de l'histoire, un cardinal comme assas- » sin, elle a provoqué d'affreuses représailles. » *Mélanges de Religion*, etc. par M. de Boulogne; tom. III, pag. 51, et 368.

pour diminuer l'horreur qu'on avoit alors pour leurs persécuteurs? Raffinement de barbarie dont l'histoire fera justice! et tandis que d'une main elle peindra ces héroïnes dont le courage et les vertus ont surpassé leurs infortunes, elle flétrira de l'autre leurs prétendus libérateurs, qui ne les ont tirées de l'esclavage du bonheur, où elles vivoient volontairement, que pour les plonger dans l'esclavage de la *liberté*, où elles vivent forcément. Elle flétrira ceux qui, par une atroce dérision, en les dégageant de leurs vœux, les opprimoient par des sermens.

Il n'est pas indifférent de remarquer que les acteurs de cette pièce étoient parfaitement dignes de l'auteur, et que celui qui s'affubloit de la soutane violette et de la calotte de Fénelon étoit un *bonnet rouge*. Il faut encore transmettre à nos derniers neveux, que, dans le même temps où l'on faisoit jouer à Fénelon le rôle de philosophe sur le théâtre, des philosophes démolissoient ce temple auguste qu'il embellit de sa présence, renversoient cette chaire où il fit si souvent entendre sa voix éloquente, outrageoient son tombeau et dispersoient sa cendre vénérable (5), sans qu'aucun dramaturge, soit en vers, soit en prose, ait jamais élevé la voix contre ces sacrilèges.

Au reste, toutes ces réflexions que nous venons d'offrir à nos lecteurs sont bien moins faites pour venger la gloire de Fénelon de ces vagues imputations, qui ne peuvent l'atteindre, que pour en démasquer les auteurs, et pour faire connoître de plus en plus ces hommes, pour qui rien n'est sacré, ces hommes plus dangereux encore par leur hypocrisie que par leur audace, aussi faciles à fabriquer des demi-dieux qu'à supposer des imposteurs; se jouant

(5) Les révolutionnaires s'étoient flattés en effet d'avoir dispersé la cendre de Fénelon, mais depuis on a retrouvé le tombeau et les restes de l'illustre prélat. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, *Pièces justificatives* du livre VIII, n. 3; tom. IV, pag. 452.

de toutes les réputations comme de toutes les vérités; changeant tour à tour, suivant leurs intérêts et leurs passions, les vices en vertus, et les vertus en vices; et qui, rugissant comme des lions quand on les traitoit d'impies, malgré tous leurs ouvrages et leurs discours impies, auroient voulu nous faire soupçonner d'irréligion ceux mêmes dont la vie et tous les écrits déposeront éternellement en faveur de leur religion.

Résumons-nous donc, et concluons, 1° qu'il faut toujours se méfier des éloges des philosophes, comme de leur censure, et n'employer jamais qu'avec circonspection ce mot vague de *tolérance*, dont se sont servis tant de charlatans, et qui fait tant de dupes; 2° que Fénelon fut un modèle de tolérance, mais de tolérance chrétienne; qu'il fut un sage, mais un sage de l'Évangile, et tout aussi loin d'être un philosophe *tolérant*, qu'un philosophe tolérant est loin d'avoir les vertus d'un bon prêtre; 3° qu'il ne puisa jamais que dans les principes de sa religion et de son caractère saint, ces vertus mêmes tant exaltées par les philosophes; que c'est donc à sa religion, non à sa philosophie, qu'il faut en faire honneur, et qu'il y auroit autant de maladresse que de mauvaise foi à tourner contre la sincérité de sa croyance, ces vertus mêmes qui la démontrent, et contre son état, ces vertus mêmes qui en font la gloire; 4° que les philosophes n'ont donc à gagner que du ridicule, lorsqu'ils l'agrègent à leur confrérie et l'affublent de leur manteau, et que, par un contre-sens digne d'eux, ils mettent tout leur esprit à faire un *sage* de ce même homme qui a mis tout le sien à combattre les *sages*; 5° enfin que les philosophes, au lieu de faire de Fénelon un homme tolérant comme eux, devroient plutôt songer à devenir tolérans comme Fénelon.

DISSERTATION

SUR

L'OSTENSOIR D'OR

OFFERT

PAR FÉNELON

A SON ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

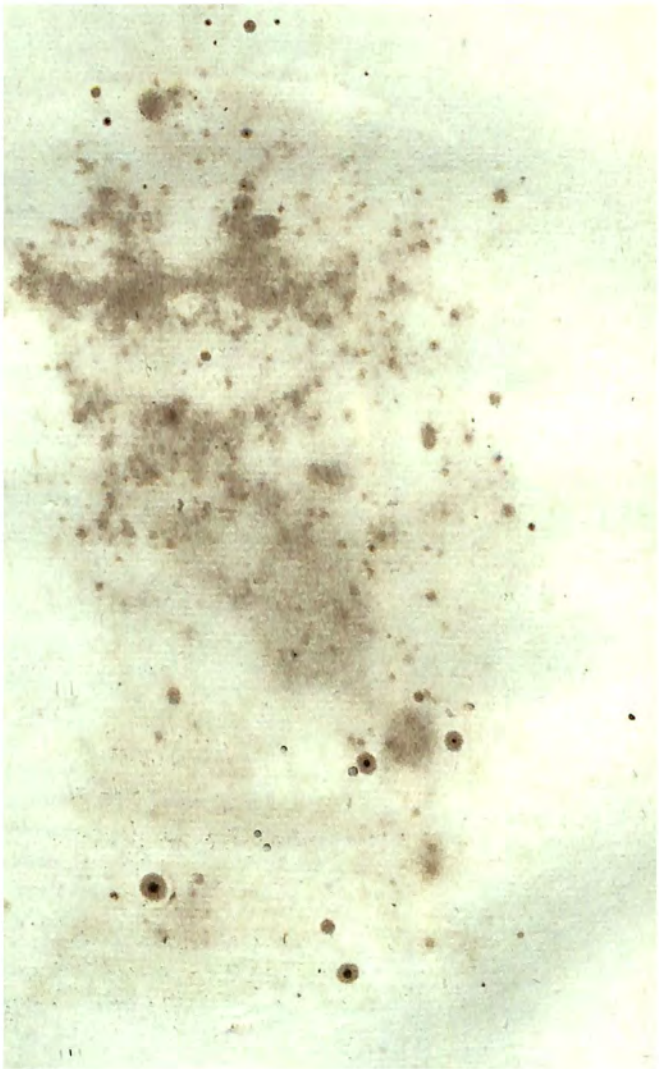

VERE TV ES
DEVS
ABSCONDITVS

DISSERTATION

SUR

L'OSTENSOIR D'OR

OFFERT

PAR FÉNELON

A SON ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

C'est une tradition constante, confirmée par la *Correspondance* de Fénelon (1), et par les registres de l'ancien chapitre de Cambrai (2), qu'en 1714, Fénelon fit présent à son église cathédrale d'un très-bel ostensoir d'or pur. La tradition ajoute à ce fait, que personne ne révoque en doute, quelques circonstances remarquables, dont les registres du chapitre ne disent rien. C'est que l'ostensoir dont Fénelon fit présent à son église, étoit porté par un personnage symbolique (la foi ou la religion) foulant aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels on lisoit ces mots : *Maximes des Saints*. D'Alembert, dans son *Eloge de Fénelon*, publié pour la première fois en 1779, et le

(1) « Le soleil est venu en poste, écrivoit-il à l'abbé de Beaumont, son ne-» veu : il est fort beau; nous l'avons admiré. Un quelqu'un ne savoit lequel » des deux côtés étoit le devant et le derrière. *Barbarus has segetes!* » *Corresp. de famille*, lettre 182, 1er juin 1714; tom. II, pag. 251.

(2) Ces registres se conservent aujourd'hui aux archives de la ville de Cambrai, où nous avons eu la facilité de les examiner à loisir. Le fait dont nous parlons ici est rapporté sous les dates du 1er juin 1714 et du 25 septembre 1717. M. le cardinal de Bausset cite textuellement ces deux passages dans l'*Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. VIII, n. IV; tom. IV, in-8°, pag. 464 et 465.

P. de Querbeuf, dans la *Vie de Fénelon*, publiée en 1787, expriment un peu différemment les circonstances du fait, quoiqu'ils en conservent le fond. Selon d'Alembert, l'ostensoir « étoit porté par deux anges qui fouloient aux » pieds plusieurs livres, sur l'un desquels étoit le titre du » livre des *Maximes des Saints* (*a*). » Selon le P. de Querbeuf, « cet ostensoir représentoit la religion supportant le » le saint sacrement, et foulant aux pieds deux livres aux » armes du prélat. La tradition constante est que ce sont » deux exemplaires des *Maximes des Saints* (*e*). »

Il est à remarquer que cette *tradition étoit devenue, pour ainsi dire, populaire* pendant le dernier siècle, de l'aveu même des écrivains qui ont cru pouvoir en contester l'autorité. « Cette tradition, dit M. le cardinal de Bausset, » étoit devenue, *pour ainsi dire, populaire*. Elle étoit éga- » lement chère aux ames pieuses, qui se plaisoient à y re- » trouver un témoignage édifiant de l'humble soumission » de Fénelon, et à ceux qui aiment les actes éclatans qui » supposent quelque effort extraordinaire. Ces considéra- » tions, ajoute l'illustre prélat, ne nous ont point paru as- » sez décisives pour rapporter comme certain et constant » un fait..... qui n'étoit appuyé sur aucun témoignage pro- » pre à inspirer une entière confiance (*i*). »

M. l'abbé Servois, vicaire-général de Cambrai, dans les *Observations* qu'il a publiées sur ce sujet (*o*), avoue que l'opinion publique, jointe au témoignage si affirmatif de d'Alembert, lui avoit d'abord fait admettre l'assertion de cet académicien *comme une vérité démontrée;* mais de

(*a*) *Histoire des Membres de l'Académie française*, tom. I, pag. 298. — (*e*) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, fin du IIIe livre, édition in-4°, pag. 525. — (*i*) *Hist. de Fénelon*, ibid. pag. 463. — (*o*) *Observations sur le soleil d'or offert par Fénelon à l'église métropolitaine de Cambrai, lues à la Société d'émulation de cette ville, le 5 décembre* 1816, par M. Servois, vicaire-général, 20 pag. in-8°.

nouvelles

nouvelles réflexions le firent tellement changer d'opinion, qu'il s'étonne et s'accuse même comme d'une foiblesse, d'avoir *partagé, pendant quelque temps, l'erreur commune*. « J'avouerai à ma honte, dit-il, que je partageai moi-» même, pendant quelque temps, l'erreur commune. Le » ton de M. d'Alembert étoit si affirmatif, l'opinion publi-» que paroissoit si bien d'accord avec l'assertion de l'aca-» démicien, que je me crus obligé de l'admettre *comme* » *une vérité démontrée*. Les personnes de Cambrai que » j'interrogeai sur ce fait, qu'elles devoient connoître, me » confirmèrent dans mon illusion, et je la communiquai » de bonne foi au savant prélat qui m'interrogeoit (*a*). »

Nous avouerons avec la même simplicité, que nous ne songions nullement à entreprendre un nouvel examen du fait, après les soigneuses recherches des deux écrivains que nous venons de citer, lesquelles n'avoient abouti qu'à rendre ce fait douteux et même suspect. Mais une lettre de l'abbé de Calonne, que nous rapporterons bientôt, et qui fut insérée dans l'*Ami de la Religion* le 4 novembre 1820, avec l'agrément de M. le cardinal de Bausset, nous invitoit naturellement à examiner la chose de plus près. Nous fûmes depuis confirmés dans cette disposition par les rapports que nous eûmes avec un autre ecclésiastique d'une sincérité à l'abri de tout soupçon, qui nous déclara sans balancer, non-seulement qu'il pouvoit garantir, comme témoin oculaire, le fait contesté, mais qu'il nous feroit volontiers connoître plusieurs autres témoins respectables du même fait. Dans ces conjonctures, nous ne pouvions, en quelque sorte, nous dispenser de revenir sur une discussion que nous avions regardée jusque-là comme terminée. Sans doute nous ne prétendons pas attacher au fait en question plus d'importance qu'il n'en a par lui-même;

(*a*) *Observations*, pag. 7.

et nous sommes aussi convaincus que personne, que l'entière soumission de l'archevêque de Cambrai au jugement qui a condamné son livre, n'a pas besoin du témoignage éclatant dont nous allons parler; mais le nom seul de Fénelon attache nécessairement de l'intérêt à cette discussion, et la religion elle-même ne permet pas de laisser tomber gratuitement une tradition chère à la piété.

D'après l'examen que nous avons fait de cette tradition, nous croyons pouvoir avancer, 1° que le fait rapporté par d'Alembert et par le P. de Querbeuf est établi, *quant au fond et aux circonstances principales*, par des témoignages décisifs et irrécusables; 2° que la force de ces témoignages ne sauroit être détruite, ni même affoiblie, par les difficultés qu'on y oppose.

§ I. PREUVES DU FAIT EN QUESTION.

A la tête des témoignages sur lesquels nous nous appuyons, nous pouvons citer, ce semble, avec confiance, l'*opinion publique et la tradition populaire* qui existoient depuis long-temps à l'époque où l'on a commencé à révoquer en doute le fait dont il s'agit. Cette tradition, comme on l'a vu, est expressément reconnue par les écrivains mêmes qui en contestent l'autorité, et les témoignages que nous aurons bientôt occasion de citer suffisent seuls pour l'établir. Or nous ne voyons pas sur quoi on pourroit se fonder pour récuser une pareille tradition. Comment croire, en effet, qu'elle ait pu s'accréditer au point de *devenir populaire*, même dans le diocèse de Cambrai, si elle eût été démentie par un fait qu'il étoit si aisé de vérifier? A l'époque où d'Alembert et le P. de Querbeuf publioient leurs ouvrages, il y avoit à Cambrai un grand nombre de personnes qui avoient habituellement sous les yeux l'ostensoir donné par Fénelon à son église cathédrale. Si la description qu'en font ces auteurs eût été fausse, *même*

quant au fond et aux principales circonstances, elle eût nécessairement étonné une foule de personnes, et il est tout-à-fait incroyable qu'il ne se soit élevé aucune voix pour la contredire.

Pour rejeter une tradition si imposante, l'auteur des *Observations* déjà citées se fonde sur ce que l'opinion publique, à cet égard, *reposoit uniquement sur l'assertion gratuite de d'Alembert* (*a*). S'il en étoit ainsi, nous avouons que l'opinion publique ne seroit ici d'aucun poids; mais outre que cette supposition est peu vraisemblable en elle-même, elle est clairement réfutée par des témoignages positifs. Comment croire, en effet, que d'Alembert ait eu assez de crédit pour établir une pareille tradition, même dans le diocèse et dans la ville de Cambrai, où le précieux monument qu'on avoit sous les yeux eût manifestement déposé contre la nouvelle tradition qu'on vouloit établir? D'ailleurs, il est constant que d'Alembert n'est point le premier qui ait parlé du fait en question, et que plusieurs auteurs l'avoient rapporté comme indubitable, avant que cet académicien eût publié, et même avant qu'il eût prononcé à l'Académie l'*Eloge de Fénelon*. On sait que cet *Eloge* fut lu pour la première fois, à l'Académie, le 25 août 1774; relu le 17 mai 1777, en présence de Joseph II; enfin publié en 1779 dans le tome Ier de l'*Histoire des membres de l'Académie française* (*e*). Or nous trouvons le fait de l'ostensoir rapporté, dès l'année 1766, dans la première édition du *Dictionnaire historique* de Chaudon; en 1768, dans le *Dictionnaire des portraits historiques* de Lacombe; enfin en 1772, dans la première édition des *Trois siècles de la littérature française*, par Sabatier (3). Il est donc certain que d'Alembert, bien loin

(*a*) *Observations*, etc. pag. 7 et 17. — (*e*) Voyez cette *Histoire*, tom. I, pag. 289.

(3) Parmi les auteurs qui ont parlé de cette tradition, les uns supposent

d'être le premier auteur de la tradition dont il s'agit, n'a fait que suivre cette tradition, déjà établie long-temps avant qu'il publiât l'*Eloge de Fénelon*.

Au reste, si cette tradition pouvoit paroître sujette à quelques difficultés, elles seroient entièrement levées par les dépositions de plusieurs témoins oculaires, dont la sincérité ne peut raisonnablement être révoquée en doute.

M. le cardinal de Bausset, qui avoit gardé le silence sur le fait en question dans la première édition de l'*Histoire de Fénelon*, crut devoir le combattre dans la seconde édition, comme également difficile à concilier avec le silence des registres du chapitre de Cambrai, et avec la simplicité habituelle du caractère et de la conduite de Fénelon (4). Plusieurs habitans de Cambrai, étonnés de

que le monument dont il s'agit représentoit deux personnages différens; les autres ne parlent que d'un seul. La première supposition est appuyée sur les *Dictionnaires* de Chaudon et de Lacombe, c'est-à-dire sur les plus anciens témoignages que nous connoissions à ce sujet : elle paroît d'ailleurs solidement établie par la déposition de M. Crespin, orfèvre à Cambrai, qui, ayant autrefois nettoyé l'ostensoir dans la sacristie de l'église métropolitaine, a vu et observé avec soin ce précieux monument. Il déclare qu'on y voyoit deux personnages : l'un, qui étoit le principal, foulait les livres aux pieds, et portoit au-dessus de sa tête le cercle qui renfermoit la sainte hostie; l'autre étoit un petit ange ailé, beaucoup moins grand que le personnage principal, et ne s'élevant guère qu'à la hauteur du genou de ce dernier. Cette déposition de M. Crespin fournit, ce semble, un moyen naturel de concilier les divers témoignages. Quoique le monument représentât en effet deux personnages, on conçoit aisément que certains auteurs n'aient parlé que d'un seul, soit parce qu'il n'y en avoit qu'un *principal*, soit parce que le petit ange pouvoit être caché en partie par l'autre personnage, ou du moins échapper facilement aux regards des spectateurs moins attentifs, et qui ne se trouvoient pas placés dans un certain point de vue.

(4) *Hist. de Fénelon*, 3e édition, liv. III, note sur le n. XCVIII, tom. II, pag. 316. — *Pièces justif.* du liv. VIII, n. IV, tom. IV, pag. 463.

Nous devons remarquer ici que M. le cardinal de Bausset, aussi bien que M. l'abbé Servois, avoit d'abord admis le fait, d'après l'opinion publique, jointe aux témoignages positifs de d'Alembert et du P. de Querbeuf. Déjà

ce langage, adressèrent au rédacteur de l'*Ami de la Religion* la *Déclaration* suivante, qui fut insérée dans ce journal le 9 février 1820 (*a*) : « Les soussignés déclarent qu'ils » ont souvent vu ou tenu dans leurs mains la *Remontrance* » que M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, a donnée » à sa métropole, représentant un ange tenant élevé un » soleil, ayant le pied droit posé sur un livre, au dos du- » quel on lisoit : *Max. des SS.* »

Cette déclaration, dont nous avons l'original sous les yeux, est signée de vingt-trois témoins, savoir, MM. Fouquet, Renard, Desbleumortier (sans désignation de qualités); Buzin (avoué, trésorier de la paroisse de Saint-Géry); d'Hermy, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; Thobois, ancien procureur du roi de la ville de Cambrai; Tison, prêtre, sacristain de la métropole; Lenoir, sacristain; Crespin père, orfèvre, et Mille, serrurier, qui ont nettoyé ladite *Remontrance;* Pugeolle, Bouton, Lange et Carrière, anciens chantres de la métropole; Delabre, Delfaux, Deloge, et Deloge fils (sans qualités); Hoyez, attaché à la métropole; Lefèvre, Cras et Copie, attachés à d'anciens chanoines. Houillon (horloger) ajoute qu'il a vu dans un

même l'illustre auteur avoit fait insérer dans la seconde édition de son *Histoire* une note à l'appui de ce fait; mais avant que l'impression de l'ouvrage fût terminée, il reçut de M. l'abbé Servois de nouveaux renseignemens qui lui parurent détruire le fait, et il se décida à corriger, au moyen d'un carton, la note déjà imprimée dans le tom. II. C'est ce que M. de Bausset lui-même insinue dans la note déjà citée du liv. III, et ce que nous trouvons clairement exprimé dans une lettre de M. l'abbé Servois à l'illustre prélat. « Il » seroit bien à désirer, lui écrivoit-il le 2 décembre 1808, que le fait de » l'ostensoir pût disparoître de votre excellent ouvrage : j'y suis plus intéressé » qu'un autre, puisque j'ai été la cause de son insertion. Il me semble qu'au » moyen d'un carton, il seroit facile de le faire disparoître du volume où » il est imprimé. » Voyez encore à ce sujet les *Observations* de M. Servois, pag. 18.

(*a*) Voyez *l'Ami de la Religion et du Roi*, tom. XXII, pag. 414.

manuscrit contenant une liste des reliques et argenteries qui existoient à la trésorerie de la métropole de Cambrai, une description de la *Remontrance* dont il est question.

Le rédacteur de l'*Ami de la Religion*, après avoir rapporté la déclaration précédente, regrettoit de n'y pas trouver les signatures de quelques anciens membres du chapitre ou du clergé de Cambrai; mais outre que cette omission eût été facile à expliquer par la dispersion des anciens membres du chapitre et du clergé de cette église, il est constant que l'abbé Tison, un des principaux signataires de la déclaration, faisoit partie du clergé de l'ancienne métropole de Cambrai, à laquelle il étoit attaché plusieurs années avant la révolution en qualité de premier sacristain (*d*). D'ailleurs les vœux de l'estimable rédacteur ne tardèrent pas à être pleinement satisfaits par les nouveaux témoignages que nous allons produire.

Avant de les rapporter, nous ne devons pas dissimuler que l'autorité de la *Déclaration des vingt-trois habitans de Cambrai* est un peu diminuée par le mélange qu'on y a fait assez mal à propos des *témoins oculaires* de l'inscription *Maximes des Saints*, avec les simples *témoins de la tradition* sur ce fait. Une lettre de M. l'abbé Servois, du 10 avril 1827, met dans cette dernière classe de témoins les sieurs Bouton, Carrière, Copie, Mille et Buzin; mais nous devons ajouter que M. l'abbé Lenglet, curé de Saint-Géry, à Cambrai, à qui nous avons exposé cette difficulté, regarde comme témoins oculaires, outre l'abbé Tison, les sieurs Thobois, d'Hermy, Desbleumortier, Pugeolle, Crespin, Cras, Hoyez et Houillon (*e*). Les trois premiers témoignages surtout semblent très-importans par les qua-

(*d*) Lettre de M. l'abbé Lenglet à M. Godefroy, vicaire-général de Tournai, du 29 janvier 1827; lettre de M. l'abbé Lenglet à l'éditeur des *Œuvres de Fénelon*, du 18 mai suivant. — (*e*) *Ibid.*

lités des signataires. Nous avions conçu quelques doutes sur le témoignage de l'abbé Tison, que nous savions avoir eu la tête fort affoiblie quelques semaines après avoir signé l'acte dont il s'agit; mais M. l'abbé Lenglet a dissipé nos doutes sur ce point, en nous assurant, dans sa lettre du 18 mai 1827, que le témoignage de l'abbé Tison étoit bien antérieur à l'affoiblissement de son esprit. La lettre de M. l'abbé d'Haussy, que nous citerons plus bas, offre une nouvelle preuve de ce fait.

Nous n'avons pu jusqu'ici nous procurer des éclaircissemens suffisans sur les autres signataires de la *Déclaration*. Il seroit même assez difficile, à ce qu'il paroît, d'obtenir aujourd'hui ces éclaircissemens, plusieurs des signataires étant morts, ou dans un état d'infirmité qui ne permet guère de les faire expliquer. Mais quelque avantageux qu'eussent été ces nouveaux renseignemens, nous croyons pouvoir assurer qu'ils ne sont plus nécessaires pour établir le fait en question, et qu'ils sont abondamment suppléés par les témoignages que nous allons rapporter.

L'abbé de Calonne, ancien chanoine, vicaire-général et official de Cambrai, qui avoit été conduit en Canada par les évènemens de la révolution, apprit, en 1820, par le journal que nous venons de citer, la discussion élevée en France sur le fait qui nous occupe. Aussitôt il adressa au rédacteur du même journal la lettre suivante, qui fut insérée dans le numéro du 4 novembre 1820, du consentement de M. le cardinal de Bausset. Nous avons sous les yeux l'original de cette lettre.

Au rédacteur de l'Ami de la Religion et du Roi.

Trois-Rivières, au Canada, 2 juin 1820.

« Monsieur, j'ai lu dans le n° 574, tome XXII de votre » précieux journal, l'article concernant l'ostensoir donné

» par M. de Fénelon à son église métropolitaine. Je m'es-
» time heureux d'être parvenu à l'âge de soixante-dix-huit
» ans pour contribuer à éclaircir une difficulté dont la so-
» lution est essentielle, selon moi, à la mémoire de ce pré-
» lat, dans un des évènemens de sa vie qui lui fait le plus
» d'honneur, savoir, la sincérité de sa soumission à sa
» condamnation, sur laquelle l'autorité d'un autre grand
» prélat pourroit laisser des doutes. Mon témoignage est
» isolé; mais il me paroît devoir prévaloir sur tous les
» autres, même sur celui des vingt-trois cités dans votre
» feuille. Je laisse au public à en juger. J'ai été vicaire-
» général, official et chanoine de Cambrai sous MM. de
» Choiseul, de Fleury et le prince Ferdinand; j'ai eu le
» bonheur de porter cet ostensoir en procession. Mais ce
» qui est plus concluant, je l'ai examiné à loisir, avec
» calme et soin dans la sacristie; je l'ai considéré avec
» un œil d'autant plus attentif et plus critique, que j'étois
» bien informé des soupçons qu'on avoit conçus si légère-
» ment sur le Mandement de M. de Fénelon. J'atteste que
» cet ostensoir d'or pur représentoit la Religion, portant
» dans une main le soleil élevé au-dessus de sa tête, fou-
» lant aux pieds plusieurs livres, parmi lesquels il y en
» avoit un sur le couvercle duquel, et non sur le dos, on
» lisoit en toutes lettres : *Máximes des Saints*. Quant à la
» véracité, je crains Dieu, et regarde mon tombeau ou-
» vert devant moi. Quant au défaut d'une vieille mémoire,
» on ne l'alléguera pas quand on saura que je n'ai jamais
» lu Fénelon (5), depuis long-temps une de mes lectures
» les plus habituelles, sans me rappeler l'ostensoir. M. le
» cardinal de Bausset, pour qui j'ai une profonde véné-
» ration, trouve que l'intention que l'on prête à Fénelon
» s'accorde mal avec la simplicité de son caractère. J'a-

(5) La lettre de l'abbé de Calonne porte *Bossuet*, au lieu de Fénelon; mais il paroît assez clair que c'est un *lapsus calami*.

» voue que je ne sens ni ne comprends comment un mo-
» nument d'humilité chrétienne peut *discorder* avec la
» plus grande simplicité habituelle. Je ne vois ici que la
» réponse la plus simple, la plus modeste, la moins équi-
» voque et la plus durable qu'on pût donner à tous les
» raisonnemens et à toutes les assertions contraires. »

L'Abbé DE CALONNE,
maintenant directeur des Ursulines des Trois-Rivières en Canada.

Ce témoignage de l'abbé de Calonne nous fit d'autant plus d'impression, qu'à l'époque où sa lettre fut publiée, un missionnaire qui l'avoit particulièrement connu au Canada, et qui entretenoit encore avec lui une correspondance habituelle, nous parla de lui comme d'un ecclésiastique recommandable par toutes les vertus de son état, et incapable, par conséquent, de raconter avec une pareille assurance un fait qu'il n'eût pas suffisamment examiné. Telle est aussi l'idée que donne de ce vertueux prêtre une courte notice publiée à son sujet, quelque temps après sa mort, dans le tome XXXVIII de *l'Ami de la Religion*, n° 985. Mais nous fûmes encore plus frappés de son témoignage, lorsque nous le vîmes confirmé, quelques années après, par plusieurs autres également respectables.

Ayant eu occasion, en 1825, de voir à Amiens M. l'abbé Isnard, curé de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, et notre conversation étant tombée sur le fait de l'ostensoir, ce digne pasteur, dont le témoignage ne peut manquer d'être singulièrement apprécié par toutes les personnes qui le connoissent, nous exprima son étonnement au sujet des nuages que l'on répandoit depuis quelques années sur un fait si aisé à vérifier. Il nous déclara que, non-seulement il pouvoit garantir lui-même le fait contesté, pour l'avoir eu sous les yeux, mais qu'il pouvoit nous procurer, à l'appui de son témoignage, ceux de plu-

sieurs autres personnes dignes de foi, qui avoient fait autrefois avec lui le voyage de Cambrai en 1779 ou 1780. Nous conçûmes dès-lors le projet de recueillir tous les témoignages propres à éclaircir le fait. Nous priâmes M. l'abbé Isnard de vouloir bien nous procurer ceux dont il venoit de parler, et de nous obtenir en même temps l'autorisation d'en faire usage dans la nouvelle édition des *Œuvres de Fénelon*. M. l'abbé Isnard eut en effet la bonté de nous procurer ces pièces, que nous joindrons ici à la lettre qu'il nous a adressée.

Lettre de M. l'abbé Isnard, curé de Saint-Pierre d'Amiens, à l'éditeur des Œuvres de Fénelon.

15 janvier 1826.

« Monsieur et très-honoré confrère,

» Je vous fais passer sans retard la lettre de M. Evrard, » ancien chanoine de la métropole de Cambrai, à M. Lal- » lart d'Elbuquier, actuellement doyen du chapitre d'Ar- » ras. J'avois écrit à celui-ci pour lui demander une ré- » ponse nette et précise sur votre question, ainsi que le » témoignage d'un de mes anciens amis, M. Gosse, pré- » sentement curé à Arras, lequel étoit, autant que je puis » me rappeler, du voyage où nous avions vu l'ostensoir en » question..... Pour moi, je ne balance pas à vous rendre » par écrit le témoignage que je vous ai donné de vive » voix, d'avoir vu en 1779 ou 1780, lors de mon passage » à Cambrai, avec M. Psalmon, supérieur de la commu- » nauté de Laon, ledit ostensoir, tel qu'il est décrit par » M. de Calonne, excepté pourtant que la statue repré- » sentant soit la Religion soit la Foi (car elle avoit, autant » que je puis me le rappeler, un bandeau sur la tête) » tenoit certainement l'ostensoir, non d'une main, mais » des deux. Quant à l'inscription de ces mots, *Maximes*

» *des Saints*, je me rappelle bien et très-bien l'avoir lue » et relue, et avoir bien remarqué qu'elle n'avoit pas été » gravée après coup. Mais cette inscription se trouvoit-elle » sur le plat du livre (ou sur le dos), c'est ce que je ne » pourrois certifier comme M. de Calonne. Je me rap- » pelle, comme si c'étoit aujourd'hui, d'avoir lu sur le » dos de l'un des livres foulés : *Institutiones Calvini*. Vous » tirerez le parti que vous jugerez convenable de cette » déclaration. »

Lettre de M. l'abbé Evrard, ancien chanoine de la métropole de Cambrai, actuellement chanoine de la cathédrale de Cambrai, à M. l'abbé Lallart d'Elbuquier, doyen du chapitre d'Arras.

(Janvier 1826.)

« Monsieur et très-cher parent,

» ..... Aussitôt votre lettre reçue, le 1er de ce mois, » j'ai cherché à me rappeler tout ce que j'ai pu de l'af- » faire sur laquelle vous me consultez, et voici la somme » de toutes mes connoissances. Lorsque j'arrivai à Cam- » brai (6), je visitai la sacristie et tout ce qu'elle renfer- » moit. On me montra, entre autres choses, la *Remon-* » *trance* en question. On me dit que c'étoit un don de » M. de Fénelon, qu'il avoit fait à l'église après sa rétrac- » tation, et que le livre qui étoit aux pieds de la statue » étoit le livre condamné. Je vis bien qu'il y avoit plu- » sieurs livres; mais je ne fis aucune question ni aucun » examen ultérieur : je m'en tins bonnement *à la foi com-* » *mune de ce temps-là*, et ne l'ayant jamais entendu con- » tredire, je n'ai jamais cherché à connoître si j'étois ou

(6) Une lettre postérieure de M. l'abbé Evrard nous apprend qu'il fut nommé chanoine de la métropole de Cambrai le 4 avril 1780, et installé le jour suivant.

» non fondé dans ma croyance. Jugeant bien, mon cher » parent, que ce que je viens de vous dire ne vous seroit » d'aucune utilité, pour éclaircir le doute en question (7), » j'imaginai d'en écrire à un de mes anciens confrères, » plus jeune, plus instruit, et surtout plus scrupuleux ob- » servateur que moi (M. l'abbé Albert de Carondelet) : je » reçois à l'instant sa réponse, et bien à la hâte je vous » écris cette lettre. »

La *réponse* dont parle ici M. Evrard est celle qui suit immédiatement.

Lettre de M. l'abbé Albert de Carondelet, ancien chanoine de la métropole de Cambrai, à M. l'abbé Evrard.

« En réponse, monsieur et ancien confrère, à votre » lettre du 2 du courant, j'ai l'honneur de vous déclarer » que ma mémoire (d'accord à cet égard avec les notes et » renseignemens que j'ai recueillis dans le temps) me rap- » pelle parfaitement d'avoir eu deux fois en mains, et » d'avoir attentivement examiné l'ostensoir d'or donné à » notre église métropolitaine par M. l'archevêque de Fé- » nelon. Cet ostensoir d'or pur, du poids, disoit-on, de la » valeur de douze mille francs, représentoit (sous l'em- » blême d'un ange portant de ses deux mains un soleil » élevé au-dessus de sa tête) la Vérité foulant aux pieds » et foudroyant plusieurs livres, c'est-à-dire trois volumes » inégalement placés l'un sur l'autre, dont le couvercle

(7) M. l'abbé Evrard nous permettra sans doute de penser que son témoignage n'est pas aussi peu utile qu'il le croit. Il résulte en effet de son témoignage, 1° que le fait en question lui fut attesté par le gardien du trésor de la cathédrale, qui, en le lui attestant, avoit actuellement le monument sous les yeux ; 2° que la tradition de ce fait étoit déjà établie à Cambrai, et y passoit pour constante au mois d'avril 1780, quelques mois seulement après la publication de l'ouvrage de d'Alembert. Il nous semble, d'après cela, qu'il seroit difficile de ne pas regarder le témoignage de M. l'abbé Evrard comme équivalent à celui d'un témoin oculaire.

» du dernier avoit en dessus pour *intitulé* les quatre mots » suivans en deux lignes :

DES MAXIMES
DES SAINTS.

» Voilà tout ce que je puis vous certifier à ce sujet. Je dé- » sire que ce bien simple renseignement, sur un fait aussi » connu, vous satisfasse ainsi que tous vos érudits, et mette » fin à vos laborieuses dissertations. »

Au bas de cette lettre se trouve le témoignage de M. l'abbé Gosse, conçu en ces termes : « Je déclare que, me trou- » vant à Cambrai en 1780, j'ai vu et considéré attentive- » ment l'ostensoir dont la lettre ci-dessus fait à mon avis » une description lumineuse et bien exacte. »

A Arras, 22 février 1826.

GOSSE D'HOUVELIN,
Chanoine honoraire, desservant de Saint-Joseph.

A la suite de cette déclaration, M. l'abbé Isnard observe que M. Lallart d'Elbuquier étoit du même voyage en 1779 ou 1780, mais qu'il ne peut rien attester sur le fait de l'ostensoir, parce qu'il n'étoit pas de la compagnie au moment où l'on visita le trésor. C'est ce que M. Lallart atteste lui-même dans une lettre à M. l'abbé Isnard du 23 février 1826.

Nous avions déjà recueilli tous les témoignages précédens, lorsque nous conçûmes le projet d'interroger sur le fait en question M. l'abbé Godefroy, camérier d'honneur de Sa Sainteté, et administrateur du diocèse de Tournai, que nous savions avoir été, avant la révolution, secrétaire de l'archevêché de Cambrai et vicaire-général du diocèse. La réponse que M. Godefroy a bien voulu nous adresser montre à la vérité qu'il n'a jamais pris la peine d'examiner lui-même l'ostensoir ; mais elle montre aussi que la vérité

du fait lui a été souvent attestée par des *témoins oculaires*, dans le temps où le monument existoit encore.

Lettre de M. l'abbé Godefroy à l'éditeur des Œuvres de Fénelon.

Tournai, le 12 février 1827.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon-
» neur de m'écrire le 28 décembre dernier, au sujet de
» l'ostensoir d'or que M. l'archevêque de Fénelon a donné
» à son église métropolitaine de Cambrai. Si je ne vous ai
» pas envoyé sur-le-champ ma déclaration, c'est que je
» désirois y joindre des attestations de témoins oculaires.
» J'en ai écrit à un curé-doyen à Cambrai, homme aussi
» respectable qu'instruit, et je lui ai désigné plusieurs ec-
» clésiastiques qui pourroient lui donner des renseigne-
» mens particuliers sur le point intéressant dont il s'agit.
» Il s'est prêté avec zèle à nos désirs, et j'ai la satisfaction
» de vous transmettre en original deux de ses lettres, avec
» l'attestation de M. l'abbé de Carondelet de Potel, an-
» cien chanoine de la métropole.

» Quant à moi, monsieur, ayant été chanoine de la pre-
» mière collégiale de Saint-Géry de Cambrai, je déclare
» n'avoir jamais eu l'occasion de toucher et d'examiner
» l'ostensoir en question; mais je certifie que, pendant
» les sept années et plus que j'ai passé à Cambrai, de-
» puis 1784 jusqu'au 13 avril 1791, j'ai entendu souvent
» parler de cet ostensoir, plusieurs fois même en *présence*
» *de témoins oculaires*, et que tous reconnoissoient qu'entre
» les livres gravés au bas, et foulés aux pieds par la Re-
» ligion ou la Foi, il en étoit un sur lequel on lisoit :
» *Maximes des Saints*. Je me réservois la satisfaction d'exa-
» miner un jour ce monument éclatant de la soumission
» de M. de Fénelon; mais je n'aurois jamais osé former
» le moindre doute sur un fait aussi notoire, aussi avéré

» et permanent. Aussi n'ai-je jamais entendu personne » élever un doute à cet égard. J'ai remarqué, au contraire, » que ce monument ne contribuoit pas peu à rendre plus » vénérable encore, et plus chère à son diocèse, la mé- » moire du bon, du pieux et de l'immortel Fénelon.

» Aujourd'hui que cet ostensoir est détruit, et englouti » par la révolution, l'on voudroit contester les circon- » stances qui en relèvent le prix et le mérite! Et qu'ob- » jecte-t-on? Des argumens négatifs, tirés du silence des » actes du chapitre, qui font mention, dites-vous, d'un » ostensoir d'or donné par Fénelon à son église, et ne » disent rien des autres circonstances. Ces argumens né- » gatifs croulent, comme vous l'observez fort bien, et tom- » bent totalement en ruine, en présence des témoignages » positifs et irréfragables que vous avez à produire. Je » dirai plus, monsieur. Abstraction faite de la masse des » témoignages positifs, et en supposant même que tous » les papiers du chapitre de la métropole aient échappé » aux ravages de la révolution, l'argument tiré du silence » des actes du chapitre me paroît bien frêle et débile; » car enfin qui ignore que les secrétaires des chapitres » n'étoient pas chargés de rédiger des actes et des notes » pour l'histoire, sur des objets étrangers aux délibéra- » tions et aux intérêts particuliers du chapitre? C'est ail- » leurs qu'il faudroit faire des recherches. »

A cette lettre de M. Godefroy étoit jointe l'attestation de M. l'abbé Albert de Carondelet, du 27 janvier 1827, parfaitement conforme à sa lettre déjà citée, et la lettre de M. l'abbé Lenglet à M. Godefroy, du 29 janvier 1827, dont nous avons parlé plus haut à l'occasion de la déclaration des vingt-trois habitans de Cambrai. Deux lettres postérieures de M. l'abbé Lenglet (*a*) ajoutent aux témoins

(*a*) Lettres de M. l'abbé Lenglet à l'éditeur des *Œuvres de Fénelon*, des 31 janvier et 18 mai 1827.

oculaires déjà cités, M. l'abbé d'Haussy, curé de Cagnoncle, dans le diocèse de Cambrai, et M. l'abbé Ribauville, prêtre, sacristain d'une des principales chapelles de l'ancienne métropole de Cambrai. « Il m'est encore arrivé, » dit M. l'abbé Lenglet, un témoignage bien respectable; » c'est celui de M. d'Haussy, curé de Cagnoncle, qui a » vu et examiné ledit ostensoir, et assure qu'il y a vu ces » mots : *Maximes des Saints*..... M. Ribauville, mon ami » et mon condisciple, qui avoit tous les jours sous les » yeux le monument en question, m'a plusieurs fois as- » suré la même chose..... Enfin c'est le sentiment com- » mun d'une foule de personnes dignes de foi; il est sur- » prenant que l'on attaque par des argumens purement » négatifs une vérité si généralement avouée. »

Depuis la première édition de cette *Dissertation*, M. l'abbé d'Haussy lui-même s'est encore expliqué à ce sujet de la manière la plus formelle, dans une lettre du 28 décembre 1827 qu'on a bien voulu nous communiquer, et dont nous croyons devoir citer quelques fragmens. Après avoir fait remarquer l'autorité des témoignages que nous avons recueillis pour établir le fait en question, l'auteur de la lettre continue ainsi : « Les déclarations de MM. Ti- » son et Ribauville paroîtront-elles douteuses à quiconque » saura qu'à l'époque de la révolution ils étoient, depuis » plusieurs années, chargés du soin de la sacristie de la » métropole? C'est le premier, c'est le bon M. Tison, qui, » dans l'été de 1789, eut la bonté de me montrer l'osten- » soir, et de me faire surtout remarquer les livres que le » personnage allégorique foulait du pied droit, et sur » l'un desquels j'ai lu : MAXIMES DES SAINTS; mais je ne » sais plus si c'étoit en abrégé ou en toutes lettres..... Je » ne pensai pas à graver dans ma tête l'idée exacte et cir- » constanciée du bel ostensoir : je me contentai de savoir » et de publier dans l'occasion, que M. de Fénelon, pour

» éterniser

» éterniser la mémoire de son édifiante soumission aux » décisions du saint siège, avoit donné à son église un » ostensoir d'or massif, haut d'une vingtaine de pouces, » sous la forme d'un ange posé sur un socle carré, tenant » un soleil dans les deux mains élevées au-dessus de sa » tête, et foulant du pied droit deux ou trois livres fer- » més, sur l'un desquels étoit écrit : MAXIMES DES SAINTS. » Pour revenir à la *Dissertation*, que j'ai lue deux fois » avec toute l'attention possible, je suis persuadé qu'elle » portera la conviction dans tout esprit droit. »

Nous ne devons pas omettre ici un témoignage d'autant plus remarquable, qu'il exprime la tradition conservée dans la propre famille de l'archevêque de Cambrai. Désirant de connoître quelle étoit, sur le fait dont il s'agit, la croyance de cette illustre famille, nous avons interrogé à ce sujet madame la marquise de Campigny, née Fénelon, et petite-fille du marquis de Fénelon, ambassadeur en Hollande. Cette dame déclare qu'elle n'a jamais vu l'ostensoir, mais qu'elle ne peut révoquer en doute le fait en question, après le témoignage que lui en a rendu, à Ypres, un ancien chanoine de Cambrai, avec qui elle se trouva chez M. Asseline, évêque de Boulogne, à l'époque de la révolution. Le même chanoine, qui savoit où l'ostensoir étoit alors déposé, offrit à madame de Campigny de le lui acheter, si elle le désiroit, pour la somme de 12,000 fr. qu'on en exigeoit; mais les malheureuses circonstances où elle se trouvoit alors ne lui permirent pas de faire une dépense qui eût été si conforme au vœu de son cœur.

Nous terminerons cette liste de témoignages par celui d'un célèbre écrivain, un peu suspect, il faut l'avouer, en fait d'anecdotes; mais dont la déposition, jointe à celle de plusieurs autres témoins dignes de foi, paroît être ici d'un grand poids. Le cardinal Maury, dans les notes jointes en 1810 à la nouvelle édition de l'*Eloge de*

Fénelon (*a*), s'exprime ainsi : « Quelques mois après son » adhésion au Bref du Pape qui venoit de le condamner (8), » Fénelon voulut perpétuer dans sa métropole le souvenir » de son entière soumission au jugement du saint siège. » Il fit présent à son église d'un très-bel ostensoir en ver- » meil. L'ange qui en formoit la tige soutenoit avec ses » deux mains élevées la *gloire* où le saint sacrement étoit » renfermé, et foulait aux pieds sur le socle plusieurs » livres hérétiques dont on lisoit aisément les titres. Parmi » ces ouvrages de Luther, de Calvin, etc. Fénelon fit pla- » cer un volume intitulé LES MAXIMES DES SAINTS. *J'ai* » *tenu entre mes mains en* 1789, *et j'ai examiné à loisir* » *cet ostensoir dans la sacristie de l'église de Cambrai.* » Quand Fontenelle apprit qu'un si grand archevêque avoit » légué, de son vivant, au chapitre de sa métropole ce » monument de sa rétractation, il dit qu'il n'étoit *pas pos-* » *sible de porter plus loin la coquetterie de l'humilité.* Mais » si Fénelon excéda la mesure de la réparation, comme » Fontenelle semble le faire entendre, il est glorieux du » moins pour une si belle ame, de n'avoir jamais rien exa- » géré durant sa vie, que l'humilité chrétienne et l'amour » de Dieu. »

On voit que l'illustre auteur ne parle pas ici d'une *simple tradition*, mais qu'il se donne pour *témoin oculaire* du fait, et comme ayant *tenu entre ses mains et examiné à loisir* le monument dont il s'agit. Il seroit assurément bien difficile de récuser son témoignage, lorsqu'il se donne pour *témoin oculaire* d'un fait qu'il n'avoit aucun intérêt à

(*a*) A la suite de l'*Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, édition de 1810, tom. II, pag. 621.

(8) L'auteur ignoroit, comme on voit, l'époque précise du présent fait par Fénelon à son église métropolitaine. On a vu plus haut que ce fut au mois de juin 1714, c'est-à-dire, quinze ans après la condamnation du livre des *Maximes*.

rapporter, et dans un temps où il ne pouvoit ignorer qu'il existoit encore un grand nombre de personnes en état de le contredire, s'il eût parlé contre la vérité.

Quant à la réflexion qu'il attribue ici à Fontenelle, il est fâcheux qu'il n'ait pas indiqué la source où il l'a puisée. Nous avons inutilement cherché à vérifier cette anecdote, que nous n'oserions garantir sur la seule autorité du cardinal Maury, et qui, si elle étoit bien prouvée, fourniroit un témoignage du plus grand poids sur le fait qui nous occupe. Nous observerons seulement que le propos de Fontenelle, supposé qu'il soit authentique, doit être plutôt regardé comme une saillie piquante et ingénieuse, que comme un jugement sérieux et réfléchi. C'est ce que nous aurons occasion de montrer avec évidence dans la seconde partie de cette Dissertation.

Observons encore, en finissant cette première partie, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si les témoignages que nous venons de citer diffèrent entre eux sur quelques circonstances particulières du fait en question, par exemple, sur le nombre des anges ou des personnages allégoriques représentés dans l'ostensoir, sur leur position et leur costume, sur le nombre des livres foulés aux pieds, sur la situation précise des inscriptions, etc. etc. Ces différences sont inévitables dans la description d'un monument faite de mémoire par un grand nombre de témoins qui ne l'ont pas eu sous les yeux depuis trente ou quarante ans. Mais tous ces témoignages s'accordent sur le fond et sur les circonstances principales du fait, savoir, que l'*ostensoir d'or pur donné par Fénelon à son église étoit porté par un personnage allégorique, foulant aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels on lisoit le titre du livre des* MAXIMES DES SAINTS (9).

(9) Nous croyons pouvoir donner une description plus particulière de l'ostensoir, d'après la comparaison attentive des différens témoignages rapportés dans cette *Dissertation*, et de plusieurs dessins qui nous ont été envoyés de-

Telle est la substance du fait attesté, comme on vient de le voir, par un grand nombre de témoins oculaires, dont trois anciens chanoines de la métropole de Cambrai, et

puis peu de Cambrai. Un de ces dessins a été fait sous les yeux de M. Crespin, dont le témoignage sur ce point nous paroît surtout digne d'attention.

Sur un socle de forme carrée, on voyoit une statue allégorique parfaitement modelée et drapée avec art. Le voile qui lui couvroit les yeux, désignoit en elle le caractère allégorique de *la Foi*. Ses deux mains élevées soutenoient au-dessus de sa tête le cercle qui renfermoit la sainte hostie, placée entre deux cristaux. Elle foulait aux pieds plusieurs volumes fermés, et placés transversalement l'un sur l'autre. Sur la couverture du premier, on lisoit les mots suivans, en deux lignes et en toutes lettres : DES MAXIMES DES SAINTS; sur le dos d'un autre, on lisoit ces mots : INSTITUTIONES CALVINI. Le devant du socle portoit cette inscription : VERÈ TU ES DEUS ABSCONDITUS. A la droite du personnage principal, on voyoit un petit ange ailé, beaucoup moins grand que le personnage principal, et ne s'élevant guère qu'à la hauteur du genou de ce dernier. L'attitude religieuse de l'ange exprimoit les sentimens d'adoration, d'amour et de respect dus à Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie.

Cet ostensoir d'or pur étoit, disoit-on, de la valeur intrinsèque de 12,000 fr. et par conséquent du poids d'environ huit livres. Sa hauteur étoit d'environ vingt ou vingt-deux pouces. Pour lui donner plus d'élévation et de dignité, le chapitre de Cambrai fit faire, depuis la mort de Fénelon, un piédestal en vermeil, digne, par la beauté du travail, de figurer auprès de l'ostensoir lui-même. Ce piédestal avoit environ quatre pouces de hauteur; il étoit taillé à jour, et monté sur quatre grilles placées aux quatre angles. (*Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, pag. 50.)

La gravure qu'on voit en tête de cette *Dissertation* représente l'aspect du monument placé sur l'autel, dans l'état où il devoit se présenter au prêtre qui le regardoit en face. Cette gravure est un peu différente de celle que nous avions jointe à la première édition de la *Dissertation* : nous l'avons corrigée d'après les observations qui nous ont été faites par plusieurs personnes qui ont vu de près le monument.

Si le fait est constant, comme il paroît l'être, du moins quant aux circonstances principales, ne seroit-il pas à souhaiter que la ville de Cambrai en perpétuât la mémoire, en faisant exécuter, pour l'usage de l'église cathédrale, un ostensoir de vermeil sur le modèle que nous venons de tracer? Un pareil monument, exécuté du vivant même des témoins oculaires que nous avons cités, seroit une réclamation authentique contre les difficultés qui ont obscurci, pendant quelque temps, une tradition aussi chère à la piété, qu'elle est précieuse pour le diocèse de Cambrai, et honorable à son illustre archevêque.

six autres prêtres (10), dont la sincérité ne peut raisonnablement être suspecte relativement au fait dont il s'agit. Si l'on ajoute à ces témoignages si respectables ceux que supposent manifestement la lettre de M. Godefroy, et les autres lettres qu'on vient de lire, on conviendra sans doute qu'il seroit difficile de résister à l'impression que produit naturellement une pareille réunion de témoignages.

Examinons maintenant si les raisons qu'on peut nous opposer sont de nature à détruire ou à diminuer l'autorité de celles que nous venons de produire.

§ II.

EXAMEN DES DIFFICULTÉS QU'ON OPPOSE AU FAIT EN QUESTION.

On oppose à la tradition dont on vient de voir les preuves, deux sortes d'argumens, l'un positif; les autres purement négatifs, tirés du silence de quelques auteurs, et de l'invraisemblance, ou même de l'inconvenance de la conduite attribuée à Fénelon par les défenseurs de l'inscription MAXIMES DES SAINTS.

I. La première difficulté est fondée sur une lettre de

Nous devons témoigner ici notre reconnoissance à M. Bertrand-Parand, orfèvre à Paris, rue des Arcis, qui a bien voulu nous procurer le dessin de la gravure, d'après la description que nous lui en avions donnée. Il ne doute pas qu'un ostensoir exécuté sur ce modèle ne fût d'un très-bel effet, et il se chargera volontiers de satisfaire aux demandes qui lui seront faites sur cet objet. Nous observerons seulement que l'inscription *Maximes des Saints* n'ayant pas ailleurs le même intérêt que dans le diocèse de Cambrai, il conviendroit d'y substituer, dans un autre diocèse, le titre de quelque livre hérétique, tel que celui-ci : *Berengarii Opera*. Ce titre conviendroit particulièrement dans le diocèse d'Angers, où Bérenger débita autrefois ses erreurs contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

(10) Les trois anciens chanoines de Cambrai sont MM. de Calonne, de Carondelet et Evrard. Quoique ce dernier ne se donne point pour *témoin oculaire*, nous avons remarqué plus haut que son témoignage étoit équivalent à celui d'un témoin oculaire. Les six autres prêtres sont MM. Tison, Isnard, Gosse-d'Houvelin, d'Haussy, Ribauville, et le cardinal Maury.

M. de Gricourt, ancien officier, à M. l'abbé de Muyssart, chanoine de Cambrai (*a*). L'auteur de cette lettre, datée du 11 juillet 1808, déclare avoir vu en 1790 le fameux ostensoir, dans un voyage qu'il fit à Cambrai avec M. Cardon de Montreuil, de Lille, et son fils, M. le chevalier de Garsignies; et il fait ainsi la description de ce pieux monument : « C'étoit la Foi voilée, qui portoit un grand » soleil, au centre duquel, selon l'usage ordinaire, étoit » enfermée la sainte hostie. Il y avoit ces paroles d'Isaïe : » *Tu es Deus verè absconditus.* La Foi avoit les pieds posés » sur deux volumes fermés, et placés de manière qu'*on* » *lisoit très-distinctement, sur le dos de ces livres*, BIBLIA » SACRA, *et sur celui plus bas :* NOVUM TESTAMENTUM. » Nous rîmes beaucoup de tout ce qu'on avoit débité sur » cet ostensoir, et des éloges que M. d'Alembert avoit » donnés au prétendu monument expiatoire de Fénelon. » M. l'abbé Servois regarde ce témoignage comme exprimant également l'opinion de M. Cardon de Montreuil, qui accompagna M. de Gricourt à Cambrai en 1790. « Ce ré- » cit de deux témoins oculaires encore vivans, dit M. Ser- » vois (*c*), doit compléter l'espèce de démonstration que » nous avons entreprise. » Mais il est constant que c'est ici une pure distraction de M. l'abbé Servois, et il suffit de lire la lettre de M. Cardon de Montreuil, pour se convaincre qu'on ne peut tirer aucun avantage de ses expressions. Voici le texte de sa lettre, du 29 novembre 1808 (11) : « Parmi les objets précieux que j'admirai, en » 1790, dans l'église métropolitaine de Cambrai, un os- » tensoir d'or que lui avoit donné Fénelon, fut celui sur » lequel se fixèrent avec plus de plaisir mes yeux et mon

(*a*) *Hist. de Fénelon*, tom. IV, pag. 407. *Observations*, pag. 16 et 19. — (*c*) *Observations*, pag. 16.

(11) Nous avons sous les yeux la copie de cette lettre, qui fut envoyée dans le temps à M. le cardinal de Bausset par M. l'abbé Servois.

» cœur. Voici l'idée que j'en ai conservée. Sur un socle » de forme carrée, où étoient gravés ces mots : *Verè tu es* » *Deus absconditus*, s'élevoit une figure parfaitement mo- » delée et drapée avec art. Le bandeau qu'elle portoit sur » les yeux désignoit en elle le caractère allégorique de la » Foi. Ses mains élevées soutenoient au-dessus de sa tête » le cercle où étoit placée la sainte Eucharistie, renfermée » par deux cristaux. Sous ses pieds étoient deux livres de » grand format, groupés transversalement l'un sur l'au- » tre, et reposant sur le socle. *Je ne me souviens point* » *d'avoir aperçu des titres au dos de ces volumes;* je crois » même n'y en avoir trouvé aucun. Mais d'après l'attri- » but donné à la figure, d'après sa position sur ce genre » de base, et l'inscription apposée au socle, *je dus juger* » que ces livres ne signifioient que ceux de l'ancien et du » nouveau Testament, et que l'ostensoir dans son ensem- » ble ne présentoit d'autre idée que celle de *la foi de la* » *présence réelle, fondée sur le témoignage des divines* » *Ecritures.* »

On voit que M. Cardon de Montreuil ne se *souvient point d'avoir aperçu aucun titre* sur les livres foulés aux pieds par le personnage allégorique de l'ostensoir. Il croit seulement pouvoir conjecturer que ces livres signifioient ceux de l'ancien et du nouveau Testament. Nous n'avons pas besoin de faire observer combien cette conjecture est foible, étant combattue, comme elle l'est, par des témoignages positifs du plus grand poids. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer ici, c'est que le témoignage de M. Cardon de Montreuil ne peut être cité à l'appui de celui de M. de Gricourt, et que celui-ci est par conséquent le seul qu'on puisse raisonnablement nous opposer.

Ce dernier témoignage, il faut l'avouer, doit paroître bien extraordinaire après ceux que nous avons cités jusqu'ici. Mais quelque respectable que soit l'autorité de

M. de Gricourt, nous ne croyons pas qu'on puisse balancer à lui attribuer ici un défaut de mémoire ; car, 1° dans la nécessité d'attribuer une erreur ou un défaut de mémoire à un seul témoin ou à de nombreux témoins oculaires, il semble qu'on ne peut raisonnablement hésiter à se déclarer en faveur des derniers. 2° La supposition d'une erreur ou d'un défaut de mémoire dans M. de Gricourt est d'autant plus vraisemblable, que la description qu'il fait du monument semble tout-à-fait contraire aux convenances, et par conséquent aux règles de l'art. En effet, n'eût-il pas été contraire aux convenances de mettre les livres sacrés de l'*ancien* et du *nouveau Testament* sous les pieds du personnage allégorique, dans le monument dont il s'agit? On conçoit bien que ces livres aient pu être placés sur la base du monument, ou dans les mains du personnage allégorique; mais les mettre sous ses pieds eût été, ce semble, une idée bien singulière, et peu conforme au respect dû à ces livres sacrés. Il est d'ailleurs difficile de concevoir, de l'aveu même des auteurs qui ont fait valoir le témoignage de M. de Gricourt, « comment sur l'un des deux livres il » y avoit *Biblia sacra*, et sur l'autre *Novum Testamentum*, » puisque, dans l'usage généralement reçu, les mots *Bi-* » *blia sacra* comprennent toujours l'ancien et le nouveau » Testament (*a*). » 3° M. de Gricourt lui-même nous oblige à nous *défier de sa mémoire* sur le fait en question, c'est-à-dire sur l'inscription des livres posés sous les pieds du personnage allégorique. En effet, après avoir assuré de la manière la plus positive, dans sa lettre du 11 juillet 1808, qu'on *lisoit très-distinctement sur le dos de ces livres* : BIBLIA SACRA et NOVUM TESTAMENTUM, il déclare, dans une lettre postérieure, citée par M. l'abbé Servois (*b*), *qu'il se défie de sa mémoire sur ce point, et qu'il se garde bien de*

(*a*) *Observations*, pag. 18. — (*b*) Ibid. pag. 19.

vouloir infirmer le témoignage positif de ses deux compagnons de voyage, plus familiarisés qu'un ancien militaire avec ces sortes de dénominations. Ce qu'il y a ici de plus singulier, et ce qui infirme de plus en plus le premier témoignage de M. de Gricourt, c'est qu'il croit devoir le corriger d'après le *témoignage positif de ses deux compagnons de voyage*, c'est-à-dire, principalement de M. Cardon de Montreuil, qui lui-même ne *se souvient pas d'avoir aperçu des titres au dos des volumes*, et ne peut, de son aveu, les indiquer autrement que par une simple conjecture. De bonne foi, quelle autorité peut-on attribuer au témoignage d'un homme qui, après avoir avancé un fait de la manière la plus positive, jusqu'à se souvenir d'avoir *beaucoup ri* aux dépens des adversaires de ce fait, bientôt après *se défie* tellement *de sa mémoire* sur le même fait, qu'il n'ose *infirmer le témoignage* contraire de ses deux compagnons de voyage, quoique ceux-ci ne puissent rien avancer que par manière de soupçon et de conjecture? Il résulte assez clairement de ces réflexions, qu'il y a dans le premier témoignage de M. de Gricourt, non-seulement un défaut de mémoire, mais bien de l'irréflexion et de la légèreté, et que M. l'abbé Servois y attache beaucoup trop d'importance, en le croyant propre *à compléter l'espèce de démonstration qu'il a entreprise.*

II. Quant aux argumens négatifs qu'on nous oppose, avant de les examiner en détail, nous devons observer que les écrivains mêmes qui proposent ces argumens, ne les donnent pas comme des preuves décisives, *propres à opérer une entière conviction;* mais comme de simples *conjectures,* dont la force doit naturellement être détruite par des autorités propres à *garantir l'authenticité* du fait en question (*a*). Quoique cette observation soit absolument

(*a*) *Hist. de Fénelon*, tom. IV, pag. 466. *Observations*, pag. 9 et 12. *Recherches sur l'église métrop. de Cambrai*, pag. 172.

suffisante pour résoudre tous les argumens négatifs dont nous allons parler, nous ne craindrons pas de les examiner en détail, pour en montrer plus clairement l'insuffisance.

Le premier et le principal sans contredit se tire du silence des *registres de l'ancien chapitre de Cambrai*. On y trouve deux passages relatifs à l'ostensoir donné par Fénelon à son église. Le premier, sous la date du 1er juin 1714, porte que « le chapitre envoie une députation à Mgr l'archevêque, pour le remercier du magnifique présent qu'il » vient de faire à son église, en lui donnant un ostensoir » d'or pur. » Le second passage, sous la date du 25 septembre 1717, a pour objet de motiver la réduction des droits mortuaires que la fabrique de la métropole accorde aux héritiers de l'illustre prélat « *en reconnoissance du* » *magnifique ostensoir d'or pur* qu'il a donné à son église. » « Comment supposer, disent les écrivains déjà cités (*a*), » qu'en pareilles circonstances, un corps nombreux, et » en général aussi bien composé que le riche chapitre de » la métropole de Cambrai, n'eût point senti l'inconve- » nance, disons le mot, le ridicule de s'extasier sur le » prix de ce cadeau, fait par un prélat aussi généreux » que riche, et de se taire sur l'intention qui l'avoit fait » offrir, quand il est évident que cette intention seule en » devoit faire le plus grand mérite? »

Quelque spécieux que ce raisonnement puisse paroître au premier abord, nous croyons qu'il semblera bien foible, si on l'examine de près; car, 1° est-il aussi étonnant qu'on le prétend, que le chapitre de Cambrai, en témoignant à Fénelon sa reconnoissance pour le magnifique présent de l'ostensoir, se soit abstenu de toucher un point aussi délicat que celui de l'intention qui avoit porté le prélat à faire

(*a*) *Observations*, pag. 9. *Hist. de Fénelon*, tom. IV, pag. 465.

ce présent à son chapitre? A la vue d'un supérieur qui s'humilie d'une faute, ses inférieurs éprouvent d'ordinaire une espèce d'embarras et de confusion qui les porte naturellement au silence. La peine qu'ils ressentent, jointe à la difficulté de parler convenablement sur un sujet si délicat, leur fait soigneusement éviter toutes les expressions qui peuvent rappeler la faute de leur supérieur. En supposant même que cette disposition n'ait pas été commune à tous les membres du chapitre de Cambrai dans l'occasion dont il s'agit, il est du moins naturel de penser que telle étoit la disposition de plusieurs, et la seule diversité de sentimens entre les membres du chapitre suffit pour expliquer le silence de ses actes dans le premier passage qu'on nous oppose. Le second passage est encore plus facile à expliquer, son unique objet étant de rappeler le riche cadeau qui devoit engager le chapitre à se relâcher de ses droits en faveur des héritiers de l'illustre défunt. 2° Quand nous admettrions, contre toute vraisemblance, que le chapitre de Cambrai, *en s'extasiant sur le prix du cadeau*, n'a pu *se taire sur l'intention qui l'avoit fait offrir*, comment sait-on qu'il a gardé le silence sur ce point? Les registres du chapitre n'en disent rien, il est vrai; mais la députation nommée par le chapitre pour faire ses remercimens à Fénelon, n'a-t-elle pas pu en parler? Et supposé qu'il en soit ainsi, que devient l'argument tiré du silence des registres du chapitre? 3° Le silence de ces registres paroîtra encore moins étonnant, si l'on examine le but et le style de leur rédaction. Nous avons eu la liberté de les parcourir pendant un voyage que nous fîmes à Cambrai, au mois d'août 1825, et nous avons remarqué qu'ils sont constamment rédigés dans un style fort laconique, que les faits les plus importans y sont rapportés sans aucune réflexion, et dans l'unique vue de tenir note de tout ce qui concerne les intérêts

temporels du chapitre (12). Est-il surprenant, après cela, que ces registres se taisent sur les motifs du riche présent dont il s'agit?

On objecte, en second lieu, le silence des premiers historiens de Fénelon, sur le fait de l'inscription MAXIMES DES SAINTS. On s'étonne que le marquis de Fénelon en particulier, et le chevalier de Ramsai, si zélés pour la gloire de l'illustre prélat, et qui avoient vécu avec lui dans la plus grande intimité pendant les dernières années de sa vie, aient passé sous silence un fait si propre à honorer sa mémoire (13).

Mais il est aisé, à ce qu'il nous semble, de répondre à cette difficulté. Elle auroit peut-être quelque chose de spécieux, si les histoires qu'on nous oppose pouvoient être regardées comme des ouvrages complets en leur genre, ou du moins comme renfermant tous les faits importans de la vie de l'archevêque de Cambrai. Mais il s'en faut beaucoup que l'on puisse avoir cette idée des histoires dont nous parlons. Elles sont si loin d'être complètes, elles renferment tant d'omissions importantes, qu'il y a tout lieu de s'étonner que des historiens si zélés pour la gloire de Fénelon, et si à portée de connoître les détails de sa vie, y aient omis tant de faits intéressans. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer avec tant soit peu d'attention les anciennes histoires de Fénelon avec celle que M. le cardinal de Bausset a publiée de nos jours. On re-

(12) La lettre de M. Godefroy, qu'on a vue plus haut, pag. 254, vient à l'appui de cette observation.

(13) Cette difficulté et la suivante nous ont été proposées, depuis la première édition de cette *Dissertation*, par M. l'abbé Servois, et par M. Leglay, auteur des *Recherches sur l'église métrop. de Cambrai*. (Cambrai, 1825, in-4°.) L'auteur de ce dernier ouvrage adopte, sur le fait de l'ostensoir, l'opinion de M. Servois, et les principales raisons sur lesquelles M. Servois a cru pouvoir s'appuyer. (*Recherches*, pag. 48, etc.)

marquera en particulier que l'histoire du quiétisme, dans laquelle le fait de l'ostensoir eût naturellement dû trouver place, se réduit à un petit nombre de pages dans les anciens historiens de Fénelon, tandis qu'il occupe un volume et demi dans le dernier historien. Aussi un critique judicieux (*a*), ayant à rendre compte de l'ouvrage de M. le cardinal de Bausset, à l'époque de sa première publication, exprimoit-il en ces termes l'étonnement que lui causoit la comparaison de la nouvelle *Histoire de Fénelon* avec les anciennes : « La vie de Fénelon a été plusieurs » fois écrite, et dans des abrégés, et dans des ouvrages » assez étendus. J'ai relu quelques-uns de ces abrégés, » après avoir connu Fénelon comme M. de Bausset le fait » connoître : j'ose le dire, ils m'ont fait pitié. Non-seu- » lement *les faits les plus intéressans y sont omis;* mais » même ceux qui sont racontés le sont mal, parce qu'ils » se trouvent détachés de toutes les circonstances qui les » font valoir..... Quelques biographes avoient donné, à la » vérité, une plus juste étendue à la vie de Fénelon et » aux détails intéressans qui la composent. Mais M. de » Bausset, indépendamment de l'avantage que lui don- » noit la supériorité de ses talens,..... en a trouvé de » bien précieux dans une foule de lettres originales de » Fénelon, de manuscrits inédits, d'écrits encore incon- » nus..... A l'aide de ces pièces, ignorées de ceux qui » l'avoient précédé dans cette carrière, il fait connoître » des *faits importans qu'ils avoient omis*, il corrige des er- » reurs graves qu'ils avoient commises, il détruit ou con- » firme leurs simples conjectures; et il peut dire avec un » ancien historien : *Ausim dicere, nulli antehac visa in lu-* » *cem profero; ab aliis allata, vera adstruo, falsa corrigo,* » *dubia stabilio.* »

(*a*) M. l'abbé de Féletz, dans le *Journal de l'Empire*, 19 mars 1808.

Le lecteur jugera, d'après ces réflexions, si l'omission du fait de l'ostensoir, dans les anciennes histoires de Fénelon, peut fournir un argument solide contre l'authenticité de ce fait.

On oppose en troisième lieu l'omission de ce fait, ou du moins de l'inscription MAXIMES DES SAINTS, dans un inventaire détaillé des pièces d'argenterie qui se conservoient avant la révolution dans le trésor de l'église métropolitaine de Cambrai. Cet inventaire, dressé vers l'an 1775 par l'abbé Tranchant, alors chapelain de cette église, se conserve encore aujourd'hui à la bibliothèque publique de Cambrai, et M. Leglay en a donné divers extraits dans ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*. Voici comment l'ostensoir donné par Fénelon à son église est décrit dans cet inventaire, écrit de la propre main de l'abbé Tranchant : « Une autre ma-» guifique *Remontrance* de fin or. Le cercle est sou-» tenu par la figure de Moïse, les yeux cachés par un » linge figuré. (La figure repose) sur un pied carré, sur » lequel est écrit : VERÈ TU ES DEUS ABSCONDITUS. Don-» née par Mgr de Fénelon, archevêque de Cambrai. On dit » qu'elle a coûté 14,000 livres (*a*). » On voit que cette description ne fait aucune mention de l'inscription MAXIMES DES SAINTS. Or, dit-on, comment croire qu'une particularité si remarquable eût été omise par l'abbé Tranchant, ordinairement si exact, et même minutieux dans son inventaire, au témoignage de M. Leglay?

Cette difficulté pourroit être sérieuse, si la description que l'abbé Tranchant fait ici de l'ostensoir étoit d'ailleurs aussi exacte et aussi détaillée qu'eût dû l'être la description d'un monument si intéressant sous le rapport de l'art, et surtout par le nom de son auteur. Mais il faut avouer

(*a*) Manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, n. 917, IIe part. pag. 43.

que la description qu'on vient de lire est bien éloignée de cette exactitude; et l'auteur, quelque minutieux qu'il puisse être sur d'autres points, pourroit avec raison être accusé ici d'un laconisme excessif. Non-seulement il ne dit rien de l'inscription des livres, mais il ne parle pas même de livres placés sous les pieds du personnage de l'ostensoir, quoique cette particularité ne puisse être révoquée en doute, et que des livres placés sous les pieds de Moïse soient une chose si extraordinaire, eu égard au temps où a vécu ce célèbre législateur. L'abbé Tranchant étoit, ce semble, d'autant plus obligé à parler de ces livres, qu'à l'époque où il dressa son inventaire, la tradition qui regardoit un d'entre eux comme le livre des *Maximes*, étoit déjà en vigueur, comme il résulte clairement des témoignages rapportés plus haut. Si cette tradition eût été contraire à la vérité, l'abbé Tranchant devoit sans contredit profiter d'une occasion si favorable pour réclamer contre l'erreur. Le silence donc qu'il garde là-dessus, loin d'être contraire à la tradition, seroit plutôt propre à la confirmer. Mais il en résulte du moins que sa description n'est point assez exacte ni assez détaillée pour qu'on puisse nous l'opposer.

Nous laissons aux artistes et aux amateurs le soin d'examiner cette description sous un autre point de vue, et de décider si l'auteur fait preuve de goût et de sagacité, en supposant que le personnage représenté dans le monument dont il s'agit, étoit le célèbre législateur des Hébreux. Mais nous sommes très-portés à croire que le saint sacrement dans les mains de Moïse, et les livres placés sous les pieds de cet illustre patriarche, offrent des rapprochemens trop peu naturels, et même trop forcés, pour qu'on puisse avec quelque vraisemblance en attribuer l'idée à Fénelon.

On objecte, en quatrième lieu, que la controverse du

quiétisme étant terminée depuis long-temps, et presque entièrement oubliée à l'époque où Fénelon fit présent à son église de cet ostensoir, il n'avoit aucune raison de donner *un monument si fastueux et si tardif de son humble soumission*. On ajoute que cet *acte d'ostentation seroit difficile à concilier avec la simplicité habituelle du caractère de Fénelon, et avec l'idée que l'on a généralement de ses vertus simples et modestes* (*a*).

Nous souscrivons plus volontiers que personne à l'idée que l'on a généralement des vertus *simples et modestes de Fénelon*, et nous sommes persuadés qu'il étoit infiniment éloigné de tout *acte d'ostentation*, non-seulement par le sentiment des convenances qui lui étoit si naturel, mais bien plus encore par les sentimens d'humilité chrétienne dont il a donné d'ailleurs des preuves si touchantes. Mais si la soumission de Fénelon étoit révoquée en doute à l'époque dont il s'agit, si elle étoit publiquement attaquée dans des écrits propres à faire impression sur un grand nombre de personnes, et dans un temps où l'intérêt général de l'Église demandoit que les sentimens personnels de Fénelon fussent mis dans le plus grand jour, on conviendra sans doute qu'il pouvoit, qu'il devoit même alors confondre la calomnie par les plus fortes preuves de son entière soumission. Or, telle étoit précisément la situation de l'archevêque de Cambrai, à l'époque où il fit présent à son église de ce riche ostensoir. Les défenseurs d'un parti qu'il combattoit avec autant de zèle que de succès, mêloient depuis long-temps à leurs écrits les traits les plus amers, et les reproches les plus offensans pour le prélat dont l'autorité étoit si funeste à leur cause (*b*). Dès l'an-

(*a*) *Hist. de Fénelon*, tom. IV, pag. 464 et 466. *Observations*, pag. 6 et 13.

(*b*) Voyez, à ce sujet, l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres de Fénelon*, pag. LXVIII; l'*Avertissement* du tom. X, pag. 1; et les autres écrits

née

née 1705, un de ces écrivains s'étoit oublié au point de répandre des nuages sur la sincérité de la soumission de l'archevêque de Cambrai au jugement du saint siège contre le livre des *Maximes*. En vain le prélat, pour répondre à cette odieuse imputation, en avoit appelé aux témoignages publics et authentiques de sa soumission. Le cardinal de Noailles, par un procédé peu digne de son caractère, osa renouveler la même accusation contre l'archevêque de Cambrai, dans un Mémoire présenté au Roi en 1712, et qu'il eut même l'indiscrétion de répandre dans le public, sans attendre l'agrément de Sa Majesté. Une conduite si peu mesurée demandoit sans doute que Fénelon expliquât de nouveau ses sentimens de la manière la plus éclatante. Mais cette explication devint encore plus nécessaire quelques mois après, lorsque la publication de la bulle *Unigenitus*, destinée à terminer les contestations qui agitoient l'Église depuis si long-temps, devint l'occasion de nouveaux troubles, par l'obstination d'un parti toujours fécond en subtilités pour éluder les décisions du saint siège. En effet, l'archevêque de Cambrai, obligé par son caractère à publier et à faire observer, dans son diocèse, la nouvelle constitution, n'eût-il pas été manifestement en contradiction avec lui-même; bien plus, n'eût-il pas ouvertement trahi la cause de l'Église, en laissant alors subsister les moindres nuages sur sa propre soumission au décret qui avoit condamné le livre des *Maximes*? Le témoignage éclatant qu'il crut devoir donner, à cette époque, de son humble soumission, loin d'être fastueux et déplacé, n'étoit-il pas, dans les circonstances, tout-à-fait convenable, et même absolument nécessaire? Si un évêque

cités aux mêmes endroits. Voyez aussi, dans la 1re section de la *Correspondance*, la lettre du 11 janvier 1712 au duc de Chevreuse, tom. I, pag. 539; et parmi les *Lettres diverses*, celle de Fénelon au P. Le Tellier, du 27 juin 1712, tom. IV, pag. 16 et suiv. etc. etc.

est toujours étroitement obligé de dissiper, autant qu'il est en lui, les nuages élevés sur ses sentimens en matière de doctrine, n'est-ce pas surtout lorsqu'il est attaqué sur ce point, non-seulement par quelques écrivains obscurs, mais par un homme aussi éminent en dignité que l'étoit le cardinal de Noailles, et à une époque où il ne peut laisser répandre des doutes sur sa foi, sans encourager un nombreux parti dans la révolte contre l'Église?

Aux difficultés précédentes, l'auteur des *Observations* déjà citées en ajoute une autre, qui lui est particulière, et que l'historien de Fénelon passe entièrement sous silence, parce qu'il ne paroît pas avoir admis le principe qui sert de fondement à cette dernière difficulté (14). « J'irai plus loin, dit M. l'abbé Servois, et je ne crain» drai pas d'avancer, sur le témoignage de Fénelon lui» même, que l'archevêque de Cambrai n'a point pu faire » une offrande de cette nature; c'eût été reconnoître qu'il » avoit été dans l'erreur, et il ne le croyoit pas. Tout ce » qu'il avouoit à cet égard, c'est qu'il avoit composé un » livre susceptible de mauvaises interprétations, et con» damné comme tel par le saint siège (*a*). »

Nous examinerons d'autant plus volontiers cette difficulté, qu'elle nous donnera lieu d'expliquer plus à fond la soumission de l'archevêque de Cambrai, et comment il a pu adhérer sincèrement à la condamnation de son livre, en déclarant qu'il n'avoit jamais été dans l'erreur sur la doctrine condamnée.

(14) M. Legley abandonne aussi sur ce point l'auteur des *Observations*, comme il résulte d'une lettre qu'il nous a écrite le 29 janvier 1828. « Je » pense comme vous, monsieur, dit-il dans cette lettre, que la soumission » de Fénelon aux décrets du saint siège a été entière et sans restriction. » A Dieu ne plaise que je fasse cause commune avec ceux qui voudroient in» firmer cette sublime obéissance de notre immortel prélat! »

(*a*) *Observations*, pag. 13 et 14.

« Cette contradiction apparente, comme l'a judicieu-
» sement remarqué M. le cardinal de Bausset (*a*), se lève
» facilement, en supposant que Fénelon ne s'étoit pas
» assez bien expliqué dans son livre ; que *les expressions*
» *dont il s'étoit servi n'étoient point propres pour un ou-*
» *vrage dogmatique, comme il en convenoit lui-même ;* et
» que l'Église avoit pu et dû, dans sa sagesse, rejeter et
» *condamner des expressions fautives, dont on abusoit.* »

Selon cette explication, Fénelon avouoit que le livre des *Maximes* renfermoit, sur plusieurs points, des *expressions fautives*, et qui *n'étoient point propres pour un ouvrage dogmatique. Il acceptoit la condamnation de ce livre dans toute son étendue, il adhéroit intérieurement et sans aucune restriction* au jugement que le saint siège en avoit porté ; mais il soutenoit en même temps qu'il n'avoit *jamais erré sur le fond de la doctrine*, c'est-à-dire qu'il n'avoit jamais attaché aux *expressions fautives* et inexactes de son livre, le mauvais sens qui les avoit fait condamner. Jamais il n'avoit pris ces expressions à la rigueur ; il avoit même cru pouvoir les employer après un grand nombre d'auteurs mystiques, ne faisant pas réflexion que le *langage du sentiment et le style du cœur*, qui peuvent convenir aux écrits des auteurs mystiques, ne conviennent point à un ouvrage dogmatique, surtout quand cet ouvrage est composé par un évêque, dont l'Église a droit d'exiger sur ces matières un langage précis et rigoureux. En un mot, Fénelon, en soutenant constamment qu'il n'avoit jamais été dans l'*erreur sur le fond de la doctrine*, a reconnu sincèrement qu'il s'*étoit trompé dans les expressions et dans le style de son livre.*

Ces dispositions de l'archevêque de Cambrai sont clairement exprimées dans une multitude d'écrits qu'il a com-

(*a*) *Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. III ; tom. II, pag. 373.

posés depuis la condamnation du livre des *Maximes*. Plusieurs de ces écrits sont cités dans l'*Histoire de Fénelon*, à laquelle nous renvoyons ici le lecteur, pour ne pas alonger cette *Dissertation* (*a*); et la *Correspondance de Fénelon* renferme un grand nombre d'autres témoignages à l'appui des mêmes explications (*e*).

Les sentimens de Fénelon étant ainsi expliqués, la dernière difficulté qu'on nous oppose tombe d'elle-même. Bien loin que Fénelon *n'ait pu*, dans ses principes, *faire l'offrande* dont il s'agit, il est certain que cette offrande n'étoit qu'une manifestation des sentimens qu'il a toujours eus dans le cœur depuis la condamnation de son livre, puisqu'il a toujours cru, depuis cette époque, non-seulement que *le livre des Maximes étoit susceptible de mauvaises interprétations*, comme le dit l'auteur des *Observations*, mais *que les expressions de ce livre* étoient, sur plusieurs points, *fautives*, inexactes, et par conséquent condamnables. Fénelon, en faisant l'offrande dont il s'agit, ne reconnoissoit pas qu'il eût été *dans l'erreur sur le fond de la doctrine*; mais il reconnoissoit seulement qu'il s'étoit trompé, en employant, dans un écrit dogmatique, des expressions et un langage qui ne convenoient point à un ouvrage de cette nature.

Ces réflexions, pour le dire en passant, servent encore à expliquer et à justifier une expression de Fénelon, qui semble, au premier abord, confirmer l'opinion de M. l'abbé Servois, et qui, faute d'être bien comprise, pourroit pa-

(*a*) *Hist. de Fénelon*, tom. II, pag. 295, 315, 321, 373. — (*e*) Voyez en particulier le *Mémoire* de Fénelon au P. Le Tellier, au commencement de 1710 (n. 3), et sa lettre au même père, du 27 juin 1712, parmi les *Lettres diverses*. Voyez encore ses lettres des 2 juillet, 9 et 21 octobre 1699, dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, au commencement de ce volume; et les deux lettres au pape Clément XI, imprimées à la fin du tom. IX des *Œuvres*, etc.

roître choquante et même scandaleuse. Conformément aux explications que nous venons de donner, l'illustre prélat a toujours soutenu, même depuis la condamnation de son livre, qu'il n'avoit jamais été dans l'*erreur sur le fond de la doctrine*; d'où il concluoit, qu'à proprement parler *il ne s'étoit jamais rétracté*. Après les divers passages de ses écrits que nous venons de citer, le sens de cette dernière expression ne peut être douteux. Fénelon ne vouloit certainement dire autre chose, sinon qu'en condamnant les *expressions fautives* et le langage inexact de son livre, il n'avoit eu aucune erreur à désavouer *sur le fond de la doctrine*. C'est ce qu'il explique lui-même de la manière la plus précise dans ses lettres des 9 et 21 octobre 1699. « Le terme de » *rétractation* dont M. l'abbé de Chévremont se sert, dit-il » dans la première de ces lettres, ne s'emploie d'ordi- » naire que quand un homme avoue qu'il a cru une doc- » trine qu'il reconnoît fausse. En ce sens, je ne me suis » jamais rétracté. Au contraire, j'ai toujours soutenu que » je n'avois jamais cru aucune des erreurs en question. » Le Pape n'a condamné aucun des points de ma vraie » doctrine, amplement éclaircie dans mes défenses. Il a » seulement condamné les expressions de mon livre, avec » *le sens qu'elles présentent naturellement*, et que je n'ai » jamais eu en vue..... Dire que je me suis rétracté, » ajoute Fénelon dans sa lettre du 21 octobre, ce seroit » faire entendre que j'ai avoué avoir eu des erreurs, et » ce seroit me faire une injustice, dont je crois cet abbé » très-incapable. Dire que je me suis rétracté, quoique » j'aie déclaré *que je n'avois jamais cru aucune des er-* » *reurs qu'on m'avoit imputées*, c'est faire entendre que » j'ai parlé de mauvaise foi. Il est inutile de dire que » M. l'abbé n'entend, par le terme de *rétractation*, qu'une » condamnation de mes expressions, sans rétracter le fond » de mes sentimens. Le dictionnaire de M. l'abbé n'est

» point celui de l'Eglise, ni même du monde entier. Le » terme de *rétractation*, quand on ne l'explique pas, em- » porte dans notre langue la condamnation d'une opi- » nion fausse qu'on avoue avoir crue. Convient-il à un » auteur qui m'estime, dit-il, qui veut me faire plaisir, » et qui demande chez moi un asile, de se servir, en par- » lant de moi, d'un terme si odieux dans l'usage public, » et qui sera naturellement si mal pris dans une affaire si » délicate et si importante? Ne devroit-il pas, au con- » traire, choisir avec précaution les termes les plus clairs » et les plus doux, pour écarter toute idée de *rétractation* » sur aucune erreur effective? »

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails, pour aller au-devant des mauvaises interprétations qu'on pourroit donner, contre l'intention de l'illustre prélat, à une expression qui peut, aux yeux de certaines personnes, avoir besoin d'explication. Le même motif nous engage à déclarer ici, que, parmi les nombreux manuscrits de Fénelon que nous avons eus sous les yeux, et que nous avons soigneusement examinés pour préparer l'édition de ses *Œuvres*, nous n'avons rien trouvé qui ne fût parfaitement conforme aux explications que nous venons de donner. Sa correspondance même la plus particulière, et ses lettres les plus confidentielles à des amis pour lesquels il n'avoit rien de caché, loin d'obscurcir ces explications, ne font que les rendre plus certaines et plus incontestables.

FIN.

NOTICE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES

CONTEMPORAINS DE FÉNELON,

DONT IL EST FAIT MENTION DANS SA CORRESPONDANCE.

EXPLICATION DE QUELQUES NOMS SUPPOSÉS

qui se rencontrent dans la *Correspondance de Fénelon* avec quelques-uns de ses amis, pendant les quatre ou cinq dernières années de sa vie.

Le Gardien des Capucins.	Le pape Clément XI.
M. Cousin.	Louis XIV.
M. Perraut, ou *le jeune Président.*	Le Duc de Bourgogne.
La supérieure des Ursulines.	Mme de Maintenon.
M. Tomasseau.	Le chancelier de Pontchartrain.
M. Pochart.	Le cardinal de Noailles.
M. Gombaut.	Le cardinal d'Estrées.
M. Lebrun.	Le cardinal de Janson.
M. de la Roche.	Le cardinal de La Trémoille.
M. Lecomte.	Le cardinal Fabroni.
M. de Montigny.	Le cardinal Casoni.
M. de la Brosse, ou *le P. Vicaire.*	Le Nonce.
M. de Granville.	Fénelon.
M. Faure.	L'évêque de Saint-Pons.
M. Blondel.	L'évêque d'Agen (Hébert).
M. Girard.	L'évêque de Meaux (de Bissy).
M. de Villers.	L'évêque de Soissons (de Sillery).
M. de Beaumont.	L'évêque de Porphyre (Le Drou).
Les Gascons.	Les évêques de Luçon et de la Rochelle.
Le procès de Bordeaux.	L'affaire des deux évêques.
M. Robert.	Le curé de S. Sulpice (La Chétardie).
Les Banquiers.	Les Missions-Étrangères.
Le procès de Grenoble.	L'affaire de la Chine.
Les Provençaux.	Les Jésuites.
M. Bourdon.	Le P. Le Tellier.
M. Colin.	Le P. Lallemant.
M. Martinet.	Le P. de La Tour.
M. Perrin.	Le P. Quesnel.
M. Legendre.	L'abbé Renaudot.
M. Robin.	Valloni, *ou* du Vaucel.
M. Charles.	L'abbé Ernest.
M. de la Marte.	Le P. Delbecque.

Les noms suivans se trouvent dans des lettres plus anciennes, et quelques-uns même dès le temps de l'affaire du Quiétisme.

Panta, ou *le grand Abbé.*	L'abbé de Beaumont.
Le petit Abbé.	L'abbé de Langeron.
P. P. ou *le petit Prince.*	Le Duc de Bourgogne.
Le Tuteur.	Le duc de Chevreuse.
Le bon, ou *L. B.* ou *le B. D.* ou *le bon Duc.*	Le duc de Beauvilliers.
La P. D. ou *la Surveillante*, ou *la bonne Duchesse*, ou *la petite Duchesse.*	La duchesse de Beauvilliers.
La Zélatrice.	La duchesse de Béthune.
Le P. L. C.	Le P. Lacombe.

NOTICE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES

CONTEMPORAINS DE FÉNELON,

DONT IL EST FAIT MENTION DANS SA CORRESPONDANCE.

AGEN (évêque d'); voyez HÉBERT.

AGUESSEAU (Henri-François d'), chancelier de France, naquit à Limoges en 1668. Etant entré de bonne heure dans la magistrature, il y parut avec beaucoup d'éclat, et devint successivement avocat-général en 1691, procureur-général en 1700, enfin chancelier en 1717, après la mort de M. Voysin. Ses liaisons avec plusieurs zélés Jansénistes, l'attachement excessif qu'il montra en diverses occasions pour les maximes du Parlement, et l'ardeur avec laquelle il sollicita pour cette raison la suppression de quelques Brefs de Clément XI sur les controverses du temps, le firent d'abord soupçonner d'être favorable au parti de Jansénius. (Voyez la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse du 24 août 1711, n. 3; tome I, page 486.) Mais il revint dans la suite à des sentimens plus favorables à la paix de l'Eglise, et plus conformes aux principes religieux dont il avoit toujours fait profession. Il donna sa démission de sa charge à cause de son grand âge, le 27 novembre 1750, et mourut à Paris le 9 février 1751, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut enterré, comme il l'avoit désiré, auprès de sa femme, dans le cimetière d'Auteuil.

AGUIRRE (Joseph-Saenz d'), né en 1630 à Logrogno, dans la vieille Castille, fut un des plus grands ornemens de l'ordre de saint Bénoît dans le dix-septième siècle. D'abord interprète des livres saints dans l'Université de Salamanque, ensuite censeur et secrétaire du tribunal du Saint-Office, il fut honoré de la pourpre par Innocent XI en 1686, en récompense de son zèle pour l'autorité du saint siège, qu'il avoit défendue contre la Déclaration du clergé de France de 1682, dans son ouvrage intitulé : *Defensio cathedræ S. Petri*, publié en 1683. Membre de la congrégation chargée de l'examen du livre des *Maximes* en 1697 (1), il opina contre ce livre. Il passoit, mais, à ce qu'il paroît, sans beaucoup de fondement, pour être extrêmement opposé

(1) Nous avons donné, dans la note (1) de la lettre 589, tom. X, pag. 429, les noms des cardinaux de la congrégation, qui émirent leur vœu sur ce livre.

aux Jésuites, et favorable à leurs ennemis. Il mourut à Rome le 19 août 1699, avec une grande réputation de science et de modestie.

AIX (l'archevêque d'); voyez VINTIMILLE.

ALAMANNI (Vincent-Antoine), natif de Florence, étoit un prélat fort accrédité auprès de Clément XI. Etant venu en France vers l'an 1709, il fit un voyage à Cambrai, et se lia particulièrement avec Fénelon qui lui donna des avis importans pour sa conduite spirituelle. Conformément à ces avis, l'abbé Alamanni, de retour en Italie, vers l'an 1711, reçut les ordres sacrés à Florence, sa patrie. Il remplit depuis plusieurs emplois importans à la cour pontificale, et continua d'entretenir avec Fénelon une correspondance fondée sur l'estime et l'admiration que ce prélat lui avoit inspirées. Voyez la lettre de l'abbé Alamanni à Fénelon, du 27 avril 1710, tome III, page 264.

ALBANI; voyez CLÉMENT XI.

ALBERGOTTI (François-Zénoble-Philippe d'), né à Florence le 25 mai 1654, s'attacha au service de France. D'abord colonel du régiment Royal-Italien, il fut nommé brigadier d'infanterie en 1690, maréchal de camp en 1701, lieutenant-général en 1702, et servit avec distinction en Italie pendant cette année et les suivantes. Louis XIV l'honora du cordon bleu en 1710, pour sa belle défense de Douai contre les alliés, et l'employa ensuite en Flandre, où il se distingua surtout en 1712 à l'affaire mémorable de Denain, et au siège de Douai, repris la même année par le maréchal de Villars. Il mourut le 23 mars 1717. Fénelon fait de lui un portrait assez peu avantageux dans une lettre au duc de Chevreuse du 14 septembre 1711, (*Corr.* tom. I, pag. 504) et dans son *Mémoire sur la campagne de* 1711. (*Œuvres*, tom. XXII, pag. 557.) Ce portrait ressemble d'ailleurs à celui que trace d'Albergotti le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*.

ALBERT (d'). Cette Correspondance fait mention de plusieurs personnages de ce nom, proches parens du duc de Chevreuse. Nous les avons fait connoître dans les notes. Voyez, dans la *Correspondance avec le duc de Chevreuse*, les lettres des 1er août 1701, 12 septembre 1706, et 11 janvier 1710; tome I, pages 108, 174, 327. (Voyez aussi le *Dictionnaire de Moreri*, article ALBERT.)

ALEGRE (Jeanne-Françoise de Géraud, marquise d') avoit épousé en 1679 Yves, marquis d'Alègre, lieutenant-général des armées du Roi, et qui devint en 1724 maréchal de France. Sa fille, Marie-Thérèse d'Alègre, fut mariée en 1696 au marquis de Barbesieux, fils du ministre Louvois. La marquise d'Alègre mourut à Paris le 28 mai 1723, âgée de soixante-cinq ans.

ALEXANDRE (Noël), né à Rouen en 1639, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Dominique, y devint successivement professeur de philosophie et de théologie, et fut reçu docteur de Sorbonne en 1675. Il mourut à Paris en 1724, âgé de quatre-vingt-six ans. Il est connu par plusieurs ouvrages théologiques, et surtout par une *Histoire ecclésiastique de l'ancien et du nouveau Testament*, dont les dissertations sont très-estimées. Il souscrivit en 1701 le fameux *Cas de conscience*; mais il révoqua peu après sa signature.

ALFARO (le père), Jésuite espagnol, fut un des huit consulteurs nommés au

mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq favorables au livre (1).

AMELOT (Michel), marquis de Gournai et baron de Brumelles, naquit en 1655 d'une famille distinguée dans la magistrature. Il se rendit célèbre par diverses ambassades, dans lesquelles il donna des preuves d'une grande capacité, de probité et de zèle pour le bien public. Louis XIV l'envoya à Rome en 1714, pour suivre les négociations destinées à réduire le cardinal de Noailles et les évêques opposans à la constitution *Unigenitus*; mais la mort du Roi le fit rappeler à Paris au mois de septembre 1715, avant la conclusion de l'affaire dont il étoit chargé. Il mourut à Paris le 21 juin 1724, âgé de soixante-neuf ans. (Voyez le *Mémoire historique* placé à la fin du tom. IV de la *Correspondance*.)

AMIENS (vidame d'); voyez CHAULNES.

ANGLETERRE (roi d'); voyez JACQUES III.

ANJOU (le duc d'); voyez PHILIPPE V.

ARANTHON (Jean d'), né en 1620 au château d'Alex, dans le Genevois, devint évêque de Genève en 1660. Ayant eu occasion de voir Mme Guyon à Paris en 1680, il conçut une haute idée de sa piété, et l'attira dans son diocèse pour l'aider à l'établissement d'une communauté de *Nouvelles-Catholiques*. Mais il ne tarda point à la soupçonner de quelques illusions dans sa piété; ce qui ne l'empêcha pas de conserver pour elle une sincère estime, comme on le voit par sa lettre du 8 février 1695. (Tom. VII, pag. 148.) Ce prélat mourut en odeur de sainteté le 4 juillet 1695. Sa *Vie* a été écrite par

(1) Pour lever les contradictions apparentes qui pourroient se trouver entre les divers articles relatifs aux consulteurs nommés pour l'examen du livre des *Maximes*, nous avons cru devoir donner ici la liste de tous les consulteurs avec le résultat de leurs travaux.

Le pape Innocent XII nomma d'abord, au mois de septembre 1697, huit consulteurs, savoir: 1° le P. Alfaro, Jésuite; 2° le P. Bernardini, maître du sacré Palais; 3° le P. Damascène, de l'ordre des Mineurs-Conventuels; 4° le P. Gabrielli, alors procureur-général des Feuillans, et depuis cardinal; 5° le P. Granelli, religieux de l'Observance; 6° le P. Massoulié, Dominicain; 7° le P. del Miro, Bénédictin; 8° le P. Serani, procureur-général des Augustins.

Les partisans de Bossuet, croyant le P. Damascène trop favorable au livre des *Maximes*, le firent exclure, dès le mois de décembre suivant, par l'intervention du prélat Delfini, alors nonce en France, qui en écrivit au Pape de la part de Louis XIV. Le P. Damascène fut remplacé par le P. Philippe, général des Carmes déchaussés; mais la suite montra qu'on n'avoit rien gagné à ce changement.

Enfin aux huit consulteurs déjà nommés, le souverain Pontife en ajouta encore deux autres en janvier 1698, savoir: 1° le P. Le Drou, religieux Augustin, évêque de Porphyre et sacriste du Pape; 2° le prélat Badolovic, secrétaire de la congrégation des Réguliers, archevêque de Chiéti, dans le royaume de Naples, et depuis cardinal.

Après dix mois d'examen, les consulteurs se trouvèrent tellement partagés, que cinq opinèrent pour le livre, et cinq contre; les cinq consulteurs favorables furent le P. Alfaro, le P. Gabrielli, le P. Philippe, l'évêque de Porphyre et l'archevêque de Chiéti. On peut voir, dans l'*Histoire de Fénelon*, (liv. III) la suite de cette affaire. On remarqua dans le temps, que l'opinion du P. Gabrielli et de l'archevêque de Chiéti ne les empêcha point d'être honorés de la pourpre quelques mois après la conclusion.

D. Innocent Le Masson, général des Chartreux. (Voyez plus bas l'article MASSON (Le). Voyez aussi l'*Histoire de Fénelon*, liv. II, n. 9; liv. III, n. 60.)

ARGENSON (Marc-René de Voyer, marquis d'), d'une ancienne maison originaire de Touraine, naquit en 1652 à Venise, où son père étoit ambassadeur de France. Après avoir occupé quelque temps une charge de maître des requêtes, il fut nommé en 1697 lieutenant-général de police, et remplit cet emploi avec autant d'habileté que de succès. Il devint aussi conseiller d'État en 1709, et garde des sceaux en 1718. Il mourut à Paris le 8 mai 1721, âgé de soixante-neuf ans.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d'), d'une famille illustre de Bretagne, naquit en 1673. Il fut reçu en 1700 docteur de Sorbonne, devint en 1709 aumônier du Roi, enfin en 1723 évêque de Tulle. Il mourut en 1740, regretté des pauvres dont il étoit le père, et des gens de bien dont il étoit la lumière et l'exemple. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques pleins de recherches : parmi ces ouvrages, on distingue celui qui a pour titre : *Collectio Judiciorum de novis erroribus, qui ab initio sæculi duodecimi ad annum* 1725 *in Ecclesia proscripti sunt et notati.* Parisiis, 1728, 3 vol. in-fol. Nous avons parlé ailleurs de la part qu'il prit à la controverse du quiétisme. (Note (4) de la lettre 511, ci-dessus tom. X, pag. 99.)

ARNAULD (Antoine), frère d'Arnauld d'Andilly, et troisième fils d'Antoine Arnauld, avocat-général de la reine Catherine de Médicis, naquit à Paris en 1612. Après ses études de philosophie et de théologie, il soutint dès l'an 1635, dans sa tentative, des opinions singulières sur la grâce, qui annoncèrent ce qu'il seroit plus tard. Reçu docteur de Sorbonne en 1641, il fut exclu de la Faculté en 1656, pour son attachement à la doctrine de Jansénius, condamnée par le saint siège. Il prit alors le parti de la retraite, où il demeura jusqu'à la paix de Clément IX, en 1668. Depuis cette époque, il tourna contre les Calvinistes les talens dont il s'étoit d'abord servi contre les décisions du saint siège. Ces temps heureux produisirent plusieurs ouvrages de controverse généralement estimés, entre autres, la *Perpétuité de la Foi*, dont Nicole fut le principal auteur, et à laquelle Arnauld eut très-peu de part. Mais la démangeaison de dogmatiser troubla bientôt le calme d'Arnauld. Devenu suspect à Louis XIV, il fut obligé de se retirer dans les Pays-Bas, où il continua, jusqu'à sa mort, de soutenir le parti de Jansénius. Il publia en faveur de ce parti une foule d'écrits dont le *Dictionnaire de Moréri* a donné une très-longue liste. Arnauld mourut à Bruxelles en 1694, entre les bras du P. Quesnel, son disciple, et son successeur dans la qualité de chef du parti.

ARRAS (évêque d'); voyez SÈVE (de).

ARTAIGNAN; voyez MONTESQUIOU.

AUBIGNÉ (Claude-Maur d'), d'abord abbé de Vitry près Senlis, devint en 1701 évêque de Noyon, d'où il fut transféré en 1707 à l'archevêché de Rouen, vacant par la mort de Nicolas Colbert. Il mourut dans sa ville épiscopale, au mois d'avril 1719. La Correspondance de Fénelon, aussi bien que les mémoires du temps, le représentent comme un prélat d'un savoir et d'un

génie assez médiocre, et fort suspect sur l'article du jansénisme. (Voyez en particulier les lettres de Fénelon au duc de Chevreuse des 24 février et 4 mai 1710, tom. I, pag. 346, 374.)

AVAUX (d'); voyez MESMES.

BAGNOLS (Dreux-Louis Dugué de), né en 1645, fut conseiller d'État sous Louis XIV, puis intendant de Flandre vers l'an 1700, et conserva cet emploi jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 octobre 1709. Il montra toujours le plus parfait dévoûment aux intérêts du Roi; mais son attachement bien connu aux opinions de Port-Royal, dans lesquelles il avoit été nourri, diminua beaucoup la confiance que Louis XIV lui avoit d'abord témoignée. (Voyez le Mémoire latin de Fénelon au pape Clément XI, en 1705, n. 2; tom. XII des *Œuvres*, pag. 599.)

BARBESIEUX; voyez TELLIER (Louis-François-Marie Le).

BARRIÈRE (Jean-Charles de Taillefer de), issu des anciens comtes de Périgueux, devint en 1691 camérier secret honoraire du pape Innocent XII, et apporta la barrette au cardinal de Noailles en 1700. Il fut pourvu des abbayes de Saint-Martial de Limoges en 1701, et de Josaphat en 1714. Il mourut en 1729. Mme de Pontchat, à qui l'abbé de Chanterac écrivit en 1697, au sujet du livre des *Maximes*, une lettre qui fit alors du bruit, (lettre 174, tom. VII, pag. 383) étoit sœur de cet abbé.

BAVIERE (Joseph-Clément de), Électeur de Cologne. Voyez la *Notice* qui précède le *Discours prononcé* par Fénelon *au sacre* de ce prince, tom. XVII des *Œuvres*, pag. 131.

BAVIERE (Maximilien-Emmanuel de), frère du précédent, naquit le 10 juillet 1662, et succéda en 1679 à l'Électeur Ferdinand-Marie, son père. Il contracta d'abord une alliance très-étroite avec l'empereur Léopold, qui le fit nommer par le roi d'Espagne, en 1692, gouverneur des Pays-Bas. Mais ayant pris, ainsi que son frère, le parti de la France dans la guerre de la succession, il fut dépouillé de ses États d'Allemagne, et obligé de chercher un asile en France, où Fénelon eut occasion de le voir et de s'entretenir avec lui vers l'an 1703. Le traité de Rastadt, en 1714, le remit en possession de ses États. Il mourut le 26 février 1726, âgé de soixante-quatre ans. Voyez le portrait que Fénelon fait de cet Électeur dans la lettre 51, au duc de Chevreuse, vers la fin de 1703, tom. I, pag. 155.

BAYEUX (l'évêque de); voyez NESMOND.

BEAUFORT (Joseph de) fut successivement à Châlons et à Paris grand-vicaire de M. de Noailles, qui avoit en lui une grande confiance, et qui le choisit même pour son confesseur. Ce fut lui qui composa et publia en 1694, par ordre du prélat, *les Mœurs et Entretiens du Frère Laurent de la Résurrection*, Carme déchaussé. (Voyez la lettre 288 de la VIe sect. (tom. VIII, pag. 173), et ci-après l'article LAURENT.)

BEAUMONT (Pantaléon de) fils de Henri de Beaumont, seigneur du Gibaut, et de Marie de Salignac, sœur consanguine de l'archevêque de Cambrai, (Voyez plus bas l'article FÉNELON, n. II.) naquit en 1660 au château

du Gibaut, et fut associé à Fénelon, en 1689, en qualité de sous-précepteur du Duc de Bourgogne. La disgrâce qui accabla au mois de juin 1698 presque tous les amis de Fénelon, obligea l'abbé de Beaumont de se retirer à Cambrai, où l'archevêque le fit son grand-vicaire. Il est souvent désigné dans la *Correspondance* de Fénelon sous le nom de *grand Abbé*, ou de *Panta*, abrégé de Pantaléon, son nom de baptême. Nommé en 1716 à l'évêché de Saintes, il se concilia l'estime et la considération générale par une piété solide et éclairée, jointe à des manières nobles et aisées, et à des connoissances très-étendues, surtout dans le genre historique. Il mourut à Saintes le 10 octobre 1744, laissant au séminaire de son diocèse, outre des sommes considérables, sa riche bibliothèque, dans laquelle se trouvoit une nombreuse collection des manuscrits de Fénelon. Nous avons remarqué ailleurs que ces manuscrits furent communiqués à l'abbé de Fénelon, quelques années avant la révolution, pour servir à la nouvelle édition des *Œuvres* de l'archevêque de Cambrai. La manière dont l'évêque de Saintes est maltraité dans les *Nouvelles ecclésiastiques* montre assez quel étoit son attachement et sa soumission aux définitions de l'Eglise et du saint siège contre les nouvelles doctrines. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 34. — *Nouvelles ecclésiast.* années 1738 et 1744.)

BEAUVAIS (l'évêque de); voyez JANSON, et BEAUVILLIERS (François-Honorat de).

BEAUVAU (Pierre-Magdeleine, comte de), né le 2 mai 1663, étoit fils de Jacques de Beauvau, troisième du nom, marquis du Rivau. Après avoir rempli avec honneur divers emplois militaires, il devint en 1709 maréchal de camp, lieutenant-général en 1718, puis en 1724 chevalier des ordres du Roi. Il obtint en 1732 le gouvernement de Douai, et mourut dans cette ville le 30 mai 1734. Fénelon fait de lui un portrait avantageux, dans sa lettre au duc de Chevreuse du 1er décembre 1709; tom. I, pag. 314.

BEAUVAU (René-François de), frère du précédent, naquit en 1664, au château du Rivau. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord chanoine et grand-vicaire de Sarlat. Nommé en 1700 évêque de Bayonne, il fut transféré à Tournai le 23 avril 1707, puis à Toulouse le 29 juillet 1713, enfin à Narbonne le 5 novembre 1719. Il devint aussi en 1724 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et mourut à Narbonne le 4 août 1739, âgé de soixante-quinze ans. Les embarras que lui causa en 1709 l'invasion de Tournai par les alliés, sous la conduite du prince Eugène, ne contribuèrent pas peu à lui faire désirer sa translation à Toulouse. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 25. (Voyez aussi l'article ERNEST, ci-après; et dans la IVe section de la *Correspondance*, les *Lettres concernant les affaires de l'église de Tournai*; tom. V, pag. 272 et suiv.)

BEAUVILLIERS (Paul de Saint-Aignan, duc de), pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chef du conseil des finances, ministre d'Etat, etc. naquit en 1648. Il conçut de bonne heure une haute estime pour Fénelon, avec qui il se lia très-étroitement, par les soins de M. Tronson, leur commun directeur. Nommé en 1689 gouverneur du Duc de Bourgogne,

et libre de choisir ses coopérateurs, il se fit associer Fénelon en qualité de précepteur, et partagea constamment les soins de son emploi avec le duc de Chevreuse, son beau-frère. Jamais on ne vit à la cour une réunion plus vertueuse; jamais aussi on ne vit un succès plus complet dans l'éducation d'un prince. Après la disgrâce de Fénelon, le duc de Beauvilliers continua de correspondre avec lui, mais dans le plus grand secret; tant pour ne pas compromettre son ami, que pour ne pas s'exposer lui-même à l'orage qui menaça de l'entraîner au mois de juillet 1698, avec les autres amis de l'archevêque de Cambrai. Ils avoient dans la personne du duc de Chevreuse un intermédiaire associé à tous leurs sentimens et à toutes leurs pensées, et que sa position n'obligeoit pas à des précautions si rigoureuses. Le duc de Beauvilliers mourut à Vaucresson, près Versailles, le 31 août 1714, âgé de soixante-six ans. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon sous le nom de *bon duc* ou simplement de *bon*, et par les abbréviations *B.*, *B. D.*, *L. B.*

Il avoit épousé en 1671 Henriette-Louise Colbert, seconde fille de Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'Etat. De ce mariage naquirent treize enfans, dont on peut voir les noms dans le *Dictionnaire de Moréri*. La duchesse de Beauvilliers survécut long-temps à son époux, et mourut le 19 septembre 1733, âgée de soixante-dix-huit ans, après une vie toute consacrée aux œuvres de la religion et de la charité. Elle devoit une grande partie de ses vertus et de ses aimables qualités à sa religieuse déférence pour les avis de Fénelon. Elle est souvent désignée dans la Correspondance de l'archevêque de Cambrai sous les noms de *bonne duchesse* ou *bonne petite duchesse*, et par les abbréviations *L. P. D.*, *L. B. P. D.* (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 28; et liv. VIII, n. 24.)

BEAUVILLIERS DE SAINT-AIGNAN (François-Honorat-Antoine de), frère du précédent, naquit en 1682. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu en 1708 docteur de Sorbonne. Il étoit de plus abbé de Saint-Germer, dans le diocèse de Beauvais, et archiprêtre de l'église d'Orléans, lorsqu'il fut nommé en 1713 à l'évêché de Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Clément XI lui refusa quelque temps ses bulles, à cause d'une thèse qu'il avoit soutenue en licence sur les maximes de l'Eglise Gallicane; mais cette difficulté fut bientôt levée par les observations respectueuses que Fénelon fit adresser là-dessus au Pape par l'entremise de P. Daubenton, Jésuite. L'évêque de Beauvais, s'étant démis de son siège en 1728, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Pendant sa retraite, il s'occupa à étudier l'Ecriture sainte, et il publia une *Nouvelle traduction de la Bible, suivant la Vulgate, avec des notes historiques et critiques, à la suite de chaque chapitre, précédées de dissertations sur les sujets importans.* Bruxelles (Paris), 1745—1751; 16 vol. in-4°. Cet ouvrage, dont les quatre premiers volumes sont anonymes, est resté incomplet; le tome XVI et dernier contient les *petits Prophètes*. Il mourut à l'abbaye de Prémontré, dans les pratiques de la piété et de la pénitence, le 19 août 1751.

BEDMAR (Isidore-Jean-Joseph-Dominique de la Cueva, marquis de), né le 23 mai 1652, servit d'abord le roi d'Espagne, en qualité de capitaine d'in-

fanterie, dans l'Etat de Milan. De là étant passé en Flandre, il obtint successivement divers emplois importans dans les armées d'Espagne, et fut chargé du gouvernement des Pays-Bas, en l'absence du duc de Bavière, en mars 1701. Il mourut le 2 juin 1723, âgé de soixante-onze ans, après en avoir passé cinquante-deux au service des rois d'Espagne, dont il s'étoit attiré l'estime par sa prudence et son intégrité.

BELLEFONDS (Bernardin Gigault, marquis de), seigneur de l'île Marie, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, etc. étoit fils de Henri-Robert Gigault, seigneur de Bellefonds. Il signala son courage en plusieurs occasions sous le règne de Louis XIV, qui le fit maréchal de France en 1668, et lui confia depuis plusieurs ambassades et commandemens importans. Il mourut le 5 décembre 1694, à l'âge de soixante-quatre ans, au château de Vincennes, dont il étoit gouverneur; et fut enterré dans le chœur de la Sainte-Chapelle du château, où l'on voyoit encore son épitaphe avant la révolution. Il joignoit aux talens militaires une religion profonde et une solide piété, qui le firent puissamment contribuer à la conversion de Mme de la Vallière. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. V, n. 5 et 7.)

BENTIVOGLIO (Corneille), né à Ferrare le 27 mars 1668, après avoir rempli quelques emplois inférieurs dans l'état ecclésiastique, fut déclaré nonce ordinaire à la cour de France le 24 octobre 1711, et fit son entrée à Paris le 23 octobre 1712. Ayant exercé sa nonciature à la grande satisfaction des deux cours, jusqu'au mois d'octobre 1719, il retourna en Italie, où le pape Clément XI le créa cardinal. Il fut depuis ministre de Philippe V, roi d'Espagne, auprès de la cour de Rome, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 décembre 1732.

BERGHEIK (le comte de), né en Flandre, étoit intendant des Pays-Bas, vers la fin du règne de Charles II, roi d'Espagne. Sa droiture et sa capacité lui méritèrent également la confiance de Philippe V, aux intérêts duquel il fut constamment dévoué, et qui le conserva dans son emploi. Ce prince le chargea de plusieurs négociations importantes, pendant les années 1706, 1709 et 1711. S'étant rendu en Espagne en 1713, après la conclusion de la paix, il continua d'y jouir de l'estime et de la confiance de Philippe V; mais son opposition au contrôleur des finances Orry, et à la princesse des Ursins, l'exposèrent à des contradictions qui lui firent demander et obtenir la permission de retourner dans les Pays-Bas en 1714. Nous ignorons l'époque et le lieu de sa mort. Le duc de Saint-Simon, peu porté à louer, le représente comme un homme aussi recommandable par sa modestie et son désintéressement, que par ses talens pour l'administration. Ce jugement du duc de Saint-Simon est confirmé par celui que Fénelon porte du comte de Bergheik dans plusieurs lettres au duc de Chevreuse, tome I, lettres 102, 121 et 138. (Voyez aussi les *Mémoires* de Torci, et ceux du marquis de Saint-Philippe.)

BERLIZE (René de) fut reçu docteur de Sorbonne le 10 juillet 1664. Nous avons donné dans la *Correspondance sur le Quiétisme* quelques lettres de ce docteur à l'abbé de Beaumont, qui contiennent des particularités intéressantes sur cette affaire. Il vivoit encore en 1702.

BERLO (Ferdinand-Maximilien de), des comtes de Berlo et de Brus, d'abord chanoine de Liége, fut nommé en 1696 évêque de Namur par le roi d'Espagne Charles II. Il gouvernoit encore cette église en 1723. Les troubles occasionnés à Tournai par l'invasion des alliés en 1709, ayant inspiré à M. de Beauvau, évêque de cette ville, le désir de quitter son siége, Fénelon souhaita de le voir remplacé par l'évêque de Namur, et fit même quelques démarches pour parvenir à ce but; mais ces démarches n'eurent aucun effet, l'évêque de Namur ayant préféré sans doute le séjour tranquille de son diocèse aux orages qui l'attendoient nécessairement à Tournai. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 25.)

BERNARDINI (Paulin), Dominicain, maître du sacré Palais sous le pontificat d'Innocent XII, fut un des huit consulteurs nommés par ce pontife, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez la note ci-dessus pag. 283.)

BERNIÈRES (M. de), d'abord intendant du Hainault en 1698, à la place de M. Voysin, succéda en 1709 à M. de Bagnols (voyez ce mot) dans la charge d'intendant de Flandre, qu'il remplit jusqu'en 1718. Il avoit avec Fénelon des relations habituelles, fondées sur une estime et une amitié réciproques.

BERRI (le Duc de); voyez CHARLES DE FRANCE.

BERTIER (David-Nicolas de), premier évêque de Blois, étoit particulièrement lié avec Fénelon. Nommé à ce siége le 22 mars 1693, il ne fut institué que le 4 juin 1697, et sacré dans l'église de Saint-Cyr par M. de Noailles, archevêque de Paris, le 15 septembre suivant. Il ne fit son entrée à Blois que le 26 juin 1698, et y mourut le 20 août 1719, âgé de soixante-sept ans.

BERWICK (Jacques de Fitz-James, duc de), étoit fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Marlborough. Il naquit à Moulins en 1671, et suivit de très-bonne heure la carrière des armes, dans laquelle il obtint de brillans succès, tant au service du roi son père, qu'au service de Louis XIV, après la retraite de Jacques II en France. Ses succès dans ce dernier royaume le firent élever en 1706 à la dignité de maréchal de France. Un coup de canon termina sa glorieuse carrière, le 12 juin 1734, au siége de Philisbourg, où il commandoit les armées françaises. Le maréchal de Berwick n'étoit pas moins recommandable par ses vertus morales et chrétiennes, que par ses talens militaires. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 21.)

BÉTHUNE (le duc de); voyez CHAROST.

BISSY (Henri-Pons de Thiard, cardinal de), naquit le 25 mai 1657. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, et reçu le bonnet de docteur le 25 janvier 1685, il fut nommé évêque de Toul en 1687, refusa en 1697 l'archevêché de Bordeaux, et fut choisi le 10 mai 1704 pour succéder à Bossuet dans le siége de Meaux. Après la mort de M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, en 1709, Mme de Maintenon lui donna sa confiance, et se dirigea par ses conseils dans les controverses qui agitoient alors l'Église. Son zèle pour l'unité de la foi et pour la défense des décisions de l'Église lui obtint en 1715 le chapeau de cardinal. Il étoit pénétré des sentimens d'une haute estime et d'une profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon, de son côté, rendoit justice

à la piété et aux bonnes intentions de l'évêque de Meaux; quoiqu'il n'eût pas une grande idée de son jugement ni de sa capacité. On voit même, par plusieurs de ses lettres, qu'il soupçonna pendant quelque temps ce prélat d'être favorable au jansénisme. Les difficultés que M. de Bissy avoit proposées à Fénelon en 1706, touchant l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques, avoient sans doute donné lieu à ce soupçon. (Voyez la seconde partie de l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres*, n. 2.) Mais l'évêque de Meaux, sans renoncer à son opinion sur l'infaillibilité en question, (voyez, parmi les *Lettres diverses*, sa lettre au P. Lami du mois de janvier 1711, tom. III, pag. 397), se prononça peu de temps après de la manière la plus forte et la plus précise contre les nouvelles doctrines, particulièrement dans son Mandement du 10 avril 1710, contre la *Théologie* du P. Juénin. Il mourut à Paris le 30 juillet 1737, à Saint-Germain-des-Prés, dont il étoit abbé. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon par le nom de *M. Girard*. Ses Mandemens, presque tous sur les controverses du temps, forment un recueil de 3 vol. in-4°. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 14, et *Pièces justif.* du liv. VII, n. 14, art. 6. — L'*Hist. de l'église de Meaux*, liv. V, n. 114. Voyez aussi plus bas, l'article JUÉNIN.)

BLAINVILLE (le marquis de); voyez COLBERT (Jules-Armand).

BLETTERIE (Jean-Philippe-René de la), professeur d'éloquence au collége royal de Paris, et membre de l'Académie des belles-lettres, naquit à Rennes en 1696. Il est connu par plusieurs ouvrages bien accueillis du public, et en particulier par les *Histoires de Julien l'Apostat et de l'empereur Jovien*. On a aussi de lui trois *Lettres sur la Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, dans lesquelles il réfute avec autant de modération que d'évidence les calomnies de cet abbé contre Fénelon et Mme Guyon. L'importance de ces *Lettres*, dont les exemplaires sont devenus extrêmement rares, nous a déterminés à les insérer à la suite de la *Correspondance sur le Quiétisme*, pag. 91 et suiv. de ce vol. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, *Pièces justif.* du liv. III, n. 6 et 12.)

BLOIS (l'évêque de); voyez BERTIER.

BOILEAU (Jean-Jacques), chanoine de Saint-Honoré à Paris, naquit près d'Agen en 1649. Il étoit fort attaché au cardinal de Noailles, dont il partageoit les opinions sur l'article du jansénisme. Il fut aussi mêlé dans quelques négociations relatives à la controverse du quiétisme. Il mourut en 1735, âgé de quatre-vingt-six ans.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Tréguier, puis de Meaux, naquit en 1664. Ayant suivi à Rome les affaires de son oncle, lors de la controverse du quiétisme, il entretint avec lui une correspondance qui ne donne pas une idée avantageuse de sa sagesse ni de sa modération. Il ne prit les ordres sacrés qu'après son retour de Rome, et fut reçu docteur de Paris en 1700. L'évêque de Meaux le demanda inutilement à Louis XIV pour coadjuteur en 1703; mais la faveur du cardinal de Noailles le fit nommer en 1716 à l'évêché de Troyes, dont les bulles ne lui furent accordées qu'en 1718, après quelques difficultés de la part de la cour de Rome, qui suspectoit sa doctrine sur l'ar-

ticle du jansénisme, et non sans raison, comme la suite le montra. S'étant démis de son évêché le 30 mars 1742, il mourut l'année suivante. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 33 et 99.)

BOUFFLERS (Louis-François, duc de), pair et maréchal de France, d'une famille illustre de Picardie, naquit en 1644. Il montra de bonne heure les plus grandes dispositions pour l'art de la guerre, dans lequel il s'acquit une très-grande réputation. La défense de Lille, en 1708, l'a surtout rendu célèbre. Il mourut à Fontainebleau le [illegible] août 1711, avec la réputation d'un homme encore plus distingué par ses qualités morales, que par ses talens militaires. Aussi le duc de Saint-Simon, peu porté à la louange, fait-il du maréchal de Boufflers un très-bel éloge dans ses *Mémoires*.

BOUILLON (Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de), naquit en [illegible]. Il dut à la considération de Louis XIV pour le maréchal de Turenne, son oncle, d'être nommé cardinal en 166[illegible], et grand-aumônier de France au mois de décembre 1671. Il étoit en même temps abbé de Cluni, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Vaast-d'Arras, de Saint-Martin de Pontoise, de Tournus, etc. Tant de faveurs n'empêchèrent pas le cardinal de Bouillon d'encourir, en 1685, la disgrâce du Roi, par les prétentions excessives qu'il manifesta en plusieurs occasions pour l'élévation de sa famille. Rappelé à la cour quelques années après, il désira d'être chargé des affaires de France à Rome; et cette grâce, qu'il obtint en 1697, devint pour lui une source de malheurs. Son amitié pour Fénelon le fit soupçonner, quoique sans raison (1), d'avoir cherché à lui épargner une flétrissure dans l'affaire du livre des *Maximes*, et ces soupçons ne contribuèrent pas peu à la nouvelle disgrâce que le cardinal éprouva en 1700. Il provoqua aussi, dans le même temps, le mécontentement du Roi, par ses plaintes indiscrètes sur la préférence que ce prince avoit accordée à l'abbé de Soubise pour la coadjutorerie de Strasbourg, et surtout par son obstination à demeurer à Rome, contre la défense du Roi, après la conclusion de l'affaire du quiétisme. Cette conduite du cardinal de Bouillon paroît avoir eu pour principe le désir qu'il avoit de faire les fonctions de doyen du Sacré-Collége, à la place du cardinal Cibo, que son âge et ses infirmités mettoient hors d'état de remplir cette place. Louis XIV, irrité, fit demander au cardinal de Bouillon, par le prince de Monaco, son ambassadeur à Rome, la démission de la charge de grand-aumônier, et le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Le pape Innocent XII étant mort sur ces entrefaites, et ayant été remplacé par le cardinal Albani (Clément XI), le cardinal de Bouillon espéra que l'intervention d'un protecteur aussi respectable désarmeroit la colère du Roi; mais voyant ses espérances trompées, il se détermina à revenir en France, pour y vivre dans l'exil. Il obtint seulement la liberté de voyager dans ses abbayes, en observant de se tenir éloigné de trente lieues de Paris et de la cour. Enfin, ennuyé d'un exil dont il ne voyoit pas le terme, il saisit l'occasion d'un voyage dans son abbaye de Saint-Vaast-d'Ar-

(1) Voyez la lettre [illegible] de la [illegible], tom. X, pag. [illegible] de Beaumont au marquis de Fénelon [illegible]

ras, pour s'approcher de la frontière de Flandre, et se fit enlever par un détachement de l'armée ennemie, dans le courant de mai 1710. Un acte aussi formel de désobéissance irrita de nouveau Louis XIV. Le Parlement de Paris rendit contre le cardinal un décret de prise de corps, et ordonna la saisie de tous ses revenus. Le cardinal se retira à Rome, où il reprit les fonctions de doyen du Sacré-Collége. Il y vécut tranquille, et jouissant d'une grande considération, jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 mars 1715. Pendant sa dernière maladie, il écrivit à Louis XIV une lettre de soumission. On trouve de plus longs détails sur son histoire dans ses lettres à Louis XIV, à Fénelon et au marquis de Torci (1). Le style incorrect et embarrassé de ces lettres contraste singulièrement avec le nom et les emplois du cardinal de Bouillon; mais cette raison ne nous a pas paru suffisante pour supprimer des pièces historiques qui offrent d'ailleurs un grand intérêt.

BOURBON (Guillaume), né en 1629 dans le diocèse de Lyon, embrassa l'état ecclésiastique, et entra en 1660 au séminaire de Saint-Sulpice. S'étant attaché à la compagnie du même nom, il remplit au séminaire de Paris les fonctions de directeur, et se concilia l'estime et la vénération de ses confrères par une piété aussi tendre que solide. Il servit successivement de secrétaire à MM. de Bretonvilliers, Tronson et Leschassier, supérieurs généraux de la compagnie, qui l'honorèrent toujours d'une confiance particulière. Plusieurs lettres de Fénelon, entre autres celle du 19 novembre 1709, à M. Leschassier, (tom. V, pag. 228) montrent la haute estime dont il étoit pénétré pour ce vertueux prêtre. Il mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 15 novembre 1709, âgé de quatre-vingts ans. Sa tendre dévotion pour la sainte Vierge lui fit prendre une part très-active à la construction de la chapelle de Lorette, qu'on voit encore aujourd'hui à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. M. Bourbon fut chargé par M. Tronson de surveiller la construction de cette chapelle, qu'il enrichit dans la suite de plusieurs offrandes.

BOURDON (Aimé), médecin de Cambrai, dont il est souvent parlé dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon à la comtesse de Montberon, et dans la *Correspondance de famille*, naquit en 1638, et mourut le 21 décembre 1706, après avoir publié quelques ouvrages d'anatomie assez répandus dans le temps.

BOURGOGNE; voyez Louis (Duc de).

BOURNONVILLE (Alexandre-Albert-François-Barthélemi, prince de), comte de Hénin, marquis de Risbourg, etc. naquit à Bruxelles le 16 avril 1664. Envoyé en France, à l'âge de neuf ans, pour y être élevé auprès du duc de Bournonville, son oncle, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse, il fut nommé en 1682 guidon, puis sous-lieutenant des gendarmes de la garde. Il servit avec distinction dans les armées françaises depuis 1683,

(1) Voyez les sections III et IV de cette *Correspondance*, et l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 34. Voyez aussi les *Mémoires de Coulanges*, pag. 333, et la *lettre 88e de madame de Sévigné* (édition de 1818).

se trouva aux sièges de Philisbourg en 1688, de Namur en 1692, aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde en 1693, et reçut deux blessures à cette dernière. La guerre de la succession d'Espagne lui offrit de nouveau l'occasion de signaler sa valeur. Il devint brigadier de cavalerie en 1702, maréchal de camp en 1704, et fit toutes les campagnes jusqu'à sa mort. En 1705, étant déjà malade, il voulut, malgré les observations de l'Electeur de Bavière, rejoindre l'armée pour se trouver à un combat dont on voyoit l'apparence; mais la fatigue irrita tellement son mal, qu'on fut obligé de le reporter à Bruxelles, où il mourut le 3 septembre de cette même année. C'étoit un seigneur plein de religion et de piété, et fort instruit dans la science des médailles et des antiquités. Il avoit épousé, le 29 août 1682, Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes, sœur du duc de Chevreuse, qu'il perdit le 22 mai 1701. On peut voir, 71e des *Lettres diverses*, (tom. II, pag. 463) l'éloge flatteur qu'il fait de la conduite ferme, sage, et aimable tout à la fois, du Duc de Bourgogne pendant la campagne de Flandre, en 1702.

BRISACIER (Jacques-Charles de), né en 1641, entra en 1666 au séminaire des Missions-Etrangères, dont il devint supérieur, pour la première fois, en 1681. Conformément à l'usage de cette maison, où le supérieur doit être élu de nouveau tous les trois ans, M. de Brisacier fut choisi jusqu'à huit fois pour remplir cette place. Il la quitta pour la dernière fois en 1736, et mourut le 23 mars de la même année, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. C'étoit un ecclésiastique aussi éclairé que vertueux. Il avoit été nommé en 1695 à l'abbaye de Flabemont. Son attachement à l'œuvre des Missions-Etrangères lui fit plusieurs fois refuser l'épiscopat. Mme de Maintenon eut recours à ses lumières en diverses occasions, spécialement pour former les règlemens de Saint-Cyr, et pour fixer son opinion sur les livres de Mme Guyon. (Voyez plus bas l'article TIBERGE. Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2 et 15.)

BRIGODE (Arnoul-Joseph), ami zélé du P. Quesnel, lui donna quelque temps l'hospitalité en Hollande, et se fit libraire pour être plus utile au parti. Les deux amis furent arrêtés à Bruxelles avec le P. Gerberon, le 3 mai 1703, par ordre du roi d'Espagne. Brigode, après quelques mois de prison, donna de si grandes marques de repentir, qu'il obtint son élargissement; mais il reprit bientôt avec la liberté ses premiers sentimens. (Voyez les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. eccles.* 10 mai 1703.)

BRYAS (Jacques-Théodore de), natif d'Arras, et prédécesseur de Fénelon dans le siége de Cambrai, fut d'abord évêque de Saint-Omer en 1671. Il fut transféré en 1675 à Cambrai, où il mourut le 17 novembre 1694. Nous avons parlé ailleurs de ses discussions avec l'archevêque de Reims, à l'occasion de l'érection de l'église de Cambrai en archevêché. (Voyez le tom. V de la *Correspondance*, pag. 4.) Son épitaphe, qu'on voyoit avant la révolution dans l'église métropolitaine de Cambrai, le représentoit comme un prélat distingué par toutes les vertus propres à son état, spécialement par son amour pour la paix et par ses talens pour concilier les esprits. L'éloge que Pélisson fait de lui dans ses *Lettres historiques* n'est pas moins honorable à sa mémoire. Voici ce qu'écrivoit l'illustre académicien le 15 mai 1677, un mois après la prise de

Cambrai par Louis XIV : « Personne n'est ici plus à la mode que l'archevêque de Cambrai, et ce qui vous surprendra, c'est par une chose qui n'est peut-être pas trop à la mode, qui est de faire admirablement bien son devoir d'évêque; mais la grande vertu se fait toujours admirer. M. de Louvois, le chevalier de Nogent, et tous les autres qui ont été avec lui à Cambrai durant quelques jours, ont rapporté tant de bien de ce prélat, que le Roi a dit publiquement qu'il en étoit ravi. Il se lève dès quatre ou cinq heures du matin, va dire la messe, passe tout le reste de la matinée dans l'église, soit aux offices ou en oraison, donne à dîner à qui veut, au sortir de là, en vaisselle d'étain fort nette, et de bonnes viandes, mais sans aucun excès, ni pour la délicatesse ni pour la qualité; passe l'après-dînée à visiter des malades, ou des prisonniers, ou d'autres affligés, excepté qu'il rend soigneusement visite au moindre capitaine d'infanterie qui a été chez lui; a fait beaucoup d'aumônes, et ne laisse mourir personne dans Cambrai sans l'assister, au moins sans lui aller donner sa bénédiction : cela est tellement établi, que les gens du plus bas peuple envoient dire à M. l'archevêque qu'ils se meurent, et qu'il leur vienne donner sa bénédiction. »

BISSI (Jean-Baptiste), né à Viterbe le 2 avril 1657, fut d'abord internonce à Bruxelles, puis nonce à Cologne au mois de juin 1706, avec le titre d'archevêque de Tarse, enfin évêque d'Ancône le 3 février 1710. Le pape Clément XI le nomma cardinal en 1712. Il mourut à Rome le 23 décembre 1726, âgé de soixante-neuf ans. Fénelon, dans un Mémoire de 1705, sur les affaires du jansénisme, nous apprend qu'on reprochoit alors à l'abbé Bissi trop de mollesse dans sa conduite à l'égard des partisans des nouvelles doctrines. (Tom. XII des *Œuvres*, pag. 599.)

CAMILLONI (François-Marie), de la congrégation de la Mère de Dieu, et consulteur du Saint-Office pendant l'examen du livre des *Maximes*, fut tout à la fois en relation avec Bossuet et avec Fénelon sur cet objet. Il seroit difficile, à ce que nous croyons, de concilier ce théologien avec lui-même dans toute la suite de cette affaire. Ses lettres à Fénelon nous apprennent qu'il approuva d'abord de la manière la plus formelle le livre des *Maximes*, et qu'il composa même, à la prière du cardinal Petrucci, une réfutation de la *Déclaration des trois prélats*. Ses lettres à Bossuet ne renferment pas une approbation moins expresse de l'*Instruction sur les états d'oraison*, qu'il prit aussi la peine de traduire en italien. (Voyez la *Correspondance de Fénelon*, tom. VIII, pag. 128, 162 et 412. — *Œuvres de Bossuet*, tom. XII, pag. 441 et 524.)

CAMUS (Hyacinthe), né à Paris en 1632, d'une ancienne famille de robe, fut nommé en 1671 à l'évêché de Grenoble, et créé cardinal par Innocent XI en 1686. Il se montra toujours digne de ces distinctions par une piété solide et par un zèle vraiment épiscopal. Blessé de quelques singularités qu'il avoit remarquées dans Mme Guyon pendant le séjour que cette dame fit à Grenoble à diverses époques, il l'obligea constamment à quitter cette ville en 1686. Cependant les lettres de recommandation qu'il écrivit quelque temps

après en sa faveur au lieutenant civil de Paris, son frère, montrent qu'il étoit bien éloigné d'adopter les odieuses calomnies qu'on répandit depuis contre la doctrine et la conduite de Mme Guyon. Il mourut en 1707, après avoir déclaré les pauvres ses héritiers. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 9.)

CARPEGNA (Gaspard), Romain, d'abord archevêque de Nicée, fut honoré de la pourpre par Clément X en 1670. Dans la suite, il devint vice-chancelier de l'Eglise Romaine, vicaire du Pape, et évêque de Sabine. Il fut un des cardinaux de la congrégation qui prononça sur le livre des *Maximes*. L'abbé de Chantérac le donnoit pour très-propre aux affaires, et très-instruit dans la jurisprudence et la discipline ecclésiastique. Aussi l'indiquoit-il comme un de ceux que l'on mettoit sur les rangs pour le pontificat en 1699, époque où la vieillesse d'Innocent XII faisoit prévoir une élection prochaine. (Tom. X, pag. 545.) Il mourut en 1714.

CASANATE (Jérôme), né à Naples en 1620, fut créé cardinal en 1673 par le pape Clément X, qui lui confia successivement plusieurs emplois considérables. Son amour pour les sciences et les lettres engagea le pape Innocent XII à le nommer en 1693 bibliothécaire du Vatican. Il passoit pour être extrêmement opposé aux Jésuites, et favorable à leurs adversaires. Il entretenoit avec Bossuet des relations particulières pendant l'examen du livre des *Maximes*, contre lequel il opina de la manière la plus rigoureuse. Il mourut à Rome le 3 mars 1700, laissant au couvent des Dominicains de la Minerve sa riche bibliothèque, avec quatre mille écus romains de revenu pour l'entretenir, à condition qu'elle seroit publique. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 71; la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, tom. X, pag. 543. Voyez aussi le n. VIII du *Mémoire* latin adressé par Fénelon en 1705 au pape Clément XI, tom. XII des *Œuvres*, pag. 602.)

CASONI (Laurent), d'abord assesseur du Saint-Office, devint cardinal en 1706, sous le pontificat de Clément XI, et mourut en 1720. Plusieurs écrits de Fénelon montrent qu'il fut soupçonné de favoriser sous main les disciples de Jansénius. (Voyez en particulier la lettre de Fénelon au cardinal Gabrielli, du 31 janvier 1702, ci-dessus, tom. II, pag. 46, et le *Mémoire* latin de Fénelon au pape Clément XI en 1705, n. VI, tom. XII des *Œuvres*, pag. 601.)

CATINAT (Nicolas), seigneur de Saint-Gratien, maréchal de France, né à Paris le 1er septembre 1637, du doyen des conseillers au Parlement, commença par plaider, mais quitta bientôt le barreau pour les armes. Les brillans succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière furent suivis de quelques revers qui le firent disgracier. Il mourut dans sa terre de Saint-Gratien en 1712, âgé de soixante-quatorze ans, sans avoir été marié. Quelques écrivains du dix-huitième siècle l'ont soupçonné d'être mort dans les sentimens d'une triste et désespérante philosophie; mais la haute estime de Fénelon pour sa vertu, aussi bien que pour ses talens militaires, ne permet pas d'ajouter foi à cette odieuse imputation. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 1, [illegible]. — *Biographie universelle*, article [illegible].)

CATINAT (Guillaume), seigneur de Crouilles, frère du précédent, ayant

aussi suivi la carrière des armes, devint capitaine au régiment des gardes, et mourut le 19 mars 1701. Il étoit particulièrement lié avec Fénelon, qui paroît avoir eu pour lui beaucoup d'estime. (Voyez, parmi les *Lettres spirituelles*, la 265e, à la comtesse de Montberon, du 22 mars 1701, tom. VI, pag. 320; et parmi les *Lettres diverses*, la 279e, à l'abbé Pucelle, du 25 mars 1712, tom. III, pag. 505.)

CAVALLERINI (Jean-Jacques), Romain de naissance, fut archevêque de Nicée et nonce en France. Le pape Innocent XII le créa cardinal en 1695, et le nomma préfet de la signature de justice. Il mourut à Rome le 18 février 1699, âgé de soixante ans. L'abbé de Chanterac le voyoit souvent, et en parle dans ses lettres, comme d'un homme qui portoit intérêt à Fénelon, et qui connoissoit bien la cour de France et les adversaires du prélat.

CHAISE (François de la), né en 1624 au château d'Aix en Forez, se fit Jésuite au sortir de sa rhétorique. Louis XIV le choisit pour son confesseur en 1675, après la mort du P. Ferrier. Il mourut le 20 janvier 1709, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Les ennemis mêmes des Jésuites ont loué sa douceur et sa modération. Il est également digne d'éloges pour son attachement constant à Fénelon, dans un temps où cette disposition ne pouvoit que lui faire des ennemis à la cour.

CHALMETTE (l'abbé) et l'abbé LEFÈVRE, dont il est assez souvent question dans la Correspondance de Fénelon pendant les années 1701 et 1702, étoient deux ecclésiastiques sur lesquels Fénelon avoit des vues pour l'organisation de son séminaire. (Voyez en particulier la 80e des *Lettres diverses*, tom. II, pag. 490.) L'abbé Chalmette, devenu archidiacre de La Rochelle, conserva des liaisons avec l'abbé de Langeron, et fut, en 1712, envoyé à Rome par les évêques de Luçon et de La Rochelle, comme agent auprès du saint siége, dans leur différend avec le cardinal de Noailles. C'est lui qui a rédigé les deux *Mémoires historiques* sur cette affaire, que nous avons insérés parmi les *Lettres diverses*, (328 et 421) tom. IV, p. 227 et 604.

CHALONS (l'évêque de); voyez NOAILLES.

CHAMPFLOUR (Etienne de), né à Clermont en Auvergne, entra en 1664 au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, et fut agrégé en 1672 à la compagnie du même nom. Envoyé successivement à Limoges et à Clermont pour y exercer les fonctions de directeur, il mérita constamment l'estime et la confiance de ses confrères, par la droiture de son esprit, et par une piété aussi tendre que solide. Les instances de l'évêque de Clermont l'obligèrent en 1690 de joindre au titre de directeur du séminaire, celui de chanoine et de vicaire-général, qu'il conserva jusqu'à sa nomination à l'évêché de La Rochelle, en 1702. Cette nouvelle dignité ne lui fit rien perdre des habitudes de régularité qu'il avoit prises dans sa première profession, et il se distingua particulièrement par son zèle contre les nouvelles doctrines. Il rédigea, conjointement avec M. de Lescure, évêque de Luçon, une *Instruction pastorale* contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cette *Instruction*, datée du 15 juillet 1710, ayant été condamnée par le cardinal de Noailles au mois d'avril suivant, occasionna entre le cardinal et les deux prélats les fâcheux

démêlés qui amenèrent la constitution *Unigenitus*. L'évêque de La Rochelle et celui de Luçon étoient particulièrement liés avec Fénelon, qui les aida souvent de ses conseils dans ces conjonctures difficiles. L'évêque de La Rochelle mourut dans son diocèse au mois de décembre 1724, âgé d'environ quatre-vingts ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 11; et l'*Avertissement* des *Lettres diverses*, tom. II, pag. xj.)

CHAMILLARD (Michel de), d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes et conseiller d'Etat, devint en 1699 contrôleur-général des finances, et ministre de la guerre en 1707. Les cris du public l'obligèrent à quitter les finances en 1708, et le ministère de la guerre en 1709. Il mourut en 1721, âgé de soixante-dix ans, avec la réputation d'un très-honnête homme, et d'un ministre assez médiocre.

CHANCELIER; voyez PONTCHARTRAIN et VOYSIN.

CHANTERAC (Gabriel de la Cropte de), d'une ancienne famille du Périgord, étoit proche parent de la mère de Fénelon. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il entra en 1662 au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit ses études théologiques. Il étoit déjà grand-vicaire de Cambrai, lorsque Fénelon le choisit en 1697 pour son agent à Rome, dans l'affaire du livre des *Maximes*. C'étoit, au témoignage de M. Pirot, zélé partisan de Bossuet, un *homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. Il joignoit à ces qualités la plus profonde vénération et le plus tendre attachement pour l'archevêque de Cambrai, qui s'estima heureux de pouvoir lui confier ses intérêts dans une occasion si importante. Il mourut à Périgueux en 1715, environ sept mois après Fénelon. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 39.)

CHARLES de France, Duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, et frère du Duc de Bourgogne, naquit le 31 août 1686. Il fut mis, au mois d'août 1693, entre les mains de Fénelon, déjà précepteur du Duc de Bourgogne. Privé très-jeune des soins d'un si habile instituteur, il se ressentit toute sa vie de ce malheur. Ce fut un prince foible et inappliqué, presque entièrement destitué des talens et des qualités convenables à son rang, asservi aux caprices et aux passions du duc d'Orléans, dont il épousa la fille en 1710. Il mourut le 4 mai 1714, dans sa vingt-huitième année. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 41; liv. VII, n. 75.)

CHARLOTTE DE SAINT-CYPRIEN, religieuse Carmélite, nommée dans le monde *Guichard de Péray*, étoit nièce du marquis de Dangeau, célèbre sous le règne de Louis XIV. Des pièces originales que nous avons sous les yeux nous apprennent qu'elle avoit d'abord professé la religion prétendue réformée, et qu'elle fut convertie par Fénelon (1), avec qui elle continua d'être en correspondance depuis sa conversion et son entrée en religion. Entre plusieurs lettres que Fénelon lui écrivit, et que nous avons données parmi les *Lettres spirituelles*, (voyez tom. V, pag. 363 et suiv.) il faut distinguer la première, du 10 mars 1690, qui traite de la contemplation

(1) M. de Bausset, dans l'*Hist. de Bossuet*, (liv. II, n. 7) attribue cette conversion à l'évêque de Meaux. Les pièces authentiques dont nous parlons montrent que Fénelon y avoit pas moins contribué.

et des divers états de la perfection chrétienne. Cette lettre fut hautement approuvée par Bossuet, un an après les conférences d'Issy, c'est-à-dire, dans un temps où il n'étoit nullement disposé à approuver un écrit tant soit peu favorable aux illusions du quiétisme. (Voyez, dans le tom. IV des *Œuvres*, les pag. 100 et 107; et dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, la lettre à Bossuet, du 9 février 1697, tom. VII, pag. 365.) Nous avons entre les mains plusieurs lettres originales de la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, adressées en 1732 au marquis de Fénelon, et qui expriment de la manière la plus touchante les sentimens de vénération et de reconnoissance qu'elle conserva toute sa vie pour l'archevêque de Cambrai.

CHAROST (Armand de Béthune, duc de), chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, naquit vers l'an 1640. Il épousa le 22 février 1657 Marie Fouquet, fille du surintendant des finances, et recommandable par sa haute piété. Elle fut cependant la cause involontaire des malheurs de Fénelon et de Mme Guyon, avec qui elle étoit étroitement liée. Ce fut chez elle que Fénelon fit connoissance avec Mme Guyon, et ce fut elle aussi qui introduisit cette dame dans la société des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, où elle obtint un ascendant si extraordinaire sur tant de personnes estimables. La duchesse de Charost mourut le 14 avril 1716, âgée de soixante-seize ans, et le duc l'année suivante, le 1er avril 1717 (1). Plusieurs enfans naquirent de leur mariage, entr'autres Armand de Béthune, second du nom, duc de Charost, qui devint en 1722 gouverneur de Louis XV. (*Voyez l'Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 12.)

CHARTRES (l'évêque de); voyez GODET-DESMARAIS.

CHARTRES (le duc de); voyez PHILIPPE, duc d'Orléans, depuis régent.

CHAULNES (Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, d'abord vidame d'Amiens, puis duc de), cinquième fils du duc de Chevreuse, (voyez ce mot) naquit le 20 décembre 1676. La mort de ses aînés le fit substituer en 1698 aux biens du duc de Chaulnes, cousin-germain du duc de Luynes, son aïeul. Il épousa, le 21 juillet 1704, Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir, fille de Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin. Le duc de Chevreuse obtint pour lui en 1711 une nouvelle érection du duché de Chaulnes; le vidame d'Amiens prit alors le titre de duc de Chaulnes, et transmit à l'un de ses enfans le titre de vidame. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il servit sous le Duc de Bourgogne dans plusieurs campagnes, et se distingua particulièrement au malheureux combat d'Oudenarde, en 1708. Il fut souvent l'intermédiaire de la correspondance habituelle qui existoit entre le jeune prince et l'archevêque de Cambrai. Il mourut maréchal de France le [illegible] novembre 1744. Rien de plus touchant que les lettres de Fénelon au jeune vidame, qui avoit désiré d'entrer en correspondance avec lui, pour mettre fin à sa vie légère et dissipée. (*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 31. Voyez aussi, dans la 1re section

(1) [illegible] (*Correspondance de Fénelon*, tom. II, pag. 115) que Fénelon [illegible] de Charost [illegible] à la bataille de Malplaquet en 1709. C'est le marquis, petit-fils du duc, qui fut trouvé parmi les morts sur le champ de bataille.

de la *Correspondance*, les lettres de Fénelon au vidame d'Amiens, et particulièrement celles du 11 octobre 1711 et du 11 janvier 1712.)

CHÉTARDIE (Joachim Trotti de la) naquit en 1636, au château de la Chétardie dans l'Angoumois. S'étant attaché à la compagnie de Saint-Sulpice, il devint successivement supérieur des séminaires du Puy et de Bourges, enfin curé de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris en 1696. L'estime et la confiance générale dont il jouissoit le firent nommer en 1702 à l'évêché de Poitiers, qu'il refusa par modestie. Chargé en 1696, par le cardinal de Noailles, de la direction de Mme Guyon, alors détenue à Vaugirard, il continua de la confesser pendant plusieurs années. Mme de Maintenon, qui avoit toujours eu en lui beaucoup de confiance, le choisit en 1709 pour son confesseur, après la mort de l'évêque de Chartres. Il mourut à Paris le 29 juin 1714. Ses devoirs de pasteur, dont il s'acquitta toujours avec édification, ne l'empêchèrent pas de donner au public divers ouvrages généralement estimés. Les principaux sont le *Catéchisme de Bourges*, que bien des personnes mettent à l'égal, ou même au-dessus de celui de Montpellier, et une *Explication de l'Apocalypse*, qui peut être lue avec fruit, même après celle de Bossuet. M. de la Chétardie est quelquefois désigné dans la *Correspondance* de Fénelon par le nom de *M. Robert*.

CHEVREMONT (l'abbé de), Lorrain de naissance, fut long-temps secrétaire de Charles V, duc de Lorraine. Il s'occupa beaucoup de l'étude de la politique, et il se piquoit d'avoir fait sur cette matière des découvertes importantes. La lecture de ses ouvrages nous apprend qu'il voyagea dans plusieurs cours étrangères; qu'il étoit à Rome en 1684, à Paris de 1684 à 1699, et en Pologne vers 1700. Quelque temps avant ce dernier voyage, il fit des démarches auprès de Fénelon, dans le dessein de s'attacher à lui, et de travailler sous ses ordres dans le diocèse de Cambrai; mais Fénelon ne crut pas devoir entrer dans ses vues, par des motifs de délicatesse qu'il expose lui-même à l'abbé de Chevremont, dans une lettre du 2 juillet 1699. (pag. 3 de ce vol.) Le *Journal des Savans* de l'année 1702 suppose que l'abbé de Chevremont étoit mort à cette époque. Il est auteur de plusieurs ouvrages assez mal écrits, et entièrement oubliés aujourd'hui. On peut en voir la liste dans Barbier, *Examen critique des Dict. hist.* tom. I, pag. 194. (Voyez aussi les lettres 655 et 656 *sur le Quiétisme*, ci-dessus pag. 16 et suiv.)

CHEVREUSE (Charles-Honoré d'Albert, duc de), pair de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine-lieutenant des chevau-légers de sa garde, gouverneur de Guyenne, etc. naquit le 7 octobre 1646. Il conçut de bonne heure pour le duc de Beauvilliers une estime et une amitié que les liens du sang rendirent dans la suite encore plus étroite, l'un et l'autre ayant épousé une des filles du célèbre Colbert. Associé par le duc de Beauvilliers aux vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne, le duc de Chevreuse, sans avoir auprès du jeune prince aucun titre particulier, gagna aussitôt et conserva toute sa vie la confiance et l'estime de son auguste élève, par l'étendue de ses lumières et la douceur de son caractère. Une heureuse conformité de vertus et de sentimens l'unit de la manière la plus intime avec Fénelon, dont il se

montra toujours l'ami le plus actif et le plus zélé. Depuis la disgrâce de l'archevêque de Cambrai, ces vertueux amis entretinrent dans le plus grand secret une correspondance habituelle, uniquement fondée sur le goût de la vertu et sur l'amour du bien public. (Voyez le passage des *Mémoires* de Saint-Simon cité dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 36.) Ils eurent même la consolation de se voir assez souvent à Chaulnes, bourg de Picardie, à trois lieues de Péronne, dont le duc de Chevreuse étoit seigneur. C'est là qu'ils concertèrent en 1711 *les plans de gouvernement* qu'on a vus dans le tom. XXII des *Œuvres de Fénelon*. Le duc de Chevreuse n'étoit pas moins étroitement lié avec Mme Guyon, qu'il respecta toujours comme une sainte, et qu'il protégea de tout son pouvoir pendant les persécutions qu'elle eut à essuyer dans l'affaire du quiétisme. Aussi Mme Guyon lui donne-t-elle habituellement le nom de *Tuteur* dans sa correspondance. Le duc de Chevreuse mourut à Paris le 5 novembre 1712. « Il est mort comme un saint, » dit Dangeau, (15 nov. 1712) et avoit toujours vécu dans une dévotion » parfaite. Il étoit adoré dans sa famille, qu'il laisse dans une grande affliction. » Les liaisons de son père avec Port-Royal, jointes à l'autorité de ses instituteurs, lui avoient fait partager leurs opinions dans sa jeunesse; mais il fut bien désabusé dans la suite, comme le prouvent un grand nombre de ses lettres à l'archevêque de Cambrai.

Le duc de Chevreuse avoit épousé en 1667 Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, fille aînée du grand Colbert. De ce mariage naquirent dix enfans, dont on peut voir les noms dans le *Dictionnaire de Moréri*. La duchesse de Chevreuse partagea constamment les sentimens d'estime et de vénération de son époux envers l'archevêque de Cambrai. Elle survécut long-temps à son mari, n'étant morte que le 26 juin 1732, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Elle continua dans sa viduité à s'appliquer, avec la duchesse de Beauvilliers, sa sœur, aux œuvres de religion et de charité qu'elles avoient si long-temps partagées avec leurs vertueux époux. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 28; liv. VIII, n. 23.)

CHEVRY (Mme de) étoit nièce de Fénelon, et sœur de l'abbé de Beaumont. La Correspondance de Fénelon avec sa famille montre qu'il étoit tendrement attaché à Mme de Chevry. Cet attachement se manifesta surtout pendant une longue et douloureuse maladie dont cette dame fut attaquée vers l'an 1710, et dont il est souvent question dans les lettres de Fénelon au marquis son petit-neveu. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 18 et 19. Voyez aussi les articles BEAUMONT, et FÉNELON n. II.)

CHIÉTI (l'archevêque de); voyez RADOLOVIC.

CHIRAC (Pierre), médecin très-célèbre sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, naquit en 1650 à Conques en Rouergue, et mourut le 11 mars 1732. Il avoit été nommé premier médecin de Louis XV, en 1730, après la mort de Dodart. Il fit en 1710 le voyage de Paris à Cambrai, pour donner ses soins à Fénelon mourant.

CHOISEUL (Claude de), marquis de Francières, né le 27 décembre 1632, entra au service en 1649, et se distingua dans plusieurs campagnes sous le

règne de Louis XIV, qui le récompensa en 1693 par le bâton de maréchal. Il commanda depuis en Normandie et sur le Rhin, et devint en 1706 gouverneur de Valenciennes. Il mourut le 15 mars 1711, âgé de soixante-dix-huit ans. Le chevalier de Luxembourg lui succéda dans le gouvernement de Valenciennes, comme Fénelon l'avoit désiré.

CIBO (Aldéran), d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Italie, naquit en 1613. D'abord majordome du sacré Palais, il fut nommé cardinal en 1645 par le pape Innocent X, et chargé depuis des légations d'Urbin, de la Romagne et de Ferrare. De retour à Rome, il assista aux élections des papes Alexandre VII, Clément IX, Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Le pape Innocent XI le nomma ministre secrétaire d'État. Il mourut le 21 juillet 1700, doyen du Sacré-Collège. Les erreurs du quiétisme commençant à se répandre en Italie sous Innocent XI, le cardinal Cibo, chef de la congrégation du Saint-Office, écrivit à tous les évêques, au nom de cette congrégation, le 15 février 1687, pour les prémunir contre la nouvelle doctrine, qu'il réduisoit à dix-neuf articles principaux. On peut voir cette lettre à la suite de l'*Instruction* de Bossuet *sur les états d'oraison*. Il n'eut point de part à la condamnation du livre des *Maximes*, son grand âge le mettant hors d'état d'assister aux congrégations.

CLÉMENT XI (Jean-François Albani), naquit à Pesaro en 1649. Après avoir été chargé successivement de plusieurs emplois importans, il fut créé cardinal en 1690 par Alexandre VIII. Innocent XII, qui estimoit singulièrement ses lumières et sa piété, suivit plus d'une fois ses conseils dans les affaires. Ce pontife étant mort en 1700, le cardinal Albani fut élu à sa place le 23 novembre de la même année, par les suffrages unanimes de tout le Sacré-Collège. On eut peine à vaincre sa répugnance. Il ne se rendit qu'aux instances réitérées des cardinaux, et sur l'avis de graves théologiens qu'il avoit consultés. La publication du *Cas de conscience* ayant renouvelé en 1702 les contestations du jansénisme, assoupies depuis trente-quatre ans par la paix de Clément IX, Clément XI condamna d'abord le *Cas de conscience* par un Bref du 12 février 1703, puis par la Bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705. Ce fut lui aussi qui donna en 1713 la constitution *Unigenitus* contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Il mourut le 19 mars 1721, dans sa soixante-douzième année, avec la réputation d'un pontife également recommandable par ses vertus et ses lumières. Pénétré d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai, il lui en donna souvent des témoignages non équivoques, spécialement dans l'affaire de son livre. Il étoit alors simple cardinal, et membre de la congrégation chargée de l'examen du livre. Ses dispositions bien connues pour Fénelon le firent charger par le pape Innocent XII de la rédaction du Bref contre le livre des *Maximes*, et ce fut lui qui détermina le souverain Pontife à écrire au prélat, après sa soumission, un Bref de satisfaction. Depuis son exaltation au pontificat, il continua de témoigner à l'archevêque de Cambrai l'estime et l'affection la plus sincère. Il recevoit avec un plaisir singulier, par l'entremise du cardinal Gabrielli et de quelques autres prélats, les lettres et les observations

de Fénelon sur les affaires les plus importantes; et l'on ne peut guère douter qu'il ne l'eût honoré de la pourpre, s'il n'eût été arrêté par les dispositions peu favorables de la cour de France pour l'illustre prélat (1). (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 71; liv. V, n. 3, et liv. VIII, n. 10; les lettres du cardinal Gabrielli du 22 janvier et du 7 juin 1701, tom. II, pag. 408 et 425; et une lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, tom. X, pag. 547.)

CLÉMENT (Pierre), reçu docteur de Sorbonne le 10 juin 1678, fut d'abord vicaire-général de Rouen, puis nommé évêque de Périgueux le jour de la Pentecôte 1702, et sacré le 29 octobre suivant. Il mourut, après une longue maladie, le 8 janvier 1719. Plusieurs lettres inédites de M. Tronson (au commencement de 1699) montrent qu'il étoit en relation avec l'abbé Clément, dont il estimoit particulièrement les talens et la piété. On voit, dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, que l'évêque de Chartres employa plusieurs fois cet abbé pour nouer avec Fénelon des négociations, afin de terminer à l'amiable l'affaire du livre des *Maximes*.

CODDE (Pierre), né à Amsterdam en 1648, entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il abandonna ensuite pour passer en Hollande, où il se lia étroitement avec les coryphées du parti janséniste. M. de Neercassel, évêque de Castorie, vicaire apostolique des Provinces-Unies, étant mort en 1686, Codde lui succéda dans cette dignité, avec le titre d'archevêque de Sébaste. Le refus qu'il fit à son sacre de signer le Formulaire donna lieu de juger qu'il ne s'écarteroit pas des sentimens et de la conduite de son prédécesseur. Il poussa en effet le scandale si loin, qu'il fut mandé à Rome en 1699 pour se justifier, et suspendu de ses fonctions par un décret du 3 avril 1704. De retour en Hollande, il continua à fomenter le schisme jusqu'à sa mort, qui arriva le 18 décembre 1710. (Voyez la 115e des *Lettres diverses*, et les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 7 mai 1702.)

COETLOGON (Louis-Marcel de), parent du P. Tournemine, Jésuite, fut d'abord évêque de Saint-Brieuc. Il fut transféré le 11 avril 1705 à l'évêché de Tournai, qu'il n'occupa que deux ans, étant mort le 18 avril 1707. (Voyez les lettres de Fénelon au P. Tournemine, des 27 avril 1705 et 20 avril 1707, tom. III, pag. 54 et 136.)

COISLIN (Pierre du Cambout de), fils de César du Cambout, marquis de Coislin, naquit à Paris en 1636. Après avoir été quelque temps aumônier du Roi, il devint en 1685 évêque d'Orléans, et cardinal en 1695, à la place de M. de Harlai, à qui le chapeau étoit destiné, mais qui mourut cette année 1695. Le cardinal de Coislin assista au conclave mort en 1700 pour l'élection de Clément XI, et fut élevé cette même année à la dignité

(1) On trouve la preuve de ce fait dans la *Lettre de l'Auteur*, publiée à La Haye en 1734 par le marquis son petit-neveu, à la suite de l'édition in-4° du *Lycurgue*, et réimprimée à Londres en 1747, avec l'*Examen de conscience pour un Roi*, 1 vol. in-8°. Le cardinal Quirini est aussi garant du même fait. Voyez le fragment de ses *Mémoires* que nous avons cité dans une note sur la 413 des *Lettres diverses*, tom. IV, pag. 691.

de grand-aumônier, par suite de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Il mourut le 5 février 1706, âgé de soixante-neuf ans. Fénelon le regardoit comme un prélat vertueux et régulier, mais qui, par défaut d'instruction, donnoit trop de confiance aux disciples de Jansénius. (Voyez le *Mémoire* latin de Fénelon à Clément XI en 1705, n. 18; tom. XII des *Œuvres*, pag. 603.) On ne doit pas confondre ce cardinal avec son neveu, Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, premier aumônier de Louis XV, mort en 1732, et qui se rendit malheureusement célèbre dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de l'évêque de Meaux à Fénelon, du 6 septembre 1714; tom. IV, pag. 504.)

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelai, fils aîné du grand Colbert, et frère des duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, naquit en 1651. Il fut de bonne heure formé aux affaires par son père, qui lui obtint du Roi la charge de secrétaire d'État en survivance. Ses talens et son activité pour soutenir la gloire de la marine françaises, créée par son père, promettoit à la France un digne successeur de Colbert; mais une mort prématurée l'arrêta au milieu de sa brillante carrière. Il mourut le 3 novembre 1690, âgé de trente-neuf ans. Le tourbillon des affaires et son goût pour les plaisirs ne l'empêchèrent pas d'entretenir et de cultiver dans son cœur les sentimens de la religion. Il entra même, vers la fin de sa vie, en correspondance avec M. Tronson et avec Fénelon, dont les avis lui firent embrasser avec courage toutes les pratiques d'une vie vraiment chrétienne. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 26; et dans la 1re section de la *Correspondance*, les lettres que Fénelon lui adressa, d'abord pendant ses missions en Saintonge, et ensuite pour l'encourager et le former dans la pratique de ses devoirs pendant la dernière année de sa vie. (Tom. I, pag. 3 et suiv.)

COLBERT (Jacques-Nicolas), second fils du grand Colbert, naquit à Paris en 1654. Après le cours de ses études théologiques, il reçut le bonnet de docteur en 1679. Nommé coadjuteur de Rouen en 1680, il devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur, François de Harlay de Champvallon, qui avoit eu occasion de le voir dans la société des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ses beaux-frères, gagna aussitôt sa confiance, et en profita quelquefois pour lui rappeler avec franchise des vérités que les meilleurs amis n'ont que toujours le courage de dire. On peut voir un particulier la lettre qu'il lui écrivit en 1692, contre le luxe des bâtimens. (Tom. V, pag. 342.) L'archevêque de Rouen avoit été reçu à l'Académie française en 1693, et il fut un des fondateurs de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il mourut au mois de novembre 1707, dans sa cinquante-troisième année, avec la réputation d'un prélat non moins distingué par ses lumières que par son zèle et sa piété. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 60.) Il ne faut pas le confondre avec Charles-Joachim Colbert, son neveu, évêque de Montpellier, mort en 1738, et si connu par son opposition à la bulle *Unigenitus*.

COLBERT (Jules-Armand), marquis de Blainville et d'Ormoy, quatrième fils du grand Colbert, naquit en 1664. D'abord surintendant-général des bâtimens du Roi, en survivance de son père, il se démit de cette charge en 1683, et obtint en 1685 celle de grand-maître des cérémonies de France. Le titre de lieutenant-général, qui lui fut donné en 1702, fut la récompense du courage qu'il avoit déployé en plusieurs occasions importantes, et spécialement dans la campagne de cette année. Il mourut à Ulm en 1704, des blessures qu'il avoit reçues le même jour à la bataille d'Hochstet. Il partagea constamment l'estime et la vénération de sa famille pour l'archevêque de Cambrai, qui en profita pour entretenir en lui les sentimens et la pratique de la piété. (Voyez, dans le tom. V, les lettres 41 et suiv. 49 et suiv.)

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Torci, neveu du grand Colbert, naquit en 1665. Ses ambassades en Portugal, en Danemarck et en Angleterre, le mirent au rang des plus habiles négociateurs. Dès l'année 1689, il obtint, en survivance de son père, la charge de ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères; mais à la mort de son père, en 1696, le Roi, le trouvant encore trop jeune pour remplir des fonctions si importantes, le mit sous la direction de son beau-père, Simon Arnauld de Pompone, qui avoit exercé cette même charge depuis 1671 jusqu'en 1679. Après avoir agi pendant trois ans sous la direction de son beau-père, M. de Torci, devenu capable d'administrer par lui-même, continua de le faire avec distinction jusqu'à la mort de Louis XIV. Il devint à cette époque membre du conseil de régence; mais il fut bientôt après écarté des affaires, sous le duc d'Orléans et sous le ministère du cardinal de Fleury. Il mourut en 1746, non moins estimé pour ses vertus privées que pour ses talens en administration. On a publié, dix ans après sa mort, ses *Mémoires pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, (3 vol. in-12) ouvrage rédigé avec goût, et non moins intéressant par les faits qu'il renferme, que par l'esprit de modération dans lequel il est écrit. On voit par la Correspondance de Fénelon, que les sentimens de M. de Torci sur l'article du jansénime lui étoient suspects; et il n'y a pas lieu d'en être surpris, le marquis de Torci étant allié à la famille d'Arnauld, et par conséquent en relation habituelle d'amitié et de parenté avec les amis de Port-Royal.

COLLOREDO (Léandre), d'une famille originaire d'Allemagne, et considérable dans le Frioul depuis plus de trois cents ans, fut d'abord simple prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe Néri. Il fut créé cardinal en 1686, par le pape Innocent XI, qui lui conféra aussi la dignité de grand-pénitencier. Il mourut le 11 janvier 1709, regretté des savans et des gens de lettres, avec qui il entretenoit un commerce habituel. On trouve, dans le tom. I des *Oeuvres posthumes* des PP. Mabillon et Ruinart, dix ou douze de ses lettres, sur des sujets intéressans, et en particulier relativement à la dissertation de Mabillon *sur le culte des Saints inconnus*.

COLOGNE (l'Electeur de); voyez BAVIÈRE (Joseph-Clément de).

COSME de Médicis, troisième du nom, fils et successeur de Ferdinand II dans

dans le duché de Toscane, naquit le 14 août 1642. Il se fit respecter de ses voisins par une conduite sage et modérée, et mourut le 31 octobre 1723, après un règne de cinquante-quatre ans. Il avoit épousé, le 19 avril 1661, Marguerite-Louise, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. (Voyez la lettre que Fénelon écrivit à ce prince le 15 avril 1698, à l'occasion du livre des *Maximes;* tom. IX, pag. 3.)

COUET (Bernard), grand-vicaire de Rouen (1), puis de Paris, et abbé de Fontmorigny, étoit né dans le diocèse de Paris en 1669. On a lieu de croire qu'il fit son séminaire à Saint-Magloire, et qu'il suivit le cours ordinaire de licence. Il prenoit le titre de docteur en théologie; et s'il ne se trouve pas sur les listes des docteurs de ce temps-là, c'est peut-être qu'il ne reçut pas le bonnet suivant les formes solennelles alors en usage. Il est dit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 juillet 1747, qu'en 1703 l'abbé Couet demeuroit au séminaire Saint-Magloire, et que, consulté par Petitpied sur le *Cas de conscience*, il contribua par sa réponse à affermir le docteur dans sa résistance. Vers le même temps, M. Colbert, archevêque de Rouen, le nomma son grand-vicaire; c'étoit à l'époque du plus grand éclat de l'affaire du *Cas de conscience*. On répandit le bruit que Couet étoit l'auteur de cette décision, quoique son nom ne se trouve point parmi ceux qui l'avoient signée. Pour dissiper les soupçons qui s'étoient élevés contre lui, il remit à l'archevêque de Rouen une *Déclaration* de ses sentimens, en forme de lettre, dont ce prélat fut d'abord satisfait. Mais quelques évêques auxquels il la montra, entre autres l'évêque de Chartres, la jugèrent insuffisante, principalement à cause du silence que l'auteur y gardoit sur le *fait de Jansénius*. Pour satisfaire ces prélats, l'abbé Couet rédigea une *seconde* et une *troisième Déclarations*, qui furent également jugées insuffisantes, parce qu'elles n'étoient au fond qu'une confirmation de la première. Enfin, dans une *quatrième Déclaration*, il abandonna entièrement les trois premières, et s'expliqua, sur le *fait* comme sur le *droit*, de manière à lever tous les doutes sur sa soumission aux décrets du saint siége. On peut voir ces différentes *Déclarations* réunies dans l'*Hist. du Cas de conscience* (tom. I, pag. 279, etc.) On peut voir aussi ce qui est dit de cette affaire dans l'*Hist. de Bossuet*, par M. de Bausset, liv. XII, n. IV; (tom. IV, pag. 339) le prélat y a suivi le *Journal* de Ledieu, dont le récit doit être comparé avec celui de l'*Hist. du Cas de conscience*. Nous avons lieu de croire que l'abbé Couet cessa d'être grand-vicaire de Rouen à la mort de M. Colbert, en 1707. Il revint à Paris, et paroît être resté quelque temps sans place. En 1715, il fut mandé chez le lieutenant de police, d'Argenson, et invité par lui à écrire contre le *Témoignage de la vérité*, du janséniste Laborde, livre qui faisoit alors du bruit. On assure que Couet le promit; mais il n'a rien paru de lui sur ce

(1) Cet article nous a été communiqué par l'estimable auteur des *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles. du dix-huitième siècle*. Quoiqu'il soit un peu long, eu égard à notre plan, nous croyons qu'on nous saura gré de l'avoir donné en entier, pour suppléer au silence des *Dictionnaires historiques* sur l'abbé Couet.

sujet. On lui attribue généralement les *Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser*, 1715, in-12. Ces *Lettres* sont au nombre de trois ; elles furent suivies d'une quatrième que l'auteur n'avoua point. Il insistoit beaucoup sur la morale relâchée que l'on imputoit aux Jésuites. Couet avoit rédigé peu auparavant une *Réponse d'un théologien à un prélat sur le refus que M. le cardinal de Noailles a fait de continuer ses pouvoirs aux Jésuites*. Son objet étoit de justifier les procédés rigoureux du cardinal envers ces pères. Cet écrit lui concilia la bienveillance du cardinal de Noailles, qui le nomma chanoine de Notre-Dame le 10 juin 1718, et qui le fit aussi son grand-vicaire. Couet se joignit aux démarches du cardinal et du chapitre de la métropole sur les affaires du temps ; on trouve son nom parmi les appelans des lettres *Pastoralis officii*, en 1718, et il fut un des principaux rédacteurs de l'Instruction pastorale du cardinal en 1719. Habile, instruit, propre aux affaires, il fut mêlé dans les différentes négociations qui eurent lieu pour la paix de l'Eglise, soit avant, soit après la mort de Louis XIV. On voit, par le *Journal de Dorsanne*, la part qu'il prit à ces négociations, auxquelles son esprit liant, ses connoissances théologiques et son adresse le rendoient très-propre. Mais enfin les excès du parti appelant ramenèrent peu à peu l'abbé Couet à d'autres idées. Témoin de tant d'obstination et d'intrigues, il sentit le besoin de se rallier à l'autorité ; et après avoir cédé à l'entraînement des circonstances et à l'exaltation des partis, il contribua aussi à ramener plusieurs personnes dans une autre route. On peut le regarder comme un des principaux moteurs de l'accommodement de 1720, et comme un des rédacteurs du corps de doctrine adopté alors par les évêques. Ce fut par ses conseils et son influence, que le célèbre d'Aguesseau, dont il étoit l'ami, montra, lorsqu'il devint chancelier, des dispositions un peu différentes de celles qu'on avoit cru remarquer dans le procureur-général. On voit aussi l'abbé Couet en relation étroite avec le cardinal de Rohan, le maréchal d'Huxelles, et d'autres personnages distingués de cette époque. L'évêque de Bayonne, Dreuillet, se conduisoit en tout par ses avis. Il est souvent question de l'abbé Couet dans le *Journal de Dorsanne*, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, et dans les *Anecdotes* de Villefore. Les appelans ne lui pardonnèrent jamais d'avoir abandonné leur cause ; mais Dorsanne avoue que c'étoit la crainte du schisme qui le faisoit agir : en quoi assurément Couet montroit une sage prévoyance. Son crédit auprès du cardinal de Noailles augmenta encore dans les dernières années du prélat, et c'est à lui qu'on attribua les démarches qui consommèrent le retour du cardinal. Dorsanne raconte qu'il avoit été question, en 1720, de donner l'abbé Couet pour substitut à l'abbé Fleury, dans les fonctions de confesseur de Louis XV ; mais que Couet refusa. Ce bruit, auquel Dorsanne lui-même ne paroît pas croire beaucoup, n'est guère vraisemblable. A la mort du cardinal de Noailles, Couet fut nommé grand-vicaire capitulaire et official ; il fut également grand-vicaire sous M. de Vintimille, successeur du cardinal, et il fut pourvu en 1733 de l'abbaye de Fontmorigny, au diocèse de Bourges. La considération et l'estime

dont il jouissoit sembloient lui promettre une vieillesse tranquille et heureuse, quand un crime affreux vint mettre fin à ses jours. Le 30 avril 1736, l'abbé Couet venoit de célébrer la messe à Notre-Dame; il sortoit de l'église, et il étoit dans la première cour de l'Archevêché, avec ses habits de chœur, lorsqu'il fut frappé d'un coup de poignard par un scélérat, Nicolas Lefevre, dit le Grand-Hardi, garçon chapelier. Nous n'avons pu savoir quel motif avoit porté ce malheureux à un pareil crime, la procédure ayant été détruite pendant la révolution. Des journaux du temps supposèrent que l'esprit de parti n'étoit point étranger à cet attentat, et que de fanatiques convulsionnaires avoient voulu punir l'abbé Couet d'avoir abandonné la cause de l'appel; mais aucune preuve n'autorise cette triste conjecture. Quoi qu'il en soit, l'abbé Couet ne survécut point à ses blessures; porté chez lui, il expira à trois heures du matin, après avoir reçu l'extrême-onction et le saint viatique des mains de l'abbé de Harcourt, doyen du chapitre. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Julien, du côté du cloître. Le meurtrier fut condamné le 3 mai à être rompu vif, et le Parlement confirma la sentence le 7 du même mois. Il est dit dans la sentence, que nous avons sous les yeux, que Lefevre fut appliqué à la question *pour apprendre de sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, et le nom de ses complices*. Nous ne finirons point cet article sur l'abbé Couet sans remarquer la liaison qui existoit entre lui et le chancelier d'Aguesseau. On a cru que l'abbé Couet étoit le directeur de la conscience du magistrat. Ce qui paroit certain, c'est que d'Aguesseau avoit pour lui une estime toute particulière, et prenoit son avis sur des affaires importantes. Dorsanne fait entendre, dans son *Journal*, que Couet avoit la plus grande influence sur l'esprit du chancelier. Enfin les *Lettres inédites de d'Aguesseau*, publiées par M. Rives en 1823, (1 vol. in-4°) montrent les rapports intimes de l'abbé et du magistrat. Le premier alloit souvent à Fresnes pendant l'exil du chancelier, et quand il étoit à Paris, leur correspondance étoit fort suivie. Dans ses lettres à ses enfans, d'Aguesseau les charge de différentes commissions pour l'abbé Couet, et (page 328 du même vol.) il parle des *lettres énormes* qu'il lui écrit. Ces rapports et cette confiance d'un magistrat illustre suffiroient pour honorer la mémoire de l'abbé Couet.

COUSIN (M.), nom supposé, qui désigne quelquefois Louis XIV. (Voyez la *table*, ci-dessus, pag. 280.)

CROISILLES; voyez CATINAT (Guillaume).

CUSANI (Augustin), Milanais, naquit le 20 octobre 1655. Après avoir exercé divers emplois à la chambre apostolique, il devint nonce ordinaire à Venise et archevêque d'Amasie en 1696, nonce en France en 1706, enfin évêque de Pavie en 1711. Il fut fait cardinal à son arrivée à Rome en 1712, légat de Bologne en 1714, et mourut à Milan le 28 décembre 1730, six ans après avoir donné sa démission de l'évêché de Pavie.

DAMASCENE (le P. Jean), de l'ordre des Mineurs-Conventuels, fut un des huit consulteurs nommés par le pape Innocent XII, au mois de septem-

bre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*. Les partisans de Bossuet, qui le croyoient trop favorable au livre, le firent exclure au mois de décembre suivant, par l'intervention du nonce, qui en écrivit au Pape de la part de Louis XIV. Il fut remplacé par le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. Son attachement à la doctrine catholique lui attira dans la suite les invectives du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes. (Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle du P. Daubenton, du 1er novembre 1700, tom. III, pag. 179; et la note de l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

DAUBENTON (Guillaume), Jésuite, né à Auxerre en 1648, se distingua d'abord dans la prédication, et devint confesseur de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il suivit en 1700 dans ce royaume. La princesse des Ursins, jalouse de la confiance du prince pour ce religieux, le fit rappeler d'Espagne en 1706, par un ordre du cabinet de Versailles. Ses supérieurs l'envoyèrent alors à Rome, en qualité d'assistant de France auprès du général des Jésuites. On voit, par ses lettres, qu'il avoit beaucoup d'accès auprès du pape Clément XI, et qu'il étoit en même temps dévoué aux intérêts de Fénelon. Aussi l'archevêque de Cambrai se servit-il souvent de lui pour faire passer au Pape et aux cardinaux ses ouvrages sur les matières du temps, et pour leur communiquer ses vues sur les affaires de l'Église. Après la disgrâce de la princesse des Ursins, le P. Daubenton fut rappelé à Madrid, en 1716, par Philippe V, qui le choisit de nouveau pour son confesseur. Il contribua depuis, à ce qu'il paroît, au renvoi du cardinal Alberoni, et à la réconciliation de l'Espagne avec la France, en 1719. Il mourut en 1723, âgé de soixante-quinze ans.

DAUPHIN; voyez LOUIS.

DELBECQUE (le père), religieux Augustin, et Janséniste ardent, accompagna en 1700 l'archevêque de Sébaste (Codde), mandé à Rome pour y rendre compte de sa conduite et de ses sentimens relativement au Formulaire d'Alexandre VII. Il fut obligé de quitter Rome précipitamment en 1710. (Voyez les lettres du P. Daubenton, des 1er novembre 1710 et 23 mai 1711; tom. III, pag. 281 et 369; et l'article CODDE, ci-dessus pag. 302.)

DELFINI (Marc-Daniel), neveu de Jean Delfini, sénateur de Venise et patriarche d'Aquilée, naquit en 1654. Après avoir exercé pendant quelque temps les fonctions de vice-légat d'Avignon, il fut envoyé nonce en France en 1696, avec le titre d'archevêque de Damas. Il fut nommé, pendant sa nonciature, évêque de Brescia, et créé cardinal en 1699 par le pape Innocent XII. Il mourut le 5 août 1704, dans sa cinquantième année.

DENHOFF (Jean-Casimir) naquit le 6 juin 1649, d'une famille illustre de Prusse. Après avoir étudié avec succès dans l'Université de Paris, il vint à Rome sous le pontificat d'Innocent XI, sans autre dessein que de s'instruire en voyageant. Il y gagna l'estime du Pape, qui le créa cardinal le 2 septembre 1686. Il mourut à Rome le 20 juin 1697, âgé de quarante-huit ans.

DENONVILLE (Jacques-René de Brisay, marquis de), fils de Pierre de Brisay, seigneur de Denonville, et de Louise d'Alès de Corbet, naquit en 1637. Nommé en 1684 gouverneur du Canada, il y soutint l'honneur des

armes françaises, par la valeur qu'il déploya contre les Anglais et les Iroquois. Aussi fut-il généralement regretté de la colonie, lorsque Louis XIV le rappela en 1689, pour être associé, en qualité de sous-gouverneur, aux vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne. Les démarches qu'il fit, après la conclusion de l'affaire du quiétisme, pour réconcilier l'évêque de Chartres avec l'archevêque de Cambrai, prouvent également les sentimens religieux dont il étoit animé, et sa constante amitié pour Fénelon. Il accompagna Philippe V en 1700, lorsque ce prince alla prendre possession du trône d'Espagne. Il mourut au mois de septembre 1710, âgé de soixante-treize ans. (Voyez sa lettre au gouverneur de Cambrai, du 9 avril 1699; tom. X, pag. 488.)

DENYS (l'abbé), théologal de Liège au commencement du dix-huitième siècle, et zélé partisan de Jansénius, publia en 1705 un nouveau système sur le *silence respectueux*, que Fénelon attaqua dans plusieurs lettres publiées successivement de 1706 à 1709. (Voyez l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres de Fénelon*, seconde partie, n. XII, pag. lxxv et suiv.)

DESLYONS (Jean), docteur de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis, naquit à Pontoise en 1615. C'étoit un homme très-instruit, mais fort singulier. On a de lui un grand nombre d'ouvrages curieux, pleins d'érudition, mais écrits d'un style dur. On peut en voir la liste dans les *Mémoires du P. Niceron* et dans le *Dictionnaire de Moréri*. Ce docteur fut retranché de la Faculté en 1656, avec plusieurs de ses confrères, pour n'avoir point voulu souscrire à la condamnation d'Arnauld. Dès le commencement de la controverse occasionnée par le livre des *Maximes*, il publia une *Lettre*, dans laquelle il se prononçoit hautement en faveur de la doctrine des saints mystiques sur la contemplation, et contre la manière peu mesurée dont l'abbé de Rancé attaquoit le livre de l'archevêque de Cambrai dans deux lettres écrites à Bossuet. (Voyez la lettre de l'abbé Deslyons, tom. VII, pag. 524.) Il mourut à Senlis le 26 mars 1700, à quatre-vingt-cinq ans.

DESMARETS (Nicolas), neveu de Colbert, devint contrôleur-général des finances en 1708, après la démission de Chamillard, c'est-à-dire, à une époque extrêmement désastreuse, où il falloit un courage plus qu'ordinaire pour lutter contre les difficultés de tout genre que présentoit cette partie du ministère. Il publia, sous la régence, un *Mémoire* très-curieux sur son administration, dans laquelle il ne montra pas moins d'intelligence que de zèle pour le bien public. Il mourut le 4 mai 1721, âgé de soixante-treize ans.

DESTOUCHES (Louis Camus, chevalier), né en 1668, entra de bonne heure au service, où il se distingua, surtout dans l'artillerie. Il commanda en chef l'artillerie de Flandre pendant les années 1710, 1711 et 1712, et reçut au siège de Douai, en 1712, une blessure qui l'empêcha de servir le reste de la campagne. Il devint en 1725 commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et mourut le 11 mai 1726, âgé de cinquante-huit ans. Il joignoit à des qualités aimables une grande légèreté de conduite, et l'on sait que le célèbre d'Alembert fut le fruit de ses liaisons avec Mme de Tencin. Aussi Fénelon, qui avoit de l'amitié pour Destouches, lui souhaitoit-il d'être *aussi bon pour*

lui-même, qu'il l'étoit pour ses amis. (*Corresp. de famille*, lettres 187 et 206; tom. II, pag. 255 et 278.)

DEZ (Jean), Jésuite, né en 1643 près Sainte-Menehould en Champagne, s'appliqua avec succès à la controverse, sur laquelle il a laissé plusieurs ouvrages. Il ne travailla pas avec moins de fruit à la conversion des hérétiques de Sedan et de Strasbourg, pendant les missions faites par ordre de Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes. Il étoit à Rome au commencement des discussions relatives au livre des *Maximes*, et il se montra toujours favorable à ce livre jusqu'à la publication du décret d'Innocent XII. Il mourut à Strasbourg en 1712, après avoir été cinq fois provincial de son ordre.

DOUCIN (Louis), Jésuite, né à Vernon en Normandie vers le milieu du dix-septième siècle, se rendit célèbre par quelques ouvrages pleins de recherches et d'une bonne critique. Un des principaux est l'*Histoire du Nestorianisme*, publiée pour la première fois en 1698, et dans laquelle tout ce qui regarde cette fameuse hérésie est solidement discuté. Le P. Doucin ne se distingua pas moins par son zèle contre les erreurs du jansénisme; mais on lui a faussement attribué la publication du fameux *Problème ecclésiastique*, qui fit tant de bruit en 1699, et dont le véritable auteur est D. Thierri de Viaixne. Le P. Doucin mourut à Orléans en 1726.

DROU (Pierre-Lambert Le), religieux Augustin et docteur de Louvain, naquit en 1640 à Huy, dans le diocèse de Liége. Innocent XI, instruit de son mérite, l'appela à Rome, et lui donna la préfecture du collége de la Propagande. Innocent XII le nomma son sacriste, avec le titre d'évêque de Porphyre. Il fut adjoint, en janvier 1698, aux huit consulteurs nommés au mois de septembre précédent pour l'examen du livre des *Maximes*, et fut l'un des cinq qui opinèrent en faveur du livre. Ayant éprouvé dans la suite quelques désagrémens à l'occasion de l'affaire du P. Quesnel, dans laquelle il avoit été nommé consulteur, il revint à Liége, où il fut fait vicaire-général, et où il mourut en 1721, âgé de quatre-vingt-un ans. (Voyez le *Mémoire* de Fénelon *au P. Le Tellier*, (de 1710) n. IV; tom. III, pag. 249; et la note sur l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

DUBOIS (Guillaume), né à Brive-la-Gaillarde le 6 septembre 1656, après avoir exercé l'office de précepteur dans plusieurs maisons, devint sous-précepteur du duc de Chartres, qui fut depuis duc d'Orléans, et régent du royaume sous la minorité de Louis XV. Ce prince le nomma en 1720 archevêque de Cambrai, et lui procura le chapeau de cardinal en 1721. On voit, par les lettres 14 et 15 de la *Correspondance de famille*, (tom. II, pag. 28 et 29) que Fénelon, pendant son séjour à Versailles, eut avec l'abbé Dubois quelques liaisons d'amitié, qu'il entretint même lorsqu'il fut retiré à Cambrai. On nous a communiqué une lettre inédite qu'il écrivoit à cet abbé en 1706, pour le remercier de quelques services rendus à son neveu; et la 248e des *Lettres diverses* montre que cette liaison continua encore longtemps après. (Voyez la note jointe à cette lettre, tom. III, pag. 444.) Le cardinal Dubois mourut à Versailles le 10 août 1723.

DUBUC (Alexis), né à Sens vers l'an 1640, fit profession chez les Théa-

tins à Paris, le 28 avril 1669, et se consacra avec autant de zèle que de succès à la controverse contre les Protestans. Pendant plusieurs années, il faisoit assidument des conférences sur cette matière, dans l'église des Théatins, tous les dimanches et fêtes. Les Protestans y venoient en grand nombre, et l'écoutoient avec fruit, comme le prouvent les nombreuses abjurations qui se firent entre ses mains, et dont il est souvent question dans les Mémoires du temps. Aussi le clergé de France lui faisoit-il une pension pour encourager ses travaux. Etant allé à Rome en 1698, pour assister au chapitre général de son ordre, il y reçut des témoignages particuliers de l'estime et de la confiance du pape Innocent XII, qui, pour le retenir à Rome, le nomma professeur de théologie au collége de la Propagande. Ce dernier emploi n'empêcha pas le P. Dubuc de continuer en Italie le ministère qu'il avoit long-temps exercé en France, et qu'il exerçoit partout avec un égal succès. Le P. Dubuc se fit aussi connoître à Rome par son opposition au jansénisme, et à la *Déclaration* du clergé de France de 1682. Il mourut au couvent de Saint-André *della Valle* en 1709. On a de lui, 1° un Discours pour la Fête-Dieu, imprimé à Paris en 1674; 2° *Elévations sur les O. de l'Avent*, 1681, in-18; 3° une traduction française du *Combat spirituel*, avec une *Préface* où il prouve que l'ouvrage est du P. Scupoli, Paris, 1696; 4° une édition italienne du même ouvrage, publiée en 1698, avec une *Préface* plus étendue, dans le même but. Cette édition italienne est dédiée au cardinal de Bouillon, et le P. Dubuc eut l'honneur de l'offrir au pape Innocent XII, qui prenoit un singulier plaisir à la lecture de ce livre. Plusieurs lettres de l'abbé de Chanterac montrent que le P. Dubuc étoit très-favorable à Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. (Voyez l'*Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*. — *Mémoires du P. Timothée*, pag. 17 et 46.)

DUGUET (Jacques-Joseph), né en 1650 à Montbrison dans le Forez, fit ses études chez les pères de l'Oratoire de cette ville, et entra dans la congrégation en 1667. Il s'y acquit une grande réputation par ses conférences sur l'histoire ecclésiastique, pendant les années 1678 et 1679. Le décret rendu par la congrégation en 1684, pour proscrire le jansénisme et le cartésianisme, le fit sortir de l'Oratoire. Il se retira à Bruxelles, auprès d'Arnauld, et rentra peu après en France, où il vécut dans la retraite chez le président de Menars, qui s'étoit empressé de lui offrir un asile. Ce fut là qu'il finit ses jours, le 25 octobre 1733, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, écrits avec beaucoup d'élégance et de solidité, mais souvent avec un style trop diffus. Il étoit très-attaché à la cause de Jansénius et de Quesnel, et appela plusieurs fois de la bulle *Unigenitus*; mais il se déclara hautement contre les convulsions, qui ont fait tant de tort au parti.

DU PIN (Louis Ellies), docteur et professeur de Sorbonne, naquit à Paris en 1657, d'une famille originaire de Normandie. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu docteur de Sorbonne le 22 juin 1684. Il est principalement connu par la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*;

ouvrage d'une grande érudition, mais qui se ressent de la précipitation avec laquelle il a été rédigé, et surtout du penchant naturel de l'auteur pour les opinions hardies. Aussi Bossuet s'éleva-t-il fortement contre cet ouvrage, dont il obligea l'auteur à désavouer ou expliquer plusieurs propositions. On voit par la Correspondance de Fénelon, que, tout en approuvant pour le fond la conduite de Bossuet dans cette affaire, il y trouvoit quelquefois un peu trop de rigueur et de sévérité. Du Pin fut aussi un des quarante docteurs qui signèrent le fameux *Cas de conscience* publié en 1702. Exilé pour cette raison à Chatellerault en 1703, il n'obtint son rappel qu'en révoquant sa signature. Il mourut à Paris en 1719, âgé de soixante-deux ans. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 2. — *Corresp. de Fénelon, Lettres diverses*, année 1692.)

DUPUY (M.), placé en 1689 auprès du Duc de Bourgogne, en qualité de gentilhomme de la manche, perdit cet emploi au mois de juin 1698, à l'occasion de la disgrâce qui enveloppa dans ce temps presque tous les amis de Fénelon. Il conserva pendant toute sa vie la plus profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai, et une estime particulière pour Mme Guyon. Ce fut même par son entremise, que Fénelon et ses amis intimes continuèrent, après la conclusion de l'affaire du quiétisme, d'entretenir secrètement avec Mme Guyon une correspondance fondée sur une mutuelle estime, que tant de fâcheux éclats ne purent jamais affoiblir. Nous avons de M. Dupuy une *Relation* manuscrite de cette malheureuse affaire, dont il avoit été à portée de connoître tous les détails. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon sous le nom de *Put*, abrégé de *Puteus*. On l'appeloit ainsi plaisamment dans la société de Fénelon, en latinisant son nom. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 34; liv. III, n. 51.)

ERNEST RUTH D'ANS (Paul), né le 23 février 1653 à Verviers, dans le pays de Liège, étudia dans l'Université de Louvain, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études de théologie, il se rendit à Paris, par le conseil de ses directeurs, pour se préparer dans un séminaire à la réception des ordres sacrés. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, qu'il se lia étroitement avec les solitaires et les amis de Port-Royal, et particulièrement avec le fameux Arnauld. Ayant reçu la prêtrise en 1689, des mains de l'archevêque de Sébaste, (voyez CODDE) il devint aumônier de la duchesse de Bavière, et chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles. Il avoit été aussi pendant plusieurs années secrétaire d'Arnauld, à la mort duquel il assista en 1694, et dont il fut toujours un des plus zélés disciples. Ce fut lui qui suggéra, en 1711, aux Etats-généraux de Hollande, l'idée de forcer l'évêque de Tournai (voyez BEAUVAU) à quitter son diocèse, et de disposer, en vertu de leur souveraineté, des canonicats vacans dans l'église de Tournai. Il se fit même nommer au doyenné du chapitre de cette église; mais le chapitre tint ferme, et refusa constamment d'admettre dans son sein Ernest et ses partisans. Ernest mourut à Bruxelles le 24 février 1728. On a de lui plusieurs écrits sur les controverses du temps, indiqués, pour

la plupart, dans le *Dictionnaire de Moréri*, art. Ruth d'Ans. (Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 25.)

ESTIENNOT (Claude), né à Varenne, diocèse d'Autun, en 1639, entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Maur, où il se distingua par son goût et sa facilité pour les recherches d'érudition. Envoyé à Rome en 1684, en qualité de procureur-général de la congrégation, il y gagna l'estime et la considération des savans. Le cardinal d'Estrées et l'archevêque de Reims se servirent de lui dans plusieurs occasions importantes, et entretenoient avec lui une correspondance habituelle. Il ne fut pas moins utile à Bossuet dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 19 juin 1699. Aucun de ses écrits n'a été imprimé; mais on sait que ses travaux furent utiles aux PP. Mabillon et de Sainte-Marthe, et à plusieurs autres savans de sa congrégation. (Voyez l'*Hist. littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, pag. 177.)

ESTRÉES (César d'), fils de François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, naquit en 1628. Il fut élevé en 1653 sur le siège de Laon, et choisi plusieurs années après, par le Roi et le Pape, pour médiateur entre le nonce et les évêques d'Alet, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers, dans l'affaire du Formulaire. Cette négociation amena, comme on sait, l'accommodement qu'on a depuis appelé la paix de Clément IX, à la suite de laquelle l'évêque de Laon fut fait cardinal, en 1671. S'étant démis de son évêché, il fut chargé par Louis XIV de diverses négociations, où il montra beaucoup d'adresse et de prudence. Il eut une grande part aux élections d'Innocent XI, d'Alexandre VIII, d'Innocent XII et de Clément XI. On voit, par sa lettre du 8 août 1697, (tom. VII, pag. 544) qu'il ne conseilloit point à Fénelon le voyage de Rome, ni d'y porter l'affaire de son livre. Le cardinal d'Estrées se déclara même assez ouvertement en faveur des adversaires de l'archevêque de Cambrai, quelques mois après, quand son neveu Victor-Marie d'Estrées eut épousé une nièce de l'archevêque de Paris. Lorsque Philippe V alla prendre possession du trône d'Espagne, ce cardinal eut ordre de l'accompagner pour travailler avec les premiers ministres de ce prince. Revenu en France en 1703, il fut nommé abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et mourut en 1714 dans cette abbaye, âgé de quatre-vingt-sept ans. Fénelon le désigne quelquefois par le nom de *M. Gombaut*.

EUGÈNE de Savoie (François), plus connu sous le nom de *prince Eugène*, naquit à Paris en 1663, d'Eugène-Maurice, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Il étoit arrière-petit-fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Il porta quelque temps le petit collet, sous le nom de l'abbé de Carignan, et le quitta ensuite pour suivre la carrière des armes. Louis XIV, le jugeant peu propre aux fatigues de la guerre, lui refusa un régiment dans ses armées. Eugène, piqué de ce refus, passa en Allemagne, et offrit ses services à l'Empereur, qui les accepta, et qui n'eut pas lieu de s'en repentir. Dans les divers emplois militaires qu'Eugène remplit successivement pendant près de cinquante ans, il fit constamment l'admiration de l'Europe entière par sa valeur et ses talens militaires. Il

étoit particulièrement estimé de Fénelon, à qui il rendoit à son tour des honneurs qu'un général victorieux accorde bien rarement aux sujets d'une puissance rivale. Il mourut subitement à Vienne en 1736, également regretté de l'Empereur et des soldats. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 23.)

FABRONI (Charles-Augustin), né en 1651 à Pistoie en Toscane, étoit secrétaire de la congrégation de la Propagande, lorsque le livre des *Maximes* fut déféré au saint siége, en 1697. Ce prélat, qui, sans être du nombre des consulteurs, étoit très-favorable à Fénelon, profita de son ascendant sur l'esprit du pape Innocent XII, pour l'engager à terminer l'affaire en publiant quelques canons qui mettroient en sûreté la véritable doctrine. Innocent XII goûta d'abord ce projet; mais la crainte de déplaire à la cour de France le lui fit bientôt abandonner. Devenu cardinal en 1706, et chargé de plusieurs emplois importans à la cour pontificale, Fabroni conserva toujours les sentimens de la plus haute estime pour l'archevêque de Cambrai, quoiqu'il ne pût approuver le silence de ce prélat sur l'infaillibilité du Pape, dans ses écrits contre le jansénisme. Il mourut à Rome le 19 septembre 1727, âgé de soixante-seize ans. (Voyez l'*Avertissement* placé à la tête de l'*Appendix dissertationis de auctoritate summi Pontificis*, tom. II des *Œuvres de Fénelon*, pag. 416.)

FÉNELON (généalogie de la maison de).

Pour l'intelligence de l'*Histoire* et de la *Correspondance* de Fénelon, nous croyons devoir donner ici la généalogie de sa famille, depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième. Cet article pourra servir de suite et de supplément aux détails qu'on lit sur le même sujet dans l'*Histoire de Fénelon* (1). Le *Dictionnaire de la Noblesse* renferme à cet égard des renseignemens qui paroissent avoir été inconnus à M. le cardinal de Bausset. Nous les avons complétés au moyen des notes qui nous ont été communiquées par M. l'abbé de Lespine, ancien chanoine de Périgueux, conservateur des chartes à la Bibliothèque du Roi.

A la suite de la généalogie de la maison de Fénelon, nous parlerons, dans des articles séparés, des membres de cette famille dont il est principalement question dans la Correspondance de l'illustre prélat.

1. FÉNELON (*François de Salignac*), baron de La Mothe-Fénelon, grand-père de l'archevêque de Cambrai, épousa, le 12 mars 1599, Marie de Bonneval, dame de Salagnac et de Magnac, fille unique d'Horace de Bonneval, seigneur de Montagut et de Salagnac, tué aux barricades de Tours en 1587. Par cette alliance, il fit rentrer dans sa maison la terre de Salignac ou Salagnac. De ce mariage naquirent, 1° *Pons de Salignac*, qui suit; 2° *Antoine de Salignac*, marquis de Fénelon, et oncle de l'archevêque de Cambrai. (Voyez n. VI, ci-après.) Il est à présumer que l'évêque de Sarlat, dont nous parlerons au n. VII, étoit aussi né de ce mariage. Cependant nous ne

(1) Liv. I, n. 1. *Pièces justif.* du même liv. n. 1.

l'avons trouvé ni dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, ni dans les notes généalogiques qui nous ont été communiquées.

II. FÉNELON (*Pons de Salignac*), marquis de La Mothe-Fénelon, fils du précédent, et père de l'archevêque de Cambrai, épousa en premières noces Isabeau d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre. De ce premier mariage naquirent, 1° *François-Pons de Salignac*, qui suit; 2° *Henri*, qui mourut encore jeune, s'étant noyé à Fénelon, au port Saint-Julien; 3° *Léon*, page de la chambre du Roi en 1646, mort jeune en 1649; 4° *Henri-Joseph*, qui épousa Diane de Machat de Pompadour de Châteaubouchet; 5° *François*, dit *l'abbé de Fénelon*, mort en 1679 à Montréal en Canada, à l'âge de trente-huit ans. C'est le même dont nous avons parlé dans une note sur la 1re des *Lettres diverses* (tom. II, pag. 287.) 6° *Louis*, mort jeune; 7° *François*, baron de Fénelon, qui servit en Catalogne en 1656. C'est vraisemblablement le même dont parle la *Gazette de France* du 29 septembre 1674, où on lit que le comte de Fénelon, colonel du régiment de Conti, vient de mourir à Charleville de la blessure qu'il avoit reçue au combat de Senef, où il avoit donné de grandes preuves de valeur, comme il avoit déjà fait en Candie, contre les Turcs, dès l'âge de seize ans. 8° *Marie*, qui épousa, le 23 février 1653, Henri de Beaumont, seigneur du Gibaut, maréchal de camp, père de l'abbé de Beaumont, évêque de Saintes. (Voyez plus haut l'article BEAUMONT.) 9° *N*..... morte jeune, 10° *Paule*, qui embrassa l'état religieux dans le monastère des Bénédictines de Notre-Dame de Saintes; 11° *Angèle-Hippolyte*, qui épousa Jean de Beaulieu, seigneur de la Filolie.

Après la mort de sa première femme, *Pons de Salignac* épousa en secondes noces Louise de La Cropte, sœur du marquis de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. De ce second mariage naquirent trois enfans, 1° *François-Martial*, qui embrassa l'état ecclésiastique, et entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 octobre 1668. Il en sortit le 6 mai suivant, et mourut peu de temps après. 2° *François*, archevêque de Cambrai. 3° *Joseph-François*, seigneur de Beauséjour et de Saint-Abre, dit le *comte de Fénelon*. (Voyez n. VIII.)

III. FÉNELON (*François-Pons de Salignac*), comte de La Mothe-Fénelon, frère consanguin de l'archevêque de Cambrai, épousa Anne du Lac, dame de La Parède, dont il eut *François de Salignac*, qui suit.

IV. FENELON (*François de Salignac*), marquis de La Mothe-Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambrai, mourut le 12 janvier 1742. Il avoit épousé Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire, dont il eut quatorze enfans, comme nous l'apprend l'archevêque de Cambrai lui-même dans une de ses lettres. Toutefois le *Dictionnaire de la Noblesse* n'en nomme que treize, dans l'ordre suivant : 1° *François de Salignac*, dit *l'abbé de Fénelon*, né en 1685. (Voyez n. X.) 2° *Gabriel-Jacques*, marquis de Fénelon, qui suit. 3° *François-Barthélemi*, né en 1691. D'abord chanoine et archidiacre de Cambrai, puis grand-vicaire de Saintes, il devint en 1735 évêque de Pamiers, et mourut à Paris le 16 juin 1741. 4° *Henri-Joseph*, appelé le *chevalier de Fénelon*, officier aux gardes françaises, mort à Paris. 5° *François-*

Alexis, aussi nommé le *chevalier de Fénelon*, exempt des gardes du corps, mort à Fontainebleau, où il faisoit son service. Il fut élevé à Cambrai, et Fénelon parle assez souvent de lui dans la *Correspondance de famille*. 6° *Armand*, garde du pavillon, mort jeune en revenant de Saint-Domingue. 7° *François*, lieutenant de la compagnie colonnelle du régiment de Poitou, mort jeune en allant joindre son régiment. 8° *Jacques, comte de Fénelon*, ancien mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare. Il épousa, le 12 février 1757, Renée-Mathurine Le Provost de la Touche, et mourut sans postérité en 1781. 9° *Marie-Antoinette-Augustine*, qui fut mariée à Dominique de Royère, marquis de Poyreaux. 10° *Catherine-Elisabeth*, mariée à Jean de Royère, frère du précédent. 11° *Marie-Anne*, qui épousa le marquis de Saint-Viance de Puymège. 12° *Anne-Marie*, qui fut mariée au marquis de Bonneguise, premier gentilhomme du comte d'Eu. 13° *Gabrielle*, abbesse de Saint-Honoré à Tarascon.

V. FENELON (Gabriel-Jacques de Salignac), marquis de Fénelon, fils du précédent, et petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, naquit vers l'an 1688. Il fut élevé à Cambrai sous les yeux de son grand-oncle, qui avoit pour lui la tendresse d'un père, et qui trouva toujours en lui l'amour et la reconnoissance d'un fils. Nourri, dès sa première jeunesse, dans les sentimens et les maximes de la plus tendre piété, le marquis de Fénelon les conserva fidèlement jusqu'à la mort. Il n'eut que deux passions : celle de la gloire de Dieu, et celle de la gloire de son oncle. C'est à lui que nous sommes redevables de la publication des principaux ouvrages de l'archevêque de Cambrai. Ambassadeur en Hollande sous Louis XV, et depuis employé en différentes négociations, il se distingua toujours par son esprit de sagesse et de conciliation. Il joignoit aux talens d'un négociateur, une valeur brillante, qui alloit quelquefois jusqu'à la témérité, et dont il fut plus d'une fois la victime. Il reçut en 1711, à l'affaire de Landrecies, une blessure dont il demeura boiteux toute sa vie, et fut tué d'un coup de canon à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 35; *Pièces justif.* du même liv. n. III.)

Il avoit épousé, en décembre 1721, Louise-Françoise Le Peletier, fille de Louis Le Peletier, premier président du Parlement de Paris. De ce mariage naquirent douze enfans, savoir : 1° *François-Louis*, né en 1722, qui a continué la descendance. Il remplit successivement divers emplois militaires, et devint en 1762 gouverneur-général de la Martinique. Il avoit épousé en 1747 Marie-Charlotte de Malon de Bercy, dont il eut plusieurs enfans. 2° *Louis-Gabriel*, mort en 1725. 3° *Henri-Joseph-Thérèse*, né en 1726, qui devint chevalier de Malte. 4° *Léon-François-Ferdinand*, né à La Haye en 1734. Il devint en 1771 évêque de Lombez, où il mourut en 1787, avec la réputation d'un prélat vertueux, et distingué surtout par sa charité envers les pauvres. 5° *François-Gabriel*, vicomte de Salignac. 6° *Barthélemi-Etienne-François*, né en 1738. 7° *Hippolyte-Etiennette-Charlotte*, qui épousa en 1741 François-David de la Cropte, marquis de Beauvais-Chanterac. 8° *Marie-Louise*, morte jeune en 1745. 9° *Louise*,

morte en bas âge. 10° *Marie*, morte en 1733, âgée seulement d'un an. 11° *Marie-Louise-Augustine*, mariée en 1760 à Sébastien-François-Ange Le Normant de Mézy, conseiller d'Etat, et intendant-général de la marine et des colonies. 12° *Anne-Charlotte-Louise*, qui épousa en 1753 François-Pierre Dedelay de la Garde, maître des requêtes. Elle est morte à Orléans, il y a quelques années.

VI. FÉNELON (*Antoine de Salignac*, marquis de), oncle de l'archevêque de Cambrai, étoit fils de François de Salignac. (Voyez n. 1.) Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, il parut quelque temps les sacrifier à la gloire mondaine, et se rendit malheureusement célèbre par son empressement à signaler sa valeur dans les combats singuliers. Mais la religion l'emporta enfin dans son cœur, et il fut des premiers à entrer, en 1651, dans l'association des gentilshommes qui s'engagèrent, sous la foi du serment, entre les mains de M. Olier, curé de Saint-Sulpice de Paris, à ne jamais proposer ni accepter aucun duel. Ce fut lui qui servit de père à Fénelon, et qui dirigea ses premiers pas dans la carrière du monde. Par ses soins, Fénelon entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il puisa, sous la conduite du sage et vertueux Tronson, les principes de cette tendre et solide piété qui fut toujours le sentiment dominant de son cœur. Le marquis de Fénelon n'étoit pas moins distingué par sa valeur et par la solidité de son esprit, que par sa profonde religion. Le grand Condé disoit de lui, *qu'il étoit également bon pour la conversation, la guerre et le cabinet.* Il mourut le 8 octobre 1683, âgé d'environ soixante ans, et fut enterré, comme il l'avoit demandé, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Il avoit épousé Catherine de Montberon, dont il eut deux enfans, savoir un fils, qui périt en 1669 au siège de Candie, et une fille, *Marie-Thérèse-Françoise*, dont nous parlerons plus bas (n. IX.) (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 7, 8 et 22; *Pièces justif.* du même liv. n. 2 et 5.)

VII. FÉNELON (François de), oncle de l'archevêque de Cambrai, qui devint évêque de Sarlat en 1669, étoit vraisemblablement fils de *François de Salignac*, dont nous avons parlé sous le n. 1. La tendre affection qu'il avoit pour son neveu le porta, en 1681, à lui résigner le prieuré de Carenac, au diocèse de Cahors. Il mourut le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans, avec la réputation d'un prélat non moins recommandable par sa charité envers les pauvres, que par son zèle pour la discipline de l'Eglise. Il étoit le sixième évêque de Sarlat de sa maison. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 13.)

VIII. FÉNELON (Joseph-François de Salignac), chevalier, puis comte de Fénelon, frère utérin de l'archevêque de Cambrai, devint en 1691 exempt des gardes du corps du Roi, et perdit cette place en 1698, à l'occasion de la disgrâce de son frère. Il épousa, vers la fin de l'année 1693, la marquise de Laval, sa cousine-germaine, dont nous allons parler. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon sous le nom de *Chevalier*.

IX. FENELON (Marie-Thérèse-Françoise de Salignac) étoit fille du marquis Antoine de Fénelon, et cousine-germaine de l'archevêque de Cambrai.

Elle épousa en premières noces, en 1681, Pierre de Laval, de la maison de Montmorenci, marquis de Magnac, qu'elle perdit en 1686, et dont elle eut la même année Gui-André de Laval. Celui-ci suivit la carrière des armes, et fut blessé au siège de Fribourg, le 13 octobre 1713. Environ huit ans après la mort de son premier mari, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1693, la marquise épousa en secondes noces Joseph-François de Salignac, comte de Fénelon, son cousin-germain, mais ce mariage demeura quelque temps secret : nous ignorons pour quelle raison. La comtesse de Fénelon mourut en 1726, et le comte en 1735, sans laisser de postérité.

X. FÉNELON (François de), dit *l'abbé de Fénelon*, né en 1685, fils de *François de Salignac*, dont nous avons parlé au n. IV. Ayant terminé ses études à Paris, chez les Jésuites, il revint en 1714 à Cambrai, où il avoit obtenu, depuis quelques années, la dignité d'écolâtre du chapitre. Fénelon le désigna par son codicille pour un de ses exécuteurs testamentaires. *L'abbé de Fénelon* est quelquefois désigné dans la Correspondance de son oncle sous le nom d'*abbé de Salignac*. Il devint dans la suite doyen du chapitre royal de Tarascon, et grand archidiacre d'Avignon, et mourut le 18 mars 1754, âgé de soixante-neuf ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 26.)

FERRARI (Thomas-Marie), cardinal du titre de *Saint-Clément*, né à Naples en 1647, fut un des plus savans théologiens du sacré Collège sous Innocent XII. D'abord Dominicain, il conserva sous la pourpre les habitudes et la régularité d'un fervent religieux. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes*, et il fut un des deux présidens nommés, au mois de janvier 1698, pour modérer la vivacité des disputes dans l'assemblée des dix consulteurs. (Voyez NORIS.) Son estime pour l'archevêque de Cambrai lui inspira constamment dans cette affaire des conseils pleins de modération. Il mourut à Rome, au couvent de Sainte-Sabine, le 24 août 1716. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 47, 71, 72; et la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699; tom. X, pag. 547.)

FLEURY (Claude), prêtre, et historien célèbre, membre de l'Académie française, naquit à Paris en 1640, d'un avocat au Conseil. Il fut associé à Fénelon en 1686 dans les missions du Poitou, et nommé en 1689 sous-précepteur du Duc de Bourgogne. Comme il étoit sur le point de perdre cette place au mois de juin 1698, lors de la disgrâce des amis de Fénelon, Bossuet eut la générosité de le *sauver*, en répondant de lui. Ses lumières et sa piété lui concilièrent l'estime de tous les gens de bien, et l'eussent aisément conduit à l'épiscopat, s'il eût été tant soit peu capable d'intrigues et de sollicitations. Il fut choisi pour confesseur de Louis XV en 1716, emploi qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1723, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 34; liv. III, n. 51.)

FLEURY (Guillaume-François Joly de) naquit à Paris en 1675, d'une ancienne famille de robe. Il fut reçu avocat au Parlement en 1695, avocat-général de la Cour des Aides en 1700, et avocat-général au Parlement de Paris en 1705. Il succéda, en 1717, au célèbre d'Aguesseau dans la place

de procureur-général, et mourut en 1756, dans sa quatre-vingt-unième année. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 1; et liv. VIII, n. 15.)

GABRIELLI (Jean-Marie), né à Città di Castello en 1653, étoit procureur-général des Feuillans en 1697, lorsque le livre des *Maximes* fut déféré au saint siège, sous le pontificat d'Innocent XII. Il fut un des huit consulteurs nommés, au mois de septembre 1697, pour cet examen, et l'un des cinq qui se prononcèrent en faveur du livre. Devenu général de son ordre, et nommé ensuite cardinal en 1699, il conserva toujours les sentimens de la plus haute estime pour l'archevêque de Cambrai, avec qui il continua de correspondre. Fénelon, de son côté, n'estimoit pas moins le cardinal Gabrielli, et se servoit de lui pour faire parvenir au Pape ses ouvrages, et ses observations sur les affaires de l'Eglise. Leur correspondance nous apprend que Fénelon se chargea, en 1698, de faire imprimer en Flandre l'ouvrage du cardinal Gabrielli pour la défense du cardinal Sfondrate. (Voyez les lettres du cardinal Gabrielli à Fénelon, des 9 janvier 1700 et 20 octobre 1702; tom. II, pag. 388 et 477. Voyez aussi la lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, du 30 septembre 1698; *Œuv. de Bossuet*, tom. XLI, pag. 506.) Le cardinal Gabrielli mourut à Rome le 17 septembre 1711, âgé de cinquante-huit ans. (Voyez la note ci-dessus pag. 283.)

GAILLANDE (Jean-Noël), docteur de Sorbonne, naquit à Paris vers l'an 1685, et fit ses études sous la direction de Tournely, son parrain. Ayant été reçu docteur en 1712, il publia cette même année des *Eclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie* (in-12, sans nom d'auteur.) Cet ouvrage, principalement dirigé contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel, attira à l'auteur la haine du parti, dont il fut toute sa vie un des plus zélés adversaires. L'emploi de censeur de la librairie, qu'il exerça long-temps sous MM. d'Argenson et Maboul, lui donna surtout occasion de manifester son opposition aux nouvelles doctrines. Aussi est-il fort maltraité dans les écrits et les gazettes du parti, qui en parlent souvent comme d'un homme aussi fourbe qu'ignorant. On lui attribua dans le temps une *Lettre sur le nouveau Bréviaire de Paris*, datée du 25 mars 1736, qui fut condamnée au feu par un arrêt du Parlement du 8 juin suivant, et qui renfermoit une critique peu mesurée de ce Bréviaire. (Voyez la 309e des *Lettres diverses*, tom. IV, pag. 178; et le *Dict. des anonymes* de Barbier n°. 4631.)

GAMACHES (Marie-Françoise de Montmorin, comtesse de), étoit fille de Gilbert de Montmorin, tué, en 1645, à la bataille de Norlingue. Elle épousa, en 1666, Jean-Frédéric, comte de Gamaches, dont elle n'eut point d'enfans. Son frère, Armand de Montmorin, fait évêque de Die en 1687, devint en 1694 archevêque de Vienne, et mourut en 1713.

GAP (l'évêque de); voyez MALISSOLES.

GAYE (Raymond), originaire du Limousin, fut agrégé en 1672 à la compagnie de Saint-Sulpice, et envoyé d'abord au séminaire de Limoges, où il se fit également estimer de ses supérieurs et de ses confrères, par la solidité de son esprit et par l'aménité de son caractère. Il accompagna souvent dans

ses visites pastorales l'évêque de Limoges, qui eut toujours à se louer de sa prudence et de son zèle. M. Gaye ne se fit pas moins estimer à Tulle, où il fut envoyé en 1684, pour l'établissement du séminaire. Ses heureuses qualités inspirèrent à Fénelon le désir de l'attirer à Cambrai en 1695, pour le mettre à la tête de son séminaire, et M. Tronson lui-même souhaitoit fort l'exécution de ce projet; mais l'établissement de Tulle n'étoit point encore assez consolidé pour permettre à M. Gaye de l'abandonner. Il mourut à Tulle au mois de novembre 1697, laissant un grand vide à remplir dans le diocèse, où il exerçoit à la fois les fonctions de grand-vicaire et de supérieur du séminaire, à la satisfaction de l'évêque et du clergé.

GENÈVE (l'évêque de); voyez ARANTHON.

GERBERON (Gabriel), né à Saint-Calais, dans le Maine, en 1628, s'attacha d'abord à l'Oratoire, puis à la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur en 1649. Après avoir consacré sa vie presque entière au soutien du jansénisme, il parut désavouer sincèrement ses erreurs, environ un an avant sa mort, qui arriva le 29 mars 1711. Cependant il n'y a pas grand fonds à faire sur sa rétractation, s'il en faut croire son confrère D. Tassin, dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (pag. 323.) Après la condamnation du livre des *Maximes*, le P. Gerberon offrit à l'archevêque de Cambrai de publier divers ouvrages pour sa défense; mais Fénelon repoussa avec mépris cette proposition, qui ne servit qu'à mettre dans un plus grand jour sa parfaite soumission au Bref d'Innocent XII. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 96 et 97; et la lettre 663 de cette section, pag. 46 et suiv. de ce vol.)

GERMON (Barthélemi), Jésuite, né à Orléans en 1663, s'est rendu célèbre par l'étendue de ses connoissances et de son érudition. On a de lui plusieurs écrits relatifs à sa controverse avec les Bénédictins, *sur la Diplomatique* du P. Mabillon. On lui doit aussi plusieurs ouvrages estimés sur les matières du jansénisme, et en particulier le *Traité théologique sur la constitution Unigenitus*, qui a paru sous le nom du cardinal de Bissy, évêque de Meaux. Fénelon estimoit beaucoup les talens du P. Germon, et souhaitoit de l'avoir pour collaborateur dans l'édition qu'il projetoit des OEuvres de saint Augustin. Ce religieux mourut à Orléans le 2 octobre 1718.

GILBERT (l'abbé), professeur de théologie dans l'Université de Douai, et prévôt du chapitre de Saint-Amé de la même ville, étoit un zélé partisan de Jansénius. Le *Traité de la Grâce* qu'il avoit dicté à ses élèves fut examiné, et condamné en 1687 par l'évêque d'Arras, et par plusieurs docteurs de Sorbonne que Louis XIV avoit chargés de cet examen. Déposé de son emploi, et chassé de Douai, il fit sa rétractation à Lille le 27 juillet 1687; mais il n'en persévéra pas moins dans ses opinions erronées, dont il continua d'infecter l'Université de Douai, au moyen de l'ascendant que sa capacité lui donnoit sur l'esprit des professeurs. Il mourut, quelques années après, à Lyon, où il avoit été relégué en punition de son opiniâtreté. (Voyez le *Dict. des livres jansénistes*, tom. IV, pag. 116 et suiv.; et d'Avrigny, *Mém. pour servir à l'Hist. eccles.* 28 janvier 1687.)

GODET

GODET-DESMARAIS (Paul de), né en 1647, fit ses études à Paris, et fut reçu docteur en 1677. Ce fut un des plus dignes élèves du séminaire de Saint-Sulpice. Il étoit supérieur du séminaire des Trente-trois, lorsque Mme de Maintenon le consulta sur les règlemens qu'elle se proposoit de donner à la maison de Saint-Cyr. Bientôt après, elle le choisit pour son directeur, et le fit nommer en 1690 à l'évêché de Chartres. On sait la part qu'il prit aux disputes sur le quiétisme. Il se prononça très-fortement contre les écrits de Mme Guyon, et contre le livre des *Maximes :* mais il montra toujours dans cette affaire un grand désir de la paix; et après la conclusion, il s'empressa de faire des démarches pour recouvrer l'amitié de Fénelon. Il ne se prononça pas moins fortement, dans la suite, contre le jansénisme, malgré l'exemple et l'autorité du cardinal de Noailles, avec qui il avoit été fort lié. Il mourut le 26 septembre 1709, après avoir obtenu pour coadjuteur, au mois d'avril précédent, l'abbé des Monstiers de Mérinville, son neveu. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 14.)

GONZALEZ (Thyrse), Jésuite espagnol, d'abord professeur de l'Université de Salamanque, devint général de son ordre après la mort du P. Oliva, en 1681. On a de lui un traité contre les quatre Articles du clergé de France de 1682, et un autre contre le probabilisme. Il montra des dispositions très-favorables à Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 24 octobre 1705.

GRAMONT (Elisabeth Hamilton, comtesse de); voyez l'*Avertissement* que nous avons mis en tête des *Lettres* de Fénelon *à la comtesse de Gramont*, tom. VI, pag. 209.

GRANELLI (Thomas), religieux Observantin, fut un des huit consulteurs nommés par Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez une note sur l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

GRIMALDI (Jérôme), Génois, naquit le 15 novembre 1674. Il étoit en France, auprès de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, nonce extraordinaire pour la paix, lorsqu'il fut nommé, au mois de mai 1705, internonce de Bruxelles, en remplacement de l'abbé Bussi, qui passoit à la nonciature de Cologne. L'abbé Grimaldi fut depuis chargé de plusieurs nonciatures importantes, en Pologne en 1712, et à Vienne en 1720. Il devint archevêque d'Edesse en 1712, cardinal et légat de Bologne en 1730. Il mourut en mer le 18 novembre 1733, à vingt milles de Naples, où il se rendoit pour essayer de se remettre d'une longue maladie par le changement d'air.

GUALTERIO (Philippe-Antoine), naquit à Orviette le 24 mars 1660. Il devint successivement vice-légat d'Avignon en 1696, nonce en France en 1700, et cardinal en 1706. Il fut depuis évêque d'Imola et de Todi, protecteur des catholiques d'Angleterre en 1712, abbé de Saint-Victor de Paris en 1716, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1724. Ce cardinal mourut à Rome le 21 avril 1728. Il étoit recommandable par ses talens et ses belles qualités, et lié avec les principaux savans d'Europe.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de La Motte-) naquit à Montargis le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle n'avoit que seize ans lorsqu'elle fut mariée au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Devenue veuve à l'âge de vingt-huit ans, elle se livra toute entière aux exercices de la piété chrétienne, pour laquelle elle avoit eu toujours un attrait décidé. M. d'Aranthon, évêque de Genève, qui la rencontra à Paris en 1680, fut touché de sa vertu, et lui proposa de se retirer à Gex, dans une communauté de Nouvelles-Catholiques qu'il étoit sur le point d'établir. Mme Guyon accepta ses offres; mais au lieu de trouver à Gex la tranquillité qu'elle avoit espérée, elle y trouva le commencement de ses malheurs. Son imagination ardente, secondée par les leçons du P. Lacombe, Barnabite, et supérieur de la communauté, à qui elle avoit donné toute sa confiance, la jeta bientôt dans une spiritualité singulière, qui refroidit à son égard l'évêque de Genève, et qui lui suscita dans la suite de longues et terribles épreuves. Il paroît d'ailleurs qu'elle s'attira vers le même temps quelques ennemis, par le refus qu'elle fit de donner à la communauté des Nouvelles-Catholiques le peu de bien qu'elle avoit conservé en y entrant. Obligée, par suite de ces contradictions, à quitter le diocèse de Genève, elle se transporta successivement à Turin, à Verceil, à Marseille, à Grenoble, enfin à Paris, où elle se fixa en 1686, après cinq années d'absence. Ce fut pendant cet intervalle de temps qu'elle composa divers écrits de spiritualité, qui ne contribuèrent pas moins que ses nombreux voyages aux rudes persécutions qu'elle eut depuis à essuyer. Parmi ces écrits étoient le *Moyen court et facile pour faire l'oraison*, et l'*Interprétation du Cantique des Cantiques*, censurés d'abord par M. de Harlai, archevêque de Paris, dans son Ordonnance du 16 octobre 1694; et l'année suivante, par les évêques de Meaux, de Châlons et de Chartres. De retour à Paris, Mme Guyon fut introduite en 1688 à l'hôtel de Beauvilliers, par la duchesse de Béthune, son ancienne amie. Ce fut là qu'elle gagna en peu de temps l'estime et la confiance des personnes les plus distinguées de la cour, et en particulier de Fénelon, qui avoit déjà fait connoissance avec elle, quelque temps auparavant, chez la duchesse de Béthune. Mme de Maintenon, qui fréquentoit alors l'hôtel de Beauvilliers, ne fut pas une des moindres conquêtes de Mme Guyon, et lui donna bientôt une marque de la plus haute estime, en l'attirant à Saint-Cyr pour y faire des conférences dans le goût de celles qui avoient édifié à la cour tant de personnes estimables. Mais ces heureuses dispositions firent place, vers l'an 1693, à d'autres bien différentes. Les réclamations qui commençoient alors à s'élever contre la doctrine et les écrits de Mme Guyon, lui firent d'abord interdire l'entrée de Saint-Cyr, et la jetèrent dans une suite de persécutions, qui aboutirent en 1700 à la faire exiler à Blois. Elle y vécut tranquille et obscure, toujours estimée et vénérée même de presque tous ses anciens amis, dont quelques-uns poussoient le respect jusqu'à la consulter dans toutes les occasions difficiles où ils croyoient leur conscience intéressée. Elle mourut à Blois le 9 juin 1717, dans l'exercice de la piété la plus affectueuse. Nous avons donné ailleurs le précis des erreurs

qu'on lui a reprochées (1), et pour lesquelles elle témoigna toujours la plus vive horreur, protestant qu'elle n'avoit jamais pris à la rigueur les expressions inexactes de ses livres. La collection de ses OEuvres, publiée en Hollande (sous le nom de Cologne), et en grande partie par les soins du ministre Poiret, forme 39 vol. in-12 ou in-8°. On y trouve sans doute bien des idées singulières en matière de spiritualité; mais quoique Mme Guyon ne soit pas à beaucoup près à l'abri de tout reproche sur cet article, il seroit injuste de mettre sur son compte tout ce qu'il y a de répréhensible dans ses livres, après qu'elle s'est hautement plainte, jusque dans son testament, que plusieurs de ses écrits avoient été indignement falsifiés, et qu'on y avoit plusieurs fois ajouté « au point de lui faire dire et penser ce à quoi elle n'avoit jamais » pensé, et dont elle étoit infiniment éloignée (2). » (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 9; et liv. III, n. 50, 95, 99, etc. Voyez encore ci-dessus les articles CHAROST, CHEVREUSE, DUPUY; et LACOMBE ci-après.)

HABERT (Louis), docteur de Sorbonne, naquit à Blois en 1635. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, et reçu en 1668 le bonnet de docteur, il devint successivement grand-vicaire de Luçon, d'Auxerre, de Verdun et de Châlons-sur-Marne. Le cardinal de Noailles l'honora de sa confiance, et il la méritoit par ses lumières. Cependant la doctrine qu'il exposa sur les matières de la grâce, dans sa *Théologie*, publiée en 1707, lui attira de nombreux adversaires. Cet ouvrage fut même censuré par quelques évêques de France, et en particulier par Fénelon, dans une *Ordonnance* du 1er mai 1711. Habert se défendit et s'expliqua; mais ses défenses ne firent pas, à beaucoup près, tomber toutes les critiques. Pendant les dernières années de sa vie, il se retira en Sorbonne, où il étoit souvent consulté pour les cas de conscience. Il mourut en 1718. (Voyez la seconde partie de l'*Avertissement* du tom. X des *OEuvres de Fénelon*, n. XVIII, pag. xciij et suiv.)

HARCOURT (Henri, marquis, puis duc d'), maréchal de France, naquit en 1654, d'une ancienne maison de Normandie, féconde en personnages illustres. Après s'être distingué de bonne heure dans la carrière des armes, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1697, et s'y conduisit avec tant de sagesse, qu'à son retour, en 1700, le Roi lui donna le titre de duc. A ce premier titre, le Roi ajouta, en 1703, celui de maréchal de France, et en 1709 celui de pair. « Aucun seigneur, dit le duc de Saint-Simon, n'eut » le monde et la cour aussi généralement pour lui. Aucun n'étoit plus tourné » à y faire le premier personnage; peu ou point de plus capable pour le sou- » tenir. » Il paroît constant que le maréchal d'Harcourt eut beaucoup de part au second testament de Charles II, qui occasionna, en 1702, la guerre de la succession, si désastreuse pour la France. Il mourut le 19 novembre 1718, âgé de soixante-quatre ans.

(1) Voyez l'*Analyse raisonnée de la controverse du Quiétisme*, à la suite de l'*Avertissement* du tom. IV des *OEuvres de Fénelon*, première partie, § 1.

(2) *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. eccléS.* 15 avril 1695. *Histoire de la vie et des écrits de Fénelon*, par M. de Ramsai, pag. 80.

HARLAI (François de), fils d'Achille de Harlai, de la branche des seigneurs de Champvalon, né à Paris en 1625, succéda en 1650 à son oncle dans l'archevêché de Rouen, d'où il fut transféré au siège de Paris en 1671. Il possédoit dans un très-haut degré le talent de la parole et celui du gouvernement, qu'il manifesta surtout dans les assemblées du clergé, auxquelles il présida pendant trente-cinq ans. Ce fut lui qui porta en France les premiers coups au quiétisme, en condamnant, par son *Ordonnance* du 16 octobre 1694, les livres de Mme Guyon et du P. Lacombe. Louis XIV avoit demandé pour ce prélat le chapeau de cardinal, lorsqu'il mourut d'apoplexie le 6 août 1695, âgé de soixante-dix ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 17; liv. II, n. 30.) La lettre anonyme de Fénelon à Louis XIV, en 1694, et quelques autres pièces du même temps, donnent lieu de penser que la vie privée de M. de Harlai ne répondoit pas à ses talens dans l'administration.

HARLAI (Achille de), troisième du nom, de la branche des comtes de Beaumont, naquit en 1639. D'abord conseiller au Parlement, puis procureur-général, il fut pourvu en 1689 de la charge de premier président, vacante par la démission de M. de Novion. Ses infirmités et le désir de se préparer à la mort lui firent demander plusieurs fois au Roi la permission de se retirer; mais il n'obtint cette permission qu'au mois d'avril 1707. Il mourut le 23 juillet 1712, âgé de soixante-treize ans, avec la réputation d'un des plus intègres magistrats de son siècle.

HARLAI (Achille de), quatrième du nom, fils du précédent, naquit en 1668. D'abord conseiller au Parlement en 1689, puis avocat-général en 1691, il devint conseiller d'Etat en 1697. Il mourut le 23 juillet 1717, dans sa quarante-neuvième année. Il étoit pere de la princesse de Tingry, mariée en 1711 au chevalier de Luxembourg, singulièrement estimé de Fénelon. (Voyez LUXEMBOURG.)

HARLAI (Nicolas-Auguste de), seigneur de Bonneuil, etc. fut d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, intendant en Bourgogne, conseiller d'Etat, plénipotentiaire aux congrès de Francfort en 1681, et de Ryswick en 1697. Il mourut à Paris le 2 avril 1704, âgé de cinquante-sept ans. (Voyez la 179e des *Lettres spirituelles*, tom. VI, pag. 202; et la 283e de la *Correspondance sur le Quiétisme*, tom. VIII, pag. 155.)

HÉBERT (François), prêtre de la Mission, étoit curé de Versailles à l'époque des contestations qui s'élevèrent en France sur le quiétisme. Il fut un des premiers à se déclarer contre les écrits de Mme Guyon, et se montra constamment attaché aux trois prélats opposés à Fénelon. Il devint en 1703 évêque d'Agen, et reçut l'année suivante les derniers soupirs de Bossuet. Mme de Maintenon avoit beaucoup de confiance dans ses lumières, et le consultoit souvent sur les affaires ecclésiastiques. Quoiqu'il ne fût dans le fond partisan ni de Jansénius ni de Quesnel, son attachement au cardinal de Noailles le porta, en 1711, à prendre le parti de ce prélat dans l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. Cette première démarche fut suivie de quelques autres beaucoup plus répréhensibles et plus fâcheuses. L'évêque

d'Agen adhéra, en 1717, à l'appel du cardinal de Noailles, et persista dans cette disposition jusqu'en 1720; mais à cette époque, il souscrivit à l'accommodement, et donna l'année suivante son Mandement pour l'acceptation de la Bulle (1). (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 31. — *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 28 avril 1711. — *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. du dix-huitième siècle*, années 1717 et 1720.)

HELVÉTIUS (Adrien), médecin hollandais, vint s'établir à Paris sous le règne de Louis XIV. Un heureux hasard lui fit découvrir l'efficacité de l'ipécacuanha contre la dyssenterie, et devint le principe de sa fortune. Il mourut à Paris en 1727, âgé de soixante-cinq ans. Il étoit grand-père de *Claude-Adrien Helvétius*, qui acquit, vers le milieu du dix-huitième siècle, une si malheureuse célébrité par la publication du livre *de l'Esprit*.

HENNEBEL (Libert), docteur de Louvain, né en 1652, fut un des plus chauds partisans de Jansénius. Son zèle bien connu pour les intérêts du parti lui mérita l'honneur d'être envoyé à Rome en 1693, par la Faculté de théologie de Louvain, pour soutenir la cause de plusieurs de ses confrères, dénoncés au saint siège, par les évêques des Pays-Bas, comme réfractaires aux définitions de l'Eglise sur le fait de Jansénius. Malgré tous ses mouvemens et ses intrigues, Hennebel eut la douleur d'échouer dans ses négociations. Elles aboutirent à deux Brefs d'Innocent XII, donnés en 1694 et 1696, qui confirmoient toutes les définitions précédentes, et en particulier le Formulaire dressé par Alexandre VII sur le fait de Jansénius. Les novateurs s'en consolèrent en éludant par des chicanes ces nouvelles décisions, comme celles qui avoient précédé. Hennebel en particulier se consola en étalant à Rome, pendant plusieurs années, le train d'un ambassadeur, grâce aux libéralités de ceux qui l'avoient envoyé. Mais après la conclusion des affaires, le zèle du parti s'étant refroidi, il fut obligé de revenir en Flandre, en équipage de pélerin, vers l'an 1702. Il mourut à Louvain le 3 août 1720, âgé de soixante-neuf ans. On a de lui un recueil de *Thèses théologiques*, publié en 1680, et quelques autres pièces imprimées à Liège en 1706, à la suite de l'ouvrage d'Opstraet, intitulé : *Clericus Belga*, in-12. Les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 28 janvier 1694, peuvent servir à corriger le portrait avantageux que fait de Hennebel le *Dictionnaire de Moréri*.

HOUDAR; voyez MOTHE (La).

HOUDRY (Vincent), né en Touraine le 22 janvier 1631, entra chez les Jésuites à Paris en 1644, et fit ses vœux le 15 août 1665. Après avoir rempli l'emploi de professeur pendant six ans, il s'adonna au ministère de la chaire, qu'il exerça pendant trente années. Il composa ensuite un cours de sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne, qu'il publia en 1702;

(1) Ces observations peuvent servir à modifier ce que nous avons dit dans une note du tom. III de la *Correspondance*, qu'en 1711 *l'évêque d'Agen étoit fort éloigné des opinions du cardinal de Noailles sur le jansénisme*. Quoique l'évêque d'Agen n'eût point encore manifesté à cette époque son attachement aux opinions du cardinal de Noailles sur cette matière, sa conduite postérieure montre assez clairement qu'il n'en étoit pas *fort éloigné*.

mais son principal ouvrage est la *Bibliothèque des Prédicateurs*, qui fut imprimée à Lyon de 1712 à 1723, en 18 vol. in-4°. Les supplémens, et le traité *de l'Eloquence chrétienne*, du P. Gisbert, Jésuite, qu'on y joignit, portèrent depuis cet ouvrage à 22 volumes. Il a été traduit en latin et en allemand. Le P. Houdry mourut à Paris, au collège de Louis-le-Grand, le 29 mars 1729, lorsqu'il commençoit sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

HUMIÈRES (Louis de Crevant d'), quatrième du nom, maréchal de France, étoit d'une ancienne maison originaire de Touraine. Il épousa, en 1653, Louise de La Châtre, dont le crédit auprès de Turenne ne contribua pas peu à lui obtenir le bâton de maréchal en 1668. Il mourut à Versailles le 31 août 1694.

HUXELLES (Nicolas du Blé, marquis d'), naquit le 24 janvier 1652, de Louis Chalon du Blé, célèbre par sa valeur, et mort au mois d'août 1658, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue au siège de Gravelines. Nicolas du Blé, non moins brave que son père, signala sa valeur dans un grand nombre de campagnes, et particulièrement en 1688, au siège de Philisbourg, où il servit sous les ordres du Dauphin. Louis XIV lui donna en 1703 le bâton de maréchal de France, et le nomma en 1710, avec l'abbé de Polignac (depuis cardinal), plénipotentiaire au congrès de Gertruydemberg. Cette dernière négociation n'eut point d'effet; mais le maréchal reprit ses fonctions de plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, où la paix fut conclue au mois d'avril 1713. Ses services furent récompensés, au mois de novembre suivant, par le gouvernement de la haute et basse Alsace, et en 1715 par le gouvernement de Strasbourg. Après la mort de Louis XIV, il fut nommé président du conseil des affaires étrangères, membre du conseil de régence en 1718, et ministre d'Etat en 1726; mais il se retira entièrement des affaires en 1729, et mourut le 30 avril 1730, sans avoir été marié.

HUYGENS (Gommare), théologien de Louvain, naquit en 1631 à Lier, dans le Brabant. Il étoit intimement lié avec Arnauld et Quesnel, dont il défendit avec ardeur les opinions dans plusieurs de ses écrits. Il mourut en 1702, âgé de soixante-onze ans. On trouve une liste détaillée de ses ouvrages dans le *Dictionnaire de Moréri*.

JACQUES II, roi d'Angleterre, né à Londres en 1633, de l'infortuné Charles Ier et de Henriette de France, porta le nom de duc d'Yorck jusqu'à la mort de Charles II, son frère, auquel il succéda en 1685. Il avoit quitté, quelques années auparavant, la communion anglicane, pour embrasser la religion catholique. Son zèle pour rétablir cette religion dans ses Etats souleva contre lui, en 1688, plusieurs seigneurs mécontens, qui appelèrent en Angleterre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et le firent proclamer roi au mois de février 1689, conjointement avec Marie sa femme, fille de Jacques II. Celui-ci, après quelques tentatives inutiles pour chasser l'usurpateur, se retira en France, à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV le défraya

généreusement. Il se consola de ses revers par les principes et la pratique de la religion, et mourut le 16 septembre 1701, âgé de soixante-huit ans. Il avoit épousé, en 1660, Anne-Hidde, fille d'Edouard, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, dont il laissa deux filles, Marie, femme de Guillaume III, morte en 1695, et Anne, qui devint reine d'Angleterre, après Guillaume, le 19 mars 1702. Cette princesse avoit été mariée au prince Georges de Danemarck, dont elle eut dix-neuf enfans, qui moururent tous en bas âge. Etant devenu veuf en 1671, Jacques II épousa en secondes noces, le 30 septembre 1673, Marie-Béatrix-Eléonore d'Este, (voyez les notes de la 163e des *Lettres diverses*, tom. III, pag. 201) dont il eut Jacques III, qui suit, et une fille morte en 1712. Parmi ses enfans naturels, on distingue Jacques Fitz-James, duc de Bérwick (voyez ce mot), et Henri Fitz-James, duc d'Albermale, grand-prieur de France, mort en 1702.

JACQUES-(III) François-Edouard Stuart, connu sous le nom de *Prétendant* à la couronne d'Angleterre, naquit le 20 juin 1688, l'année même où son père fut dépouillé de la couronne par l'invasion du prince d'Orange. Obligé de passer en France avec la reine sa mère, au mois de décembre de la même année, il y porta le nom de *Prince de Galles*, jusqu'à la mort de Jacques II, arrivée le 16 septembre 1701. Reconnu roi de la Grande-Bretagne par le Pape et par plusieurs princes de l'Europe, il fit en 1708 des tentatives pour recouvrer son trône, et parut devant Edimbourg à la tête de quelques sujets fidèles; mais il fut presque aussitôt obligé de repasser en France. Il servit depuis avec distinction dans les armées françaises, pendant la guerre de la succession, sous le titre modeste de *chevalier de Saint-Georges*. Les évènemens de cette guerre l'ayant conduit en Flandre vers la fin de 1709, le désir de voir et d'entendre Fénelon l'attira à Cambrai, où il eut avec le prélat plusieurs entretiens, dont le chevalier de Ramsai a rapporté la substance dans son *Essai philosophique sur le gouvernement civil* (1). Après la paix d'Utrecht, en 1713, Jacques III se retira dans les Etats du duc de Lorraine, où il demeura jusqu'au mois d'octobre 1715 (2). A cette époque, il fit une nouvelle descente en Ecosse, où il fut proclamé roi par les officiers et les soldats, qui lui firent serment de fidélité; mais cet heureux succes fut de courte durée. Dès le 15 février suivant, il fut obligé une seconde fois de quitter l'Ecosse, traversa *incognito* la France et la Lorraine, et se retira dans l'Etat de l'Eglise, où les Papes pourvurent généreusement à ses besoins. Il y épousa, en 1719, Clémentine Sobieski, princesse polonaise, dont il eut deux fils, Charles-Edouard, et Henri-Benoît, depuis cardinal d'Yorck, mort en 1807, dernier rejeton de la famille des Stuarts. Jacques mourut à Rome

(1) Nous avons donné cet ouvrage dans le tom. XXII des *Œuvres de Fénelon*.

(2) Il paroit que la reine Anne, sœur de Jacques, avoit fait quelques efforts, quoique inutilement, pour rouvrir à ce prince le chemin au trône de ses pères; mais le Parlement assura la succession à la maison de Hanovre, et l'electeur Georges I fut reconnu sans obstacle roi d'Angleterre à la mort d'Anne, arrivée le 12 août 1714, après un règne des plus brillans dont il soit fait mention dans les annales de la Grande-Bretagne.

le 2 janvier 1766, avec la réputation d'un prince vertueux et éclairé, véritablement digne d'une meilleure fortune. Fénelon fait de lui un portrait on ne peut plus avantageux, dans sa lettre au Duc de Bourgogne, du 15 novembre 1709. (Tom. I, pag. 297. Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 41.)

JANSON (Toussaint de Forbin-), né en 1625, d'une famille illustre de Provence, fut d'abord coadjuteur de Digne, puis titulaire de ce siège en 1658. Il devint évêque de Marseille en 1668, et de Beauvais en 1679, enfin cardinal en 1690. Chargé par Louis XIV de plusieurs négociations importantes, il montra partout une rare prudence, et un grand talent pour manier les esprits. La dignité de grand-aumônier de France, dont il fut honoré en 1706, après la mort du cardinal de Coislin, fut la récompense des services qu'il avoit rendus au Roi pendant son séjour auprès des papes Innocent XII et Clément XI, à l'élection desquels il n'avoit pas peu contribué. Il mourut à Paris le 24 mars 1713, âgé de quatre-vingt-huit ans, et doyen des évêques de France.

INNOCENT XII (Antoine Pignatelli), Napolitain, d'une famille distinguée, succéda en 1691 au pape Alexandre VIII. Il avoit joui jusque-là d'une grande réputation de lumières et de vertus, que son pontificat ne démentit point. Il eut le bonheur de terminer, en 1693, le différend qui existoit entre la France et le saint siège depuis la célèbre assemblée de 1682. Mais à peine étoit-il sorti de cette affaire, qu'il se vit engagé dans de nouveaux embarras, à l'occasion du livre des *Maximes*, publié par Fénelon en 1697. Les sentimens d'estime et d'admiration dont il étoit pénétré pour l'évêque de Meaux et pour l'archevêque de Cambrai lui firent souhaiter d'abord de ne pas avoir à prononcer entre deux prélats d'un si grand mérite : mais les instances de Louis XIV ne lui permirent pas de suivre ce désir ; et il se vit, avec regret, obligé de flétrir un livre dont plusieurs expressions prises à la rigueur étoient sans doute répréhensibles, quoiqu'elles n'eussent jamais été entendues dans un mauvais sens par l'illustre auteur. Innocent XII publia donc le 12 mars 1699 son Bref contre le livre des *Maximes* ; mais il n'en conserva pas moins d'estime pour l'archevêque de Cambrai, à qui il adressa même, après sa soumission, un Bref de félicitation, qui auroit été conçu en des termes beaucoup plus flatteurs, si le pontife n'eût été retenu par les ménagemens qu'il croyoit devoir garder envers la cour de France, alors si mal disposée à l'égard de Fénelon. Les mêmes considérations l'empêchèrent sans doute d'exécuter le projet qu'il avoit formé d'élever ce prélat à la dignité de cardinal. Innocent XII mourut le 27 septembre 1700, dans sa quatre-vingt-sixième année, avec la réputation d'un pontife aussi vertueux que prudent et éclairé. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 37, 67, 69, 71, etc. Voyez aussi la 46ᵉ des *Lettres diverses*.)

INTERNONCE DE BRUXELLES ; voyez Bussi, Grimaldi, et Santini.

JOLY (Edme), élu en 1673 supérieur-général de la congrégation de Saint-Lazare, étoit en grande réputation de lumières et de piété. Mme de Maintenon le consulta, en 1694, sur les écrits de Mme Guyon, et quelque

temps auparavant, sur les règlemens de Saint-Cyr. Il mourut le 26 mai 1697. (*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2 et 15.)

JOUVANCY (Joseph), Jésuite, né à Paris en 1643, professa d'abord les humanités à Caen, à La Flèche et à Paris avec un succès peu commun. Appelé à Rome en 1699, pour y continuer l'*Histoire de la Société*, commencée par les PP. Orlandini, Sacchini et Poussines, il en fit paroître en 1710 un volume, qui fut condamné par deux arrêts du Parlement de Paris, à cause des principes ultramontains que l'auteur y professoit. (Voyez la note (3) de la 309e des *Lettres diverses*, tom. IV, pag. 179.) Le P. Jouvancy mourut à Rome le 29 mai 1719.

JUÉNIN (Gaspard), prêtre de l'Oratoire, né en 1650 à Varembon en Bresse, professa long-temps la théologie dans sa congrégation, et particulièrement au séminaire de Saint-Magloire de Paris. On a de lui plusieurs ouvrages généralement estimés pour la méthode et la clarté. Cependant le principal de ses ouvrages, *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*, (1700, 7 vol. in-12) lui attira les censures de Rome et de plusieurs évêques de France, à cause de l'attachement qu'il y montroit pour les erreurs du jansénisme, tant de fois proscrites par l'Eglise. L'ouvrage fut condamné à Rome par un décret du 25 septembre 1708, et en France par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par les évêques de Meaux, de Chartres, de Noyon, d'Amiens, de Nevers, de Laon, de Soissons, de Gap, etc. Le Mandement donné à ce sujet par l'évêque de Meaux (de Bissy), du 10 avril 1710, fut généralement regardé comme une critique très-solide de la nouvelle *Théologie*, et comme une dissertation complète sur les controverses du temps. Le P. Juénin opposa à ce Mandement des *Remarques*, que l'évêque de Meaux condamna par un second Mandement, du 30 mars 1712, « comme renouvelant une partie des » erreurs des *Institutions théologiques*, et comme excusant l'autre. » Le P. Juénin mourut à Paris le 16 décembre 1713, âgé de soixante-trois ans. Quelque temps après sa mort, on vit paroître des *Lettres théologiques* et anonymes contre le premier Mandement de l'évêque de Meaux. Ces *Lettres* furent condamnées par un nouveau Mandement, du 10 novembre 1715, comme renouvelant et confirmant toutes les erreurs des ouvrages condamnés du P. Juénin. (Voyez les *Mémoires de Trévoux*, du mois de mai 1709, pag. 844, etc.)

* *

LA CHAISE; voyez CHAISE (la).

LA CHÉTARDIE; voyez CHÉTARDIE (la).

LACOMBE (François), Barnabite, né en Savoie, se lia très-étroitement, en 1671, avec Mme Guyon, pendant un voyage que cette dame fit à Paris vers cette époque. Dix ans après, M. d'Aranthon, évêque de Genève, le nomma supérieur d'une communauté de Nouvelles-Catholiques qu'il venoit d'établir à Gex. Mme Guyon, qui étoit alors retirée dans cette communauté, sentit augmenter pour le P. Lacombe la confiance qu'elle avoit déjà en lui, et qui devint si funeste à l'un et à l'autre. Leur imagination vive et exaltée les jeta bientôt dans une spiritualité singulière, que le P. Lacombe

exposa principalement dans son ouvrage latin intitulé : *Analyse de l'oraison mentale*, condamné d'abord à Rome par un décret du 9 septembre 1688, ensuite par M. de Harlai, archevêque de Paris, dans son Ordonnance du 10 octobre 1694, et l'année suivante, par les évêques de Meaux, de Châlons et de Chartres. Ayant été arrêté en 1687, le P. Lacombe fut d'abord détenu dans la maison des pères de la Doctrine chrétienne. On le transféra successivement de là en diverses prisons, et enfin à Charenton, où il mourut, en 1699, dans un état de démence absolue. (*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 9 et 10; liv. III, n. 50.)

LALLEMANT (Jacques-Philippe), Jésuite, né à Saint-Valery-sur-Somme vers l'an 1660, fut, au commencement du dernier siècle, un des plus zélés adversaires du jansénisme, contre lequel il publia plusieurs ouvrages intéressans. Il étoit particulièrement lié avec Fénelon, qui estimoit son savoir et sa piété, et qui entretint long-temps avec lui une correspondance très-suivie. Le P. Lallemant, qui demeuroit à Paris, étoit à portée de savoir toutes les nouvelles importantes relativement aux affaires du temps; il en instruisoit exactement l'archevêque de Cambrai, qui profitoit, à l'occasion, de ces renseignemens pour servir la cause de l'Eglise. Ce religieux publia aussi des *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, pour servir de contre-poison au fameux ouvrage du P. Quesnel. La première édition, qui ne renfermoit que l'explication des quatre Evangiles, (6 vol. in-12) fut bientôt suivie d'une plus complète, qui parut en 1713, (12 vol. in-12) avec les *approbations* de vingt-quatre évêques, parmi lesquels on remarque celle de l'archevêque de Cambrai. On lit aussi une approbation du même prélat à la tête d'une traduction des Psaumes publiée par le P. Lallemant, sous ce titre : *Le sens propre et littéral des Psaumes de David*. Paris, 1709, 1 vol. in-12. Le P. Lallemant mourut à Paris en 1748. Il est souvent désigné dans la *Correspondance de Fénelon* par le nom de *M. Colin*. (Voyez, dans la *Corresp. de famille*, les lettres 152 et 157; et la 347ᵉ des *Lettres diverses*.)

LAMBERT (Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de), née à Paris en 1647, étoit fille unique d'Etienne de Marguenat, seigneur de Courcelles, maître ordinaire de la Chambre des Comptes. Celui-ci étant mort en 1650, sa femme, Monique Pallart, épousa en secondes noces François Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, célèbre en ce temps par son esprit et par ses poésies. Thérèse de Courcelles fut mariée, en 1666, à Henri de Lambert, marquis de Saint-Bris en Auxerrois, alors capitaine au régiment royal, et qui devint en 1684 gouverneur et lieutenant-général de la ville et du duché de Luxembourg. Le marquis de Lambert mourut en 1686, laissant un fils et une fille en bas âge. La marquise, née avec un génie heureux, un esprit délicat et porté à la réflexion, avoit de plus été cultivée avec soin par son beau-père, qui se fit un devoir et un amusement de seconder ses heureuses dispositions. Tout ce qui paroissoit alors de plus poli pour le style, et de plus sensé pour le fond des choses, elle le lisoit, et en faisoit des extraits, dans un âge où l'on n'est ordinairement susceptible que d'amuse-

ment. Elle se forma ainsi peu à peu un trésor littéraire qui servit souvent à la consoler dans ses peines domestiques, et dans les fréquentes infirmités auxquelles elle étoit sujette. Fénelon, qui l'avoit connue à Paris, continua de correspondre avec elle depuis sa disgrâce, et estimoit singulièrement la délicatesse de son esprit aussi bien que ses qualités morales. Elle mourut en 1733, âgée de quatre-vingt-six ans. On a de la marquise de Lambert quelques ouvrages de littérature et de morale pleins d'imagination, de finesse et d'agrément. On les a publiés à Paris en 1748, en 2 vol. in-12, précédés d'une courte Notice sur la vie de l'auteur. Les plus remarquables de ces écrits sont les *Avis d'une mère à son fils*, et les *Avis d'une mère à sa fille*. La marquise, dans une lettre à Fénelon du mois de janvier 1710, reconnoît devoir le fonds de ses idées sur cette matière importante à la lecture du *Télémaque* et du traité *de l'Éducation des Filles*. (Voyez, parmi les *Lettres diverses* de Fénelon, sa correspondance avec la marquise de Lambert pendant les années 1710 et 1712.)

LA MOTHE; voyez MOTHE (la).

LAMI (François), né en 1636 à Montyreau, dans le diocèse de Chartres, porta d'abord les armes, qu'il quitta ensuite pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur. Il y fit profession en 1659, et ne l'honora pas moins par ses lumières que par les heureuses qualités de son cœur. Il fut particulièrement lié avec Fénelon, avec qui il entretint long-temps une correspondance habituelle. Ce religieux mourut en 1711 à Saint-Denis, où il étoit retiré depuis vingt-un ans, pour s'occuper uniquement de son salut et de la composition de plusieurs ouvrages utiles dont le public lui est redevable. On distingue parmi ces ouvrages le *Traité de la connoissance de soi-même*, en 6 vol. in-12. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 38.)

LANGERON (François Andrault de), un des plus chers et des plus fidèles amis de Fénelon, lui fut très-étroitement uni dès sa première jeunesse, et l'accompagna en 1686 dans les missions du Poitou. Nommé en 1689 lecteur du Duc de Bourgogne, il fut, après le duc de Beauvilliers et l'archevêque de Cambrai, celui de ses instituteurs que le jeune prince affectionna davantage. La disgrâce qui enveloppa, au mois de juin 1698, tous les amis de Fénelon, s'étendit sur l'abbé de Langeron, qui n'en demeura pas moins fortement attaché à son illustre ami. Il passa le reste de sa vie à Cambrai, où il mourut le 10 novembre 1710. Il est souvent désigné dans la *Correspondance de Fénelon* sous le nom de *petit abbé*. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 21; liv. II, n. 33; liv. III, n. 51; liv. VIII, n. 21 et 22.)

LA TOUR; voyez TOUR (de La).

LAURENT DE LA RÉSURRECTION (Nicolas Herman, dit en religion frère), fut d'abord soldat, puis religieux convers de l'ordre des Carmes déchaussés. Il étoit né à Hérimini en Lorraine vers l'an 1611, et mourut à Paris le 12 février 1691, avec la réputation d'une très-haute piété. Fénelon, qui l'avoit connu, en parle avec une singulière estime dans sa lettre du 5 août 1700, à la comtesse de Montberon. (Tom. VI, pag. 302.) M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et depuis archevêque de Paris, fit imprimer

en 1694 sa Vie, composée par l'abbé de Beaufort, un de ses grands-vicaires, sous ce titre : *Mœurs et entretiens du frère Laurent de la Résurrection.* Plusieurs passages de cet ouvrage fournirent à Fénelon des armes contre ses adversaires dans la controverse du quiétisme.

LAVAL-MONTMORENCI (Charles-François Gui de), d'une famille alliée à celle de Fénelon, (voyez l'article suivant) reçu docteur de Sorbonne le 14 mai 1700, fut d'abord chanoine et grand-vicaire de Tournai, puis chanoine et archidiacre de Cambrai, enfin évêque d'Ypres après la translation de M. de Ratabon à Viviers. Il fut sacré par Fénelon le 6 mai 1713; mais il n'occupa ce siége que trois mois, étant mort le 26 août de la même année, à l'âge de quarante-cinq ans.

LAVAL-MONTMORENCI (Gui-André de), marquis de Lezai, de Magnac, etc. dit le *comte de Laval,* naquit à Paris le 21 octobre 1686, de Pierre de Laval, et de Marie-Thérèse-Françoise de Fénelon. (Voyez FÉNELON, n. IX.) La *Correspondance* de Fénelon avec sa *famille* nous apprend qu'il fut élevé en partie à Cambrai, dans le palais et par les soins de Fénelon, qui lui donna toujours, ainsi qu'à sa mère, les conseils les plus propres à former son caractère, et à le garantir des dangers auxquels l'exposoit son inexpérience. (Voyez les lettres 48, 49, 67, 68, 69, tom. II, pag. 71 et suiv.) Fait colonel en 1707, il fut blessé, en 1713, au siége de Fribourg, d'une balle qui lui perça les deux joues. Il se démit de son régiment, et quitta le service au mois d'octobre 1729, et mourut à Paris le 7 mars 1745. Il avoit épousé, en 1722, Marie-Anne de Turmenyes, veuve de Matthieu de La Rochefoucauld, marquis de Bayers, dont il n'eut qu'un fils. C'est par erreur que M. le cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Fénelon,* (liv. IV, n. 34) suppose que ce fils fut maréchal de France, et père du cardinal de Montmorenci, mort en 1808. Le maréchal étoit d'une autre branche. (Voyez le *Dictionnaire de Moréri,* tom. VI, IIe part. pag. 183 et 185.)

LE DROU; voyez DROU (Le).

LE MASSON; voyez MASSON (Le).

LE PELETIER; voyez PELETIER (Le).

LESCHASSIER (François) naquit à Paris en 1641. Après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, il fut reçu docteur de Sorbonne en 1668, et devint directeur du séminaire de Saint-Sulpice sous M. Tronson, qu'il remplaça, en 1700, dans la charge de supérieur-général de la compagnie du même nom. Plusieurs lettres de Fénelon montrent l'estime et la confiance dont il étoit pénétré pour ce vertueux prêtre. Il mourut à Paris en 1725, étant doyen de la Faculté de théologie. (*Hist. de Fénelon,* liv. IV, n. 9.)

LESCHELLE (M. de) fut placé en 1689 auprès du Duc de Bourgogne, par le duc de Beauvilliers, en qualité de gentilhomme de la manche. La disgrâce qui enveloppa, au mois de juin 1698, tous les amis de Fénelon, lui fit perdre sa place; mais il n'en fut pas moins attaché depuis à l'archevêque de Cambrai, qu'il alloit visiter de temps en temps dans sa ville épiscopale. (Voyez l'*Hist. de Fénelon,* liv. I, n. 34; liv. III, n. 51.)

LESCURE (Jean-François de Valderie de), d'abord grand-vicaire et péni-

tencier d'Albi, fut nommé à l'évêché de Luçon en 1699, et mourut au mois de juin 1723. Il rédigea, de concert avec M. de Champflour, évêque de La Rochelle, l'*Instruction pastorale* du 15 juillet 1710, contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cette *Instruction* donna lieu au différend qui s'éleva entre ces deux prélats et le cardinal de Noailles. (Voyez plus haut l'article CHAMPFLOUR, et l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 11, etc.)

LE TELLIER; voyez TELLIER (Le).

L'HERMINIER (Nicolas), né dans le Perche le 11 novembre 1657, fit ses premières études au Mans. En 1671, étant déjà tonsuré, il vint à Paris pour suivre les cours de Sorbonne, où il fut reçu bachelier en 1682, et docteur le 31 mars 1689. Pendant plusieurs années, il s'employa à diriger les études des jeunes gens de grande famille, qui venoient en foule chez lui pour s'exercer aux disputes théologiques, et il acquit par là beaucoup de facilité pour écrire sur ces matières. Alors il crut pouvoir communiquer au public le fruit de ses études, qui parut sous le titre de *Summa Theologiæ*; Paris, 1700 à 1711, 7 vol. in-8°. Le traité *de la Grâce*, qui en fait partie, fut attaqué en 1709, dans une *Dénonciation à nosseigneurs les évêques*. On reprochoit à l'auteur d'y insinuer un jansénisme mitigé, et par là plus dangereux. Le docteur ayant fait plusieurs cartons pour corriger son livre, on y opposa, en 1711, une *Suite de la Dénonciation*, et quelques évêques censurèrent la *Somme de théologie*. Dans la suite, l'Herminier refit entièrement le traité *de la Grâce*, et le livra à l'impression en 1721 (2 vol. in-8°); mais cette édition n'a point vu le jour. Dès 1707, il avoit été nommé chanoine et théologal du Mans; il devint archidiacre l'année suivante, et grand-vicaire en 1723, pendant la vacance du siège. Ayant quitté sa patrie en 1725, pour se retirer à Paris, il y mourut le 6 mai 1735, après avoir reçu les sacremens d'un prêtre de la paroisse Saint-Sulpice, dans laquelle il fut inhumé. Il révoqua, dit-on, son appel de la constitution *Unigenitus*. Ces particularités sont tirées de la *Préface* du *Traité* latin *des Sacremens*, qu'il avoit laissé manuscrit, et qu'on publia en 1736, 3 vol. in-12. (Voyez la 177ᵉ des *Lettres diverses*, et la note (5), ci-dessus tom. III, pag. 238.)

LOUIS, Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, naquit à Fontainebleau le 1ᵉʳ novembre 1661. Il eut pour gouverneur le duc de Montausier, et pour précepteur le grand évêque de Meaux; mais il faut avouer que le succès de cette éducation ne répondit guère aux talens et à la réputation des instituteurs. Le Dauphin avoit le caractère bon et doux, mais foible, et peu susceptible des sentimens nobles et généreux qui font le caractère des grands princes. On lui reproche même d'avoir été jaloux des excellentes qualités du Duc de Bourgogne, son fils. Il mourut à Meudon le 14 avril 1711, laissant à la France de grandes espérances dans la personne d'un fils qui offroit l'heureux assemblage des qualités les plus propres à faire le bonheur du peuple qu'il sembloit destiné à gouverner. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 35 et 45; liv. VII, n. 16 et 44.)

LOUIS, Duc de Bourgogne, puis Dauphin, fils aîné du précédent, et père

de Louis XV, naquit à Versailles le 6 août 1682. Il eut pour gouverneur le duc de Beauvilliers, et pour précepteur l'illustre archevêque de Cambrai. Ces vertueux instituteurs associèrent à leurs travaux le duc de Chevreuse, les abbés de Beaumont et de Langeron, et quelques autres amis non moins dignes de concourir à une œuvre si importante. Jamais on ne vit, et peut-être on ne verra jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnoit entre ces hommes estimables. « Ils n'avoient qu'un cœur, un esprit et une » ame, et cette ame étoit celle de Fénelon (1). » Aussi le résultat de leurs travaux fut un véritable prodige. Le Duc de Bourgogne, naturellement hautain, orgueilleux et emporté, devint en quelques années un prince accompli, tant par ses vertus morales et chrétiennes, que par l'assemblage des talens et des connoissances nécessaires pour le gouvernement d'un grand royaume. La France fondoit sur lui les plus douces espérances, lorsqu'une maladie cruelle l'enleva le 18 février 1712, moins d'un an après la mort de son père. Il avoit épousé, le 7 décembre 1697, Marie-Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et morte six jours avant le Dauphin son époux. Trois enfans sortirent de ce mariage, savoir : 1° *N.* duc de Bretagne, né le 25 juin 1704, qui mourut, sans avoir été nommé, le 13 avril 1705; 2° Louis, duc de Bretagne, puis Dauphin, né le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1712; 3° Louis, duc d'Anjou, puis Dauphin, né le 15 février 1710, qui succéda à Louis XIV, son bisaïeul. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I et VII. Voyez aussi les *Avertissemens* placés à la tête des IVe et V^e^ classes des *Œuvres de Fénelon* : nous y avons parlé en détail des ouvrages que le prélat a composés pour son auguste élève.)

Ce prince est souvent désigné dans la *Correspondance* par le nom de *petit Prince*, ou *P. P.* ou quelquefois *M. Perraut.*

LOUVILLE (Charles-Auguste d'Allonville, marquis de), d'une des plus anciennes familles du pays Chartrain, naquit en 1668 au château de Louville en Beauce. Il étoit frère aîné du chevalier de Louville, académicien et astronome célèbre. Ses liaisons étroites avec le duc de Beauvilliers lui procurèrent de bonne heure l'amitié particulière de Fénelon. Placé en 1690 auprès du duc d'Anjou, en qualité de gentilhomme de la manche, il gagna aussitôt et conserva toute sa vie l'affection et la confiance du jeune prince, par des manières pleines de franchise et de gaîté. Le testament de Charles II ayant appelé en 1700 le petit-fils de Louis XIV à la couronne d'Espagne, Louville fut chargé d'accompagner le nouveau roi à Madrid, comme chef de la maison française; mais des intrigues de cour le firent rappeler en France au mois de novembre 1703. Il mourut en 1731, laissant deux filles de son mariage avec Mlle de Nointel, fille de l'ambassadeur de France à Constantinople. M. le comte Scipion du Roure a publié en 1818 des *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville.* (2 vol. in-8°.) Ces *Mémoires*, très-utiles pour l'histoire des premières années du règne de Philippe V, sont

(1) *Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 34.

rédigés sur les manuscrits originaux du marquis, conservés dans le château de Louville, et venus à l'éditeur par succession directe. (Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de Fénelon au marquis de Louville, du 10 octobre 1701; et le Mémoire, rédigé en 1696 par le marquis, sur l'éducation des petit-fils de Louis XIV; tom. II, pag. 358 et 433.)

LUXEMBOURG (Christian-Louis de Montmorenci-), quatrième fils de François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg et maréchal de France, naquit le 9 février 1675. Il servit long-temps sous le nom de chevalier de Luxembourg, avec une bravoure et un succès dignes du grand nom qu'il portoit. Fénelon, qui avoit pour lui une singulière estime, désira, en 1711, de le voir nommer au gouvernement de Valenciennes, vacant par la mort du maréchal de Choiseul, et le recommanda pour cet effet au duc de Chevreuse, par une lettre du 16 mars 1711. Le chevalier de Luxembourg fut en effet nommé à ce gouvernement vers la fin du même mois. Le 7 décembre suivant, il épousa Marie-Louise de Harlai, fille unique d'Achille de Harlai, quatrième du nom. Il prit à cette époque le titre de prince de Tingry, et fonda ainsi la branche de Montmorenci-Tingry. Il devint en 1731 chevalier des ordres du Roi, maréchal de France en 1734, et mourut à Paris le 23 novembre 1746. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 38.)

LUYNES (le duc de). Ce nom, héréditaire dans la famille du duc de Chevreuse, désigne divers personnages dans la *Correspondance de Fénelon*. Nous l'avons expliqué à l'occasion de différentes lettres. (Voyez en particulier les lettres au duc de Chevreuse du 18 novembre 1706 et du 11 janvier 1710; tom. I, pag. 183 et 327.)

MABILLON (Jean), né en 1632 à Saint-Pierre-Mont, près Mouzon, dans le diocèse de Reims, prit l'habit de Bénédictin de Saint-Maur, à Saint-Remi de cette ville, en 1654. Associé par D. d'Achéri au travail du *Spicilège*, il prit de bonne heure le goût de la critique et de l'érudition qui distinguent ses nombreux ouvrages, et qui engagèrent le grand Colbert à l'envoyer en Allemagne et en Italie pour y faire des recherches historiques. Le P. Mabillon ne fut pas moins considéré dans les pays étrangers que dans sa patrie, pour la pénétration et la sagacité de son esprit. Une religion profonde et une piété sincère ajoutoient un nouveau lustre à ses rares talens. Présenté à Louis XIV par M. Le Tellier, archevêque de Reims, comme le *religieux le plus savant du royaume*, il mérita d'entendre ce mot de la bouche de Bossuet : *Ajoutez, monsieur, et le plus humble.* Il mourut à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 27 décembre 1707, dans sa soixante-seizième année. Fénelon témoigne le plus vif regret de cette perte, dans sa lettre au P. Lami, Bénédictin, du 4 janvier 1708. (Tom. V, p. 397.)

MAILLE (Louis), prêtre du diocèse d'Aix en Provence, naquit en 1657. Après avoir été quelque temps directeur du séminaire d'Aix, il se rendit à Rome, où il remplit pendant plusieurs années une chaire de professeur des controverses au *collège de la Sapience*. Ses manœuvres en faveur du parti janséniste, dont il étoit agent secret, ayant été découvertes vers la fin

de 1710, il fut arrêté, et enfermé au château Saint-Ange; il y demeura cinq ans, pendant lesquels néanmoins on lui conserva ses émolumens. Ayant recouvré sa liberté à la mort de Louis XIV, il revint en France en 1717, et obtint, par le crédit du cardinal de Noailles, une retraite chez les Doctrinaires de Paris, où il mourut en 1738, dans sa quatre-vingt-unième année. On trouve quelques détails intéressans sur son histoire dans plusieurs lettres du P. Daubenton à Fénelon. (Voyez en particulier celles des 1er novembre 1710, 23 mai 1711; et fin de l'année 1711; tom. III, pag. 279, 368, 477.)

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de), naquit en 1635 dans une prison de Niort, où sa mère étoit renfermée avec son père, Constant d'Aubigné, ardent Calviniste, suspect au cardinal de Richelieu. Elle épousa en 1651 le poète Scarron, qui la laissa veuve en 1660. Nommée, quelque temps après, gouvernante de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, elle gagna dans cette place toutes les affections du monarque, par les charmes et la solidité de son esprit. Enfin ce prince, résolu de rompre les attachemens criminels auquels il avoit été trop long-temps assujetti, s'unit à elle, en 1685, par les liens indissolubles d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités prescrites par l'Eglise. La conduite édifiante et régulière de Mme de Maintenon, et l'espèce d'intimité dans laquelle elle continua de vivre avec les personnages les plus vertueux et les plus distingués de la cour, donnèrent bientôt au public un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachoient à Louis XIV. Sans ambition au comble de la faveur, elle n'eut de richesses que pour secourir les malheureux, et de crédit que pour les protéger. Après la mort du Roi, en 1715, elle se retira à la communauté de Saint-Cyr, qu'elle avoit fondée, et qu'elle édifia par la pratique de toutes les vertus, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 avril 1719. On peut voir dans l'*Histoire de Fénelon* comment elle se trouva engagée dans l'affaire du quiétisme, et comment elle se refroidit à cette occasion à l'égard de Fénelon, après lui avoir témoigné la plus entière confiance. (*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 28; liv. II, n. 2, 3 et 13; liv. III, n. 25, 53, etc., etc.) La bibliothèque publique de Cambrai possede un traité manuscrit *des Vertus de Mme de Maintenon*, par une religieuse de Saint-Cyr. Cet ouvrage renferme des détails aussi curieux qu'édifians sur la vie privée de Mme de Maintenon.

MAISONFORT (Mme de la), parente et amie de Mme Guyon, étoit d'une ancienne et pauvre famille du Berri. Ce fut par les soins de Mme Guyon qu'elle eut chez la duchesse de Béthune, vers l'an 1689, une entrevue avec Fénelon, pour qui elle conçut aussitôt la plus haute estime. Mme de Maintenon, qui l'affectionnoit singulièrement, désiroit beaucoup de l'attacher à la maison de Saint-Cyr, et vouloit même en faire une des pierres fondamentales de cet établissement. Fénelon, de son côté, conjointement avec l'évêque de Chartres, alors directeur de Mme de la Maisonfort, secondoit de tout son pouvoir les desseins de Mme de Maintenon. Mme de la Maisonfort entra effectivement à Saint-Cyr à la fin de l'année 1690, et y prononça les vœux simples, le 1er mars 1692, entre les mains de Fénelon, qu'elle choisit vers le même

même temps pour son directeur, avec l'agrément de l'évêque de Chartres. Mais Fénelon se déchargea de sa direction, quelques mois après, dans la crainte qu'on ne le rendît responsable des singularités qu'on croyoit déjà remarquer dans les discours et la dévotion de cette dame. Depuis cette époque, il se borna à lui donner de temps en temps, par écrit, quelques avis, sans la diriger habituellement. La suite ne montra que trop combien ses craintes étoient fondées. Le vif attachement de Mme de la Maisonfort pour Mme Guyon et pour Fénelon la firent renvoyer avec éclat de Saint-Cyr, au mois de mai 1697. Ayant eu la liberté de choisir le lieu de sa retraite, elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de *Bossuet*. Elle eut tout lieu de se féliciter de ce choix : l'évêque de Meaux ne négligea rien pour la consoler dans ses peines ; et ce qui est surtout remarquable, il ne changea rien aux pratiques de piété que Fénelon lui avoit prescrites. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 12, 34 ; liv. III, n. 15. Voyez aussi l'*Avertissement* de la *Correspondance* de cette dame *avec Bossuet*.)

MAISONS (Claude de Longueil, marquis de Poissy, président de), naquit en 1667. Il fut d'abord conseiller au Parlement, puis président à mortier, en survivance de son père, en 1695. Il prit possession de cette charge en 1701, et mourut le 22 avril 1715, âgé de quarante-huit ans. Il étoit beau-frère du maréchal de Villars, ayant épousé en secondes noces Charlotte Roque de Varangéville, sœur de la femme du maréchal.

MALATRA (J. F.), Jésuite, envoya de Rome à Fénelon, en 1705, les observations du cardinal Gabrielli sur un de ses Mandemens. Fénelon, dans une lettre à son neveu, du 10 juillet 1709, parle de ce religieux comme d'un *homme de beaucoup de mérite à qui il a obligation*. (Voyez tom. II, pag. 113 ; et tom. III, pag. 82.)

MALAVAL (François), né à Marseille le 27 décembre 1627, perdit la vue dès l'âge de neuf mois ; mais cet accident ne l'empêcha pas de se livrer aux études, et de composer divers ouvrages de piété. Le principal de ses ouvrages, intitulé : *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation*, fut censuré à Rome et en France, dans le temps des disputes sur le quiétisme, à cause des expressions peu exactes que l'auteur y employoit sur la matière délicate des voies intérieures. La docilité de Malaval montra bien qu'il n'avoit erré que dans les termes, et nullement dans le fond des choses ; car il rétracta aussitôt avec la plus grande publicité les expressions fautives de son livre, et se prononça de la manière la plus forte contre les erreurs de Molinos. Il mourut à Marseille le 15 mai 1719.

MALEBRANCHE (Nicolas), né à Paris le 6 août 1638, entra en 1660 dans la congrégation de l'Oratoire, dont il a été un des plus beaux ornemens par la profondeur de son esprit et par les qualités estimables de son cœur. Le traité *de l'Homme* de Descartes, qu'il eut occasion de lire, fut pour lui un trait de lumière, et lui inspira un goût extraordinaire pour les études métaphysiques, auxquelles il consacra la plus grande partie de sa vie. Ses méditations profondes en ce genre produisirent, en 1673, *la Recherche de la Vérité*, (4 vol. in-12) dans laquelle la plus sublime philosophie est exposée

avec les plus brillantes couleurs de l'imagination. Le fond du système de l'auteur est que Dieu agit sur les esprits comme sur les corps par des lois générales, et il se flatte de répondre par là aux plus fortes objections contre la Providence. Cet ouvrage amena, quelque temps après, les discussions entre Malebranche et Arnauld sur l'origine des idées et sur la nature de la grâce. Les idées du célèbre Oratorien sur ce dernier point furent condamnées par Bossuet, Fénelon, et par plusieurs autres théologiens d'une grande autorité. Cependant il est certain que Malebranche fut toujours fort éloigné des sentimens qui commençoient alors à prévaloir dans sa congrégation, et que Bossuet lui-même, après s'être d'abord prononcé très-fortement contre les idées de Malebranche, parut dans la suite les juger moins sévèrement. Il mourut le 13 octobre 1715, âgé de soixante-dix-huit ans, avec la réputation d'un esprit aussi humble que profond et pénétrant. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 23; liv. IV, n. 38, et l'*Avertissement* du tom. 1er des *Œuvres de Fénelon*, n. 7, pag. xlj.)

MALINES (l'archevêque de); voyez PRÉCIPIEN.

MALISSOLES (François Berger de), né à Vienne en Dauphiné, fut d'abord grand-vicaire de Die, puis évêque de Gap en 1706. Le *Mandement* qu'il publia en 1711, contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel, fut condamné par le cardinal de Noailles, dans son *Ordonnance* du 11 avril suivant, contre l'*Instruction* des évêques de La Rochelle et de Luçon. L'évêque de Gap condamna aussi la *Théologie* de Habert, par un *Mandement* du 4 mars 1711. Il mourut dans son diocèse le 21 août 1738, âgé d'environ soixante-deux ans.

MARESCOTTI (Galéas), né à Rome le 1er octobre 1627, étoit neveu de sainte Hyacinthe Marescotti, canonisée en 1807 par le pape Pie VII. D'abord archevêque de Corinthe et nonce en Pologne, puis en Espagne, il fut créé cardinal en 1675 par Clément X. Depuis il exerça successivement plusieurs charges importantes de la cour de Rome, et en particulier celle de préfet de la congrégation du Saint-Office, dont il se démit en 1713. Il étoit membre de cette congrégation en 1697, à l'époque de l'examen du livre des *Maximes*. Son grand âge et ses infirmités le portèrent à remettre, au mois de mai 1715, tous ses bénéfices et ses charges entre les mains du Pape. Il mourut à Rome le 3 juillet 1726, âgé de près de quatre-vingt-dix-neuf ans, universellement regretté, surtout des pauvres dont il avoit été le père. (Voyez la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, tom. X, pag. 546.)

MARLBOROUGH (Jean Churchill, duc de), né à Ashe, dans le Devonshire, en 1650, fit ses premières armes en France sous le maréchal de Turenne, et se montra constamment digne élève d'un si grand maître, sous le rapport des talens militaires. Nommé en 1701 commandant des troupes anglaises en Hollande, puis en 1702 général en chef des troupes alliées dans les Pays-Bas, il déploya successivement tous les talens d'un intrépide guerrier et d'un habile négociateur. La victoire qu'il remporta avec le prince Eugène sur les Français, à la bataille de Hochstedt, en 1704, lui acquit surtout une haute réputation, et lui obtint de l'empereur Léopold le titre de prince de l'Empire.

Ces premiers succès, suivis de bien d'autres encore dans les campagnes suivantes, ne l'empêchèrent pas d'être disgrâcié en 1711, tant pour ses malversations dans le commandement des armées, que pour s'être trop ouvertement opposé à la conclusion de la paix avec la France. Marlborough se retira alors à Anvers, d'où il fut rappelé en 1714, à l'avènement du roi Georges Ier à la couronne d'Angleterre. Ce prince le rétablit dans toutes ses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 27 juin 1722, dans sa soixante-douzième année. La réputation qu'il mérita par ses talens militaires est malheureusement ternie par son avarice, et par les malversations sans nombre auxquelles il dut les biens immenses qu'il laissa en mourant. Cependant sa haute estime pour Fénelon lui fit épargner avec une délicatesse extrême les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai, pendant la campagne de 1711. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 7, 19, 32, 35, etc.)

MARTINEAU (Isaac), Jésuite, né à Angers en 1640, professa dans son ordre avec distinction, et fut pendant douze ans confesseur du Duc de Bourgogne, qu'il assista dans sa dernière maladie. La petite vérole l'avoit fort défiguré; mais la beauté de son ame et les charmes de sa conversation compensoient abondamment en lui les grâces naturelles. Outre quelques ouvrages de piété, on a de lui les *Vertus du Duc de Bourgogne* (1712, in-12.) Il mourut à Paris en 1720. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 39; liv. VII, n. 70, etc.)

MARSEILLE (l'évêque de); voyez VINTIMILLE.

MASSON (D. Innocent Le), Chartreux, né à Noyon en 1628, fut élu en 1675 prieur de la grande Chartreuse, charge à laquelle est attaché le généralat. Il fit rebâtir cette maison, qui avoit été presque entièrement réduite en cendres. Son zèle contre les disciples de Jansénius lui attira la haine du parti; mais l'esprit de piété dont il étoit animé le mettoit bien au-dessus des jugemens du monde. Entre divers livres qu'il a composés, on distingue la *Vie de M. d'Aranthon, évêque de Genève* (1). Il mourut en 1703, âgé de soixante-seize ans.

MASSOULIÉ (Antonin), né à Toulouse en 1632, entra en 1647 chez les Dominicains, et devint d'abord prieur du noviciat de Paris, puis provincial de la province de Toulouse, enfin assistant du général de son ordre en 1686. Cette dernière place le fit passer à Rome, où il se trouvoit à l'époque de l'examen du livre des *Maximes*. Il fut un des huit consulteurs nommés au mois de septembre 1697, pour l'examen de cet ouvrage, et l'un des cinq qui opinèrent contre le livre. Outre son ouvrage principal, *Divus Thomas sui interpres*, (2 vol. in-fol.) il en composa deux moindres contre le quiétisme, et principalement celui qui a pour titre : *Traité de la véritable Oraison*, dédié à M. de Noailles, archevêque de Paris (1699, in-12.) Il mourut à Rome en 1706, estimé et regretté des savans de son ordre. (Voyez une note sur l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

(1) Voyez les réflexions de La Bletterie sur cet ouvrage, dans sa lettre du 26 décembre 1732, ci-dessus pag. 103 et suiv.

MAXIMILIEN ; voyez BAVIÈRE.

MAULEVRIER-LANGERON (Charles Andrault de), d'abord comte de Lyon et aumônier de la Dauphine, devint abbé de Mégemont en 1681, et aumônier du Roi en 1697. Après avoir été agent du clergé de 1700 à 1710, il fut nommé cette même année à l'évêché d'Autun, pour lequel il n'eut point de bulles, sa mauvaise santé l'ayant obligé de renoncer à cette nomination quelques mois après. Il étoit abbé de Moutier-Saint-Jean, et de Saint-Pierre de Châlons, lorsqu'il mourut en 1720.

MEAUX (l'évêque de). Pour les lettres postérieures au mois de mai 1704, voyez BISSY.

MERRE (Pierre Le), né à Coutances en 1644, fut d'abord avocat au Parlement de Paris, et devint en 1691 professeur royal en droit canon. On a de lui plusieurs Mémoires pleins d'érudition sur divers points de droit canonique, tous rédigés de concert avec son fils, et dont quelques-uns favorisent le parti de l'appel. On doit en particulier à ces deux habiles canonistes le *Recueil des Actes et Mémoires du clergé de France*, 12 vol. in-fol. Il est souvent question du père dans la Correspondance de Fénelon des mois de juin et juillet 1697, à l'occasion du livre des *Maximes* qu'on examinoit alors à Paris. Pierre Le Merre mourut dans cette ville le 7 octobre 1728.

MESMES (Jean-Antoine de), second du nom, comte d'Avaux, né en 1640, d'une famille célèbre dans la robe, fut chargé sous Louis XIV de différentes ambassades, dans lesquelles il montra autant de talent que de zèle et de probité. Il mourut à Paris en 1709, âgé de soixante-neuf ans.

MESMES (Jean-Antoine de), troisième du nom, comte d'Avaux, neveu du précédent, naquit le 18 novembre 1661. D'abord substitut du procureur-général en 1661, puis conseiller au Parlement, président à mortier, etc. il fut nommé premier président du Parlement de Paris le 5 janvier 1712, cinq jours après la démission de M. Le Peletier. Il mourut subitement le 23 août 1723, universellement regretté pour sa prudence et pour l'intégrité avec laquelle il exerçoit sa charge.

MIRO (le P. del), Bénédictin, fut un des huit consulteurs nommés par le pape Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez la note de l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

MOLINOS (Michel), prêtre espagnol, et patriarche des Quiétistes modernes, naquit en 1627, dans le diocèse de Saragosse, et mourut à Rome le 29 décembre 1696. Nous l'avons fait connoître dans l'*Analyse de la controverse du Quiétisme*, à la suite de l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres de Fénelon*, Ire part. n. 13 et 14, pag. lxxviij.

MONTBERON (François, comte de), naquit en 1632, d'une famille très-ancienne, dont une branche étoit alliée à celle de Fénelon. Après avoir passé par divers emplois inférieurs, il devint en 1677 lieutenant-général des armées, gouverneur de Flandre en 1678, et chevalier des ordres du Roi en 1688. Il fut successivement gouverneur de Gand, de Tournai et de Cambrai, et

conserva ce dernier emploi jusqu'à sa mort, qui arriva le 16 mars 1708. Il avoit épousé en 1667 Marie Gruyn de Valgrand, dont il eut un fils et une fille : le premier devint colonel du régiment Dauphin, et mourut de la petite vérole à Ulm, en janvier 1704, dans sa trentième année, sans avoir été marié. La seconde, Marie-Françoise de Montberon, épousa en 1689 Charles-Eugène-Jean-Dominique, comte de Souastre. Le comte et la comtesse de Montberon vivoient dans une étroite union avec Fénelon, et lui témoignoient en toute occasion la plus grande déférence et la plus haute estime. La comtesse avoit même choisi le prélat pour son directeur, et se conduisoit en tout par ses avis. Pendant les premiers temps qui suivirent l'affaire du quiétisme, Fénelon la dirigeoit, sans être son confesseur, et la voyoit même assez rarement, pour ne pas l'exposer, aussi bien que le comte, à la disgrâce de la cour. Cependant la comtesse, qui se trouvoit fort bien des avis de son directeur, souhaitoit vivement de l'avoir aussi pour confesseur. Le comte ne le désiroit pas moins ardemment, ne voyant pas de meilleur moyen pour calmer les scrupules continuels de son épouse. Fénelon se rendit enfin à leurs vœux vers le milieu de l'année 1702. Sa correspondance avec la comtesse offre un parfait modèle de la patience et de la douceur dont un sage directeur doit user envers les ames que Dieu éprouve par des scrupules et des peines intérieures. La comtesse de Montberon mourut en 1720.

MONTESQUIOU (Pierre de), comte d'Artaignan et maréchal de France, naquit en 1640. Après avoir servi avec distinction dans les guerres de Louis XIV, depuis le siège de Douai, en 1667, jusqu'à celui d'Ypres, en 1678, il fut envoyé par le Roi dans toutes les places du royaume, pour montrer un exercice uniforme à toute l'infanterie. Le bâton de maréchal, qu'il reçut le 20 septembre 1709, fut la récompense de ses services, et en particulier de la valeur qu'il avoit déployée à la bataille de Malplaquet. Ce haut degré d'honneur ne l'empêcha pas de servir, en 1710 et 1711, sous le maréchal de Villars, et il eut beaucoup de part aux avantages remportés en Flandre en 1712. Il mourut en 1725, âgé de quatre-vingt-cinq ans, un an après avoir été nommé chevalier des ordres du Roi. (Voyez l'*Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. VII, n. 1.)

MONTFORT (le duc et le comte de). Nom commun à divers personnages dans la famille du duc de Chevreuse. Nous les avons fait connoître dans les notes sur plusieurs lettres de la *Correspondance de Fénelon*. (Voyez surtout ses lettres au duc de Chevreuse, des 28 mai 1687 et 18 novembre 1706; et au duc de Chaulnes, du 23 juillet 1714, tom. I, pag. 22, 185 et 587.)

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de), second fils de Pierre-Paul de Percin, baron de Montgaillard, naquit le 29 mars 1633. Son père, qui servoit dans les armées de Louis XIII, ayant été pourvu, vers l'an 1640, du gouvernement du fort de Brême, dans le Milanez, fut obligé de rendre cette place faute de munitions. On lui en fit un crime, et il eut la tête tranchée; mais dans la suite sa mémoire fut rétablie, et le Roi, pour consoler sa famille, donna, en 1664, l'évêché de Saint-Pons au second de ses fils, qui avoit embrassé l'état ecclésiastique. Ce prélat, recommandable

par ses mœurs et sa piété, se rendit malheureusement célèbre par la singularité de ses opinions, et par son opposition aux décisions du saint siège, principalement sur les matières de la grâce. L'évêque de Toulon (1) ayant condamné, au mois de février 1678, le Rituel d'Alet, déjà proscrit par un Bref de Clément IX du 9 avril 1668, M. de Montgaillard prit la défense de ce Rituel, et de M. Pavillon, sous l'autorité duquel cet ouvrage avoit paru en 1667. Cette controverse donna lieu, de part et d'autre, à plusieurs écrits assez vifs qu'on a réunis depuis sous ce titre : *Recueil de ce qui s'est passé entre MM. les évêques de Saint-Pons et de Toulon au sujet du Rituel d'Alet.* (1 vol. in-12.) Cette affaire n'étoit pas entièrement terminée, lorsque l'évêque de Saint-Pons fut engagé dans une autre dont les suites furent encore plus funestes pour lui. Les changemens qu'il se permit de faire à la liturgie, dans un Directoire de l'office divin publié en 1681, excitèrent de nombreuses réclamations, et l'engagèrent dans une longue suite d'écrits, dont les principaux furent condamnés à Rome, par un décret du 27 avril 1701 (2). Il en fut de même de plusieurs *Lettres* et *Instructions pastorales*, publiées successivement par ce prélat depuis l'année 1694, contre les Récollets de son diocèse, à l'occasion d'une visite pastorale que ces religieux avoient refusée, et dont ils se prétendoient exempts. Enfin l'évêque de Saint-Pons eut aussi avec l'archevêque de Cambrai de longues discussions dont nous avons parlé ailleurs, et qui ne donnent pas une grande idée de son jugement ni de sa modération. Il mourut le 13 mars 1713, quinze jours après avoir écrit au pape Clément XI une lettre de soumission. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 5; et l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres*, IIe part. n. 4 et 10, pag. lvj et suiv.)

MONTVIEL (Jacques de Vassal, marquis de), servit dans le régiment du Roi, où il occupa divers grades, depuis l'année 1680 jusqu'en 1697, et se trouva à la plupart des sièges et des batailles mémorables qui eurent lieu dans les diverses guerres de cette époque. Le duc de Beauvilliers, qui l'estimoit, le fit nommer en 1690 gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne; et après le renvoi des amis de Fénelon, au mois de juin 1698, il passa en la même qualité auprès du Duc de Bourgogne. Philippe V le choisit pour un de ses aides-de-camp en 1702, et le créa brigadier de ses armées. Ayant accompagné ce prince en Italie, il combattit à Luzzara, et revint en France après la campagne. Il servit en Flandre les années suivantes en qualité de colonel, et se trouva aux batailles de Ramillies en 1706, de Malplaquet en 1709, au combat de Denain, aux sièges de Douai, du Quesnoi, etc. en 1712, de Landau et de Fribourg en 1713. Nommé inspecteur-général d'infanterie en 1716, il devint maréchal de camp en 1718, et lieutenant-général en 1734. Il mourut le 19 août 1744, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

(1) Jean de Vintimille du Luc, oncle de Gaspard de Vintimille, qui fut d'abord évêque de Marseille, puis archevêque d'Aix et de Paris.

(2) Voyez l'*Index librorum prohibitorum*, article PERCIN.

MORIGIA (Jacques-Antoine), né à Milan en 1632, entra dans l'ordre des Barnabites, d'où on le tira pour le faire précepteur du prince de Toscane, et théologien du grand-duc Cosme III, qui lui procura depuis l'archevêché de Florence. Innocent XII le fit cardinal *in petto* le 12 décembre 1695, et le proclama dans le consistoire du 19 décembre 1698, en déclarant qu'il précéderoit tous les cardinaux créés en 1695. Ce cardinal reçut le chapeau avec le titre de sainte Cécile le 30 mars 1699. L'abbé de Chanterac en fait un bel éloge, sous le double rapport de la science et de la piété, dans une lettre à Fénelon du mois d'avril 1699. (Voyez tom. X, pag. 546.) Le cardinal Morigia mourut à Rome le 8 octobre 1708, âgé de soixante-seize ans.

MORTEMART (Louis de Rochechouart, duc de), pair de France par la démission de son père, et général des galères en survivance, naquit en 1663. Il étoit beau-frère des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ayant épousé, en 1679, Marie-Anne Colbert, fille du célèbre ministre. Il mourut le 3 avril 1688, âgé seulement de vingt-cinq ans. Après sa mort, la duchesse son épouse continua de vivre dans une étroite liaison avec ses vertueux beaux-frères. Ce fut dans leur société qu'elle eut occasion de connoître Fénelon et Mme Guyon, pour qui elle conçut et conserva toute sa vie les sentimens d'une profonde vénération. Après la retraite de Fénelon à Cambrai, elle continua d'entretenir avec lui des relations d'estime et de confiance. Elle eut même la consolation de faire en 1702 un voyage à Cambrai, comme Fénelon nous l'apprend dans une lettre du mois de juillet de cette année. (Tom. VI, pag. 390.) Plusieurs lettres du P. Lami, Bénédictin, à Fénelon nous apprennent aussi que la duchesse de Mortemart, vers la fin de sa vie, faisoit de fréquentes retraites au couvent de la Visitation de Saint-Denis, où l'une de ses filles avoit fait profession, et qu'elle y occupa même assez long-temps une cellule, dans laquelle, aux vœux près, elle menoit presque la vie d'une fervente religieuse. Elle y mourut le 13 février 1750. (Voyez l'*Histoire de Fénelon*, liv. I, n. 28; liv. II, n. 29. — *Lettres du P. Lami à Fénelon*, 1703, 1704, et 21 janvier 1711, tom. II, pag. 495; tom. III, pag. 22 et 296.)

MORTEMART (Louis de Rochechouart, second du nom, duc de), fils du précédent, naquit le 3 octobre 1681. Après avoir servi quelque temps dans les armées, il fut nommé en 1710 premier gentilhomme de la chambre du Roi, et lieutenant-général en 1720. Il avoit épousé, le 20 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, sa cousine-germaine, fille de Paul de Beauvilliers, gouverneur du Duc de Bourgogne. Une lettre de Fénelon à la jeune duchesse, du 4 août 1706, (tom. I, pag. 171) montre que, depuis son mariage, elle conserva pour l'archevêque de Cambrai les sentimens de vénération et de confiance dont elle avoit toujours eu de si grands exemples dans sa famille. Elle mourut le 4 septembre 1718, et son mari le 14 mai 1737.

Pour ne pas confondre les lettres de Fénelon à la jeune duchesse avec celles qu'il écrit à sa belle-mère, il faut remarquer que Fénelon a coutume d'appeler celle-ci *ma bonne duchesse*, et l'autre *madame*.

MOTHE (Antoine Houdar de La), poète et académicien célèbre, naquit

à Paris en 1672. Il étudia d'abord en droit, et quitta ensuite le barreau pour la poésie, dans laquelle il s'exerça long-temps avec succès. Il entretenoit avec Fénelon une correspondance littéraire, dont on a vu quelques fragmens dans le tom. XXI des *Œuvres*. Après avoir passé une grande partie de sa vie à faire des vers, il finit par les décrier, peut-être avec excès. Il étoit encore plus estimable par ses qualités morales et religieuses, que par les qualités brillantes de son esprit. Il mourut à Paris en 1731, âgé d'environ soixante ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 2; liv. VIII, n. 6.)

NAMUR (l'évêque de); voyez BERLO.

NERLI (François), né à Florence le 13 juillet 1636, embrassa l'état ecclésiastique, et, après avoir rempli avec succès plusieurs nonciatures, fut élevé au cardinalat, en 1673, par le pape Clément X. Peu de temps après, il fut nommé à l'archevêché de Florence, dont il se démit bientôt, pour passer le reste de ses jours dans la retraite. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 9 avril 1708. (Voyez une lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, tom. X, pag. 545.)

NESMOND (François de), fils de Théodore de Nesmond et d'Anne de Lamoignon, naquit à Paris en 1629. Il fut nommé en 1661 à l'évêché de Bayeux, où il mourut le 16 mai 1715, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans, doyen des évêques de France et des docteurs de Sorbonne. Toutes les années de son long épiscopat furent marquées par des établissemens utiles à son diocèse, ou par des règlemens propres à y faire fleurir la religion et la piété. Il érigea trois séminaires, dont deux à ses frais. (Voyez la lettre que Fénelon lui écrivit le 4 mai 1708, tom. III, pag. 168.)

NICOLE (Pierre), né à Chartres en 1625, fut un des plus célèbres disciples de Port-Royal, et se distingua surtout par d'excellens ouvrages de controverse contre les Protestans. Un des principaux est la *Perpétuité de la foi*, composé de concert avec *Arnauld*. (Voyez ce mot.) Il fut moins heureux dans ses écrits sur le jansénisme et le quiétisme. On sait qu'il est auteur de l'élégante traduction latine des *Lettres Provinciales*, qui parut en 1658 et 1665, sous le nom de Wendrock, avec des notes encore plus répréhensibles que le texte. Dans la *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes*, publiée en 1695, sous prétexte de réfuter les folies des nouveaux mystiques, il rabaisse, autant qu'il peut, l'exercice de la contemplation, (liv. II, ch. XVIII) et prétend éclaircir la matière des voies intérieures, sans parler de l'amour désintéressé, des épreuves, et de l'oraison passive, c'est-à-dire, en laissant précisément de côté ce qui fait le principal sujet de la difficulté. Il mourut le 16 novembre 1695, après avoir fondé la fameuse *Boîte à Perrette*, destinée à soutenir le parti auquel il avoit toujours été attaché.

I. NOAILLES (Anne-Jules de), duc et pair, puis maréchal de France, étoit fils d'Anne de Noailles, premier capitaine des gardes du corps. Il naquit le 5 février 1650, et fut pourvu en survivance de la charge de son père en 1661.

Son zèle pour le service du Roi, l'activité, l'intelligence, et le courage qu'il déploya, les succès qu'il obtint dans ses diverses campagnes, surtout en Espagne, lui méritèrent le bâton de maréchal de France, au mois de mars 1693. Il fut chargé en 1701, conjointement avec les Ducs de Bourgogne, de Berri et de Beauvilliers, d'accompagner jusqu'aux frontières d'Espagne Philippe V, qui alloit prendre possession de ce royaume. Il mourut à Versailles le 2 octobre 1708, âgé de cinquante-huit ans, également recommandable par son amour pour la religion et par son zèle pour le bien de l'Etat. Fénelon eut cependant à se plaindre de ce seigneur, qui, non content d'adopter les malignes interprétations que l'envie donnoit aux ingénieuses fictions du *Télémaque*, avoit été jusqu'à dire hautement à la cour, que cet ouvrage étoit *un véritable crime contre le Roi*. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 2; liv. V, n. 8; liv. VI, n. 18.)

Le maréchal de Noailles avoit épousé, le 13 août 1671, Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieuville. La maréchale de Noailles eut souvent occasion de voir et d'entretenir Fénelon pendant son séjour à Versailles, et continua, depuis la disgrâce du prélat, d'entretenir avec lui une correspondance fondée sur l'estime et la confiance. Le service important que Fénelon avoit rendu à la famille de Noailles, en procurant le mariage du comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, avec Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, n'avoit pas peu contribué à concilier à l'archevêque de Cambrai l'attachement de la maréchale, qui en conserva toujours une vive reconnoissance. Elle la témoigna surtout par le soin qu'elle prit, quoique inutilement, pour empêcher le cardinal de Noailles de se déclarer contre Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. Elle désiroit même très-ardemment de rapprocher les deux prélats après la conclusion de cette malheureuse affaire; mais ses vœux et ses efforts demeurèrent sans succès, à cause de l'opposition du cardinal aux définitions du saint siège sur les matières du jansénisme. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 39; liv. VI, n. 18, etc. et plus bas l'article SALIANS.)

II. NOAILLES (Louis-Antoine, cardinal de), frère du précédent, naquit le 27 mai 1651. Il fit ses premières études au collège du Plessis, où il contracta avec l'abbé de Fénelon une liaison étroite, qui fut depuis troublée par de si tristes démêlés. Ayant refusé l'évêché de Mende (1), il obtint en 1679 celui de Cahors, d'où il fut transféré à Châlons-sur-Marne l'année d'après, et à Paris en 1695, après la mort de M. de Harlai. Enfin nommé cardinal le 21 juin 1700, il se rendit en cette qualité au conclave tenu cette même année. A des qualités estimables, il joignoit une foiblesse de caractère qui fut pour lui la source de bien des amertumes. « Il consuma tout son épisco- » pat, dit le dernier historien de Fénelon, dans des discussions où il se voyoit » sans cesse obligé de reculer, pour s'être trop imprudemment avancé, et dans » lesquelles il finissoit par mécontenter tous les partis. » (Liv. VI, n. 9.) D'abord déclaré pour Fénelon dans l'affaire du quiétisme, il se livra ensuite

(1) Voyez la lettre de madame de Sévigné du 23 juin 1677.

à Bossuet, qui l'entraîna insensiblement à des actes de rigueur pour lesquels il avoit d'abord témoigné le plus grand éloignement. Ses variations sur l'article du jansénisme furent encore plus longues et plus surprenantes. D'abord approbateur du livre de Quesnel, et refusant obstinément de le condamner, puis se soumettant d'avance au jugement que le saint siége en porteroit, condamnant ensuite le même livre, quoiqu'il rejetât le jugement que le Pape en avoit porté, il ne cessa de varier jusqu'aux derniers momens de sa vie, qu'il termina en acceptant cette même constitution, si long-temps rejetée. Il mourut le 4 mai 1729, quelques mois après cet acte de soumission. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 30 et 31; liv. III, n. 4, 23, 39; liv. VI, n. 9; liv. VIII, n. 16.) Ce prélat est souvent désigné dans la *Correspondance* par le nom de *M. Pochart.*

III. NOAILLES (Gaston-Jean-Baptiste-Louis de), frère du précédent, naquit le 7 juillet 1669. Il succéda en 1695 à Louis-Antoine de Noailles, son frère, dans l'évêché de Châlons, et partagea depuis son opposition à la bulle *Unigenitus*; mais il n'eut pas, comme son frère, le bonheur de revenir à de meilleurs sentimens avant sa mort, qui arriva le 14 septembre 1720. Il eut pour successeur l'abbé de Tavannes, que Fénelon travailloit la dernière année de sa vie à obtenir pour coadjuteur de Cambrai.

IV. NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), fils du maréchal dont on a parlé, n. 1, naquit le 29 septembre 1678. Il porta d'abord le titre de *comte d'Ayen*, et servit en Espagne, sous son père, en 1693 et 1694, puis sous le duc de Vendôme en Flandre. Il accompagna en 1701 le roi d'Espagne jusqu'à Madrid. Depuis il continua de servir avec distinction pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le maréchal son père se démit en sa faveur du duché de Noailles en 1704, et de la charge de premier capitaine des gardes du corps en 1707. Le duc de Noailles, reçu duc et pair au Parlement en 1708, devint président du conseil des finances en 1715, membre du conseil de régence en 1718, chevalier des ordres du Roi en 1724, enfin maréchal de France en 1733. Il mourut à Paris le 24 juin 1766, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il avoit épousé, le 1er avril 1698, Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon.

NONCE; voyez CAVALLERINI, DELFINI, GUALTERIO, CUSANI et BENTIVOGLIO, qui furent successivement nonces en France pendant les vingt dernières années de la vie de Fénelon. Voyez aussi SALVIATI.

NORIS (Henri), né à Vérone le 29 août 1631, fut dans le dix-septième siècle un des plus grands ornemens de l'ordre des Ermites de saint Augustin. Le général de cet ordre, instruit de son mérite, l'appela à Rome, où il occupa successivement plusieurs places importantes, et fut enfin créé cardinal par Innocent XII en 1695. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes*; et son mérite reconnu le fit joindre au cardinal Ferrari, en qualité de président, pour modérer la vivacité des disputes dans l'assemblée des consulteurs. Ce fut lui qui rédigea, de concert avec les cardinaux Casanate, Albani et Ferrari, le décret qui fut rendu contre le livre, au mois de mars 1699. Son attachement aux opinions de l'école

augustinienne le fit depuis passer, quoique sans fondement, pour être opposé aux Jésuites, et favorable au jansénisme. Benoît XIV le justifie sur ce dernier point, dans son Bref au grand inquisiteur d'Espagne du 31 juillet 1748. Il mourut à Rome le 23 février 1704, après avoir enrichi la religion et les lettres de plusieurs savans ouvrages. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 47 et 71. Voyez aussi dans le tom. X des *Œuvres* la première partie de l'*Avertissement*, n. 36. — La lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, *Corresp.* tom. X, pag. 544.)

NOYON (l'évêque de); voyez AUBIGNÉ.

ORLÉANS (le duc d'); voyez PHILIPPE DE FRANCE.

ORLÉANS (l'évêque d'); voyez CÔISLIN.

OISY (Marguerite-Claire de Berg Saint-Winox, comtesse d'), dont Fénelon parle souvent dans ses lettres à la comtesse de Montberon, étoit particulièrement liée avec cette dame. Elle avoit épousé, le 26 juin 1687, Jean-Eustache de Tournai d'Assignies, comte d'Oisy.

OTTOBONI (Pierre), né à Venise le 7 juillet 1667, étoit petit neveu du pape Alexandre VIII, qui le créa cardinal au mois de novembre 1689. Ce cardinal étoit membre de la congrégation du Saint-Office en 1697, lors de l'examen du livre des *Maximes*. Louis XIV le nomma en 1709 protecteur des affaires de France; mais il n'en fit les fonctions que jusqu'à la fin de 1711, les Vénitiens s'y étant toujours opposés. Après avoir successivement exercé plusieurs emplois importans à la cour pontificale, il devint en 1738 doyen du Sacré-Collége, et mourut à Rome le 28 février 1740.

OUDRY. La véritable ortographe est HOUDRY. (Voyez ce mot.)

PANCIATICI (Bandino), naquit à Florence le 10 juin 1629. D'abord patriarche de Jérusalem, il fut nommé cardinal par Alexandre VIII, le 13 février 1690, puis préfet de la congrégation du concile. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office en 1697, lors de l'examen du livre des *Maximes*, et il passoit alors pour un homme extrêmement opiniâtre et attaché à ses idées. Il mourut à Rome le 21 avril 1718, dans sa quatre-vingt-neuvième année. (Voyez la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, tom. X, pag. 545.)

PARIS (l'archevêque de); voyez HARLAI (François de); NOAILLES (Louis-Antoine de), et VINTIMILLE.

PASTEL (Jean-Antoine), docteur de Sorbonne en 1696, mourut en 1724, grand-maître et principal du collége Mazarin. Il avoit approuvé en 1707 la *Théologie* de Habert, qui fut depuis censurée par plusieurs évêques de France, et en particulier par une *Ordonnance* de Fénelon du 1er mai 1711. L'abbé Pastel répondit en 1711 à la *Dénonciation* anonyme qui venoit de paroître contre la même *Théologie*; mais l'archevêque de Cambrai trouva cette réponse extrêmement foible. (Voyez la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, du 12 mai 1711, tom. I, pag. 455; et la seconde partie de l'*Avertissement* du tome X des *Œuvres*, n. 18.)

PELETIER (Louis Le), fils de Claude Le Peletier, contrôleur-général des finances sous Louis XIV, obtint en 1707, par le crédit de son père, la place de premier président, vacante par la démission d'Achille de Harlai. Il étoit doué des qualités estimables qui sembloient héréditaires dans sa famille; mais il manquoit de la fermeté de caractère nécessaire dans un emploi si difficile. Le sentiment qu'il avoit lui-même de ce défaut lui fit demander sa démission, que le Roi accepta le dernier jour de l'année 1711. Il mourut le 31 janvier 1730, dans sa soixante-neuvième année.

PÉROUSE (François-Bertrand de la), docteur de Sorbonne en 1665, étoit doyen de la collégiale de Chambéri en Savoie. Elève et ami de M. Tronson, il entretenoit avec lui une correspondance habituelle. Il étoit aussi en relation particulière avec D. Innocent Le Masson, général des Chartreux, qui envoya à M. Tronson la nouvelle de sa mort, par une lettre du 23 juillet 1695.

PHÉLIPPEAUX (Jean), né à Angers, fut reçu docteur de Sorbonne en 1686, et devint ensuite chanoine et grand-vicaire de Meaux. Bossuet, frappé de ses talens dans une action publique de théologie, se l'attacha, et le mit auprès de l'abbé Bossuet, son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phélippeaux se trouvant à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où le livre des *Maximes* y fut déféré, l'évêque de Meaux les chargea de suivre cette affaire, et entretint avec eux à cette occasion une correspondance très-active, qui ne donne pas une haute idée de leur modération ni de leur délicatesse. Non contens d'avoir aigri par ses lettres l'évêque de Meaux contre l'archevêque de Cambrai, l'abbé Phélippeaux, à son retour en France, composa une *Relation du Quiétisme*, pleine de partialité, et même d'acharnement contre Fénelon et Mme Guyon. Aussi n'osa-t-il pas faire imprimer ce livre de son vivant; il ordonna même à ses héritiers de ne le publier que vingt ans après sa mort. Il mourut en 1708, et la *Relation* ne fut imprimée qu'en 1732. Elle fut flétrie, l'année suivante, à la réquisition du marquis de Fénelon, par un jugement de police et par un arrêt du Conseil, et brûlée en conséquence par la main du bourreau, comme un libelle calomnieux et diffamatoire (1). On a vu plus haut (article LA BLETTERIE), qu'elle avoit été réfutée la même année par l'abbé de La Bletterie. (Voyez l'*Hist. de Fenelon*, liv. II, n. 33; *Pièces justificatives* du même livre, n. 6; et l'*Avertissement* des *Lettres de Bossuet à Mme de la Maisonfort.*)

PHILIPPE V, roi d'Espagne, né à Versailles le 19 décembre 1683, de Louis Dauphin, fils de Louis XIV, et de Marie-Anne-Christine de Bavière, fut titré en naissant Duc d'Anjou, et placé, au mois d'août 1690, sous la direction des vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne, son frère. Sans égaler ce dernier, il avoit pourtant une grande partie des qualités qui font

(1) Il ne sera peut-être pas inutile d'observer que c'est d'après cette *Relation*, si justement suspecte, que M. Tabaraud a composé sa *première Lettre à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais*, Paris, 1809, in-8°. C'est dans la même source que M. Aimé Guillon a puisé les principaux détails de cette affaire, dont il rend compte dans la continuation de l'*Hist. de l'Eglise* de Bérault-Bercastel.

les bons princes, et il se montra toujours le digne élève de Fénelon, par la rectitude de son jugement, par son attachement sincère à la religion, et par son courage dans les adversités. Charles II, roi d'Espagne, prince d'une santé très-foible, n'ayant point d'enfans, et voyant de son vivant même, en 1698 et 1700, les princes ses voisins se partager d'avance sa succession comme vacante, déféra par testament tous ses Etats au duc d'Anjou, en qualité de petit-fils de Marie-Thérèse, reine de France, sa sœur. Après la mort de Charles, arrivée le 1er novembre 1700, Louis XIV accepta le testament; et Philippe, ayant été proclamé à Madrid le 24 du même mois, se mit presque aussitôt en route pour l'Espagne, et fit son entrée solennelle dans sa capitale le 14 avril 1701. Il avoit été d'abord reconnu par la plupart des puissances de l'Europe; mais l'empereur Léopold, chef de la branche d'Autriche qui régnoit en Allemagne, ne put voir tranquillement un si bel héritage sortir de sa maison. Dès 1701, il envoya en Italie une armée commandée par le prince Eugène, et engagea bientôt presque toute l'Europe dans sa querelle. En 1704, il fit prendre le titre de roi d'Espagne à l'archiduc Charles, son second fils, qui passa en Portugal sur une flotte anglaise et hollandaise, pour faire une diversion en Espagne, et tâcher de la conquérir. Léopold étant mort le 6 mai 1705, Joseph Ier, son fils aîné, qui lui succéda, poussa la guerre avec vigueur, et avec de grands succès presque sur tous les points. Il força même le pape Clément XI à reconnoître, en 1709, Charles comme roi d'Espagne. Philippe V, ayant perdu la bataille de Saragosse, au mois d'août 1710, fut obligé de quitter Madrid, dont ses ennemis restèrent maîtres pendant quelques mois; mais la bataille de Villaviciosa, gagnée par le duc de Vendôme le 9 décembre suivant, fit prendre une meilleure face aux affaires, et la mort de l'empereur Joseph, au mois d'avril 1711, contribua à raffermir le trône de Philippe. Charles quitta l'Espagne pour aller recevoir la couronne impériale. Alors ses alliés, qui craignoient de voir réunie sur une même tête la vaste monarchie de Charles-Quint, entrèrent en négociation avec la France. La paix fut conclue à Utrecht au mois d'avril 1713, et l'Empereur, hors d'état de continuer seul une guerre si dispendieuse, signa enfin le traité de Rastadt, en mars 1714, par lequel il acquit les Pays-Bas, le Milanez, les royaumes de Naples et de Sardaigne. Philippe V resta paisible possesseur des Espagnes et des Indes. Ce prince avoit épousé, le 11 septembre 1701, Louise-Marie-Gabrielle, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et sœur de la duchesse de Bourgogne. Il eut le chagrin de voir, peu d'années après, son beau-père s'unir avec ses ennemis et ceux de la France. Victor-Amédée gagna par ce moyen la Sicile, qui lui fut cédée par le traité d'Utrecht, mais qu'il échangea depuis contre la Sardaigne, avec le titre de roi. Philippe, devenu veuf au mois de février 1714, épousa la même année Elisabeth Farnèse, fille du duc de Parme. Depuis, sa santé s'étant fort altérée, il se démit volontairement de la couronne, le 15 janvier 1724, en faveur de Louis prince des Asturies, son fils aîné, et se retira au palais de Saint-Ildefonse, pour ne plus penser qu'à son salut; mais le nouveau roi étant mort le 13 août de la même année, Philippe reprit le sceptre, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juillet 1746. Plus

de fermeté dans le caractère lui eût épargné bien des traverses, et des démarches dont il eut tout lieu de se repentir. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 42; liv. VII, n. 1, etc. Voyez aussi l'*Avertissement* de la cinquième classe des *Œuvres de Fénelon*, n. 3; tom. XXII, pag. 255 et suiv.)

PHILIPPE DE FRANCE, duc d'Orléans, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et unique frère de Louis XIV, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 21 septembre 1640. Après s'être signalé par son courage en différentes campagnes, il revint en 1677 se fixer à Paris, où il ne se distingua plus que par cette vie molle et efféminée dont il avoit manifesté le goût dès son enfance. Il mourut à Saint-Cloud, le 1er juin 1701, âgé de soixante-un ans.

PHILIPPE DE FRANCE, fils du précédent, naquit le 2 août 1674, et porta le nom de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, en 1701. Il manifesta de bonne heure un caractère inquiet et léger, qui présageoit les excès dans lesquels il donna dans la suite. C'étoit un homme aimable et doué de grands talens, mais entièrement livré aux plaisirs, sans principes, et fort indifférent sur la religion. Devenu régent du royaume après la mort de Louis XIV, malgré les sages précautions que ce prince avoit prises pour l'exclure, il fit à la France des plaies profondes, en donnant l'exemple d'une immoralité scandaleuse, et en lâchant la bride aux écrivains impies et licencieux, que la fermeté de Louis XIV avoit toujours contenus. Il mourut subitement le 25 décembre 1723, dans sa cinquantième année. (Voyez l'*Avertissement* relatif aux *Lettres sur la Religion*; tom. Ier des *Œuvres de Fénelon*, pag. xxxvij.).

PHILIPPE DE SAINT-NICOLAS (le père) étoit général des Carmes déchaussés sous le pontificat d'Innocent XII, à l'époque de l'examen du livre des *Maximes*. Il fut adjoint, en décembre 1697, aux consulteurs, en remplacement du P. Damascene, que les partisans de Bossuet venoient de faire exclure comme trop favorable au livre : mais on ne gagna rien à ce changement, car le P. Philippe fut un des cinq consulteurs qui, après un examen de plus d'un an, opinèrent en faveur du livre des *Maximes*. (Voyez la note de l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283; et la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du 7 mars 1699, tom. X, pag. 394.)

PHILOPALD DE LA HAYE (Antoine), né à Sarlat le 28 décembre 1674, fit ses études à Toulouse, et entra dans la congrégation des Prêtres de la Mission. Il fut quelque temps supérieur des Clercs de la chapelle du Roi à Versailles, puis envoyé à Rome comme procureur-général de sa congrégation. Vif, ardent, propre aux affaires, il eût pu se rendre utile à l'Eglise, si de tristes préventions ne l'eussent jeté dans un parti turbulent. Il devint un des agens les plus actifs du cardinal de Noailles, et publia en 1714 deux *Lettres*, l'une en italien, l'autre en français, contre la bulle *Unigenitus*. Il s'étoit insinué auprès de M. Amelot, que Louis XIV avoit envoyé à Rome pour négocier, et il profitoit des rapports que sa place lui donnoit avec le cardinal de La Trémoille pour instruire les Jansénistes de tout ce qui pouvoit les intéresser. Ayant reçu ordre, au mois d'août 1715, de sortir de Rome, il fut accueilli à Paris par le cardinal de Noailles, qui le fit nommer supérieur du séminaire

des Bons-Enfans. Philopald eut part dans la suite aux démarches qui se firent en faveur de l'appel. En 1724, le supérieur de la congrégation de la Mission lui ayant envoyé un ordre d'exclusion, l'évêque d'Auxerre, de Caylus, l'appela auprès de lui, et lui donna la cure d'Appoigny, paroisse de Régennes, sa maison de campagne. Dans ses dernières années, il résigna sa cure; cependant il continua d'en être chargé par les obstacles que rencontra son résignataire. Il mourut le 6 mars 1762, après avoir renouvelé son appel. On a de lui les deux *Lettres* ci-dessus (*Lettera d'un vescovo di Francia al S. card. Fabroni*, Parigi, 10 gennaro 1714, in-12 de 72 pages; et *Lettre d'un Français à un cardinal du Saint-Office*); *Réglement pour le séminaire des Bons-Enfans*, rédigé de concert avec le docteur Boursier, et imprimé depuis; *Lettre sur le ton de la Messe*, 43 pag. in-12, à propos d'une Instruction pastorale de M. de Condorcet, successeur de M. de Caylus à Auxerre. Il avoit laissé en manuscrit deux Mémoires contre la Bulle, un Mémoire ou Dissertation sur la nécessité de l'amour de Dieu dominant pour être justifié dans le sacrement de pénitence, daté du 21 décembre 1759; et des commentaires à son usage sur les Epîtres de saint Paul et sur les Psaumes. Il est souvent question de Philopald dans le *Journal de Dorsanne*, et dans les *Anecdotes* de Villefore, rédigées en partie sur les lettres du Lazariste au cardinal de Noailles. (Voyez aussi l'*Hist. de la Constitution* par Lafiteau, et les *Nouvelles ecclésiastiques*, 3 septembre 1764.)

PIROT (Edme), savant docteur et professeur de Sorbonne, naquit à Auxerre en 1631, et fut reçu docteur le 28 juin 1664. La juste réputation qu'il s'acquit de bonne heure par ses connoissances théologiques le fit choisir, sous M. de Harlai, archevêque de Paris, pour examinateur des livres et des thèses sur cette matière. Ce fut lui qui rédigea, par ordre de ce prélat, en 1694, la censure des écrits de Mme Guyon, datée du 16 octobre de cette année. L'archevêque de Cambrai, avant de publier le livre des *Maximes*, le soumit à l'approbation de ce docteur, qui, après quelques légères corrections, *fut charmé de cet examen*, et déclara *que le livre étoit tout d'or*. Mais l'autorité de Bossuet, avec qui il étoit particulièrement lié, le fit bien changer d'avis après la publication de l'ouvrage; car il le réfuta lui-même dans une Dissertation manuscrite que nous avons sous les yeux, et il approuva la censure qui en fut faite par plusieurs docteurs de Paris au mois d'octobre 1698 (1). Nous avons aussi de lui un *Mémoire* manuscrit sur l'*origine et les progrès* de la controverse entre Bossuet et Fénelon. Il mourut à Paris le 5 août 1713, étant chanoine et chancelier de l'église métropolitaine, abbé d'Hermières, etc. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 4 et 68.)

POLIGNAC (Melchior, cardinal de), d'une des plus anciennes maisons d'Auvergne, naquit au Puy en Vélai l'an 1661. Le succès avec lequel il fit ses premières études annonça les grands talens qu'il déploya depuis dans

(1) C'est par erreur que M. le cardinal de Bausset, dans l'*Hist. de Fénelon*, attribue cette censure à M. Pirot. Un *Mémoire* sur cette censure, imprimé en 1699, (voyez ci-dessus, tom. X, pag. 245), dit expressément qu'elle fut rédigée par M. Vivant.

plusieurs négociations importantes, et particulièrement à Rome sous le pontificat d'Alexandre VIII, à l'occasion des affaires de la régale. Depuis cette première négociation, il fut envoyé par le Roi en Pologne comme ambassadeur en 1693, à Rome comme auditeur de Rote sous le pontificat de Clément XI, enfin comme plénipotentiaire aux congrès de Gertruydemberg en 1710, et d'Utrecht en 1712. Cette même année, il fut créé cardinal, et bientôt après maître de la chapelle du Roi. Ses liaisons avec les ennemis du duc d'Orléans, après la mort de Louis XIV, le firent exiler dans son abbaye d'Anchin, d'où il ne fut rappelé qu'en 1721. Après la mort d'Innocent XIII, en 1724, il se rendit de nouveau à Rome, où il resta jusqu'en 1732 chargé des affaires de France, quoique nommé depuis 1726 à l'archevêché d'Auch. Il mourut à Paris en 1741, âgé de quatre-vingts ans, avec la réputation d'un esprit vaste et lumineux, capable de tout embrasser et de tout saisir. C'est à lui qu'on doit le poème si généralement estimé de l'*Anti-Lucrèce*, publié, après sa mort, par l'abbé de Rothelin, avec les notes de Le Beau.

POMPONE (Henri-Charles Arnauld de), plus connu sous le nom de l'abbé de Pompone, étoit fils de Simon Arnauld de Pompone, ministre des affaires étrangères. Il naquit en 1669 à La Haye, où son père étoit alors ambassadeur de France. Il obtint en 1711 une des trois places de conseiller d'Etat d'Eglise, vacante par la mort de l'archevêque de Reims. Nommé depuis ambassadeur à Venise, il soutint l'honneur de la France dans les revers comme dans les succès. Dans les divers emplois de chancelier des ordres du Roi, etc. qu'il exerça ensuite, il s'appliqua toujours à être utile, et eut le bonheur d'y réussir. Il mourut à Paris le 26 juin 1756, dans sa quatre-vingt-septième année.

PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, comte de), chancelier de France, étoit d'une famille ancienne, et distinguée par ses emplois. Il naquit le 29 mars 1643. D'abord conseiller au Parlement dès l'âge de dix-sept ans, il fut nommé en 1677 premier président au Parlement de Bretagne, d'où il fut tiré en 1687, pour être fait intendant des finances. Son zèle et ses succès dans ces premiers emplois le firent nommer contrôleur-général en 1689, après la retraite de Claude Le Peletier, ministre et secrétaire d'Etat en 1690, enfin chancelier de France en 1699. Il se démit volontairement de cette charge le 2 juillet 1714, et se retira à l'Oratoire, où il se montra aussi grand par ses vertus, qu'il l'avoit été par ses places. Il mourut le 22 décembre 1727. Ses amis et ses ennemis se sont accordés à reconnoître en lui toutes les qualités nécessaires aux divers emplois qu'il exerça. Fénelon cependant, ainsi que les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, parurent en plusieurs occasions le juger sévèrement; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, s'il est vrai, comme l'a écrit depuis le chancelier d'Aguesseau, que M. de Pontchartrain fut celui de tous les ministres qui contribua le plus à entretenir les préventions de Louis XIV contre la doctrine politique et spirituelle de l'archevêque de Cambrai. Il est quelquefois désigné dans les lettres de Fénelon par le nom de *M. Tomasseau*.

PORPHYRE (l'évêque de); voyez DROU (Le).

PRECELLES (Claude de), reçu docteur de Sorbonne le 9 avril 1676, s'attacha d'abord à l'évêque de Chartres, sous qui il continua de travailler jusqu'au mois de septembre 1709, époque de la mort du prélat. Il fut ensuite employé, dans le diocèse de Paris, par le cardinal de Noailles, malgré son éloignement pour les opinions de ce cardinal sur les questions qui agitoient alors l'Eglise. Mais le caractère circonspect et modéré de l'abbé de Précelles lui faisoit conserver la paix avec ceux mêmes dont il ne pouvoit adopter les opinions. Particulièrement lié avec Fénelon, dont il partageoit les sentimens en matière de spiritualité, il regardoit néanmoins le livre des *Maximes* comme justement condamné, à cause du langage trop peu précautionné de l'illustre auteur. Les *Nouvelles ecclésiastiques* font, sans le vouloir, l'éloge de ce docteur, en le donnant comme l'*oracle* des défenseurs de la constitution *Unigenitus*. Si on en croit ce libelle, l'abbé de Précelles auroit coopéré au livre intitulé : *Le Disciple pacifique de saint Augustin, sur la liberté, la grâce et la prédestination*; par le P. Ange de la Passion, Carme. Paris, 1715, in-4°.

PRÉCIPIEN ou PRECIPIANO (Humbert-Guillaume, comte de), l'un des plus vertueux et des plus zélés évêques du dix-septième siècle, naquit à Besançon en 1626, d'une ancienne famille originaire de Gênes. Successivement chanoine, archidiacre et doyen de l'église de Besançon, il s'attira dans ces divers emplois l'estime et la confiance générale. Après s'être acquitté avec autant d'habileté que de succès de diverses négociations au nom de Philippe IV, roi d'Espagne, il fut promu en 1682 à l'évêché de Bruges, puis en 1690 à l'archevêché de Malines, qu'il n'accepta que par un ordre exprès du pape Alexandre VIII. Sa charité envers les pauvres, sa piété, son zèle pour l'intégrité de la foi et pour le soutien des décrets du saint siège, lui attirèrent l'amour et le respect des vrais enfans de l'Eglise; mais en revanche il eut beaucoup à souffrir de la part des disciples de Jansénius, dont il ne put se dispenser de flétrir les ouvrages et la doctrine. Il mourut à Bruxelles en 1711, âgé de quatre-vingt-cinq ans. (Voyez les articles BRIGODE et QUESNEL. Voyez aussi les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique du dix-huitième siècle; Introduction*, IIe partie, tom. I, pag. cx et suiv.)

PUCELLE (René), fils de Claude Pucelle, avocat au Parlement, et de Françoise Catinat, sœur du célèbre maréchal de ce nom, naquit à Paris en 1655. D'abord ecclésiastique, puis engagé au service en qualité de volontaire, il se décida enfin pour l'état ecclésiastique, et fut reçu en 1684 conseiller-clerc au Parlement de Paris. Fénelon parle souvent de lui avec estime dans sa Correspondance. Du vivant de ce prélat, l'abbé Pucelle ne s'étoit pas encore rendu célèbre, comme il le fit depuis, par son opposition à la bulle *Unigenitus*. Il poussa la vivacité jusqu'à se faire exiler dans son abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, dont il avoit été pourvu en 1694. Il mourut à Paris en 1745, âgé de quatre-vingt-dix ans.

PUYSÉGUR (Jacques de Chastenet, marquis de), fils du lieutenant-général du même nom, naquit à Paris en 1655. Après avoir servi avec distinction dans les guerres de Flandre, il parvint de grade en grade jusqu'à la dignité

de maréchal de France, qu'il obtint en 1734. Il mourut à Paris en 1743, âgé de quatre-vingt-huit ans. C'étoit un homme aussi vertueux que recommandable par son courage et sa prudence. Le duc de Saint-Simon, peu porté à louer, fait de lui un très-bel éloge dans ses *Mémoires*.

QUESNEL (Pasquier), né à Paris le 14 juillet 1634, entra en 1657 dans la congrégation de l'Oratoire, d'où il fut obligé de sortir en 1684, par suite du refus qu'il fit de signer le Formulaire de doctrine, prescrit par la congrégation contre le jansénisme. Il se retira en 1685 dans les Pays-Bas, et joignit à Bruxelles le fameux Arnauld. (Voyez ce mot.) Ce fut là qu'il acheva le livre des *Réflexions morales*, dont il donna en 1693 la première édition complète. (4 vol. in-8°.) L'année suivante 1694, Quesnel perdit Arnauld, et lui succéda dans la qualité de chef du parti. Il méritoit cette distinction par son zèle et son activité pour la propagation des nouvelles doctrines, entretenant de tous côtés une correspondance assidue pour les intérêts de la secte, publiant sans cesse de nouveaux écrits, et ne négligeant aucune occasion d'accréditer ses opinions. Ce fut pour tous ces griefs que l'archevêque de Malines le fit arrêter à Bruxelles le 3 mai 1703, sur un ordre de Philippe V; mais il trouva moyen de s'échapper le 13 septembre suivant, et s'enfuit en Hollande, où il continua de servir le parti avec son zèle ordinaire, jusqu'à sa mort, arrivée à Amsterdam le 2 décembre 1719. On auroit peine à compter les ouvrages et les pamphlets sortis de la plume féconde de cet écrivain, qui fatigua si long-temps de ses réclamations le Pape et les évêques, les rois et les magistrats. Il s'appliqua surtout avec ardeur à la défense du livre des *Réflexions morales*, condamné d'abord en 1708 par un simple décret de Clément XI, puis par la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713. Il eut aussi quelques contestations avec l'archevêque de Cambrai; mais le ton de douceur et de modération qui distingue les écrits de Fénelon contraste singulièrement avec le style amer et insultant dont les écrits polémiques du célèbre Oratorien portent l'empreinte. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 6; et l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres*, IIe part. n. XI, pag. lxx.)

QUINOT (Joseph-Jean-Baptiste), de la maison et société de Sorbonne, fut reçu docteur le 31 mars 1696. Fénelon, qui l'estimoit, contribua à le faire entrer chez le duc de Beauvilliers en qualité de précepteur, et le chargea, au mois de juillet 1697, de diverses démarches touchant l'affaire du livre des *Maximes*. L'abbé Quinot eut bientôt après avec l'évêque de Chartres une conférence, dont le résultat fut de proposer à l'archevêque de Cambrai quelques voies d'accommodement pour éviter d'engager l'affaire à Rome. (Tom. VIII, pag. 6 et 18.) On trouve encore cet abbé chez le duc de Beauvilliers en 1703; et il est vraisemblable qu'il garda son emploi jusqu'à la fin de 1705, époque à laquelle le duc perdit ses deux fils. Nous voyons, à la fin de 1706, le cardinal de Noailles se servir de l'abbé Quinot, pour tâcher d'amener Fénelon à faire quelques avances, afin de renouer leurs anciennes liaisons. En informant l'archevêque de Cambrai des dispositions de son Éminence, l'abbé le consultoit pour savoir s'il devoit accepter un logement que le cardinal lui

offroit à l'archevêché. Fénelon lui laissa une entière liberté à cet égard; il lui manda même qu'il ne l'en considèreroit pas moins s'il acceptoit les offres du cardinal, et que *sa demeure dans cette maison ne lui seroit ni pénible ni suspecte.* (1re sect. lettr. 66, tom. I, pag. 193.) L'abbé Quinot fut alors pourvu, par la faveur de la cour, d'une chaire de théologie en Sorbonne, et devint ensuite syndic de la Faculté. Lorsqu'en 1711 on publia la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert, le cardinal de Noailles parut d'abord disposé à faire examiner cette *Théologie*, et l'abbé Quinot fut désigné comme un de ceux qui devoient concourir à l'examen. Mais au mois d'août 1712, ayant approuvé l'écrit du docteur Gaillande, intitulé : *Éclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie*, cette approbation lui fit perdre tout à la fois les bonnes grâces du cardinal, et le titre de censeur. (Voyez la note de la 309e des *Lettres diverses*, tom. IV, pag. 178.) Les amis que l'abbé Quinot avoit à la cour l'avoient aussi fait nommer en 1708 bibliothécaire du collège Mazarin; et quoique cette place fût incompatible avec celle de professeur, de nouveaux ordres de la cour empêchèrent de pourvoir à son remplacement; mais après la mort de Louis XIV, il quitta de lui-même sa chaire. Il montra bien alors que le P. Lallemant ne l'avoit pas mal jugé en 1711, lorsqu'il écrivoit à Fénelon, (tom. III, pag. 311) que c'étoit *un homme qui souffloit le froid et le chaud.* On le voit, en effet, depuis la mort de Louis XIV, s'agiter outre mesure dans les assemblées de Sorbonne. Après s'être joint à ses confrères, qui, le 5 mars 1717, appelèrent au futur concile, de la constitution *Unigenitus*, il prononça, au mois de juillet suivant, en pleine Faculté, un discours pompeux à la louange du syndic Ravechet, exilé pour ses excès; puis il rétracta l'approbation qu'il avoit donnée en 1712 au livre de Gaillande. Enfin, comme dans ces circonstances orageuses le Régent empêchoit la Faculté d'élire un autre syndic, le zèle de l'abbé Quinot le fit choisir pour en exercer provisoirement les fonctions; et quelques mois après, le docteur Hideux, ayant été élu pour remplir cette place, lui adressa, au nom de la Faculté, des remercîmens publics de *sa sage administration.* Dans la suite, nous retrouvons l'abbé Quinot parmi les docteurs qui appelèrent de nouveau au mois de septembre 1718. Le catalogue de la bibliothèque Mazarine porte qu'il a été bibliothécaire jusqu'au 14 août 1722 : c'est vraisemblablement l'époque de sa mort. (Voyez les *Relations de Sorbonne*, 1716 et 1718, Ire et IIIe part.)

QUIRINI (Jérôme, dit en religion Ange-Marie), noble vénitien, né en 1680, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Benoît, dont il fut, pendant le dernier siècle, un des plus beaux ornemens, par sa vaste érudition et par les qualités encore plus estimables de son caractère. Pour satisfaire son amour des sciences et de l'érudition, il parcourut successivement l'Allemagne, l'Angleterre et la France, visitant avec soin toutes les bibliothèques, et faisant partout connoissance avec les savans les plus distingués. Pendant le séjour qu'il fit en France, depuis le commencement de l'année 1711 jusqu'au mois de mai 1714, il se rendit à Cambrai, qu'il regardoit comme le principal but de son voyage dans ce royaume, tant il désiroit passionnément de voir l'illustre

prélat dont la renommée racontoit de si grandes choses. Aussi a-t-il consigné dans ses *Mémoires* (1) les plus petits détails de ses rapports avec Fénelon ; et depuis son retour en Italie, il se fit toujours un honneur et un sujet de consolation de correspondre avec lui. Le mérite du P. Quirini le fit nommer en 1723 archevêque de Corfou, puis évêque de Brescia, et cardinal en 1727. Il mourut subitement d'apoplexie dans cette dernière ville, en 1755, âgé de 75 ans. Outre plusieurs monumens de sa libéralité, et de son zèle pour les sciences, il a laissé un grand nombre d'écrits pleins d'érudition, parmi lesquels il faut distinguer la nouvelle édition des *Œuvres de saint Éphrem*, en syriaque, en grec et en latin, 1732-1746, 6 vol. in-fol. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 39.)

RADOLOVIC (Nicolas), originaire de Raguse, étoit archevêque de Chiéti, dans le royaume de Naples, quand le pape Innocent XII l'adjoignit, au mois de janvier 1698, aux huit consulteurs qu'il avoit choisis peu de mois auparavant pour examiner le livre des *Maximes*. Au mois de juin suivant, il le nomma secrétaire de la congrégation des Evêques et des Réguliers. Quoique ce prélat se fût prononcé fortement en faveur du livre de Fénelon, cela ne l'empêcha point d'être élevé au cardinalat, le 14 novembre 1699. Il ne jouit pas trois ans de cette dignité, étant mort à Rome le 26 octobre 1702, âgé de soixante-dix-huit ans. (Voyez la note sur l'article ALVARO, ci-dessus pag. 283.)

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthillier de), célèbre réformateur de la Trappe, né à Paris en 1626, se distingua de bonne heure dans la carrière des lettres et de la théologie. Il soutint, avec un grand éclat, ses thèses de licence, et disputa la première place à Bossuet, sur lequel même il eut l'avantage. Après avoir pris le bonnet de docteur en 1654, il entra dans le monde, et y mena quelque temps une vie assez licencieuse ; mais revenu à Dieu, il édifia autant le monde qu'il l'avoit d'abord scandalisé. Un des principaux fruits de sa conversion fut la réformation de l'abbaye de la Trappe, où il donna jusqu'à la fin de sa vie l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. L'éclat avec lequel il se prononça en faveur de Bossuet, dès l'origine des fâcheuses discussions occasionnées par le livre des *Maximes* (2), lui attira des vers très-piquans de la part du duc de Nevers, auteur de quelques poésies, qui ne manquent ni d'esprit ni d'imagination. Mais la manière pleine d'égards et de douceur dont l'archevêque de Cambrai répondit à ses procédés, détermina bientôt l'abbé de la Trappe à garder le silence sur ces tristes démêlés. Il se démit de son abbaye en 1695, et y mourut le 26 octobre 1700, avec des sentimens de pénitence dignes de la vie qu'il avoit menée depuis sa conversion. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 11 ; *Pièces justif.* du même liv. n. 2.)

(1) *Commentarius historicus de rebus pertinentibus ad cardinalem Quirinum. Brixiæ*, 1748 et seq. 4 vol. in-8°. Cet ouvrage renferme beaucoup de faits importans relativement à l'histoire ecclésiastique, littéraire et même politique des dix-septième et dix-huitième siècles.

(2) Voyez ses lettres à Bossuet du mois de mars et du 14 avril 1697, tom. XI, pag. 279 et 291 ; la lettre de Fénelon à l'abbé de Rancé, du mois de juillet ; et celle de l'abbé Deslyons, du 1 août de la même année, ci-dessus tom. VII, pag. 515 et 525.

RATABON (Martin de) fit ses études de théologie à Paris, dans la maison de Navarre, et prit le bonnet de docteur en 1684. D'abord aumônier du Roi, et grand-vicaire de Strasbourg, il devint en 1693 évêque d'Ypres, d'où il fut transféré à Viviers en 1713. S'étant démis de ce siége en 1723, il obtint l'abbaye de Saint-Barthélemi de Noyon, et celle de Mortemer au diocèse de Rouen. Il mourut à Paris le 9 juin 1728, dans sa soixante-quatorzième année.

REIMS (l'archevêque de); voyez TELLIER (Charles-Maurice Le.)

RENAUDOT (Eusèbe) naquit à Paris en 1646. Après avoir fait ses humanités chez les Jésuites, il entra chez les Pères de l'Oratoire, où il ne resta que quelques mois. Il continua depuis de porter l'habit ecclésiastique, mais il n'entra point dans les ordres sacrés. Il se rendit habile dans l'étude des langues, qui lui fut d'un grand secours pour la composition des savans ouvrages dont il a enrichi le public. Ayant accompagné le cardinal de Noailles au conclave de 1700, son mérite lui attira les distinctions les plus flatteuses de la part du pape Clément XI, et de plusieurs prélats romains. Ce fut à son retour en France qu'il publia la plupart de ses ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout deux volumes in-4°, qui parurent en 1711 et 1713, pour servir de continuation au livre de *la Perpétuité de la Foi*. (Voyez ARNAULD et NICOLE.) L'abbé Renaudot étoit particulièrement lié avec plusieurs zélés disciples de Jansénius et de Quesnel, et Fénelon le signale dans un *Mémoire* adressé en 1705 au pape Clément XI, comme imbu de la même doctrine. (Voyez le n. IX de ce *Mémoire*, tom. XII des *OEuvres*, pag. 603.) Toutefois il ne publia aucun ouvrage pour la défense du parti.

RICHEBRAQUE (Dom), avoit été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de Bénédictins près Grenoble. Il étoit à Blois quand Mme Guyon lui écrivit, au mois d'avril 1695, pour le prier *de rendre témoignage à la vérité* sur une maxime détestable qu'on l'accusoit d'avoir enseignée. Il répondit de la manière la plus favorable à Mme Guyon, par deux lettres du 14 avril, qu'on a vues dans la *Correspond. sur le Quiétisme*. (Tom. VII, pag. 164 et suiv.) On voit, par plusieurs lettres du P. Lami à Fénelon, que l'archevêque de Cambrai entretint avec le P. Richebraque des rapports d'amitié, jusqu'à la mort de ce religieux, arrivée au mois de juillet 1704.

ROCHELLE (l'évêque de La); voyez CHAMPFLOUR.

ROHAN (Hercule-Mériadec de), de la branche de Rohan-Soubise, et connu sous le nom de *prince de Rohan*, naquit le 8 mai 1669. Il étoit fils de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne de Rohan-Chabot, qui eut long-temps un grand crédit auprès de Louis XIV. D'abord gouverneur de Champagne et de Brie par la démission volontaire de son père, il fut créé lieutenant-général des armées du Roi le 26 octobre 1704. Il estimoit particulièrement Fénelon, qu'il avoit eu occasion de voir à Cambrai pendant la guerre de la succession, et aux avis duquel il se reconnut redevable de la faveur qu'il obtint en 1714, par l'érection de la terre de Fontenai, en Saintonge, en duché-pairie, sous la dénomination de *Rohan-Rohan*. (Voyez sa lettre à Fénelon du 18 novembre 1714, tom. IV, pag. 525.) Il mourut à Paris le 26 janvier 1746.

ROHAN (Armand-Gaston, cardinal de), frère du précédent, naquit le 14 juin 1674. D'abord coadjuteur, puis évêque de Strasbourg, il obtint en 1712 le chapeau de cardinal, et en 1713 la dignité de grand-aumônier, après la mort du cardinal de Janson. Il eut part à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, dans lesquelles il fit paroître beaucoup de zele pour procurer la paix de l'Eglise et la soumission due à ses jugemens. Il ne se distingua pas moins par sa générosité, par la douceur et l'affabilité de son caractère, et par toutes les qualités qui rendent les hommes aimables dans la société. Il étoit pénétré d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai, aux lumières duquel il eut souvent recours à l'occasion des affaires de la bulle *Unigenitus*. Il mourut en 1749. Un an avant sa mort, il publia contre le livre du P. Pichon, sur la fréquente communion, un *Mandement* qu'on peut regarder comme un des plus remarquables qui aient paru à cette époque, pour l'exactitude et la netteté des principes. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 14; et l'*Ami de la Religion* du 8 décembre 1824.)

ROSLET (le P. Z.), procureur-général des Minimes, étoit l'agent du cardinal de Noailles à Rome. On voit, par les lettres de l'abbé de Chanterac, et par celles de l'abbé Bossuet, qu'il se donna de grands mouvemens dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il écrivoit à M. de Noailles, en lui envoyant le Bref de condamnation : « J'envoie à V. G. la peau du lion qui nous a fait » tant de peine, et qui a étonné tout le monde par ses rugissemens continuels » pendant plus de vingt mois. » Dans la suite, il se remua beaucoup en faveur du parti janséniste. Il mourut à Rome au mois de janvier 1713. (Voyez les lettres de l'abbé de Chanterac des 30 mars et 2 septembre 1698, tom. VIII, pag. 532; tom. IX, pag. 399 et suiv.; et celles du P. Daubenton du 23 octobre 1711, tom. III, pag. 447, et du mois de janvier 1713, tom. IV, pag. 175.)

ROUEN (l'archevêque de); voyez COLBERT (Jacques-Nicolas), et AUBIGNÉ.

ROUJAULT (Nicolas-Etienne), seigneur de Villemain, d'abord maître des requêtes, devint successivement intendant du Berri, du Hainault, du Poitou et de Rouen. Sa femme, Barbe-Magdeleine Maynon, étoit particulièrement estimée de Fénelon, qui entretint long-temps avec les deux époux une correspondance habituelle. Anne-Elisabeth Roujault, leur fille, épousa en 1715 Guillaume de Lamoignon, avocat-général au Parlement, et depuis chancelier de France. De ce mariage naquit Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, dont le généreux dévoûment à la cause de Louis XVI honorera éternellement le nom et la mémoire. Mme Roujault ne mourut qu'en 1756, âgée de quatre-vingt-huit ans.

SABATIER (Pierre de), né à Vauréas, dans le comtat Venaissin, le 14 novembre 1654, fit ses premières études chez les Jésuites d'Avignon, et entra en 1673 au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où il reçut la prêtrise en 1685, et le bonnet de docteur quelques mois après. Ayant été admis cette même année dans la compagnie de Saint-Sulpice, il fut envoyé à Limoges, où il exerça tout à la fois les fonctions de directeur du séminaire et de vicaire-

général du diocèse jusqu'en 1695. A cette époque, Fénelon, qui s'occupoit de la formation de son séminaire, sollicita M. Tronson de l'envoyer à Cambrai, au défaut de l'abbé Gaye qu'il avoit d'abord demandé, mais que des liens très-étroits attachoient alors au séminaire de Tulle. (Voyez GAYE, ci-dessus.) Cette nouvelle demande de Fénelon n'eut pas plus de suite que la première. Les évêques de Chartres et d'Autun s'efforçoient, en même temps que l'archevêque de Cambrai, d'attirer dans leurs diocèses l'abbé Sabatier, qui fut enfin envoyé à Autun au mois de novembre 1695, pour y exercer les fonctions de supérieur du séminaire et celles de vicaire-général du diocèse. Il devint en 1706 évêque d'Amiens, et gouverna cette église avec autant de zèle que de prudence jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier 1733. Le *Gallia Christiana*, en remarquant qu'il ne sortit de son diocèse que deux ou trois fois par nécessité, fait son éloge en deux mots : *Totus ovibus suis, totum se eis consecravit.*

SACRIPANTE (Joseph) naquit le 19 mars 1642 à Narni, dans l'Etat ecclésiastique. Il fut d'abord référendaire de l'une et l'autre signature, et sous-dataire des papes Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Ce dernier le créa cardinal le 12 décembre 1695, et le nomma, quelques jours après, préfet de la congrégation du Concile. Il devint, au mois de décembre 1700, préfet de la daterie sous le pape Clément XI, et il eut depuis, en cette qualité, des rapports assez fréquens avec Fénelon pour les affaires du diocèse de Cambrai. Il mourut à Rome le 4 janvier 1727, âgé de quatre-vingt-cinq ans, singulièrement regretté des pauvres, dont il avoit été le père.

SACY (Louis de), né en 1654, fut avocat au Parlement de Paris, et membre de l'Académie française. Il obtint un succès égal au barreau et dans la carrière des lettres, et mourut en 1727, âgé de soixante-treize ans, après avoir publié divers ouvrages de littérature et de jurisprudence. Il avoit été pendant plusieurs années en correspondance avec l'archevêque de Cambrai, et ce fut lui qui rédigea l'approbation jointe en 1717 à la nouvelle édition du *Télémaque*, alors publié pour la première fois en France avec le sceau de l'autorité royale. (Voyez l'*Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. IV, n. 1.)

SAINT-AIGNAN; voyez BEAUVILLIERS.

SAINT-OMER (l'évêque de); voyez VALBELLE.

SAINT-PONS (l'évêque de); voyez MONTGAILLARD.

SAINT-REMI (Jean-Baptiste de La Landelle, dit l'abbé de), gentilhomme breton, entra chez la duchesse d'Aremberg, en qualité de précepteur, vers la fin de l'année 1701. Il rédigea pour l'édition du *Télémaque* publiée à La Haye cette même année, une *Préface*, où il s'exprime sur le pur amour d'une manière peu conforme aux idées de Fénelon. (Voyez les lettres 50 et 54 de la *Corresp. de famille*, et les 62e et 64e des *Lettres diverses*, tom. II, pag. 77, 84, 432, 444 et suiv.) On a encore de cet abbé des *Mémoires sur l'Histoire de France*, (La Haye, 1716, 2 vol. in-12) qui finissent en 752, à l'élévation de Pépin sur le trône; et le *Mercure français* ou *Histoire courante de Louis XV* (1718, un vol. in-8°.) Ces ouvrages n'ont pas eu grand succès.

SALIANS (l'abbé de) étoit un ami commun de Fénelon et de la famille de Noailles, par l'entremise duquel la maréchale de Noailles essaya, en 1708, de rapprocher l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles. (Voyez les lettres de Fénelon à cet abbé, des 23 novembre 1708 et 5 janvier 1709, tom. III, pag. 187 et 195.)

SALIGNAC ou SALAGNAC; voyez FÉNELON.

SALLE (François Caillebot de la), d'abord aumônier du Roi, fut nommé en 1672 à l'abbaye de Rebais, et en 1690 à l'évêché de Tournai, pour lequel il fut sacré en 1692. Fénelon, le croyant favorable au jansénisme, se réjouit de le voir donner la démission de son siège en 1705. Il fut alors pourvu de l'abbaye de La Couture du Mans, et mourut à Rebais au mois de décembre 1736. (Voyez le *Mémoire* de Fénelon au pape Clément XI, n. X; tom. XII des *Œuvres*, pag. 604.)

SALVIATI (Alaman), né à Florence le 20 avril 1668, étoit protonotaire apostolique, lorsqu'il fut nommé en 1707, par le pape Clément XI, nonce extraordinaire à la cour de France, pour porter les langes bénits et les autres présens destinés au duc de Bretagne, second fils du Duc de Bourgogne. Il arriva en France au mois de juillet 1708, et fit son entrée publique à Paris le 9 décembre suivant. Depuis il fut déclaré vice-légat d'Avignon en 1711, président de la légation d'Urbin en 1717, et cardinal par Benoît XIII le 8 février 1730. Il mourut à Rome le 24 février 1733, âgé de soixante-quatre ans.

SANADON (Noël-Etienne), Jésuite, né à Rouen en 1676, professa avec distinction les humanités dans son ordre, et ne se fit pas moins estimer par les qualités de son cœur que par son goût en littérature. On a de lui des poésies latines qui ne seroient pas désavouées par les meilleurs poètes modernes, et une traduction d'Horace qu'on a long-temps estimée, mais qui a été depuis effacée par quelques autres. Ce fut le P. Sanadon qui composa l'épitaphe latine gravée en 1724 sur le tombeau de Fénelon, et rapportée dans son *Histoire, Pièces justif.* du liv. VIII, n. 12. Il mourut à Paris, au collège de Louis-le-Grand, dont il étoit bibliothécaire, le 21 septembre 1733.

SANTEUL (Jean de), né à Paris en 1630, étudia chez les Jésuites, et entra, à l'âge de vingt ans, chez les Chanoines réguliers de Saint-Victor. Ses poésies latines le font regarder avec raison comme un des auteurs modernes qui ont le plus participé au génie des meilleurs poètes du siècle d'Auguste. Ses poésies sacrées en particulier sont un des plus beaux ornemens du Bréviaire de Paris et de plusieurs autres Bréviaires de France. Les ingénieuses fictions de la mythologie, souvent retracées dans ses poésies profanes, lui attirèrent, comme on sait, les reproches du grand évêque de Meaux, dont le goût sévère, habituellement nourri des trésors de vérité renfermés dans les saintes Ecritures, *trouvoit un grand creux dans les fictions de l'esprit humain* (1). La manière ingénieuse dont se défendit Santeul dans son *Amende honorable*, dut faire sourire la gravité de Bossuet; mais on sait que Fénelon et

(1) Lettre à Santeul, du 19 septembre 1690.

le grave abbé Fleury lui-même n'avoient pas besoin de cette *Amende honorable* pour condescendre aux jeux folâtres de l'imagination de Santeul. Ce poète célèbre mourut à Dijon le 5 août 1697. On a dit de lui tant de bien et tant de mal, qu'il seroit difficile de le peindre au naturel. Il paroît constant qu'il avoit dans le caractère un fond de légèreté et de bouffonnerie peu digne de la gravité religieuse. Il faut cependant avouer que les religieux de Saint-Victor s'inscrivirent en faux contre le recueil d'aventures scandaleuses et ridicules publié depuis la mort de Santeul, sous le nom de *Santoliana*. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 5.)

SANTINI (Vincent) fut internonce de Bruxelles après l'abbé Grimaldi, nommé en 1712 nonce de Pologne. On a plusieurs lettres de lui à Fénelon pendant les années 1713 et 1714.

SARLAT (l'évêque de); voyez FÉNELON, n. VII.

SÉBASTE (l'archevêque de); voyez CODDE.

SEIGNELAY; voyez COLBERT (Jean-Baptiste).

SERANI (Nicolas), procureur-général des Augustins, fut un des huit consulteurs nommés par Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui conclurent à le condamner. (Voyez la note de l'article ALFARO, ci-dessus pag. 283.)

SÉRAPHIN de Paris (le P.), Capucin du couvent de Meudon, étoit un prédicateur célèbre sous Louis XIV, par l'onction et la simplicité évangélique de ses homélies. Ce fut lui qui, prêchant à la cour, apostropha un jour assez brusquement Fénelon, qui dormoit au sermon. Il n'en fut pas moins pénétré dans la suite d'estime et de respect pour l'archevêque de Cambrai. Son attachement marqué pour ce prélat, dans l'affaire du livre des *Maximes*, lui attira même un interdit de l'archevêque de Paris (1), au mois d'août 1699. On peut voir à ce sujet sa lettre du 15 mars 1700, ci-dessus pag. 25. (*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 13, note.)

SERRY (Jacques-Hyacinthe), célèbre Dominicain, et Thomiste zélé, naquit à Toulon en 1659. Le cardinal de Bouillon l'emmena avec lui à Rome, au mois de mai 1697, en qualité de théologien; mais bientôt le prélat, choqué de quelques-unes de ses opinions, le remit à la disposition du général de son ordre, qui l'envoya professer la théologie dans l'Université de Padoue. (Voyez *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, lettre 165.) Le P. Serry mourut dans cette ville le 12 mars 1738, après avoir publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été mis à l'*Index* pour quelques opinions téméraires, principalement sur les matières de la grâce.

SÈVE DE ROCHECHOUART (Gui de), reçu docteur de Sorbonne en 1666, fut nommé évêque d'Arras en 1670, et se démit en 1721, en faveur de son neveu, qu'il avoit obtenu pour coadjuteur deux ans auparavant, mais qui ne put avoir de bulles (2). Il étoit plein d'estime et de respect pour l'archevêque

(1) On a vu, dans la 232 des *Lettres diverses*, (tom. III, pag. 408) que le même prélat avoit, en 1711, interdit un prêtre, pour avoir donné ses soins à l'édition du Mandement de l'évêque de Gap contre le livre du P. Quesnel.

(2) Voyez une note à ce sujet, ci-dessus tom. VIII, pag. 552.

de Cambrai, son métropolitain, et le consultoit volontiers dans ses difficultés. Ce fut une de ces consultations qui donna lieu à Fénelon d'adresser à ce prélat en 1707, la *Lettre sur la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire.* (Voyez l'*Avertissement* du tom. I des *OEuvres*, n. IX, pag. lix.) Il mourut dans son diocèse au mois de novembre 1724, épuisé de travaux et de vieillesse, et doyen des évêques de France.

SFONDRATE (Célestin), né en 1643, entra chez les Bénédictins, professa le droit canonique dans l'Université de Saltzbourg, et fut ensuite abbé de Saint-Gal en Suisse. Son mérite et sa naissance lui procurèrent la pourpre romaine en 1695; mais il ne jouit pas long-temps de cet honneur, étant mort à Rome le 4 septembre 1696, âgé de cinquante-trois ans. Outre plusieurs ouvrages contre l'assemblée du clergé de France de 1682, il publia, en 1696, le *Nodus prædestinationis dissolutus*, (*Romæ*, in-4°) qui fut dénoncé au Pape, l'année suivante, par les archevêques de Paris et de Reims, conjointement avec les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens, comme contenant des opinions fausses et téméraires sur les matières de la grâce, sur le péché originel, sur l'état des infidèles et des enfans morts sans baptême : mais cette dénonciation n'eut pas de suite, les papes Innocent XII et Clément XI n'ayant point voulu faire examiner l'ouvrage de Sfondrate. (Voyez l'article GABRIELLI. Voyez aussi l'*Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 4. — *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. eccles.* 23 février 1697.)

SILLERY (Fabio Brulart de), né au château de Pressigny en Touraine le 25 octobre 1655, se fit un nom par son amour pour les lettres et par ses libéralités. Il étoit doyen de l'église de Reims quand il fut pourvu, en 1689, de l'évêché d'Avranches, qu'il permuta, au mois d'octobre de la même année, contre celui de Soissons, auquel le célèbre Huet étoit nommé depuis 1685. Ayant été préconisé pour Soissons le 23 janvier 1692, il fut sacré à Paris le 23 mars suivant, dans l'église de la maison professe des Jésuites. Il marqua son gouvernement par d'utiles établissemens, comme écoles, séminaires, hôpitaux, etc... Plus de la moitié de son revenu étoit ordinairement employé au soulagement des pauvres, et dans les années de disette, il contractoit même des dettes pour les secourir. Il mourut le 20 novembre 1714, dans sa soixante-unième année, laissant en manuscrit des commentaires sur quelques Epîtres de saint Paul, des traductions des Pères, des traités de morale, des sermons, etc. On a imprimé, sans son aveu, deux lettres sur l'éloquence (1), et quelques poésies qu'il avoit composées. Il avoit été reçu à l'Académie française en 1705. Ce prélat est quelquefois désigné dans la *Correspondance de Fénelon* par le nom de *M. de Villers.*

SOUASTRE; voyez MONTBERON.

SPADA (Fabrice), né le 18 mars 1643, et nommé archevêque de Patras en 1672, fut nonce en Savoie et en France. Clément X le créa cardinal le 27 mai 1675. Lors de l'examen du livre des *Maximes*, en 1697, le cardi-

(1) Gibert a rendu compte de ces *Lettres*, dans les *Jugemens des Savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique*; tom. III, pag. 317, etc

nal Spada étoit secrétaire d'Etat, et membre de la congrégation du Saint-Office. L'abbé de Chanterac, dans une lettre à Fénelon du mois d'avril 1699, (tom. X, pag. 546) le représente comme un homme uniquement occupé des affaires d'Etat, et plus versé dans l'art du gouvernement que dans la théologie, à laquelle ses différentes nonciatures ne lui avoient guère laissé le loisir de s'appliquer. Il mourut à Rome le 15 juin 1717, âgé de soixante-quinze ans.

STEYAERT (Martin), né le 16 avril 1647, dans une petite ville du diocèse de Gand, fut un des docteurs envoyés à Rome, en 1675, par la Faculté de Louvain, pour provoquer la condamnation des propositions de morale relâchée. Il gagna l'estime d'Innocent XI et des cardinaux par ses lumières et par sa piété. De retour dans sa patrie en 1682, il devint successivement recteur de l'Université de Louvain, et vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Il mourut le 17 avril 1701, avec la réputation d'un théologien aussi habile que zélé pour la saine doctrine. Ses lettres à Fénelon montrent que, dans la controverse du quiétisme, il inclinoit pour les opinions de ce prélat, principalement sur l'article de la charité. On a publié à Louvain en 1703 une collection de ses OEuvres, en 6 vol. in-8°.

STIÉVENARD (Simon-Pierre), chanoine de Cambrai, fut honoré des bontés de Fénelon, qui l'envoya étudier à Paris, et le rappela ensuite pour lui servir de secrétaire. L'abbé Stiévenard étoit licencié en la Faculté de théologie de Paris, et fut nommé en 1709 par Fénelon à un canonicat de sa métropole (1); mais il ne cessa point pour cela de se rendre utile au vertueux archevêque. Ce fut lui qui, après la mort du prélat, acheva l'impression de la seconde édition de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues, sur le système de Jansénius*. Il publia cet ouvrage en 1715, et y joignit une *Préface* où l'on trouve une liste exacte de tous les écrits imprimés de l'archevêque sur la controverse du jansénisme. Il donna aussi, en 1715 et en 1718, deux éditions des *Prières du matin et du soir*, (voyez le *Manuel de piété*, tom. XVIII des *OEuvres*) que l'illustre prélat avoit composées pour l'usage de son diocèse. Son zèle pour la mémoire de son protecteur l'engagea, quelques années après, à réclamer contre une assertion du P. Billuart, Dominicain, qui, dans son *Thomisme triomphant*, publié en 1725, avoit reproché à Fénelon de confondre le système des Thomistes avec celui des Jansénistes, et de les envelopper dans la même condamnation. Il motivoit cette accusation sur la *première Lettre* de Fénelon *au P. Quesnel*, dont il avoit cité inexactement un passage. Stiévenard traduisit le théologien comme calomniateur, dans son *Apologie pour feu M. de Fénelon contre le Thomisme triomphant*, 1726, in-4°. Billuart avoua que sa citation étoit inexacte; mais il prétendit que, dans d'autres écrits, Fénelon avoit mérité le même reproche: ce qui engagea Stiévenard à publier, la même année 1726, deux nouvelles *Apologies*, aussi in-4°, en faveur du prélat. Plus tard, il fit paroître un écrit latin, intitulé: *Concertationes Jansenianorum*..... Cologne, 1730,

(1) Fénelon avoit voulu en 1708 procurer à l'abbé Stiévenard un canonicat à la nomination du Pape. Voyez l'attestation qu'il donna à cet effet, ci-dessus tom. V, pag. 179.

in-8°. Il y donnoit une idée des disputes sur la grâce, et soutenoit la doctrine de l'équilibre, contre un livre imprimé récemment à Utrecht. M. Le Glay, dans ses *Recherches sur l'église de Cambrai*, 1825, in-4°, cite des fragmens d'une *Dissertation* inédite de Stiévenard *sur la chronologie des évêques de Cambrai*, et il le croit auteur d'une autre dissertation manuscrite sur le temps du pontificat de Saint-Géri. Le même écrivain a donné une courte Notice sur Stiévenard, qui mourut le 19 août 1735. Son nom étoit omis dans tous les *Dictionnaires historiques*, jusqu'à ce que la *Biographie universelle* lui eût consacré un article, dont l'auteur a bien voulu nous permettre de faire usage. (Voyez aussi la seconde partie de l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres de Fénelon*, (pag. lxx et suiv.) d'où l'auteur de cette article a tiré une partie des détails qu'on vient de lire.)

TALLARD (Camille d'Hostun, comte de), maréchal de France, naquit le 14 février 1652, d'une ancienne et illustre maison de Provence. Ses premiers pas dans la carrière militaire lui méritèrent l'estime de Turenne, qui lui confia plusieurs postes importans pendant sa belle campagne de 1674. Il parut également propre aux négociations, et fut envoyé en 1697, en qualité d'ambassadeur, en Angleterre, où il conclut avec le roi Guillaume III un traité de partage pour la succession de Charles II, roi d'Espagne. Ayant été chargé de donner les premières leçons de l'art de la guerre au Duc de Bourgogne, il fit avec ce jeune prince les campagnes de 1702 et 1703, et reçut le 14 janvier de cette dernière année le bâton de maréchal, qu'il honora par de brillans succès dans la campagne suivante : mais il expia amèrement ses succès, en 1705, à la bataille d'Hochstedt, où il fut entièrement défait, perdit son fils, et fut lui-même fait prisonnier. Conduit alors en Angleterre, il y resta sept ans, pendant lesquels il servit beaucoup la France, en contribuant à détacher la reine Anne de la cause des alliés. De retour en France en 1712, il fut créé duc, puis ministre et secrétaire d'Etat en 1726. Il mourut en 1728, âgé de soixante-seize ans. La lettre qu'il écrivit à Fénelon au mois de novembre 1702, (tom. II, pag. 491) et qui rend un témoignage si honorable à la conduite du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année, ne montre pas moins l'estime sincère du maréchal de Tallard pour l'archevêque de Cambrai.

TARGNY (Louis de), reçu docteur de Sorbonne le 22 septembre 1688, fut d'abord trésorier de l'église de Reims, puis garde de la Bibliothèque du Roi en 1712, abbé d'Obasine en 1723, et de Saint-Lo en 1724. Nommé en 1729 à l'abbaye de Saint-Barthélemi de Laon, il ne l'accepta point. Il mourut le 3 mai 1737, âgé de soixante-dix-huit ans. Fénelon le croyoit, à ce qu'il paroît, attaché aux principes du jansénisme. Nous ignorons sur quoi ce soupçon pouvoit être fondé du vivant de Fénelon ; mais il est certain que l'abbé de Targny se montra dans la suite opposé à ce parti. On peut voir les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1729 à 1735, où cet abbé n'est point épargné.

TAVANNES (Nicolas de Saulx de) né le 19 septembre 1690, de Charles-Marie de Saulx, marquis de Tavannes, et de Marie-Catherine d'Aguesseau,

fut d'abord chanoine de Saint-Pierre d'Appoigny, diocèse d'Auxerre. Fénelon, qui avoit une très-haute idée de ses talens et de sa piété, songea, vers la fin de 1714, à le demander pour coadjuteur; mais il couvrit ses démarches d'un si profond secret, que l'abbé de Tavannes lui-même les ignora entièrement, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia, en 1734, un précis de la vie de son oncle. L'abbé de Tavannes se montra toujours digne d'un suffrage si honorable. Il étoit grand-vicaire de Rouen, lorsqu'il fut nommé en 1721 à l'évêché de Châlons-sur-Marne, vacant par la mort de Gaston de Noailles, frère du cardinal de même nom. Il devint en 1725 premier aumônier de la Reine, fut transféré en 1733 à l'archevêché de Rouen, créé cardinal en 1756, grand-aumônier en 1757, et mourut le 10 mars 1759. (Voyez l'*Hist. de Fénelon,* liv. VIII, n. 20.)

I. TELLIER (Charles-Maurice Le), fils de Michel Le Tellier, chancelier de France, naquit en 1642. Nommé d'abord en 1668 coadjuteur de Langres, et quelques jours après de Reims, il fut sacré la même année par le cardinal Barberin, archevêque de cette dernière ville, auquel il succéda en 1671. Il tenta inutilement en 1694, pendant la vacance du siège de Cambrai, de faire rentrer sous la dépendance de sa métropole quelques diocèses voisins qui en avoient été distraits en 1559, lors de l'érection de Cambrai en métropole (1). Il s'unit en 1697 à quelques-uns de ses confrères, pour dénoncer au pape Innocent XII le *Nodus prædestinationis,* publié à Rome, l'année précédente, par le cardinal Sfondrate; mais on sait que cette dénonciation n'eut aucune suite. (Voyez SFONDRATE.) L'archevêque de Reims eut aussi avec les Réguliers de son diocèse des discussions qui ne donnent pas une grande idée de sa prudence ni de sa modération. Il paroît même que, sans se déclarer ouvertement ami des Jansénistes, il avoit sur cet article des opinions peu conformes à la doctrine de l'Eglise et du saint siège. On cite, entre autres, de lui une lettre à M. Vivant, sur laquelle Fénelon vouloit qu'on l'attaquât. (87e des *Lettres diverses,* tom. II, pag. 513.) Il y déclare qu'il est « persuadé en son particulier, que les cinq propositions sont de Jan» sénius; mais il trouve ridicule d'exiger que les autres entrent dans ce sen» timent. » (Voyez les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 24 mai et 15 juillet 1697, et 20 juillet 1701.) Il mourut subitement à Paris le 22 février 1710.

II. TELLIER (Louis-François-Marie Le), marquis de Barbesieux, troisième fils du célèbre Louvois, naquit le 3 juin 1668, et succéda en 1691 à son père dans les fonctions de ministre de la guerre; mais sa vie molle et inappliquée rendit à peu près inutiles les talens qu'il avoit pour l'administration. Il mourut le 5 janvier 1701, dans sa trente-troisième année. Il avoit épousé, le 11 janvier 1696, Marie-Thérèse d'Alègre, fille du marquis Yves d'Alègre, morte le 29 octobre 1706, à l'âge de vingt-six ans.

III. TELLIER (Michel Le), Jésuite, naquit près de Vire, en basse Nor-

(1) Voyez, dans le tom. V de la *Correspondance*, l'*Avertissement* sur le *Mémoire concernant l'érection de Cambrai en archevêché.*

mandie, l'an 1643. Après avoir professé avec succès les humanités et la philosophie, il devint provincial de la province de Paris. Il étoit encore chargé de cet emploi, lorsque Louis XIV le choisit, en 1709, pour son confesseur, après la mort du P. de la Chaise. C'étoit un homme instruit, et plein de zèle pour le maintien de la véritable doctrine contre les erreurs de Jansénius. Aussi étoit-il décidé à contribuer de tout son pouvoir à terminer les malheureuses querelles qui affligeoient alors l'Eglise de France. On présume aisément, d'après cela, que les Jansénistes n'ont pas dû l'épargner. Il est possible que le P. Le Tellier, avec de bonnes intentions, se soit laissé quelquefois entraîner trop loin par l'ardeur de son zèle; mais il y a loin de là au caractère odieux qu'on lui a prêté, et au rôle violent qu'on lui a fait jouer. Il est d'ailleurs à remarquer que, sur les plaintes de plusieurs évêques contre le livre des *Réflexions morales*, cet ouvrage du P. Quesnel avoit déjà été condamné à Rome par un décret du 13 juillet 1708, avant que le P. Le Tellier fût confesseur de Louis XIV. L'influence que ce religieux avoit, à raison de son emploi, dans les affaires ecclésiastiques, obligeoit souvent les évêques de France à employer sa médiation auprès du Roi. Telle fut l'occasion de la correspondance de Fénelon avec le P. Le Tellier; correspondance singulièrement intéressante par les détails qu'elle renferme sur les affaires du temps, et en particulier sur les dispositions de Louis XIV envers l'archevêque de Cambrai. On y voit en effet, avec satisfaction, que ce prince, sans revenir entièrement de ses préventions contre Fénelon, reconnut toujours en lui un prélat dévoué aux intérêts de la religion, et recevoit même avec plaisir, par le canal du P. Le Tellier, les vues de ce prélat pour l'extirpation de l'hérésie et pour la paix de l'Eglise. Après la mort de Louis XIV, son confesseur fut exilé à Amiens, puis à La Flèche, où il mourut en 1719, âgé de soixante-seize ans. Il est souvent désigné dans la *Correspondance de Fénelon* sous le nom de *M. Bourdon*.

TEMPLERIE (Louis Guezet de La), prêtre du diocèse de Coutances, étoit depuis quinze ans curé dans le diocèse de Cambrai, quand Fénelon le choisit en 1697 pour accompagner l'abbé de Chanterac à Rome. Le prélat le nomma, l'année suivante, à un canonicat de sa métropole. On voit, par la lettre 48 de la *Correspondance de famille*, (tom. II, pag. 72) que Fénelon le chargea de surveiller l'éducation du marquis de Laval, fils de sa belle-sœur, pendant le séjour que ce jeune homme fit à Cambrai dans l'été de 1700.

THORENTIER (Jacques), prêtre de l'Oratoire, exerça avec succès le ministère de la chaire, à Paris et dans les provinces, jusqu'à sa mort, arrivée en 1713. Il eut même sous M. de Harlai, archevêque de Paris, le titre de grand-pénitencier; mais il n'en fit jamais les fonctions. Outre ses *Sermons*, il est auteur de petits ouvrages sur l'usure, la pauvreté religieuse, etc. Soumis aux décisions de l'Eglise, il travailla avec ardeur, mais inutilement, à ramener le P. Quesnel aux mêmes sentimens.

TIBERGE (Louis), directeur du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, fut élu supérieur de cette maison en 1692, et remplit cette place, de trois ans en trois ans, alternativement avec M. de Brisacier. Tous deux

jouissoient de la considération universelle, pour leurs vertus et leurs lumières. Aussi Mme de Maintenon eut-elle recours à leurs conseils, lorsqu'elle voulut donner des règlemens à la maison de Saint-Cyr, et depuis encore, en 1694, au sujet des livres de Mme Guyon. Ils entretenoient tous deux une correspondance avec Fénelon, et lui écrivirent plusieurs fois, en 1700 et 1702, pour tâcher d'obtenir sa faveur dans l'affaire des cérémonies chinoises. M. Tiberge avoit été pourvu en 1691 de l'abbaye d'Andres, dont il se démit en 1722. Il mourut à Paris le 9 octobre 1730. On a de lui plusieurs livres de piété, et quelques Lettres et Mémoires, rédigés de concert avec M. de Brisacier, sur la controverse des cérémonies chinoises. On peut en voir la liste dans le *Dict. de Moréri.* (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2 et 15; liv. IV, n. 28.)

TIMOTHÉE (Jacques Peschard, dit en religion le P.) étoit fils d'un apothicaire de La Flèche en Anjou. Il naquit en 1664, et entra de bonne heure chez les Capucins, où il enseigna d'abord la théologie avec distinction. Il étoit gardien du couvent de Vannes, lorsque le général de son ordre le fit venir à Rome en 1703, pour y exercer les fonctions de secrétaire français du procureur-général de l'ordre. A peine arrivé à Rome, le P. Timothée fut présenté au pape Clément XI, qui conçut aussitôt pour lui une estime et une confiance particulières. Le P. Timothée méritoit cette faveur par son zèle, ses lumières et sa piété. Il paroît que ce fut lui qui dénonça le premier au souverain Pontife les *Réflexions morales* du P. Quesnel, dont il poursuivit fortement la condamnation. Il a donné lui-même l'histoire de ces poursuites dans ses *Mémoires*, publiés par l'abbé Bertrand de la Tour, sous ce titre : *Mémoires du P. Timothée de La Flèche, Capucin, évêque de Béryte.* (Avignon, 1774, in-12.) Cet ouvrage, écrit sur les pièces originales, par un homme qui avoit vu de près tout ce qu'il raconte, renferme une foule de détails précieux pour l'histoire de cette époque. De retour en France en 1713, le P. Timothée fut nommé coadjuteur de l'évêque de Babylone en 1715, sous le titre d'évêque de Béryte *in part. infid.*; mais il n'alla point en Perse, et accepta en 1722 le titre de suffragant du cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges. Il quitta ce diocèse vers l'an 1730, pour se retirer chez les Capucins de Tours. Enfin il mourut à Nantes au mois de mars 1744, âgé de quatre-vingts ans. On peut reprocher au P. Timothée de n'avoir pas été entièrement exempt d'ambition, et d'avoir terni l'éclat de ses bonnes qualités par un caractère un peu trop vif; mais on ne doit pas juger de lui d'après le portrait qu'en font le *Journal de Dorsanne* et les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui ne pouvoient lui pardonner d'avoir poursuivi avec tant d'activité la condamnation du livre des *Réflexions morales*.

TINGRY; voyez LUXEMBOURG.

TORCI; voyez COLBERT (J. B. marquis de).

TOSCANE; voyez COSME III.

TOUL (l'évêque de); voyez BISSY.

TOUR (Pierre-François d'Arérez de la), né à Paris en 1653, entra en 1672 dans la congrégation de l'Oratoire, où il professa d'abord la philosophie pen-

dant plusieurs années. En 1680, on l'appela au séminaire Saint-Magloire de Paris, dont il fut supérieur jusqu'en 1696, époque à laquelle il devint supérieur-général de la congrégation. Il mourut subitement à Paris le 13 février 1733, âgé d'environ quatre-vingts ans. Ce père avoit un grand ascendant sur l'esprit du cardinal de Noailles, dont il partageoit les opinions sur l'article du jansénisme. (Voyez le *Mémoire* latin de Fénelon au pape Clément XI, n. IX; tom. XII des *Œuvres*, pag. 603.)

TOURNAI (l'évêque de); voyez SALLE (La), COETLOGON, et BEAUVAU.

TOURNEMINE (René-Joseph de), d'une très-ancienne maison de Bretagne, naquit le 26 avril 1661. Il entra chez les Jésuites, devint bibliothécaire de la maison professe de Paris, et travailla long-temps au *Journal de Trévoux*. Sa vaste érudition dans toutes les sciences, tant sacrées que profanes, le rendoit plus propre que personne à répandre de l'intérêt dans ce *Journal*. Il se faisoit un plaisir de communiquer ses lumières à tous ceux qui s'adressoient à lui, et les étrangers surtout étoient assurés d'en être accueillis favorablement. Il mourut à Paris le 16 mai 1739, âgé de soixante-dix-huit ans. Indépendamment des nombreuses dissertations dont il a enrichi le *Journal de Trévoux*, on a de lui une excellente édition de *Menochius*, (Paris, 1719, 2 vol. in-fol.) une édition de l'*Histoire des Juifs* de Prideaux, (6 vol. in-12) et un traité manuscrit contre les systèmes du P. Hardouin, son confrère. Nous avons remarqué ailleurs qu'on doit au P. Tournemine la première édition du traité de Fénelon *sur l'existence de Dieu*. (*Œuvres de Fénelon, Avertissement* du tom. I, pag. XXV.) Voyez l'article COETLOGON.

TRÉMOILLE (Joseph-Emmanuel de La), fils de Louis de La Trémoille, duc de Noirmoutier, étoit frère de la célèbre princesse des Ursins. Il fut nommé auditeur de Rote en 1693, cardinal en 1706, commandeur des ordres du Roi en 1708, puis évêque de Bayeux en 1716; mais avant d'avoir été sacré, il fut transféré en 1718 à l'archevêché de Cambrai, vacant par la mort de Jean d'Estrées, neveu du cardinal, qui avoit été désigné pour succéder à Fénelon, et qui mourut avant d'avoir obtenu ses bulles. Le cardinal de La Trémoille fut sacré à Rome par le pape Clément XI, auprès duquel il avoit été chargé des affaires de France après le cardinal de Janson. Il mourut à Rome le 6 janvier 1720. Ce fut lui qui sollicita au nom de Louis XIV et obtint du pape Clément XI la bulle *Unigenitus*.

TRONSON (Louis), supérieur-général de la compagnie de Saint-Sulpice, naquit à Paris en 1621. Il étoit fils d'un secrétaire du cabinet, que sa place mit à portée de recueillir sur l'histoire de Louis XIII des matériaux intéressans, dont le P. Griffet s'est servi utilement pour l'histoire de ce prince. Après avoir fait ses études à Paris, M. Tronson embrassa l'état ecclésiastique, et devint aumônier du Roi. Mais le désir d'une plus grande perfection lui fit quitter cet emploi en 1655, pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice, établi depuis quelques années par le pieux Olier, curé de cette paroisse. Attaché ensuite à la compagnie fondée par ce vertueux prêtre pour la conduite des séminaires, il donna, dans les divers emplois dont il fut chargé, de

de si grandes preuves de prudence et de piété, qu'il fut élu en 1676 pour succéder à M. de Bretonvilliers, second supérieur-général de la compagnie. Il est difficile d'obtenir une considération plus générale et plus méritée. Une piété éminente, un grand sens, un esprit de conciliation qui lui gagnoit tous les cœurs, justifioient le respect et la confiance que lui témoignoient les personnages les plus distingués à la cour et dans le clergé. Ce fut lui qui forma Fénelon, encore jeune, à la science et aux vertus ecclésiastiques; et l'on sait quelle fut toujours la vénération et la confiance de cet illustre disciple pour un si sage directeur. Associé en 1695 aux évêques de Meaux et de Châlons, pour examiner la doctrine et les livres de Mme Guyon, M. Tronson concourut, avec ces prélats et avec Fénelon, à la rédaction des *trente-quatre Articles* arrêtés à Issy le 10 mars 1695, et qui furent le principal résultat des conférences. Pendant les malheureuses discussions qui s'élevèrent quelque temps après entre Bossuet et Fénelon, à l'occasion du livre des *Maximes*, M. Tronson ne négligea aucun des moyens que la prudence lui permettoit d'employer, pour modérer la vivacité des controverses. Fénelon de son côté, pour ne pas s'exposer à compromettre les intérêts de la congrégation de Saint-Sulpice, correspondit plus rarement et plus secrètement avec le vertueux supérieur, qu'il ne cessa jamais de respecter comme son maître, et de chérir comme son père. M. Tronson mourut le 26 février 1700, âgé de soixante-dix-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés, dont les principaux sont, 1° *Examens particuliers*, imprimés pour la première fois à Lyon en 1690, et souvent réimprimés depuis; 2° *Forma Cleri;* c'est un recueil de passages tirés de l'Écriture, des conciles et des saints Pères, sur la vie et les mœurs des ecclésiastiques. La première édition, en 3 petits vol. in-12, a été suivie d'une autre beaucoup plus complète, (1724, 1 vol. in-4°, et 1770, 3 vol. in-12) publiée sur les manuscrits de M. Tronson. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 8 et 11; liv. II, n. 18, etc.; liv. III, n. 4 et 28.)

TURODIN (Joseph), né à Alet, se rendit célèbre sous le règne de Louis XIV par ses talens en chirurgie, aussi bien que par son zèle et son désintéressement dans l'exercice de son art. Etant tombé malade au service de l'armée de Flandre, en 1709, il fut transporté à Cambrai par ordre de Fénelon, qui avoit toujours eu pour lui une estime singulière et une sincère amitié. Malgré tous les soins que l'archevêque de Cambrai lui prodigua dans son propre palais avec le plus tendre empressement, Turodin mourut le 8 juillet 1710, entre les bras de l'illustre prélat, qui fut sensiblement affligé de cette perte.

VALBELLE (Louis-Alphonse de), d'une ancienne et illustre famille de Provence, après avoir terminé en Sorbonne le cours de ses études théologiques, fut reçu docteur le 10 avril 1668. Il étoit aumônier du Roi, et agent du clergé, lorsqu'il fut choisi, le 25 décembre 1677, pour succéder à Nicolas Pavillon dans le siège d'Alet; les affaires de la régale retardèrent son sacre jusqu'en 1680. Louis XIV le nomma en 1684 à l'évêché de Saint-Omer;

mais ayant été membre de la célèbre assemblée de 1682, il ne put obtenir de bulles pour ce siège, qu'au mois d'octobre 1693, après avoir écrit au Pape la lettre de satisfaction convenue avec ce prince, et qui fut commune à tous les membres de cette assemblée nommés à des évêchés. Ce prélat appela les Filles de la Charité dans sa ville épiscopale, y fonda un hôpital, auquel il légua encore par son testament 80,000 livres, et un séminaire, où il établit quatre-vingts places gratuites, avec une bibliothèque pour faciliter aux élèves les moyens d'étudier. Il mourut le 29 octobre 1708, âgé de soixante-huit ans. Les démêlés qu'il eut à diverses époques avec l'archevêque de Cambrai ne donnent pas une grande idée de sa prudence ni de sa modération. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 91; liv. IV, n. 27; et les lettres 59 et 61 de la IVe section, tom. V, pag. 254 et 258.)

VALLONI; voyez VAUGEL (du).

VALOIS (Louis Le) né à Melun vers la fin de l'année 1639, entra fort jeune dans la compagnie de Jésus, et enseigna d'abord les humanités à Paris, depuis 1662 jusqu'en 1667. De là il fut envoyé à Caen pour professer la philosophie. Ce fut pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il commença, chez le maréchal de Bellefonds, des retraites spirituelles, qui servirent de modèle à celles qu'il établit depuis au noviciat des Jésuites à Paris. Cet établissement, et les *Lettres spirituelles* qu'il publia sur les avantages de la retraite, lui attirèrent la confiance de plusieurs personnes de qualité, qui devinrent, sous sa conduite, des modèles de vertu et de régularité. Le P. de la Chaise étoit alors confesseur de Louis XIV, du Dauphin son fils, et des trois princes ses petits-fils; mais voyant que les trois jeunes princes entroient dans un âge qui demandoit des soins plus assidus que son emploi auprès du Roi ne lui permettoit de leur donner, il proposa à Louis XIV de leur choisir un confesseur particulier; et de concert avec le duc de Beauvilliers et l'abbé de Fénelon, il indiqua le P. Le Valois, dont le choix fut agréé du Roi. Ce digne religieux avoit en effet toutes les qualités nécessaires pour un pareil emploi. Un esprit naturellement droit et solide, perfectionné par de longues études, un langage plein d'onction et de douceur, des manières insinuantes et pleines de bonté, lui concilioient l'esprit et le cœur de tous ceux dont il pouvoit se faire écouter. Toutes ces qualités éclatent dans ses *Œuvres spirituelles*, publiées après sa mort par le P. Bretonneau, son confrère. (Paris, 1706, 3 vol. in-12.) Il mourut à Paris le 12 septembre 1700, peu de temps avant que le Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, allât prendre possession de la couronne d'Espagne. Le P. Le Valois ne fut point enveloppé dans la disgrâce qui fit éloigner des jeunes princes, au mois de juin 1698, la plupart des hommes estimables qui avoient travaillé à leur éducation, de concert avec l'archevêque de Cambrai; mais ce ne fut pas la faute des adversaires de ce prélat, qui ne négligèrent rien pour rendre suspecte la doctrine du confesseur des jeunes princes. (Voyez la lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, du 8 juillet 1698, tom. XLI, pag. 316; celle de Fénelon à M. Tronson, du 27 avril 1697, tom. VII, pag. 418; et celle de M. Tronson au duc de Beauvilliers, du 22 juillet 1698, avec la note y jointe, tom. IX, pag. 280.)

VAUCEL (Louis-Paul du), si connu dans les affaires de la régale et du jansénisme, étoit natif d'Evreux. Après avoir exercé quelque temps les fonctions d'avocat, il embrassa l'état ecclésiastique, et s'attacha à M. Pavillon, évêque d'Alet, qui le fit chanoine et théologal de sa cathédrale. Les mouvemens qu'il se donna pour soutenir les prétentions de ce prélat dans l'affaire de la régale lui attirèrent en 1677 une lettre de cachet, qui le reléguoit à Saint-Pourçain, en Auvergne. Après quatre années d'exil, il se rendit en Hollande auprès d'Arnauld, qui l'envoya à Rome en 1682, pour y servir par ses écrits et par ses négociations le parti janséniste. Du Vaucel passa vingt ans dans cette ville, caché sous le nom de *Vallomi*, entretenant avec Arnauld, et les autres coryphées de la secte, une correspondance très-active, dont on trouve la substance dans le *Causa Quesnelliana*. (Bruxelles, 1704, in-8°.) Il mourut à Maestricht le 22 juillet 1715, âgé d'environ soixante-quinze ans. On a de lui un grand nombre d'écrits anonymes, la plupart sur les affaires du jansénisme et de la régale. On peut en voir la liste dans le *Dict. de Moréri*.

VENDOME (Louis-Joseph, duc de), arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit en 1654. Après avoir passé par tous les grades, il fut envoyé en Espagne pour commander l'armée de Catalogne, où il prit Barcelonne en 1697. Louis XIV le nomma en 1702 pour aller en Italie remplacer le maréchal de Villeroi, qui n'avoit éprouvé que des échecs. Dans cette campagne, ainsi que dans plusieurs autres, auxquelles il eut part pendant la guerre de la succession, il montra beaucoup de talens et de valeur, et obtint même quelquefois de grands succès : mais il faut avouer aussi que son caractère opiniâtre, indolent et inappliqué nuisit en bien des occasions au succès des affaires. C'est le jugement que Fénelon porte de lui en plusieurs endroits de sa *Correspondance*, et qu'on trouve confirmé par tous les Mémoires du temps. Un des torts les plus graves du duc de Vendôme est de s'être livré à toutes les intrigues de la cabale qui gouvernoit le Dauphin, fils de Louis XIV, et dont tous les efforts tendoient à perdre le Duc de Bourgogne dans l'esprit du Roi et dans l'opinion publique. Il mourut d'une indigestion en 1712, à Vignaros en Espagne, âgé de cinquante-huit ans, après avoir affermi la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V, par la célèbre victoire de Villaviciosa, gagnée le 10 décembre 1710. (Voyez *l'Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 2, 15, 16, etc. 24, &c.)

VERDURE (Nicolas-Joseph de la), né à Aire en Artois en 1654, fut d'abord docteur et professeur de théologie dans l'Université de Douai, puis doyen de la collégiale de Saint-Amé de la même ville. Il étoit généralement estimé pour son savoir, et pour sa charité envers les pauvres. Vers la fin de l'année 1697, il composa, en faveur de Fénelon, une réponse à la *Déclaration* des trois prélats contre le livre des *Maximes*. (Voyez sa lettre à Fenelon du 21 octobre 1697, tom. VIII, pag. 96.) Il mourut en 1717.

VIDAME D'AMIENS; voyez CHAULNES.

VILLARS (Louis-Hector, marquis, depuis duc de), pair et maréchal de France, naquit à Moulins au mois de mai 1651. Après s'être distingué en

diverses occasions, et particulièrement dans la campagne de Flandre en 1674, il fut fait maréchal de camp en 1690, et envoyé en 1697 comme ambassadeur extraordinaire à Vienne, d'où il revint en 1701. Chargé depuis de divers commandemens en Italie, en Allemagne, en Dauphiné et en Flandre pendant la la guerre de la succession, il déploya partout une grande valeur. Ses succès en Allemagne dans les années 1702 et 1703, en Dauphiné pendant la campagne de 1708, et surtout en Flandre dans celle de 1712, lui ont acquis la réputation d'un des plus habiles généraux de son temps. Il mourut à Turin le 17 juin 1734, âgé de quatre-vingt-deux ans. On lui a justement reproché un caractère vain et présomptueux, toujours enclin à rabaisser les succès d'autrui pour exalter les siens. Il avoit cependant des vertus morales qui le firent estimer, et il fut toujours sincèrement attaché à la religion. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 50.)

VILLEROI (François de Neufville, duc de), maréchal de France, naquit en 1643. Il étoit fils de Nicolas de Neufville, quatrième du nom, maréchal de France, et gouverneur de Louis XIV. Villeroi, élevé avec ce prince, conserva toujours son amitié et sa faveur. Employé en diverses campagnes, il eut peu de succès, et s'attira même la réputation d'un général qui n'avoit ni les talens de son emploi ni la confiance de ses soldats. L'imprudence avec laquelle il se laissa surprendre en 1702 à Crémone, où il fut fait prisonnier, et la perte de la bataille de Ramillies en Flandre, le 23 mai 1706, lui attirèrent surtout les reproches de ses contemporains. Ce fut quelque temps après ce dernier échec que Louis XIV lui ôta le commandement des armées. Malheureux à la guerre, il fut plus heureux dans le cabinet. Il devint ministre d'Etat en 1714, et gouverneur de Louis XV en 1717. Il eut bien des désagrémens à essuyer dans ce dernier emploi, de la part du Duc d'Orléans, dont il ne goûtoit ni les maximes ni la conduite. Il fut même exilé en 1722, et dépouillé de sa charge, qui fut donnée au duc de Charost. Il mourut le 18 juillet 1730, âgé de quatre-vingt-sept ans, avec la réputation d'un courtisan honnête, généreux et bienfaisant. (*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 4, 9, 74.)

VINTIMILLE (Charles-Gaspard-Guillaume de), de la branche des comtes de Marseille du Luc, né le 15 novembre 1655, d'une des plus anciennes familles de France, fut d'abord évêque de Marseille. Nommé à ce siège en 1684, il ne fut sacré qu'en 1692, à cause de la division qui existoit alors entre le saint siège et la cour de France. Il fut transféré en 1708 à l'archevêché d'Aix, et en 1729 à celui de Paris, où il mourut le 13 mars 1746, avec la réputation d'un prélat également rempli de zèle et de douceur. Les sarcasmes que les disciples de Jansénius lancèrent contre lui montrent assez quels furent ses sentimens sur les controverses qui troubloient alors l'Eglise.

VITRY (Edouard de), Jésuite, naquit vers 1670. Envoyé à Caen, il y professa d'abord l'astronomie et les mathématiques, et plus tard la théologie. Il résida quelque temps à Cambrai, et y acquit l'estime de Fénelon. Il étoit dans cette ville en 1709, comme on le voit par une lettre que le P. Daubenton, son confrère, lui écrivoit de Rome, le 24 mars de cette même année,

(voyez tom. III, pag. 202) sur différentes affaires qui concernoient en partie l'archevêque de Cambrai. Le P. Lallemant mandoit à Fénelon, le 5 mars 1711, (*ibid.* pag. 310) qu'il étoit à La Flèche depuis quatre mois. En 1724, il fut envoyé à Rome, où il déjoua souvent les intrigues des Jansénistes sous le pontificat de Benoît XIII. Aussi n'est-il point ménagé dans les *Nouvelles ecclés.* de l'année 1728. On conjecture qu'il est mort vers 1730. Il a publié quelques écrits, et inséré divers articles dans les *Mémoires de Trévoux*, sur l'astronomie, la numismatique et autres matières. (Voyez la *Biographie universelle*, tom. XLIX.)

VIVANT (François), né à Paris en 1663, fut reçu docteur de Sorbonne le 27 avril 1688, et devint en 1697 curé de Saint-Leu. Ce fut lui qui rédigea l'année suivante l'Avis doctrinal des docteurs de Paris contre le livre des *Maximes des Saints*. (Voyez ci-dessus, tom. X, pag. 245.) En 1711, le cardinal de Noailles le fit chanoine de sa métropole, puis pénitencier et grand-vicaire, le logea dans son palais, et lui donna sa confiance. Mais quand l'abbé Dorsanne et les partisans de Quesnel eurent entraîné le cardinal dans une longue suite de démarches aussi funestes à sa propre tranquillité qu'à la paix de l'Eglise, l'abbé Vivant quitta l'archevêché, et devint doyen du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Après la mort de l'abbé Dorsanne, en 1728, il rentra en faveur auprès du cardinal, et fut nommé official et grand-vicaire, titres qu'il conserva sous M. de Vintimille. En 1730, il succéda, dans la dignité de grand-chantre de Notre-Dame, à Jean Vivant, son frère aîné, qui devint alors évêque de Paros, et suffragant de Strasbourg. S'étant démis de cette place le 10 novembre 1739, il mourut trois semaines après, dans la soixante-dix-septième année de son âge. L'abbé Vivant eut part à l'édition du Missel de Paris, donnée en 1706. Il est encore auteur d'une réfutation du traité de Jacques Boileau en faveur de la pluralité des bénéfices, et d'un écrit sur la réunion de l'Eglise anglicane, 1728, in-4°.

VOYSIN (Daniel-François) naquit à Paris en 1654. D'abord maître des requêtes, il devint en 1688 intendant du Hainault, et conseiller d'Etat en 1694. La faveur de Mme de Maintenon le fit choisir pour succéder, en 1709, à M. Chamillard dans le ministère de la guerre, emploi très-difficile à une époque où le désordre des finances, la disette des vivres, etc. empêchoient de pourvoir les armées des choses les plus nécessaires. Il y donna des preuves de son zèle, de la pureté de ses vues, et de son désintéressement. Nommé en 1714 à la place de chancelier, vacante par la retraite de M. de Pontchartrain, ce fut lui qui écrivit le testament de Louis XIV, dont il vint, quelques jours après la mort de ce prince, prononcer la nullité au Parlement. Cette dernière action lui fit perdre l'estime publique, et l'empêcha de faire aucun bien dans le conseil de régence, où il étoit entré. Il mourut subitement le 2 février 1717.

VRILLIERE (Louis Phelypeaux, marquis de la), fils de Balthasar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf et secrétaire d'Etat, naquit le 14 avril 1672. A la mort de son père, il lui succéda le 10 mai 1700, dans la charge de secrétaire d'Etat, et fut nommé, peu de jours après, commandeur et secré-

taire des ordres du Roi. Il devint depuis conseiller au conseil de régence sous la minorité de Louis XV, et mourut à Paris le 7 septembre 1725.

VUITASSE (Charles), né en 1661 à Chauni, dans le diocèse de Noyon, fit ses études en Sorbonne, fut reçu docteur en 1690, et ensuite professeur de cette maison. On a de lui plusieurs traités de théologie dogmatique généralement estimés. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit priver de sa chaire et exiler à Noyon en 1714. Il cherchoit à se faire rétablir, après la mort de Louis XIV, lorsqu'il fut enlevé par une attaque d'apoplexie le 10 avril 1716.

UXELLES; voyez HUXELLES.

FIN DE LA NOTICE DES PERSONNAGES.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

ABANDON. Combien nécessaire dans les maladies, tom. 2, pag. 203, 222, 225, 234. Exhortation au parfait abandon. 1. 552. — 5. 359. L'abandon n'est que le pur amour dans toute l'étendue des épreuves, où il ne peut jamais cesser de détester et de fuir tout ce que la loi écrite condamne. 369. S'abandonner à Dieu parmi les vicissitudes de la vie intérieure. 6. 95, 140, 151, 158. Caractères de l'abandon véritable. 165, 329. Il doit nous faire renoncer courageusement aux secours humains que Dieu nous ôte. 87.

ABNÉGATION; voyez HUMILITÉ.

ACTES. Mme de Chantal ne les peut faire en la manière commune. 7. 150, 158. Saint François de Sales n'a pas prétendu les retrancher. 154. On en fait dans l'oraison de quiétude. 157, 158. Différences entre les actes délibérés naturels et surnaturels dans le système de Fénelon. 9. 493. (Voyez ÉTAT PASSIF, LACOMBE, ORAISON.)

ACTIONS. Manière de sanctifier les actions indifférentes. 5. 516.

ACTIVITÉ. Nécessité d'amortir l'activité naturelle. 6. 27, 34, 35, 144. Éviter l'activité inquiète dans le service de Dieu. 283.

ADVERSITÉ. C'est dans l'adversité que doit éclater le courage d'un prince. 1. 226. Avis pour le temps de la tristesse et de l'adversité. 235, 252. (Voyez CROIX.)

AFFAIRES. Être ferme contre le torrent des affaires qui entraîne tout. 1. 105. Conduite à tenir relativement aux affaires politiques. 383. (Voyez DIEU.)

AFFECTIONS. Les réserver toutes pour Dieu. 6. 31.

AFFLICTIONS; voyez CROIX, DOULEURS.

AGUESSEAU (Henri-Fr. d') témoigne à Fénelon le désir qu'il a d'être utile à Mme de Laval, sa cousine. 2. 323. L'archevêque de Cambrai ne voudroit pas ce magistrat pour premier président. 1. 486.

AGUIRRE (Joseph Saenz d'), cardinal, est prévenu des objections de Bossuet; n'approuve pas la publication ni la véhémence de ses écrits contre Fénelon. 8. 326, 350. Croit avoir reçu quelque grâce par l'intercession de la mère d'Agreda. 350.

ALAMANNI (l'abbé); son bon esprit et ses soins très-obligeans pour Fénelon. 1. 335. Celui-ci ne le connoît pas assez pour compter absolument sur

son cœur. 348. Il prie Fénelon de lui envoyer ses ouvrages sur les controverses du temps. 3. 21. Il l'assure qu'il n'est pas moins estimé à Rome qu'en France. 393. Il lui demande un mémoire sur les choses qu'il faudroit représenter à Rome. 211, 250, 264. Désire tous les ouvrages de Fénelon. 267, 395. Combien ils sont goûtés à Rome. 392. L'abbé Alamanni reçoit les ordres sacrés. 391. C'est un homme solide, droit et zélé pour la religion. 282. Voudroit passer ses jours avec Fénelon. 392.

ALBANI; voyez CLÉMENT XI.

ALBERGOTTI (M. d'), est haut, dur, plein d'humeur; d'ailleurs actif, plein de valeur et de connoissances acquises. 1. 504. Voyez son article, ci-dessus pag. 282.

ALBERT (le comte d'), frère du duc de Chevreuse; son caractère. 1. 174.

ALMAIN (le docteur) donne au peuple toute autorité sur le prince. 4. 192, et *note*.

AME; avec quelle précaution il faut conduire les ames qui paroissent être dans des voies extraordinaires. 5. 355. L'union des ames ne doit pas être une société de vie, mais de mort, tant pour le dehors que pour le dedans. 6. 69. Ne pas trop pousser une ame que Dieu attire, mais s'accommoder à sa grâce et en attendre les momens. 93. Langueur de l'ame, sa source et son remède. 117. Ne point exiger d'une ame plus qu'elle ne peut encore porter. 348. Bonheur de l'ame qui est également fidèle dans l'abondance sensible et dans la privation. 5. 353. Combat de la partie inférieure de l'ame contre la partie supérieure. 6. 372. Combien est heureuse l'ame à qui Dieu parle immédiatement. 451. Tourment d'une ame que Dieu veut faire mourir à elle-même, et qui lui résiste. 517. Bonheur de l'ame qui laisse parler Dieu en liberté. 537, 539, 553. Marques d'une ame pleine d'elle-même. 228.

AMELOT (M.), envoyé à Rome pour l'affaire des évêques opposans à la Bulle *Unigenitus*, est chargé de proposer un concile national. 4. 597. S'y acquiert une grande réputation par sa sagesse. 599.

AMI, AMITIÉ. Il faut choisir les amis avec de grandes précautions. 5. 436. Conséquemment se borner à un petit nombre. 437. Les prendre un peu au-dessus de son âge, pour mûrir plus promptement. *Ibid.* Ne pas être aveugle sur leurs défauts, ni sur les divers degrés de leur mérite. *Ibid.* Se faire piquer par eux pour se réveiller. 438. Les chercher en Dieu. 6. 23. Avec quelle simplicité les amis doivent agir entre eux. 72, 305. L'amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien. 2. 203. Les bons amis sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant on perd trop. 204. Les amis ne doivent s'aimer qu'en Dieu et pour Dieu seul. 6. 75. Sentimens de Fénelon dans la perte de ses amis. 1. 600, 601. — 2. 270. Effets d'une amitié chrétienne. 5. 514. Les délicatesses excessives d'amitié sont un raffinement d'amour-propre. 6. 560. Règle pour les amitiés spirituelles. 484. Réprimer l'activité trop naturelle dans le service de nos amis. 72, 343. (Voyez LANGERON.)

AMOUR (l') de Dieu doit être notre principe, notre fin et notre règle en tout. 1. 121. Les gens qui aiment pour Dieu, aiment bien plus soli-

dement que les autres. 2. 203. L'amour de Dieu est un baume de vie qui purifie et adoucit tout. 206. L'amour qui est le fond de la contemplation est un désir continuel de l'Époux bien-aimé. 5. 372. Toutes les plus folles passions qui transportent les hommes ne sont que le vrai amour déplacé, qui s'est égaré loin de son centre. 417. L'amour souffrant sur le Calvaire est au-dessus de l'amour enivré sur le Thabor. 113. Ardeur et vivacité de l'amour naissant. 299. Comment l'amour de Dieu apprend à souffrir. 312. Ne point se tourmenter pour trouver dans son cœur l'amour de Dieu. 426. Il n'y a de vraie liberté que dans l'amour de Dieu. 534. Aimer Dieu, et tendre par la volonté à cet amour. 6. 99. En quoi consiste l'exercice du pur amour et de la pure foi. 8. 365. L'amour *intéressé* n'est point un péché, et on ne peut l'appeler une impureté, que parce qu'il est différent de l'amour désintéressé que l'on nomme pur. 371. On peut séparer du pur amour de Dieu le motif de la récompense. 7. 155. C'est le sentiment le plus autorisé; *ibid.* Bossuet le regarde comme incontestable, *ibid. note.* Les actes de pur amour, doctrine de toutes les écoles, et l'état habituel de cet amour pur pour les ames parfaites; deux points établis dans le livre des *Maximes*. 395. L'amour pur est décrié en France, si on condamne Fénelon. 9. 210, 334. — 10. 66. Les docteurs de Salamanque favorables à la doctrine du pur amour. 9. 219. Zèle du cardinal Pallavicini pour cette doctrine; *ibid.* Les parties de Fénelon veulent réduire tout amour au désir d'être heureux : écrits publiés dans ce sens. 411. — 10. 99, 412. Cette doctrine est celle des philosophes païens; *ibid.* Elle est réfutée par un janséniste. 100, *note.* L'amour désintéressé enseigné par saint Augustin. 9. 310. Fléchier approuve cette doctrine; *ibid.* Propositions sur cette matière, que Fénelon veut faire approuver à Louvain. 10. 162, 197. Autorités des théologiens en faveur de la doctrine de Fénelon. 184, 289, 295. La doctrine du pur amour ne favorise pas l'illusion. 11. 21.

L'AMOUR NATUREL de nous-mêmes est distingué de l'amour surnaturel d'espérance. 7. 479, 481. Les théologiens de Rome peuvent en être embarrassés. 8. 89. Difficultés sur le retranchement de cet amour. 109. Les examinateurs paroissent approuver ce système sur l'amour naturel, source de l'imperfection du mercenaire. 193. Il embarrasse les parties de Fénelon, qui voudroient le renverser. 408. Passage de saint Bonaventure qui vient à l'appui du système, cité par l'archevêque de Paris. 513, 527, 537. Différence entre l'amour naturel et l'amour surnaturel. 9. 28. Il est approuvé par un cardinal. 483. (Voyez INTÉRÊT PROPRE.)

L'AMOUR-PROPRE empêche la connoissance de nous-mêmes. 1. 403. Craindre ses illusions. 472. C'est par imperfection qu'on reprend les imparfaits, c'est un amour-propre subtil qui ne pardonne rien à l'amour-propre d'autrui. 405. En laissant tomber toutes les illusions de l'amour-propre, la délicatesse s'émousse. 472. La passion de l'amour-propre ôtée aux hommes, nulle occupation de devoir ne les distrait de la piété. 537. Rien ne pique tant l'amour-propre, et ne découvre mieux l'illusion, qu'une direction simple. 5. 355. L'amour-propre tient le cœur dans l'illusion, quand on le

libère pour se convertir : il craint la règle et veut la fuir. 429. Toutes les générosités, les tendresses ne sont qu'un amour-propre plus raffiné, plus séduisant, plus diabolique. 472. Il faut écouter Dieu, et non l'amour-propre; celui-ci est moins parleur quand on ne l'écoute point. 6. 3. Faire le sacrifice absolu de l'amour-propre par un continuel abandon de soi-même entre les mains de Dieu. 111, 138. Ne point écouter les troubles ni les délicatesses de l'amour-propre. 185, 509, 544. Vue de l'amour-propre; comment on le fait mourir. 11, 412. Éviter les inquiétudes de l'amour-propre; 416 : ses sensibilités. 432, 435, 476. L'amour-propre se déguise sous l'apparence de délicatesse et de générosité. 471. Ecouter Dieu malgré toutes les suggestions de l'amour-propre. 477. L'amour-propre empêche de sentir ses misères; 228 : et de les découvrir. 483. Effets contraires de l'amour-propre et de l'amour de Dieu. 555.

ANCELIN (Humbert), ancien évêque de Tulle, paroît balancer pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. 4. 403.

ANNE, reine d'Angleterre; son parti domine : elle a bonne volonté pour la paix. 1. 559. Mort de cette princesse. 2. 265.

ANTIN (le marquis, puis duc d'), très-dangereux sur le jansénisme; être en garde contre lui. 1. 303.

APOTRES. Quelle difficulté ils ont eue pour changer la face de l'Univers. 2. 297. La difficulté de convertir les Huguenots le montre visiblement; *ibid.*

APPEL COMME D'ABUS (l') est inusité dans le Cambrésis. 5. 250. (Voyez RECOURS.)

ARANTHON (Jean d'), évêque de Genève; témoignages de ce prélat, cités par Mme Guyon. 7. 80, 106. Ne croit pas qu'il lui convienne de s'expliquer sur les faits qui la concernent. 130, 136. Souhaite qu'elle se retire. 168. Il l'estime infiniment, mais la blâme de vouloir introduire son esprit dans les monastères. 148, *note*. Il a toujours parlé avec éloge de sa piété et de ses mœurs. 149. Poids du témoignage de ce prélat. 11. 109, 113. Il improuve ses liaisons avec le P. Lacombe, et la doctrine de ce religieux. 7. 149, *note*. Défend la lecture des livres de Mme Guyon. 106. Approuve un ouvrage de D. Innocent, général des Chartreux, contre le Quiétisme. 108, *note*. Est contraire au P. Lacombe; *ibid.* et 113.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d') écrit contre Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. 10. 99. Jugement que Fénelon porte de l'*Appendix* qui termine ses *Éléments de Théologie*. 2. 504. Cet auteur veut établir l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques; il ne prouve rien et donne prise. 505.

ATTRAIT (l') intérieur n'est point une inspiration miraculeuse; ce n'est que la grâce sans cesse prévenante dans les justes, et plus spéciale dans les ames élevées par l'amour désintéressé. 5. 371. Réponses à diverses difficultés sur cet attrait. 6. 6. Ne point lui résister. 182. Suivre avec simplicité l'attrait divin quand il est paisible. 473, 551. (Voyez RECUEILLEMENT.)

AUBETERRE (le chevalier d') est recommandé par Fénelon à M. Roujault, intendant du Poitou. 3. 218.

AUBIGNÉ (Claude d'), archevêque de Rouen. Fénelon le connoit depuis vingt-cinq ans, et l'a toujours vu incapable d'entendre la théologie, 1. 321. Le croit attaché au jansénisme; *ibid.* 346, 374.

AUGUSTIN (saint). Combien Fénelon estimoit les deux livres de ce Père, *de la Prédestination des Saints*, et *du Don de Persévérance*. 2. 294. Il s'occupe d'un ouvrage sur la doctrine de ce saint concernant la grâce. 1. 176, *note*, 178, 185, 188, 339, 565. Cet ouvrage a besoin d'être retouché souvent. 3. 167, 284. Différentes clefs pour comprendre saint Augustin sur les matières de la grâce. 2. 481. Les Protestans ne parlent que de ce père sur la grâce. 3. 118. Les novateurs abusent de quelques passages de ce saint. 164. Projet d'une nouvelle édition de saint Augustin. 1. 386.

AUSTÉRITÉS; elles ne sont pas exemptes d'illusions, non plus que les goûts sensibles. 5. 393. Discrétion dans la pratique des austérités. 6. 333.

AVENT. Dispositions qui conviennent à ce temps. 6. 252.

AVIS. Manière de donner son avis sur un discours, sans choquer l'auteur, ni blesser la vérité. 3. 13.

BAGNOLS (M. de), intendant de Flandre, est très-dévoué à un parti qui n'est aimé ni de Fénelon, ni du duc de Chevreuse. 1. 135. A la tête bonne, et ses lumières méritent qu'on les reçoive avec attention. 145.

BAILLET (Adrien). On agit à Rome pour faire condamner *ses Vies des Saints*. 3. 204. Sa *Dévotion à la sainte Vierge* mise à l'Index; *ibid. note*.

BAIUS. Assertion relative à ce docteur, corrigée par Fénelon dans la seconde édition de son *Ordonnance* contre le *Cas de conscience*. 3. 46 et suiv.

BATIMENS; voyez PASSION.

BAVIÈRE (Maximilien-Emmanuel, électeur de). Son portrait. 1. 155. Sa maison a grand intérêt de conserver ses États au centre de l'Empire; il ne doit point accepter ce qu'on lui offriroit en compensation. 4. 185. Il lui est capital de demeurer dans l'Empire pour en devenir le chef. 186. Ne peut mieux faire que de confier ses intérêts à Louis XIV; *ibid.*

BÉATITUDE (la) est une grâce promise librement par Dieu. 8. 224. — 9. 505. Bossuet recule en paroles sur l'explication du motif de la béatitude. 391.

BEAUFORT (l'abbé de), grand-vicaire de Paris, participe à l'examen du livre des *Maximes*. 7. 304. L'approuve. 350. Est mêlé dans l'affaire de ce livre. 464, 478, 480, 483, 485, 490, 491, 494, *note*. Pense comme Fénelon sur beaucoup de points. 489. — 11. 67. Écrit une lettre pour montrer que la *Vie du frère Laurent* n'est pas conforme au livre de Fénelon. 8. 173. Elle n'est écrite que pour pouvoir parler publiquement contre ce livre. 240, 253. Il s'excuse de cette lettre auprès du prélat. 173.

BEAUMONT (l'abbé de). Est renvoyé de la cour. 9. 147. L'abbé de Chanterac offre de lui résigner ses bénéfices. 204. Il le console dans sa disgrâce. 310. Fénelon lui étoit tendrement attaché. 2. 430, 444. Lettres d'amitié qu'il lui écrit. 93, 99, 247, 250, 252, 257, 258, 262, 268, 277. Le nomme son légataire universel. 11. 142. Cet abbé confère avec le duc de Chevreuse, à qui il avoit porté des Mémoires sur le plan d'un conseil de régence. 1. 557, *note*. Est comblé des bontés de la duchesse de Chevreuse. 586. Il envoie au marquis de Fénelon toutes les pièces relatives à l'affaire du quiétisme, et lui donne des détails intéressans sur cette affaire. 11. 60.

BEAUVAU (René-François de), évêque de Tournai, est peu instruit pour discerner le jansénisme et le combattre avec zèle. 1. 320, 346. Son caractere; *ibid.* 441. Sa non-résidence scandalise toute la frontière. 425. Il veut se faire un mérite du refus de serment pour se procurer une avantageuse translation. 430. Il est doux, sage, modéré; mais il craint les embarras de son diocèse orageux. 436. On ne sauroit lui arracher aucun mot contre le parti janséniste. 440. Fénelon lui écrit sur une Thèse répréhensible soutenue à Lille. 3. 224, 251. Il pense que ce prélat est tenu de retourner dans son diocèse. 5. 280. Il prie ce prélat de prendre connoissance du Mémoire qu'il vient d'adresser au P. Le Tellier. 289. Effet de ce Mémoire, et dispositions de l'évêque de Tournai. 290. Fénelon justifie cet évêque, et prie l'internonce de le protéger auprès des États-généraux des Provinces-Unies. 291, 296. L'évêque de Tournai envoie au P. Le Tellier une lettre qu'il vient d'écrire aux États-généraux pour obtenir de rentrer dans son diocèse. 294. Fénelon justifie le prélat auprès de l'abbé Grimaldi, et souhaite qu'on lui permette au moins de résider à Courtrai. 306. Il lui parle de la médiation du cardinal de Bouillon auprès des États-généraux de Hollande, et de quelques autres mesures propres à éviter le schisme dans l'église de Tournai. 309. Il souhaite que l'évêque de Namur vienne remplacer celui de Tournai. 312. Le mal du schisme n'est que suspendu par le retour de M. de Beauvau sur la frontière. 316. Ce prélat n'a aucune espérance de retourner dans son diocèse. 3. 417. Il n'y a point d'autre moyen de soutenir cet évêque qu'une translation. 5. 316. Louis XIV lui donne un successeur. 328.

BEAUVAU (le comte de), a un courage infini, une probité rare, et l'expérience du métier de la guerre. 1. 314. Fénelon le recommande au duc de Chevreuse; *ibid.* Il est inquiet de sa santé. 2. 140. Il charge son neveu de lui témoigner sa reconnoissance. 141.

BEAUVILLIERS (le duc de). Son éloge proposé par l'académie d'Angers à l'époque de sa nomination à la place de gouverneur du duc de Bourgogne. 11. 200. Il accompagne le Dauphin au siege de Philisbourg. 201. Fénelon engage Mme de Maintenon à augmenter le crédit de ce seigneur auprès de Louis XIV. 5. 476. Il reproche au duc de ne point se servir de la confiance de ce prince pour le détromper. 2. 344. Mme Guyon prie le duc de Beauvilliers d'appuyer auprès de Mme de Maintenon la

demande qu'elle fait de commissaires pour l'examiner. 7. 50. Accusé de quiétisme auprès du Roi, il consulte sur Mme Guyon. 56, *note*. Prie M. Tronson d'examiner cette dame. 76. Mme de Maintenon le croit fort droit. 213, *note*. Il est disposé à quitter la cour; en seroit bientôt consolé. 225. Ne conseilleroit pas à Fénelon de condamner les livres de Mme Guyon: pourquoi? *ibid.* Presse M. Tronson de parler à ce sujet à l'évêque de Chartres. 220. Assure M. de Noailles qu'il sera satisfait des explications de Fénelon. 261. Il doit répondre au public sur ce qu'on le croit protecteur du quiétisme. 396, *note*. Incapable de juger de la matière, il se soumet pleinement et sans restriction à la condamnation des livres de Mme Guyon; a toujours eu de l'éloignement pour les nouveautés. 397. Prie Mme de Maintenon de faire connoître au Roi, et à qui elle voudra, ses sentimens; *ibid.* M. Tronson approuve sa lettre. 405. Intrigues pour le faire chasser de la cour. 399. Il croit que Dieu demande qu'il y reste. 400. Est chargé par le Roi de dire à Fénelon qu'il peut envoyer sa lettre au Pape; 403: et de lui parler sur son livre. 425, 443. Mme de Maintenon le voit, et s'afflige avec lui. 542, *note*. Combien Fénelon est sensible à la peine qu'il cause au duc. 8. 314. Egards du Roi pour le duc dans le renvoi des amis de Fénelon. 9. 148, *note*. Le duc consulte de nouveau M. Tronson sur Mme Guyon. 169. On veut le renvoyer de la cour, s'il ne déclare pas qu'elle est folle ou méchante. 160. Conseils que lui donne M. Tronson à ce sujet. 222. On publie qu'il s'est déclaré contre Fénelon. 292, 309. Celui-ci le justifie. 358. Le duc remet à l'archevêque de Paris son exemplaire du livre des *Maximes* après la condamnation: Bossuet l'en félicite. 10. 446. Ce seigneur est le seul que le Duc de Bourgogne ait mis dans sa confidence pour correspondre avec Fénelon. 1. 117. Fénelon lui trace la conduite qu'il doit tenir avec le Duc de Bourgogne. 141, 153. Il le prévient des progrès des nouvelles doctrines. 142. Lui donne des avis pour régler son intérieur. 152. Le duc de Beauvilliers surmonte sa timidité naturelle, et fait des actes de courage et de fermeté. 290. Conduite qu'il doit tenir envers le cardinal de Noailles. 464. Sa mort. 595. Fénelon console la duchesse de Beauvilliers de la mort de son époux. 595, 600, 601.

BEAUVILLIERS DE SAINT-AIGNAN (l'abbé de) est nommé à l'évêché de Beauvais. Le Pape, à cause d'une thèse qu'il a soutenue, lui refuse ses Bulles. 4. 302. Fénelon écrit qu'elle n'a été soutenue que par une absolue nécessité. 303. C'est un ecclésiastique vertueux, zélé pour la religion, et fort attaché au saint Siége. 304, *note*. Dans sa thèse, il a suivi l'ancienne liberté de la faculté de Paris, dont Rome ne se plaignoit pas autrefois. 305. Le Pape se rend aux observations du prélat, et accorde des Bulles. 325.

BELLEFONDS (Bernardin Gigault de), maréchal de France. Fénelon le console sur la perte d'un de ses fils. 2. 322. Il s'emploie auprès du maréchal pour une affaire fâcheuse arrivée à son frère aîné. 35, 37, 40.

BENTIVOGLIO (Corneille), nonce en France, témoigne sa vénération à Fénelon, et lui demande sa bienveillance. 3. 426.

BERGHEIK (le comte de). Son caractère et ses dispositions. 1. 135, 414. Confiance du Duc de Bourgogne en lui, comme connoissant les af-

faires à fond. 251. Il semble avoir le projet de se séparer de la France, pour mettre à part les intérêts de l'Espagne. 295. Fénelon pense qu'il faut le laisser négocier, pourvu que sa négociation ne retarde point l'armistice. 354. Il fait assez entendre qu'il n'est plus lié avec nous. 357. Il n'est guère possible que sa négociation ne traverse et ne brouille celle des plénipotentiaires. 385. C'est un homme adroit et hardi, qui soutiendra le roi et la reine d'Espagne, contre toutes les propositions d'évacuer. 415. Fénelon craint qu'il ne veuille faire la paix au profit de l'Espagne et aux dépens de la France. 539.

BERLO (Ferd. Max. de), évêque de Namur. Fénelon désire que ce prélat remplace M. de Beauvau dans le siége de Tournai. 5. 312. (Voyez BEAUVAU.)

BERNIÈRES (M. de), intendant de Flandre, a de la facilité d'esprit, des vues, de l'action, de l'expérience et du zèle; Fénelon désire qu'on le fasse conseiller d'État. 1. 369. Il fait beaucoup pour le service, et nul autre qu'on mettroit en sa place, n'y feroit autant. 372. Ses manières sont douces et modérées; il a pris beaucoup sur son crédit, pour faire trouver des ressources au Roi. 546. Il presse Fénelon de conclure pour les blés qu'il doit livrer au Roi. 3. 205.

BERNINI, assesseur du saint Office : il est important que Fénelon lui écrive. 8. 113. 139. Peut tout dans les procédures de la congrégation. 113. Sert l'abbé de Chanterac. 117, 137, 220, 241, 254. Est disposé à laisser dormir l'affaire, si le nonce ne presse pas. 183. N'écrit point à Fénelon à cause de son emploi. 293. Sa mort. 9. 184.

BERTHER (David-Nic. de) est employé avec Fénelon dans les missions de Saintonge. 1. 12. Devenu évêque de Blois, il est consulté dans l'affaire du livre des *Maximes*. 7. 435, 438. A de grandes difficultés. 436. Est peiné de quelques expressions de la *Lettre* de Fénelon *à un ami*, et lui fait part des bruits publics. 8. 13. Réponse de Fénelon. 27. Pousse à bout le cardinal de Noailles dans l'assemblée du clergé de 1705. 1. 168.

BERWICK (le maréchal de). Son caractère; ses bonnes qualités. 1. 242, 504, 505. Il croit qu'on ne doit point attaquer les ennemis pendant le siége de Lille. 233, 249. Vouloit marcher au prince Eugène. 283. Le Duc de Bourgogne ne doit pas se livrer à lui aveuglément. 242. Loué en Espagne, il n'est pas approuvé en Flandre par la cabale du duc de Vendôme. 279. Fénelon veut lui adresser des remercimens. 2. 114.

BIENS de la terre; leur néant. 6. 265. (Voyez CRÉATURES.)

BIENSÉANCE. Conseils sur la bienséance des habits et des compagnies. 6. 352. Satisfaire librement aux bienséances de famille. 553. (Voyez DEVOIRS.)

BISSY (Henri de Thiard de), évêque de Toul, puis de Meaux. On lui communique des écrits pour justifier le livre des *Maximes*. 7. 465, 508. Ne serviroit qu'à embarrasser; inutile de disputer avec lui. 478, 479. Éviter de l'admettre aux assemblées. 482, 485. Prend le parti de Fénelon. 493. Il n'a pas assez de netteté dans l'esprit pour posséder les questions de théologie. 1. 320. Il témoigne beaucoup d'amitié à Fénelon. 330.

Il est bon, mais brouillé et mêlé de choses contraires. 346. — 4. 392. Il défère trop aux avis des docteurs prévenus du système janséniste. 5. 510. Il fait l'éloge des *Instructions pastorales* de Fénelon, et lui demande la solution d'une difficulté que propose le parti avec confiance. 93. Fait un ouvrage qui peut servir de prélude à celui de Fénelon sur saint Augustin. 296. Il explique un passage de son *Ordonnance* contre la *Théologie* du P. Juénin. 297. On publie des *Remarques* sur ce *Mandement*. 404. M. de Bissy consulte le P. Doucin, *Jésuite*, sur un Mandement, et suit d'autres conseils. 408. Il est un des entremetteurs pour accommoder l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de Lucon et de La Rochelle. 409; *note*. Il adresse à l'évêque de La Rochelle, par ordre du Dauphin, deux Mémoires du cardinal de Noailles, contenant ses difficultés contre l'Instruction pastorale des deux évêques. 438, et *note*. Il ne croit point que la Lettre indiscrète de l'évêque d'Agen doive arrêter l'accommodement proposé. 453. Écrit à l'évêque de La Rochelle que le Dauphin pense de même. 463. Il lui marque les dispositions présentes du cardinal, et fait des instances pour la conclusion de l'affaire. 469. Il fait connoître les dispositions du cardinal de Noailles, et désire une réponse des deux évêques aux Mémoires de ce cardinal. 481. (Voyez CHAMPFLOUR.) Il est désigné par le Roi pour le cardinalat. 4. 289; *note*. Il publie une seconde *Ordonnance* contre une Apologie du P. Juénin. 289. Il reçoit de Rome des brefs qui approuvent sa doctrine; *ibid*. Il publie une troisième *Ordonnance*; *ibid*. Il remercie Fénelon de son *Instruction en forme de dialogues*; 480 : et de son Mandement sur la Bulle *Unigenitus*. 487. Il écrit à Fénelon sur les moyens de ramener les évêques réfractaires. 504. Il l'engage à démontrer qu'on ne doit souffrir aucune relation entre l'acceptation de la Bulle et les explications. 505. Ses regrets sur la mort de l'archevêque de Cambrai. 597. Sa réponse à l'abbé de Beaumont, qui le croyoit propre à lui succéder. 601.

BLETTERIE (l'abbé de la) écrit contre la *Relation du Quiétisme* de Phelippeaux. 11. 91. Portrait qu'il fait de cet auteur. 92. Justifie madame Guyon. 94. (Voyez GUYON, PHELIPPEAUX.)

BLOUET DE CAMILLY (Fr.), évêque de Toul, décrie les *Réflexions* du P. Lallemant *sur le Nouveau Testament*, quoiqu'il lui eût promis de les approuver. 4. 181.

BOILEAU (l'abbé J. J.) félicite Fénelon de sa nomination à l'archevêché de Cambrai. 2. 347. Protège une dévote janséniste dont il est le directeur. 419. (Voyez GUYON. ROSE.) Il est opposé à Mme Guyon. 7. 18, *note*; 25, 324, *note*. Est satisfait des explications qu'elle donne. 457. Fénelon a un fonds d'amitié pour lui, mais craint sa vivacité. 303. Il lui reproche le parti qu'elle lui a fait prendre contre un ancien ami. 312. Lui offre de s'expliquer cordialement avec lui sur Mme Guyon. 313, 316. L'abbé Boileau tâche de convaincre Fénelon du fanatisme et des illusions de cette dame. 319 et suiv. Ce qu'il pense de ses livres. 330 et suiv. Fénelon lui montre la préoccupation qui l'a fait agir. 338 et suiv. Cet abbé est

mêlé dans l'affaire du livre des *Maximes*. 438, 464, 466, 471, 478, 489, 490, 491. A part à la Lettre pastorale de M. de Noailles sur le quiétisme. 8. 319. L'obsédoit dans les Conférences. 398. Il signe la censure de Sorbonne contre Fénelon après avoir résisté. 10. 289. Cet abbé tenoit fort au parti janséniste. 2. 513.

BONNEVAL (le marquis de), parent de Fénelon, qui le recommande au duc de Chevreuse : ses bonnes qualités. 1. 360. Il ne doit pas souffrir des fautes de son frère. 361.

BOSSUET, évêque de Meaux, écrit contre Dupin. 2. 318. Va un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans sa censure. 319. (Voyez DUPIN, RACINE.) Joie de Bossuet à la nomination de Fénelon à la place de précepteur du duc de Bourgogne. 2. 307. Bossuet promet à Mme Guyon d'examiner ses écrits sans prévention. 7. 78. Consent à la recevoir dans son diocèse. 138, *note*. Accepte sa soumission aux Articles d'Issy, et lui donne une décharge. 189, 190, *note*. Mme Guyon n'a pas sujet de se plaindre du prélat : elle croit qu'il agit contre ses propres sentimens, à l'instigation de personnes mal-intentionnées. 208, 209. Bossuet s'offre pour sacrer Fénelon. 8. 334. Il est nommé conservateur des privilèges de l'Université. 7. 218. Parle de Fénelon avec éloge et tendresse; mais croit qu'il se trompe sur quelques points; 219, *note*. Veut, de concert avec Mme de Maintenon et l'évêque de Chartres, amener Fénelon à condamner Mme Guyon. 223. Redit à Mme de Maintenon des choses secrètes que Mme Guyon lui avoit confiées. 230. Est uni à Fénelon dans le fond, quoiqu'il ressente encore quelque chose qui les sépare. 245. Attaque Mme Guyon dans son livre sur l'Oraison; ce qui empêche Fénelon de l'approuver. 247. Propositions extraites de ce livre. 251. N'approuve pas qu'on tire de prison Mme Guyon. 285, *note*. Contradiction que Fénelon trouve dans sa conduite par rapport à cette dame, qu'il accuse d'erreurs abominables, et qu'il autorise dans l'usage quotidien des sacremens. 287 et suiv. — 10. 169. Il a été contraint d'admettre dans les Conférences d'Issy des choses qu'il avoit rejetées comme mauvaises. 7. 294. — 8. 398. Approuve une lettre de Fénelon sur l'oraison de contemplation et autres points de spiritualité. 5. 363, *note*. — 7. 295, 365. — 9. 544. Ne veut pas s'éloigner de M. de Noailles. 7. 299; *note*. Assure à Fénelon que les accusations contre Mme Guyon sont sans preuve. 316. Fénelon lui fait un secret du livre des *Maximes*. 297, 303, 347. Bossuet sait qu'il écrit. 354, 357, et *note*. Le tient suspect par-là de favoriser Mme Guyon. 355. L'accuse de vouloir rendre douteuse sa condamnation; est déterminé à écrire contre lui; *ibid. note*.

Fénelon lui rend compte de tout ce qui a eu rapport à la publication de son livre : il n'en peut contredire aucun fait. 359, et *note*. Au commencement de l'affaire, Bossuet n'avoit lu ni saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de la Croix; *ibid.* 542. Fénelon lui donne des Mémoires sur les matières de spiritualité : c'étoit le même système que le livre. 360. Bossuet surpris croit Fénelon un esprit hardi; use de réserve. 361 et suiv. Répand la promesse que Fénelon a faite d'approuver son livre. 368.

Veut

Veut traverser la publication de celui de Fénelon. 371. Apprend à l'évêque de Chartres les bruits publics sur ce livre. 374, *note*. Suppose que la question de l'amour désintéressé n'est qu'une question de nom ; va plus loin que Fénelon sur l'oraison passive. 395. Communique à d'autres ses remarques sur le livre des *Maximes*, sans que Fénelon puisse les obtenir. 426, 444, 455. Ne doit point être juge dans cette affaire. 427, *note*. On craint qu'il ne traverse les négociations. 437. Est exclus de l'examen du livre. 443, 471, 472. Pourquoi. 443, 474. Forme insensiblement des assemblées pour cet examen. 444. Il adresse à Fénelon des questions de doctrine. 474. Raisons qui éloignent Fénelon d'entrer en conférence avec lui. *Ibid.* Bossuet remue à Rome contre le livre. 475. Ne répond point aux questions de Fénelon. 487, *note*. Travaille à la *Déclaration* : contraint M. de Noailles ; pousse M. de Chartres ; sans lui tout iroit à l'abandon. 494, *note*. Répand des bruits contre Fénelon, qu'il représente comme fanatique, etc. 543. — 8. 8, 21, 45, 297. Dénonce le livre du cardinal Sfondrate. 41, *note*. Ajoute au texte. 179. Il publie de concert avec MM. de Paris et de Chartres une *Déclaration* contre Fénelon. 43, 56. Craint que celui-ci ne lui fasse des affaires à Rome. 46, et *note*. Ce qu'on pense à Rome de sa *Réponse* à la *Lettre* de Fénelon *à un ami*. 59, 65, 69. La doctrine de son livre, touchant la passiveté, est mauvaise. 132. Il y contredit le XIIIe Article d'Issy. 148. Fait imprimer *Summa doctrinæ*. 171. Ses écrits paroissent à Rome trop violens. 179, 223, 280, 292, 326, 350, 516, 529. Il est nommé premier aumônier de la Duchesse de Bourgogne. 190. Compose un récit historique de l'affaire du Quiétisme, pour prévenir les esprits à Rome. 212, 246, 260, 284, 297. — 9. 203. Idée qu'on en a à Rome. 8. 292, 332, 411. Il y envoie ses *Divers écrits*. 245. Traite les sentimens des saints sur la charité pure, d'*amoureuses extravagances*. 286. Écrit au cardinal Spada contre Fénelon. 297. Est appelé à Rome *Papa Gallus*. 309, 353. On n'aime pas qu'il veuille décider de tout, et instruire Rome. 350, 558. Est accusé de ne pas se déclarer contre les Jansénistes. 382, 554. — 9. 518. Ce qu'il faut penser de cette imputation. 573. Ne fait que des redites dans ses écrits contre Fénelon. 8. 390. Publie ses *Divers Ecrits*. 450, 481. Ce qu'en pense Fénelon. 504, 540. Peu fidèle dans ses citations. 510, 528. Ce qu'on en pense à Rome. 515. — 9. 30, 43, 72. On le réfute. 8. 535. Idée qu'en ont des docteurs de Sorbonne. 553. Il traite indignement saint François de Sales. 9. 8, 26. Est disposé à écrire de plus en plus. 9. Ne doit s'attendre à aucune grâce de Rome. 30. Demande des délais à Rome, et se plaint à Versailles des retards. 70, 394, 399, 463, 480. Son opinion sur la charité universellement rejetée. 92, 157, 158, 526, 572. — 10. 22, 35, 126. On répand à Rome son *Mystici in tuto*. 9. 105, 114. Soutient la doctrine du pur amour dans un thème donné au Dauphin. 136. Ne répond rien aux questions de Fénelon. 168. Publie sa *Réponse aux Lettres* de Fénelon ; ce qu'on en pense à Rome. 183. Publie sa *Relation sur le Quiétisme*. 249. Succès qu'elle a en France ; *ibid. note*. 309. Effet qu'elle produit à Rome. 267, 287, 290, 297, 299, 322. Elle peut être tournée en preuve contre lui. 274,

289, 331. On l'y envoie traduite en italien. 512, 568. Il publie ses Traités latins : le nonce lui en témoigne sa peine. 376. Y attaque injurieusement les examinateurs favorables à Fénelon. 465, 574. Recule en paroles sur l'explication du motif de la béatitude. 391. Ce qu'on pense à Rome de ces écrits. 466, 519, 560. Cherche à faire souscrire une Censure contre Fénelon. 487, 535. On ne veut pas qu'il s'en soit mêlé. 10. 62. Est disposé aux partis violens. 9. 497, 516. Le public s'élève contre lui. 519. Est mis en contradiction avec lui-même. 529, 537. Publie ses *Remarques sur la Réponse à la Relation*. 537. Y accuse Fénelon de répandre à Rome des écrits contre le clergé et la nation. 540. N'a plus aucun fait à produire. 541. N'ose nier les faits avancés par Fénelon. 542. Avoue que M. de Noailles les confirme. 8. 21, *note*. Répète l'accusation d'un Protestant contre Fénelon, sans voir qu'il y est lui-même enveloppé. 9. 579. — 10. 29. Justifie l'innocence et les intentions de Fénelon. 164. Ne justifie pas la comparaison odieuse de Montan. 30. Ce que l'on dit de ces *Remarques* à Paris et à Rome. 8, 33, 62. Elles tombent à Paris. 96, 113. Bossuet répond, sous le nom d'un *théologien*, aux Lettres de Fénelon à l'évêque de Chartres. 311. Publie de nouveaux écrits. 315, 332. Il consulte sur les moyens à prendre pour faire le procès à Fénelon, en cas de non soumission. 10. 432. Voit le duc de Beauvilliers, et le prie d'écrire à Fénelon. 446. Ce que celui-ci pense de cette démarche. 451. Bossuet est peu satisfait du Mandement de Fénelon. 540, *note*. Il écrit à l'évêque de Saint-Omer pour le porter à demander la suppression des écrits apologétiques de l'archevêque de Cambrai. 577. N'est pas content de la conduite de l'évêque d'Arras dans l'assemblée provinciale de Cambrai. 585, *note*. Loue la conduite de l'évêque de Saint-Omer dans cette assemblée. 595. Veut faire condamner le cardinal Sfondrate avec les Casuistes, dans l'assemblée du clergé de 1700. 11. 36. Est chargé d'y faire la *Relation* de l'affaire de Fénelon ; y énonce son opinion sur la béatitude seule raison d'aimer Dieu. 38. Ses contradictions. 39. Ses lettres écrites à Rome sont communiquées à Fénelon. 59. On croit qu'il a composé la première lettre de Louis XIV au Pape, sur l'affaire de Fénelon. 72.

Bossuet, dans sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, écrite avant qu'il fût évêque, se borne à demander une soumission et croyance pieuse à la décision de l'Eglise sur le fait de Jansénius. 3. 238, *note*. Il dit à Mme de Maintenon que le *Nouveau Testament* du P. Quesnel est tellement infecté de Jansénisme, qu'il n'est pas susceptible de correction. 489, *note*. Le P. Serry lui attribue calomnieusement une opinion fausse sur la grâce efficace. 1. 95. Bossuet agit efficacement dans l'affaire du *Cas de conscience*. 4. 260. On publie, quelques années après sa mort, un écrit qu'il a composé sous le titre de *Justification des Réflexions morales*. 1. 459. — 4. 257. Les évêques de La Rochelle et de Luçon montrent qu'il n'a point approuvé ce livre. 259. Admiration sincère de Fénelon pour les talens de Bossuet. 3. 151.

BOSSUET (l'abbé), neveu du précédent. Fait espionner à Rome l'abbé de Chanterac. 8. 49 et *note*. Y répand la lettre du Roi au Pape. 59. Menace un

examinateur du livre de Fénelon. 242. Aventure fâcheuse arrivée à cet abbé. 243, 300, 313, 362, 404. Est mécontent de ceux qui s'intéressent à Fénelon. 313. — 10. 212. Répand des bruits à Rome contre lui. 8. 339, 373, 454. — 9. 233. Il choque par ses manières hautaines. 8. 353, 404. Vers qui courent à Rome sur lui. 484. Il demande qu'on retarde pour attendre des écrits. 9. 58, 76, 394, 398, 433, 472. Presse ensuite la décision. 115. Répand la copie d'une lettre de Fénelon à Mme de Maintenon, sur ses liaisons avec Mme Guyon. 124, 128, 141. Est lié avec les Jansénistes réfugiés à Rome. 144. Ne veut pas convenir qu'il ait demandé un délai. 472, 484, 489. Sa mauvaise humeur contre l'abbé de Chanterac. 523. Il lui fait de grandes démonstrations de politesse. 560. Sa violence au sujet d'une *Réponse* de Fénelon. 10. 103, *note*. Reçoit des visites à l'occasion de la mort de son père. 355. Ce que pense de lui le cardinal de Bouillon. 396. Dépêche un courrier pour porter le Bref contre Fénelon, afin de prévenir le cardinal de Bouillon. 421. Ses démarches pour empêcher le Pape d'écrire à Fénelon. 564. L'abbé Bossuet a une correspondance étroite avec Maille. 3. 368. (Voyez ce mot.) Il n'oublie rien pour augmenter l'union entre les archevêques de Paris et de Reims, et l'Université, dans le dessein de perdre les Jésuites. 369. Il est soupçonné d'avoir fait écrire par l'abbé de Saint-André, une lettre pleine de passion au sujet de la controverse du Quiétisme. 11. 57.

BOUFFLERS (le maréchal de), tient jusqu'à l'extrémité dans la citadelle de Lille. 1. 259. Il commande avec beaucoup de zèle et peu de santé. 2. 150.

BOUILLON (le cardinal de) avoit offert à Fénelon de le sacrer. 8. 334. Il exhorte Mme de Maintenon à finir l'affaire du livre des *Maximes*. 7. 541, *note*. Fénelon craint qu'il ne lui soit opposé. 8. 33. Le cardinal auroit voulu que l'affaire n'allât point à Rome. 39. Il obtient la coadjutorerie de Cluni pour son neveu. 41. Fénelon s'abstient de lui écrire. 47, 105, 123, 144. Le cardinal l'approuve. 199. Bossuet rejette sur lui le mauvais succès que l'affaire pourroit avoir. 145, 318. Le cardinal presse le jugement de la part du Roi. 282, 341, 511. Il croit que Fénelon doit condamner en particulier chacun des livres de Molinos. 454. Est content de l'acte que Fénelon envoie à ce sujet. 9. 13. Donne d'utiles avis à l'abbé de Chanterac. 8. 512. — 10. 192. Lui apprend les soupçons que l'on répand sur la liaison de Fénelon avec Mme Guyon; et souhaite que le prélat condamne formellement les livres de cette dame. 9. 124, 179, 201, 237. Il est convaincu de l'innocence de Fénelon. 153. Presse de la part du Roi les abbés Bossuet et de Chanterac, de contribuer à accélérer le jugement. 293, 447. Voudroit, en qualité de juge, pouvoir se dispenser de prononcer entre des personnes qu'il estime. 294, 447. Conseille à Fénelon d'abandonner son livre, et d'en demander la condamnation; 295 : de faire courir une lettre sous le nom d'un tiers, pour exposer l'état de l'affaire. 492. Fénelon l'approuve. 533. Croit que le livre sera condamné. 296, 306, 445, 490. — 10. 223, 302. Prête à l'abbé Bossuet la *Réponse* de Fénelon à M. de Paris. 9. 339, 395. Est desservi à la cour par un secrétaire. 441. — 10. 297, 356. Presse Fénelon d'écrire au Pape. 10. 86, 92. Admire sa *Réponse aux Remarques* de Bossuet. 103, *note*. Discute avec

l'abbé de Chanterac la doctrine du sacrifice absolu. 137. Conseille d'écrire aux nouveaux cardinaux. 174. Fénelon craint qu'il ne veuille trouver des voies d'accommodement pour plaire à la cour, de peur qu'on ne l'accuse du mauvais succès, si le livre est justifié. 204. Est reconnoissant du zèle que lui témoigne le cardinal. 207. Le cardinal est de nouveau accusé des retards de l'affaire. 237. Il demande que l'on explique le sens dans lequel on veut condamner les propositions. 278, *note;* 325. Il annonce au Roi la conclusion prochaine et lui rend compte des congrégations. 323, 342, 358, 397. Se justifie sur les retards qu'on lui impute. 341, 345, 360, 415. Ses démarches pour accélérer la décision. 377. N'a jamais été le patron du livre de l'archevêque de Cambrai. 387, 396. Remet son vote cacheté au P. Roslet. 402, 417. Annonce la conclusion de l'affaire. 414, 416. Se plaint des intrigues de l'abbé Bossuet. 421. Donne son avis sur la conduite à tenir par Fénelon. 431, 436. Celui-ci le goûte. 491. Le cardinal témoigne au Roi sa peine sur les soupçons de S. M. à son égard. 464. Est décrié dans les lettres écrites de Rome par les adversaires de Fénelon. 474. — 11. 63. Justifié par le P. La Chaise. 10. 475. Raisons qui portent le cardinal à justifier sa conduite. 519. Il expose au Roi la vérité des faits sur lesquels on l'avoit induit en erreur. 521. Il étoit bien intentionné pour Fénelon; mais il a agi dans l'affaire avec la foiblesse et la circonspection d'un courtisan. 11. 63. Empêche le Pape de nommer Fénelon cardinal. 64. Il rend compte à Fénelon de sa conduite depuis sa disgrâce, et des raisons qui la lui ont attirée. 3. 84. Il le prie de prémunir le duc de Beauvilliers contre les intrigues de quelques religieux de Cluni. 88. Fénelon l'engage à faire un saint usage de ses malheurs. 95. Le cardinal se montre piqué de ces exhortations. 97. On publie qu'il est inconsolable de ses humiliations. 120. On répand sous son nom une foible apologie. 121. Fénelon le félicite de la permission qu'il a obtenue de se rapprocher de Paris. 145. Le cardinal lui rend compte des dispositions du Roi à son égard. 147. Il le félicite d'un noble procédé envers l'évêque de Saint-Omer. 158. Il souhaite conférer avec l'archevêque sur un sujet important. 180. Il lui fait part d'un adoucissement que le Roi vient d'apporter à sa disgrâce. 214. Lui envoie plusieurs pièces importantes à ce sujet. 275. Il se fait enlever par les troupes du prince Eugène. 1. 369, *note.* — 3. 275, *note.* Lettre insolente qu'il écrit au Roi. 276, *note.* Le Parlement rend un arrêt de prise de corps contre le cardinal. 277, *note.* Fénelon auroit souhaité qu'on méprisât cette évasion. 1. 381. Ses inquiétudes sur sa correspondance avec le cardinal. 470.

BOURBON (Guillaume), directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Estime de Bossuet pour lui. 7. 364. (Voyez son article, ci-dessus pag. 292.)

BOURGOGNE (le Duc de). *Voyez* LOUIS, duc de Bourgogne.

BOURNONVILLE (le prince de) mande à Fénelon la conduite ferme et prudente du Duc de Bourgogne dans la campagne de 1702. 2. 463.

BRENIER (Antoine), prêtre du diocèse de Grenoble, entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1665, y devint directeur, et y mourut le 25 août 1714, âgé de soixante-quatre ans. Fénelon veut avoir son avis sur les sujets qu'il

demandoit pour son séminaire. 2. 429. — 5. 218, 219, 222. L'honore de son amitié. 2. 80. — 5. 229.

BRÉVIAIRE. Comment le réciter. 5. 357, 486, 516. Le ministre Colbert avoit fait imprimer un Bréviaire pour sa maison. 486, *note*.

BRISACIER (l'abbé de) écrit à Fénelon sur son livre. 7. 377. Part qu'il prend à l'incendie de son palais. 379. Regrette qu'il ait écrit sur un sujet si délicat. 380. Son désintéressement dans les avis qu'il lui donne. 382. Fénelon lui écrit après son départ de Paris. 546. Cet abbé auroit désiré qu'il eût attendu en silence le jugement de Rome. 9. 22. Réponse de Fénelon. 38. Sentimens de cet abbé sur le jugement du saint siège; ne doute pas de la soumission de Fénelon. 10. 452. Il demande à Fénelon son avis sur sa lettre au Pape concernant les cérémonies des Chinois. 2. 400.

BRULART DE GENLIS (Charles), archevêque d'Embrun. Ecrit en faveur du cardinal de Noailles. 1. 180. Écrit à l'évêque de Gap, sur son mandement contre le P. Quesnel; il prétend que ce prélat a donné des bornes trop étroites à l'autorité de saint Augustin. 3. 421. (Voy. SILLERI.)

BULLE. Fénelon explique le sens de la Bulle *Vineam Domini*: comment le Pape y prévient tous les subterfuges du parti. 3. 106. On travaille avec ardeur à la Bulle contre le P. Quesnel. 506. Le Pape se fait rendre compte de l'examen des propositions par les qualificateurs. 4. 174. Les cardinaux doivent chaque semaine donner leurs vœux sur dix propositions. 175, 200. La bulle *Unigenitus* est signée; il y a cent-une propositions censurées. 324. Éloges que donne Fénelon à cette constitution. 350. Il admire le choix des propositions et l'ordre où elles sont mises. 351. Assemblée des évêques qui va se tenir pour l'acceptation de cette Bulle. 354, 362. Il paroît à ce sujet des écrits en vers et en prose, les plus insolens et les plus séditieux. 363. Difficultés du parti contre cette nouvelle constitution. 364. Plus on emploie de temps à étudier la Bulle, plus on reconnoît qu'il en a fallu un très-long pour la mesurer avec tant de sagesse et de précision théologique. *Ibid.* Le parti crie que la constitution est pélagienne, et ne sert qu'à montrer combien Rome est faillible. 366. Plus la décision de Rome trouve de résistance, plus il faut conclure qu'elle étoit absolument nécessaire pour arrêter le torrent de la contagion. 368. Vers très-impies que l'on répand contre la Bulle. 365. MÉMOIRE sur la forme et les solennités avec lesquelles il convient de la recevoir. 333 et suiv. Fénelon envoie des écrits afin d'aider les évêques assemblés à Paris pour l'acceptation de la Bulle. 375. L'expédient de ne plus envoyer de Bulles en France pour ne point se commettre, est un parti foible et timide. 385. Observations de Fénelon sur les termes employés dans le projet d'acceptation. 395. Il trouve cette Bulle digne de l'Église mère et maîtresse. 408. Rome ne doit point répondre aux évêques qui veulent la faire expliquer. 412. Le modèle du Mandement que l'assemblée a envoyé à tous les évêques du royaume, n'est point une explication qui suppose que la Bulle soit imparfaite; c'est, au contraire, une apologie de la Bulle. 462. On donnoit à cette Bulle les sens les plus ridicules et les plus odieux. *Ibid.* L'assem-

blée n'a point expliqué la Bulle, mais elle a prouvé qu'elle n'a pas besoin d'être expliquée. 463. Mémoires sur la nécessité de ramener les prélats réfractaires à l'avis de l'assemblée du clergé. 527 et suiv. Nécessité d'envoyer la Bulle à toutes les Églises catholiques. 577. *Mémoire historique* sur les négociations entamées à Rome en 1715 pour obliger le cardinal de Noailles et les évêques opposans à l'acceptation pure et simple de la Bulle. 604 et suiv. (Voyez CLÉMENT XI, CLERGÉ, CONCILE, NOAILLES.)

BUSSI (l'abbé), internonce de Bruxelles, est chargé par le Pape d'une mission importante en Hollande. 3. 57. Il remercie Fénelon de son Mandement sur le Carême. 100. Il lui répond sur une consultation que le prélat l'avoit prié de faire à Rome : *ibid.* Il part de Bruxelles pour les missions de Hollande. 102. Il demande à Fénelon des renseignemens sur un ecclésiastique soupçonné de jansénisme. 260. Ses efforts pour empêcher les progrès du Jansénisme. 471.

CAMBRAI. Cette église étoit autrefois soumise à la métropole de Reims; elle est érigée en archevêché. 5. 3. Les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer et de Namur lui sont soumis; *ibid.* Prescription acquise par l'église de Cambrai contre celle de Reims. 57. Liste des pièces manuscrites relatives aux prétentions des archevêques de Reims sur l'église de Cambrai. 5. Cambrai étoit étranger à la France avant la conquête de Louis XIV. 106. Les évêques en avoient la souveraineté depuis huit cents ans. 107, 109. Divers princes usurpent la souveraineté sous le titre d'avoués ou défenseurs de cette église. 107 et suiv. (Voyez JOYEUX AVÈNEMENT.)

Fénelon craint que la ville de Cambrai ne soit cédée aux ennemis. 1. 345. — 3. 207. C'est un fief ecclésiastique de l'Empire, qui n'a jamais été cédé. 1. 350. Le Roi n'a fait qu'entrer dans les droits des rois d'Espagne, qui n'en avoient aucun. 351. Les ennemis paroissent songer au siège de cette ville, après celui de Douai. 371. Mémoire de Fénelon sur un projet de cession de Cambrai par l'Empire. 535. Il faut assurer Cambrai et la frontière voisine, pour empêcher les ennemis de pénétrer en France. 547. État déplorable où la guerre réduit Cambrai et ses environs. 219, 259. — 3. 181. Nécessité de recevoir les secours promis par le Roi. 182.

CAMPIONI (Fr. Mar.), théologien de Rome, fait l'éloge du livre de Fénelon et critique la *Déclaration* des prélats. 8. 128. Compose des dissertations sur des points de théologie. 131. Fait un écrit pour réfuter la *Déclaration*. 162. Il approuve les défenses du prélat, et en confère avec plusieurs examinateurs. 412. Donne des détails sur l'examen du livre. 9. 78. Exalte la piété et la soumission de Fénelon. 10. 570.

CAMUS (Étienne Le), cardinal, évêque de Grenoble. Son estime pour Mme Guyon. 7. 3. Il la recommande au lieutenant civil de Paris. 4, 144. Cette dame le prie de démentir des bruits qui courent à son sujet. 137. Le duc de Chevreuse lui écrit aussi. 141. Le cardinal dit ce qu'il sait pour ou contre la dame. 143, 168, 326. On publie de lui une lettre à ce su-

jet; son authenticité douteuse. 166, *note.* — 11. 109. (Voyez RICHEBRAQUE.)

CANONS. L'autorité du Pape pour les interpréter et pour en dispenser est universellement reconnue. 5. 15.

Texte des *Canons* de doctrine, proposés au Pape pour terminer l'affaire de Fénelon. 10. 481, *note.* (Voyez FÉNELON.)

CAPRARA (Alexandre), cardinal. Sa mort; il étoit célèbre pour son attachement charitable aux Anglais catholiques. 3. 394.

CARDINAUX. Témoignages d'estime de beaucoup d'entr'eux pour Fénelon, surtout après la condamnation du livre des *Maximes.* 7. 428, 429, 431. — 8. 387. — 10. 340. — 11. 8, 12, 13, 24. — 2. 388, 460. — 3. 143. (Voyez GABRIELLI, etc.) Portrait de plusieurs cardinaux qui pouvoient aspirer au pontificat en 1699. 10. 543. (Voyez CHANTERAC, CONGRÉGATION.)

Qualités que Fénelon souhaite dans ceux que le Pape choisit pour cette dignité. 3. 396. La plupart de ceux de Rome sont peu versés dans les questions spéculatives et abstraites. 4. 370. Le cardinal Mazarin, qui n'avoit que la tonsure, fait partie d'une assemblée d'évêques. 339.

CARÊME. Avis de Fénelon sur l'observation de l'abstinence de ce temps. 5. 148. Le Pape approuve la fermeté du prélat à maintenir la loi de l'abstinence. 142.

CASANATE (Jerôme), cardinal, exprime à Fénelon les sentimens d'estime et d'affection qu'il a pour lui. 7. 428. Lui promet de lire son livre; *ibid.* Ses dispositions sur l'affaire. 8. 135, 151, 271, 530. — 9. 74, 76. Ne croit pas qu'on puisse condamner Fénelon. 346, 436, 455. N'approuve pas que Bossuet parle avec tant de décision. 350. Trop zélé pour l'autorité du saint siège, pour oublier l'assemblée de 1682. 474. Il voudroit que l'affaire s'accommodât en France. 9. 16, 32. Discute avec l'abbé de Chanterac. 20, 31, 565. — 10. 320, 391. Ne fait point de cas des faits allégués contre Fénelon. 9. 177, 270. Est touché de sa modération. 340, 567. Est choisi pour travailler à la rédaction du Bref, après avoir été d'abord exclus. 10. 369, 372, 390. Mouvemens des adversaires de Fénelon à ce sujet. 370, *note.* Caractère de ce cardinal. 455, 543. Il travaille à faire condamner le livre. 455, 456, *note.*

CAS DE CONSCIENCE. Le Pape le condamne par un Bref. 1. 146, *note.* Le duc de Chevreuse engage Fénelon à préparer un Mandement sur ce sujet; *ibid.* Le Parlement attaque l'évêque de Clermont, qui avoit publié le Bref, et défend son Mandement; *ibid.* Le Parlement supprime ce Bref. 2. 96, *note.* Le Pape adresse un Bref au Roi et un au cardinal de Noailles sur le *Cas de conscience.* 96, 97, *note.* Mécontentement du Pape, de l'arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Clermont. 3. 4. Fénelon envoie et soumet à Clément XI son *Instruction pastorale* contre le *Cas de conscience.* 14. Le P. Lami ne pense point qu'on puisse y répondre solidement. 17. Il en donne l'analyse. 24. Le cardinal Gabrielli fait l'éloge de cette *Instruction.* 25. Le saint Office condamne une Censure de la fa-

culté de Louvain contre le *Cas de conscience*. 26. Subterfuges du parti pour éluder la constitution *Vineam Domini*. 106, 115. (Voyez CLÉMENT XI, COUET, FÉNELON.)

CATINAT (le maréchal de). Fénelon le croit propre à relever la gloire des armes françaises, après la prise de Lille. 1. 279. Il veut qu'on ait recours à lui pour réprimer les mauvais procédés d'un de ses parens. 2. 127. Regrets de Fénelon sur la mort du maréchal; son éloge. 3. 505.

CATINAT (Guillaume), seigneur de Croisilles, écrit une lettre très-tendre à Fénelon. 2. 430. Il meurt en vrai chrétien : Fénelon en est touché. 6. 320. C'étoit un précieux ami; il ne peut penser à lui sans s'attendrir et s'attrister. 3. 505.

CAYLUS (Charles de), évêque d'Auxerre, est du conciliabule qui se tient chez le cardinal de Noailles, pour s'opposer à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. 4. 401. Il est mandé par le Roi, qui apprend par-là tout ce qui s'étoit passé. 402.

CERTES (M. de), gentilhomme attaché au cardinal de Bouillon, a des manières obligeantes. 8. 118. Homme d'un esprit sage et solide; sert Fénelon. 170.

CHAISE (Fr. de la), Jésuite; pense qu'on doit accoutumer dès les premiers jours les nouveaux convertis aux pratiques de l'Eglise. 1. 6. Il est jaloux de son autorité, qui est poussée au-delà de toutes les bornes. 2. 342. Son caractère et ses défauts; *ibid.* Il engage Louis XIV dans l'affaire de la Régale. 343. Il s'entremet pour Fénelon auprès du Roi lors de l'affaire du livre des *Maximes*. 7. 494, *note*. N'a plus de crédit à la cour. 8. 56. — 9. 105. Fénelon lui envoie son *Instruction pastorale*, et le prie de représenter au Roi les raisons qui l'ont contraint de la publier. 8. 91. Il fait connoître au prélat les intentions du Roi. 276. Fénelon se justifie auprès de lui sur les retards que ses adversaires l'accusent d'apporter à la conclusion. 9. 66. Ce père se déclare contre le livre de Fénelon. 256, 292, 308. Loue le renvoi des amis du prélat. 280, *note*. Ce que Fénelon pense de ce changement. 358. Fausseté de ce bruit. 10. 226. Ce qu'il pense du Bref de condamnation. 473. A copie des Lettres des adversaires de Fénelon à Rome. 474. — 11. 59, 60. Justifie auprès du Roi le cardinal de Bouillon. 475. Il fait part à Fénelon que le Roi l'autorise à visiter la partie de son diocèse soumise au roi d'Espagne. 5. 141. Il annonce à Fénelon que le Roi a nommé Mlle de Noyelles à l'abbaye des chanoinesses de Maubeuge. 236. Il lui demande son avis sur la question des cérémonies chinoises. 2. 464.

CHALMETTE (l'abbé). Fénelon songe à l'attirer près de lui pour le mettre à la tête de son séminaire. 2. 79, 81, 83, 84. Obstacles qu'il rencontre. 88. Il lui offre de venir demeurer à Cambrai. 490. Cet abbé accompagne Fénelon dans ses visites. 98. Il écrit à l'évêque de La Rochelle de la part du prélat. 509. (Voyez CHAMPFLOUR.)

CHAMILLARD (Michel de), ministre de la guerre. Louis XIV l'envoie à l'armée pendant le siége de Lille, pour examiner l'état des choses. 1. 249.

Sur son rapport, le Roi rétracte l'ordre d'attaquer l'ennemi. 250. Il dit à Fénelon que tout est désespéré pour soutenir la guerre. 281. C'est un ministre inutile pour les grandes affaires. 289.

CHAMPFLOUR (Et. de), évêque de La Rochelle, consulte Bossuet sur le *Cas de conscience*. 4. 260. Il prépare, avec l'évêque de Luçon, une censure du P. Quesnel. 3. 149. Ils se plaignent de la conduite du cardinal de Noailles envers leurs neveux. 1. 435. — 3. 326. Dénoncent le cardinal comme fauteur de l'hérésie. 327. Justifient leur première lettre. 345. Ils se plaignent au Roi de l'*Ordonnance* du cardinal contre leur *Instruction*. 356. Louis XIV désire que ces prélats écrivent une lettre de satisfaction au cardinal de Noailles. 385. Ces deux prélats y consentent. 389. Ils veulent un désaveu volontaire du cardinal de Noailles, ou un jugement rigoureux. 400. Difficultés sur le projet d'accommodement, occasionnées par la publication d'une lettre de l'évêque d'Agen. 440. Le P. Martineau félicite l'évêque de La Rochelle sur l'esprit de conciliation qui le dirige. 455. Raisons qui empêchent les évêques de La Rochelle et de Luçon de répondre aux Mémoires du cardinal de Noailles. 482. Le Roi autorise ces prélats à donner leur *Instruction pastorale* concernant la *Justification* du P. Quesnel, publiée sous le nom de Bossuet. 486. Retards de l'affaire, causés par la mort du Dauphin. 504. Le Roi consent que les deux prélats répondent à la lettre de l'évêque d'Agen. 4. 151. Ils consultent Fénelon sur le projet de porter à Rome l'affaire que lui et l'évêque de Luçon ont avec le cardinal de Noailles. 3. 512. Réponse de Fénelon. 515. Il envoie à Rome deux Mémoires sur cette affaire. 1. 532. L'évêque de La Rochelle redemande la lettre de satisfaction pour le cardinal de Noailles, qu'il avoit fait remettre au Dauphin. 3. 526. Les deux prélats supplient le Pape Clément XI d'obliger le cardinal de Noailles à leur faire satisfaction. 4. 133. Ils souhaitent que le Roi exige que l'évêque d'Agen donne des preuves des faits énoncés dans sa lettre. 149. Le Roi leur demande de ne point publier le nouveau Mandement qu'ils projetoient. 177. Ils prient M. de Bissy d'éclairer le Roi, qu'on a surpris sur leur conduite. 188. Le Roi désire qu'ils ne publient rien sur leur affaire, avant la nouvelle constitution qu'on attend de Rome. 199. Ils font présenter au Pape une lettre de créance. 214. Procuration qu'ils donnent à cet effet à l'abbé Chalmette. *Ibid.* Leur député doit arriver à Rome au moment où l'affaire du P. Quesnel sera terminée. 226. *Mémoire historique* de tout ce qui s'est passé entre ces deux prélats et le cardinal de Noailles, présenté au Pape. 227, 279, et *notes*. Jugement qu'on porte en Italie et ailleurs de leur *Instruction pastorale*. 481. Leur affaire à Rome est suspendue à cause des suites de la bulle *Unigenitus*. 606. La mort du Roi empêche le jugement. 626. Grâce singulière accordée par le Pape à l'évêque de La Rochelle pour témoigner qu'il est satisfait de sa conduite. 606. (Voyez BISSY, LANGERON.)

CHANSONS. Règles à observer pour les chansons profanes. 5. 496.

CHANTERAC (l'abbé de) étoit un homme sage, pacifique, instruit et vertueux. 7. *v.* Il doit diriger le séminaire de Cambrai. 351. Il a de l'ex-

périence pour cet emploi. 5. 210. Est ferme pour le dogme. 211. Il fait l'éloge du livre des *Maximes*, et de la personne de Fénelon. 7. 383. Rend témoignage de ce qu'il a entendu et vu. 386. — 8. 87, 189. Est mandé à Paris par Fénelon. 7. 430; qui le charge de faire voir à plusieurs personnes des *Eclaircissemens* sur son livre. 435, 463, 466, 468, 470, 473, 476, 478, 481, 483, 485, 487, 490. Confère avec l'évêque de Chartres. 499, 504. Est envoyé à Rome pour suivre l'affaire; son éloge. 536. — 8. 247. Détails sur son voyage; il est bien accueilli par l'archevêque de Lyon. 14. Il arrive à Rome. 41. Est espionné. 49, 79. Théologiens et cardinaux qu'il doit tâcher de voir. 55, 121, 124. A audience du Pape. 57, 60, 255, 295, 344. — 9. 205, 217, 268, 404. — 10. 53, 77, 114, 219, 333. Accueil qu'il reçoit des cardinaux. 78, 84, 134, 143, 151, 177, 187, 217, 221, 326, 433, 435, 562. — 9. 72, 74, 406. — 10. 87, 174. Propose un moyen de bien défendre le livre à Rome. 8. 61. On répand des bruits contre lui. 80. On lui communique les écrits des adversaires de Fénelon. 82. Il explique sa doctrine. 153, 193, 201. Règles sur les écrits qu'il doit répandre à Rome. 165. Sa confiance en Dieu mêlée de crainte. 261, 546. — 9. 273, 445. — 10. 94, 228. Il insinue avec justesse et netteté aux cardinaux, etc. ce qui peut servir à justifier Fénelon. 8. 269, 279, 296, 298, 307, 392, 432, 455, 472, 501, 517, 530, 547, 563, 567. — 9. 16, 19, 31, 45, 74, 93, 117, 121, 129, 133, 142, 153, 173, 181, 199, 216, 218, 269, 286, 304, 322, 339, 409, 471, 483, 490, 505, 524, 561, 565. — 10. 4, 23, 87, 104, 114, 133, 136, 244, 260, 320, 337, 391. Cherche à agir dans les vues et dans l'esprit de Fénelon. 8. 257, 277, 395, 438. — 10. 4. Publie à Rome les défenses du prélat. 8. 352, 360. Ses vues prudentes pour la conduite de l'affaire. 374, 463, 455. — 10. 55, 135, 192, 228, 316. Ne répand d'autres écrits que ceux de Fénelon. 381, 439. — 9. 181. — 10. 78. Ce qu'il pense des *Divers Écrits* de Bossuet. 8. 481, 492, 499, 503, 509, 535. Il propose de se démettre de ses bénéfices en faveur de l'abbé de Beaumont. 9. 204. Réponse de Fénelon. 251. Ses craintes et ses espérances touchant l'affaire. 206, 218, 221, 224, 329, 343, 395, 454, 508. — 10. 24, 57, 115, 175, 180, 194, 210, 222, 267, 273, 291, 301, 307, 317, 338, 352. Prouve à Fénelon la nécessité de se justifier hautement sur les faits. 9. 238, 253, 265, 278, 303, 321, 370. Est consolé par les réponses de Fénelon. 397, 460, 488. Sa conduite sage et prudente donne de l'humeur à l'abbé Bossuet. 523. Son abandon à la Providence. 277. — 10. 279, 306, 339. Il propose des difficultés sur la grâce nécessaire pour faire un acte de vertu; 72 : sur les motifs ou fins. 80. Envoie à Fénelon le vote d'un examinateur opposé au livre, et les trente-huit propositions extraites dans le même sens; 84 : la censure de Sorbonne; 85 : des observations sur le cinquième état de pur amour. 91. Ne voit point qu'on veuille accommoder l'affaire. 178. Ne peut plus avoir d'audience des cardinaux chargés de l'affaire. 228, 276. Travaille à faire dénoncer les écrits de Bossuet. 319. Annonce à Fénelon le jugement du Pape, et l'exhorte à s'y soumettre. 418, 425, 484. Voit le

Pape à cette occasion. 419, 426, 553. Sa joie de la parfaite soumission de Fénelon. 513. Prend congé du Pape et des cardinaux. 563. Quitte Rome. 572. Est en correspondance avec le cardinal Gabrielli. 2. 390, 397, 407, 454, 476. (Voyez GABRIELLI.) Fénelon le nomme son exécuteur testamentaire. 11. 142.

CHARLEMAGNE. Caractère de ce prince. 1. 58. Point de roi plus digne d'être étudié en tout, ni d'une autorité plus grande pour donner des leçons à ceux qui doivent régner. 59. Son histoire difficile à écrire. *Ibid.* Celle que Fénelon avoit composée est perdue. 58, *note.*

CHARLOTTE DE SAINT-CYPRIEN (sœur), religieuse Carmélite. Fénelon lui écrit, sur la contemplation et sur la perfection chrétienne, une lettre qui est approuvée par Bossuet. 5. 363 et *note.* Autres lettres de direction à la même sœur. 377 et suivantes. Voyez son article, ci-dessus pag. 297.

CHASSE. On peut s'y adonner, quand elle est nécessaire pour la santé: Fénelon craint la compagnie des chasseurs. 5. 220. — 5. 310.

CHAULNES. (le duc de), d'abord vidame d'Amiens. Sa bonne conduite donne du contentement au duc de Chevreuse, son père. 1. 113. Sa douleur sur la perte de son frère aîné. 157. Fénelon en profite pour le presser de se donner à Dieu; *ibid.* 162, 163 : et de suivre les mouvemens de sa conscience. 166. Il le presse de se rendre aux poursuites de la grâce. 168. Il le félicite de son ingénuité. 169. Caractère du vidame. 174. Fénelon compatit à ses peines intérieures. 211. Il l'engage à être ferme dans ses résolutions; 219 : et à se défier beaucoup de lui-même. 263. Il lui adresse des dépêches importantes. 276. Lui indique les moyens de mettre fin à sa vie tiède et dissipée. 285, 324. L'avertit d'être en défiance de lui-même; 338 : de ne point lasser la patience de Dieu. 343. Il lui indique la manière de se conduire dans l'oraison, et de prendre les divertissemens permis. 399. Lui témoigne son amitié. 401, 402. Lui fait part de sa douleur de la mort de l'abbé de Langeron, et l'exhorte à la vraie piété. 422. Lui indique des remèdes contre la dissipation. 432, 536. L'exhorte à suivre l'attrait de la grâce. 442, 586. Chaulnes est érigé de nouveau en duché-pairie. 463, *note;* 512. Le duc doit être attentif aux devoirs de son rang. 537, 596, 599. Intérêt que porte Fénelon au duc et à sa famille. 571 et suiv. 581, 589, 591, 592. Il l'exhorte à ne se point surcharger d'affaires de détail; 580, 584, 585, 589 : à travailler à sa perfection. 582, 583. Lui trace le caractère de ses enfans, qu'il avoit reçus à Cambrai. 587, 594. L'exhorte à la fermeté dans ses résolutions. 602.

CHÉTARDIE (Joach. de la), curé de Saint-Sulpice à Paris, est chargé de traiter entre l'archevêque de Paris et M. Tronson ce qui regarde la soumission de Mme Guyon. 7. 263, 277. On la met sous sa conduite; elle se plaint amèrement à lui. 309. Elle a de la répugnance à se confesser à lui. 354. On lui communique en secret le livre des *Maximes;* 346, 348 : par confiance, non pour l'examiner. 352. Le trouve outré; 353 : n'en a pu lire qu'une partie. 358. Il accompagne M. de Noailles auprès de Mme Guyon, pour la por-

ter à se confesser coupable. 9. 79. La menace d'amener des témoins contre elle. 87. Il devient directeur de Mme de Maintenon. 1. 330, *note*. Fénelon étoit prévenu contre lui. 346 et *note*. Ce curé pense très-bien en 1711, sur les affaires de l'Église. 480. Il est simple, et peut être trompé. 3. 400. Est un peu tonneau percé. 408. Il est choisi par le Dauphin pour travailler à l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle. 1. 490. — 3. 439. Fénelon veut qu'on le consulte sur son Mandement contre Habert. 1. 524. Il s'affoiblit fort. 4. 222.

CHEVREMONT (l'abbé de). Voyez son article, ci-dessus pag. 299.

CHEVREUSE (le duc de). Fénelon engage Mme de Maintenon à augmenter le crédit de ce seigneur auprès de Louis XIV. 3. 476. Le duc de Chevreuse est en correspondance avec Mme Guyon. 7. *viij*, 13, 17. Rédige pour cette dame une explication de ses sentimens. 84. Est présent à la conférence qu'elle a avec M. Tronson. 132. Demande au cardinal Le Camus des renseignemens sur la conduite de cette dame; 141 : et à Dom Richebraque, Bénédictin. 163. Traite avec M. de Noailles concernant Mme Guyon. 239. Fénelon le charge d'expliquer à Bossuet pourquoi il n'approuve pas son livre. 262, 369. Expose à M. Tronson les raisons qui doivent faire adopter le projet de soumission dressé par Fénelon pour Mme Guyon. 264, 268. Surveille l'impression du livre des *Maximes*. 346. Croit qu'il faut attendre pour le publier. 352. Est chargé de lire à Bossuet une lettre de Fénelon sur la publication de ce livre. 359, 443. Propose à M. de Noailles les conditions de l'examen du même livre. 443, 444. On publie qu'il s'est déclaré contre Fénelon. 9. 292, 309. Celui-ci le justifie. 357. Le duc de Chevreuse fait part à Fénelon du mariage de sa fille. 1. 64. Il perd un de ses fils au combat de Carpi. 108. Il écrit ses vues à Fénelon sur le mariage prochain du Vidame son fils; 112 : et sur quelques affaires domestiques. 181. Fénelon le console sur la perte de son fils aîné. 6. 204. L'exhorte à terminer quelques affaires de famille, pour s'occuper ensuite de Dieu. 1. 197. Le duc entretient Fénelon de quelques reproches qu'on faisoit au Duc de Bourgogne. 287. Fénelon lui donne les moyens de former ce prince. 299. Il lui fait des observations sur le mariage projeté du duc de Luynes, son petit-fils. 327. Lui envoie une lettre sur le Mandement de l'évêque de Saint-Pons, et lui recommande un secret important. 329. Le duc, avec sa très-foible santé, travaille trop, et ne se fait pas assez soulager. 355. Fénelon lui envoie un grand Mémoire sur les affaires générales. 372. Il rend compte à Fénelon d'une conférence qu'il a eue avec le P. Le Tellier sur plusieurs objets intéressans. 418. Lui envoie un Mémoire des précautions à prendre en combattant la doctrine de Habert et celle du Père Quesnel. 520. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du duc. 552. Il l'engage, si l'on fait un conseil de régence, à ne pas refuser d'en être, puisqu'il se trouve le plus ancien duc d'âge et de rang, et qu'il sait tout ce que les autres ignorent. 554. Douleur de Fénelon de la mort de ce duc. 571. (Voyez GUYON.)

CHINE. Les Missionnaires de ce pays ne s'accordent pas sur la légitimité

des cérémonies qui s'y pratiquent : congrégation établie à Rome pour examiner cette affaire. 8. 42. Cardinaux nommés pour reprendre l'affaire. 10. 538. Sage conduite du pape Clément XI dans cette affaire. 2. 448, 453, 465, 474, 492. Fénelon est consulté. 400, 464. Ses réponses. 465, 472, 474, 476. Intrigues des Jansénistes. 472. Suites de cette affaire à Rome. 3. 204, 371, 415, 448, 479.

CHIRAC (Pierre), médecin. Fénelon conseille à son neveu et à sa nièce de suivre ses avis. 2. 166, 171, 174 et suiv. 217, 222, 246, 271 et suiv. Il fait honneur à son art; Fénelon voudroit le connoître. 194.

CHOISEUL (Gilbert de), évêque de Tournai. Fénelon discute une opinion de ce prélat touchant la grâce efficace. 3. 128.

CLEMENT IX fut trompé par les Jansénistes : sans cela il n'auroit jamais reçu la soumission des quatre évêques. 3. 366. Ses sentimens furent conformes à ceux d'Innocent X et d'Alexandre VII. *Ibid.* Ses Brefs suffisent pour sauver son honneur, et mettre en sûreté le dogme catholique. 367.

CLEMENT XI, d'abord cardinal Albani. Sa naissance et ses emplois. 2. 408. Étoit secrétaire des Brefs à l'époque de l'affaire du livre des *Maximes* : estime singulière qu'il témoigne pour Fénelon. 8. 429. Confère avec l'abbé de Chanterac. 472. Lui donne des instructions sur la conduite qu'il doit tenir avec les cardinaux. 473. Accueil qu'il lui fait. 9. 21, 93. Croit que le Roi devroit imposer silence. 94. Est un des rédacteurs du Bref contre Fénelon. 10. 362, 369. Ses belles qualités. 547. Tout le monde veut traiter avec lui pour ses affaires particulières. 547. Il félicite Fénelon de sa soumission. 11. 8. Circonstances touchantes de son élection au pontificat. 2. 409. Fénelon le félicite sur son exaltation. 422. Traits remarquables de sa piété et de son humilité au commencement de son pontificat. 424. Ses sentimens d'estime et de bienveillance pour Fénelon. 427, 447, 452.—3. 4, 221.—4. 591. Sa sagesse dans l'affaire de la Chine. (Voyez CHINE.) Va au devant de tous les subterfuges du parti dans la Bulle *Vineam Domini*. 3. 106. Mécontentement du Pape, de ce que les évêques de France de l'assemblée de 1705 avoient prétendu juger cette Bulle. 142, *note*. Le cardinal de Noailles, au nom des évêques, lui écrit pour désavouer les maximes qu'on avoit voulu établir en acceptant la Bulle. 372, *note*; 415. Modération du Pape sur l'article de l'infaillibilité. 4. 336.—3. 222. Il adresse au cardinal de Noailles un Bref qui fait assez entendre l'infaillibilité. 1. 379, 380. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du Pape. 332, 367. Il donne un Bref contre l'évêque de Saint-Pons. 347, *note*. Est piqué de ce que ce prélat lui écrit en français. 3. 445. Adresse un Bref aux évêques de Luçon et de La Rochelle sur leur *Instruction* contre Quesnel. 405. Il promet d'examiner leur différend avec le cardinal de Noailles. 4. 152. Combien importante la conservation de ce pontife. 201. Il a intention de ne rien *insérer* dans la Bulle contre Quesnel, qui puisse faire de la peine en France. 219. Ses travaux à ce sujet. 174, 219, 326. Fénelon craint que ces travaux sans mesures ne détruisent sa santé. 283. Le saint Père envoie au Roi la Bulle *Unigenitus*, et veut que S. M. l'ait une semaine entière avant tout

autre. 283. On a tout tenté pour l'empêcher de donner cette constitution. 175, 327, 371. Il s'est déterminé à la donner d'après de nouvelles instances de Louis XIV. 327, *note*. Son inquiétude sur la manière dont les évêques de France auront reçu la Bulle. 360. Une lettre de Fénelon au P. Daubenton sur cette Bulle plaît beaucoup au saint Père. 369. Les démêlés de cette cour avec l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi de Sicile et autres princes, emportent tout son temps. 431. Le Pape adresse un Bref aux évêques de l'assemblée du clergé, après la réception de la Bulle. Difficultés qu'il y a eu à le rédiger. 450. Ce Bref est fort, mesuré, plein de dignité et de modération. 460. Il a eu raison d'improuver fortement la conduite des opposans. 461. Le Pape tient dans ses mains, par son union avec le Roi et avec le clergé, un moyen de faire éclater toute l'autorité du saint siège, et d'abattre le Jansénisme. 469. Il est charmé du zèle avec lequel Fénelon défend la saine doctrine et les intérêts du saint siège. 497. L'*Instruction pastorale* de Fénelon *en forme de dialogues* lui a plu beaucoup. *Ibid.* Écrit un Bref à Louis XIV sur la peine qu'il ressent de la conduite des prélats réfractaires. 506, *note*. Il lit le Mandement de Fénelon pour la publication de la Bulle *Unigenitus*, et lui donne de grands éloges. 507. Ses regrets sur la mort de ce prélat. 600. Il avoit dessein de le nommer cardinal. 591, *note*. (Voyez BULLE, FÉNELON, PAPE, QUESNEL, etc.)

CLÉMENT (Pierre), grand-vicaire de Rouen, puis évêque de Périgueux. L'évêque de Chartres se sert de lui pour entamer une négociation avec Fénelon sur l'affaire du livre des *Maximes*. 9. 412. Fénelon écrit à cet abbé sur ce sujet. 414. Détails sur cette négociation. 517, 519. — 10. 12, 156. L'évêque de Périgueux écrit en faveur du Cardinal de Noailles. 1. 480.

CLERGÉ DE FRANCE. M. de Noailles écrit que presque tous les évêques sont déclarés contre Fénelon dans l'affaire de son livre. 8. 437. Le Roi fait entendre au Nonce qu'il pourroit prendre quelque résolution sur cette affaire. 466. Le clergé n'est pas disposé à y intervenir. 524. Ce qu'il faut penser des lettres des évêques à M. de Noailles. 525. Dessein de faire condamner le livre par le clergé, si Rome le justifie. 10. 289. Le clergé charge Bossuet de faire le rapport de l'affaire de Fénelon à l'assemblée de 1700. 11. 38. Quelques circonstances de l'assemblée de 1705. 1. 167, 168, *notes*. Précautions à prendre contre le Jansénisme dans l'assemblée de 1710. 3. 237. Fénelon souhaite qu'on s'y occupe d'affaires temporelles, et nullement de matières dogmatiques. 238. Inquiétude de Rome sur le résultat de l'assemblée de 1713. 4. 370. Le grand nombre des évêques croit les explications inutiles, dans la Bulle *Unigenitus*, le sens naturel des propositions étant mauvais. 376. L'assemblée n'a garde de prétendre qu'il lui appartienne de juger le jugement du saint siège, tribunal qui lui est supérieur. 385. Discussions pour l'acceptation de la Bulle. 391. L'assemblée accepte la Bulle à la pluralité des voix. 405. Neuf évêques se réservent à conclure quand on opinera sur le projet d'Instruction. 406. Leurs noms. *Ibid. note*. L'assemblée adopte le projet d'*Instruction pastorale* pour la publication de la Bulle. 408. On pense qu'elle ne donnera point de prise, quoique faite à la hâte. 424. On exa-

mine long-temps à Rome cette *Instruction*. 454. Quelques points de théologie n'y sont point traités avec assez d'exactitude. *Ibid.* Il y a d'autres choses qui ne plaisent pas au Pape. *Ibid.* et 471. (Voyez BULLE.)

Le CLERGÉ DE HOLLANDE ne peut, dans l'état présent, exercer aucun droit d'élection, pour se donner des évêques. 3. 61. (Voyez CODDE.)

CLOCHE (Antonin) général des Dominicains; ses sentimens pour Fénelon; fait l'éloge de l'abbé de Chanterac. 8. 247.

COCK (M.) vicaire apostolique de Hollande. Le Pape exhorte par un Bref les catholiques de ce pays à se soumettre à son autorité. 2. 96, *note*. Les Etats-généraux, à l'instigation des Jansénistes, défendent à M. Cock d'exercer ses fonctions. 469, 473, *note*. Il est indifférent aux Etats-généraux que ce soit lui ou M. Codde qui exerce cet emploi. 3. 66. (Voyez CODDE.)

CODDE (Pierre). Le Pape lui ayant donné le titre d'archevêque de Sébaste en Arménie, ce titre est incompatible avec celui d'archevêque d'Utrecht. 3. 62. Ce prélat ne peut donc être qu'un évêque étranger dans les églises de Hollande. *Ibid.* Il n'y est qu'un vicaire apostolique révocable *ad nutum*. 63. 66 et suiv. Il est suspendu de ses fonctions. 2. 96, *note*; 516. Médailles frappées en Hollande en son honneur, très-injurieuses au saint siège. 3. 72 et *note*.

COETLOGON (Louis-Marcel de) évêque de Tournai. Avis de Fénelon sur la conduite qu'il doit tenir. 3. 54. Regrets qu'il témoigne de sa mort. 136.

COEUR. Il faut suivre la pente du fond de son cœur pour le bien, comme on a suivi autrefois les passions mondaines pour le mal. 5. 415. Les cœurs réunis en Dieu, sont ensemble, bien que séparés par les lieux. 4. 66. Ouvrir son cœur avec simplicité. 493, 498. Pratique de la circoncision du cœur. 447.

COISLIN (Henri-Clr. de), évêque de Metz, publie un Mandement dans lequel il n'accepte la constitution *Unigenitus*, que relativement au sens qu'il lui plaisoit de donner aux propositions condamnées. 504. Ce Mandement est supprimé par un arrêt du conseil d'Etat, et censuré à Rome. *Ibid. note*.

I. COLBERT (Jacques-Nicolas), archevêque de Rouen. Fénelon, alors simple abbé, lui expose librement ses pensées sur des projets de bâtimens somptueux que ce prélat avoit pour Rouen et pour Gaillon. 5. 342. Il lui communique ses écrits en faveur du livre des *Maximes*. 7. 477, 481, 484, 487. Comment Fénelon envisage la mort de ce prélat; il console le duc de Chevreuse son beau-frère. 1. 207.

II. COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelai. Fénelon lui rend compte des missions de Saintonge. 1. 3 et suiv. Il lui enseigne les moyens d'arriver à une conversion parfaite: 25. Il craint pour lui sa hauteur naturelle et sa pente aux plaisirs. 33. L'exhorte à s'entretenir avec le duc de Chevreuse. 36. Obligation pour lui d'avancer chaque jour dans la connoissance de ses devoirs. 37. Lui fait regarder ses souffrances comme un effet de la miséricorde de Dieu. 47. L'excite à la confiance en Dieu. 49. Lui envoie des sujets de méditations. 52. Lui apprend à sanctifier ses souffrances. 53.

III. COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Torci. Son caractère et ses

bonnes qualités. 1. 289. Il est envoyé à La Haye en 1709 pour négocier la paix. 332, *note*. Fénelon le craint par rapport à un conclave. 368, 371. Suspect par rapport au Jansénisme. 451. Fénelon sait de lui des choses étonnantes. 2. 269. Fait nommer un nonce qui lui est dévoué. 3. 446.

IV. COLBERT (Jules-Armand), marquis de Blainville. Fénelon lui reproche ses écarts, et l'exhorte à revenir à la pratique de la religion. 3. 480. Raisons qui font croire que c'est à lui que Fénelon s'adresse dans cette lettre et dans les suivantes. 485, 486, 500, et *notes*. Il l'exhorte à mépriser les jugemens du monde, et à se montrer ouvertement chrétien. 483, 509. Lui trace des règles de conduite chrétienne. 486 et suiv. 502 et suiv. Lui donne divers avis pour se conduire à l'armée, et sur les divertissemens. 221, 494 et suiv. Fénelon le prie de ne point venir à Cambrai, de peur de mécontenter le Roi. 220. Le marquis assiégé dans Keiserwert, écrit une lettre très-chrétienne au prélat. 2. 92.

COLLOREDO (Léandre), cardinal, est prié par Fénelon de présenter au Pape la lettre par laquelle il lui soumet son livre. 7. 405. Félicite le prélat de la soumission qu'il promet au saint siège, et lui propose quelques difficultés sur sa doctrine. 431. Est disposé à le servir à Rome. 8. 229, 260, 372. Il fait l'éloge de sa soumission au décret qui condamne son livre. 11. 12. Il croit que Fénelon a véritablement erré. 35.

COLOGNE (l'Électeur de). Fénelon lui donne des avis sur la manière dont il doit se préparer à l'épiscopat. 3. 333. Ce prince est bon, juste, compatissant, généreux. 335. Choix qu'il doit faire d'un nouveau confesseur, et préparation à son sacre. 340. Fénelon désire lui imposer les mains à Cambrai. 341. Il rend compte au Pape du sacre de ce prince, et de ses vertus ecclésiastiques. 3. 138. Difficulté pour le cérémonial dans une entrevue que ce prince doit avoir avec le Duc de Bourgogne. 1. 214. Fénelon approuve la conduite de l'Electeur envers le théologal de Liège. 3. 157. L'Electeur désire des renseignemens sur un chanoine de Liège qu'il songeoit à faire grand-vicaire. 220. Il consulte Fénelon sur la conduite politique qu'il doit tenir dans les négociations pour la paix d'Utrecht. 4. 184. (Voyez BAVIÈRE.) Fénelon donne son avis à ce prince, qui l'avoit consulté, sur un écrit infecté de jansénisme. 292. L'auteur y élude les constitutions du saint siège, et renouvelle toute la doctrine condamnée de Jansénius. 301.

COMMUNAUTÉS. Remèdes aux peines qu'on y éprouve. 7. 6. (Voyez RELIGIEUSES, USAGES.)

COMMUNION (la) est le remède à la foiblesse des ames tentées. 6. 181. Les tentations et les sentimens involontaires ne doivent point empêcher la communion. 494. Surmonter en esprit d'abandon les peines intérieures qui éloignent de la communion. 500, 560. Ne point supprimer ses communions ordinaires pour les troubles d'imagination. 525.

CONCILE. Raisons pour assembler des conciles provinciaux afin de réduire les évêques opposans à la Bulle *Unigenitus*. 4. 556. Raisons d'assembler un concile national. 560. Comparaison du concile national avec les conciles provinciaux. 564. M. Amelot est envoyé à Rome pour proposer le concile au Pape.

Pape. 597 et suiv. (Voyez AMELOT.) Si on tient le concile, Fénelon demande ce qu'il devra faire. 2. 273.

CONCORDAT Germanique. Ce qu'il règle sur la collation des Bénéfices par les évêques et par le Pape. 9. 53, 54, 123, 172, 272, 501.

CONDESCENDANCE. Accorder la condescendance pour autrui avec la fermeté nécessaire pour ne point laisser entraîner au relâchement. 6. 28. Exhortation à la condescendance pour les défauts et les imperfections d'autrui. 64.

CONDUITE. Avis pour le règlement de la conduite. 5. 409 et suiv. Avis pour la conduite intérieure et pour l'extérieure. 441 et suiv. — 6. 51. Règles de conduite pour une ame nouvellement revenue à Dieu. 5. 446 et suiv. Exhortation à une conduite simple et ingénue. 507. Divers avis pour une conduite sage et chrétienne. 508, 510. On doit se laisser conduire sans résistance. 6. 161.

CONFESSION. Les Parlemens connoissoient de la révélation du secret de la confession, comme d'un cas énorme, qui regardoit la police et la sûreté publique. 5. 269. Ne point se troubler pour les fautes involontairement omises en confession. 222. Fénelon n'ose donner des règles sur les confessions, à une personne scrupuleuse. 6. 383. Se confesser sans inquiétude et sans scrupule. 316. Ne point changer de confesseur par scrupule. 530. Ne voir que Dieu dans son confesseur. 448. Avis importans aux confesseurs et aux pénitens, dressés par ordre de l'évêque de Bayeux. 3. 170. Avis de Fénelon à une religieuse qui avoit des inquiétudes au sujet de la doctrine du confesseur de la communauté. 5. 246. Les confesseurs doivent être exercés dans les voies intérieures, et gens d'oraison, pour discerner ces voies. 7. 530. Les mauvais se cachent pour corrompre les ames. 11. 117. (Voyez DIRECTEURS.)

CONFIANCE. Exhortation à l'entière confiance en Dieu. 6. 281. Elargir son cœur par la confiance. 110, 321. Se confier en Dieu malgré ses infidélités. 5. 232. — 6. 376. Il est bon de sentir son impuissance pour ne compter que sur Dieu. 389. Ne point chercher avec trop d'empressement le confiance d'autrui. 1. 472.

CONGRÉGATION. Noms de ceux qui doivent composer la congrégation chargée d'examiner le livre des *Maximes*. 8. 40, 41. Cardinaux et consulteurs de la congrégation du Saint-Office à cette époque. 60. Le Pape renvoie à la congrégation la lettre du Roi. 59, 71. Ordre que l'on doit tenir dans l'examen du livre. 70, 81, 98, 113, 142, 342, 399. Méprise d'un examinateur qui traduit le livre de Fénelon. 101. Prudence des examinateurs dans leur travail. 126, 137. On attend les défenses de Fénelon. 182, 219, 244, 254, 289, 296, 343. Ses adversaires veulent faire changer deux examinateurs. 145. Ils font renvoyer le P. Damascène. 160, 175, 200, 242. Le général des Carmes le remplace. 242, 306. On envoie à la congrégation l'*Instruction pastorale* de Fénelon et celle de l'archevêque de Paris. 254. Plusieurs examinateurs écrivent à Fénelon. 248, 262, 263, 264. On en nomme deux nouveaux. 307, 310. Ce choix est avantageux à Fénelon. 380. Ne fait pas plaisir à ses parties. 340, 389, 438. Le Pape ordonne deux

congrégations par semaine. 348, 429, 454. On y dispute vivement. 353, 379. Deux cardinaux nommés pour présider aux congrégations. 370, 379, 389. Partage des examinateurs. 371, 392, 475, 494, 503, 546, 559. — 9. 57, 132, 326, 448. Ce partage suffit pour libérer entièrement le livre. 494, 562. — 9. 444, 485, 495. — 10. 122. Nouveaux ordres du Pape pour hâter l'examen. 463, 510. — 9. 15, 43, 132. Menaces faites aux examinateurs. 8. 513, 545. Ils sont fatigués de tant d'écrits; le Pape veut qu'on ne s'y arrête plus. 516, 530. Les congrégations des examinateurs finies. 9. 56, 92. Ceux qui sont opposés au livre ne sont pas unis de sentiment. 57, 93. Ils notent des propositions qui ne sont pas de Fénelon. 78. Ils s'assemblent en particulier. 92, 101. En quel sens les examinateurs sont d'accord. 73. Le Pape ordonne trois congrégations par semaine : les examinateurs doivent y voter en présence des cardinaux. 102. On présente au Pape trente-sept propositions choisies par les examinateurs opposés : les autres se plaignent. 115, 131, 143. On les leur communique pour les comparer au livre. 116. Ils montrent qu'elles sont catholiques. 131. Disputent devant les cardinaux. 132, 143, 156, 179, 182, 203, 219, 234, 271, 328, 350, 396. Les cardinaux commencent à donner leur avis. 227. De quelle manière on n'aura point égard aux faits dans le jugement. 291. Les examinateurs favorables croient que leur sentiment prévaudra. 297, 326, 396, 453. La vérité seule et la religion peuvent les unir dans un même sentiment, puisqu'ils ont des intérêts opposés. 449. Les examinateurs finissent de voter devant le Pape. 474, 481. Le partage a duré jusqu'à la fin : raisons qui militent pour ceux qui favorisent le livre. 449, 481, 529. — 10. 121, 125, 152. Les cardinaux recommencent les congrégations. 62, 113, 130, 134, 180, 211, 233, 275, 278, 302, 323, 326, 338. Ils gardent un secret impénétrable. 107, 117, 132, 167. N'agiront point par des vues humaines. 106, 128, 140. Ils lisent tout avec soin. 277. Incertitude de la décision. 194, 211, 222, 227, 233, 257, 258, 276, 304, 307, 327, 352, 355. On dresse le décret. 362, 369, 371, 390.

CONSEIL. Ne faire aucun pas, même dans le bien, sans prendre conseil. 6. 261.

CONSOLATIONS. Éviter l'attachement excessif aux consolations que l'on reçoit sous la conduite d'un directeur. 6. 88. Recevoir avec une égale tranquillité les consolations et les sécheresses, selon qu'il plaît à Dieu. 108. D'où vient la diminution des consolations. 178. La religion seule nous donne de véritables consolations dans la perte des personnes qui nous sont chères. 203. Paroles de consolation sur la mort du duc de Beauvilliers. 1. 595, 600, 601.

CONTEMPLATION. C'est un genre d'oraison autorisé par toute l'Église. 5. 363. Quand elle manque, il faut prendre la méditation. 364. Jésus-Christ peut être l'objet de la plus pure et de la plus sublime contemplation. 367. Il n'y a aucun état où l'ame la plus parfaite puisse ni marcher, ni contempler, ni vivre qu'en lui seul, et par lui seul. *ibid.* La contemplation pure et directe n'est jamais en cette vie continuelle et sans

interruption. 368. D'un ouvrage sur cette matière, composé par le P. Honoré de Sainte-Marie. 3. 210, et *note*.

CONVERSION. Moyens d'arriver à une conversion parfaite. 1. 29. Bonheur de se donner à Dieu par une véritable conversion. 5. 411, 414. Instances à une personne irrésolue sur sa conversion. 427. Règles de conduite pour consolider sa conversion. 433, 446. Combien on doit être fidèle à la grâce après la conversion. 484.

CORRECTION. Circonspection nécessaire pour la correction d'autrui. 1. 403. La correction d'un précepteur fait plus de bien que les caresses d'une nourrice. 5. 353. Comment travailler à la correction de ses défauts. 6. 30. Il faut se corriger en suivant l'esprit de grâce. 138.

CORPS (le) de boue salit notre raison, et assujétit l'ame aux douleurs des maladies et de la mort prochaine; peut-on l'aimer? 5. 418. Ménager les forces du corps. 6. 34.

COSME III, Grand-duc de Toscane; déclaré pour l'évêque de Meaux, fait agir à Rome contre Fénelon. 8. 483. Il est important d'arrêter ses sollicitations, qui sont puissantes à Rome. 512, 521, 560. Son agent va solliciter les examinateurs. 547, 564. Fénelon expose au prince sa conduite, et le prie de ne pas lui nuire. 9. 5. Lui fait écrire. 89. Ce prince rétracte ses recommandations contre Fénelon. 10. 75.

COUET (l'abbé). Le duc de Chevreuse l'entretient à l'occasion du *Cas de Conscience*, pour le sonder. 1. 150. Il est dans les principes des nouveaux Thomistes, et ne croit pas la doctrine de Jansénius hérétique; *ibid.* Si on le presse, il deviendra suspect et perdra sa place; *ibid.* (Voyez son article, ci-dessus page 305.)

COUR. A quelles conditions on peut y désirer son avancement. 1. 344. Peinture de la vie de la cour. 6. 275. Ses dangers. *Lettr. inéd.* 6.

COURCILLON (Ph. Egon, marquis de) a la jambe emportée à la bataille de Malplaquet : Fénelon le visite; sa mort. 1. 294 et *note*.

COUVENS; voyez COMMUNAUTÉS, RELIGIEUSES.

CRAINTE; elle resserre le cœur; la confiance l'élargit. 6. 110. Elle est injurieuse à Dieu. 116.

CRÉATURE. Ne regarder que Dieu dans la créature. 6. 86, 448. Ne point s'appuyer sur les créatures. 236. Trois manières d'être avec elles. 6.

CROISILLES. (Voyez CATINAT, Guillaume.)

CROIX. Porter avec patience les croix que Dieu nous impose. 1. 472. La croix quotidienne est le principal pain quotidien. 318. Il faut être immobile sous la croix, sans impatience pour la secouer. 473. On connoît en Jésus-Christ sauveur le prix et la vertu de la croix. 5. 443. Elle nous purifie, nous détache et nous renouvelle; *ibid.* La croix extérieure, sans l'intérieure, qui est la désolation, l'horreur et l'agonie, ne seroient rien. 6. 96. La vertu de la croix est admirable : nous ne valons rien que par elle. 127. Il faut la porter et s'abandonner à la Providence. 141 et suiv. Manière de la bien porter. 147. La porter en silence. 8. 5. Ne point

se troubler d'y voir nos amis attachés. 6. Manière de la porter selon l'Evangile. 25. Jésus-Christ attaché à la croix; modèle à imiter dans les peines de la vie. 10. 425. Avantages des croix et de l'état d'obscurité où Dieu nous laisse. 6. 120, 427. Croix et morts journalières. 166. Avantages des croix. 177. Moyen de trouver la paix au milieu des croix. 184, 241. Porter ses croix avec paix et humilité. 239. Avantages des croix supportées chrétiennement. 245, 254, 259. Se soutenir par la vie de la foi au milieu des croix. 422. Ne point grossir ses croix par des réflexions inquiètes. 462, 464. Acquiescement aux croix journalières. 562.

CUPIDITÉ (la) opposée à la charité ne consiste pas seulement dans la concupiscence charnelle et dans tous les vices grossiers, mais encore dans cet amour déréglé de soi-même pour s'y complaire. 5. 371. (Voyez AMOUR NATUREL.)

CURÉS. Nécessaire d'en avoir d'édifians qui sachent instruire, pour affermir les nouveaux convertis. 1. 13.

CURIOSITÉ; c'est une dangereuse maladie de l'esprit. 5. 358. Retrancher les curiosités qui passionnent. 514. Éviter ce qui peut la nourrir. 1. 84. Elle éteint l'esprit d'oraison et de grâce. 105. — 5. 514. Elle est la source des hérésies. 348.

CUSANI (le cardinal). Fénelon le félicite de sa promotion au cardinalat, et excite son zèle contre le Jansénisme. 4. 130. Le cardinal lui promet de s'y employer de tout son pouvoir. 154. Il se déclare hautement contre ce parti et ceux qui le protègent. 176.

DANIEL (le P.), Jésuite, publie une Dissertation sur la *nécessité morale*; elle n'est point approuvée de ses confrères. 4. 428.

DAUBENTON (le P.), Jésuite, est assistant du général à Rome. 1. 418. Il trouve la seconde lettre de Fénelon à l'évêque de Saint-Pons pleine de force et de solidité; mais on n'aime à Rome que ce qui relève le saint siège. 3. 203. Il agit depuis long-temps pour faire condamner le Mandement et les lettres de M. de Saint-Pons, mais inutilement. 204. Il offre à Fénelon de l'instruire de ce qui se passe à Rome par rapport à la religion. 282. Il désire recevoir les deux lettres de Fénelon au P. Quesnel. 365. Il lui parle de l'affaire de Maille, et d'un ouvrage du prélat contre le système des deux délectations. 477 et suiv. Il convient d'un nouveau chiffre avec Fénelon, et l'entretient de l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle, et de quelques écrits en faveur du Jansénisme. 490 et suiv. L'entretient de deux Mémoires qu'il avoit reçus de lui, de la *Théologie* de Habert, et de l'affaire des deux évêques. 506 et suiv. Lui mande des nouvelles de la Bulle contre Quesnel. 4. 174. Répond au prélat sur deux écrits relatifs aux questions du temps qu'il lui avoit envoyés. 358. Efforts de ce père pour empêcher les mauvais effets d'une lettre anonyme envoyée aux cardinaux par les Jansénistes. 455. L'Église lui a de grandes obligations. 456. Il ne voit rien à répondre au syllogisme sur lequel roule le Mandement de Fénelon

pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. 507. Ses regrets sur la mort de Fénelon. 602. Il souhaite que l'abbé de Beaumont le remplace à Cambrai; *ibid.*

DÉFAUTS. Les combattre patiemment et sans trouble. 1. 217. Laisser aux jeunes gens la liberté de les montrer; vient ensuite peu à peu la correction. 351. Les personnes qui nous conduisent, ne doivent nous développer nos défauts, que quand Dieu commence à nous y préparer. 404. Voir patiemment et humblement ses défauts. 2. 259, 264. — 5. 503. — 6. 425. Se faire dire ses défauts, et croire ce qu'on nous dira de ceux que l'amour-propre nous cache. 5. 396. On ne doit point s'embarrasser de ses défauts, pourvu qu'on ne les aime point, et qu'il n'y en ait pas qu'on ait un certain désir d'épargner. 400. Tous nos défauts ne viennent que d'être encore attachés et recourbés sur nous-mêmes. 479. Certains défauts servent quelquefois à nous corriger d'autres plus dangereux. 6. 52. Supporter les défauts d'autrui, et être facile à se laisser reprendre. 63, 65, 137, 229, 317. Ne point se dépiter à la vue de ses défauts. 83. Indulgence pour les défauts d'autrui. 22, 189. Travailler paisiblement à la correction de ses défauts. 21, 30, 317. (Voyez MAINTENON, PROCHAIN.)

DELBECQUE (le P.) quitte Rome pour aller prendre un emploi à Louvain. 3. 281. On ignore les raisons de sa retraite précipitée; *ibid.* Le Saint-Office fait examiner ses ouvrages; on fait légaliser ses lettres à Bruxelles. 369. Sous l'apparence du Thomisme, ce père insinue et autorise toute la doctrine de Jansénius. 4. 287.

DÉLECTATION. Vices du système des deux délectations. 1. 458. Jansénius enseigne la délectation inévitable et invincible au libre arbitre. 3. 162. Il veut une grâce qui ôte toute résistance. 163 et suiv. Nécessité d'attaquer directement ce système. 206. Combien les Jansénistes et les libertins peuvent abuser du principe de la double délectation. 4. 290. (Voyez JANSÉNISME.)

DELFINI (Marc), nonce du Pape en France. Fénelon lui adresse une protestation sur ses sentimens par rapport à son livre. 7. 520. — 8. 16. Le nonce est soupçonné de lui être peu favorable dans cette affaire. 160. — 10. 290. Il écrit pour faire renvoyer un examinateur. 8. 175, 200. N'est pas défavorable à Fénelon. 259. Celui-ci s'en loue. 260. Lui rend compte de sa conduite et de ses intentions. 319, 443, 496. Le nonce promet de solliciter une décision, et loue sa modération. 328. — 10. 262. Désire qu'on n'écrive plus sur cette affaire. 8. 490, 542. — 9. 62, 376. Promet d'en parler au Roi. 107, 137. Se plaint à la cour de la Censure de Sorbonne. 10. 106, 168. Ne la regarde que comme l'avis de particuliers. 261. Dément la nouvelle de son intervention pour la faire signer. 293. Fénelon lui envoie plusieurs écrits, et le prie de faire connoître à Rome ses dispositions. 124, 127, 128. Le nonce loue la sage conduite du prélat. 200. Il justifie sa propre conduite dans le cours de cette affaire. 328. Félicite Fénelon sur sa soumission. 503.

DENHOFF (le cardinal). Fénelon lui envoie copie de sa lettre au Pape

sur son livre. 7. 406. Le cardinal lui témoigne son estime, et promet d'examiner le livre. 429.

DENONVILLE. (le marquis de) est rappelé du Canada pour être sous-gouverneur du Duc de Bourgogne. 11. 203. Il manifeste au gouverneur de Cambrai les sentimens de l'évêque de Chartres envers Fénelon après la condamnation de son livre. 10. 448. Il donne des avis au Duc de Bourgogne; ce prince l'en remercie. 1. 131.

DENYS (l'abbé), théologal de Liége, demande à l'Électeur de Cologne le châtiment de son confesseur, parce que celui-ci n'approuve point qu'il ait éludé visiblement une constitution du saint siège dans un ouvrage théologique. 3. 153. Il dit que l'autorité de l'Église ne fait qu'une simple probabilité, et qu'elle laisse le fait de Jansénius au rang des choses incertaines. *Ibid.* et suiv. Il veut publier une explication de la constitution *Vineam Domini*, qui l'élude, l'anéantit et la déshonore. 157. L'Electeur de Cologne s'y oppose, et Fénelon approuve sa conduite. 153 et suiv.

DESCARTES a embrassé plusieurs principes insoutenables et dangereux. 2. 139.

DESLYONS (Jean), docteur de Sorbonne, est choqué des lettres de l'abbé de la Trappe sur le livre de Fénelon. 7. 525. Ses sentimens sur l'oraison de contemplation. 526 et suiv. Croit qu'il faut, en gardant la charité, attendre la décision du Pape. 534, 535.

DES MAHIS (Marin Groteste, seigneur) abjure le Protestantisme, se fait ecclésiastique, et travaille aux missions avec Fénelon. 2. 296, *note*. Il écrit contre les Protestans. 297. Fénelon approuve son livre. *Ibid.*

DESMARETS (Nicolas), contrôleur général des finances. Son caractère et ses bonnes qualités. 1. 293. Fénelon craint qu'il ne penche vers le Jansénisme. 2. 269.

DESMARETS (Vincent-François), évêque de Saint-Malo, paroît vouloir se joindre aux évêques opposans à la réception de la Bulle *Unigenitus*. 4. 402. Il appela d'abord de la Bulle, puis l'accepta. *Ibid. note.*

DESTOUCHES (Louis Camus, chevalier). Fénelon est en peine de sa santé, dont il prend peu de soin. 2. 142. Se défie de ses vie et mœurs. 144. Ce chevalier est blessé d'un coup de canon. 146. Fénelon demande au maréchal de Villars de l'envoyer à Cambrai. 147. Son amitié pour lui. *Ibid.* 148, 152, 153. Le chevalier fait un séjour à Cambrai. 255, 260. Son caractere. *Ibid.* Fénelon voudroit qu'il fût pour lui-même aussi bon que pour les autres. 255. Veut lui faire présent de son portrait. 278.

DÉTACHEMENT. Les embarras et les contradictions de la vie servent à nous détacher de nous-mêmes. 6. 257.

DEVOIRS. Obligation d'avancer chaque jour dans la connoissance de ses devoirs. 1. 37. Principes de conduite pour remplir les devoirs de sa place. 5. 345, 434. La volonté de Dieu rend aimables les devoirs de sa place, même les plus pénibles. 6. 406. (Voyez CHAULNES, CONDUITE, MAINTENON.)

DEZ (le père), Jésuite. Est estimé de Fénelon. 3. 252. — 8. 48. Zèle de ce père pour le prélat : il n'entre pas dans son système. 72. Fénelon ne

veut point lui écrire, de peur de le compromettre. 148, 199. Ce père goûte le système. 200. Il retourne à Paris. 9. 125. A ordre du Roi de ne point voir Fénelon. 462.

DIEU. Comment conserver sa présence au milieu des croix. 1. 53. La soumission à sa volonté, seul moyen de réformer la nôtre. 66. Répugnances involontaires qu'on éprouve dans son service. 68. Se défier de soi-même, et se confier en lui. 171. Patience et miséricorde de Dieu. 194. On doit terminer ses affaires au plus tôt pour s'occuper ensuite plus librement de Dieu. 197. Se donner courageusement à Dieu. 230. Craindre de lasser la patience de Dieu. 343. Différentes manières de se recueillir pour écouter Dieu. 403. Le service de Dieu ne consiste ni en paroles, ni en sentimens vagues, ni en grandes pensées, mais en bonnes œuvres. 5. 406. Bonheur de se donner à Dieu en quittant tout le reste. 414 et suiv. Il n'y a sur la terre qu'une seule loi, un seul culte public, une seule religion qui soit digne de Dieu. 426. Seroit-il infini, si nous pouvions le mesurer? 429. Au lieu de juger Dieu, se laisser juger par lui. 430. Être prêt à se sacrifier au souverain domaine de Dieu. 474. S'abandonner à lui, obéir, se taire, souffrir. 6. 45. Nécessité d'écouter Dieu, et ceux qu'il nous donne pour nous conduire. 89. Se contenter de l'opération de Dieu, quoique cachée. 97. Dieu doit être aimé purement. 112. Recevoir les dons de Dieu avec reconnoissance et humilité. 330, 368. S'occuper beaucoup de Dieu, et peu de soi-même. 391, 392. Dieu remplit ceux qui sont vides d'eux-mêmes. 432. Sa volonté nous rend aimables les occupations minutieuses et pénibles. 406. Notre misère est l'objet propre de sa miséricorde, et cette miséricorde est notre unique titre. 44. Dieu est notre centre commun, où nous nous trouvons sans cesse. 74. Se réunir en lui, et s'aimer pour lui seul. 75. Dieu en détruisant notre ouvrage nous réduit à croire qu'il est tout, et que nous ne sommes rien. 2. 202. Regarder Dieu, et non les hommes, quand il nous afflige. 8. 6. (Voyez ABANDON.)

DIMANCHE. Quel travail est permis ce jour. 5. 496.

DIRECTEUR. Recourir à lui en esprit de foi et d'obéissance. 5. 377. On ne doit point multiplier les directeurs, ni en changer sans de grandes raisons. 469. Outre les conseils d'un sage directeur, on peut, en diverses occasions, prendre des avis pour les affaires temporelles; *ibid.* S'ouvrir à lui avec simplicité. 6. 321. Pratiquer l'exercice de la direction avec un grand esprit de foi et de mort à soi-même. 395. Ne pas s'ingérer facilement dans la direction des autres. 417. (Voyez CONFESSION.)

DISCRÉTION. Comment elle s'acquiert. 5. 403.

DISGRACES. Saint usage que l'on en peut faire. 3. 96.

DISSIPATION. Moyens d'y remédier, ainsi qu'à la sécheresse. 6. 17. L'éviter, et réprimer l'activité de l'esprit. 159, 161, 169. (Voyez CHAULNES.)

DISTRACTIONS. On en a beaucoup; il faut les supporter sans impatience. 5. 489. Des distractions volontaires et des sécheresses. 6. 100.

DIVERTISSEMENS. Manière de prendre les divertissemens permis. 1. 400. Règle pour les chansons profanes. 5. 496.

DIVISION; voyez Évêques.

DOMESTIQUES; les bien traiter; se les attacher par le cœur. 5. 437. Supporter leurs défauts, quand ils ont bonne volonté de s'en corriger; se défaire de ceux dont on ne peut faire d'honnêtes gens; *ibid.* Leur interdire le jeu de cartes, parce qu'ils s'y échaufferoient trop, ce qui occasionneroit des querelles, et souvent des larcins pour réparer les pertes. 495. Avis sur la conduite des domestiques. 6. 194. Ne les point décourager en voulant corriger leurs défauts. 195. Les traiter avec affection, et leur montrer de la confiance quand ils en sont dignes; *ibid.* Les payer exactement. 196. Attention de Fénelon pour ses domestiques. 2. 86 et suiv. — 11. 157, 158. Sa bonté mêlée de fermeté à l'égard de ceux dont il avoit à se plaindre. 2. 91, 93.

DOUCEUR. Elle est seule propre à ramener ceux qui se sont égarés dans la doctrine. 3. 8. On ne trouve point cette vertu dans les hérétiques. 5. 349. Parler avec douceur aux inférieurs, quand on les a traités rudement. 465. Douceurs que Dieu fait éprouver dans son service aux commençans. 6. 501. (Voyez Humilité, Patience.)

DOULEURS. Les regarder comme un effet de la miséricorde de Dieu. 1. 47. Les sanctifier. 52. Elles sont un remède aux maux de notre nature. 6. 198. Dieu se plaît avec les ames affligées : s'abandonner à lui dans la douleur. 428. (Voyez Souffrances.)

DREUX (le marquis de) achète la charge de grand-maître des cérémonies de France. 5. 500, *note*.

DROU (Lambert Le), religieux Augustin, évêque de Porphyre et sacriste du Pape, doit avoir du crédit à Rome. 8. 55. Il est à propos de le voir, sans se livrer. 121. L'abbé de Chanterac le visite. 144, 204. Ce père écrit à Fénelon. 155. Ne croit pas que son livre puisse être flétri. 228. Il est nommé examinateur. 307. Est le même pour Fénelon qu'auparavant. 310. Il fait espérer une issue favorable. 333. Parle en faveur du livre à la congrégation. 340. Veut agir sans partialité. 346. Est favorable à Fénelon. 457. Parle en faveur du livre. 476. — 9. 179.

Il est connu à Rome comme favorable aux Jansénistes. 3. 204 et *note*. L'Electeur de Cologne veut le faire grand-vicaire de Liége : ce qu'en pense Fénelon. 249. Il est un des examinateurs du livre du P. Quesnel. 4. 325.

DUBOIS (l'abbé), depuis cardinal. Fénelon désire de tout son cœur le pouvoir servir. *Lettr. inéd.* 16. Il engage son frère à cultiver cet abbé. 2. 28. Il le recommande à M. Roujault comme un ancien ami. 3. 444 et *note*. Le remercie des bons offices qu'il a rendus à son neveu, et lui témoigne son amitié. *Lettr. inéd.* 43.

DUBUC (Alexis), Théatin, fait imprimer le *Combat spirituel* à Rome, et l'offre au Pape. 10. 108. Loue le Mandement de soumission de Fénelon; fait connoître l'estime du Pape pour le prélat. 567. Ce père est chargé, par un billet de la propre main du Pape, d'examiner les *Réflexions morales* du P. Quesnel. 4. 326, *note*. Il fait contre ce livre un rapport solide, mais trop vif; *ibid.*

DUGUET (l'abbé) est un des auteurs de la Lettre pastorale de M. de Noailles sur le Quiétisme. 8. 319. Il explique l'Ordonnance du cardinal de Noailles de 1696 dans un sens très-janséniste. 4. 14. Il se vante d'avoir l'auteur de cette Ordonnance pour défenseur de sa doctrine. 136. Il passe pour garant d'une dévote janséniste. 2. 419. (Voyez ROSE.)

DUNKERQUE. La Hollande ne veut point, comme l'Angleterre, le rasement de cette place forte. 1. 291.

DUPIN (Ellies). Bossuet fait un Mémoire contre ce docteur : Fénelon le trouve un peu sévère. 2. 318, 320, 321. Il engage Bossuet à traiter Dupin avec ménagement. 319. Ce docteur fait imprimer à Amsterdam, sous le titre d'Anvers, son édition de Gerson, faute de privilège pour la faire imprimer en France. 4. 179, *note*. Le Roi demande au Parlement qu'on agisse contre ce docteur, pour avoir joint à son édition de Gerson les ouvrages d'Almain, qui donne au peuple toute autorité sur le prince. 192. Il coopère à l'édition du *Dictionnaire historique* de 1712, plein de choses favorables au Jansénisme. 221, *note*. (Voyez RACINE.)

DUPUY (M.), ami de Fénelon, donne au marquis, son petit-neveu, des détails sur la vie de son oncle, et lui envoie des pièces relatives à l'affaire du Quiétisme. 11. 76 et suiv.

ÉCOSSE. On forme une entreprise sur ce royaume, en faveur du Prétendant : puis on l'abandonne sous de faux prétextes. 1. 290.

ÉDUCATION. Comment on doit former les jeunes personnes. 1. 351. Nous ne faisons rien dans l'éducation, que Dieu ne détruise, pour nous forcer à recourir à lui. 2. 202. (Voyez LOUIS, Duc de Bourgogne.)

ÉGLISE. Il lui manqueroit quelque chose de nécessaire pour conserver le dépôt de la révélation, si elle n'avoit une autorité infaillible pour décider de tout ce qui y est conforme ou contraire. 1. 147. Nécessité d'établir cette infaillibilité dans une Bulle. 380. Pour l'infaillibilité de l'Eglise, il faut toujours se renfermer dans les bornes précises de la révélation. 2. 505. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Eglise sur le sens des livres. 513. Liberté des opinions dans les questions que l'Église n'a pas encore décidées. 3. 11. Preuve de l'infaillibilité de l'Eglise. 24. Fénelon l'approuve. 50. Il souhaite que la nouvelle Bulle, demandée par le Roi, s'explique nettement sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques. 30. Fénelon représente au cardinal Gabrielli combien les circonstances sont favorables pour donner une définition nette de cette infaillibilité. 34 à 41. L'Eglise a condamné directement le texte de Jansénius. 44. L'Eglise ne juge que du sens propre d'un texte, et non du sens personnel de l'auteur. 48. Evasion des Jansénistes pour éluder l'infaillibilité de l'Eglise. 51. Preuves sommaires de l'infaillibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques. 161, 288. Se borner à écouter l'Eglise sans raisonner. 6. 45. L'autorité de l'Eglise n'est pas moins complète, quoique quelques évêques s'y opposent. 2. 233.

EPREUVES. La doctrine de Bossuet sur cette matière va plus loin que

celle de Fénelon. 8. 102. La Lettre pastorale de celui-ci explique bien cette doctrine. 269. Les notes du livre latin l'expliquent aussi. 384. Un théologien de Rome la défend. 413. Cette doctrine clairement expliquée par l'abbé de Chanterac. 10. 137. Fénelon justifie sa doctrine à ce sujet. 148, 150. Témoignages de théologiens qui y sont conformes. 185.

ERNEST, autrefois secrétaire d'Arnauld, est établi doyen de Tournai. 3. 383. Fénelon ne croit pas qu'on doive l'admettre, sans l'assujétir à signer le Formulaire. 5. 311. Ernest intrigue auprès des Hollandais pour faire rejeter la nomination du nouvel évêque. 328. (Voyez JANSÉNISME, TOURNAI.)

ESPÉRANCE. Doctrine de Fénelon sur cette vertu, expliquée par l'abbé de Chanterac. 8. 201, 225, 267.

ESPRIT. Eviter l'esprit raisonneur, subtil et curieux. 1. 70, 89, 93, 104. Le faire taire, et fuir ce qu'on appelle le goût de l'esprit et la curiosité. 5. 374, 378, 429, 514. Le meilleur et le dernier usage de notre esprit est de nous en défier, d'y renoncer, et de le soumettre à celui de Dieu par une foi simple. 442. Nécessité de la pauvreté d'esprit pour contenter Dieu. 502. Renoncer à son propre esprit. 567. (Voyez EXACTITUDE.)

ESTIENNOT (le P.), procureur-général de la Congrégation de Saint-Maur à Rome, intrigue contre Fénelon. 8. 152. Répand des écrits. 191, 211. Voudroit qu'on le crût impartial. 192, 261, 381. Est contraire aux Jésuites. 381. Le général de sa Congrégation lui recommande la neutralité. 9. 77.

ESTRÉES (le cardinal d') n'auroit pas conseillé à Fénelon le voyage de Rome; il compatit à ses peines. 7. 544. Est trop courtisan pour lui donner une lettre de recommandation. 8. 105. Donne à ses adversaires un prélat intrigant pour les servir auprès du Pape. 11. 62. Se met sur les rangs pour être grand-aumônier. 4. 199. Il pourroit être chef de l'assemblée des évêques pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus;* y feroit sans hésiter tout ce qui plairoit au Roi. 339. Il dresse un projet d'accommodement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus,* et mande à Rome qu'il l'a fait agréer du Pape. 508. Fausseté de cette nouvelle. 509.

ÉTAT. Ne point se presser de quitter son état sous prétexte de la dissipation à laquelle on y est exposé. 5. 450. Demeurer avec simplicité dans l'état où Dieu nous met. 6. 346. Sur une pauvre villageoise du diocèse d'Arras qui paroissoit être dans un état extraordinaire. 567.

ÉTAT PASSIF. Décision de saint François de Sales sur les actes à faire dans cet état. 7. 150. Sentiment de saint Jean de la Croix. 151. Fénelon exclut l'excitation de cet état. 152. N'en veut pas faire une règle absolue. 153. Les ames dans cet état font des actes distincts et en grand nombre. 156. Leur vie se réduit à l'unité et à la simplicité, selon les diverses choses que Dieu opère en elles. 157.

ÉTUDE. Comment il faut étudier pour ne pas dessécher le cœur. 1. 76. Projets d'études pour le Duc de Bourgogne pendant les années 1695 et 1696. 2. 352, 354. Distribution de la journée des jeunes princes pour l'étude pendant leur éducation. 362 et suiv.

ÉVÊCHÉS, ÉVÊQUES. La puissance du Pape dans l'érection des évêchés n'est point contestée. 5. 15. Peut-il, en érigeant des évêchés, le faire sans entendre les parties; *ibid.* et suiv. Exemples en confirmation. 20 et suiv. La pratique de donner des dédommagemens aux évêchés démembrés est nouvelle. 54. (Voyez CAMBRAI, PAYS-BAS, REIMS, I. TELLIER.)

Comment un évêque doit se préparer à l'épiscopat. 5. 333, 340. Combien l'oraison lui est nécessaire. 336. Lectures propres à cet état. 337. Combien le luxe des bâtimens est répréhensible dans un évêque. 342. Usage qu'il doit faire de ses revenus. 343. Les évêques ne sont les ministres de Jésus-Christ, que pour préférer Dieu à eux, la foi catholique à leur point d'honneur, la décision de l'Église à leurs préjugés. 4. 478.

Le Pape est en possession de juger les évêques depuis huit cents ans. 4. 554. Ce droit lui est réservé par le Concordat; on ne peut l'en déposséder. 555. Raisons qu'on apporte au contraire. 556. La forme de procéder contre les évêques par des commissaires est aujourd'hui odieuse. 557. René de Rieux, évêque de Léon, déposé de son siège par cette voie, est rétabli. 558 et *note.* (Voyez CLERGÉ, CONCILE.) Les évêques opposans à la bulle *Unigenitus* l'accepteront plutôt que de se laisser déposer canoniquement. 514. *Mémoires* sur l'affaire de ces prélats, et sur la voie de procéder contre eux. 532, 554. (Voyez BULLE.)

Quand le grand nombre des évêques se prononce pour la bonne cause, ils la fortifient; la division du petit nombre ne l'affoiblit pas. 399.

Un évêque n'a aucun droit de juger les Mandemens de ses confrères. 4. 39 et suiv.

EUGÈNE (le prince). Fénelon lui demande sa protection pour les églises de Tournai et des environs. 5. 264. Le P. Le Tellier voudroit que Fénelon écrivît à ce prince en faveur de l'église d'Ypres. 4. 348.

EXACTITUDE. Allier ensemble l'exactitude et la liberté d'esprit. 6. 57, 60. La véritable exactitude consiste à obéir à Dieu en toute chose. 58.

FABRONI (Ch. Aug.), prélat, est favorable à Fénelon dans l'affaire de son livre. 8. 211. Il empêche la nomination d'un examinateur que l'on craignoit. 410. Devenu cardinal, il écrit à Fénelon, et lui fait quelques observations critiques sur ses *Instructions pastorales*. 3. 143. Celui-ci écrit à Rome pour se justifier. 250. Est blâmé par le cardinal d'avoir parlé avec mesure sur l'autorité du saint siège. 1. 336. Fénelon le croit plus vif, que solide théologien et homme d'affaires. 346. Pense à lui pour le pontificat. 371. Le P. Le Tellier le croit plus propre à cette dignité que le cardinal Gabrielli. 419. Estime du cardinal Fabroni pour Fénelon. 3. 393. Est d'accord avec lui sur ce qui regarde la cour de Rome. 394. Sait les plus subtils échappatoires des Jansénistes. 447. Donne tout son temps aux affaires; mais ne peut croire aux mauvaises intentions des Jansénistes. 479. Est un des cardinaux qui président aux conférences pour examiner le livre du P. Quesnel. 4. 326. Goûte les vues de Fénelon pour faire condamner le

système des deux délectations. 358. Loue un écrit de Fénelon sur le Thomisme; mais juge qu'il ne faut rien remuer à Rome sur ce sujet. 370. Le cardinal est choisi pour traiter des affaires de France avec M. Amelot. 605. Il prie pour le cardinal de Noailles; *ibid.* Il n'est pas d'avis du concile. 625.

FAUTES. Voir les siennes avec humilité, mais sans trouble. 6. 238, 268, 386. Les voir avec paix, en esprit d'amour. 433. Ne point trop réfléchir sur ses fautes. 437. Les réparer promptement par un aveu humble et ingénu. 457. Simplicité à dire ses fautes. 474.

I. FÉNELON (Antoine, marquis de), oncle de l'archevêque de Cambrai; se met sous la direction de M. Olier, curé de Saint-Sulpice. 3. 104. Est lié avec saint Vincent de Paul; *ibid.* Il se met, encore jeune, à la tête d'une association de militaires illustres pour l'abolition de la fureur des duels; *ibid.* Il prend soin de l'éducation de son neveu, et use avec lui de sages ménagemens. 2. 5. Son neveu lui recommande le soin de sa santé; *ibid.* Ses inquiétudes à ce sujet. 12. Bossuet en parle comme d'un ami cordial et plein de mérite. 307.

II. FÉNELON (François de), évêque de Sarlat, frère du précédent. Lettre de M. Tronson à ce prélat sur un de ses neveux qui vouloit se consacrer aux missions du Canada. 2. 287. Il veut faire nommer Fénelon député à l'assemblée du clergé de 1675. 8. Ce prélat, avec un modique revenu, étoit plein de charité envers les pauvres, et de zèle pour la restauration des églises. 3. 103. Portrait qu'il fait de saint Vincent de Paul; *ibid.*

III. FÉNELON (François de Salignac de La Mothe). Ce n'est pas lui, mais un de ses frères, qui a voulu se consacrer aux missions du Canada. 2. 287, *note.* (Voyez TRONSON.) Vers quelle époque est-il entré au séminaire de Saint-Sulpice. 3, *note.* Vues sages qu'il avoit, quoique fort jeune, par rapport à la conduite de ses proches et de ses amis. 4, 7, 293. Son ouverture pour M. Tronson. 4. Sa santé est foible. 5. Il recommande au marquis de Fénelon, son oncle, de ménager la sienne; *ibid.* Le prie de s'intéresser aux enfans du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel. 6. A dessein de se présenter pour être nommé député à l'assemblée du clergé de 1675. 8. Illustration de la famille de Fénelon. 42. Il a quelque désir de s'employer aux missions de la Grèce et du Levant. 290. Il étudie les livres de saint Augustin sur la grâce. 294. Raconte sa pompeuse entrée à Carenac. 9. Fait le récit d'un plaidoyer burlesque. 11. Trace au duc, depuis maréchal de Noailles, la conduite à tenir envers les soldats hérétiques. 295. (Voyez I. NOAILLES.) Il est employé aux missions de Saintonge, et en rend compte au marquis de Seignelai. 1. 3. (Voyez JÉSUITES, PROTESTANS.) Il croit devoir différer l'*Ave Maria* et les invocations des saints dans les prières publiques, jusqu'à ce que les hérétiques fussent plus instruits. 6. Fait des conférences à Rochefort avec l'abbé de Langeron. 15. Écrit à Bossuet sur ces missions. 2. 296. Lui demande l'Oraison funèbre du chancelier Le Tellier. 297. Lui recommande l'abbé de Cordemoi; *ibid.* Le prie de parler de leur retour au marquis de Seignelai. 298. Donne quittance d'une

somme pour ses dépenses dans les missions. 1. 16. Son attachement pour le duc de Chevreuse. 17 et suiv. (Voyez CHEVREUSE.) Fénelon adresse à Bossuet des réflexions sur le chap. IX de l'*Apocalypse*. 2. 303. Ce prelat témoigne sa joie de la nomination de Fénelon à la place de précepteur du Duc de Bourgogne. 307. Conseils de M. Tronson à Fénelon sur les devoirs de sa place; *ibid.* et suiv. Eloge de Fénelon et de ses talens, composé à l'époque de sa nomination à cet emploi. 11. 202. Fénelon s'abandonne à la marquise de Laval pour le soin de ses affaires temporelles. 2. 13. Il lui expose l'état de gêne où il se trouve. 14, 24, 34, 43. Il ne doit ni ne peut demander de grâces au Roi pour ses parens. 25, 26, 272, 316. Prie la marquise de lui donner un compte de ce qu'il lui doit. 27. Désire qu'on règle les affaires de son prieuré de Carenac; 32 : qu'on y fasse les aumônes pressées; aimeroit mieux vivre de pain sec que d'y manquer. 34. Il détourne un grand-vicaire de Cahors d'accepter une place à la cour. 311. Écrit à Santeul sur ses poésies. 314; (Voyez SANTEUL.) : à M. Colbert, archevêque de Rouen, sur le luxe des bâtimens; 8. 342 : à Bossuet en faveur du docteur Dupin. 2. 317 et suiv. (Voyez DUPIN.) Lui témoigne le désir de le revoir à Versailles. 320, 321. Lui écrit sur des changemens que le prélat vouloit introduire dans l'abbaye de Jouarre. 327. Adresse à Louis XIV des remontrances sur divers points de son administration. 333. (Voyez LOUIS XIV.) Il s'entremet auprès des maréchaux de Bellefonds et d'Humières pour une affaire fâcheuse arrivée à son frère de Salagnac. 35 et suiv. 40, 44, 46, 48. Parent du comte de Soissons, il bénit son mariage. 45 et *note*.

Fénelon commence à être inquiété pour l'affaire du Quiétisme. 2. 38. Ses écrits de spiritualité pour Mme de Maintenon conviennent à très-peu de gens. 7. 10. Cette dame craint qu'ils ne fassent mauvaise impression à Saint-Cyr. 11. Lui-même écrit qu'ils pouvoient être dangereux. 201, *note*. Il expose à cette dame ses principes de spiritualité, et prévient les mauvaises conséquences qu'on en pourroit tirer. 36. Ne veut aller en rien au-delà de saint François de Sales et des saints canonisés. 38. Mme de Maintenon loue sa piété et sa franchise. 52, *note*. Fénelon signe un acte de soumission à ce que décideront les évêques de Meaux et de Châlons, unis à M. Tronson, pour prévenir les erreurs des Quiétistes. 53. Il envoie à Bossuet des extraits d'auteurs mystiques, et promet de se soumettre à tout ce qu'il décidera. 73, 75, 130, 135. Lui demande la rigueur d'un juge. 75. Prie M. Tronson d'examiner quelques extraits de ses lettres à Mme de Maintenon que l'évêque de Chartres trouvoit suspects. 97. Propose à Bossuet de lui faire une confession générale de toute sa vie, et de lui dire tout ce qui regarde son intérieur. 134. Cet article devient ensuite le sujet d'une vive contestation. 10. 26, 33, 55. Il le somme de lui dire la vérité en toute rigueur; est prêt à quitter sa place, s'il est dans l'erreur. 7. 134. Le supplie de lui donner une décision précise; est prêt à se rétracter. 145. Veut être traité comme un petit écolier. 146. — 8. 45, 52. — 9. 187. Prié Bossuet de corriger un des Articles d'Issy. 150. Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valeri; 51 : puis à l'archevêché de Cambrai. 53. Ses arrangemens domes-

tiques; *ibid.* 53, 61. Félicitation qu'il reçoit. 347. Il a passé une jeunesse douce, libre, pleine d'études agréables, et de commerce avec des amis délicieux; il entre dans un état de servitude perpétuelle en terre étrangère. 5. 407. Il soutient les droits de son église contre l'archevêque de Reims, qui vouloit la remettre sous sa juridiction. 5. *Mémoire* qu'il compose à ce sujet. 7 et suiv. L'archevêque de Reims fait imprimer le recueil des pièces de cette affaire, et l'envoie à Fénelon. 2. 387. Celui-ci l'en remercie. 388. (Voyez CAMBRAI.) Admis aux conférences d'Issy; sa conduite ferme. 7. 56, *note;* 294, 361 et suiv. — 8. 398. Écrit à Bossuet en signe d'amitié et de reconnoissance. 7. 162. Véritable époque de son sacre. 6. 276, *note.* Ce qui se passa entre lui et Bossuet à cette occasion. 8. 334. Fénelon souhaite que M. de Noailles, évêque de Châlons, ait part à cette cérémonie. *Lettr. inéd.* 19. Il remercie le Pape du *gratis* de ses Bulles, et le prie d'avoir égard aux renseignemens qu'il lui communiquera sur les aspirans aux bénéfices de son diocèse. 5. 130. Il envoie à l'abbé Fleury des projets d'études pour le Duc de Bourgogne. 352, 354. Il avoit composé pour ce prince une Histoire de Charlemagne. 1. 58. Ce qu'il en dit la fait regretter. 59. Fénelon désireroit faire rentrer dans sa famille la terre de Salagnac. 2. 66, 430. Il souhaite avoir des prêtres de Saint-Sulpice pour son séminaire. 5. 199 et suiv. 229. — 7. 351. — 8. 447. (Voyez CHALMETTE, GAYE, SABATIER, TRONSON.) Il consulte M. Tronson sur une discussion qui s'étoit élevée entre lui et son chapitre. 132. Fait l'ouverture du Jubilé à Cambrai, et prêche avec fruit. 2. 357. Idée qu'il a de l'éloquence de la chaire; *ibid.* et 315.

Fénelon explique à Bossuet un sermon dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions inexactes. 7. 215. Est pénétré de la manière dont Bossuet lui répond à ce sujet. 217. Lui promet d'aller à Germigny pour examiner le livre de ce prélat. 218. Le félicite de ce qu'il est nommé conservateur des privilèges de l'Université. *Ibid.* Prie M. Tronson d'examiner un ouvrage. 220. Raisons qui le portent à écrire. 222. Est prêt à soumettre son écrit à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Chartres. *Ibid.* Ne peut approuver le livre de Bossuet, s'il attaque Mme Guyon. *Ibid.* Il est à la veille d'être ôté d'auprès des princes. 225. S'expliquera fortement vers le public, sans contredire Bossuet, mais en parlant de lui comme de son maître. 236, 250, 286. Prie ce prélat de trouver bon qu'il renvoie à un autre temps l'examen de son livre. 244. Nouveaux embarras qui l'empêchent de s'en occuper. 246. Motifs qui l'obligent à refuser son approbation. 247, 354, 365 et suiv. Il les expose à Mme de Maintenon. 286. Ne garde le livre que vingt-quatre heures. 368. Il manifeste à Bossuet son refus. 252. Ses amis trouvent qu'il doit s'expliquer dans un ouvrage. 262. Il annonce son *Explication des Maximes des saints.* 296. Rassure Bossuet sur ses dispositions. 297. Prie M. de Noailles d'examiner à loisir le livre des *Maximes.* 300, 336. Le laisse maître de choisir, avec M. Tronson, un troisième pour cet examen. 304. (Voyez II. NOAILLES, PIROT.) S'en rapporte à M. Tronson pour le redresser, s'il se trompe, et ne craint

pas les retardemens. 317, 336. Veut être comme un enfant dans les mains de l'Église, et dans celles de ses amis. 313. Ne veut enseigner que ce que les saints et les écoles catholiques ont enseigné. 336. Ne tient à aucun langage; prêt à céder à tout le monde, pourvu qu'on sauve le fond des choses. 337. S'occupe de l'impression du livre des *Maximes*. 342. Pense qu'il ne faut le publier qu'après celui de Bossuet. 349. Veut qu'on le publie plus tôt, de peur qu'on ne l'arrête. 350. Rend compte à Bossuet de tout ce qui regarde la publication de ce livre. 359. Son cœur est pour lui dans le même état qu'auparavant. 372. La prompte publication de son livre ne vient pas de lui. 373. Bruit qu'excite ce livre. 374, *note*; 380 et suiv. 387, 388. Fénelon voit Mme de Maintenon. 375, *note*. Il n'a songé qu'à dire la vérité : est prêt à se dédire, s'il s'est trompé. 378, 395.— 8. 26. Tâche de montrer la conformité de son système avec les Articles d'Issy. 7. 377. Son livre a le même sort que ceux des saints qui ont écrit sur ces matières. 384. Il ne favorise point les Quiétistes. 385, 454.— 8. 232. Éloges de ce livre. 7. 386. Une personne consultée par Mme de Maintenon est surprise de n'y pas voir ce que tout le monde y condamne. 389. Elle y trouve une théologie exacte, une grande pénétration dans la vie intérieure. 390. L'auteur peut avoir voulu y justifier adroitement les nouveaux Quiétistes. *Ibid.* On blâme le livre comme inutile. 391. Deux points que Fénelon a tâché d'y établir : la charité pure, et l'état de cette pure charité pour les ames parfaites. 395, 516 et suiv.— 9. 316. Il ne va pas si loin que Bossuet sur l'oraison passive. 7. 395, 455. Fait un projet de lettre pour soumettre son livre au Pape. 398. Le communique à M. Tronson et à l'évêque de Chartres. *Ibid.* 401. Ceux-ci croient qu'il doit y ajouter un désaveu de ce qu'on trouve à reprendre dans le livre. 403. Le Roi permet à Fénelon d'envoyer sa lettre au Pape. *Ibid.* Il la lui fait présenter par le cardinal Colloredo. 465. En soumettant son livre au saint Père, il lui explique le but qu'il s'est proposé en le composant. 407 et suiv. — 10. 144. Promet au Pape un recueil des sentimens des saints sur le pur amour, pour appuyer sa doctrine. 7. 416. Il voit avec plaisir les objections de l'évêque de Chartres, et croit cependant pouvoir concilier son livre avec les explications qu'il en a données. 420. Écrit au Roi, pour un nouvel examen du livre avec MM. de Noailles, Tronson et Pirot. 425, 443. Cherche à finir l'affaire, mais ne peut obtenir les remarques de Bossuet. 426, 455, 498. Compose des éclaircissemens sur son livre, et les communique à ses amis. 435. Est étonné qu'on soit content de sa doctrine, et qu'on ne veuille pas qu'il l'explique. 437, 446, 448, et suiv. Conseille à une supérieure de ne point faire lire son livre, à cause des bruits qu'il excite. 440. Il retrace à M. de Noailles tous les faits relatifs à la publication du livre. 442. On traite son affaire sans lui, et on songe à le ramener comme un esprit malade. 445. Il exécute fidèlement ce qu'il a promis : injustice de le condamner sans l'avoir entendu. 447. Sa doctrine sur l'espérance approuvée. *Ibid.* Il ne consent à expliquer ses sentimens que par son livre. 449.— 8. 19. Ses adversaires ne veulent pas avoir eu

tort. 7. 451, 496. Il ne craint pas l'accusation de quiétisme. 454. Parlera hautement pour se justifier. *Ibid.* Ne veut voir que Dieu dans cette affaire. 460. Est disposé à se défendre à Rome. *Ibid.* Se soumettra simplement, s'il est condamné. 461, 498. — 8. 4, 17, 26, 27, 28, 31, 34, 197, 208, 216, 253, 316, 357, 365, 498. — 9. 163, 302, 317, 368, 429. — 10. 123, 205. Il consent à rendre compte par écrit à Bossuet comme à un confrère. 7. 465, 473, 474. Ne peut faire un nouveau livre qui ne fasse aucune mention du premier. 467. On voudroit qu'il s'expliquât par un mandement. 469, 473. Il ne peut abandonner son livre, ni en rien ôter. 476, 477, 484. A intérêt de ne pas traîner l'affaire. 484. Adresse à Bossuet des questions auxquelles celui-ci ne répond point. 487. Il songe à aller à Rome. 486, 494. Répond aux difficultés de M. de Noailles. 493. A une conférence avec ce prélat chez M. Tronson. 494, *note.* Motifs qui l'empêchent de faire une rétractation indirecte de son livre. 495. Il offre des explications. 496, 500. Prie M. de Noailles de lire son Mémoire au Roi et à Mme de Maintenon. 498. Seroit prêt à demander pardon à Bossuet, s'il ne s'agissoit que d'un point d'honneur. *Ibid.* Ne veut point compter avec lui. 502, 503. — 8. 11. Ne sauroit s'y fier, mais n'a aucun fiel. 7. 514. — 8. 24. Ne peut convenir qu'il y a des équivoques dans son livre. 7. 507. Le Roi agrée que l'affaire aille à Rome. 502. Fénelon veut demander à y aller. 508. Il écrit à Mme de Maintenon pour en obtenir du Roi la permission. 510. Ecrit au Roi pour le même objet. 511, *note.* Ne l'obtient pas. 535. — 8. 17. On auroit mieux fait d'accommoder l'affaire en France. 39, 50. — 9. 366. Fénelon ne trouve personne avec qui il puisse finir. 7. 512. Il proteste au nonce qu'il n'a eu d'autre intention dans son livre, que d'expliquer les Articles d'Issy. 520. — 8. 16. En partant pour Cambrai, il écrit à Mme de Maintenon. 7. 523. Il envoie à Rome l'abbé de Chanterac. 535. Il le recommande au Pape, et expose à S. S. tout ce qu'il a souffert pour éviter les éclats. 536. Mémoire de ce que l'abbé de Chanterac doit dire au Pape en son nom. 539. Il l'engage à répondre à toutes les objections. 540. Accusé d'erreurs plus grandes que son livre. 241. N'a jamais changé. 542. On peut voir ses écrits du temps des conférences d'Issy. 8. 45. Sa résignation et sa soumission sans réserve dans l'attente du jugement. 1. 63. — 6. 277. — 7. 546. — 8. 5, 12, 25, 31, 38, 140. — 9. 516. — 10. 296. Ses sentimens sont approuvés par ceux avec qui il discute la matière : ses adversaires lui refusent de s'expliquer. 8. 3, 8, 17. Son livre est approuvé par les théologiens des Pays-Bas. 4, 29, 54, 96. Fénelon regarde le zèle du Roi contre son livre comme un effet de sa religion. 1. 62. Vœux qu'il forme pour ce prince, à l'occasion de la fête de saint Louis. 61.

Négociation proposée à Fénelon par l'évêque de Chartres. 6. Fénelon est disposé à faire ce que désire ce prélat. 18, 51. Veut avoir une réponse de sa main. 23. Il explique sa *Lettre à un ami.* 27, 30, 33. En publie une seconde. 33. Impression que ces lettres produisent à Rome. 58, 66, 68, 69, 82, 100, 141. Il est aimé de ses diocésains. 29. On cherche à savoir s'il

s'il est exilé. 32. Il annonce son *Instruction pastorale*. 34, 47, 51. Désire qu'on engage l'examen du livre de Bossuet. 37, 54. Congrégation nommée par le Pape pour examiner le livre des *Maximes*. 40, 41. (Voyez CONGRÉGATION, ROME.) Difficultés qu'éprouve Fénelon pour correspondre à Rome. 43, 50, 197.— 9. 171. Pourquoi il désire d'aller à Rome. 8. 46. Y envoie sa version latine. 48. Promet d'éclaircir tous les faits qu'on alléguera contre lui. 53. Rendra compte au Pape comme un enfant à son père. 55, 106, 322. Il lui envoie son *Instruction pastorale*. 66, 118. Motifs qui l'ont déterminé à la publier. 66, 91, 103, 119. Bon effet qu'elle produit à Rome. 181, 192, 200, 210, 218, 266, 329, 345. Ses parties tâchent de l'affoiblir. 278, 283. Difficultés qu'on fait à Rome contre son système. 63, 72, 75, 88. Il ne veut pas faire imprimer ses défenses, ni les rendre publiques, pour ménager ses confrères. 51, 105, 119, 156, 172, 274, 324, 365. Voudroit que le Pape le décidât à cet égard. 280, 304, 315, 324, 399. Conduite que ses confrères auroient dû suivre, s'ils avoient voulu éviter le scandale. 91, 321. Ils abusent de leur crédit. 106. On remue tout à Rome contre Fénelon. 94. Il désire que le Pape demande au Roi de l'envoyer à Rome. 120, 124, 166, 333. Raisons qui doivent le détourner de ce voyage. 185, 230, 257. Fénelon loué dans les journaux de Hollande. 123, *note*. Raisons qui l'empêchent d'entrer en accommodement avec ses adversaires. 132, 148, 209, 322. Hardiesse de ceux-ci. 134. Examen de leur *Déclaration*. 119. Divers écrits contre cette pièce. 96, 122, 129, 154, 159, 160, 171, 176, 194, 198, 204, 213, 336, 382.— 9. 27. Fénelon y est étranger. 8. 123, *note*.—9. 27. On improuve à Rome qu'on ait rendu publique la *Déclaration*. 8. 143, 222, 305, 345. A Paris on la trouve outrée, et donnée sans autorité. 215. Nécessité pour Fénelon d'envoyer à Rome tous ses écrits traduits en latin; 139; et de faire imprimer et répandre ses défenses. 150, 156, 178, 184, 212, 218, 258, 289, 347, 373, 376, 377, 476, 483. Difficultés qu'il trouve pour leur impression. 272, 303, 337, 356, 389, 397, 404, 417. — 9. 171, 442.— 10. 143, 168, 332. Fénelon accusé de vouloir retarder le jugement. 8. 161. Il veut respecter ses confrères à cause de leur ministère et de la confiance du Roi en eux. 165. Il envoie ses défenses à Rome, prêt à se taire, si le Pape le veut. 195, 196, 209, 415. Désire faire réimprimer son livre à Rome, avec des notes réglées par les théologiens du Pape. 195, 246, 291, 302.— 9. 363, 383. Les esprits reviennent à Paris en faveur de Fénelon. 8. 189, 197, 214, 281, 536. Estime qu'on lui porte à Rome. 200, 218, 289, 403, 455.—9. 35, 44, 58, 308. Motifs qu'on peut produire pour l'y faire condamner. 8. 231. Moyens à prendre pour finir l'affaire. 318, 395.—9. 359, 386, 413. Unique accommodement qu'il pourroit souffrir. 8. 237. Comparaison de sa conduite avec celle de ses parties. 196, 208, 216, 320, 366, 423, 443, 450.— 9. 39, 67, 137, 196, 360, 383, 419, 545, 577.— 10. 70, 128, 242. Il ne pense point à retourner à la cour. 8. 238, 541, 551.— 9. 149, 380, 430, 500, 574.— 10. 46, 204. Il fait imprimer son livre en latin, et ses réponses à ses adversaires.

8. 249, 274, 303, 315. Ecrit aux cardinaux du Saint-Office. 251, 364. Plusieurs examinateurs l'assurent de l'attention et de l'impartialité qu'ils apportent dans cette affaire. 248, 262, 263, 264. Conférences tenues à Rome par des particuliers pour défendre le livre. 267. Des prélats écrivent en ce sens. 338. Les adversaires de Fénelon font des instances à Rome pour hâter la décision. 273, 274, 278, 282, 289, 519. — 9. 102, 115, 131. Le retard ne vient point de lui, mais de l'embarras de sa position. 8. 275. Ses adversaires prétendent que la doctrine de ses défenses n'est pas d'accord avec le livre. 278, 283, 358. La modération de Fénelon lui gagne les esprits. 349. On veut faire examiner à Rome six propositions sur la matière de son livre. 354, 418, 419. Ce projet n'a pas de suite. 494. Il demande qu'on presse la décision. 357. Change un article de sa *Réponse à la Déclaration*. 356, 384, 416, 421, 441, 467, 485, 523, 549. Observations de l'abbé de Chanterac à ce sujet. 401, 405, 428, 439, 469, 491, 507, 521, 527, 555. — 9. 13, 18. Erreurs que soutiennent ses adversaires. 367. — 10. 241.

Fénelon publie des *Lettres* contre l'archevêque de Paris. 8. 385, 396, 420, 467, 489, 505, 523. On les admire à Rome. 557. — 9. 14, 42, 56. Est peiné d'être obligé de contredire ce prélat. *Lettres inéd.* 26. Est accusé de quiétisme par un Protestant : Bossuet répète cette accusation. 8. 373, 394. — 9. 578. Il ne peut consentir à aucun changement dans le texte de son livre. 8. 386. — 9. 149. — 10. 71. La moindre note d'improbation à Rome le flétriroit, et rendroit son ministère inutile. 8. 397, 426, 506, 540. Ses réponses sont généralement approuvées à Rome. 407, 411, 453. Il fera tout par obéissance au saint Père; rien par crainte ou par négociation. 422. — 9. 261. — 10. 158. Comparaison de sa doctrine avec celle de ses adversaires : il demande qu'on les oblige à combattre les erreurs qui sont dans leurs écrits. 8. 423, 443. — 9. 25, 190, 210, 247. — 10. 121. On l'accuse à Rome de se relâcher de sa première exactitude dans les devoirs de son ministère. 8. 431. D'où vient cette nouvelle. 495. Il commence à publier ses défenses. 8. 442. Raisons qui l'y obligent. 1. 65. — 8. 443, 446, 448, 497. — 9. 38, 63. Il consent à ne rien publier, après avoir répondu, si ses parties veulent se borner aux écrits déjà publiés. 8. 444, 447, 451. — 9. 41, 66, 67. Ses dispositions par rapport aux *Divers Ecrits* de Bossuet. 8. 450. Y répondra promptement et courtement. 489, 497, 504. Il publie des *Lettres* contre ce livre. 523, 550. — 9. 7, 26, 54, 63, 99. Effet qu'elles produisent à Rome. 71, 91. Sa doctrine est approuvée généralement, surtout par les religieux. 8. 460. — 9. 12, 24, 48, 60, 344. — 10. 22, 61, 141. Elle est conforme à celle de saint Thomas. 8. 461. Ses adversaires veulent qu'on juge le livre séparé de ses défenses. 462. On est à Rome dans cette résolution. 520. Ce qu'ils feroient, si on leur donnoit gain de cause. 468. Fénelon ne craint point la guerre d'écrits, mais le scandale. 497. — 9. 69, 259. Il voudroit qu'on imposât silence. 8. 173, 333, 358, 498, 505. — 9. 64, 70, 150, 230, 250, 283, 315, 320, 578. Ne connoît pas les

livres de Molinos, et n'en a lu que deux ou trois chapitres : les condamne absolument. 8. 526.—10. 152. On en est satisfait à Rome. 9. 13. Il craint qu'on ne veuille accommoder l'affaire sans lui. 8. 539. — 10. 16. N'a point varié en expliquant sa doctrine. 9. 50, 138, 248, 389. Ses parties se jettent dans les faits : il est assuré de les réfuter. 16, 51, 110, 139, 150. Il offre de se démettre, si on prouve quoi que ce soit contre lui. 90, 110, 164, 187, 211, 217, 251, 259, 283, 333. Il presse le jugement. 54, 63. — 10. 264. On lui fait espérer une issue favorable. 9. 92, 96, 144, 343. — 10. 195, 226. Divers auteurs écrivent pour sa défense. 9. 108, 137. Les notes marginales de son livre latin n'en doivent pas être séparées : elles justifient sa foi. 53, 109. — 10. 44. Il craint qu'on ne flétrisse son livre en louant sa doctrine et sa personne. 9. 109, 111. Aime mieux qu'on justifie la doctrine des saints que sa personne. 111. Un cardinal propose de faire de son livre une édition corrigée qui seroit approuvée à Rome. 120. Inconvéniens de ce parti. 121. On extrait du livre trente-sept propositions. 115, 131. Ce qu'il en pense. 169. Il reçoit la *Réponse* de M. de Paris à ses *Lettres :* son jugement sur cet écrit. 134. Il envoie des notes pour y répondre. 150. 167. Cette pièce le justifie sur les faits. 173, 193, 201, 214. Il ne fait point imprimer sa *Réponse* à cet écrit, pour ménager ses amis qu'on cherche à perdre. 165, 185, 208, 210. Traduit sa *Réponse* en latin. 211. L'envoie à Rome, et ne veut pas la divulguer. 229, 249, 339. Veut la supprimer entièrement. 313, 319, 354, 369, 438. — 10. 72. M. de Noailles en a connoissance. 9. 339, 372. A dessein d'y répondre. 569. Se borne à des notes manuscrites que ses amis trouvent foibles. 570. Ne répond rien. 577. Renonce à toute réponse. 10. 21. Les amis de Fénelon sont renvoyés de la cour : pourquoi. 9. 147, 250. D'autres sont desservis. 10. 67. Ce qu'on pense à Rome de ce renvoi. 9. 198, 203, 205, 206, 215. Fénelon demande de nouveau d'aller à Rome. 151, 164, 166, 187, 211, 251, 259, 283, 315. Ce qu'on peut alléguer pour empêcher ce voyage. 167. Le Roi ne le veut pas. 309, 374. On veut empêcher Fénelon de publier ses défenses. 163, 193. Réflexions en sa faveur suggérées au Pape par un cardinal. 183, *note*. Raisons qui font craindre la condamnation du livre. 206, 224, 233, 395.— 10. 23. L'auteur seroit éternellement flétri, si on prenoit ce parti. 9. 209, 320, 336, 388, 440, 499, 520, 546.— 10. 38, 170, 216, 411. Nécessité pour lui de se justifier hautement sur les faits. 9. 238, 242, 252, 264, 277, 288, 292, 299, 303, 311, 321, 368. Leur liaison avec la doctrine. 240, 243, 252, 337, 399. — 10. 54. Bossuet publie sa *Réponse* aux *Lettres* de Fénelon : ce qu'en pense celui-ci. 9. 209, 212. Il y répond. 377, 412, 450, 469, 482, 504, 512, 524, 571. Il désire que, si on ne veut pas le condamner, on le fasse au plus tôt entendre au Roi. 230.

On propose au Pape des *Canons* de doctrine pour terminer l'affaire. 235, 342. Ce projet plaît à Fénelon. 284, 367. — 10. 188, 349, 495. Il envoie à Rome des notes sur la *Relation du Quiétisme*, en attendant qu'il y réponde. 9. 249, 257. Cette *Relation* le justifie. 274, 289, 330, 407, 447,

459, 467, 503. Il fait passer à Rome une ébauche de sa *Réponse* à cet écrit. 281. Ne veut point la publier, jusqu'à ce qu'il l'ait adoucie, pour excuser ses parties en se justifiant. 282, 313, 318, 340. Ordonne de la supprimer. 354, 438. Envoie sa *Réponse* imprimée, par un courrier extraordinaire. 347. L'accompagne d'une lettre au Pape. 331. Demande qu'on examine soigneusement les faits; 332 : qu'on lui communique tout ce qui est à sa charge. 333. Merveilleux effets de cette *Réponse*. 393, 398, 404, 408, 435, 439, 443, 447, 451, 458, 460, 467, 476, 506. On conseille à Fénelon d'abandonner son livre. 295, 306, 325. N'y peut consentir. 349, 355, 378, 381. Aime mieux souscrire à sa condamnation. 349, 415, 425. Les cardinaux reviennent en sa faveur sur les faits et sur la doctrine. 341, 351, 452, 456, 470, 505, 513, 524, 563. — **10.** 106. Il demande qu'on mette un terme aux écrits des deux parties. **9.** 334, 354, 367, 410, 463, 480, 500. — **10.** 15. Le point d'honneur empêche ses adversaires d'entrer en accommodement. **9.** 362, 378, 382, 414, 520. Ils craignent que le scandale ne retombe sur eux. 418, 424. L'évêque de Chartres lui fait proposer une nouvelle négociation. 412, 517, 519. — **10.** 12, 156. Conditions de l'accommodement. **9.** 416. Raisons qui ne permettent point à Fénelon de l'accepter. 418, 464. — **10.** 12, 157. Il est impossible en France. **9.** 480. — **10.** 48, 363. Ne peut consentir à aucun accommodement qui rendra sa foi douteuse. **9.** 415. 430. — **10.** 157, 203, 206. Acceptera tout ce qui sera réglé par le Pape. **9.** 427, 429, 441. — **10.** 12, 48, 205, 330, 350. Offre d'expliquer son livre. **9.** 440, 486. — **10.** 267. Répond à la *Lettre pastorale* de l'évêque de Chartres. **9.** 463, 479. On arrête ses écrits à la poste. 479, 498, 515, 571. Cette mesure déplaît à Rome. **10.** 25, 61. On l'espionne. **9.** 501. Ce qu'il pense des Traités latins de Bossuet. 485. Il y répond. 498, 521, 535. Les Facultés de théologie sont pour lui. 487. (Voyez STEYAERT.) Voudroit qu'on les consultât. 538. — **10.** 11, 16, 300, 314. Raisons qui doivent empêcher sa condamnation. **9.** 495, 499, 527, 576. Témoignage de Bossuet en faveur de ses explications. 528. Fénelon propose, en cas de condamnation évidente, de supprimer lui-même son livre. 535. Ses parties font dresser par des docteurs de Paris une Censure de ce livre. 536. — **10.** 31, 198. But de ses adversaires en faisant cette démarche. **9.** 537. — **10.** 283. On se récrie contre cette mesure. **9.** 538, 552. — **10.** 10, 62. Fénelon écrit contre la Censure. 263. Il se plaint au Pape. 299. Sa lettre n'est point rendue; pourquoi. 367. Il peut tirer parti de cette pièce pour sa cause. 286. Danger d'autoriser la conduite des docteurs. **9.** 539, 549. — **10.** 11, 250. (Voyez SORBONNE.) Fénelon reçoit les *Remarques* de Bossuet sur sa *Réponse à la Relation*. **9.** 537. Sommaire de cet écrit. 540. Il en relève plusieurs passages. **10.** 9, 18. Montre que l'auteur se contredit lui-même. **9.** 537. Y est accusé de répandre à Rome des écrits contre la France et le clergé. **9.** 540, 541. — **10.** 9. Il craint qu'on n'envoie contre lui des pièces secrètes, et en demande communication. **9.** 542, 573. — **10.** 12, 102, 187, 207. Articles sur lesquels il doit se justifier. 28. Promet sa réponse dans

un court délai. 9. 543, 549, 578. L'envoie par un courrier extraordinaire. 10. 8. Pourquoi elle est plus forte que ses autres écrits. *Ibid.* 128. Y fait des additions. 37. Effet qu'elle produit à Rome. 73, 76, 103, 131, 183. Ne la répand point à Paris : pourquoi. 96, 298. Nécessité de la répandre. 165, 177, 182. Commence à la publier. 189. Attachement de ses amis. 67.

Fénelon discute les divers partis que Rome peut prendre pour terminer l'affaire. 38, 109, 170, 213, 267, 348, 380, 405. On ne peut condamner ses expressions, sans condamner les saints canonisés. 41, 169, 265, 327. Sa répugnance à donner des explications qui changeroient le texte de son livre. 70. Il aimeroit mieux qu'on suspendit le jugement, et qu'on imposât silence. 72. On lui demande un écrit pour justifier les expressions de son livre par celles des saints. 83, 179, 192. Il envoie cet écrit. 186, 331. On lui conseille d'écrire au Pape, pour lui exposer sa doctrine, qui n'est pas celle qu'on lui impute. 86, 92, 119. Il envoie cette lettre. 144. Elle est approuvée. 192, 221, 270, 302. Il demande à répondre sur les faits, même après la décision. 101, 215. Envoie à Rome de nouveaux écrits. 95, 96, 155, 168, 305, 309. On en est satisfait. 243, 259, 274, 292, 295, 326. Son abandon entier à Dieu dans cette affaire. 97, 171, 189, 208, 266, 298, 315, 363. Il rend compte au Roi et à Mme de Maintenon de ses dispositions présentes. 120. Son livre doit être justifié, si on s'en tient à la règle du Saint-Office. 122, 125. On ne peut séparer les défenses du livre. 126, 240. Il ne peut expliquer sa doctrine, sans justifier son livre. 203. On ne peut le juger sur des propositions détachées. 350. Il ne croit pas devoir dénoncer les écrits de Bossuet, mais voudroit que quelque religieux les déférât au Saint-Office. 237, 297, 315. On pourroit aussi déférer M. de Noailles. 238. Religieux dénoncés à la cour de France comme partisans de Fénelon. 176. Menaces faites à ceux qui paroissent douter de sa condamnation. 291. On ôte à Fénelon ses appointemens et son logement de précepteur des princes. 307, 331. Il souffre des peines qu'il donne à l'abbé de Chanterac. 363, 403, 445. Demande au Pape une décision claire, et expose les raisons qui doivent la lui rendre favorable. 364. Répond au *Théologien* de l'évêque de Chartres; 404 : et aux *Passages éclaircis* de Bossuet. 410. Désire savoir ce qu'il doit faire, s'il est condamné. 408. Promet la plus absolue soumission. 409.

Le Pape prononce sur le livre des *Maximes*. 418, 425. Circonstances de ce jugement. 481, 499. Les propositions du Bref ne sont pas conformes à celles qui ont été arrêtées par les examinateurs. 495. Conseils que reçoit Fénelon sur la conduite à tenir. 419, 430, 433, 436, 448. Intérêt qu'on lui porte à Rome. 435, 514, 536. Bruits de Paris à cette occasion. 439, 505. Sentimens de Fénelon en apprenant sa condamnation. 441. Ce qu'il veut mettre dans son Mandement. *Ibid.* 514. Lettres où il manifeste sa parfaite soumission. 449, 463, 465, 540. Combien elle est sincère. 2. 396. — 3. 247. — 10. 541, 550, 562. — 11. 4, 11, 21, 41, 53, 140. Plaintes et intrigues de ses adversaires. 10. 448, 455, 533.

Ils font imprimer et colporter le Bref à Paris. 492. Leurs démarches pour obtenir une Bulle au lieu du Bref. 501, 535, 552. Ils mettent en doute la soumission de Fénelon. 540, *note*; 561, 578. Ils font perdre au directeur de l'Académie de France sa place à Rome. 503. Offre que lui fait Fénelon. 550. Témoignages d'intérêt que Fénelon reçoit de ses amis. 452, 454, 457, 459, 473, 588. Il consulte le Roi sur la conduite qu'il doit tenir par rapport au Bref. 467, 478, 492. Ce qu'on lui répond. 493. Il envoie à Rome le projet de son Mandement d'acceptation, 466, 476; puis le Mandement. 489. Il craint que ses adversaires ne fassent dresser un Formulaire ou une Bulle. 468, 477, 509, 532. Ses sentimens à leur égard. 470. — **11.** 4. Comment il veut agir envers eux. **10.** 471, 511. Il souhaite que Rome justifie la saine doctrine sur la charité. 476, 480, 496, 508, 562. Il écrit au Pape pour lui exprimer sa soumission. 479, 490. Veut qu'on répande sa lettre à Rome. 491. Publie son Mandement. 493. N'ose publier le Bref avant l'enregistrement. 494. Tout le monde lui est favorable. 532, 534, 542, 556, 566, 576, 588. — **11.** 5, 6. Félicitations qu'il reçoit sur sa soumission. 503, 517, 556, 566, 569, 570, 588. — **11.** 7, 8, 9, 11, 12, 13. Répond à celles de l'évêque de Chartres. **10.** 518. Ses adversaires voudroient le faire expliquer. 533, 534. Sa soumission les irrite. **2.** 445 et suiv. — **10.** 566, 573, 576. Sa véritable doctrine n'est pas condamnée. 554. — **11.** 6. Il veut garder le silence. **10.** 533, 543. — **11.** 17, 19, 53. Combien cela est nécessaire. **10.** 574, 586. — **11.** 14, 24, 54. Il est disposé à blâmer publiquement les écrits qu'on feroit pour sa défense. **10.** 533. — **11.** 4. Fénelon se soucie peu de louanges vagues du Pape. **10.** 497, 510, 549. Il désire cependant un Bref, pour marquer qu'on accepte sa soumission. 549, 559, 575. On promet ce Bref. 552, 554, 555, 563. Ses adversaires tâchent de l'empêcher. 564, 572. On y fait des suppressions. 565, 572. Texte de ce Bref. 568. Fénelon reçoit une lettre du Roi pour convoquer les évêques de sa province. 549. Il écrit à cet effet à l'évêque de Saint-Omer. 557. Ce qu'on peut conclure de la lettre du Roi. 561. Ses parties demandent, dans l'assemblée de Paris, la suppression de ses défenses. 578, 579. Cette mesure est odieuse et injuste. 592. Ses dispositions à cet égard. 580. Les exemples qu'on allègue se tournent en preuves pour lui. 582. Détails sur l'assemblée provinciale de Cambrai. 584. Fénelon envoie à Rome les actes de cette assemblée. 594. Il ne peut consentir qu'on excuse indirectement son livre. **11.** 4, 17. En quel sens il ne s'est pas rétracté. 18, 22. Mesures odieuses que l'on prend pour s'assurer de sa soumission. 32. On l'avertit en secret qu'on veut le mander à l'assemblée du Clergé de 1700, pour y renouveler, avec des explications amples et précises, la condamnation de son livre. **5.** 216. Le Roi lui demande de donner un second Mandement pour publier le Bref du Pape. **11.** 41. Dispositions de Fénelon à l'égard de l'évêque de Chartres qui vouloit lui écrire. **2.** 458. — **11.** 45. Il refuse de laisser publier des écrits composés pour sa justification. 52. (Voyez GERBERON.) Le P. La Chaise lui communique les lettres écrites à Rome par Bossuet pendant son affaire : ce qu'il en pense.

59. Fénelon a aussi copie de la correspondance des agens de ses adversaires à Rome. 10. 455. — 11. 61. Le Pape Innocent XII veut le faire cardinal : on l'obsède à la mort pour l'empêcher de le déclarer. 64.

Rapports de Fénelon avec Mme Guyon. Quand il a commencé à la connoître. 2. 39. — 11. 78. Ne l'a introduite en aucun lieu. 2. 39. Est prévenu contre elle. 7. 457. Demande qu'elle explique sa doctrine : elle le fait. *ibid.* Est édifié d'elle pour ce qu'il en a vu. 2. 39. — 7. 459. — 9. 26, 186, 410, 501. — 10. 239. Promet de ne rien dire ni pour sa personne ni pour ses ouvrages. 2. 44, 47. Mme de Maintenon voudroit qu'il déclarât ce qu'il pense de la doctrine de Mme Guyon, avant sa nomination à Cambrai. 139, *note*. Il ne croit pas pouvoir condamner sa personne. 7. 221, 223, 339. — 9. 301. Il importe peu à l'Église qu'il la croie bonne. 8. 32. S'est abstenu d'examiner ses écrits. 7. 221. Il désire être bien avec M. de Noailles, mais ne convient pas que Mme Guyon ait tort. 213, *note*. Ce qu'il pense de l'Ordonnance de M. de Chartres contre elle. 214. Ne veut se mêler d'elle ni directement ni indirectement, mais ne peut parler contre sa conscience. 223, 248, 295. On veut qu'il témoigne qu'on a eu raison de censurer ses livres. 228. Il en écrit à Mme de Maintenon. 229. Il répond de faire expliquer précisément Mme Guyon. 235, 238. Déclare à plusieurs personnes qu'on a eu raison de censurer ses livres. 240, 242, 257. Raisons qui l'empêchent de les censurer sans explication. 240. Il est prêt à signer un formulaire contre cette dame, si l'Église l'exige. 249, 315, 368. Il dresse un projet de soumission pour elle. 259. La laisse au jugement de ses supérieurs. 340. Ne veut point ébranler les censures des évêques contre elle, quoiqu'il ne puisse y adhérer sans déshonneur. 437, 459. A parlé suffisamment de ces censures dans sa lettre au Pape. 452 et suiv. N'a point d'autorité pour examiner cette dame. 459. A cessé tout commerce avec elle quand on a commencé à parler contre elle. 9. 26. Il ne peut souffrir que l'on confonde sa cause avec celle de Mme Guyon. 26, 111. Il a toujours condamné ses livres dans leur sens naturel. 260, 276, 282, 301, 315, 336, 348, 363, 425. — 10. 46, 153. On fait courir à Rome sa lettre à Mme de Maintenon touchant Mme Guyon : impression qu'elle produit. 9. 124, 141, 154, 173, 178, 201, 214, 285. Cette lettre le justifie. 191, 208, 261, 285. Il expose au Pape sa conduite par rapport à cette dame et à ses écrits. 189, 245. — 10. 153. Son livre n'est point une apologie de Mme Guyon. 9. 247, 323, 335, 355. On est satisfait à Rome de sa justification par rapport à cette dame, et on blâme le procédé de ses adversaires. 10. 221. On a attaqué Mme Guyon parce qu'on vouloit perdre Fénelon dans l'esprit du Roi. 11. 119.

Fénelon est en paix dans son diocèse après l'affaire de son livre, et n'a d'épines que de la part de ses suffragans. 1. 79. Il n'écrit à Paris que par des voies sûres, et à très-peu de personnes. 80. — 2. 451. Il use de réserve pour ne point compromettre ses parens et ses amis. 5. 220. — 6. 281 et *note*. Il désire que les maisons des Jésuites soumises à la domination espagnole par le traité de Ryswick, continuent à dépendre du provincial de la

Flandre française. 5. 232. Il publie une *Ordonnance* pour la vente des blés du Câteau-Cambrésis. 134. Adresse à M. de Pontchartrain des réclamations sur une nouvelle charge imposée au clergé du Cambrésis. 138. Reçoit du Roi la permission de visiter la partie espagnole de son diocèse. 141. — 8. 276. Félicite le pape Clément XI sur son exaltation. 2. 422. Ne trouve pas à propos qu'on demande au Roi d'étendre l'exécution de l'édit de 1695, sur la juridiction ecclésiastique, aux pays nouvellement réunis à la France. 5. 249. S'oppose à l'établissement d'un tribunal d'officialité dans le ressort du Parlement de Paris. 254. Ses rapports avec ses suffragans pour diverses affaires de juridiction. 256 et suiv. Veut maintenir son église dans l'exemption du droit de *joyeux avènement*. 71. Il compose un *Mémoire* à cet effet. 73. (Voyez JOYEUX AVÈNEMENT.) Sa sollicitude pour divers objets d'ordre et de discipline dans son diocèse. 142, 143, 145, 168. Il ne décide rien de son propre sens dans le gouvernement de son diocèse. 7. 314. Il a un vicariat composé de personnes du pays. 3. 288. Son attention au choix des curés, et des sujets qu'il présente pour les bénéfices. 5. 170, 176. Sa conduite à l'égard d'ecclésiastiques scandaleux, 173, 183, 185. — 11. 159 : ou suspects sur la doctrine. 5. 187. Sa précaution pour donner des certificats. 8. 551. Embarras que lui causent des canonicats de son diocèse à la nomination du Pape. 2. 100. Son attention pour les communautés religieuses, et pour la nomination de leurs supérieurs. 511, 516. — 4. 448. — 5. 235, 236, 243, 246. Son zèle pour le maintien de l'abstinence du Carême. 148, 149. Le Pape approuve sa fermeté à cet égard. 142. Ses soins pour conserver intacte sa juridiction. 4. 378 et suiv. — 5. 152, 158, 195, 265 et suiv. (Voyez SOLDATS.) Sa délicatesse par rapport à une ordination qu'on lui proposoit. 168. Il blâme l'indiscrétion d'un prédicateur, et désire que ses supérieurs l'éloignent sans bruit. 146. Donne des conseils pour M. de Coëtlogon, évêque de Tournai. 3. 54. Est affligé de sa mort. 136. Demande au prince Eugène sa protection pour les églises de Tournai et des environs. 264.

Fénelon a une entrevue avec le Duc de Bourgogne après cinq ans d'absence. 1. 130. — 2. 454. — 6. 379, 380. Seconde entrevue avec le prince. 1. 138. (Voyez LOUIS, Duc de Bourgogne.) Il est consulté sur l'affaire des cérémonies chinoises. 2. 464 et suiv. (Voyez CHINE.) Il prépare un Mandement contre le *Cas de conscience*. 500, 514. (Voyez ce mot.) Il redoute d'écrire sur cette matière. 501. Ne voit rien de bon, que l'absolue soumission et la docilité pour l'Eglise. 3. 8. Il envoie au Pape Clément XI son *Instruction pastorale* sur le *Cas de conscience*. 14. Il pardonne les intrigues les plus injustes à ceux qui vont fouiller dans ses intentions. 20. Souhaite que la nouvelle Bulle demandée par le Roi s'explique nettement sur l'infaillibilité de l'Eglise, touchant les textes dogmatiques. 30. Circonstances favorables pour une pareille décision. 34. On répand le bruit que Fénelon a fait l'Oraison funèbre de Bossuet. 42. Ce qu'il répond. 43. Il corrige, dans une seconde édition de son *Instruction*, une assertion relative à Baïus. 45. Différence qu'il trouve entre le sens propre d'un texte, et le sens personnel de l'auteur. 48. Ecrits faits contre son *Instruction*. 50. Il publie

de nouvelles Instructions. 55. Donne son avis sur les moyens de terminer le différend élevé entre le clergé de Hollande et le saint siège. 59. (Voyez CODDE.) Les Jansénistes se déchaînent contre Fénelon. 78, 79. Le Pape désire que les *Instructions* de Fénelon soient traduites en latin. 81. (Voyez CLÉMENT XI, GABRIELLI.) Fénelon correspond avec le cardinal de Bouillon; il l'exhorte à faire un saint usage de ses disgrâces. 95. (Voyez BOUILLON.) Il écrit au Pape sur les vertus de saint Vincent de Paul. 103. Fait un Mandement sur la bulle *Vineam Domini*. 116. (Voyez BULLE.) Il va aux eaux de Bourbon, et passe par Paris, sans voir que très-peu de personnes. 125. Désire que l'on fasse la paix. 1. 175. S'occupe d'un travail sur la doctrine de saint Augustin, touchant les matières de la grâce. 176, *note*. Le duc de Chevreuse lui donne son avis sur cet ouvrage. 178. Il veut le refaire tout entier. 342, 378. Voudroit donner une nouvelle édition de ce père. 386, 418. Fait un abrégé de son grand ouvrage sur ce père. 540. (Voyez AUGUSTIN.) Fénelon adresse au pape Clément XI un *Mémoire* touchant une accusation qu'on intentoit contre lui, de n'avoir rien dit, dans ses *Instructions*, de l'infaillibilité du Pape. 3. 135, 250. (Voyez PAPE.) Il lui rend compte du sacre de l'Electeur de Cologne. 138. Ce prince consulte Fénelon sur les questions du temps; il approuve sa conduite. 153. (Voyez COLOGNE.) Le cardinal de Bouillon félicite Fénelon d'un noble procédé envers l'évêque de Saint-Omer. 158. Fénelon écrit contre le *silence respectueux*. 160, 167, 168, 191, 194, 197.

Il rend compte au ministre de la guerre, des blés qu'il a en sa disposition, et les lui offre pour le service des armées. 184, 205. Son désintéressement à cet égard. 426. Le duc de Chevreuse travaille à le faire payer. 475. Raisons de Fénelon pour ne point écrire au cardinal de Noailles, à l'occasion de la mort du maréchal son frère. 188. (Voyez II, NOAILLES.) Il explique un de ses Mandemens, auquel on donnoit de malignes interprétations. 192. Ses craintes sur le sort de la ville de Cambrai : sa répugnance à passer sous un gouvernement ennemi, quoiqu'il n'ait par lui-même aucune ressource. 207, 345, 350. Se laisseroit mettre en prison, mais ne prêteroit aucun serment aux ennemis; ne feroit que ce qui plairoit au Roi. 375. Son indifférence par rapport à un voyage qu'on désiroit qu'il fît à Paris. 1. 322. Fait divers voyages à Chaulnes. 177, 301, 411 et suiv. 526, 581, 596. — 2. 125, 226, 239. — 6. 555. Il écrit contre la *Théologie* de Habert. 303, 318, 381. (Voyez HABERT, III. TELLIER.) Il adresse des réclamations à l'évêque de Tournai sur une thèse répréhensible soutenue à Lille. 3. 224. Son zèle pour la répression du Jansénisme. 237 et suiv. Il ne désire point revenir à la cour, et prie le P. Le Tellier de ne se commettre en rien pour cela. 244. Obstacles à son retour; la politique du Télémaque, et son livre des *Maximes* : intention qu'il a eue en le composant. 245. L'a sacrifié avec joie et docilité. 247. (Voyez TÉLÉMAQUE.) Le Roi, pour s'assurer de sa doctrine, devroit prendre la voie canonique en s'adressant au Pape. 1. 324. Fénelon compose un *Mémoire* libre et fort sur la cour de Rome. 333. — 3. 396. (Voyez ALAMANNI, FABRONI,

PAPE, ROME.) Les Romains ne sauroient trouver un Français qui leur donne plus que lui, ni de meilleur cœur. 334. Le Pape est content de sa doctrine sur l'infaillibilité contestée. 336. Fénelon a fait son écrit selon Dieu, de manière que, s'il revenoit en France, il ne montrât qu'un vrai zèle pour l'Eglise et pour l'Etat. 348. Est tout prêt à se taire; consent qu'on brûle son écrit. 349, 380. Compose, sur les affaires générales de l'Etat, des *Mémoires* qu'il envoie aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. 367, 370, 527, 531, 538. Est prêt à donner sa vie pour le Roi et la maison royale. 370, 378, 397, 553. (Voyez LOUIS XIV.) Ne voyant plus de ressource après la rupture des négociations, il propose des mesures extraordinaires pour sauver la France. 388. Veut qu'on consulte les notables. 390. Ne propose point les Etats-généraux; pourquoi? 391. Ses vues sur la paix. 416, 530. Grandes dépenses auxquelles il est obligé. 2. 130. Il offre sa vaisselle d'argent, son blé, etc., pour le service de l'Etat. 1. 529. Veut faire à ses dépens un service pour le duc de Berri, si le Roi n'en demande point. 2. 245. Il s'emploie pour faire cesser les maux qui désolent l'Eglise de Tournai; Lettres et Mémoires qu'il compose à ce sujet. 5. 272 et suiv. (Voyez BEAUVAU (René-Fr. de), BERLO, TOURNAI.) Il reçoit un Bref du Pape qui le charge de lui rendre compte de la séduction des fidèles par les hérétiques du côté de Lille. 1. 457. Il rend compte à Sa Sainteté de l'état de la religion dans les Pays-Bas. 3. 375. Lui montre que l'on y a plus à craindre du Jansénisme que du Calvinisme. 379. Reçoit un nouveau Bref du Pape. 430. Vues de Fénelon sur le choix d'un premier président du Parlement. 1. 484, 487. Il s'occupe de répondre au P. Quesnel, mais ne peut rien lui dire de raisonnable, qu'après avoir convaincu Habert. 524, 534. Fait un Mémoire abrégé de son ouvrage contre ce docteur, pour l'envoyer au Pape. 525. Ses instances auprès du Roi pour confier son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice. 544. — 5. 229. Combien il est touché de la mort de la Duchesse de Bourgogne; ses inquiétudes sur la santé du prince son époux. 1. 545. — 3. 487. Il envoie pour ce prince des réflexions tirées de saint Augustin, et convenables à sa situation. 1. 548. Sa douleur de la perte du prince. 550 et suiv. (Voyez LOUIS, Duc de Bourgogne.) Combien on doit désirer et acheter la paix; *ibid.* 563, 572. Le Roi veut avoir l'avis de Fénelon sur un *Mémoire* composé par le Dauphin, touchant les affaires du Jansénisme. 3. 521. Lettre du prélat à M. Voysin sur ce sujet; *ibid.* Il réfute un *Mémoire* du cardinal de Noailles en réponse à celui du Roi. 1. 560. Dans quel esprit il fait cette réfutation. 561. (Voyez II. NOAILLES, et III. TELLIER.) Envoie au Duc de Chevreuse la copie d'une lettre de la maréchale de Noailles, et de la réponse qu'il veut y faire, et le consulte sur cette réponse. 562. (Voyez III. NOAILLES.) Il demande au Roi d'autoriser les amis de la saine doctrine à la défendre par leurs écrits. 4. 139, 155. Il expose le projet de son *Instruction en forme de Dialogues*. 1. 566. Voudroit que quelques évêques l'approuvassent. 569. Cet ouvrage est loué universellement. 2. 239, *note*. — 4. 483, 484, 497, 507, 523. Demande un grand-vicaire qui pût le soulager; qualités qu'il désire

trouver en lui. 2. 180. Fénelon donne son approbation aux *Réflexions* du P. Lallemant *sur le nouveau Testament*. 2. 213. — 4. 223. (Voyez LALLEMANT.) Prie pour le Pape sans intermission, et lui fait insinuer ce qu'il lui paroît nécessaire de faire à l'égard de la Bulle que l'on prépare contre le P. Quesnel. 4. 283. (Voyez BULLE, CLÉMENT XI, DAUBENTON, JANSÉNISME, QUESNEL.) Il fait exposer au saint Père les raisons qui doivent le déterminer à accorder les Bulles de l'abbé de Saint-Aignan. 302. (Voyez BEAUVILLIERS, Fr. Honorat de). Se justifie auprès du Roi touchant les ouvrages qu'on fait courir sous son nom. 308. Déclare au ministre qu'il a été absolument étranger aux démarches qu'on a faites pour lui obtenir la permission d'aller à Paris voir sa nièce malade. 322. Ne songe qu'à se préparer à la mort, en servant l'Eglise dans sa place. 323. Compose un Mémoire sur la forme d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. 333. Consolation qu'il éprouve en lisant cette constitution. 350. Fait un Mandement d'acceptation pour la partie de son diocèse qui est sous la domination impériale. 2. 240, 245. Ce Mandement est admiré généralement. 4. 482, 484, 487, 497, 506. Son dessein en le composant. 486. Ses vues sur les moyens de procéder contre les prélats réfractaires. 511, 516, 519, 527, 532, 554. (Voyez CONCILE.) Croit que le saint siège doit envoyer la constitution à toutes les églises catholiques. 577. Désire avoir un coadjuteur; 2. 268 : mais voudroit le connoître à fond. 271. Les temps orageux présens et à venir l'éloignent d'une démission absolue; *ibid.* Il n'est plus qu'un squelette qui marche et qui parle; ses occupations le surmontent. 6. 55. Sa vie est triste et sèche comme son corps. 117. Il ne vit plus que d'amitié, et c'est l'amitié qui le fera mourir. 2. 247. Il méprisoit la vie, et parloit de la mort avec épanchement de cœur. 11. 190. Ses inquiétudes sur la maladie du duc de Beauvilliers. 1. 592. Il console la duchesse de la perte de son époux. 595. Un accident qui faillit le faire périr, est pour lui un avertissement de se préparer à la mort. 11. 190. Ses dernières lettres portent une empreinte de tristesse, et de pressentiment de sa fin prochaine. 1. 595, 600, 601. — 2. 266. — 11. 191. Aussitôt qu'il se sent attaqué il se prépare à la mort, et demande les sacremens; *ibid.* Il manifeste ses sentimens sur le livre des *Maximes*; *ibid.* — 4. 597. Demande au Roi de lui donner un successeur pieux et zélé, et de finir l'affaire de son séminaire. 598. Dans ce douloureux état, la lecture de l'Ecriture sainte faisoit toute sa consolation. 11. 192. Ses dernières paroles furent un évangile de paix; *ibid.* Regrets à la mort de Fénelon. 4. 592, *note*; 599, 600, 602. Testament de Fénelon. 11. 139. Il y déclare encore ses vrais sentimens par rapport à son livre des *Maximes*; *ibid.* Soumet à l'Eglise tous ses écrits. 140. Désire que ses funérailles se fassent avec simplicité. 141.

Témoignages d'estime du pape Clément XI pour Fénelon. 2. 452. — 3. 322. — 4. 219, 369, 450, 497, 500, 506. — 11. 8. Il pensoit à le faire cardinal. 4. 591, *note*. Témoignages de cardinaux et prélats. 497, 507. — 8. 428, 431. — 9. 19, 78. (Voyez ALAMANNI, BENTIVOGLIO, CARDINAUX, COLLOREDO, CUSANI, DELFINI, DENHOFF, FABRONI, GABRIELLI, NIGRONI, PAULUCCI, QUIRINI, SACRIPANTE, etc.)

Fénelon étoit lié avec plusieurs hommes de lettres, ses contemporains. (Voyez LALLEMANT, LAMBERT, LAMI, MOTHE (Houdar de la), QUIRINI, SACY, SANADON, SANTEUL, etc.)

Fénelon a mené une vie occupée de ses devoirs, remplie des vertus qui avoient rapport à son état. **11.** 151, 187 et suiv. Il s'est adonné avec zèle à la direction des personnes de toute condition : lettre touchante à un militaire, pour l'exhorter à revenir à la pratique de la religion. **5.** 480. Il continue de le fortifier et de l'instruire. 482 et suiv. Lettres à des religieuses; 363 et suiv. : à diverses personnes de piété qui vivoient dans le monde; **6.** 3 et suiv. : à des personnes de la cour. **5.** 452, 515. (Voyez CHAULNES, CHEVREUSE, COLBERT II et IV, COLOGNE, DIRECTEUR, GRAMONT, LAMI, MAINTENON, MAISONFORT, ORAISON, RISBOURG, VOIES INTÉRIEURES.)

Application de Fénelon à remplir les devoirs de son ministère pastoral. **6.** 136, 406, 493. — **8.** 506. — **9.** 462, 502. — **11.** 155. Son assiduité dans la visite de son diocèse. **2.** 70 et suiv. 238, 384, 429. — **6.** 192, 325, 326. — **11.** 178. Son amour pour l'Eglise. 172. Il s'applique à convertir les libertins et les hérétiques. 173. Sa docilité à l'autorité de l'Eglise. 174. Zèle qu'il a pour son troupeau. 175. Il parle familièrement aux soldats et aux gens de la campagne. 176. Console les prisonniers : fruits de son zèle à leur égard. 177. Visite les hôpitaux, y convertit des soldats; *ibid.* Vaque à la prédication jusqu'à la fin de sa vie. 178. Il est prêt à donner sa vie pour ses ouailles. 179. Il étoit homme de prière. 167. Assistoit les dimanches et fêtes aux offices de sa cathédrale. 168. Se préparoit chaque jour par plusieurs heures d'oraison à la célébration des saints mystères; *ibid.* Etudioit continuellement l'Ecriture, les Pères et les théologiens. 169. Son humilité; 151 : elle a été héroïque dans sa soumission au Bref qui a condamné son livre. 154. Il veut qu'on fasse de lui comme d'un mouchoir, qu'on prend, qu'on laisse, qu'on chiffonne. **1.** 581. Ne veut s'élever au-dessus de personne. 411. Ne connoit point d'homme plus petit que lui. **11.** 160. Veut être le plus petit des enfans de Dieu. **4.** 594. Est prêt à recevoir des avis et des corrections de toutes les bonnes ames. 595. Il y a en lui un fond d'amour-propre et de légèreté dont il est honteux. **6.** 135. Est à lui-même tout un grand diocèse qu'il ne sauroit réformer. 136. Il est sec, rebutant, négligent, manque d'attention et de délicatesse; 366 : distrait et peu compatissant. 420. Passe sa vie à se fâcher mal à propos, à parler indiscrètement, et à s'impatienter. **1.** 474. Sa patience dans les affaires. **6.** 406. Sa douceur. **3.** 8. — **11.** 155, 159. Il n'aimoit point les railleries piquantes. 157. Sa bonté et son indulgence pour ses domestiques; *ibid.* 158. Conseils sur la conduite qu'on doit tenir à leur égard. **6.** 194. Sa mortification. **11.** 160. Il observoit un régime sévère pour la nourriture. 161. Son application à combattre sa volonté et son humeur avoit produit en lui l'égalité d'esprit, l'affabilité, la complaisance. 162. Son palais de Cambrai est brûlé, sans qu'on en ait rien pu sauver. **7.** 379. Il reçoit cette nouvelle avec la tranquillité que la vertu solide peut donner. 383. Il étoit détaché des biens et des honneurs. 163. Pratiquoit la pauvreté dans ses habits, même d'église.

164. Dans cet esprit, ne portoit point une croix enrichie d'émeraudes que l'Electeur de Cologne lui avoit donnée. 165. N'avoit dans son palais aucun meuble qui sentît le faste; *ibid.* Ne portoit jamais d'argent sur lui, qu'en voyage et par nécessité. 166. Fait distribuer aux pauvres une somme qu'il avoit été obligé de recevoir; *ibid.* Sa simplicité; en quoi il la faisoit consister. 170. Ne pouvoit supporter la cérémonie. 171. Aime bien que son neveu goûte la *pauvre Ithaque* et les *pénates gothiques* de ses pères. 2. 263. Charitable envers les pauvres, il l'étoit surtout à l'égard des pauvres malades. 11. 180. Ses aumônes immenses pendant la guerre et la disette. 181. Il loge jusqu'aux animaux dans son palais. 182. Sa confiance en la Providence; *ibid.* Il reçoit des blessés dans son séminaire; *ibid.* Son palais est la ressource des officiers. 183. Il entretient à ses dépens beaucoup d'ecclésiastiques pendant leurs études, soit à Cambrai, soit à Paris. 184, 185. Il assiste long-temps une communauté naissante. 185. Sa libéralité lui fait gagner une ame à Dieu. 186. Sa générosité pour les médecins qui avoient soigné son neveu blessé. 2. 227, 228. (Voyez VIII. FÉNELON, ci-après.) Ses offres généreuses pour subvenir aux besoins de l'Etat. 1. 184, 205, 426, 529. — 2. 350. Sa reconnoissance pour les bienfaits du Roi. 1. 61 et suiv. — 3. 248. — 5. 407. — 11. 183. Il se charge des frais de l'éducation d'une jeune Anglaise. 3. 201. (Voyez OGELTHORPE.) Il donne à sa cathédrale un ostensoir d'or. 2. 251. Description de ce monument. 11. 260, *note.* Il est l'occasion d'une controverse. 239 et suiv. Amour de Fénelon pour ses parens. 1. 360. — 2. 4, 7, 28, 29, 31, 47, 52, 57, 60, 61, 71, 164, 241, 242, 246, 249, 253, 257, 270, 272. Il fait donner une somme d'argent à deux de ses parentes, qui étoient venues à la cour. 11. 44. (Voyez HÉBERT.) Pourquoi il ne lègue point son héritage à ses parens. 143. (Voyez BEAUMONT, CHANTERAC, CHEVRY, et les articles suivans.) Il soulage sa nourrice, et en demande des nouvelles. 2. 264. Sa tendresse pour ses amis. (Voyez AMI, BEAUVILLIERS, CHAULNES, CHEVREUSE, DESTOUCHES, LAMI, LANGERON.)

Eloges de Fénelon prononcés à l'Académie. 11. 204 et suiv. Le *Deuil de la Religion,* élégie latine sur sa mort, par le P. Porée, Jésuite. 211. Fénelon est taxé de fanatisme par Beausobre. 193. Il est justifié par l'abbé Galet. 194. On l'a donné dans ces derniers temps pour un partisan de la tolérance philosophique : combien mal à propos. 216 et suiv.

IV. FÉNELON (Joseph-François, chevalier, puis comte de). Sert en Espagne sous le maréchal de Noailles. *Lettr. inéd.* 9. (Voyez I. NOAILLES.) Sollicite une place d'exempt des gardes : son frère répugne à l'y voir. 2. 21. Il en écrit au duc de Noailles. 316. Il l'engage à cultiver l'abbé Dubois. 28. Le chevalier n'a pas toujours eu une conduite bien réglée; elle change : joie de Fénelon : il lui parle de son salut. 30. Sur une grâce que désire le chevalier. 42. Fénelon l'exhorte à une piété solide. 47. Il lui apprend les bruits qui courent de son mariage avec la marquise de Laval. 54. Le Roi est prévenu contre lui; Fénelon ne peut rien demander en sa faveur. 56. Mémoire au maréchal de Noailles sur les services du chevalier. 57. Fénelon lui donne des avis sur la manière de se conduire à l'armée. 59. Il le console

de quelques disgrâces. 60, 61. Le comte écrit au cardinal Colloredo sur l'affaire du Quiétisme. 8. 229.

V. FÉNELON (Henri-Joseph de), dit le marquis de Salagnac, frère des précédens. A en vue le gouvernement de Salces. 2. 6. Fénelon écrit en sa faveur; *ibid.* Il s'entremet pour lui dans une fâcheuse affaire. 35 et suiv. 40. Il est condamné par les juges qu'il a choisis. 41. Il n'entend pas raison. 44, 46, 48. Il écrit à l'archevêque de Cambrai sur un voyage que projetoit un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison. 64. Le prélat consent à ce voyage, et donne des avis à ce sujet. 65.

VI. FÉNELON (François de), petit-neveu de l'archevêque de Cambrai. Est écolâtre de Cambrai. 2. 124. Va à Tulle; l'évêque veut le retenir. 125, 129. Sa santé est mal assurée. 256. Il témoigne à l'abbé de Beaumont le plaisir qu'il aura de le revoir, et lui donne des nouvelles de son oncle. 276. Fénelon le nomme son exécuteur testamentaire. 11. 144.

VII. FÉNELON (François-Barthélemi de), dit l'abbé de Salignac, frère du précédent. Fénelon l'engage à faire de continuels progrès dans l'étude et dans la piété. 2. 136. Témoignage avantageux qu'on rend au prélat de sa capacité et de sa conduite. 3. 403. — 5. 318. Fénelon le prie de demander une bourse au collège des Jésuites pour un enfant qui lui étoit recommandé. 137. L'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie. 138. Fénelon le trouve très-bon enfant. 142. Craint qu'il ne se soit relâché sur l'étude. 229. Avis touchans sur sa conduite au collège. 235. Il a une aimable docilité pour écouter tout. 4. 383. Fénelon espère le trouver mûri et avancé dans ses études : conseils sur sa conduite. 245. Fénelon désire le connoître à fond : il le trouve léger. 281.

VIII. FÉNELON (Gabriel-Jacques, marquis de), frère des deux précédens. Son oncle voudroit le faire élever avec le marquis de Laval. 2. 31. L'exhorte à prendre conseil de gens sages sur le lieu où il doit servir dans les armées. 106. Il va servir en Dauphiné : conseils sur sa conduite. 108, 112, 123, 124, 157. Doit commencer par gagner l'estime et l'amitié des officiers. 109. Fénelon le félicite de sa conduite. 110, 114. Lui recommande un neveu de l'évêque de La Rochelle. 111. Le prie de veiller sur son jeune frère. 116. Lui en demande des nouvelles, et lui donne des conseils pour ce jeune homme. 119. L'engage à voir les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille. 120. Le marquis reçoit une blessure grave à l'affaire de Landrecies. 1. 488 et *note*. — 5. 318. Sa jambe demeure ouverte. 2. 146. Fénelon lui indique les personnes qu'il doit cultiver. 140, 168. Ne veut pas qu'il s'expose mal à propos, ni qu'il manque d'aller où son devoir l'appelle. 142, 143, 145, 148, 149. Le charge de commissions pour le maréchal de Villars. 144, 147, 151. Le marquis doit se rendre assidu auprès des généraux, afin que l'ombre de son oncle lui facilite quelque accès pendant qu'il est au monde. 151. Fénelon veut qu'il vienne à Cambrai. 152. Il obtient un congé. 154. Il va aux eaux de Bourbon. 155. Fénelon lui recommande des précautions pour sa jambe. 156. Avis pour sa conduite intérieure. 155, 159,

160, 167, 186, 192, 196, 202, 221, 224, 229, 247, 254, 255, 259, 261, 264, 266. Lui envoie un Mémoire pour le ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir à la cour et dans le monde. 161, 166. Avis pour son jeune frère. 164. Doit employer pour guérir sa jambe les plus habiles chirurgiens. 172 et suiv. L'argent ne lui manquera point. 178, 213, 220, 225. Lui donne des conseils sur un achat de terres. 181. Le prémunit contre le poison des amitiés mondaines. 192. L'exhorte à une patience soutenue d'humilité. 193, 203, 212, 215. Le marquis est d'une raison saine au-dessus de son âge. 1. 575. — 4. 184. D'une égalité et d'une fermeté parfaites par esprit de christianisme. 191, 198. Plus on le voit, plus on le trouve aimable. 194. Il peut rendre compte de ce qu'il a vu sur la frontière, touchant les généraux et officiers. 1. 575. Fénelon lui peint le caractère de ses jeunes frères. 2. 201, 205, 209, 214, 220, 230, 260, 261. L'engage à se lier avec M. Dupuy. 205. L'attend au plus tôt à Cambrai; soin qu'on aura de santé. 232, 234. Le presse d'aller aux eaux de Barège. 236, 245, 254. Lui recommande le soin de santé. 246, 249, 253, 267. Lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque. 278. Le presse de revenir à Cambrai. 281, 284. Le marquis de Fénelon écrit à l'abbé Bossuet, évêque de Troyes, au sujet d'une lettre de l'abbé de Saint-André concernant la controverse du Quiétisme. 11. 57. Compose une *Vie* abrégée de l'archevêque de Cambrai. 76, *note*. Communique au cardinal de Noailles les faits qu'il a insérés dans cette *Vie*. 58. Croit que l'évêque de Meaux a montré trop de chaleur dans la dispute du Quiétisme; *ibid.*

IX. FÉNELON (Marie-Thérèse-Françoise de), marquise de Laval, fille d'Antoine, n. I. Fénelon lui abandonne le soin de ses affaires temporelles. 2. 13. La presse de terminer ses affaires de famille. 16, 30. L'engage à accepter une place de dame d'honneur dans la maison de Condé. 17, 20. Louis XIV est d'avis qu'elle l'accepte; *ibid.* Raisons de la marquise pour refuser. 23. Fénelon ne peut solliciter une charge pour le fils de la marquise. 25. Il voudroit qu'elle fît élever son fils avec un de ses petits neveux. 31. Engage la marquise à quelques démarches pour une affaire de son frère aîné. 44, 46, 48. Il la dissuade de quelques préventions qu'elle avoit contre lui. 51. Lui fait part de sa nomination à l'abbaye de Saint-Valeri; *ibid.* et à l'archevêché de Cambrai; 53 : de ses projets pour le choix de ses domestiques; *ibid.* 55, 61. Il la console de quelques malheurs. 60. L'engage à venir le visiter à Cambrai. 70. Lui donne des avis sur la conduite de son fils. 71, 73, 103. Elle écrit à Fénelon à ce sujet une lettre qui l'afflige : raisons qu'il a eues de lui donner ces avis. 105. Le prélat désire qu'elle remette un rendez-vous au printemps, de peur de nuire à sa santé. 172. Charge son neveu de l'entretenir sur ses dispositions par rapport à ses biens, en cas de mort de son fils. 242.

FERMETÉ. La véritable est douce, humble et tranquille : qualités qu'elle doit avoir pour agir à propos. 6. 28.

FERRARI (Th. M.), cardinal. Fénelon lui écrit; le cardinal veut lire deux fois son livre, et sa Lettre pastorale. 8. 298. Il est nommé pour présider aux

congrégations. 370. Ne paroît point contraire à Fénelon. 431, 435. Lit la *Préface* de Bossuet. 500. S'éclaircit avec l'abbé de Chanterac. 502, 567. — 9. 493, 562. — 10. 392. Ne se laisse pas pénétrer. 8. 546. Loue Fénelon. 9. 58. Ne s'attache point aux faits allégués contre lui. 175. Etudie par lui-même, et cherche sincèrement la vérité. 564. Est un des rédacteurs du Bref contre Fénelon. 10. 362, 369. Bonnes qualités de ce cardinal. 547. Il assiste aux conférences pour l'examen du livre du P. Quesnel. 4. 326.

FERVEUR. Pourquoi Dieu permet la diminution de la ferveur sensible. 6. 36. En quoi consiste la véritable ferveur. 96. C'est un don de Dieu qu'il retire comme il lui plaît. 101. Exhortation à reprendre la première ferveur. 563, 565.

FIDÉLITÉ; voyez AME.

FLAMANDS. Leur caractère. 7. 546. Ils aiment Fénelon. 8. 29. Usages singuliers des couvens de filles de ce pays. 7. 200. Les coutumes des Flamands sont éloignées de celle de France : ces peuples en sont jaloux. 3. 54.

FLEURY (Claude), nommé sous-précepteur du Duc de Bourgogne, est expert dans l'art de former des princes. 11. 203. Il goûte les poésies de Santeul. 2. 314. Fénelon lui adresse des plans d'études pour le Duc de Bourgogne. 352 et suiv. Cet abbé est conservé sous-précepteur des princes, par la protection de Bossuet. 9. 206. Il a des préjugés sur l'autorité spirituelle et temporelle. 1. 458 et *note*. Fénelon le croit fort bon homme. 459. Il trouve son *Histoire ecclésiastique* utile et agréable. 5. 338.

FLEURY (le cardinal de) peint bien l'agitation des esprits dans la Faculté de Théologie et dans le clergé après la mort de Louis XIV. 4. 592.

FOI. Ce qui n'est point de foi doit être laissé à la liberté des opinions. 4. 307. Son obscurité et l'obéissance à l'Evangile ne nous égareront jamais dans l'oraison. 5. 362. Ce n'est pas assez d'être chrétien par la foi, il faut l'être par les mœurs. 426. Nourrir son cœur par les paroles de la foi. 447. Marcher dans les ténèbres de la foi, sans s'arrêter aux lumières de la raison. 6. 121. On veut des sûretés, des lumières extraordinaires, et même des prédictions pour se contenter dans l'obscurité de la pure foi, c'est vouloir voir le soleil à minuit. 131. En quoi consiste l'esprit de foi. 280. Sur l'état de la pure foi et la soustraction de la ferveur sensible. 1. 208. En quoi consiste l'exercice du pur amour et de la pure foi tout ensemble. 5. 365. Ce qu'opère la vie de pure foi. 6. 328.

FOIBLESSE. Ne pas s'étonner de ses foiblesses, et se défier beaucoup de soi-même. 1. 337. Utilité de sentir notre foiblesse à la vue de la mort. 6. 37. Dieu humilie l'ame par le sentiment de sa foiblesse. 134. Comment on doit agir avec une personne qui se laisse aller à sa foiblesse. 91.

FONTANINI (Juste), archevêque d'Ancyre, a laissé beaucoup d'ouvrages estimés sur diverses matières. 3. 395, *note*. Fameux dans la dispute diplomatique touchant la ville de Comacchio; il est fait camerier d'honneur du Pape. 396.

FORMULAIRE. Conduite à garder envers une personne qui ne vouloit le signer, que sur l'autorité d'Arnauld. 3. 5.

FOUQUET (Gilles), frère du surintendant, est lié avec Mme Guyon. 7. 19.

FRANCE. Son état déplorable en 1708, 1709 et 1710; elle manque de tout, et dans les places en cas de siège, et dans les troupes faute d'argent. 1. 281, 388 et suiv. Craintes qu'inspire à Fénelon l'état des frontières. 317, 538. Dénuement des armées. 484. La licence des mœurs et l'irréligion augmentent à vue d'œil en France. 4. 222.

FRANÇOIS DE SALES (saint). Caractère de ce saint : son jour est une grande fête pour Fénelon. 6. 279. Pourquoi. 316. Ses livres examinés avec un zèle amer quand ils parurent. 7. 384. Ce qu'il dit des actes à faire dans l'état passif. 150. Fénelon recommande la lecture de ses ouvrages et de sa Vie. 5. 337, 441. Il a suivi sa doctrine sur les actes à retrancher dans la vie parfaite. 10. 149.

GABRIELLI (J. Marie), Feuillant, puis cardinal, est nommé examinateur du livre des *Maximes*. 8. 40. Il compose une défense de Sfondrate. 9. 461. L'envoie à Fénelon pour la faire imprimer; *ibid.* 487. — 10. 395. Parle en faveur de Fénelon dans la dernière congrégation. 474. Il félicite l'abbé de Chanterac de son heureux retour. 11 9. Fait l'éloge de la prudence de Fénelon, et du *Télémaque*. 2. 478. — 11. 10. Est prié de détromper le cardinal Colloredo. 35. Il témoigne à Fénelon la plus haute estime, et lui offre ses services. 2. 388. Raconte à l'abbé de Chanterac les circonstances de sa promotion au cardinalat. 390. Lui témoigne son estime et sa vénération pour Fénelon. 394. Lui écrit sur un livre du P. Massoulié, et sur un ouvrage contre le cardinal Sfondrate. 397. Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon de renouveler, en 1700, sa soumission publique au décret du saint siège contre son livre. 407. Il lui rapporte les circonstances de l'élection de Clément XI, dont il fait l'éloge. 408 et suiv. Il raconte à Fénelon plusieurs traits de la piété du même pontife. 424. Il manifeste au prélat les sentimens d'estime du Pape pour lui, et parle d'un agent du parti janséniste à Rome. 446, 452. Il a offert au Pape un nouvel opuscule de Fénelon sur le Jansénisme, qu'il ne croit pas pouvoir faire imprimer en Italie. 477. Ecrit à Fénelon sur un édit des Etats-généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 492. Fait l'éloge d'une dissertation de Fénelon sur le Mandement du cardinal de Noailles contre le *Cas de conscience*. 3. 3. Impression favorable de cette pièce sur le Pape. 4. Fénelon lui envoie un exemplaire de son *Instruction* contre le *Cas de conscience*. 16. Ses observations sur le Mandement de Fénelon pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. 82. Il parle de Fénelon à l'abbé Alamanni de la manière la plus honorable. 223. Prie Fénelon de continuer à l'instruire de l'état du Jansénisme en Hollande et en France. 373. Lui fait part d'une maladie où il a été abandonné des médecins. 412. Sa mort. 447.

GAILLANDE (J. Noël), docteur de Sorbonne, compose un livre contre le P. Quesnel : on veut le dénoncer en Sorbonne; mais on n'ose. 4. 178. (Voyez son article, ci-dessus pag. 319.)

GALLET ou GALET (l'abbé) étoit précepteur des enfans du duc de Chaulnes.

1. 584. Il va à Cambrai avec ses élèves. 586. Est très-appliqué à l'éducation de ces enfans. 588, 594. Ses bonnes qualités. 589. Douleur qu'il ressent de la mort de Fénelon. 11. 191, *note*. Il compose un *Recueil de ses principales vertus*. 145. Répond à une sortie violente de Beausobre contre l'archevêque de Cambrai. 195.

GAYE (Raymond). Fénelon désire l'avoir pour son séminaire. 5. 201. Il ne peut se résoudre à quitter Tulle. 202, 203, 205. Demande du temps. 7. 351. Ne promet de travailler à Cambrai que pendant un an. 5. 213. Il écrit à l'abbé de Chanterac une lettre pleine de vénération pour Fénelon. 8. 312. Il meurt en sortant de sa retraite de huit jours; *ibid.* Fénelon le regrette. 364.

GENS DE BIEN. Dieu permet quelquefois qu'ils soient chassés de l'Eglise, pour montrer avec quel désintéressement ils sont attachés à son service. 7. 211. Ils prient pour ceux qui les ont chassés, et Dieu leur prépare en secret la couronne qu'ils méritent. 212.

GÉOMÉTRIE. Par ses attraits diaboliques, elle éteint l'esprit intérieur de grâce et de recueillement. 5. 514.

GERBERON (Gabriel), Bénédictin, prétend que les écrits apologétiques de Fénelon sont opposés à la doctrine de saint Augustin : n'approuve point l'opinion de Bossuet sur le pur amour. 9. 145. Suggère à Fénelon des motifs pour ne point se soumettre au Bref de condamnation. 10. 487. Croit que le prélat n'auroit pas dû se soumettre, sans protester que la condamnation ne tomboit point sur ses sentimens. 11. 48. Lui offre de faire imprimer divers écrits pour la défense de son livre. 50. Le P. Gerberon est arrêté à Bruxelles, et mis en prison. 2. 511. M. de Bissy trouve dans les ouvrages de ce père plus de sincérité que dans les autres Jansénistes. 3. 299.

GILLOT (Germain), docteur de Sorbonne, est indiqué, tom. 1. 419, comme devant se trouver dans la *Notice des personnages*. Voyez sur lui une note tom. 4. 226 : elle suffit.

GIORI, prélat italien, intrigant, sert les adversaires de Fénelon auprès du Pape. 10. 370, *note*. — 11. 62.

GODET-DESMARAIS (Paul), évêque de Chartres. Ses bonnes qualités. 7. 9. Il autorise Fénelon à recevoir les vœux de Mme de la Maisonfort et à la confesser. 7. Son estime pour Fénelon. 47, *note*. Il engage M. Tronson à écrire décisivement à Mme de Maintenon sur les livres de Mme Guyon. 59. Publie une *Ordonnance* contre le Quiétisme : avis que lui donne M. Tronson à ce sujet. 214 et *note*. S'unit avec Bossuet pour amener Fénelon à condamner Mme Guyon. 223. Trop homme de bien pour être d'une cabale, mais prévenu sous main. 225. Est trop alarmé, mais agit par pur zèle de religion et par amitié pour Fénelon. 236. N'a pu être consulté sur le livre des *Maximes*. 343. Il condamne dans ce livre ce qu'il a approuvé dans celui de Bossuet. 3. 245. Prévient M. Tronson contre les tentatives qu'on pourroit faire en faveur de Mme Guyon. 7. 344. Fénelon veut lui témoigner sa confiance et sa déférence dans l'affaire de son livre. 351. Il lui demande ses avis, et le prie d'examiner le livre avec M. Tronson. 373. L'évêque de

Chartres envoie à celui-ci une lettre de Bossuet sur le livre des *Maximes*. 374. Ne veut point avoir communication secrète de la lettre de Fénelon au Pape sur son livre. 397. Le duc de Beauvilliers désire l'entretenir. 400. Eût souhaité que Fénelon accompagnât sa lettre au Pape d'un désaveu de ce qu'on trouve à redire dans son livre. 403. Trouve de la contradiction entre le livre des *Maximes* et les explications manuscrites de l'auteur. 419. Ses objections font plaisir à Fénelon. 420. Il souhaite que celui-ci termine la dispute par un désaveu pur et simple de son livre. 433. Croit que ce livre donne crédit au Quiétisme. 434. On craint qu'il ne garde pas de mesure. 436. Il est ébranlé par le P. Le Valois. 438. Approuve la doctrine de Fénelon sur l'espérance. 446, 447, 466. On ne peut compter sur lui. 468. Fait des objections frivoles; 476 : et des remarques outrées. 482. Poussé par Bossuet, qui le dit foible. 494, *note*. Est en société étroite avec Bossuet, et fait des assemblées contre Fénelon. 499 et suiv. Confère avec l'abbé de Chanterac. 501, 504. Ses variations. 503, 514. — **11.** 69. S'unit à l'archevêque de Paris pour obtenir de Fénelon qu'il condamne son livre. **7.** 504. Ne peut convenir de rien. 506. Ne veut qu'entamer Fénelon. 508. Devient réservé, mystérieux, défiant. 514. Fait entamer une nouvelle négociation avec Fénelon. **8.** 6 et suiv. Celui-ci redoute ses variations. 9. Il est disposé à entrer en accommodement. 18 et suiv. Fénelon ne peut l'excuser sur son union avec Bossuet. 22. Sa tergiversation. 44, 51, 56. Est pieux, mais dupe d'une cabale. 57. Il trouve l'*Instruction pastorale* de Fénelon en contradiction avec son livre. 168. Fénelon l'a ménagé autant qu'il a pu. 216. Il faudroit le convaincre que le Jansénisme est à craindre. 294. Publie une *Lettre pastorale* contre Fénelon. **9.** 248. On la répand à Rome. 252, 374. Il fait proposer à Fénelon une nouvelle négociation. 412, 517, 519. — **10.** 12, 156. N'hésitera pas pour l'obéissance, si la décision est pour Fénelon. **9.** 497. Foible, irrésolu, attaché au saint siège. 575. N'ose nier les faits avancés par Fénelon. 577. Son silence est décisif. **10.** 72. Ne prouve pas qu'il n'ait point altéré le texte de Fénelon. 311. Laisse Bossuet répondre pour lui aux *Lettres* de l'archevêque de Cambrai. 312. Ses dispositions à l'égard de Fénelon après la condamnation du livre. 488. Le félicite de sa soumission. 517. Ce que Fénelon pense de sa lettre. 532. Fait sonder l'archevêque de Cambrai par le curé de Versailles. **2.** 458. — **11.** 45. Empêche qu'on ne lui donne des sujets pour son séminaire : voudroit le réduire comme une place assiégée. **2.** 88. Il est homme à se laisser amuser par le parti janséniste, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus résister. **1.** 97. Il écrit à Mme de Maintenon sur l'injustice d'un arrêt du Parlement. **3.** 4. Sentimens de Fénelon pour ce prélat. 34. Il lui témoigne la part qu'il prend à la perte que ce prélat avoit faite de son neveu. 35. L'évêque de Chartres écrit à Fénelon contre l'infaillibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques, une lettre qui est vue par plusieurs personnes. 208. Fénelon est disposé à y répondre, si elle devient publique. 209. Cet évêque avoit examiné le livre du P. Quesnel, et pressé le cardinal de Noailles de révoquer son l'approbation qu'il avoit donnée à ce livre. **4.** 51, 84.

GOUTS. Mourir à ses goûts, soit spirituels, soit corporels. 5. 512.

GOUVERNEMENT. Quand est-ce qu'un royaume est bien gouverné? 2. 438. (Voyez PRINCE.)

GRACE. Autorité de saint Augustin et de saint Thomas dans les matières de la grâce. 3. 118. En quel sens on peut dire que la doctrine de la grâce efficace est la même que celle des cinq Propositions, 128. La grâce efficace, au sens du P. Thomassin, n'est que moralement efficace; entendue de cette façon, elle se réduit à la grâce congrue, et à ce que le parti nomme Molinisme; *ibid.* L'accord de la grâce efficace, avec le libre arbitre, est un mystère impénétrable. 132. C'est sur la prédilection de Dieu que saint Augustin s'écrie comme saint Paul : *O profondeur!* mais il n'applique point l'exclamation de l'apôtre à la manière dont la grâce incline les cœurs, sans blesser la liberté. 133. Thèse soutenue à Lille, renfermant des propositions répréhensibles sur la grâce. 224. Endroits les plus mauvais de cette thèse. 228 et suiv. Des théologiens mettent l'efficacité de la grâce dans la délectation victorieuse, comme un sentiment reçu dans les écoles catholiques. 435. M. de Bissy rapporte cette opinion dans une *Ordonnance; ibid.* Le nom de *grâce efficace par elle-même* est inconnu à toute l'antiquité. 4. 316. La grâce la plus efficace et la prémotion sont entièrement différentes. 320. Fénelon témoigne à un supérieur de l'Oratoire son étonnement des réponses que lui ont faites sur la grâce quelques étudians de cette communauté. 5. 237. Saint Augustin n'a point connu de grâce soumise au libre arbitre. 239. Fénelon ne peut approuver que, sous le nom de *grâce efficace par elle-même au sens des Thomistes,* on enseigne le système pernicieux des deux délectations au sens de Jansénius. 241. Sur une opinion fausse touchant la grâce attribuée à tort à Bossuet. 1. 95. Il est nécessaire que l'Eglise décide ce qui est catholique, ou non, dans l'expression de grâce efficace par elle-même. 147.

Discernement des mouvemens de la grâce d'avec ceux de la nature. 1. 71. On doit coopérer fortement à la grâce. 171. Suivre la grâce pas à pas, et ménager la foiblesse des commençans. 190. Suivre avec fidélité l'attrait de la grâce. 442, 586. Différence entre la sagesse qui vient de la grâce, et celle qui vient du naturel. 5. 398. La nature impétueuse pense et parle beaucoup; la grâce parle et pense peu; *ibid.* Elle se tait, et ne dit au prochain que ce qu'il est capable de porter; *ibid.* Ne point borner la grâce par foiblesse et timidité. 399. Dieu, qui demande à tous la perfection, nous y prépare par l'attrait de sa grâce. 6. 62. La grâce ne travaille avec fruit en nous, qu'autant qu'elle nous fait travailler sans relâche avec elle. 137. Prendre garde d'altérer la grâce en la cherchant. 154. Avis pour deux personnes en degré différent de grâce. 163. Recevoir les grâces et les consolations sans s'y attacher. 347. Abandon simple et absolu aux opérations de la grâce. 362, 524. Ne point résister à l'esprit de grâce, en suivant les suggestions de l'amour-propre. 527. Louer Dieu, et se confondre soi-même à la vue des grâces qu'on a reçues. 190. Rien de plus redoutable que les grâces méprisées. 1. 324. Ne point croire aisément aux grâces et opérations extraordinaires et miraculeuses. 3. 191. — 5. 361. Les dons et grâces extraordi-

naires se tournent en illusion sans l'obéissance. 391. Les compter pour rien. 383. Ne s'y point arrêter. 6. 567.

GRAMONT (Élisabeth Hamilton, comtesse de), se met sous la conduite de Fénelon. 6. 209. Suite de lettres qu'il lui écrit. 211 et suiv. Il la console sur la disgrâce de ses frères. 235, 237, 247. Maladie du comte de Gramont. 257, 258. La comtesse en profite pour le ramener à Dieu. 209. Fénelon souhaite que le comte agisse noblement avec Dieu, comme il a fait avec le monde. 260. Le comte confesse sans honte son amitié pour Fénelon disgrâcié, devant les courtisans à Marli. 277. La comtesse éprouve quelque disgrâce à cause de ses liaisons avec Port-Royal. 1. 81.

GRIMALDI (Jérôme) informe Fénelon de sa nomination à la charge d'internonce de Bruxelles. 3. 116. Il lui demande de lui faire connoître quelques ecclésiastiques auxquels on pût confier la visite d'un collège de Douai dont l'enseignement est suspect. 416, 431. Il lui promet d'examiner avec soin l'affaire de l'évêque de Tournai. 5. 303. Il s'étonne que les magistrats de Tournai aient informé contre les chanoines qui ont refusé d'admettre dans leur corps les candidats nommés par les Etats-généraux. 304. Fénelon lui propose de mettre un autre évêque à Tournai pour rétablir la paix dans ce diocèse. (Voyez BEAUVAU, TOURNAI.)

GUALTERIO (le cardinal) est accueilli avec distinction par Louis XIV. Il avoit été nonce en France, où il possédoit plusieurs abbayes. 4. 226, *note*. Il n'est point considéré à Rome, et il s'y ennuie. 280.

GUYON (Mme). Correspondance secrète entre elle et Fénelon, supposée par un Protestant. 7. *ix*. Preuves de cette supposition. *xj*. Conduite édifiante de cette dame après son veuvage. 11. 102. Elle désire vivre inconnue; ne veut point qu'on la justifie. 7. 13. Son cœur ouvert à Fénelon; *ibid*. Ne s'inquiète point du jugement des hommes. 14. Son abandon à Dieu en toutes circonstances. 17. Elle est décriée par de fausses dévotes. 19, 24, 25. — 11. 77. Ses soins pour convertir un prêtre qui vivoit mal. 7. 21. Elle demande qu'on laisse à Dieu le soin de la justifier. 25, 30. Se plaint des préventions de l'abbé Boileau; *ibid*. 325, *note*. Elle fait donner à Bossuet le livre des *Torrens*, et promet de l'expliquer. 26. N'a jamais eu intention de tromper, quoiqu'elle ait pu être trompée. 27. Demande à être reçue dans le diocèse de Meaux, ou à se retirer à la campagne. 29, 30. Raconte les bruits qui courent à son sujet; son désir de souffrir pour Dieu. 40. Prie que l'on donne à Bossuet son livre sur l'*Apocalypse*, et explique en quel sens elle s'est appliqué certains passages. 41. Explique plusieurs expressions singulières de ses écrits. 43. Est reconnoissante pour Bossuet. 45. Prie qu'on brûle ses écrits; *ibid*. Elle édifie à Saint-Cyr. 46, *note*. Elle demande à Mme de Maintenon des commissaires pour informer sur sa vie. 51, 52. Offre de se rendre en prison. 52. Mme de Maintenon consulte, sur ses livres, plusieurs évêques et ecclésiastiques. 55, *note*. Témoignage peu favorable d'un religieux, touchant Mme Guyon et ses livres. 60. Il le désavoue. 119, 320. Ce témoignage a besoin d'être éclairci. 132. Réponse de Mme Guyon aux faits que lui impute ce religieux. 119. Elle soumet tous

ses écrits à un examen. 77. Ses livres sont condamnés par M. de Harlai, archevêque de Paris. 79. Elle se soumet à la censure. 81. Demande que l'on continue l'examen de sa personne. 82. Elle consent à n'être point épargnée, mais demande que l'on sépare la cause de Dieu de la sienne. 83. Adopte une explication de ses sentimens, que le duc de Chevreuse avoit rédigée. 95. Détails sur son caractère. 96, 140. Témoignage que la marquise de Pruney rend à sa vertu. 98. Le P. Lacombe l'engage à se présenter aux examinateurs. 104. Elle soumet absolument à leurs lumières et ses écrits et sa personne. 110. Elle proteste de son horreur pour les crimes qu'on lui impute, et demande qu'on procède contre elle dans les formes de la justice. 111, 112. Elle provoque la vérification de ce qu'on lui impute, et rend compte de toute sa vie. 325, *note*. Ses réponses aux demandes que lui font, sur sa doctrine, les évêques de Meaux et de Châlons. 114. Elle s'explique sur le même sujet à M. Tronson. 123, 132. Est accusée auprès du cardinal Le Camus par une fille qui se rétracte ensuite. 137, 165, 171. Ce que le cardinal pense de sa conduite. 143. Il lui donne des avis dont elle se trouve bien : en quel sens il l'a louée. 144. Il rapporte plusieurs faits à sa charge. 168. Ce que pense d'elle M. d'Aranthon. 148. Elle est disposée à partir pour Meaux. 138. Sa soumission est grande, et ses explications catholiques. 147. Elle proteste qu'elle n'a jamais rien cru de contraire aux Articles d'Issy : pourquoi elle répugne à les signer. 159. Actes de soumission à ces Articles, écrits par elle à Meaux. 160. Bossuet veut exiger d'elle des signatures qui répugnoient à sa conscience. 11. 83. Protestation de ses sentimens qu'elle dépose chez un notaire. 84. Elle souscrit à l'*Ordonnance* du prélat *sur les états d'oraison*. 7. 188, *note*. Bossuet accepte l'acte de sa soumission, et lui donne un certificat. 189, 190, *note*. Cette attestation prouve que Fénelon n'a point eu tort d'estimer cette dame. 9. 174, 190, 194, 209, 213, 246, 265. Les cardinaux en jugent de même. 175, 177, 200. Elle frappe surtout le Pape. 404. Bossuet autorise Mme Guyon dans l'usage quotidien des sacremens. 7. 289. Estime que cette dame inspire aux religieuses de la Visitation de Meaux. 188. Témoignage qu'elles rendent de ses vertus. 190, *note*, 192. Elle a gardé le silence tant qu'on n'a attaqué que sa personne. 206. Se plaint qu'on falsifie ses écrits; 207 : qu'on leur donne des sens violens. 210. N'a pas promis de retourner à Meaux. 208. Se retire, non pour fuir la lumière. 209. Pourquoi elle s'est cachée. 308. Elle ne pouvoit seule mettre l'Eglise en péril. 338. La manière dont elle a quitté Meaux ne contente pas Bossuet. 215. Elle est interrogée en prison pendant six semaines sur ses amis; 225 : sur les lettres du P. Lacombe; elle les explique. 9. 80, *note*. Elle est exagérante et peu précautionnée dans ses expressions; se confie trop. 7. 230. Ses paroles excusables, si on ne les prend point en rigueur. 231 et suiv. Moyen de constater ses véritables sentimens. 239, 248. Fénelon sait mieux ses sentimens que ceux qui l'examinent, parce qu'elle lui a parlé sans réserve. 248. Mme Guyon s'en rapporte à M. Tronson, sur ce qu'elle doit faire pour satisfaire l'archevêque de Paris. 253. Elle promet de signer tout ce qu'il croira qu'elle doit signer. 254. Elle craint surtout de men-

tir en condamnant ce qu'elle n'a jamais eu dans l'esprit. 265, 268, 320, *note*. Elle signe le projet dressé par M. Tronson. 278. Déclare qu'elle l'a fait sincèrement par pur principe de conscience. 282. Elle annonce à M. Tronson sa soumission; *ibid.* Elle la confirme et la ratifie. 283. Ecrit dans le même sens à M. de Noailles, et le prie de lui procurer un séjour plus convenable. 284. Elle demande à se retirer chez son gendre. 285, *note*. Elle signe une nouvelle déclaration avant de sortir de Vincennes. 299. On la place à Vaugirard : elle se plaint à M. Tronson des procédés qu'on a pour elle; 307 : de ce qu'on la laisse manquer de choses nécessaires, et qu'on lui ôte les sacremens. 309 et suiv. La défiance où est d'elle M. de La Chétardie lui donne de la répugnance à se confesser à lui. 334. Sa confiance pour M. Tronson. 335. Celui-ci tâche de la détromper, touchant M. de La Chétardie. 341. Aucune accusation prouvée contre Mme Guyon. 545. — 11. 94, 120, 123 et suiv. Elle condamne de nouveau le langage inexact de ses livres, en protestant qu'elle n'y a jamais attaché le mauvais sens qu'on lui attribue. 8. 286. Témoigne à M. Tronson son respect et sa confiance. 534. M. de Noailles lui communique une lettre du P. Lacombe, qui l'exhorte à se confesser coupable et à se repentir. 9. 79. Elle ne peut croire que cette lettre soit du P. Lacombe. 84. Elle nie avoir fait aucun mal avec lui. 80, 84. Elle croit que la lettre a été extorquée, ou que la tête a tourné au P. Lacombe. 81, 86. — 11. 79, 82, 123, 130. On lui fait des menaces. 9. 87, 88. Elle demande un Jésuite pour confesseur. 83, 88. Mme de Maintenon veut la faire resserrer. 148, *note*. Indiscrétion de Mme Guyon à son sujet. 149, *note*. Fausse nouvelle de sa mort. 10. 239. Conduite édifiante de cette dame pendant les dix dernières années de sa vie. 11. 97. Elle ne veut point que ses amis publient un Mémoire pour sa justification, de peur de les compromettre; *ibid.* Sa réputation est indépendante de la conduite du P. Lacombe. 117. On attaque cette dame pour perdre Fénelon dans l'esprit du Roi. 119. Rigueurs dont on use à son égard. 121. Intérêt qu'avoient ses ennemis à la trouver coupable. 128. Ses amis lui ont toujours été fidèles. 124, 130 et suiv. Ceux qui ont condamné ses livres ont rendu justice à ses mœurs. 133 et suiv. Bossuet la justifie pleinement dans l'assemblée du clergé de 1700. 95, 135. On n'a plus le droit de revenir sur cette cause. 96. (Voyez ARANTHON, BOILEAU, CAMUS (le), CHÉTARDIE, CHEVREUSE, FÉNELON, LACOMBE, MAISONFORT, RICHEBRAQUE, ROSE, SAINT-ANDRÉ, TRONSON.)

HABERT (Louis), docteur de Sorbonne, publie, à l'usage des séminaires, une *Théologie*, où, sous des paroles adoucies pour en imposer, il soutient la doctrine de Jansénius. 3. 302, 383. Portrait fidèle de ce livre. 316. Fénelon compose une *Lettre* contre cette *Théologie*. 1. 303. Le duc de Chevreuse approuve la *Lettre*, mais trouve quelques difficultés pour l'impression. 306. Répugnance de Fénelon à la voir imprimer. 318. On publie une *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert. 429. — 3. 302. Part qu'a prise Fénelon à cette *Dénonciation*; *ibid.* — 1. 434. Il écrit au Roi à ce sujet.

447. Le cardinal de Noailles publie un Monitoire pour découvrir l'auteur de la *Dénonciation*. 448. Répugnance de Fénelon à censurer Habert, sans être fortement appuyé par ses collègues dans l'épiscopat. 449. Il fait un Mandement contre cette *Théologie*. 454. L'évêque de Gap la condamne aussi; *ibid.* Importance de la condamner. 464. Le Roi désire que Fénelon suspende la publication de son Mandement. 3. 337, 348. Fénelon demande avec instance la permission de le publier. 338. Nécessité de proscrire la doctrine de Habert sur la grâce. 353. Ce docteur publie une *Défense*. 1. 469. Nouveau Mandement de Fénelon contre Habert. 481. Le jansénisme déguisé de ce docteur fait plus de mal que le livre de Jansénius. 502. On attribue à la Sorbonne un projet de condamner la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert. 512. La doctrine du P. Quesnel est d'accord avec celle de ce docteur. 514. Le P. Le Tellier fait des observations sur l'*Ordonnance* de Fénelon contre la *Théologie* de Habert. 517. Précautions à prendre en combattant sa doctrine. 520. Nécessité de terminer sur la *Théologie* de Habert, avant de répondre au P. Quesnel. 524, 534. — 4. 146. Ce docteur est tous les jours chez l'évêque de Meaux; il est son conseil. 1. 531. Il est l'ami commun de ce prélat et du cardinal de Noailles. 534. Il paroit, sur la *Théologie*, un nouvel écrit dont Fénelon est content. 4. 226. M. de Bissy trouve qu'il n'a rien paru de concluant sur Habert. 291.

HARCOURT (le maréchal de) a une petite attaque d'apoplexie. 1. 313. Il se porte mieux. 317. S'il entre dans le Conseil, et s'il dure, fera bien du fracas. 385. Il pourroit avoir le commandement avec le maréchal de Berwick; ils s'accordent bien. 504.

HARLAI (François de), archevêque de Paris, jouit de la confiance de Louis XIV, à qui il ne songe qu'à plaire par ses flatteries. 2. 342. Il engage ce prince dans les affaires de la Régale, et dans celles de Rome qui en furent la suite. 343. Animé contre Mme Guyon, trouve ses erreurs dangereuses pour les suites. 7. 46, *note*. Il condamne ses livres. 79.

HARLAI (Nicolas-Auguste de), plénipotentiaire à Ryswick. Lié avec Fénelon; Bossuet lui impute de faire écrire en sa faveur dans les journaux de Hollande. 8. 123, *note*. Fénelon le félicite sur l'issue de sa négociation pour la paix. 155. Il lui étoit fort attaché. 2. 430. (Voyez ci-dessus, pag. 324.)

HÉBERT (François), curé de Versailles, puis évêque d'Agen, connoit Mme Guyon, et suspecte sa doctrine. 7. 13 et *note*; 18. Sa douleur à l'occasion du livre de Fénelon; désire de voir finir cette affaire. 392. Croit qu'on doit rarement parler des voies mystiques, et n'en point écrire. 393. Il approuve les censures des évêques contre les nouveaux mystiques; *ibid.* S'attache à la doctrine de M. de Noailles, son pasteur : éloge de ses vertus; *ibid.* et 394. Il est employé à négocier dans l'affaire du livre des *Maximes*. 513. Après l'affaire, Fénelon lui manifeste ses dispositions à l'égard de l'évêque de Chartres. 2. 443. — 11. 45. L'évêque d'Agen écrit à M. de Pontchartrain, en faveur du cardinal de Noailles, une lettre qui lui attire une sévère réprimande de la part du Roi. 1. 480, *note*. Il écrit aux évêques de Luçon et de La Rochelle une lettre en faveur du livre du P. Quesnel. 3. 419.

Cette lettre devient publique. 440. Elle est une apologie excessive du cardinal de Noailles; *ibid.* La publication ne peut venir que de lui. 441. Elle est diffamante pour les deux prélats; *ibid.* et suiv. 450. Cette lettre ne doit pas empêcher l'accommodement des évêques. 453, 463.

HENNEBEL, docteur de Louvain, veut servir Fénelon à Rome. 8. 106, 183. — 9. 158. On ne peut s'y fier. 8. 106. On le propose à l'abbé de Chanterac pour son affaire. 117. Point de confiance effective avec lui. 121, 239. Il intrigue à Rome; est opposé aux Jésuites et aux évêques de Flandre. 170, 183, 363. Ne le point voir, s'il ne s'en présente occasion. 275. Pourquoi l'abbé de Chanterac ne s'unit point à lui. 433, 495. Il n'approuve point l'opinion de Bossuet sur la charité. 9. 158. Ecrit de Rome les nouvelles les plus fortes contre Fénelon. 10. 201. Fénelon fait, sur une *profession de foi* d'un disciple de ce docteur, des notes qu'il envoie à Rome. 4. 369. Le Pape en est content; *ibid.* Fénelon voudroit une décision à ce sujet. 384.

HENRI DE SAINT-IGNACE (le père), de l'ordre des Carmes, publie une Théologie scandaleuse, intitulée *Ethica amoris,* qui est fort prônée par les Jansénistes : le Pape promet de la censurer. 3. 370 et *note.*

HÉRÉSIE. Le cas d'hérésie demande, pour la sûreté même de l'Etat, que le juge séculier arrête d'abord la contagion. 5. 269. L'Eglise seule doit juger le cas, non le Parlement; *ibid.* Les savans curieux, critiques, avec un zèle âpre pour la réforme, dédaigneux, indociles, font les schismes et les hérésies. 349.

Il n'est point à propos de tourmenter les soldats hérétiques pour les faire convertir. 2. 295. Conduite à tenir lorsqu'ils sont malades, et pour leur sépulture. 296. (Voyez F. NOAILLES, VÉRITÉ.)

HERVAUT (Isoré d'), archevêque de Tours, est un des opposans à la réception de la bulle *Unigenitus.* 4. 406, *note.* Il publie un Mandement qui est condamné à Rome. 429 et *note.*

HOLLANDAIS (les) promettent des établissemens avantageux aux Protestans de la Saintonge, pour les empêcher de se convertir. 1. 3, 8. Ils envoient des passeports pour les plénipotentiaires de la reine Anne au congrès d'Utrecht. 519. Moyens de terminer le différend entre le clergé de Hollande et le saint siège. 3. 59. Le clergé de Hollande, dans l'état présent, ne peut exercer aucun droit d'élection pour se donner des évêques. 61. (Voyez COCK, CODDE.)

HONORÉ DE SAINTE-MARIE (le père) publie un livre sur la contemplation : Fénelon veut le lire. 3. 210. Il y ajoute un volume *sur les motifs et la pratique de l'amour de Dieu,* selon l'opinion de Bossuet; *ibid. note.* Il soutient, sur les *suppositions impossibles,* bien des choses aussi contraires à la doctrine de Bossuet qu'à celle de Fénelon; *ibid.*

HUMILITÉ. Nécessité de cette vertu pour n'être point séduit par les nouveautés et les hérésies; 5. 348 : pour éviter l'illusion dans les voies intérieures; 371, 380, 381, 383, 385 : et pour acquérir la douceur. 504. S'appliquer à la pratique de cette vertu. 511, 513. — 6. 19. Caractère de la vraie humilité. 16, 232. Moyens de l'acquérir. 17, 24, 117, 221, 229,

236, 239. Recevoir les humiliations comme venant de la main de Dieu. 18, 247. (Voyez AMOUR-PROPRE, DÉFAUTS, FAUTES, IMPERFECTIONS.)

HUXELLES (le maréchal d') s'arrête chez Fénelon en allant au cong.es de Gertruydemberg : il ne voit pas de mesures bien prises pour la paix. 1. 350. Il est nommé plénipotentiaire au congrès d'Utrecht. 4. 3, *note*.

JACQUES III, connu sous le nom de Prétendant au royaume d'Angleterre. Son portrait. 1. 297. Il servoit dans les armées françaises sous le titre de chevalier de Saint-Georges. 3. 201, *note*. Il eût été reconnu en Ecosse par toute la nation, s'il eût mis pied à terre en 1709. 1. 290. Fénelon souhaite qu'il puisse monter sur le trône à la mort de la reine Anne. 2. 265.

JANSENISME. Cinq Bulles ont condamné Jansénius. 4. 143. Tous les politiques de son parti condamnent son livre sur quelques termes durs, sans condamner aucune de ses erreurs. 160. Le Jansénisme est à craindre; on ne s'en défie point assez. 8. 294. Ecrits multipliés répandus (en 1699) dans les Pays-Bas en faveur du Jansénisme. 1. 83. Mesures à prendre contre; *ibid.* Nécessité de lire avec attention tous ces écrits. 95. Fénelon adresse au duc de Chevreuse un *Mémoire* sur les progrès du Jansénisme dans l'Université de Douai. 139. On doit craindre la contagion du Jansénisme, qui échappe à la faveur des chicanes. 365. Une Bulle contre l'évêque de Saint-Pons finiroit l'affaire du Jansénisme. 379. La plupart des évêques qu'on croit modérés, ont été nourris dans des principes dangereux, et ont auprès d'eux des docteurs prévenus. 381. Si Rome condamnoit le système des deux délectations inévitables et invincibles, ce seroit renverser le vrai Jansénisme par les fondemens. 451. Ceux qui se vantent d'être anti-Jansénistes autorisent le vrai Jansénisme. 459. Les deux évêques de Luçon et de La Rochelle ont réfuté le vrai Jansénisme par les preuves démonstratives. 461. Le système des deux délectations est l'unique Jansénisme réel. 462, 470. Liaison du livre de Habert avec le Jansénisme; il n'a plus ni retranchement ni ressource, si ce livre tombe. 465. Les prétendus correctifs du système ne sont qu'illusion. 511. Mesures efficaces à prendre pour détruire le Jansénisme. 2. 513. — 3. 242. Il est à souhaiter que le Pape et le Roi réunissent leurs efforts pour abattre le Jansénisme. 241. Il se répand aussi en Italie. 266. Différence du Thomisme et du Jansénisme. 289. — 4. 310. Le Jansénisme moins dangereux dans Jansénius, qui le découvre, que dans Habert, qui le déguise. 3. 317. Nombre d'impies, méprisant toute religion, se passionnent en faveur du Jansénisme : pourquoi. 4. 142. Ce qui charme les libertins dans le Jansénisme, c'est que le plus grand plaisir est le ressort unique qui décide de tout pour les mœurs. 143. Le Jansénisme n'est pas moins redoutable à l'Etat qu'à l'Eglise. 144. Il faut fixer le Jansénisme avec tant de précision, qu'il n'y ait plus aucun prétexte de le méconnoître. 205. Le Jansénisme ne s'est sauvé qu'en mettant en sa place un fantôme ridicule, pour donner le change à toute l'Eglise. 207. Cette secte est démasquée en Hollande, et y montre tout son venin. 211. Le Jansé-

nisme consiste précisément dans la *nécesité partielle et relative*. 285. Il résiste en face au Pape, au Roi et aux évêques. 385. Depuis Clément IX, le Jansénisme a jeté de profondes racines dans le clergé, dans les ordres réguliers, dans les congrégations, dans les écoles, et jusque dans les familles. 466.

Les Jansénistes sont opposés au cardinal Sfondrate; 9. 415 : et puissans à Rome; *ibid.* — 3. 41. Se garder d'irriter ce parti dans l'affaire du livre des *Maximes*. 518. Les Jansénistes écrivent contre Bossuet dans l'affaire de ce livre. 8. 382, 575. — 9. 518. — 10. 100, *note*; 411, 507. Ils revivent plus que jamais en France. 393, 550. Sont déclarés contre Fénelon, et désirent sa condamnation. 394. (Voyez GERBERON.) Médailles frappées en Hollande pour Jansénius contre Fénelon. 1. 98. Ecueils à éviter en combattant les Jansénistes. 80. Ils sont puissans à la cour. 3. 41. Leur esprit. 56. Ils sont dans un déchaînement aveugle contre l'autorité qui les condamne. 78. Leurs difficultés sur la condamnation du livre de Jansénius. 94. Subterfuges et déguisemens du parti. 6, 52, 113, 114, 292. Le parti a des casuistes de deux façons, les uns rigoureux, les autres mitigés. 113. Les Jansénistes sont résolus de se tenir fermes à l'abri des Thomistes. 1. 493, 495. Danger d'avoir au Parlement un premier président janséniste, dans un temps où le parti est redoutable. 485. Plus on ménagera les Jansénistes mitigés, plus ils se prévaudront des ménagemens, pour affoiblir la vérité. 306. Ils ont trompé le monde entier avec leur prétendue question de fait. 307. Danger des ménagemens et des fausses paix avec les Jansénistes. 352. Ils sont redoutables au-delà de ce qu'on peut concevoir. 1. 550. Ils affectent de publier que le Duc de Bourgogne leur est favorable : ce prince écrit un *Mémoire* contre eux. 535 et *note*. Les chefs du parti réfugiés en Hollande croient n'avoir plus rien à ménager du côté du Roi. 4. 140. Ils sèment les écrits les plus impudens; *ibid.* Ils publient dans une gazette de Hollande la *Lettre d'un évêque à un évêque*, où l'on voit un esprit évidemment schismatique. 202 et suiv. Leurs propos contre la cour de Rome. 204. Ils trouveront toujours des interprétations forcées pour éluder les décisions les plus formelles. 206. Vifs efforts du parti pour intimider le Pape, et le détourner de donner la Bulle contre Quesnel. 220. Il ne cherche qu'une mésintelligence entre le Pape et le Roi pour fermer le chemin de Rome à la constitution qu'on prépare. 305. La hardiesse et les artifices du parti vont jusqu'aux derniers excès sur la frontière du nord. 381. Le monde est étonné aujourd'hui de se voir Janséniste, comme il le fut autrefois de se voir Arien. 385. Le parti s'est déchaîné au sujet de la bulle *Unigenitus* avec une fureur et une insolence schismatiques; *ibid.* Lettre qu'il fait courir dans Rome pour indisposer le Pape et les cardinaux contre les explications données à la Bulle dans l'assemblée du clergé de France. 413 et suiv. Les Jansénistes remuent les plus grands ressorts pour soulever les tribunaux séculiers contre la réception de la Bulle dans les Pays-Bas. 477. Leur mauvaise foi dans la définition de la liberté. 524.

Les Jansénistes de Hollande députent au nonce de Cologne; et sous prétexte de souscrire la bulle *Vineam Domini*, tâchent de le tromper par des

termes équivoques, et d'en imposer à l'Eglise. 3. 472. Leurs dispositions confirmées par les *Mémoires* du cardinal Quirini; *ibid. note.* Fénelon les croyoit autant à plaindre qu'à craindre. 11. 173. (Voyez BULLE, CHINE, CLÉMENT XI, GERBERON, HABERT, MAILLE, MOTHE (Houdar de la), QUESNEL, ROSE, etc.)

JANSON (le cardinal de) croit rendre service à Fénelon, en empêchant qu'on ne prenne à Rome connoissance de son affaire. 8. 39. Est trop courtisan pour la recommander. 105. Il tombe malade. 4. 191. Sa mort excite des mouvemens pour la place de grand-aumônier. 198.

JEAN DE LA CROIX (saint). Fénelon se propose de lire sa *Vie* : il approuve ses maximes comme venant de l'Esprit de Dieu. 5. 377.

JÉSUITES. Fénelon les croit seuls propres à convertir les Protestans en Saintonge. 1. 5, 13, 15. Leur communauté de Marennes est assez nombreuse. 7. Ils approuvent le livre des *Maximes*. 7. 385. — 8. 49. Fénelon recommande à l'abbé de Chanterac de se lier avec eux. 36. Ils ont peu de crédit à la cour. 56. Veulent défendre le livre par d'autres principes que Fénelon. 72. Leur montrer toute confiance. 167. Sont affectionnés pour Fénelon. 183. Celui-ci ne leur est point livré. 363, 433. Veut être leur ami fidèle jusqu'à la mort. 525. — 9. 391. Le Roi accommode leur affaire avec l'archevêque de Reims; (voyez I. TELLIER) ce qui déplaît à leurs ennemis. 8. 401. Fénelon écrit à leur général. 542. Il voudroit qu'ils eussent à Douai des hommes habiles. 9. 391. Sont accusés d'avoir mal conseillé Fénelon. 10. 486. Leur affaire de la Chine reprise à Rome. 538. Intérêt qu'y prend Fénelon. 576, 581. On les attaque sur le Quiétisme dans le diocèse d'Arras. 11. 55. Avoient peu de crédit à Rome, lors de l'affaire du Quiétisme. 65.

Un de leurs religieux enseigne des propositions relâchées, au séminaire de Tournai; mesures que Fénelon conseille à cette occasion. 3. 251. Fénelon est bien éloigné de rechercher les Jésuites par politique : quoique véritablement leur ami, ils ne gouvernent rien dans son diocèse. 289. Le goût du cardinal de Noailles n'est point pour eux, quoiqu'il ait des égards infinis pour leur plaire. 320. Il veut les pousser à bout. 3. 419. Il ôte les pouvoirs à un grand nombre d'entre eux. 1. 479, 491 et *note.* — 3. 422. Le public improuve ces pères, qu'on croit auteurs de ce qui est arrivé contre le cardinal. 1. 479. — 3. 404. — 4. 141. Les personnes principales ne veulent pas les abandonner. 1. 480. — 3. 404. Ils ne sont point auteurs des embarras du cardinal. 4. 51. Louis XIV témoigne son mécontentement au cardinal : est très-résolu à soutenir les Jésuites. 1. 491. — 4. 50. Modération qu'ils doivent garder dans ces circonstances. 1. 525. Le cardinal doit prouver les faits qu'il allègue, ou succomber comme calomniateur. 4. 53. Les Jésuites croient innocentes les cérémonies de la Chine : les rappeler de ce pays, ce seroit perdre la mission. 3. 371. Les messieurs des Missions-Etrangères répandent un écrit contre eux. 415. On débite partout de noires et pures fausseté sur leur compte. 408. Leur accommodement avec le cardinal de Noailles n'est pas éloigné. 462. Le Pape est content d'eux par rap-

port à la Chine. 4. 60. On leur tend un piège à l'occasion de l'affaire du P. Jouvancy. (Voyez ce mot.) 180. La confiance du Roi en eux leur attire la critique. 141. Ils ont besoin de toute sa protection pour n'être pas accablés. 191. On exige d'eux une déclaration, signée de leurs supérieurs. 192. Le provincial lit cette pièce au Parlement : on leur en donne acte. 194. Le public regarde l'arrêt comme un triomphe pour eux : ils doivent se tenir sur leurs gardes. 198. On a voulu se servir de cette affaire pour les rendre suspects au Roi et odieux à Rome. 288. Ils gagnent un procès pour leurs congrégations de Reims, de Sedan et de Charleville. 195. Ils sollicitent à Rome pour un accommodement en faveur du cardinal de Noailles. 509. (Voyez CHAISE (La), III. TELLIER.)

JEU. Jeux qu'on peut permettre aux domestiques : c'est l'oisiveté qui fait qu'on a tant de peine à bannir le jeu. 5. 495. (Voyez CHANSONS, CHASSE.)

JEUNES GENS. Le passage de l'état de dépendance à l'état de liberté, chez eux doit se faire par des changemens successifs et imperceptibles. 1. 160. Conseils pour former une jeune femme à tous ses devoirs. 351. Comment un homme en dignité doit travailler à arrêter la fougue des jeunes gens de la cour. 5. 497.

ILLUSION; voyez AMOUR-PROPRE.

IMAGINATION. En combattre paisiblement les écarts et la légèreté. 6. 5. La calmer, et ne pas entretenir le trouble par des réflexions scrupuleuses. 338. Réprimer l'activité de l'imagination, et se tenir dans le calme pour écouter Dieu. 341. Ne point écouter l'imagination. 414, 467 et suiv. 546.

IMPERFECTIONS. Si on les abandonne sans réserve à l'Esprit de Dieu, il les dévorera comme le feu dévore la paille. 5. 400. Mettre à profit nos imperfections pour nous en humilier. 6. 86. Voir ses imperfections avec humilité, mais sans trouble. 407, 408. La vue de nos imperfections ne doit pas nous ôter la paix et la confiance. 411. Marques pour reconnoître qu'on y est imparfait. 229.

INDÉCISION. L'éviter quand on est à la tête des affaires. 1. 229.

INFAILLIBILITÉ; voyez PAPE, ROME.

INNOCENT XII, Pape, accorde à Fénelon de *gratis* de ses Bulles pour Cambrai : Fénelon l'en remercie; 5. 130 : lui soumet son livre, et lui expose le but qu'il s'est proposé en le composant. 7. 407. Le saint Père loue son zèle et son respect pour le saint siège. 462. Il est content d'une lettre de Louis XIV. 8. 40. Nomme une congrégation pour l'examen du livre des *Maximes*. *Ibid.* Lui envoie la lettre du Roi. 59. Ses sentimens pour Fénelon. 255. — 10. 78, 419. Il désire que l'affaire s'accommode en France. 8. 257, 375. Fait écrire au Roi que la justice demande qu'on voie les réponses de l'accusé. 296, 305. Se fie peu à ses lumières; s'en rapporte à la pluralité des voix des cardinaux. 482. — 9. 405. N'ose donner un signe de prédilection à Fénelon pendant son affaire. 122. Témoigne sa peine de la disgrâce des amis du prélat. 205, 217. On lui parle en faveur de Fénelon. 340. — 10. 321. Il embarrasse l'abbé Bossuet, qui demande du temps. 9. 394, 399. Fait traduire en italien la *Réponse* de Fénelon *à la*

Relation, et se la fait lire. 404, 451, 475, 512. On ne peut compter sur ses dispositions, à cause de sa grande vieillesse. 405. — 10. 220. S'applique avec soin pour s'instruire de l'affaire. 9. 451. — 10. 77, 219, 334. Nomme inopinément deux cardinaux, Morigia et Paulucci. 173. Consulte le général des Carmes, un des examinateurs. 195. Paroît décidé à terminer promptement l'affaire. 324. Propose un projet pour la finir. 390, 400. Ce n'est rien moins que des *Canons*. 401. En quoi il consistoit. 524. Le Pape résiste aux ennemis de Fénelon; peine qu'il ressent du décret rendu contre son livre. 419, 426. Ses variations : il n'ose écrire à Fénelon, sans consulter la congrégation. 427 à 429. Sentimens d'estime qu'il manifeste pour lui. 563, 567. Lui adresse un Bref pour louer sa soumission. 568. Veut le faire cardinal : on l'obsède à sa mort pour l'empêcher de le déclarer. 11. 64. (Voyez CONGRÉGATION, ROME.)

INQUISITEURS. On fait un crime au Pape de ce qu'il met les évêques avec les inquisiteurs; cela en établit-il où il n'y en a point? 1. 364.

INTERDIT lancé par le cardinal de Noailles contre le P. Séraphin; (Voyez ce mot.) 11. 25.: contre un prêtre vertueux qui avoit pris soin de l'impression du Mandement de l'évêque de Gap contre le livre du P. Quesnel. 3. 408.

INTÉRÊT PROPRE. C'est la clef de tout le système de Fénelon; pourquoi il ne l'a pas défini; ce qu'il entend par là. 3. 245. — 7. 517 et suiv. — 10. 145. On trouve à Rome que cet intérêt fait des embarras infinis pour expliquer le livre des *Maximes*. 8. 63 et suiv. 75. Fénelon explique le désintéressement des parfaits. 145 et suiv. Sens de ce mot dans le livre des *Maximes*. 205, 424. — 9. 7. Il n'a point varié dans l'explication qu'il en a donnée. 50, 138. Dans l'*Instruction sur les états d'oraison*, l'auteur exclut tout intérêt propre pour l'éternité : le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres l'approuvent dans Bossuet, et le condamnent dans Fénelon. 3. 245.

JOSEPH (saint) est le modèle de la vie intérieure. 6. 441.

JOUVANCY (Joseph), Jésuite, publie la Ve partie de l'*Histoire de la compagnie de Jésus*, où il enseigne une doctrine contraire aux maximes de l'Eglise Gallicane. 4. 179, *note*. Le premier président et le procureur-général méditent un arrêt pour faire pendre ce père en effigie. 180. Sur la déclaration des Jésuites, son ouvrage doit être simplement supprimé. 183. Cette affaire n'est point finie. 187. Le livre est supprimé. 194.

JOYEUX AVÈNEMENT. En quoi consiste ce droit. 5. 71. Mémoires sur cette matière, composés par Fénelon et par d'Aguesseau. *ibid.* 72. L'usage étant l'unique fondement de ce droit, il ne peut être exercé dans les lieux où l'usage ne l'a pas introduit. 74. Ce droit est nouveau. 76 et suiv. Raisons d'exemption des pays où il n'est pas exercé. 90 et suiv. 120 et suiv.

ISSY (village près Paris.) Conférences qui s'y tiennent pour examiner la doctrine et les mœurs de Mme Guyon. 7. 56, *note*. Matière de ces conférences. 75. (Voyez BOSSUET, FÉNELON, TRONSON.)

JUÉNIN (Gaspard). Ses *Institutions théologiques* méritent un grand exa-

men. 2. 499 et *note*. Elles sont condamnées à Rome, et par le cardinal de Noailles, par M. de Bissy, évêque de Meaux, etc. 3. 118, *note*; 300, *note*. Le P. Juénin donne au cardinal de Noailles des explications qui paroissent satisfaisantes. 118. Fénelon applaudit le Pape d'avoir condamné la doctrine de ce père, qui contenoit un Jansénisme déguisé. 383. Ce père explique l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles de 1696 dans un sens très-janséniste. 4. 14. Il se vante, dans ses écrits, d'avoir l'auteur de cette *Ordonnance* pour défenseur de sa doctrine. 136.

JUGEMENT. On doit juger selon sa conscience, sans se faire un point d'honneur de faire prévaloir son jugement. 5. 266. Être très-réservé dans ses jugemens. 502. Se défier de ses propres jugemens. 506. Ne pas s'inquiéter du jugement des hommes. 6. 423. (Voyez MONDE.)

Motifs qui peuvent nous soutenir à la mort contre la crainte des jugemens de Dieu. 6. 44.

JURIDICTION. Divers Mémoires et lettres de Fénelon sur l'exercice de sa juridiction diocésaine et métropolitaine. 5. 152, 158 et suiv. 195, 248 et suiv. (Voyez FÉNELON, SÈVE, VALBELLE.)

JURIEU (Pierre), ministre protestant; voyez MYSTIQUES.

LACOMBE (François), Barnabite, correspond avec Mme Guyon. 7. 100. Loue ses écrits et les retouche. 101, 102. Veut demeurer dans le silence et l'obscurité. 104. Sa doctrine et ses livres sont improuvés par M. d'Aranthon. 149 et *note*. Il encourage Mme Guyon dans ses croix. 172, 182, 185. Lui donne des conseils. 174. Loue ses écrits. 175, 184. Il adhère aux Articles d'Issy et à l'*Ordonnance* de Bossuet *sur les états d'oraison*. 178. Combat Molinos, et croit qu'il faut faire des actes dans l'oraison. 179, 180. Est soumis en tout à la volonté de Dieu. 181, 186, 204. Approuve que Mme Guyon ait signé les Articles d'Issy. 183. Croit qu'elle ne doit point signer qu'elle ait cru quelque chose de contraire à la foi. 185. Lui promet de revoir ses écrits. 193. Il l'excite au parfait abandon. 195. Regarde comme peu utiles les livres sur les voies intérieures. 197 à 199, 205. Ne croit pas qu'il y ait des erreurs dans ses livres ni dans ceux de Mme Guyon. 203. Ne veut plus écrire. 205. Fénelon ne l'a jamais vu, et n'a eu aucun commerce même indirect avec lui. 8. 442. — 9. 26, 110, 411. Ce père s'avoue coupable en plusieurs choses, et exhorte Mme Guyon à confesser ses péchés et à imiter son repentir. 36. On reconnoit qu'il est devenu fou. 37, *note*. — 11. 122. (Voyez GUYON.) Son *Analyse de l'Oraison*, approuvée par l'Inquisition de Verceil, est condamnée à Rome. 87. Combien injuste la persécution qu'on lui a faite. 86. Aucune preuve contre lui; ses aveux faits en prison non-avenus. 117. Rigueurs exercées à son égard. 122.

LALLEMANT (Jac. Phil.), Jésuite, instruit Fénelon des mouvemens que se donnent les Jansénistes au sujet de la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert. 3. 309. Il pense qu'il faut trouver le moyen d'empêcher qu'une *Théologie* empoisonnée ne soit approuvée publiquement. 311. L'exhorte à publier une Lettre pastorale contre cette *Théologie*. 312, 325. Con-

sulte Fénelon sur les qualités d'un précepteur pour le jeune prince de Holstein. 324. Lui propose un docteur de Sorbonne irlandais. 336. Le tient au courant de ce qui se passe à Paris touchant l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle, et quelques autres du temps; 349, 399, 402, 404, 407, 419, 420, 422, 459, 461 : de l'affaire du P. Jouvancy. 4. 178, 183, 187, 191, 192, 197.

On suscite au P. Lallemant des tracasseries au sujet de ses *Réflexions morales* sur le nouveau Testament. 181, 186. Ce livre est demandé avec empressement. 182. L'auteur songe à le dédier au Roi. 183. Il obtient les approbations de nombre de prélats. 190, 198, 200. Il consent à mettre des cartons à quelques endroits. 191. Il presse Fénelon de lui envoyer son approbation. 200. Remercie le prélat de la lui avoir donnée, et la trouve énergique. 223, 281. Elle est rapportée. 224, *note*. Fénelon avoit approuvé auparavant *le Sens propre et littéral des Psaumes de David*, du même auteur; texte de cette approbation; *ibid. note*. Le P. Lallemant auroit souhaité que Fénelon eût un peu plus décidé dans ses remarques sur son livre. 281. Sorte de fureur dans Paris pour voir le livre; *ibid.* Il instruit Fénelon de ce qui se passe touchant la bulle *Unigenitus*. 291, 345, 354, 362, 375, 383, 391, 401, 405, 408, 423, 424, 426, 429. Il adresse au prélat un jeune ecclésiastique. 329.

LAMBERT (la marquise de). Fénelon a communication du manuscrit d'un ouvrage de cette dame, *Avis d'une mère à son fils*; éloge qu'il en fait. 3. 254. Remercîmens de cette dame au prélat. 256, 258. Fénelon désire qu'elle lui communique les *Avis d'une mère à sa fille*. 257. Regrets de Mme de Lambert sur la mort du Duc de Bourgogne. 494.

Lambert, beau-père de la marquise, simple maréchal de camp, défend aux troupes, de la part du Roi, d'obéir aux maréchaux de Gassion et de la Meilleraie, qui, au siège de Gravelines, eurent une vive contestation. 3. 254, *note*.

LAMI (François), Bénédictin, écrit à Fénelon sur le livre des *Maximes*; celui-ci lui demande son avis. 7. 376. Le remercie de quelques remarques. 394. Difficultés qu'il fait sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon touchant le livre des *Maximes*. 8. 109. Écrit à Rome pour l'affaire. 261. Fénelon lui explique une de ses lettres à Bossuet. 9. 99. Ce père envoie son ouvrage *de la Vérité de la Religion* à Fénelon, qui l'en remercie. 2. 345. Le prélat souhaite relire l'ouvrage de ce père contre Spinosa, et offre de l'approuver. 373. Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avoit confié pour l'examiner. 377. Il lui rend raison du long silence qu'il a gardé à son égard. 393. Lui écrit au sujet d'une nouvelle édition de l'ouvrage de ce père de la *Connoissance de soi-même*. 401. Fait l'éloge du livre de ce religieux contre le P. Malebranche. 402. Le P. Lami demande à Fénelon sa protection pour un jeune ecclésiastique fait soldat malgré lui; *ibid.* Le P. Malebranche écrit contre son *Traité de la Connoissance de soi-même*. 404. Les supérieurs du P. Lami lui défendent de répondre; *ibid. note*. Fénelon loue son silence et son obéissance. 416. Le P. Lami souhaite que Fénelon

Fénelon serve l'Eglise par ses ouvrages. 417. Son zèle pour l'amour désintéressé. 416, 421. Consolation qu'il a ressentie en s'entretenant du prélat avec la duchesse de Mortemart. 495. — 3. 296. Lui expose le projet d'un *Traité de l'Amour de Dieu*. 2. 496. Il le prévient qu'on fait courir le bruit que ce prélat a donné en chaire des éloges exagérés aux Jésuites. 3. 10. Loue son *Instruction* sur le *Cas de conscience*. 17, 21. En fait une analyse raisonnée, en forme de preuve, que les Jansénistes ne peuvent entamer. 22, 24, 43. Fénelon la trouve hors d'atteinte. 50. Regrets du P. Lami, obligé de renoncer au voyage de Cambrai. 28. Il instruit Fénelon des bruits qu'on faisoit courir à l'occasion de la mort de Bossuet. 42. Intérêt que le prélat prend à la santé de ce père. 51, 57, 116, 146, 160, 179, 190, 193, 194, 197, 219, 259, 283. — 5. 169, 359, 360. Il en remercie Fénelon. 3. 52, 295. Il l'avertit du déchaînement des Jansénistes contre ses ouvrages. 78. Fénelon calme les peines de ce religieux par rapport à la prédestination. 167. Il lui envoie sa réponse à la *Justification du silence respectueux;* 191 : et une nouvelle lettre sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques. 200 et *note*. Il lui fait part de la mort de l'abbé de Langeron. 283. M. de Bissy explique à ce religieux son *Ordonnance* contre le P. Juénin. 297.

Le P. Lami consulte Fénelon sur divers points de spiritualité : réponses du prélat. 5. 350, 355. Il l'exhorte à s'abandonner à Dieu; 359 : et à suivre l'attrait qu'il lui inspire dans l'oraison. 361.

LANGERON (Fr. Andrault de). Fénelon veut qu'il se tire des embarras d'affaires pour servir l'Eglise. 2. 294. L'abbé de Langeron est employé aux missions de Saintonge, et fait des conférences avec Fénelon. 1. 15. Il admire le commentaire de Bossuet sur l'*Apocalypse*, où il trouve que le sublime échappe de tous côtés. 2. 300. Difficultés qu'il propose au prélat sur Paul de Samosate; *ibid.* Cet abbé est renvoyé de la cour. 9. 147. Fénelon le remercie de lui avoir fait quelques remontrances. 2. 428. Il le badine. 445. Le prie de ne paroître en aucune affaire par prudence. 490, 515. L'abbé de Langeron instruit la maréchale de Noailles des raisons du silence de Fénelon à son égard. *Lettr. inéd.* 26. Lui fait part des dispositions du prélat. 27 et suiv. 32. La complimente sur les évènemens heureux de sa famille. 33. La console sur la mort du maréchal de Noailles. 35. Fénelon charge l'abbé de Langeron de conférer avec l'évêque de La Rochelle. 2. 509. Cet abbé propose ses vues sur le projet d'*Instruction pastorale* de ce prélat et de l'évêque de Luçon contre le livre du P. Quesnel. 3. 150, 176. Il trouve cet ouvrage très-clair, profond et décisif. 263, 269. Envoie de nouvelles observations sur cette *Instruction*. 268. Tombe malade, et est bientôt à l'extrémité. 1. 417. — 2. 129, 131, 132, 134. — 6. 545. Sa mort. 2. 135. Fénelon regrette en lui la *plus grande douceur de sa vie*. 1. 422. — 3. 283. — 5. 385, 386 : un ami intime de trente-quatre ans. *Lettr. inéd.* 40. Eloge de son caractère. 3. 301. Fénelon l'avoit choisi pour son exécuteur testamentaire. 11. 142.

LAVAL (Ch. Fr. Guide), grand-vicaire de Cambrai, est un sujet bon et sûr,

1. 420. Fénelon croit qu'il pourroit faire du bien dans une place paisible. 425. Il est nommé évêque d'Ypres. 2. 179. — 4. 197, *note*. — 5. 327. Il est régulier, pieux, instruit. 4. 212. Le Pape lui remet une partie de la taxe des Bulles, dont il avoit besoin; *ibid.* 219. Fénelon doit le sacrer. 2. 195. — 4. 212. Sa mort après trois mois d'épiscopat. 330, *note*. Moyens de pourvoir à son remplacement. 348.

LAVAL (Gui-André, marquis de). Fénelon l'exhorte à la dépendance de sa mère. 2. 102. (Voyez son article, ci-dessus pag. 332; et IX. FÉNELON.)

LECTURE. Livres conseillés par Fénelon à un évêque. 5. 337. Pour lire avec fruit, il faut songer plus à se nourrir qu'à contenter la curiosité; *ibid.* Les livres les plus admirables nous instruisent moins que la croix. 389. Lire les livres qui conviennent à notre état. 435. Les lectures nuisent souvent, quand elles ne sont point appropriées aux personnes. 1. 191, 192. La lecture spirituelle doit être réglée, et se faire fort lentement. 440. Se faire une règle de bonnes lectures. 445, 526. Peu d'aliment nourrit beaucoup, quand on le digère bien; il faut mâcher lentement et le sucer; *ibid.* Quand on fait sa lecture, se souvenir que c'est Jésus-Christ qui va parler. 465. Lire l'Ecriture sainte autant que l'on peut, et les livres qui nous touchent le plus. 466. Les lectures doivent tendre aux choses de pratique. 508. Lectures pour un militaire. 523, 525. Réprimer la curiosité dans le choix des lectures. 6. 20. Y donner tout au cœur. 7. 8.

LÉGÈRETÉ. Danger de s'y laisser aller en parlant : on s'acquiert dans le monde une mauvaise réputation. 2. 76.

LESCHASSIER (Fr.), directeur, puis supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, manifeste l'éloignement de cette maison pour les nouvelles doctrines. 7. 422. Sollicite l'archevêque de Bourges pour céder un directeur de son séminaire en faveur de Fénelon. 5. 207. Rien ne peut le toucher que l'avantage de l'Eglise. 219. Fénelon lui envoie des dimissoires pour ses diocésains, et lui témoigne son attachement pour Saint-Sulpice. 223, 225, 228. Se décharge sur lui de l'examen de la vocation et de la conduite des sujets de son diocèse qui étudient à Paris. 225. Veut qu'ils soient éprouvés au séminaire avant leur ordination. 227.

LESCHELLE (M. de). Fénelon n'approuve point qu'il se mêle de direction et de conseiller des lectures. 1. 191. Il est capable d'agir par enthousiasme, et est indocile. 192.

L'HERMINIER (Nicolas), docteur de Sorbonne, publie un *Traité de la Grâce* qui est dénoncé aux évêques, et censuré. 1. 358, *note*. Il tâche, dans la *Préface* d'une seconde édition de ce *Traité*, de répondre à l'accusation de Jansénisme intentée contre lui. 5. 238, *note*. (Voyez PRÉCELLES.)

LESCURE (J. Fr. de), évêque de Luçon, doit se plaindre de l'expulsion injurieuse de son neveu du séminaire. 1. 435. Il adresse une lettre du P. Martineau à l'évêque de La Rochelle, et lui mande quelques nouvelles. 5. 470, 471. La manière dont ce prélat a accepté la constitution *Unigenitus* a plus agréé au Pape que toutes les autres. 4. 510. (Voyez CHAMPFLOUR, II. NOAILLES.)

LIBERTÉS (les) de l'Eglise Gallicane sont de véritables servitudes. 1. 371. Le chancelier fait une plaie à ces libertés en les reconnoissant pour de *simples privilèges*. 4. 194. Rome peut tirer avantage de cette déclaration du chancelier; *ibid.*

LIVRY (l'abbé de), homme fort sage et d'une attention infinie, mériteroit d'être auditeur de Rote. 4. 220. Son zèle pour la Bulle; *ibid.* Il a été ambassadeur en Pologne, en Portugal et en Espagne; *ibid. note.*

LOMÉNIE DE BRIENNE (Ch. Fr. de), évêque de Coutances. Fénelon lui communique des écrits pour défendre son livre. 7. 470, 508. Son éloge. 8. 26.

LOUANGES. Combien elles sont à craindre pour les princes. 2. 437.

LOUIS XIV. Ce prince ne veut plus donner de lettres de cachet, de peur de surprise. 2. 40, 48. Lettre de Fénelon à ce prince sur divers points de son administration. 333. Cette lettre est-elle de Fénelon : et a-t-elle été envoyée? 329. Ce monarque est né avec un cœur droit et équitable; mais il pèche par le défaut de son éducation. 1. 62. — 2. 333. Il est flatté par ses ministres, qui se couvrent de son autorité pour faire tout ce qui leur plait. 334. Ils lui font entreprendre des guerres injustes. 335. Suites funestes de ces guerres. 336 et suiv. Personne n'ose lever le voile qui couvre les yeux du prince. 340. Sa religion n'est point solidement éclairée. 341. Il doit s'humilier sous la main de Dieu. 344. La grâce qui a fait tant de progrès en lui achevera d'en faire un autre homme. 5. 473. Les vérités dures l'irritent ou le découragent. 2. 331. Ce prince se conduit moins par des maximes suivies, que par l'impression des gens qui l'environnent : nécessité de l'entourer de gens sûrs. 5. 475. Il aime la vérité, et veut l'entendre, lors même qu'elle l'afflige. 3. 323. Il est pieux, modéré, attaché au saint siége. 4. 305. Il ne donne point de charges à des enfans, surtout quand les pères n'ont point été tués au service. 2. 21, 25.

Louis XIV ne goûte pas les écrits de Mme Guyon. 7. 46, *note.* On l'informe des bruits du Quiétisme. 56, *note.* Doit parler à M. de Harlai pour refroidir son zèle contre Mme Guyon. 138, *note.* Répugne à la laisser sortir de prison. 299, *note.* Est contraire au livre de Fénelon par son opposition pour toutes les nouveautés. 375, *note.* Embarrassé pour empêcher une troisième édition, doit parler au duc de Beauvilliers. 396, *note.* Fénelon lui écrit sur un nouvel examen de son livre. 425. Il y consent. 443. Il agrée que l'affaire aille à Rome. 502. Son zèle dans cette affaire est un effet de sa religion. 1. 62. Vœux de Fénelon pour ce prince; *ibid.* Le Roi écrit au Pape de sa propre main. 510, *note.* — 8. 39. Fait écrire par le nonce. 175, 200. Presse le Pape de décider. 215, 437, 466. — 10. 142. Ne désire qu'une décision finale, et que l'on rende justice à Fénelon. 8. 276, 290, 296, 306, 341, 369. Demande que l'on décide si le livre est bon ou mauvais. 463, 466. Promet de faire exécuter la décision. 466, 472. Parle de nouveau au nonce pour hâter la décision. 9. 104. Son attention dans la nomination aux évêchés. 105. Renvoie les amis de Fénelon d'auprès des princes; craint de faire de la peine au duc de Beauvilliers. 147 et *note.* Sa

piété fait espérer qu'il respectera la décision du saint siège, quelle qu'elle soit. 231, 262, 367, 431, 521, 564. — 10. 331. Presse la condamnation du livre comme nécessaire au repos de l'Etat. 210, 222. Ecrit de nouveau au Pape à ce sujet. 232, 272. Ses dispositions après la condamnation. 473. Il demande au Pape de changer le Bref en bulle. 552. Est content du Mandement de Fénelon. 532. Ecrit au cardinal de Bouillon une lettre de mécontentement. 522. Mande à Fénelon de convoquer ses suffragans pour accepter le Bref. 549. Ecrit de même à tous les archevêques. 560. Veut que Fénelon donne un second Mandement pour la publication du Bref. 11. 41. L'autorise à visiter la partie de son diocèse soumise au roi d'Espagne, et à suivre ses affaires à Bruxelles, de même qu'il le feroit en France. 3. 141. Ce prince, naturellement bon, n'est irrité contre Fénelon qu'à l'instigation des adversaires du prélat. 2. 454. On a employé pour cela l'affaire du livre des *Maximes* et la politique du *Télémaque*. 3. 246.

Louis XIV fait, en 1710, des propositions aux alliés pour obtenir la paix. 1. 359. (Voyez PAIX.) Combien difficile de faire parvenir la vérité à ce prince sur le mauvais état des affaires. 389. Moyens proposés par Fénelon pour sauver le Roi et la France. 390 et suiv. La dévotion du Roi n'est point telle qu'elle devroit être. 396. Il faut lui dire doucement les vérités; *ibid.* Le Roi parle au maréchal de Villars de transférer la cour à Chambord. 509, *note*. Fénelon lui communique, par le P. Le Tellier, ses vues sur les affaires de l'Eglise. 3. 314. — 4. 139, 308, 347, 475. Il laisse au prélat la liberté d'agir selon sa conscience pour soutenir la saine doctrine. 3. 314, *note*. — 4. 210. Il révoque le privilège du livre de Quesnel. 1. 519. Désire que Fénelon suspende son Mandement contre la *Théologie* de Habert. 3. 337. (Voyez FÉNELON, HABERT.) Il fait demander au Pape une Bulle contre l'évêque de Saint-Pons. 370. Il charge le Dauphin, son petit-fils, d'accommoder l'affaire des évêques de La Rochelle et de Luçon avec le cardinal de Noailles. 402, 410, 423. (Voyez CHAMPFLOUR, II. NOAILLES.) Après la mort du prince, il autorise ces prélats à se pourvoir à Rome. 512. Il fait examiner en sa présence la lettre que les deux prélats se proposoient d'écrire au Pape. 4. 12. Il remarque que le titre de *Très-chrétien*, qu'on lui donne dans cette lettre, ne doit être employé que par les étrangers, et non par les Français. 13. Il fait imprimer un *Mémoire* sur le Jansénisme, composé par le Dauphin, et veut avoir l'avis de Fénelon sur ce *Mémoire*. 1. 535, *note*. — 3. 521. Ce monarque est le seul soutien de la bonne cause en France contre le Jansénisme : sa mort entraîneroit tout. 4. 20, 141, 288, 306, 400. Il ne doit point imposer silence aux défenseurs de la vérité. 146, 148. On se sert de son autorité contre ses intentions. 1. 570. — 4. 305. Ce prince veut que les évêques opposans à la constitution *Unigenitus* exposent librement leurs raisons; mais il ne suivra pour règle que la décision de la majorité, et la fera exécuter. 402. Il témoigne sa satisfaction à l'assemblée du clergé. 423. Il ne veut point que les opposans écrivent en corps au Pape. 424. Leur donne ordre

de se retirer dans leurs diocèses; *ibid.* Refuse une audience au cardinal de Noailles. 425 et *note*. Il éloigne de l'Université de Douai des docteurs jansénistes. 476, 477. Il ne permet point dans les Pays-Bas l'élection d'abbés réguliers; mais il veut se servir de son indult pour nommer aux abbayes. 213. Il prend un grand intérêt au diocèse de Tournai vexé par les Hollandais. 5. 319. Consent à mettre sur ce siège l'évêque de Namur. 314. Y nomme M. de Lowenstein. 328 et *note*. (Voyez MAINTENON.)

LOUIS, Dauphin, fils de Louis XIV, tombe malade en 1701. 6. 320. Sa mort. 1. 452. Son oraison funèbre est prononcée à Notre-Dame de Paris par le P. de La Rue. 3. 403.

LOUIS, Duc de Bourgogne. Particularités intéressantes sur l'éducation de ce prince et de ses frères. 2. 358. Ce prince, sans descendre de son rang, a vécu recueilli, humble et mortifié, avec la douceur, la bonté et la patience la plus édifiante. 4. 169. Il a toujours été sincère et ingénu dans son enfance. 170. Quelquefois hors de lui par l'excès de la colère, la religion lui arrachoit les aveux les plus pénibles. *Ibid.* Progrès de son esprit en étudiant les matières de littérature, de politique, de métaphysique. 171. Il n'aimoit point les louanges. *Ibid.* N'ouvroit son cœur qu'aux personnes qu'il croyoit sincèrement pieuses. *Ibid.* Connoissoit ses défauts: on pouvoit lui dire les plus dures vérités sans lui déplaire. 172. Sa fermeté étoit à toute épreuve sur tout ce qui intéressoit la religion, la justice, l'honneur, la vérité, etc. *Ibid.* Ce prince demande au Pape le *gratis* des Bulles de l'archevêché de Cambrai pour son précepteur. 2. 346. Il donne à Fénelon des nouvelles de sa santé et de ses études. 1. 60. Il n'a jamais entendu parler du Quiétisme. 7. 227. Fénelon n'a point demandé d'assister à son mariage. 8. 383. Réponse du jeune prince à un seigneur qui lui apprend la condamnation de l'archevêque de Cambrai. 10. 517. Ménagemens que le duc de Beauvilliers doit garder envers ce prince pour le former. 1. 79, 141, 143, 153. Ce prince exprime à Fénelon ses regrets de n'avoir pu lui écrire depuis quatre ans. 116. Lui rend compte de ses études, et lui témoigne combien il est révolté de ce qu'on a fait à son égard. 117. Fénelon l'exhorte à une piété solide, et à la connoissance de soi-même. 118. Lui donne des règles sur l'amour de Dieu, et la manière de le pratiquer en toutes choses. 121. L'exhorte à imiter les vertus de saint Louis. 127. Lui donne des reliques de ce saint. 129, *note*; 556. Le Duc de Bourgogne demande au Roi la permission de voir Fénelon à son passage à Cambrai. 2. 454. Il témoigne au prélat sa joie à ce sujet, et lui donne un rendez-vous pour leur entrevue. 1. 130. Détails sur cette entrevue. 138. — 2. 455. — 6. 379, 380. Désir qu'a ce prince de glorifier Dieu en toute sa vie. 1. 131. Sa conduite à l'armée est au-dessus de tout éloge. 134. — 2. 463, 491. Il doit la soutenir à Versailles. 1. 135, 136. Le prince assure Fénelon de son amitié, et ne croit pas qu'il doive le revoir à la veille de son retour à Versailles. 137. Visite édifiante de ce prince à l'abbaye de Saint-Denis. 2. 498. Il rend compte à Fénelon de l'état de son ame. 1. 151. Donne rendez-vous au prélat pour le voir à son passage à Cambrai.

au mois de mai 1708. 213. Le remercie des avis qu'il en a reçus. 214. Lui expose ses sentimens sur le Jansénisme. 215. Promet une attention particulière, pendant la campagne, aux églises et aux presbytères. *Ibid.* Ne doit avoir aucune peine de loger dans le couvent du Saulsoir. 244. Écrit aux magistrats de Tournai en faveur de ces religieuses. *Ibid*, *note*. Raisons qu'il a de ne point voir Fénelon, quoiqu'il l'eût désiré beaucoup. 215. Ce prince ne doit pas retourner à la cour avant l'issue du siége de Lille. 223, 259. S'il ne peut acquérir de la gloire par des succès, il faut qu'il tâche d'en acquérir par sa fermeté dans les revers. 225. Son courage doit éclater dans l'adversité. 226. Exemple de saint Louis. 228. Ce prince doit éviter l'indécision. 229. Il ne songe point à quitter l'armée. 232. Il explique à Fénelon sa conduite dans cette campagne. 233. Le prélat donne au prince des avis pour les temps de tristesse et d'adversité. 235, 261. Lui fait connoître les reproches que la voix publique faisoit contre sa conduite. 237, 245, 252, 266, 278. Lui indique les moyens de conquérir l'estime générale. 243. Le prince expose ce qui peut le justifier. 247, 283. Quelle doit être sa dévotion, 256, 260; son attention à honorer le mérite. 258. Nécessité pour le Duc de Bourgogne de se justifier solidement auprès du Roi. 267. Conduite qu'il doit tenir en arrivant à la cour. 272. Moyens de relever son honneur dans la campagne prochaine. 279. M. de Puységur justifie le prince auprès du Roi. 288. Le duc de Chevreuse lui voudroit plus de vigueur dans la conduite. *Ibid.* Fénelon indique au duc ses vues pour former ce jeune prince. 299, 355, 382, 424, 430, 437, 439, 456, 458, 471, 486. Extrême circonspection du prince pour qu'on ne soupçonne pas qu'il a des relations avec le prélat. 309, et *note*. On rapporte à Fénelon un propos inconvenant du prince. 362. Ce prince est pour Fénelon *le monde entier*. 370. Nécessité pour lui de prendre une conduite ferme et nerveuse. 382, 385. Il devroit dire au Roi, avec respect, avec force, et d'une manière insinuante, ce que d'autres n'oseroient lui dire. 394, 398. Conseils de Fénelon au jeune prince à l'occasion de la mort du Dauphin son père. 452. Ce prince, devenu Dauphin, demande au Roi pour toute grâce le retour de Fénelon. 3. 350. Il se montre tout autre qu'auparavant, et sa réputation croît dans le public. 463, 471, 483, 486. Il doit être instruit par rapport au Jansénisme. 459, 487, 514, 534, 542. Fénelon est inquiet touchant la doctrine du prince sur cette matière. 535 et *note*, 543. Bruits qui courent à ce sujet. 521. — 3. 462, 479. Ce prince est chargé par le Roi de terminer l'affaire des evêques de Luçon et de La Rochelle avec le cardinal de Noailles : il correspond avec les deux évêques à ce sujet. 410, 423, 433, 438, 455, 463, 468 et suiv. (Voyez CHAMPFLOUR, II. NOAILLES.) Il entre dans l'affaire comme pacificateur, et non comme juge. 522, *note*. Montre beaucoup de fermeté et d'intelligence dans cette affaire. 407. Il conclut un accommodement : à quelles conditions. 1. 489. Compose sur l'affaire un *Mémoire* qui est rendu public. 3. 521. Jugement de Fénelon sur ce Mémoire. 522. Mort de la Dauphine : inquiétudes de Fénelon sur la santé du prince. 1. 545. Conseils pour le consoler et l'encourager. *Ibid.*

Fénelon adresse au Dauphin des réflexions de saint Augustin convenables à sa situation présente. 548. Douleur du prélat à la mort de ce prince. 550. Combien il lui étoit attaché. 553. Son abandon à Dieu dans ce triste évènement. 552. — 3. 498. Ses inquiétudes touchant les papiers trouvés chez le Dauphin. 1. 556. Louis XIV les brûle lui-même. 557. Solides vertus de ce jeune prince. 3. 494. Ses sentimens sur l'amitié. 495. Difficultés qui se rencontrent pour écrire sa vie : Fénelon ne peut s'occuper de ce travail. 511. Le P. Martineau publie le *Recueil des vertus* de ce prince : Fénelon est affligé et consolé tout ensemble en le lisant. 4. 169 et *note*. Il donne à ce Père quelques détails sur l'enfance du prince. 170.

LOUVAIN. Les Docteurs de cette Université écrivent à Rome en faveur de Fénelon. 8. 183, 310, 538. On y soutient une thèse favorable à sa doctrine. 10. 37. Il faudroit opposer cette Faculté à celle de Paris. 82. On est mécontent à Louvain du Bref contre Fénelon. 538. La Censure de cette Université contre le *Cas de Conscience* est condamnée à Rome. 3. 26.

LOWENSTEIN (le comte de), chanoine de Strasbourg, est nommé par Louis XIV à l'évêché de Tournai. 4. 282. — 5. 328. Il reçoit ses Bulles, et prend possession. *ibid. note.* (Voyez BEAUVAU, René-Fr. de.)

LOUVILLE (le marquis de) rédige un *Mémoire* sur l'éducation des Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. 2. 358. Avis de Fénelon sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. 433 et suiv.

LOUVOIS; voyez II. TELLIER.

LUXEMBOURG (le maréchal de). Fénelon le consulte sur une place de Dame d'honneur qu'on offroit à la marquise de Laval. 2. 18. Le maréchal est d'avis qu'elle l'accepte. 19. Fénelon engage son frère à prier le maréchal de demander une grâce que celui-ci désiroit du Roi, 42; et à le remercier de ses bontés pour lui. 43, 48. Sa mort. 52.

LUXEMBOURG (le chevalier de) a la commission d'aller occuper le poste de Givry, au centre des lignes. 1. 314. Sa probité, son bon sens et sa valeur méritent qu'on lui laisse faire son chemin pour le service. 315. On veut l'attaquer sur ce qu'il devoit défendre un poste. 323. Fénelon le trouve de plus en plus appliqué, droit, noble, et touché de la religion. 382. Le prélat sollicite pour lui le gouvernement de Valenciennes. 437. Il prend le nom de prince de Tingry, et obtient ce gouvernement; *ibid. note.* Il tente de surprendre le fort de Scarpe. 2. 123.

LUYNES (le duc de), petit-fils du duc de Chevreuse. Son mariage projeté. 1. 327, *note.* Fénelon s'y intéresse. 333, 343. Il conseille de faire voyager le duc. 351. Conseils pour la jeune duchesse; *ibid.*

MABILLON (Jean), Bénédictin. Fénelon le regrette comme un homme vénérable par sa piété, sa douceur et sa grande érudition. 5. 357.

MAGDELEINE (sainte). Dévotion de Fénelon à cette sainte. 6. 299.

MAILLE (Louis), professeur des controverses au collége de la Sapience, et agent du parti janséniste à Rome, reçoit ordre de sortir de cette ville. 3. 279. On informe secrètement contre lui; il est pris, et conduit en prison. 280. Il trouve d'ardens protecteurs dans Rome. *ibid.* On continue d'instruire son procès. 368. Il est toujours au château Saint-Ange, où il est en danger de passer le reste de ses jours. 477.

MAINE (Louis-Auguste, duc du) demande à Fénelon de continuer à le fortifier par ses exhortations. 2. 374.

MAINTENON (Mme de). Lettre de Fénelon à cette dame sur ses défauts. 5. 466. Elle est ingénue et naturelle. *Ibid.* Ce qui la blesse la blesse vivement. 467, 473. Elle est née avec beaucoup de gloire mondaine. *Ibid.* Le moi est une idole qu'elle n'a point brisée. *Ibid.* Le goût sensible de la prière la soutient. *Ibid.* Elle est naturellement bonne, et disposée à la confiance. 468; mais quand elle commence à se défier, elle se serre trop. *Ibid.* Doit prendre conseil. 469. On croit dans le monde qu'elle aime sincèrement. *Ibid.* Elle est sèche, et sévère pour les défauts d'autrui : dure à elle-même, elle l'est aux autres. 470. On dit qu'elle se mêle trop peu des affaires. *Ibid.* Le zèle du salut du Roi ne doit point la faire aller au delà des bornes marquées par la Providence. 471. Sa piété est droite. *Ibid.* Son esprit est plus capable des affaires qu'elle ne pense. *Ibid.* Elle ne doit point s'ingérer dans les affaires d'État, mais s'en instruire, afin d'agir selon les ouvertures de la Providence. 472. Elle a encore un goût trop naturel pour l'amitié, et ce qui lie la bonne société. *Ibid.* Elle doit mourir sans réserve à tous ces goûts. 473. Cette règle ne regarde pas l'*homme* à l'égard duquel elle a des devoirs d'un autre ordre. *Ibid.* 477. Elle doit renfermer ses devoirs dans des bornes étroites, 474; profiter de toutes les ouvertures pour éclairer le Roi. 475; l'entourer de gens droits et sans intérêt, 476; connoître les bons sujets en chaque profession, *ibid.*; soutenir dans leur emploi les gens de bien, 477; prendre garde de faire des hypocrites. 478. Ce qu'elle doit faire par rapport à sa famille. *Ibid.* Travailler à la correction de ses défauts et à l'accomplissement de ses devoirs par le dedans et non par le dehors. 479. Laisser faire l'esprit de Dieu pour faire mourir le *moi*. *Ibid.* Mme de Maintenon croit que les vérités dures dites à Louis XIV l'irritent ou le découragent : il faut le conduire doucement. 2. 331. Elle devroit se servir de la confiance du prince en elle pour le détromper. 344.

Mme de Maintenon se réjouit de la vocation de Mme de la Maisonfort. 7. 5. Elle désire que Fénelon dirige cette dame. 10. Elle reconnoît l'innocence de Mme Guyon, veut la voir, et la goûte extrêmement. 11. 120. Ce qu'elle pense de ses livres. 7. 46, *note*. Consulte des évêques, etc. sur ces livres. 55, *note*. Ne croit point les bruits qui courent sur ses mœurs. 52, *note*. Exclut l'abbé de Charost de l'évêché de Châlons, à cause des liaisons de sa famille avec Mme Guyon. 213, *note*. Elle veut que Bossuet fasse le sacre de l'archevêque de Cambrai. 8. 334. Est prévenue et poussée contre Fénelon. 7. 221, 225. Veut qu'il condamne Mme Guyon. 223. Après avoir cru à l'innocence de cette dame, elle passe à un excès contraire. 234.

Pourquoi elle a changé à son égard. 9. 149, *note*. Est resserrée à l'égard de Fénelon et de ses amis. 7. 236, 285, *note*. Elle dégoûte des actes violens. *Ibid*. Croit que Fénelon doit tâcher de désabuser tout le monde par rapport à Mme Guyon. 336, *note*. Voit Fénelon après la publication de son livre, et croit que Dieu veut l'humilier. 375. N'a point inspiré au Roi son opposition pour le livre de Fénelon. *Ibid*. Elle consulte sur ce livre; réponse qu'on lui fait. 389. S'est trompée sur le livre; craint le parti que le Roi prendra; affligée et embarrassée, veut consulter MM. de Paris et de Chartres. 396, *note*. Opposée au duc de Beauvilliers. 399. Elle ne répond point à une de ses lettres. 404. Elle croit que Bossuet ne doit pas juger Fénelon. 427, *note*. Croit qu'il faut finir la négociation, et que Dieu seul peut ramener Fénelon. 494, *note*. Le fait avertir par l'évêque de Chartres. 500. Elle désire connoître le sentiment de M. Tronson sur l'affaire de Fénelon. 509. Lettre que Fénelon lui écrit en partant pour Cambrai. 523. Elle approuve la *Déclaration* des prélats. 541, *note*. Ne voit que sujets d'affliction : souhaite que tout finisse vite et doucement. 542, *note*. Contribue à faire renvoyer de la cour les amis de Fénelon. 9. 148, *note*. On lui attribue cette mesure à Rome. 198, 218. Elle loue la *Relation* de Bossuet. 249, *note*. Avertit M. de Noailles de se tenir en garde sur le Jansénisme. 280, *note*. N'a jamais entendu qu'il écrivît autant que Bossuet contre Fénelon. 437, *note*. Est lasse du scandale. 517. Veut la paix. 520. — 10. 12. Elle écrit à Rome d'une manière pressante. 93. Fénelon lui rend compte de sa conduite passée et de ses dispositions présentes. 120. Elle craint qu'on ne demande trop à Rome. 257, *note*. Le *Télémaque* l'irrite. 1. 97. Elle soutient le triumvirat, c'est-à-dire les trois prélats qu'elle a protégés contre Fénelon. *Ibid*. Après la mort de l'évêque de Chartres, elle prend pour directeur M. de la Chétardie, et donne sa confiance à M. de Bissy pour les affaires de l'Église. 329, *note*. Fénelon conseille au duc de Beauvilliers, après la mort du Duc de Bourgogne, d'aller voir Mme de Maintenon, et de lui parler à cœur ouvert sur ce qu'exige la sûreté de l'État et ce qu'elle doit représenter au Roi. 553. Elle témoigne au duc ses regrets de ce que Louis XIV a voulu brûler les papiers du Duc de Bourgogne. 556. Le duc de Beauvilliers confère avec elle, et elle lui paroît bien intentionnée. 558. (Voyez Guyon, Maisonfort.)

MAISONFORT (Mme de La). Fénelon la voit, prié par Mme de Maintenon. 2. 39. Elle est pour lui une occasion de voir Mme Guyon; *ibid*. Elle le consulte, ainsi que d'autres ecclésiastiques, sur sa vocation : conseils de Fénelon pour fixer ses irrésolutions. 7. 5. Elle prononce ses vœux entre les mains de Fénelon. 7. Il ne peut se charger entièrement de sa direction. 8. Elle ne doit voir Mme Guyon que deux ou trois fois l'année. 9. Fénelon la détourne d'écrire à Mme de Maintenon au sujet de sa direction. 10. Il lui promet ses avis dans les besoins extraordinaires. 12. Lectures qu'il lui conseille. 8, 12. Il l'exhorte à l'observation des règles. 16. L'engage à s'ouvrir à l'évêque de Chartres et à Mme de Maintenon. 31, 47. Blâme sa présomption et sa hauteur. 32. Tâche d'adoucir Mme de Maintenon à son égard,

34. Il l'exhorte au détachement et à l'obéissance, à l'occasion de la disgrâce de Mme Guyon. 132. Il satisfait à ses difficultés sur les Articles d'Issy. 154 et suiv. Mme de Maintenon ne veut point qu'elle garde les écrits de Fénelon. 201, *note*. Elle s'attache à Bossuet sans cesser d'estimer Fénelon. 219, *note*. Celui-ci la détourne d'avoir une conférence avec l'évêque de Meaux. 220. Fénelon correspond avec elle dans la suite par le moyen du P. Lami. 3. 118.

MAISONS (Claude de), président au Parlement. Il est question de lui pour la place de premier président. 1. 497.

MALADIES. Fruit qu'on en doit retirer. 2. 266. Bon usage qu'il en faut faire. 5. 506. (Voyez DOULEURS, PATIENCE, SOUFFRANCES.)

MALATRA (J. F.), Jésuite, rend compte à Fénelon des observations du cardinal Gabrielli sur son Mandement pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. 3. 82 et suiv. Le prélat engage son neveu à voir ce religieux, comme un homme de mérite à qui il a obligation. 2. 113.

MALEBRANCHE (Nic.) Fénelon s'étonne que ce père continue, malgré ses supérieurs, à écrire contre le P. Lami. 2. 405.

MALISSOLES (Fr. de), évêque de Gap, publie un Mandement contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. 3. 337. Interdit signifié à un prêtre qui avoit surveillé l'impression de ce Mandement; *ibid.* et 408.

MANSARD (Jules-Hardouin), donne des dessins à l'archevêque de Rouen, pour Rouen et pour Gaillon. 5. 342. Ce célèbre architecte et son oncle ont embelli la capitale de nombreux monumens; *ibid.*

MARTINEAU (Isaac), Jésuite. Fénelon ne le croit pas propre à être confesseur du Duc de Bourgogne. 1. 289. Ce religieux fait connoître à l'évêque de La Rochelle les sentimens du Dauphin Duc de Bourgogne, à son égard, et combien ce prince est édifié de sa conduite. 3. 455. Il instruit l'évêque de Luçon des dispositions du cardinal de Noailles et des évêques médiateurs, et craint que l'affaire ne traîne en longueur. 468, 476. Il lui envoie l'extrait d'un écrit publié contre son *Instruction pastorale*. 475. Il lui apprend la mort du Dauphin, et lui envoie des additions et corrections pour le Mandement que lui et l'évêque de La Rochelle alloient publier sur la *Justification* du P. Quesnel, attribuée à Bossuet. 489. Ce père demande des détails sur la vie du Duc de Bourgogne à Fénelon, qui ne se sent pas le courage de s'occuper de ce travail. 511. Il envoie au prélat son *Recueil des vertus* du prince; et Fénelon lui rapporte quelques faits intéressans pour son histoire. 4. 169.

MASSON (Innocent Le) improuve la doctrine et la conduite de Mme Guyon. 7. 108 et *note*. Approuve l'Ordonnance de M. de Harlai contre cette dame; *ibid.* Ecrit contre elle, et ne veut point qu'on fasse usage de sa déposition. 135, 147, 545. N'est pas content de la spiritualité de Mme Guyon, et fait un livre sur le *Cantique* pour opposer au sien. 168. N'examine point assez les faits qu'il avance. 147, *note*. Portrait que La Bletterie fait de ce religieux. 11. 104. Ne rapporte aucun fait décisif, et n'ose nommer aucun témoin. 106.

MASSOULIÉ (Antonin), Dominicain, est examinateur du livre de Fénelon. 8. 40. Il faut tâcher de le persuader. 105. Ce père confère avec l'abbé de Chanterac. 186. Il est en réputation de piété; écrit sur l'Oraison; tient beaucoup à ses sentimens. 187, 280. Exprime à Fénelon les dispositions dans lesquelles il a commencé à lire son livre. 248. Est éloigné des maximes de saint François de Sales. 280. Est opposé au livre. 299. Conversation de l'abbé de Chanterac avec ce père. 407. Paroit favorable à Jansénius; *ibid.* Il ne faut pas le contredire, quoique entêté. 488. Est le chef des examinateurs opposés à Fénelon. 9. 101, 444. Ne se rend pas à la vérité. 494. *Obscurcit la matière* touchant l'amour naturel. 561. N'ose soutenir l'opinion de Bossuet sur la charité. 10. 22. Compose, sur l'Oraison, un livre qu'il fait imprimer à Paris. 189, 207. Ce livre étoit fait avant l'affaire de Fénelon. 2. 397. — 10. 190, *note*, 271. Loue, dans la Dédicace, M. de Noailles de son zèle contre le Quiétisme. 189. Ceci le rend récusable dans l'affaire de Fénelon. 190. Est lié, par le Jansénisme, avec l'abbé Boileau. 208. Ecrit à une religieuse dans le sens de Fénelon. 272. Voit l'abbé de Chanterac après le jugement. 485. Est disposé à condamner les explications de Fénelon. 486. Croit que le prélat a écrit son livre de bonne foi. 11. 6.

MAULEVRIER (Ch. Andrault de) est mêlé dans l'affaire du livre des *Maximes*. 7. 438, 469, 471, 473, 478, 482, 485, 487. Tendres sentimens de Fénelon à son égard. 471, 480.

MÉDECINS. Leur art est bien douteux, et souvent exercé par des hommes superficiels. 2. 194. Les systèmes des médecins ne sont que de beaux romans : les expériences demandent une patience avec une justesse d'esprit qui est rare parmi les hommes; *ibid.* Suivre avec simplicité l'avis des médecins. 6. 231, 365, 541.

MERRE (P. Le), avocat et canoniste, est mêlé dans l'affaire du livre des *Maximes*. 7. 435, 463, 478, 490, 493. Chargé de conférer avec l'abbé Boileau. 464, 466. Voudroit que Fénelon s'expliquât dans un Mandement. 465, 469. Ne doit point, comme laïque, être admis aux assemblées. 478, 479, 482, 485.

MESMES (le président de) est aimable, mais amusé : qualités que souhaiteroit en lui Fénelon, si on le vouloit pour premier président. 1. 487.

MESSE. Nécessité de donner aux nouveaux convertis la traduction des prières de la Messe avec des explications. 1. 10.

MILITAIRE (lettres à un). Fénelon lui reproche ses écarts, et l'exhorte à revenir à la pratique de la religion. 5. 480. Il l'engage à mépriser les discours du monde, et à se montrer ouvertement chrétien. 483, 500. Lui donne des règles pour la lecture et l'oraison. 486, 487 et suiv. 505, 508, 523, 524. Sur les jeux et divertissemens. 495, 510, 526. Sur la discipline à maintenir dans les troupes. 497. Sur les dégâts que font les soldats. 498. Conseils pour se soutenir parmi les dangers de sa profession. 523, 527.

MISSIONS. Fénelon est chargé de celles de la Saintonge en 1686 : il rend compte au marquis de Seignelai de la disposition des Protestans dans ces cantons; 1. 3 et suiv. : et à Bossuet. 2. 297. (Voyez FÉNELON, PROTESTANS.)

MOLINA (Louis), Jésuite. Son système pour concilier la liberté avec la grâce, comparé avec celui des Thomistes. 4. 317.

MOLINOS (Michel). Fénelon ne connoit pas ses écrits. (Voyez FÉNELON.) Cet homme trompe Innocent XI et l'archevêque de Séville. 11. 117.

MOLLESSE. Dangers de la mollesse et de l'amusement. 5. 430. La mollesse est une langueur de l'ame qui l'engourdit, et qui lui ôte toute vie pour le bien, qui la passionne secrètement pour le mal; *ibid.* Règles de conduite pour la combattre et la surmonter. 433. (Voyez PARESSEUX.)

MONACO (le prince de) est nommé ambassadeur à Rome. 9. 374.

MONCLUS l'abbé de), de la société de Sorbonne. Ses bonnes qualités; a du génie pour la théologie : on le propose à Fénelon. 4. 222.

MONDE. Exhortation à le mépriser. 1. 76. Mépriser ses jugemens, et se montrer ouvertement chrétien. 5. 483, 501. Il est juste de souffrir de la folie du monde, pour acquérir la vraie sagesse, après avoir cherché long-temps à plaire à des aveugles. 501. On ne sauroit goûter ensemble Dieu et le monde. 6. 41. Sur le détachement du monde. 55. Moyens de se soutenir au milieu des dangers du monde. 211. Faux jugemens que porte le monde à l'occasion des scandales qu'on voit quelquefois éclater. 212.

MONTBERON (la comtesse de) se met sous la direction de Fénelon : lettres du prélat à ce sujet. 6. 279 et suiv. Use de réserve pour la voir, à cause de l'état de disgrâce où il étoit. 281, 285. Lectures qu'il lui conseille. 287, 292. Avis sur l'éducation de sa petite-fille. 289. Ses scrupules nuisent à sa santé. 342. Avis sur la bienséance des habits, et sur un mariage du fils de la comtesse. 351. Défiances de la comtesse sur le zèle de son directeur. 361, 366, 470, 475, 491. Il promet de la confesser. 381. Eloges du comte de Montberon. 384, 429. Caractère de son fils. 410. Embarras dans les affaires temporelles du comte. 430. Difficultés par rapport à un voyage de la comtesse à Chaulnes. 443. Avis sur sa conduite avec ses amies. 468, 475, 483, 484, 489. Reproches sur sa désobéissance au médecin. 541.

MONTESQUIOU (Pierre de), comte d'Artaignan, pendant le siège de Lille, reconnoît les ennemis, et répond du succès si on les attaque. 1. 253. Il est fait maréchal de France pour soulager M. de Boufflers. 2. 115. N'a que des talens médiocres, et paroît usé. 1. 354. Les gens éclairés comptent peu sur lui. 360. Il a de la valeur, l'expérience des détails, et un sens droit; mais peu de ressource dans les grands embarras. 503.

MONTFORT (Paul d'Albert, comte de). Ses bonnes qualités : Fénelon le juge destiné à l'état ecclésiastique. 2. 587. Après avoir été militaire, il se fait ecclésiastique, et devient évêque de Bayeux, archevêque de Sens et cardinal. *ibid. note.*

MONTGAILLARD (P. J. Fr. Percin de), évêque de Saint-Pons, fait en faveur du *silence respectueux* un Mandement condamné par un Bref de Clément XI. 1. 347, *note.* Le Parlement rejette ce Bref. 363. Ce prélat, dans l'assemblée provinciale du Languedoc, parle contre l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits. 3. 53. Il attaque Fénelon, qui lui répond avec ména-

gement. 169. Celui-ci désire que l'assemblée du clergé se déclare contre le Mandement de cet évêque. 239. Louis XIV demande une Bulle contre lui. 282, 370. Ce prélat écrit au Pape une lettre peu respectueuse. 401. Fénelon croit devoir l'épargner dans sa vieillesse après sa condamnation. 4. 209. Il le croit mort sans repentir de son mépris pour l'autorité du saint siège; *ibid.* On rapporte que cet évêque, au lit de la mort, écrivit au Pape une longue lettre pour condamner le *silence respectueux; ibid. note.*

MORIGIA (Jac. Ant.), archevêque de Florence, est nommé cardinal. 10. 173. Semble désigné par le Pape pour être son successeur. 174. Ses bonnes qualités. 546.

MORT. Celle des personnes qui nous sont chères doit servir à nous détacher de tout. 1. 207. — 6. 203, 206. Dieu nous montre par là que nous suivrons de près ceux qui nous précèdent. 1. 595, 601. — 6. 203. La mort est une grâce pour les princes, en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations. 1. 452. Douleur de Fénelon à la mort du Duc de Bourgogne. 550, 552. La mort est la fin de toutes les peines. 6. 199. On est bien heureux de finir cette vie avec la douleur. 200. Ne voir que la volonté de Dieu dans la mort de nos proches. 201, 204. Chercher en lui sa consolation. 202. Avantages de s'être vu près la mort. 23. Sur l'impression pénible qu'on ressent de la mort. 43. Comment on doit supporter la vue de la mort, quand l'âge nous la montre plus proche. 50. Il n'y a que la mort de l'esprit qui prépare bien à celle du corps. 133. Consentir à n'être rien, et se laisser consumer par une mort entière. 148. Laisser expirer la nature dans le dépouillement et la mort totale. 153. Les douleurs dans la mort à soi-même ne viennent que de nos résistances. 167. La mort à soi-même est le fondement de la vie intérieure. 1. 198.

MORTEMART. La bonne conduite du duc de ce nom réjouit Fénelon. 1. 190. Avis à la duchesse sa mère sur la manière dont elle doit se conduire à l'égard de son fils; *ibid.* Fénelon engage la duchesse à combattre ses défauts patiemment et sans trouble; 217: à faciliter aux autres la liberté de s'ouvrir à elle. 218. Lui indique les moyens de trouver la paix intérieure. 221. Avis à la jeune duchesse, femme du duc, sur la correction de ses défauts, et sur les moyens d'entretenir l'union dans sa famille. 171.

MORTIFICATION. Celle de la chair ne produit pas la mort de la volonté. 5. 393. Plus on a d'attachement à ses mortifications extérieures, moins le fond de l'ame est réellement mortifié. 394. S'appliquer à la mortification intérieure bien plus qu'à l'extérieure. 6. 358.

MOTTE (Houdar de la) fait l'éloge de l'*Instruction pastorale* de Fénelon *en forme de dialogues*, contre le Jansénisme. 4. 523. Montre la mauvaise foi du parti dans sa définition de la liberté. 524. Est frappé d'un argument de Fénelon sur l'autorité de l'Eglise; *ibid.*

MYSTIQUES. Nul vrai catholique ne doit dire qu'ils aient erré, quand leur langage est uniforme. 11. 20. Bossuet le regarde comme hors d'atteinte; *ibid.* Le ministre Jurieu ne les a pas lus, en parle par passion contre l'Eglise. 21.

NÉCESSITÉ (la) *totale* et *absolue* n'est qu'un fantôme extravagant que Calvin même n'a jamais soutenu. 4. 284. Jansénius n'a jamais enseigné que la nécessité *partielle* et *relative*. *Ibid.* C'est celle que l'Eglise a voulu uniquement condamner. *Ibid.* (Voyez JANSÉNISME.)

NÉCESSAIRE. Quand on l'a suivant son état, le surplus peut devenir bien dangereux. 1. 483.

NESMOND (François de), évêque de Bayeux. Fénelon se justifie auprès de lui sur la manière dont il a excusé les dix-neuf évêques qui avoient écrit à Clément IX en faveur du silence respectueux. 3. 168. *Avis pour les confesseurs et les pénitens*, dressés par l'ordre de ce prélat. 170. Fénelon les approuve; *ibid.*

NICOLE (Pierre) écrit à la duchesse de Noailles au sujet de Mme Guyon. 7. 99. Fait un livre contre les Quiétistes. 197. Il n'est pas malaisé de lui répondre. 202, 238. Il a ajouté aux écrits de Mme Guyon. 207. A voulu décider d'un style moqueur sur les voies intérieures, sans respecter la tradition des saints. 238. Visite le tombeau de saint François de Sales : accusation contre lui à ce sujet. 11. 103. Est-ce une calomnie? 104, *note*.

NIGRONI (Jean-François), cardinal, félicite Fénelon de sa soumission, et l'engage à garder un profond silence sur les contestations passées. 11. 13.

I. NOAILLES (Anne-Jules, duc de), puis maréchal de France. Fénelon lui fait compliment sur ses succès en Catalogne. *Lettr. inéd.* 1. L'exhorte à se confier à Dieu pour le succès des affaires. 2, 3, 6, 15. Lui trace la conduite à tenir envers ses soldats étrangers et hérétiques. 4. — 2. 295. Le prémunit contre les dangers de la cour, et les vanités du monde. *Lettr. inéd.* 7 et suiv. Lui recommande le chevalier de Fénelon son frère, qui servoit dans son armée. 10. Désire pour lui une charge d'exempt. 11. Le duc en parle au Roi. 2. 21. Fénelon le remercie de sa bonne volonté à l'égard de ce frère. *Lettr. inéd.* 12. Lui adresse un Mémoire sur les services de son frère à l'armée. 2. 57. Bonnes dispositions du maréchal pour justifier le chevalier auprès du Roi. 63. Fénelon le félicite sur la prise de Roses. 324. Lui reproche qu'il s'exposoit trop. 325, 326. — *Lettr. inéd.* 16 et suiv. Le maréchal est contraint par sa santé de quitter l'armée : Fénelon se réjouit de le revoir. 18. Sa mort. 3. 187, *note*.

II. NOAILLES (Louis-Antoine, cardinal de), d'abord évêque de Cahors, est transféré à Châlons : Fénelon va le visiter. 2. 295 et *note*. Il souhaite qu'il ait part à son sacre. *Lettr. inéd.* 19. Ce prélat prend part aux conférences d'Issy. 7. 56, *note*. Y parle fortement à Bossuet. 294, 361. — 8. 45, 52. Interroge Mme Guyon. 7. 114. Fénelon se réjouit de sa nomination à l'archevêché de Paris. *Lettr. inéd.* 19. Il soumet un ouvrage à son jugement. 7. 222. Ne trouve rien à redire dans l'écrit de Fénelon. 243, 364. Propositions qu'il lui fait faire touchant Mme Guyon. 238. Il charge M. Tronson de rédiger un projet de soumission pour cette dame. 255. Il approuve le projet de M. Tronson. 259, 263, 275. Il trouve que Fénelon est dans la nécessité de s'expliquer dans un ouvrage. 262. Il remet à Mme de Maintenon le Mémoire de l'archevêque de Cambrai sur son refus

d'approuver le livre de Bossuet. 285, *note*; 442. Parle au Roi sur Mme Guyon. 299, *note*. Voudroit montrer à Bossuet le livre des *Maximes* avant qu'il fût public. 347. A trouvé ce livre pur et correct, 3. 245. — 7. 350; et l'a approuvé. 5. 212 et *note*. Écrit à Fénelon sur le déchaînement du public contre son livre, et promet de faire le personnage de médiateur. 7. 388. Il trouve dans le livre des choses nouvelles et des endroits trop durs. *Ibid.* Mme de Maintenon veut le consulter. 396, *note*. Fénelon croit être bientôt d'accord avec lui, même sur les termes, en examinant de nouveau son livre. 426. Il ne lui impute aucune des choses dont il se plaint. 442, 462. M. de Noailles est instruit des procédés de Bossuet et de Fénelon. 442. Il accepte les conditions de l'examen proposé par celui-ci. 443, 444. Presse Fénelon de donner ses explications. 472. Veut consulter des docteurs. 473. Déterminé à écarter Bossuet. 489. Parle au duc de Beauvilliers. 490. Accepte une conférence sur le livre, et ne veut pas que ses grands-vicaires en aient une séparée. 491. Sa foiblesse et sa versatilité : il craint Fénelon; est contraint par Bossuet. 494, *note*. Fait agréer au Roi que l'affaire [illegible] à Rome. 502, 503, 508. Peu de fond à faire sur lui : ses bonnes intentions sur la paix. 511. N'a aucun pouvoir pour finir. 512. Parle comme Bossuet. 541. Accuse Fénelon d'erreurs plus grandes que son livre, et doit le dénoncer au Pape. 542. Est obsédé par les Jansénistes. 8. 53. Tenu en tutèle malgré lui. 56. Publie une *Lettre pastorale* contre Fénelon, remplie d'aigreur et de venin, avec une modération apparente. 208, 244, 318, 320, 465. Elle est faite par des Jansénistes. 319. On croit à Rome qu'il agit par zèle de religion. 259. Mande à Rome que les évêques de France approuvent sa *Lettre pastorale*, et sont contraires à la doctrine de Fénelon. 437, 462, 471. Ce que disent leurs lettres. 524. Il est désapprouvé par les cardinaux. 465, 471, 474. Écrit à Rome de manière à faire croire qu'il n'a pas vu le livre des *Maximes* avant l'impression. 531. Sa faveur à la cour fait triompher à Rome les adversaires de Fénelon. 545. Il n'a été fait archevêque de Paris, qu'en vue du mariage de son neveu avec Mlle d'Aubigné. 557. (Voyez IV. NOAILLES.) Sa faveur demande qu'on garde des mesures. 9. 31. Il communique à Mme Guyon une lettre du P. Lacombe, pour la porter à se confesser coupable. 79. Lui fait des menaces. 88. Publie une *Réponse* aux quatre *Lettres* de Fénelon. 134. Est animé contre le cardinal de Bouillon et contre les Jésuites. 136. Ses finesses maladroites. 140. Envoie à Rome sa *Réponse*. 144, 155. Elle prouve des faits en faveur de Fénelon. 173, 182, 193, 201, 214. Il a une copie de la *Réponse* de Fénelon. 339, 372. Y répond par des notes foibles, ou ne répond rien. 570, 577. Renonce à répondre. 10. 21. Son silence est décisif. 72. On croit qu'il cherche à sortir de l'affaire. 9. 437, 520. Facile à calmer, si Rome décide en faveur de Fénelon. 497, 565, 575. Fait souscrire une censure contre Fénelon. 536. — 10. 245, 280. (Voyez SORBONNE.) Obtient un privilège pour un livre du P. Massoulié qui lui est dédié. 190. Fait soutenir dans les conférences de son diocèse la doctrine de la charité désintéressée. 373. Vers qui courent à Rome sur ce prélat.

517. Il interdit le P. Séraphin comme Quiétiste. 11. 25. Il refuse à Fénelon un ecclésiastique que celui-ci avoit fait étudier à Paris à ses frais, et dont il avoit besoin pour son séminaire. 2. 458. Fénelon loue l'*Ordonnance* de M. de Noailles, de 1696, contre l'*Exposition de la foi*. 2. 375. Le cardinal publie, en 1712, la lettre de Fénelon. 4. 14, 158. Ce cardinal souffle dans son *Ordonnance* le froid et le chaud. 1. 82. Les Jansénistes en expliquent le texte dans leur sens, sans que le cardinal les désavoue. 4. 14, 110, 136, 158, 243. Il approuve le *Cas de conscience*, pourvu qu'on ne le commette point. 111, 251, *note*. Foiblesse de caractère de ce prélat : son esprit est court et confus. 1. 81. Sa conduite équivoque dans l'assemblée du clergé de 1705 : le Roi le fait reculer honteusement. 167, 168, *note*. L'évêque de Blois le pousse à bout en pleine assemblée. 168. Ce cardinal voudroit se rapprocher de Fénelon. 1. 193. (Voyez FÉNELON, QUINOT.) Il est dans une grande place avec un grand parti. 320. Il achève de laisser empoisonner par le Jansénisme les sources publiques des études. 321. Tous les évêques le ménagent. 320, 323, 450, 464. Il faut que le Roi travaille à le décréditer parmi les évêques. 349. Il est nommé proviseur de Sorbonne : Fénelon en est fâché. 363. Il croit que Fénelon est auteur de la *Dénonciation* contre Habert. 429, 434, *note*. Il fait renvoyer du séminaire les neveux des évêques de Luçon et de La Rochelle. 435. — 3. 310. — 4. 228. Plaintes de ces prélats. 3. 326. (Voyez CHAMPFLOUR, HÉBERT, LOUIS, Duc de Bourgogne.) Il est environné de brouillons qui le sacrifient. 310. Nomme quatre docteurs pour examiner la *Théologie* de Habert. 311. (Voyez ce mot.) Rome le ménage. 1. 450. Il a des idées contradictoires sur le Jansénisme. 1. 460. Il est essentiel de le décréditer, pour l'empêcher d'accréditer le Jansénisme. 462. Nécessité que le Roi s'explique à Rome sur ce cardinal. 466. Il fait afficher un Monitoire contre ceux qui ont publié la *Dénonciation* de Habert. 3. 315. Les Jansénistes aiment mieux le commettre, que de s'en voir abandonnés. 1. 468. Il publie une *Ordonnance* contre le Mandement des évêques de Luçon et de La Rochelle. 3. 349, 356. Le Roi lui fait défendre de venir à la cour. 351. On fait courir une lettre où l'on dit que le cardinal est le centre de l'Eglise de France. 404. Ses prétextes pour ne point révoquer l'approbation du livre du P. Quesnel. 1. 469, 490. — 3. 402, 407. — 4. 63 et suiv. (Voyez QUESNEL.) Il retire ses pouvoirs aux Jésuites. 1. 479, 491. — 3. 419, 422. — 4. 51, 57, 62. Plusieurs évêques écrivent au Roi en faveur du cardinal. 1. 480. Il accepte un projet d'accommodement avec les évêques de Luçon et de La Rochelle; puis suscite des incidens pour le faire avorter. 489 et *note*. On tourne cet accommodement en triomphe pour lui. 491. Il donne des mémoires à ce sujet. 3. 438. Il ne propose une Bulle contre Quesnel, qu'à cause qu'il croit qu'elle se trouvera impossible dans la pratique. 1. 501. — 4. 73, 93, 95. Écrit à ses amis de Rome d'être attentifs à ce qui s'y passera au sujet des livres de Quesnel et de Habert. 3. 447. Fait imprimer la *Justification* de Quesnel sous le nom de Bossuet. 459. Ne veut s'engager à rien. 468. Ses dispositions incertaines. 469. Il offre

offre à l'Electeur de Cologne le docteur Habert pour composer un livre de piété. 533. Il refuse tout ce qu'on lui demandoit par rapport au Jansénisme. 558 et *note*. La maréchale de Noailles voudroit réunir ce cardinal avec Fénelon. 3. 187. — 4. 3 et suiv. 138. (Voyez III. NOAILLES.) Le cardinal montre son animosité contre Fénelon. 15. Il accuse les Jésuites de favoriser le Quiétisme. 16. Il publie une *Réponse* à un *Mémoire* que le Roi lui avoit donné. 19. Caractère de ce dangereux écrit. 20, 129. Fénelon fait à la hâte un projet de réfutation qu'il envoie au duc de Chevreuse. 1. 560. *Examen et réfutation* de l'écrit du cardinal. 4. 22 et suiv. Il ne devoit point répandre le *Mémoire* du Roi sans sa permission. 24. Combien il est coupable d'avoir laissé publier son écrit. 25. Ses allégations pour contredire le Roi et le Dauphin se tournent contre lui-même. 26 et suiv. 37, 122. Ses accusations odieuses contre les Jésuites. 52 et suiv. Ses variations sur le livre du P. Quesnel. 69 et suiv. 158 et suiv. Il auroit dû avouer que Bossuet avoit reconnu que ce livre étoit janséniste. 86, 440. Le Roi lui demande une déclaration de son opposition au Jansénisme. 99. Ce qu'il répond. 102. Il n'a rien fait contre cette secte qu'à demi, et par contrainte. 110. Il ne condamne qu'un Jansénisme imaginaire, et soutient celui qui est réel. 112, 161. Son silence quand il devroit parler, paroît un consentement tacite. 137. Le P. Quesnel ne prétend soutenir que la doctrine du cardinal. 156, 210. Gloire qu'il y auroit pour ce prélat à le désavouer. 158. Ses promesses illusoires de recevoir la Bulle contre Quesnel. 160. Sa piété est ce qui doit faire craindre, parce que le parti s'en prévaut pour attendrir le public en sa faveur, et pour rendre odieux les défenseurs de la foi. 163. Son *Mémoire* en réponse au Roi augmente son autorité. 1. 573. Nécessité d'avoir de lui un acte décisif contre le parti. 4. 165. Fénelon ne veut pas se prévaloir des embarras où il s'est jeté. 210. Le cardinal révoque par un Mandement l'approbation qu'il avoit donnée au livre du P. Quesnel. 346. L'assemblée pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* se tient chez lui. 354. Sa conduite équivoque. 376. Il achève de se peindre dans l'esprit du Roi. 377. Il signe avec quelques évêques un acte de protestation contre la Bulle et une lettre au Roi. 401, 406. En voulant se justifier, il s'embarrasse. 403. Il dit au nom de ses associés, qu'il veut consulter le Pape. 408. Le Roi lui refuse audience. 425 et *note*. Il donne un Mandement où il défend de recevoir la Bulle : il est condamné à Rome. 429, *note*. On l'affiche à Douai. 477. Réflexions de Fénelon sur ce Mandement. 447. La conduite précédente du cardinal donnoit lieu de craindre tout ce qu'il fait maintenant. 434. Fénelon remarque dans ses écrits une hauteur, une délicatesse sur son point d'honneur personnel, une jalousie sur ce qui a rapport à lui, qui ne promettent rien de grand. 438. Il y a dans ses excuses un fonds de duplicité qui alarme. *Ibid.* et suiv. Douleur qu'éprouve Fénelon de la conduite du cardinal de Noailles. 448. Ses dispositions à l'égard du cardinal. 478, 495, 519. Ce cardinal et ses adhérens ne se laisseront pas déposer canoniquement. 514. Nécessité d'exiger du cardinal une adhésion pure et simple à

la Constitution. 516. C'est ce qu'on veut à Rome. 510. *Mémoires* de Fénelon sur la voie de procéder contre le cardinal et ses adhérens. 527, 532, 554. Ce cardinal voudroit la paix; mais il est lié à des gens furieux. 593, *note*. Louis XIV sollicite à Rome la convocation d'un concile national pour réduire ce cardinal. 604 et suiv. Le cardinal ne contredit aucun des faits avancés par le marquis de Fénelon dans la Vie de son oncle. 11. 58. (Voyez MAINTENON.)

III. NOAILLES (Marie-Fr. de Bournonville, duchesse et maréchale de). Fénelon désire qu'elle revienne à Versailles. *Lettr. inéd.* 3, 11, 13. Il est touché de ses qualités solides. 15. Elle est plongée dans les affaires. 16. Accouche de son vingt-unième enfant. 20. Fénelon lui écrit au sujet des mariages et autres évènemens qui ont lieu dans la famille. 22, 23, 25, 34, 37 et suiv. 41, 42. Il lui fait part de ses dispositions, touchant son affaire à Rome. 21. — 8. 140. Lui expose les motifs qui l'obligent à publier ses défenses. 448. L'assure qu'il n'a aucune peine contre elle, et lui témoigne son estime et son attachement. 3. 451. *Lettr. inéd.* 31, 36. (Voyez LANGERON.) Elle fait des démarches auprès de Fénelon pour le rapprocher du cardinal de Noailles. 187, 195. Le fait avertir qu'on veut l'attaquer sur un ouvrage qu'on lui attribue, et où les erreurs du Quiétisme sont insinuées. 1. 539. Elle lui fait de nouvelles instances pour le réunir avec le cardinal, et lui demande des éclaircissemens sur quelques écrits qui déplaisoient au cardinal, et auxquels on prétendoit que Fénelon avoit eu part. 4. 3. Réponses du prélat. 5, 138. (Voyez l'article précédent.)

IV. NOAILLES (Adrien-Maurice de), comte, puis duc d'Ayen. Fénelon espère voir en lui un joli courtisan pour le Duc de Bourgogne. *Lettr. inéd.* 3. Il a grande impatience de raisonner avec lui. 13. Est charmé de son application. 18. Regrette de ne l'avoir pas vu à son passage par Cambrai. 22. Le comte d'Ayen épouse la nièce de Mme de Maintenon. 8. 545, 548. Compliment de Fénelon à cette occasion. *Lettr. inéd.* 25. Il devient duc de Noailles, et capitaine des gardes. 33, *note*. Fénelon lui écrit sur la mort de son père. 3. 188. Succès du duc en Espagne. *Lettr. inéd.* 41. Est malade : vœux de Fénelon pour sa guérison. 42.

NOYELLES (Mlle de) est nommée à l'abbaye des chanoinesses de Maubeuge, sans autre recommandation que celle de sa piété et de son mérite. 5. 236.

NONCE; voyez BENTIVOGLIO, CUSANI, DELFINI, GUALTERIO.

Qualités que Fénelon désire dans les nonces envoyés dans les différentes cours. 3. 397. Ils ne doivent rien entreprendre sur les évêques, mais les soutenir; *ibid.* Qualités du nonce à choisir pour la France. 398.

NORIS (Henri), cardinal. Ses manières honnêtes et graves. 8. 84. L'abbé de Chanterac lui raconte les faits qui concernent l'affaire de Fénelon; *ibid.* Il connoît le caractère des adversaires du prélat. 86. Ne croit pas qu'on doive condamner un livre sur les conséquences, quand l'auteur les nie. 87, 185, 220. Revient pour les Jésuites. 221. Est savant théologien. 331. Approfondit le système de Fénelon. 360, 390. Est nommé pour présider aux congré-

gations. 370, 379, 389. Promet à Fénelon de ne chercher que la vérité et la gloire de Dieu dans cette affaire. 387. Paroît être dans des dispositions favorables; 456, 538, 569 : lassé de la multitude d'écrits. 516. Ne se laisse pas pénétrer. 517, 531, 546. Passe pour un homme qui aime la vérité. 547, 571. Sa conversation avec l'abbé de Chanterac sur le partage des examinateurs. 9. 72, 298. Croit qu'on ne doit pas s'attacher aux faits allégués par les parties de Fénelon. 176. Se moque de l'abbé Bossuet. 236. Ne croit pas qu'on puisse condamner le livre. 346. Dispute avec l'abbé de Chanterac sur l'amour de la béatitude; 505 : sur l'état habituel du pur amour. 10. 79. Ne donne plus d'audiences sur l'affaire. 228, 276. Est choisi pour rédiger le Bref. 362, 369. Idée peu avantageuse qu'on a de lui à Rome. 544.

OBÉISSANCE. Exhortation à cette vertu : obéir en simplicité. 5. 383, 384, 405. Les dons les plus éminens lui sont soumis. 391. Être ferme contre soi-même dans la pratique de l'obéissance. 6. 344, 399.

OCCUPATIONS; voyez DEVOIRS.

ODESCALCHI (Don Livio), neveu d'Innocent XI, laisse en mourant, avec de très-grands biens, des dettes pour un million d'écus. 4. 324.

OFFICE; voyez BRÉVIAIRE.

OGELTHORPE (Mlle), jeune anglaise, qui pensoit à faire abjuration, est recommandée par Fénelon pour obtenir du Roi une pension. 4. 331 et *note*, 347. Danger que les biens de sa mère ne soient confisqués en Angleterre, et autres embarras. 361. Le Roi est mécontent du retour de cette demoiselle en Angleterre. 371. Elle aura la pension à son retour; *ibid.*

OLIER (J. J.), fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, homme tout-à-fait apostolique, est le directeur du marquis Antoine de Fénelon. 3. 104. Il étoit lié d'une étroite amitié avec saint Vincent de Paul; *ibid.* (Voyez I. FÉNELON.)

OPÉRATIONS; voyez GRACE.

OPINION. Chacun peut garder la sienne dans les questions que l'Eglise n'a pas encore décidées. 3. 11. C'est une tyrannie sur les esprits, que de vouloir les réduire à notre sens dans ces sortes de questions; *ibid.* Il faut donner des bornes précises aux opinions permises dans les écoles. 4. 204. Il vaut mieux les resserrer un peu, que de souffrir que le Jansénisme paroisse un fantôme ridicule que l'Eglise ait poursuivi pendant soixante-dix ans. 205.

ORAISON. Avis sur le temps et la manière de la faire. 1. 99, 200, 399. — 5. 438, 452, 493, 505, 524. — 6. 8, 61, 286. L'esprit d'oraison rend simple, concis, sobre en pensées et en paroles. 1. 106. Méthode que les commençans doivent suivre dans l'oraison. 5. 487, 490. L'oraison seule peut former un véritable évêque. 336. Des dégoûts et des sécheresses dans l'oraison. 350. Y suivre l'attrait que Dieu nous donne. 361, 389. — 6. 291. Porter l'esprit d'oraison dans tout ce que l'on fait. 32, 53. Être ferme à observer les heures d'oraison. 37. L'oraison est bonne à tout. 61, 356. Recevoir également de Dieu la tranquillité et la sécheresse dans l'oraison. 106. Y éviter la trop grande activité. 290. Suivre sans crainte l'attrait qu'on

éprouve dans l'oraison pour le simple recueillement. 294. En quoi consiste l'oraison de silence. 103, 295. Excellence et effets de cette oraison. 296. Persévérer dans l'oraison et la communion malgré les sécheresses. 548. Ce que doit opérer l'oraison quand elle est bonne. 7. 32, 33.

L'oraison de quiétude contient éminemment les actes discursifs. 156. Ces actes sont le fruit de cette oraison, et servent à la rendre plus forte; *ibid.*

L'oraison de contemplation aussi ancienne que l'Eglise. 5. 363 et suiv. — 7. 526 et suiv. Les mystiques en reconnoissent deux sortes; en quoi elles diffèrent. 10. 50, 73. Doctrine de Fénelon sur la contemplation. 5. 367. — 10. 148. (Voyez ÉTAT PASSIF; VOIES.)

OSTENSOIR d'or dont Fénelon enrichit son église métropolitaine. 2. 251 et *note*. Dissertation sur cet ostensoir. 11. 239 et suiv.

OUBLI (l') de soi-même; source de paix. 6. 444, 523, 557. S'oublier soi-même pour ne penser qu'à Dieu; 467 : et pour l'écouter. 533.

OUDENARDE. Il s'y donne un combat où l'armée française éprouve quelque échec. 1. 234, *note*. — 6. 514. Reproches faits au Duc de Bourgogne à ce sujet. 245, 247, 253. Il se justifie. 248, 283.

OUTRAGES. Les souffrir avec humilité et en silence. 6. 18.

OUVERTURE; voyez PEINES.

PAIX. Espérances de paix en 1709 : dispositions de la Hollande. 1. 291 et *note*. Qualités que doit avoir celui qu'on choisira pour négocier la paix. 300. Vues sur les négociations de paix. 309, 315, 350, 353, 385. Nécessité d'acheter la paix à tout prix. 322, 550. Espérances d'une paix prochaine. 332, 334. Dernières propositions de paix faites par les alliés. 339. On regarde les difficultés comme insurmontables. 350. Fénelon désire la conclusion d'un armistice; sacrifices à faire pour l'obtenir. 352, 354, 356, 372. Offres faites par Louis XIV. 359. Fénelon désire qu'on achète promptement la paix. 377, 510. Lenteur des négociations. 384. Les ennemis les rompent. 388. Motifs de négocier promptement. 416, 467. Ce qui transpire à ce sujet. 477, 498, 505, 519, 559. Vœux pour la paix. 530, 563, 572. Peu d'espérance. 538.

Une fausse paix avec les hérétiques est mille fois plus dangereuse qu'une guerre ouverte. 4. 148, 491.

La paix du cœur ne se trouve que dans un entier abandon à Dieu. 5. 396. Moyens d'avoir la paix intérieure. 1. 221. — 6. 12, 110, 187. Comment conserver les fruits de la paix. 48. On n'a point la paix en s'écoutant soi-même. 85. On doit préférer la paix et l'édification commune à sa propre justification. 15. Souffrir en paix les bas sentimens que les autres conçoivent de nous. 24. Moyens de se conserver en paix avec autrui. 42. Comment on trouve la paix au milieu des croix. 183. Le renoncement et l'abandon, unique moyen de conserver la paix. 273. Agir en tout avec paix, simplicité et confiance. 389, 529. Se tenir en paix pour écouter Dieu. 452, 453, 454. La paix ne se trouve que dans l'abandon absolu. 479, 480. Dieu n'est que dans la paix. 482. Point de paix en résistant à l'attrait divin. 501.

Servir Dieu avec paix. 551, 552. La paix est la marque des opérations de Dieu. 554. Sans la paix, on lui résiste. 555. La paix se trouve dans la conformité à la volonté divine; 7. 6 : dans l'abandon à Dieu; 7 : dans la vue de nos imperfections non flattées. 15. Moyens de se conserver en paix parmi les craintes de la mort. 6. 44.

PAPE. Fénelon écrit sur l'infaillibilité du Pape. 1. 336 et *note*. Il a fait son écrit selon Dieu, de manière que, s'il paroissoit en France, il ne montrât qu'un vrai zèle pour l'Eglise de France et pour l'Etat. 348. Le Pape a le droit de jugement doctrinal sur tout texte contagieux contre la foi, qui vient sous ses yeux. 364. Fénelon expose à Clément XI les raisons pour lesquelles, dans ses *Instructions pastorales*, il n'avoit point parlé sur l'infaillibilité du Pape. 3. 135. Les Romains font au prélat un reproche de n'en avoir rien dit. 141, 144. La plénitude de puissance du Pape, telle que l'ont entendue saint Bernard et les autres docteurs, est reconnue en termes formels par l'assemblée de 1682. 5. 151 et suiv.

Pouvoir du Pape pour l'érection des évêchés. 5. 15 et suiv. (Voyez CAMBRAI, PAYS-BAS, REIMS.)

Ménagement que le Pape doit avoir pour les évêques. 3. 397. Doit les soutenir contre la puissance séculière; *ibid.* et suiv.

PARESSEUX. Il n'est bon à rien : peinture frappante de sa vie. 5. 431.

PARLEMENT. Inquiétudes de Fénelon sur le choix d'un premier président. 1. 484. Vues du duc de Chevreuse. 497. Le Parlement ne prétend nullement juger ce qui est une hérésie; mais après que l'Église a jugé, le Roi, comme protecteur des canons, ordonne aux tribunaux séculiers de faire exécuter le jugement de l'Eglise. 5. 269. Il ne demande que l'éclaircissement du simple fait, sans vouloir juger du droit. 270. Le Parlement de Paris supprime le Mandement de l'évêque de Clermont qui publie le Bref du Pape contre le *Cas de conscience*. 3. 4 et *note*. Il rejette un Bref contre l'évêque de Saint-Pons, sur de foibles motifs. 1. 363. Il rend un arrêt de prise de corps contre le cardinal de Bouillon. 3. 277, *note*. On craint qu'il ne veuille tirer avantage de l'opposition des neuf évêques à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, afin de reculer l'enregistrement. 4. 409. Il enregistre la Bulle après quelques difficultés. 420, 425, 426.

PASSIONEI (Dominique), depuis cardinal, séjourne plusieurs années en Hollande avec une mission secrète du Pape. 4. 365, *note*. Sages conseils que lui adresse Fénelon. 368. Il doit avoir rendu bon compte à Rome de tout ce qu'il a vu de si près, en Hollande et en France, touchant la Bulle *Unigenitus*. 387.

PASSIONS. Comment les passions humaines s'entrechoquent. 6. 272. On se passionne au bâtiment comme au jeu; une maison devient comme une maîtresse. 5. 343. (Voyez ÉVÊQUE.)

PATIENCE. Exhortation à la patience dans les maladies. 2. 171, 190, 191, 195, 197, 203, 212, 214, 215, 217. — 5. 388. Changer les maux en biens par la patience. 6. 134. Patience envers soi-même et envers les autres. 86, 94, 179, 180, 428. (Voyez CROIX, DÉFAUTS, MALADIES, etc.)

PAULUCCI (Fr.), nonce en Pologne, est nommé cardinal. 10. 173. Accueil qu'il fait à l'abbé de Chanterac. 174. Fénelon le félicite de sa promotion; lui expose ses véritables sentimens, et les inconvéniens qui suivroient de la condamnation de son livre. 240. Ce cardinal le remercie, et lui témoigne le désir de lui rendre service. 340. Il fait part au prélat des sentimens d'estime et de bienveillance du pape Clément XI à son égard. 2. 427.

PAYS-BAS. Il y avoit trop peu d'évêchés dans ces provinces, à raison de la population. 5. 8. Charles-Quint a dessein d'en augmenter le nombre. 3. Philippe II, roi d'Espagne, sollicite à Rome l'érection de nouveaux évêchés; *ibid.* 10. L'évêque d'Angoulême, ambassadeur de France, traverse cette mesure; *ibid.* Paul IV y érige en 1559, par une seule Bulle, quatorze nouveaux évêchés et trois métropoles. 3, 12. Il use, dans sa Bulle, de plénitude de puissance, et n'appelle aucune partie; *ibid.* Pie IV, son successeur, confirme l'érection. 13. Nécessité de cette érection. 35 et suiv. Nécessité de la faire sans appeler les parties. 44 et suiv.

PEINE. Il y a une extrême différence entre la peine et le trouble : la simple peine fait le purgatoire, le trouble fait l'enfer. 6. 71. Dans les peines domestiques, il faut souffrir avec patience et courage. 123. Nécessité de s'ouvrir avec simplicité dans les peines intérieures. 80, 82, 339, 483. Pourquoi et comment on doit s'ouvrir dans ses peines. 81, 340. Ne point entretenir volontairement les peines intérieures. 379. Ne prendre aucune résolution importante dans le trouble que causent ces peines. 439. Abandon à Dieu dans les peines intérieures. 441. Ne point augmenter ses peines par la contention de l'esprit; 487 : ni par des réflexions inquiètes et multipliées sur soi-même. 491, 511. Souffrir les peines intérieures avec patience et humilité. 503, 504.

PÉNITENCES. On en demande pour le passé, en faut-il de plus grandes et de plus salutaires que de porter les croix présentes? 5. 446. La plus rigoureuse de toutes les pénitences, c'est de faire à chaque instant la volonté de Dieu plutôt que la sienne; *ibid.* Prendre en esprit de pénitence les assujétissemens de son état. 500. Utilité des pénitences qui ne sont point de notre goût. 6. 225. Les pénitences contraires à l'obéissance sont l'effet d'un amour-propre secret. 552. Les maux qu'on souffre sont des pénitences continuelles que Dieu nous choisit. 5. 388.

PERFECTION. Où la craint, de peur qu'elle ne soit triste et gênante; elle n'est perfection qu'en ce qu'elle augmente la bonne volonté. 5. 409. Moyens d'acquérir la véritable perfection. 6. 11. Ne point ajourner ses projets de perfection. 244, 248.

PERTE. Comment on doit supporter la perte de ceux qu'on aime. 6. 38. S'accoutumer à la perte de ce qui flatte. 39. La perte des personnes qui nous sont chères, sert à nous détacher des créatures. 206.

PETITES CHOSES. Il n'y a personne qui ne soit malgré soi occupé de beaucoup de petites choses. 6. 78. Importance de s'ouvrir là-dessus dans la direction. 79.

PEUPLE. Almain et quelques autres docteurs lui donnent autorité sur le prince. 4. 192 et *note*.

PHELIPPEAUX (Jean) écrit contre Fénelon, sur le sacrifice conditionnel de la béatitude. 8. 285. Assure que son livre sera condamné. 330. Est inquiet sur les deux nouveaux examinateurs. 381. Écrit à M. de Noailles des lettres pleines de faussetés. 10. 474. Compose une *Relation du Quiétisme*, qui est supprimée et condamnée au feu. 11. 61. Elle est écrite dans un esprit de partialité et de calomnie. 92. Il étoit d'un génie âcre et mordant; s'est peint dans son ouvrage. 93. Est récusable sur ce qu'il dit de Mme Guyon. 101, 115, 119.

PHILIPPE DE FRANCE, frère de Louis XIV. Sa mort a été un coup de foudre : réflexions de Fénelon sur cette mort. 6. 331.

PHILIPPE V, roi d'Espagne. Avis de Fénelon à ce prince pour la conduite de son royaume. 2. 438. Son caractère. 436, 441. Ce prince renonce à la couronne de France, et les ducs de Berri et d'Orléans à toute prétention sur l'Espagne. 4. 195, *note*.

PHILIPPE de Saint-Nicolas (le P.), général des Carmes déchaussés, est nommé examinateur du livre des *Maximes*. 8. 242, 306. Il est consulté par le Pape à ce sujet. 10. 394. Félicite Fénelon de sa soumission. 11. 7.

PHILOSOPHIE. Celle de l'École est un fondement nécessaire pour toutes les études. 2. 139. La physique de l'École a bien des termes dont les idées ne sont pas trop claires; mais elle est un instrument pour parvenir à d'autres connoissances. *Ibid.*

PIÉTÉ. Exhortation à la vraie piété. 1. 422. Il y a dans la piété une noblesse douce, humble et patiente, qui s'accommode avec une fermeté à toute épreuve. 2. 128. Manière de sanctifier les actions indifférentes et de faire les exercices de piété. 5. 515 et suiv. Prix des exercices de piété faits avec peine, pour l'amour de Dieu. 6. 46. Y être fidèle. 98. Dérober quelques heures aux embarras du monde pour nourrir la piété. 216, 255. Proportionner les pratiques de piété aux forces corporelles. 314, 360. Renoncer aux exercices de piété, quand la santé l'exige. 518. Renoncer, en esprit d'obéissance, à certains exercices de piété, en temps de maladie. 529.

PIROT (Edme), docteur de Sorbonne, loue une lettre de Fénelon sur la spiritualité. 7. 296. Fénelon l'exclut d'abord de l'examen de son livre, par la crainte qu'il ne s'ouvre à Bossuet. 303. Ce docteur veut faire avouer à Mme Guyon, qu'elle a tenu intérieurement les erreurs dont on l'accuse. 320, *note*. Il approuve le livre des *Maximes*. 3. 245. — 5. 212. — 7. 342, 350. L'appelle *un livre d'or*. 8. 555. Doit en recommencer l'examen. 7. 425, 427. Est sensible à la défiance que lui témoigne Fénelon; voudroit qu'en sauvant la religion, on sauvât en lui un des hommes les plus capables de la servir. 439. Ne peut donner à Fénelon aucune preuve des erreurs de son livre. 445, 446, 456. Fait un écrit, qui établit tout le système de Fénelon : il a prouvé ce qu'il vouloit réfuter. 483, 485, 491. Est mécontent de ce qu'on ne l'admet point à une conférence; propose une voie abrégée de finir

l'affaire. 492. Se plaint de ce que les trois prélats vouloient qu'on entrât toujours dans leurs sentimens. **11.** 66. Se déclare contre le livre. **8.** 336. Coopère à une Censure contre Fénelon. **10.** 245. La signe, et tient bureau pour la faire signer. 290.

PLAISIRS. Surmonter la crainte excessive de les goûter dans les choses innocentes et nécessaires. **6.** 230.

PLESSIS (Toussaint du), Bénédictin, auteur de l'*Histoire de l'Église de Meaux*, répond à l'abbé de Saint-André, qui l'accusoit d'avoir falsifié les faits dans la relation de la controverse du Quiétisme. **11.** 57. Voyez VIII. FÉNELON.)

POLIGNAC (Melchior de), est accoutumé aux négociations : son esprit et ses manières agréables et insinuantes. **1.** 300. Il parle de la paix en 1710 avec un peu d'espérance et beaucoup de crainte. 350. Sur le point d'être cardinal, il pourra avoir un grand crédit, dont Fénelon craint les progrès. 564. Est plénipotentiaire au congrès d'Utrecht. **4.** 3. Il passe à Cambrai en revenant d'Utrecht, et fait connoître à Fénelon le véritable esprit du Jansénisme. 211. Il pourroit entrer, quoiqu'il ne soit point évêque, dans une assemblée extraordinaire convoquée pour accepter la constitution *Unigenitus*. 339. Il suivroit les intentions du Roi. *Ibid.*

PONTCHARTRAIN (le comte de), contrôleur général des finances. Fénelon le prie de décharger son clergé d'une taxe onéreuse. **5.** 138. Il est nommé chancelier de France. *Ibid. note.* C'est un ministre inutile pour les grandes affaires. **1.** 289. Fénelon craint qu'il n'arrête un de ses écrits. 567. Lettre du Chancelier à l'abbé Bignon sur le livre du docteur Gaillande. **4.** 178. (Voyez ce mot.) On craint ses mauvaises dispositions pour la réception de la Bulle contre Quesnel. 281. (Voyez LIBERTÉS.)

PORÉE (l'abbé), frère du Jésuite du même nom, est adressé à Fénelon par le P. Lallemant : ses bonnes qualités. **4.** 329.

PORT-ROYAL. M. de Noailles sollicite le Roi pour permettre à cette maison de rétablir son noviciat. **1.** 81. La destruction de ce monastère excite la compassion publique. 305.

PRATIQUE. Bien des choses qu'on croit innocentes sont dangereuses dans la pratique. **1.** 536.

PRÉCELLES (Claude de), docteur de Sorbonne, est consulté dans l'affaire du livre des *Maximes*. **7.** 479, 480, 482, 483, 488. Il ne doute pas de la soumission de Fénelon. **10.** 459. Lui parle des raisons qui ont fait condamner son livre. 460. Par sa timidité il gâte l'affaire de L'Herminier. **1.** 358. — **3.** 238. Il craint de fâcher le cardinal de Noailles, qui se joue de lui. **1.** 358. Est timide et opiniâtre; *ibid.* Fénelon se charge de faire réimprimer un ouvrage de ce docteur. **2.** 428. M. de Précelles doit parler à l'évêque de Chartres, afin de se concerter sur ce qu'on dira dans les Mandemens sur le *Cas de conscience*. 502, 515. Fénelon n'approuve pas les opinions du docteur, les réfuteroit sans peine. 517.

PRÉDESTINATION. Fénelon étudie le livre de saint Augustin sur cette matière. **2.** 294. Clefs pour l'intelligence de la doctrine du saint docteur.

481, 483 et suiv.—3. 164. Le saint adoucit sans cesse ce qu'elle peut avoir de rigoureux. 167. (Voyez LAMI.)

PRÉDICTIONS. Règles pour les discerner. 7. 339.

PRÉJUGÉS. Les hommes n'ont pas assez de force sur eux-mêmes pour se les arracher, quand ils sont enracinés. 3. 20.

PREMOTION. Différence entre la *prémotion physique* des Thomistes, et la *délectation invincible* des Jansénistes. 4. 310. (Voyez JANSÉNISME, THOMISME.)

PRÉSCIENCE. C'est la clef et le dénouement de saint Augustin, pour expliquer l'efficacité de la grâce. 3. 134. Foiblesse de l'esprit humain pour comprendre la prescience divine : Cicéron la nie, ne pouvant la comprendre; *ibid.* Dieu voit dans sa prescience ce qui convient pour persuader l'homme. 3. 165. La prescience n'influe point sur nos volontés futures, non plus que notre souvenir sur nos volontés passées. 167.

PRÉSENCE DE DIEU. On doit se remettre en la présence de Dieu, quand on s'aperçoit qu'on n'y est plus. 6. 4. La présence sensible de Dieu ne dépend point de nous. 104. (Voyez RECUEILLEMENT.)

PRÉVENTIONS. Pardonner facilement aux autres leurs préventions. 6. 240.

PRÉVOYANCES. Eviter les prévoyances inquiètes pour l'avenir. 6. 185, 262, 328. (Voyez CONFIANCE.)

PRIÈRE (la) continuelle, seule ressource pour se tenir uni à Dieu parmi les mouvemens et les embarras extérieurs. 1. 17. C'est en elle seule que se trouvent le conseil, le courage, la patience, la douceur, la fermeté, le ménagement des esprits. 5. 347. L'esprit de prière est un préservatif assuré contre les nouveautés en matière de doctrine. 387. La prière ôte l'enflure du cœur que donnent la science et la dispute; *ibid.* (Voyez ORAISON.)

PRINCES. Les mauvais sont les plus loués, parce que les scélérats espèrent les prendre par ce côté foible. 2. 437. Quand est-ce qu'un prince fait bien son devoir? 439. Il a besoin de courage contre toutes sortes de personnes, et en toute circonstance. 441. (Voyez LOUIS, Duc de Bourgogne.)

PRIVATIONS. Leur utilité. 6. 10, 356. C'est dans la privation des douceurs sensibles que l'on acquiert la vertu solide. 382. S'accoutumer à la privation des goûts sensibles. 418.

PROCHAIN. On doit le supporter, même dans ses imperfections les plus grossières. 5. 509. Ne s'en point rebuter. 6. 94. (Voyez DÉFAUTS.)

PROTESTANS. Dispositions de ceux de la Saintonge quand Fénelon y fut envoyé pour faire des missions. 1. 3 et suiv.—2. 297, 298. Ils sont dans une violente agitation d'esprit. 1. 8. Différence entre eux et les martyrs. 2. 298. Deux ministres se convertissent, et servent utilement les missionnaires. 1. 12. Moyens à prendre pour la conversion de ces peuples. 13, 14. Les Protestans sont attentifs à l'affaire du livre des *Maximes*. 10. 384. Menées des Protestans hollandais pour séduire les catholiques. 5. 476 et suiv.

PROVIDENCE. Suivre avec simplicité les ouvertures qu'elle donne. 6. 363.

PROVINCIALES (LETTRES). Les premières soutiennent le Jansénisme le plus dangereux. 1. 96. Fénelon juge à propos que le Duc de Bourgogne lise ces lettres. 515.

PUCELLE (René). Son éloge. 3. 126. Fénelon charge l'abbé de Beaumont de le voir. 2. 445. Il lui témoigne ses regrets de la mort du maréchal de Catinat, son oncle. 3. 505. Cet abbé est un des plus échauffés au Parlement pour faire des remontrances au Roi avant d'enregistrer la bulle *Unigenitus*. 4. 427.

PURGATOIRE. La nature voudroit ne le faire ni en cette vie ni en l'autre : Dieu nous le prépare en ce monde, et par nos chicanes nous en faisons deux au lieu d'un. 6. 149.

PUYSÉGUR (Jacq. marquis de) passe à Cambrai, et a un entretien avec Fénelon. 1. 144. Celui-ci loue ses bonnes qualités, son expérience, et ses excellentes vues pour les affaires. 302, 504. Il prie le duc de Chevreuse de lui procurer une entrevue avec le Duc de Bourgogne. 302. Puységur, dans une conversation avec le Roi, justifie le Duc de Bourgogne des torts que le duc de Vendôme lui imputoit. 288. Fénelon lui fait communiquer des observations sur la campagne de 1710. 2. 117. Amitié de Fénelon pour lui. 120, 135, 141, 142, 151.

QUESNEL (Pasquier). Fénelon pense qu'on trouvera dures ses remarques adressées au P. Quesnel sur la *Dénonciation de M. With*. 1. 336. Cette *Dénonciation* subsiste, et mérite qu'on en tire tous les avantages qui alarment le P. Quesnel. 350. En attaquant l'évêque de Chartres, il fait une très-vive récapitulation de tout ce qui a été fait depuis cinquante ans, et emploie les tours les plus insinuans avec les figures les plus véhémentes. 3. 44. Observations de l'abbé de Langeron sur la Censure du P. Quesnel que préparoit alors l'évêque de La Rochelle. 176. Eloge de l'*Instruction pastorale* de ce prélat contre les *Réflexions morales*. 263. Les évêques de Luçon et de La Rochelle envoient au Pape une *Instruction pastorale* contre le *nouveau Testament* du P. Quesnel. 285. Le livre intitulé *Défense de l'Eglise Romaine* lui est attribué. 307. Les gens de bien sont indignés de la *Réponse* du P. Quesnel aux deux *Lettres* de Fénelon. 410. Elle scandalise Rome. 446. Son *nouveau Testament* est tellement infecté de Jansénisme, qu'il n'est pas susceptible de correction. 489. Accord de sa doctrine avec celle de Habert. 1. 512. Révocation du privilège accordé pour l'impression de son livre. 516. Précautions à prendre en combattant sa doctrine. 520, 521.

Le P. Quesnel explique l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles de 1696 dans un sens très-janséniste. 4. 14. Il se vante dans ses écrits d'avoir l'auteur de cette *Ordonnance* pour défenseur de sa doctrine. 136. Il se trouveroit hors de prise, si l'on admettoit les faux-fuyans de Habert. 146. Il prétend ne soutenir que la doctrine de son archevêque (le cardinal de Noailles). 156. Il avoue ouvertement qu'il soutient toute la doctrine de Jansénius, et il assure que cette même doctrine est celle de son archevêque ; *ibid*. Fénelon

doit depuis long-temps une réponse à ce père. 209. Le P. Quesnel veut donner le change à Fénelon, en répondant en termes vagues sur la grâce efficace par elle-même, dont le prélat n'a jamais dit un seul mot; *ibid.* Il veut bien faire sa paix aux mêmes conditions que les quatre évêques firent autrefois avec Clément IX; (croyance du droit, et silence respectueux sur le fait.) 211. Il enseigne clairement la *nécessité partielle et relative.* 286. Précautions extraordinaires avec lesquelles son livre a été examiné. 325. Fénelon donne au P. Quesnel des témoignages de bienveillance. 349. Il désire qu'on puisse faire à ce père les monitions canoniques pour l'obliger à se conformer à la constitution. 353. Il devroit condamner son livre avec toutes les qualifications portées dans la constitution, ainsi que les cent-une propositions; *ibid.*

QUIÉTISME. Dispositions de Fénelon au commencement de cette affaire. 2. 44, 47. Intrigues de gens de la cour pour prévenir Mme de Maintenon dans cette affaire. 7. 223, 225, 234. Bien des gens y ont des vues humaines. 338. Cabales contre Fénelon. 379. Son livre accusé d'être une défense adroite des nouveaux Quiétistes. 390. Ils en tireront d'étranges conséquences. 434. Religieuses expulsées de Saint-Cyr pour cause de Quiétisme. 427, *note.* On doit craindre que les mondains ne prennent pour Quiétistes tous les gens d'oraison. 533. — 9. 478. Les Quiétistes veulent se prévaloir des écrits des saints, comme du livre de Fénelon; on leur donneroit gain de cause si on condamnoit celui-ci. 335, 496. — 10. 203, 217, 241, 265.

QUINOT (J. B. J.), docteur de Sorbonne, est mêlé dans l'affaire du livre des *Maximes.* 7. 480, 488. Est chargé par l'évêque de Chartres de propositions pour Fénelon. 8. 6, 18. Il confère avec l'abbé de Langeron. 1. 146. Le cardinal de Noailles l'interroge sur le Jansénisme. 97. Il le charge de sonder les dispositions de Fénelon pour un raccommodement. 193. L'abbé Quinot consulte Fénelon sur l'offre d'un logement à l'archevêché que lui fait le cardinal; *ibid.* On le met sur les rangs pour examiner la *Théologie* de Habert. 3. 311. Il perd sa place de censeur, pour avoir approuvé le livre du docteur Gaillande. 4. 178. (Voyez son article, ci-dessus pag. 354.)

QUIRINI (Ange-Marie), Bénédictin. Fénelon l'engage à lui donner de ses nouvelles, et à revenir à Cambrai avant de retourner en Italie. *Lettr. inéd.* 45. Ce religieux témoigne au prélat son estime et son admiration; le remercie du bon accueil qu'il en a reçu. 3. 492. Fénelon lui demande des nouvelles de ses travaux; lui offre un équipage pour revenir à Cambrai. *Lettr. inéd.* 46. Ce père rend compte au prélat de ses travaux littéraires en France. 4. 173. Il lui exprime ses regrets de ne pouvoir retourner dans cette ville avant son départ. 356, 393. Fénelon lui fait connoître sa peine de ne point le revoir; 167, 456 : lui donne de sages conseils sur les erreurs du temps. 167. — *Lettr. inéd.* 47. Le P. Quirini désire connoître les sentimens du prélat sur la constitution *Unigenitus;* 4. 394 : lui donne quelques détails sur ses voyages. 404. Fénelon l'exhorte à servir utilement l'Eglise; *Lettr. inéd.* 49 : lui fait d'aimables reproches de n'être pas revenu

à Cambrai. 407. Lui expose ses sentimens sur la constitution *Unigenitus* : la trouve digne de l'Eglise mere et maitresse. *Lettr. inéd.* 50. L'exhorte à quitter les études de pure curiosité. 4. 457, 500, 592. Lui promet de lui envoyer ses écrits contre les nouvelles erreurs. 499. Le P. Quirini arrive à Rome : est accueilli par le Pape. 591, *note*. Ne doute pas que le Pontife n'ait dessein d'élever Fénelon au cardinalat; *ibid.* 592.

RACINE (Jean) voit Fénelon au sujet du docteur Dupin, son parent, attaqué par Bossuet. 2. 318. Il travaille à ramener le docteur dans le bon chemin. 319, 321. Il va à Port-Royal, et le dit tout haut chez Mme de Maintenon, sans en être repris. 1. 81.

RADOLOVIC (Nic.), archevêque de Chiéti, est nommé examinateur du livre des *Maximes*. 8. 307. Se prononce fortement en sa faveur. 9. 78. Est nommé secrétaire de la congrégation des évêques. 221. C'est une preuve de sa faveur auprès du Pape. 227. Ce qu'il pense des charges. 221. Témoigne à Fénelon son estime et sa vénération. 10. 569. Celui-ci le félicite de sa promotion au cardinalat; il l'en remercie. 11. 24. Il renvoie au P. de La Chaise les lettres de Bossuet écrites à Rome pendant l'affaire du Quiétisme. 59.

RAISONNEMENT (le) est une grande dissipation; il éteint l'esprit intérieur, comme le vent la bougie. 1. 106. Eviter les raisonnemens et les retours sur soi-même. 6. 73, 324, 442.

RANCÉ (Arm. J. de), abbé de la Trappe, écrit à Bossuet deux lettres contre le livre des *Maximes* : elles lui attirent des satires. 7. 515, *note*. Fénelon lui expose ses véritables sentimens, qu'il a tâché d'exprimer dans son livre; *ibid.* et suiv. Il lui envoie son *Instruction pastorale*, et l'assure qu'il recevra avec plaisir ses observations. 8. 94.

RATABON (Martin de), évêque d'Ypres, écrit à Fénelon sur des affaires de juridiction. 5. 248. Il soutient qu'on doit signer le Formulaire, quoique l'Eglise ne soit pas infaillible sur le fait. 3. 208. Les Jésuites ne doivent point se fier à ce prélat. 209. Fénelon pense qu'on feroit bien de lui donner du revenu sans aucun diocèse; *ibid.* Ce prélat passe pour être sujet à de fortes vapeurs. 4. 214. Il est nommé à l'évêché de Viviers, à condition de rendre le brevet de sa pension sur l'évêché d'Ypres. 221.

RÉCOMPENSE; voyez AMOUR.

RECOURS. C'est une espèce d'appel comme d'abus, en usage dans les Pays-Bas par une possession immémoriale. 5. 268. A quels cas il s'étend. 269. On a recours au Conseil du Roi contre les arrêts du Parlement qui blesseroient la juridiction épiscopale. 250.

RECUEILLEMENT. Ses avantages. 1. 93. Sa pratique. 5. 493, 495. Exhortation au recueillement. 6. 14, 17, 20. Avis pour une personne attirée au recueillement, et qui songeoit à entrer au couvent. 70. S'accoutumer au recueillement. 267. (Voyez ATTRAIT.)

RÉFORME. Projets de réformes à la paix proposés par Fénelon. 1. 332, 573.

REIMS. Les archevêques de cette ville protestent contre l'érection de Cam-

brai en métropole. 5. 4, 14. L'église de Cambrai a acquis prescription contre celle de Reims. 57 et suiv. Liste des pièces concernant cette contestation. 5, *note*. (Voyez CAMBRAI, EVÊCHÉS, PAYS-BAS.)

RÉFLEXIONS. Retrancher celles qui viennent de l'amour-propre. 6. 355, 430, 431. — 7. 154, 157.

RELIGIEUSES. Avis à une supérieure pour le règlement de sa communauté. 5. 243. Lettres à plusieurs religieuses sur diverses matières concernant leur état. 363 et suiv. En quoi consiste le vrai sacrifice d'une religieuse à sa profession. 399. Il faut de grandes raisons et de fortes marques de la volonté de Dieu à une religieuse pour abandonner la maison où elle a fait ses vœux. 408. Fénelon est mêlé dans une affaire concernant les Capucines de Douai. 4. 378. — 5. 268. (Voyez SÈVE, USAGES.)

RELIGION. Réflexions d'un homme qui ne la connoît point. 5. 419. C'est elle qui m'instruit sur mon origine; *ibid.* Elle me fait connoître Dieu, auteur des merveilles de cet univers, et ses attributs; 420 et suiv. : pourquoi il m'a créé; 421 : ma destinée future; 422 : le christianisme. 423. C'est la seule religion qui, étant jointe à la Juive, d'où elle sort, ait toujours duré. 425.

C'est un grand scandale que les disputes publiques sur la religion. 4. 139. Pourquoi. 140 et suiv. Le pressant besoin de la religion demande une condescendance au-delà des règles communes, soit de la part du Pape, soit de la part du Roi, pour établir l'autorité de la constitution *Unigenitus*. 465, 466.

RELIQUAIRE. Fénelon fait exécuter un reliquaire pour y mettre un morceau de la machoire de saint Louis, qu'il veut donner au Duc de Bourgogne. 1. 556. — 3. 207, 209.

REPUGNANCES. Elles viennent de la propre volonté, et de l'attachement à notre sens; il faut se plier à tout, et se briser, jusqu'à ce qu'on soit souple en tout sens. 5. 407.

RÉSIGNATION. Avantages de la résignation chrétienne. 2. 202, 266. Souffrir avec résignation les opérations les plus pénibles de la main de Dieu. 5. 401. Différence entre le courage qui vient de l'homme, et la résignation que Dieu inspire. 6. 312. Se résigner aux dispositions de la Providence dans tous les évènemens. 323.

RÉSOLUTIONS. Être ferme dans ses résolutions. 1. 219. N'en point prendre dans un état de trouble. 6. 496.

RETOURS. Eviter les retours trop subtils sur soi-même. 6. 410, 456. Ne point troubler la paix intérieure par des retours inquiets sur soi-même. 461.

REVEL (Charles-Amédée de Broglie, comte de), force le prince Eugène de se retirer de Crémone avec une grande perte. 3. 92, *note*. Il est fait cordon bleu; *ibid.*

RÉVOLUTIONS. Adorer les desseins de Dieu dans celles de ce monde. 6. 235.

RICHEBRAQUE (D.), Bénédictin, a été prieur dans le diocèse de Grenoble. 7. 170. Est cité par le cardinal Le Camus comme ayant dit que Mme Guyon

lui avoit soutenu une proposition de Molinos. 169. Consulté à ce sujet par le duc de Chevreuse, 163, 167; lui déclare, ainsi qu'à Mme Guyon, qu'il n'a rien dit de semblable, et qu'il n'a rien entendu d'elle que de très-chrétien et de très-honnête. 164, 165. Ne veut pas juger de sa doctrine. 170. Déclare les faits venus à sa connoissance; qu'il ne lui est rien revenu de mauvais touchant ses mœurs. 171. Il donne au P. Lami des nouvelles de Fénelon. 3. 18, 21. Il est nommé supérieur de Saint-Médard de Soissons; tombe malade. 23. Sa mort. 29. Fénelon le regrette. 45.

RISBOURG (la marquise de). Fénelon souhaite qu'elle quitte un logement qu'elle occupoit dans une communauté religieuse. 6. 461. Elle est liée avec la comtesse de Montberon. 475. (Voyez ce mot.) Fénelon lui explique sa conduite par rapport à quelques personnes qui le souhaitoient pour directeur. 559. Lettres de direction écrites à la marquise. 560 et suiv. Il l'exhorte à reprendre sa première ferveur. 565.

ROHAN (Arm. G. cardinal de) demande la place de grand-aumônier de France à la mort du cardinal de Janson, et l'obtient. 4. 198. Il montre de grands et d'aimables talens dans l'affaire de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. 383. Il est rapporteur de cette affaire. 391, 403. Il députe à Rome le P. Timothée. 432. Il remercie Fénelon du Mandement qu'il a publié sur la constitution, et de son *Instruction en forme de dialogues*. 484. Fénelon lui communique ses vues sur les affaires du temps. 488. Le cardinal l'en remercie. 526. Il espère le voir s'il y a un concile. 527.

ROHAN (Herc. prince de) pique Fénelon par des rapports sur son compte où il grossit beaucoup les faits. 1. 300. Fénelon recommande à son neveu de le cultiver. 2. 141. Le Roi érige en duché-pairie, pour lui et ses descendans, la terre de Fontenay en Saintonge. 4. 525, *note*. Fénelon l'en ayant félicité, ce prince lui répond que la grâce qu'il vient d'obtenir est son ouvrage, qu'il la doit aux bonnes conversations qu'il a eues avec lui. 525.

ROHAN-CHABOT (Louis de) est maintenu dans son titre de duc de Rohan contre les prétentions du prince de Guémené. 3. 12, *note*. (Voyez SAGY.)

ROME. Le recours de Fénelon au saint siège déplait à ses adversaires. 8. 34. Importance de cette affaire pour Rome. 35. Elle a intérêt de justifier Fénelon pour ne point perdre son autorité, et à cause des Protestans. 35 et suiv. 44, 256, 270, 296, 322. — 9. 169. — 10. 20, 109, 152, 214, 241, 349. Ne doit point agir pour plaire à la France, ni par crainte. 8. 107, 125, 149, 238, 383. — 9. 209, 225, 284, 346, 353, 356, 464, 520. — 10. 110, 297, 331, 347, 581. Dispositions favorables à Rome pour Fénelon. 9. 174, 176, 217. — 10. 353. On voudroit trouver quelque voie d'accommodement. 8. 177, 259. — 9. 508. En conservant la réputation de Fénelon, on veut ménager ses adversaires. 9. 259. — 10. 119. Rome ne sent pas sa force. 9. 541. Elle doit protéger un évêque opprimé. 164, 362. — 10. 39, 266. On connoît bien à Rome la cour de France. 9. 233, 507. On y a besoin de se l'attacher : combien cela est à craindre pour l'affaire. 256. — 10. 211, 273. Ce que la prudence exige de Rome. 9. 495. — 10. 214. Elle n'a rien à craindre des adversaires de Fénelon. 9. 497, 575.

— 10. 19, 112. Elle n'agira point par complaisance. 106, 118. Doit se hâter de prononcer pour finir le scandale. 264, 298. Ne souffre point qu'on porte atteinte aux mystiques. 11. 20.

Fénelon compose un *Mémoire* secret, un peu libre et fort, sur la cour de Rome, pour être envoyé au Pape. 1. 333, 336, 371. — 3. 250. Canevas de ce *Mémoire*. 396. Sur l'autorité de Rome, il suit Turrecremata, et admet tout ce que Bellarmin regarde comme certain. 1. 354. Rome a de grandes prétentions; mais Fénelon craint encore plus la puissance laïque. 371. En ce pays-là, ils ont peine à parler de l'infaillibilité de l'Eglise, sans rien dire du saint siége, craignant que ce ne soit un aveu contre eux. 418. A quoi est employé l'argent qui vient à Rome pour les causes ecclésiastiques. 2. 346, *note*. (Voyez PAPE.)

ROSE (sœur), dévote janséniste, prévient l'abbé Boileau contre Mme Guyon: celle-ci la soupçonne d'illusion. 7. 324, *note*. Les Jansénistes la produisent à Paris, et lui attribuent le don des miracles. 2. 419 et *note*. Le P. Lami la voit, et a un long entretien avec elle, *ibid.* Elle n'a pas le loisir de prier. 420. Ce père lui trouve un air hagard. 421. Elle est chassée de Paris par le cardinal de Noailles. 419, *note*; 497. La cour donne ordre à l'évêque du Mans de la faire examiner, *ibid.*

ROSLET (le P.), procureur général des Minimes à Rome, s'intéresse d'abord pour Fénelon; puis se déchaîne contre lui. 8. 532. — 9. 399. Est agent de M. de Noailles; lui mande souvent de fausses nouvelles. 104, 402. Garde des mesures avec l'abbé de Chanterac, et lui apprend des choses utiles à l'affaire. 104. Publie la disgrâce des amis de Fénelon. 198, 224. Trait d'emportement de ce père. 400, et *note*. Il veut être général de son ordre. 403. Supprime les notes de M. de Noailles sur la *Réponse* de Fénelon à *sa Lettre*. 10. 21. Vante sa conduite pacifique. 22. N'approuve pas l'opinion de Bossuet sur la charité. 35. Ecrit à M. de Noailles des lettres pleines de mensonges. 474. — 11. 61. Il débite à Rome mille faussetés pour accréditer le livre de Quesnel. 3. 447. Il publie que le cardinal de Noailles désire la Bulle contre ce livre, et qu'il la recevra avec respect; et en même temps il distribue des écrits en faveur du livre. 508. C'est chez lui que se rassemblent les Jansénistes. *Ibid.* — 4. 175. Sa mort. *Ibid.*

ROUJAULT (Nic. Et.), intendant de Maubeuge. Intérêt que Fénelon prend à la santé de sa femme. 3. 137. Il lui témoigne ses regrets sur son changement de province, et lui offre ses services. 175. Il trace à Mme Roujault des règles sur l'abstinence du Carême. 5. 148. Lui recommande un chirurgien. 3. 127. Prie cette dame de s'intéresser auprès de son père pour obtenir une place à un de ses amis. 216, 273. Il remercie cette dame de la faveur qu'il a obtenue. 217. Lui recommande le chevalier d'Aubeterre. 218. Témoignages d'attachement du prélat pour Mme Roujault et sa famille. 253, 293. Il lui demande sa protection pour l'abbé Dubois. 444. La remercie de l'intérêt qu'elle lui avoit témoigné au sujet de la mort du Duc de Bourgogne. 498. Lui demande un service pour Mme de Chevry, sa nièce. 4. 153.

ROUILLÉ (M.), conseiller d'Etat, est envoyé à La Haye en 1709 pour une négociation. 1. 332, *note*. Le duc de Chevreuse le croit propre à la place de premier président du Parlement. Son caractère et sa conduite. 497.

RUE (Charles de la), Jésuite, prêche le jour de saint Bernard d'une manière affectée contre Fénelon. 9. 443. Les Jésuites le condamnent. 463, 503. On le désapprouve généralement. 467. Ce père promet pour Fénelon une petite relation de ce qui s'est passé dans la maladie et à la mort du Duc de Berri. 4. 476.

SABATIER (Pierre de), est résolu de ne pas retourner à Limoges : Fénelon a dessein de l'engager pour son diocèse : ses bonnes qualités. 5. 198. Il doit accompagner le prélat à Cambrai. 199, 200. M. Tronson l'engage à y rester pour la formation du séminaire. 202. Il consent à son retour à Paris. 203. Il l'engage de nouveau à rester à Cambrai. 204. Fénelon est content de lui. 205. Cet abbé ne veut pas retourner à Cambrai, malgré les instances de Fénelon et de M. Tronson. 206, 208. Fénelon le croit un de ces ardélions spirituels qui remuent et parlent beaucoup trop. 217. Il est très-expérimenté, et éloigné du Jansénisme. *Ibid.* 221. Raisons qu'a Fénelon de faire de nouvelles tentatives. 218, 221. Cet abbé est engagé à Autun. 2. 383. Fénelon lui fait de nouvelles offres. 429.

SABLIÈRE (Mme de la). Sa retraite touche et édifie Fénelon. 6. 245. Elle consacre ses dernières années, dans l'hôpital des Incurables, au soin des pauvres et des malades; *ibid. note.*

SACRIPANTE (Joseph), cardinal, donne à Fénelon des témoignages d'estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartient au Pape. 2. 460. Fénelon est en rapport avec lui à ce sujet. 100. Il demande à ce cardinal d'autoriser un chanoine à percevoir une pension sur son canonicat, dont on l'avoit dépouillé. 5. 173. Il lui rend compte de sa conduite envers un curé scandaleux. 183. Regrets du cardinal sur la mort de Fénelon. 4. 600.

SACY (Louis de). Fénelon le remercie de son *Traité de l'Amitié*. 2. 493. Lui donne son avis sur la liberté des opinions dans les questions non décidées par l'Eglise. 3. 11. Loue des *factums* que cet académicien lui avoit envoyés. 12. Il le prie de lui faire part des ouvrages qu'il publiera. 51. Le reprend de croire qu'il étoit peiné de ce qu'on louoit Bossuet. 151. Sentiment du Duc de Bourgogne sur le *Traité de l'Amitié*. 495. (Voyez LAMBERT.)

SAGESSE. Dieu nous donne la véritable : se dépouiller de la sienne propre, pour avoir celle de Dieu. 5. 404. Craindre sa propre sagesse. 358.

SAINT-ABRE (le marquis de), oncle maternel de Fénelon, est tué à la bataille de Sintzheim. 2. 6. Cette mort lui fait faire des réflexions chrétiennes; *ibid.*

SAINT-ANDRÉ (l'abbé de), grand-vicaire de Meaux, écrit une lettre pleine de passion, au sujet de la controverse du Quiétisme, retracée dans l'*Histoire de Meaux*. 11. 57. Y inculpe Mme Guyon. 99. La justifie dans une autre lettre. 100.

SAINTRAILLES (M. de), homme d'un très-bon esprit, d'un grand usage du monde et de beaucoup de religion, est placé auprès de M. le Duc dans la campagne de 1711. 2. 140. Fénelon recommande à son neveu de rechercher son amitié; *ibid.* 143.

SAINT-REMI (l'abbé de); voyez son article, ci-dessus pag. 359. Cet abbé espère quelque grâce du Roi : Fénelon le recommande au P. Le Tellier, en considération du commerce obligeant qu'il a eu avec lui lorsqu'il étoit en Flandres. 2. 199, 200.

SALIANS (l'abbé de); voyez son article, ci-dessus pag. 360.

SALLE (Fr. Caillebot de la), évêque de Tournai, désire se concerter avec Fénelon sur des affaires de juridiction. 5. 248. Il veut demander au gouvernement l'exécution de l'édit de 1695, pour quelques provinces nouvellement réunies à la France. 249.

SANADON (Noël-Et.), Jésuite, compatit à la peine de Fénelon sur le jugement de son livre, et l'exhorte à la soumission. 10. 454. Lui donne des détails sur les intrigues de ses adversaires. 455. Est en correspondance avec le prélat. 2. 445. Lui donne avis d'un propos de Bossuet sur son compte. 480.

SANTEUL (Jean de). Fénelon le félicite sur sa pièce de vers intitulée *Damon et Œgon;* 2. 314 : et sur son *Amende honorable; ibid.* Il le remercie du recueil de ses vers qu'il lui avoit envoyé. 349. Il le félicite sur sa pièce intitulée *D. Hunegundis Querimonia.* 337 et *note.* L'abbé Fleury lui passe ses Naïades et ses Silviades. 314.

SANTINI (Vincent), internonce de Bruxelles, est disposé à seconder le zèle de Fénelon contre le Jansénisme. 4. 373. Il approuve la conduite et la précaution du prélat contre cette secte. 388. Il pense qu'il peut publier sans délai la constitution *Unigenitus* dans toutes les parties de son diocèse; 458 : et qu'il doit désormais en visiter la partie soumise à l'Empereur. 459. Il envoie à Fénelon la constitution *Unigenitus.* 474. Il témoigne au prélat la satisfaction du Pape de la manière dont la Bulle a été acceptée dans le diocèse de Cambrai; 500 : et l'exhorte à redoubler de zèle contre le Jansénisme. 501.

SAVANS. Leur cœur desséché par des études stériles ne s'ouvre point à la rosée du ciel. 7. 384.

SCANDALE. Si c'est causer un scandale que de permettre d'écrire contre les ennemis de l'Eglise? Peut-il y en avoir un plus grand que de voir l'hérésie triompher par ses écrits, et la foi sans défense? 4. 147. Jugement qu'on doit porter des scandales qui arrivent dans le monde. 6. 212.

SCIENCE. Craindre celle qui enfle. 5. 358. Le désir de savoir ne mène point à la perfection. 6. 11.

SCRUPULES. Leur source, leurs caractères et leurs remèdes. 6. 76, 306. Les combattre en allant à Dieu avec une confiance et une simplicité sans réserve. 303. Tort que font les scrupules outrés. 308. Le véritable amour de Dieu humilie et dissipe les scrupules. 311. Surmonter les scrupules en se défiant de la vivacité de l'imagination. 319. Rien ne guérit tant du scrupule que de le forcer sans hésitation. 321. La docilité, seule

ressource contre le scrupule. 332, 333, 335, 337. Le scrupule ferme à Dieu la porte de notre cœur. 345. L'obéissance, remède assuré contre les scrupules. 393, 395, 436. Les scrupules, effet de l'amour-propre. 400, 436.

SÉCHERESSES. Demeurer fidèle dans les sécheresses, pour vivre en Dieu de la vie de Jésus-Christ. 6. 115, 118. Persévérer dans l'oraison et la communion, malgré les sécheresses. 5. 350. — 6. 548.

SEIGNELAI; voyez II. COLBERT.

SÉMINAIRE. Les séminaires étant des écoles publiques, on ne doit en chasser que ceux qui ont mérité cette punition. 1. 435. Fénelon désire confier son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice. 544. Lettres à diverses personnes sur ce sujet. 5. 199 et suiv. Qualités que Fénelon désire dans un supérieur de séminaire. 2. 79, 81. (Voyez CHALMETTE, CHANTERAC, III. FÉNELON, GAYE, SABATIER, TRONSON.)

SÉPULCRE (SAINT-), abbaye de Cambrai. Fénelon fait solliciter auprès du Roi pour la nomination du prieur (1) à la charge d'abbé. 2. 511. Louis de Marbaix, dernier abbé, très-zélé pour la discipline, fait construire une belle église. 510, *note*. Il meurt avec un courage simple et une paix dont Fénelon est édifié. 516.

SÉRAPHIN (le père), Capucin, approuve la doctrine de Fénelon, et prie Dieu pour une heureuse fin de l'affaire. 9. 12. Il est interdit par l'archevêque de Paris. 11. 25. Motifs de cet acte; combien peu fondés. 27.

SERRY (Jacq. Hyac.), Dominicain, mande à l'évêque de Marseille des nouvelles sur l'affaire de Fénelon à Rome. 8. 38, 41. Celui-ci le croit prévenu. 105. Il est nommé professeur de théologie à Padoue. 185, 192. Le cardinal de Bouillon s'en défie, le regardant comme peu sûr. 11. 63. Imputation calomnieuse de ce père contre Bossuet. 1. 95 et *note*.

SÈVE (Gui de), évêque d'Arras, écrit à Fénelon sur une procédure de celui-ci concernant un ecclésiastique du diocèse de Saint-Omer. 5. 256. Réponse de Fénelon. 258. L'évêque d'Arras condamne le P. Taverne, Jésuite, comme enseignant une morale relâchée. 2. 99. — 3. 10 et *notes*. Fénelon explique à ce prélat sa conduite relativement à quelques actes de juridiction qui lui avoient déplu. 5. 265 et suiv. Ce prélat se plaint de Fénelon sur les causes d'appellation de son tribunal. 4. 381. Il est prévenu en faveur de directeurs jansénistes. 382. Il a beaucoup d'égards pour Fénelon, et a besoin d'être soutenu. 487. On lui donne des alarmes par rapport à la bulle *Unigenitus*. 504.

SÈVE D'IZY (Gui de), neveu du précédent, présente au Conseil requête en cassation d'un arrêt du Parlement concernant les Capucines de Douai. 4. 372. Devenu évêque d'Arras par la démission de son oncle, il ne peut obtenir de Bulles, à cause de son attachement au Jansénisme; *ibid. note*. — 8. 552, *note*.

SFONDRATE (Célest.), cardinal. Son livre sur la prédestination est dénoncé par plusieurs évêques de France. 8. 41, *note*. Cette dénonciation montre qu'ils

(1) Ce prieur se nommoit Joseph Dambrines, et non *Damaines*.

sont inquiets et remuans. 108. Ils altèrent le texte du livre. 9. 461. En quel esprit est rédigé le Bref du Pape en réponse aux évêques. 95. Fénelon est prié de faire imprimer une défense de Sfondrate qu'on lui envoie de Rome. 461. Cela plairoit à cette cour. 462, 475. — 10. 229, 278. Fénelon s'en occupe. 487, 535. — 10. 332. (Voyez GABRIELLI.)

SILENCE. Dans l'oraison, le silence n'est pas une inaction et une oisiveté de l'ame, ce n'est qu'une cessation de toute pensée inquiète et empressée. 5. 366. Utilité du silence. 405. — 6. 224. (Voyez RECUEILLEMENT.)

En voulant faire garder le silence dans les disputes de religion, on ne fait taire que ceux qui sont obligés de parler, et on n'empêche nullement de parler ceux qui devroient se taire. 4. 140. (Voyez PAIX.)

Fénelon travaille à répondre à l'ouvrage intitulé *Justification du silence respectueux*. 3. 160. Ce silence impossible dans la supposition du parti. 161. Le prélat se justifie de la manière dont il a excusé les évêques qui, en 1667, avoient écrit au Pape en faveur du silence. 168. Il n'a garde de répondre en détail aux trois volumes de la *Justification*, etc.; mais il donne une solution claire des objections un peu considérables. 194. Il justifie le plan et la méthode de son *Instruction pastorale* contre le silence respectueux. 198.

SILLERY (Fab. Brulart de), évêque de Soissons. Ce prélat ne voit que Fénelon avec qui on puisse se concerter pour le bien. 3. 324. Son caractère. 325. Le Dauphin veut le choisir pour terminer l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle. 1. 490.

SIMONIE. Avis de plusieurs canonistes sur une question relative à cette matière. 5. 133.

SIMPLICITÉ. Fénelon se croiroit un démon, et non pas un prêtre, s'il n'étoit pas dans le désir d'être aussi simple, docile et petit, qu'il conjure de l'être. 5. 405. Exhortation à la simplicité. 513. — 6. 131, 227. Ses effets. 175. Agir en tout avec simplicité. 215. La simplicité, remède contre l'illusion. 567.

SOANEN (Jean), d'abord Oratorien, puis évêque de Senez. Ses sermons plaisent à Fénelon. 2. 315. Il vient à Paris pour les affaires de la bulle *Unigenitus*, et paroît vouloir se joindre aux évêques opposans. 4. 402. Il est suspendu de ses fonctions, à cause de son appel et de ses écrits contre la Bulle, puis exilé à la Chaise-Dieu, où il mourut; *ibid. note*.

SOBRIÉTÉ. L'amour de Dieu la fait pratiquer dans l'usage des meilleures choses : on est sobre à table et partout ailleurs, sobre à parler, sobre à dépenser, sobre à juger, sobre à se divertir, sobre même à être sage. 5. 443. (Voyez SAGESSE.)

SOLDATS. Discipline à maintenir parmi eux pendant la campagne. 5. 498. Ils sont si affamés et si languissans, en 1710, qu'on n'en peut rien espérer de vigoureux. 1. 359. Remarques de Fénelon sur la juridiction nécessaire pour leur administrer les sacremens. 5. 152, 158.

SORBONNE. Les adversaires de Fénelon veulent y être maîtres. 8. 56. Elle seroit pour Fénelon, si elle étoit libre. 197. — 9. 24. Est disposée à

lui rendre justice. 8. 215, 541. Fait des vœux pour lui. 337. L'archevêque de Paris nie ce fait. 437. Le Roi fait entendre qu'elle prendra quelque résolution. 466. Cela ne plait pas à Rome; *ibid.* Le nonce ne croit pas qu'elle remue. 543. — 9. 10. Conversation sur l'affaire du livre des *Maximes* entre les docteurs de cette maison. 8. 552. On fait signer irrégulièrement par soixante docteurs une Censure contre Fénelon. 9. 536. — 10. 31, 105, 198. Comment cette Censure a été extorquée. 9. 548, 556. — 10. 10, 246, 281. Irrégularité de cette pièce. 9. 551, 556. — 10. 247, 285. La conduite des docteurs est injurieuse au saint siège. 9. 552. — 10. 11, 55. Mène droit à un schisme. 9. 575. — 10. 300. On en est choqué à Rome. 106, 116. Qui sont ceux qui l'ont rédigée. 245. On gagne de nouvelles signatures. 246, 283. Raisons alléguées pour faire signer. 247. Beaucoup de docteurs refusent de signer, et pourquoi. 247, 286, 288, 313. On veut faire du bruit à Rome par là. 255, 313, 319. Cette pièce embarrasse à Rome les parties de Fénelon. 258. Combien on doit faire peu de cas de cette pièce. 333, 347. On répand le faux bruit d'un décret de la Faculté. 328. Peinture des dissentions qui eurent lieu en Sorbonne après la mort de Louis XIV. 4. 593.

SOUFFRANCES. Il vaut mieux être crucifié avec Jésus-Christ, que de lire ses *souffrances*. 5. 389. Nécessité et bonheur de souffrir dans cette vie. 6. 25. Quelle doit être la souffrance pour y conserver la paix. 125. Dieu proportionne les souffrances aux forces qu'il donne. 173. Bonheur des souffrances; l'amour les adoucit toutes. 189. Souffrir sans perdre courage sous la main de Dieu. 136, 144, 490. Souffrir sans trouble; 445 : et avec résignation; *ibid.* Souffrir paisiblement la vue de nos misères. 458, 460. (Voyez CROIX.)

SOUMISSION; voyez VOLONTÉ.

SPADA (Fabr.), cardinal, aime à voir que Fénelon se justifie parfaitement. 8. 296. Dit qu'il n'enseigne pas d'erreurs; blâme les expressions violentes de Bossuet, et la liberté de tout imprimer en France. 297, 305, 394. Voudroit accommoder l'affaire. 475, 518. — 9. 428. Est touché et surpris de la disgrâce des amis de Fénelon. 205, 215. Occupé de politique, ne s'est pas appliqué à l'étude. 10. 546. Fait l'éloge de Fénelon; dit que sa doctrine n'est pas condamnée. 554.

SPECTACLE. Liberté qu'il faut laisser à une jeune personne relativement aux spectacles. 1. 160.

SPERELLI, prélat, est nommé assesseur du Saint-Office. 9. 184. Est édifié de la conduite de Fénelon. 199. Est en réputation de science et de piété. 235.

STEYAERT (Martin), docteur de Louvain, approuve la doctrine des écrits apologétiques de Fénelon, et en particulier son opinion sur la charité. 10. 159. Fénelon lui fait adresser un Mémoire sur quatre propositions touchant cette matière, qu'il vouloit faire approuver par les docteurs de Louvain. 161. Le prélat lui explique ses sentimens sur l'état habituel du pur amour. 197. Lui expose les faits relatifs à la Censure des docteurs de Paris.

198. Le prie d'écrire à Rome en faveur de la doctrine du pur amour. 199. Ce docteur est connu pour brouillon à Rome. 202, *note*. Il promet à Fénelon de favoriser sa doctrine à Louvain et à Rome. 234. L'exhorte à se soumettre au jugement du saint siège. 457. Admire son Mandement. 556.

SULPICE (SAINT-). Fénelon veut confier aux prêtres de cette compagnie la direction de son séminaire. 5. 209 et suiv. Au lit de la mort, il demande au Roi d'achever cette œuvre. 4. 596. (Voyez GAYE, LESCHASSIER, SABATIER, TRONSON, etc.)

SUPERFLU. Examiner de bonne foi ce qu'on doit appeler *superflu;* est-ce un nom qui ne signifie jamais rien de réel dans la pratique? 5. 344.

SUPÉRIEURS. Conduite réciproque des supérieurs et des inférieurs relativement aux disputes du temps. 3. 8. Les supérieurs doivent ménager ceux qui ont quelque infirmité dans la foi; mais ils ne peuvent rien relâcher sur les dogmes décidés. 9. Principes de conduite pour une supérieure de communauté. 5. 394. Puisque le joug du Seigneur est doux et léger, pourquoi celui des supérieurs seroit-il rude et pesant? 395.

TALLARD (le maréchal de), remercie Fénelon de son souvenir; et fait l'éloge de la conduite du Duc de Bourgogne pendant la campagne de 1702. 2. 491.

TÉLÉMAQUE. Ce livre circule en manuscrit au mois de mars 1699. 10. 440. Éloge qu'en fait le cardinal Gabrielli. 2. 479. — 11. 10. Il irrite Mme de Maintenon, et empêche que Fénelon ne soit rappelé à la cour. 1. 97. But de Fénelon en le composant. 2. 459. A quelle époque il l'a fait. 3. 247. A horreur de la pensée d'y avoir voulu faire des portraits satiriques; *ibid.* N'a songé qu'à amuser le Duc de Bourgogne : et l'ouvrage ne lui a échappé que par l'infidélité d'un copiste. 248.

I. TELLIER (Charles-Maurice Le), archevêque de Reims, fait signifier à M. de Brias, archevêque de Cambrai, une nouvelle protestation contre l'érection de son église en métropole. 5. 4, 14. Il saisit le moment de la vacance du siège de Cambrai, et soutient de nouveau ses prétentions dans un *Mémoire au Roi. Ibid.* 7. 162, *note*. Sur la demande du Roi, il renonce à ses poursuites; et, en dédommagement, la mense abbatiale de Saint-Thierry, diocèse de Reims, est réunie à sa mense archiépiscopale. 2. 387. — 5. 6. Ce prélat croit qu'un évêque, dans son diocèse, ne doit point céder la première fonction à un évêque étranger. 8. 334. Se lie avec M. de Noailles contre Fénelon. 56. N'est mêlé dans l'affaire qu'indirectement. 108, *note*. Publie une Ordonnance contre deux thèses soutenues chez les Jésuites. 190. Manque aux bienséances. 191. Les Jésuites lui adressent une *Remontrance*. 326. Elle plaît à Rome. 382. Le Roi accommode cette affaire. 401. Ce prélat désapprouve la Censure de Sorbonne contre Fénelon; puis la fait signer. 10. 247, 281. Il envoie à Fénelon un recueil de pièces qui regardent les deux archevêchés. 2. 387. Celui-ci l'en remercie. 388. Ce prélat réside peu dans son diocèse. 513. (Voyez CAMBRAI, REIMS.)

II. TELLIER (Franç.-Michel Le), marquis de Louvois, engage Louis XIV

dans l'affaire de l'ordre de Saint-Lazare. 2. 343. Détails sur cette affaire, *ibid. note.*

III. TELLIER (Michel Le), Jésuite, est auteur d'écrits sur le *péché philosophique :* Fénelon veut les lire. 2. 80 et *note*, 85. Il est nommé confesseur de Louis XIV, et paroît avoir ce qu'il faut pour cette place. 1. 289 et *note*. Le duc de Chevreuse doit le cultiver, et peut lui donner de bons avis. 299. Fénelon veut avoir son avis sur l'usage qu'on doit faire de sa lettre contre Habert. 303, 318. (Voyez HABERT.) Ce père croit qu'on doit la publier au plus tôt. 307. Il est très-disposé pour Fénelon. 308. Avertir ce père de ne prendre point de fausses mesures pour l'assemblée du clergé de 1710, 322; de s'en défier. 357. Il doit chercher et approfondir les sujets pour l'épiscopat. 323. Ne doit point se commettre pour Fénelon. 324. Il ne parle au Roi que de ce qui est de sa compétence. 421. Fait des remarques sur les écrits de Fénelon contre Habert. 429, 517, 559. Fénelon lui envoie des Mémoires sur les affaires de Tournai. (Voyez BEAUVAU, TOURNAI.) Il s'adresse à lui pour les affaires dont il veut rendre compte au Roi. 512. — 3. 314. — 4. 13, 139, 155, 196, 308. Ce père approuve la lettre des évêques de Luçon et de La Rochelle au Roi. 332. (Voyez CHAMPFLOUR.) Il exhorte Fénelon à publier un Mandement contre la *Théologie* de Habert; 333 : puis lui dit de suspendre. 337, 348. On n'attribue aucun tort au P. Le Tellier dans l'affaire des lettres surprises par le cardinal de Noailles. 1. 480. On parle de l'interdire à la tête de ses confrères. 3. 419, 423. (Voyez JÉSUITES.) Paroît tranquille là-dessus. 420. On le traite sans ménagement dans un écrit. 421. Il prend part à la blessure du marquis de Fénelon. 5. 318. Il voudroit que l'archevêque de Cambrai écrivît au Pape pour avancer la condamnation de Habert. 3. 460, 462. Le P. Le Tellier doit faire les derniers efforts auprès du Roi pour les affaires de la religion, après la mort du Dauphin. 551. Fénelon veut avoir son avis sur diverses affaires. 561, 562. Lui adresse ses plaintes sur la conduite du cardinal de Noailles à son égard, et sur les reproches qu'il lui fait dans sa *Réponse au Mémoire du Roi.* 4. 13. Prie le duc de Beauvilliers de soutenir fortement ce père. 1. 574. Ce père consulte Fénelon sur l'ancien évêque d'Ypres. 4. 214. (Voyez RATABON.) Il est ravi du Mandement de Fénelon pour accepter la bulle *Unigenitus.* 482. Le prélat le fait consulter pour avoir un bon coadjuteur. 2. 268, 271. Il lui écrit au lit de la mort. 4. 595.

TEMPLERIE (Louis de la), accompagne à Rome l'abbé de Chanterac. 8. 15. Ses bonnes qualités, et ses services. 433. Fénelon voudroit lui procurer un canonicat de son église à la nomination du Pape. 506, 525, 552. — 9. 10, 17, 52. Ne l'obtient pas. 97. Pourquoi? 122. Fénelon le nomme à cette dignité. 212. Il en témoigne sa reconnoissance. 522. Le P. Roslet voudroit le faire sortir de Rome. 400, et *note*. Cet abbé travaille à l'éducation du jeune marquis de Laval. 2. 72.

TEMPS. En régler l'emploi. 5. 526. En bien user. 6. 13. Moyens de s'en réserver beaucoup. 219.

TENTATIONS. Dieu les mesure et les proportionne aux forces qui nous viennent de lui en chaque moment. 5. 359. L'ouverture et la foi sont nécessaires dans les tentations, pour nous empêcher d'être entraînés vers le précipice. 6. 68. On mérite la tentation quand on l'écoute. 90. Supporter les tentations avec paix et humilité. 271. Découvrir ses tentations et ses peines intérieures avec simplicité. 396. Dessein de Dieu en permettant nos tentations et nos peines intérieures. 421. Le trouble de l'ame vient de ce qu'on raisonne trop sur la tentation. 449. Repousser la tentation avec paix. 519, 521.

TESTAMENT (nouveau). Fénelon désire qu'on le répande avec profusion parmi les nouveaux convertis. 1. 10, 14. Louis XIV révoque le privilège du *Nouveau Testament* du P. Quesnel. 519. (Voyez LALLEMANT, QUESNEL.)

THÉRÈSE (sainte). Ses livres et ceux de saint Jean de la Croix examinés avec un zèle amer dès qu'ils ont paru. 7. 384. Ce qu'elle pense de certains savans; *ibid.* — 8. 189, 190. Distingue plusieurs états dans l'oraison de contemplation. 10. 50, 73.

THOMASSIN (Louis), Oratorien. La grâce qu'il appelle efficace, n'est que moralement efficace. 3. 128. (Voyez GRACE.)

THOMISME. Les Thomistes ne peuvent sous aucune couleur s'appuyer de saint Augustin. 3. 319. Ils ne sont pas d'accord entre eux; *ibid.* Quelques auteurs modernes, soi-disant Thomistes, ont pu favoriser le Jansénisme, sous le masque de l'école thomistique; *ibid.* Tout ce qui se rapproche du système de Jansénius n'est pas du vrai Thomisme; *ibid.* Différence entre le système des Thomistes et celui de Jansénius. 289. — 5. 240 et suiv. Le Thomisme doit être resserré dans ses bornes; ce ne doit pas être un nom vague dont on puisse couvrir toutes les erreurs condamnées. 4. 287. Alvarez et Lémos lui ont donné des bornes précises dans les congrégations *de auxiliis*. 311. Fénelon se borne aux Thomistes qui ont réfuté les Protestans, à ceux qui ont condamné les Jansénistes. 316. Quelle est la grande difficulté des vrais Thomistes pour expliquer leur système. 318. La grâce dont parle saint Augustin est très-différente de celle des Thomistes. 320, 328. Le P. Daubenton croit que la condamnation exprimée dans la Bulle contre Quesnel ne plaira pas aux Thomistes. 329. Fénelon est loin d'attaquer la *prémotion* des Thomistes; mais il veut qu'ils se renferment dans les bornes qu'ils se sont eux-mêmes prescrites. 387. (Voyez GRACE, JANSÉNISME.)

TIÉDEUR. Remèdes contre la tiédeur et la dissipation. 1. 432. Souffrir patiemment la tiédeur. 6. 101. (Voyez FERVEUR.)

TIMOTHÉE (le P.), Capucin, donne des détails peu connus sur la condamnation du livre du P. Quesnel. 4. 326, *note*. Il écrit au Pape sur le refus des Bulles de l'abbé de Saint-Aignan. 304. Est envoyé à Rome par ordre de la cour, pour les affaires de la bulle *Unigenitus*. 425, 432. Est chargé de faire entendre raison sur le premier article de l'acceptation de la Bulle, 432; et de porter le Pape à ne rien tenter contre les évêques opposans, que de concert avec le Roi. 433. Il est joué du Pape; et s'il se

donne la gloire de quelque chose, il abuse de la crédulité des hommes, comme il a fait de celle des évêques. 455.

TOSCANE. Voyez COSME.

TOURNAI. Mémoires et lettres sur les affaires de cette église. 5. 272 et suiv. Le chapitre souffre la perte de ses biens avec courage, pour obéir au Pape, et pour défendre les droits de l'Eglise contre une puissance hérétique. 4. 211. Cette Eglise, attaquée au dehors par les Protestans, et divisée au dedans par les Jansénistes, mérite une vive protection; *ibid.* Embarras de l'Eglise de Tournai après la démission de M. de Beauvau. 5. 328. Les Hollandais mettent des taxes énormes et vexatoires sur les chanoines, qui les supportent patiemment. 329. (Voyez BEAUVAU, COETLOGON, ERNEST, SALLE (La).

TOURNEMINE (R. Jos. de), Jésuite. Fénelon lui donne quelques avis pour la conduite de l'évêque de Tournai, son parent. 3. 54. Il lui témoigne ses regrets de la mort de ce prélat. 136. L'honore très-fortement. 2. 246.

TRÉMOILLE (Jos. Em. de la), depuis cardinal, voit l'abbé de Chanterac. 8. 76. Est réservé sur l'affaire de Fénelon. 138. Il croit que ce prélat devroit écrire au Roi pour l'informer de la vérité des faits. 9. 310. Offre ses bons offices auprès du Pape après la condamnation. 10. 430. Fait un mémoire sur la conduite à tenir par Fénelon. 437. Ce qu'en pense celui-ci. 491. Le cardinal de la Trémoille présente au Pape la lettre du Roi et celle du cardinal de Noailles, touchant l'affaire de l'assemblée du clergé de 1705. 3. 415. Il sollicite vivement la Bulle contre Quesnel. 4. 220. Fait solliciter le Pape pour un projet d'accommodement négocié par le cardinal d'Estrées. 509. Ce qu'il pense de la conduite des évêques de Luçon et de La Rochelle dans leur affaire avec le cardinal de Noailles. 614. Veut faire rendre compte à l'agent des deux évêques d'une audience qu'il avoit eue du Pape. 623.

TRISTESSE. La vie entière n'est que tristesse, et il n'y a de joie qu'à vouloir les choses tristes que Dieu nous donne. 5. 360.

TRONSON (Louis), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, écrit à M. de Fénelon, évêque de Sarlat, sur le dessein qu'avoit un neveu du prélat de se consacrer aux missions du Canada. 2. 287. Tâche de le détourner de ce dessein. 288. Fénelon se glorifie d'avoir été formé à la vie cléricale par M. Tronson. 3. 105. Ouverture qu'il a pour ce sage directeur. 2. 4. M. Tronson s'excuse de ce qu'il ne peut recevoir un jeune homme présenté au séminaire par Fénelon et par l'évêque de Sarlat. 292. Sages conseils qu'il donne à Fénelon nommé précepteur du Duc de Bourgogne. 308. Il l'engage à faire un sacrifice pécuniaire, plutôt que d'avoir un procès avec son chapitre. 8. 132. Il écrit à l'évêque de Chartres au sujet d'un prêtre que ce prélat désiroit avoir pour grand-vicaire, 198; à Fénelon, touchant la formation de son séminaire. 199 et suiv. (Voyez GAYE, SABATIER, SAINT-SULPICE.) Promet des directeurs pour ce séminaire. 201. — 7. 343. Ne peut en donner. 2. 383. — 5. 205, 207, 208, 213 et suiv. — 8. 479. Fénelon ne veut point lui parler sur les livres et la personne de Mme Guyon. 2. 44.

M. Tronson ne prononce point sur la conduite de cette dame. 7. 49. Consulté par Mme de Maintenon, touchant les livres de Mme Guyon : sa réponse. 55. Ne veut paroître aux conférences d'Issy, que pour souscrire aux décisions. 57. Désire connoître le sentiment de M. d'Aranthon sur Mme Guyon. 58, 106, 146. Croit qu'il faut examiner à fond les livres de cette dame avant de les condamner. 72. Confiance que Fénelon avoit en lui. 97. A une conférence avec Mme Guyon. 123, 131. La croit sincère. 132. Est satisfait sur sa doctrine; a de l'inquiétude sur sa conduite. 136. Trouve ses explications catholiques, et ne pense pas qu'on puisse la condamner à moins qu'elle ne soit déréglée dans ses mœurs. 147. Ne croit pas qu'un acte d'amour de Dieu suffise en certaines circonstances, quoiqu'il renferme tous les autres. 177. Il tâche de calmer les craintes de Mme Guyon. 212. Approuve l'Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les Quiétistes. 214 et *note*. Fénelon le prie d'examiner un de ses écrits. 220, 293, 364. Est informé par le duc de Beauvilliers d'une intrigue contre Fénelon. 225. Conseille à Fénelon d'adhérer à la censure des livres de Mme Guyon. 228, 240. Renvoie l'écrit que Fénelon lui a confié, sans en mander son sentiment. 242. Trouve la matière au-dessus de sa portée; estime ce qu'il entend, et admire ce qu'il n'entend pas. 243. Mme Guyon promet de s'en rapporter à son jugement sur ce qu'elle doit faire pour contenter l'archevêque de Paris. 253. Il consulte le prélat à ce sujet. 254. Il est chargé de dresser un projet de soumission. 255. Il expose au prélat ses pensées sur la soumission à exiger. 256. Ne croit pas que Mme Guyon puisse employer sans mensonge le terme de *rétractation*, parce qu'elle assure n'avoir point eu d'erreurs dans l'esprit. 257. Il compatit à ses peines, et l'exhorte à se soumettre au jugement de l'archevêque de Paris. 258. Croit qu'elle doit condamner nettement ses livres. 267. Envoie à ce prélat ses réflexions sur le projet de soumission dressé par Fénelon pour Mme Guyon. 271 et suiv. Le prélat les approuve. 275. Il croit le projet de Fénelon insuffisant. 276. Exhorte Mme Guyon à signer l'acte de soumission que le curé de Saint-Sulpice doit lui porter. 277, 281. La félicite de sa soumission. 283. Fénelon soumet à l'examen de M. Tronson le livre des *Maximes*. 296, 304. Il tient pour bien corrigé tout ce que M. de Noailles et lui y corrigeront. 302. Il désire conférer avec lui. 305. M. Tronson s'excuse de prendre part à l'examen du livre à cause de ses infirmités; 306 : et de son peu de lumière. 318. Prie M. de La Chétardie de rassurer Mme Guyon. 311. Il tâche de calmer ses inquiétudes. 332, 341. Il peut parler efficacement aux amis de Mme Guyon pour les désabuser. 345. Croit qu'il faut attendre pour publier le livre de Fénelon, que celui de Bossuet ait paru. 349, 352. Fénelon s'en remet à lui sur ce qu'il convient de faire à l'égard de l'évêque de Chartres. 350, 373. A conseillé à Fénelon de n'approuver pas le livre de Bossuet. 357. Propose une difficulté contre un passage du livre des *Maximes*. 358. Bossuet trouve en lui trop de ménagement. 374, *note*. Il répond à ce reproche; *ibid*. Fénelon lui communique son projet de lettre au Pape, touchant son livre; il veut le ménager avec des précautions infinies. 398.

Consulté par le duc de Beauvilliers, croit que celui-ci doit condamner nettement les livres de Mme Guyon; 400 : que Fénelon doit faire la même chose, et désavouer dans sa lettre au Pape les choses qu'on reprend dans son livre. 402. Approuve la lettre du duc de Beauvilliers à Mme de Maintenon pour condamner les livres de Mme Guyon. 405. Fénelon le prie de parler à l'évêque de Chartres sur le P. Le Valois. 418. M. Tronson doit faire un nouvel examen du livre des *Maximes*. 425. Est consulté souvent dans cette affaire. 435 et suiv. 467, 468, 470, 476, 479, 480, 483, 487, 491, 499, 504 et suiv. — 8. 25. Il expose à Mme de Maintenon ce qu'il croit que la vérité et la justice demandent dans cette affaire. 509. Fénelon consent à le prendre pour médiateur. 514. Il ne le voit pas en partant pour Cambrai, de peur de le compromettre. 541. Lui donne en dépôt ses écrits originaux du temps des conférences d'Issy, où il n'a rien changé depuis. 542. — 8. 45. Le prie de parler à l'évêque de Chartres sur les faits. 7. 543. M. Tronson croit que le livre a besoin d'éclaircissemens. 545. Ce qu'il pense de l'*Instruction pastorale* de Fénelon. 8. 294. Il approuve sa conduite pour empêcher l'éclat. 478. Donne des avis au duc de Beauvilliers sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard de Mme Guyon. 9. 162. Est consulté de nouveau par ce même seigneur; 222 : et par le P. Le Valois. 280. Approuve le Mandement de Fénelon après sa condamnation. 10. 504, 532, *note*. Est consulté par l'évêque d'Arras sur son Mandement. 584, *note*. Y soutient la doctrine de l'amour désintéressé. 585. Inquiétudes de Fénelon sur la santé de M. Tronson : sa personne lui est très-chère. 2. 379. Celui-ci lui en donne des nouvelles. 382. Zèle de M. Tronson contre le progrès du Jansénisme; *ibid.* 386. — 8. 294. Fénelon désire que le duc de Chevreuse lui communique une lettre qu'il lui écrit sur cette matière. 1. 97, 98. M. Tronson remercie le prélat de la continuation de son amitié. 2. 385. (Voyez BEAUVILLIERS, GODET-DESMARAIS.)

TROUBLE involontaire en Jésus-Christ. Cette expression n'est pas de Fénelon, il l'a désavouée dès le commencement. 2. 457. — 3. 246. — 10. 349. — 11. 139. Ce désaveu justifie la personne, mais non pas le livre. 10. 295. (Voyez TENTATIONS.)

TURODIN (Joseph), chirurgien habile, tombe malade; Fénelon le fait venir chez lui, et veut le mettre dans une boîte à coton. 1. 376. Il se meurt : c'est une très-grande perte. 2. 117. Il avoit toujours cru son mal incurable, et est mort courageusement avec de très-grandes marques de piété. 1. 383.

V

VALBELLE (Louis-Alph. de), évêque de Saint-Omer. Sa conduite dans l'assemblée provinciale de Cambrai lui est tracée par Bossuet. 10. 577, 595. Il est le mobile d'une affaire contre de prétendus Quiétistes : on se plaint de sa violence. 11. 56. Il demande un tribunal d'officialité dans le ressort du Parlement de Paris : raisons de Fénelon pour s'y opposer. 5. 254 et suiv. Il se plaint d'une procédure de Fénelon à l'égard d'un ecclésiastique du

diocèse de Saint-Omer. 257. Fénelon justifie sa conduite à cet égard. 259 et suiv. Noble procédé de Fénelon envers ce prélat. 3. 158.

VALBELLE (François de), successeur du précédent; est prévenu en faveur du parti janséniste : c'est un politique très-superficiel. 1. 323.

VALENCIENNES. Fénelon ne croit point que cette ville soit assiégée par les alliés, si l'on fait ce qu'il faut. 1. 382. La juridiction sur le chapitre de cette ville lui est adjugée par le Parlement : Mémoire sur cette affaire. 5. 195. (Voyez LUXEMBOURG, le chevalier de).

VALLIERE (M. de), excellent officier, est blessé au siége d'Aire. 1. 412. Est capable de remplacer un officier d'artillerie dans le commandement. 2. 147.

VALLONI. Voyez VAUCEL.

VALOIS (Louis Le), Jésuite, confesseur du Duc de Bourgogne, donne des conseils à Fénelon au commencement de l'affaire du Quiétisme. 2. 44, 47, 49. Fénelon craint sa vivacité et la sienne. 45. Est sûr sur le fait du Quiétisme. 7. 227. Approuve le livre de Fénelon. 378. Combien ce religieux est utile aux princes; Fénelon craint qu'on ne l'éloigne à cause de l'affection qu'il lui a témoignée. 418. Consulté par Fénelon. 435, 463, 472, 473, 476, 493. Doit éviter ce qui peut faire de l'éclat. 435. Il ébranle M. de Chartres. 438. Est la prunelle de l'œil pour Fénelon. 481. Il est sur le point d'être éloigné. 9. 280, *note*. Il écrit à Mme de Maintenon pour se justifier. 280. Consulte M. Tronson; *ibid.*

VAUCEL (Louis-Paul du), connu sous le nom de Valloni, agent des Jansénistes de Hollande à Rome, croit que Fénelon doit condamner son livre, à cause de l'éclat qu'il fait. 9. 326. Lui est opposé; *ibid.*

VAUTIER (le P.), Jésuite, dirige de fausses dévotes, que Mme Guyon découvre. 7. 19. Elle l'appelle le chef de la synagogue de Satan. *Ibid.* 100, 128.

VENDOME (Louis-Joseph, duc de), ne peut souffrir la supériorité de l'ennemi sur lui. 1. 175. Il est paresseux, et inappliqué à tous les détails. 176. A de grandes ressources par sa valeur et par son coup-d'œil. *Ibid.* En obligeant, par son opiniâtreté, à recourir au Roi, il est l'unique cause, ou directe, ou en plusieurs cas indirecte, des faits de guerre de 1708. 288. Il gagne la bataille de Villaviciosa. 424, *note*. (Voyez LOUIS, Duc de Bourgogne.)

VERDURE (Nic. Jos. de la), docteur de Douai : écrit contre la *Déclaration* des trois prélats. 8. 96, 171.

VÉRITÉ. Le dépôt entier de la vérité est dans la tradition indivisible de l'Eglise; mais on ne le dispense que par morceaux, suivant que chacun est en état d'en recevoir plus ou moins. 5. 382. La vérité peut surmonter le mensonge et la calomnie par la raison; mais elle ne peut rien contre la violence. 7. 212. Plus on écrit contre la vérité, plus on l'affermit par la foiblesse des objections par lesquelles on s'efforce de la combattre. 3. 79. Quand on prescrit le silence dans les disputes de religion, pendant que la

vérité est timide, muette et contredite, l'hérésie lève la tête, impose et triomphe. 4. 20, 141.

Une vérité qu'on nous dit fait plus de peine que cent que nous nous dirions. 1. 88. Manière de donner son avis sur un discours, sans blesser la vérité. 3. 13. Il est impossible de faire entendre aux esprits inappliqués les vérités qui demandent quelque application. 18.

VIE. Moyens de mettre fin à la vie tiède et dissipée. 1. 285. Motifs et moyens de commencer une vie fervente. 325. Comment se conduire parmi les vicissitudes de la vie intérieure. 6. 113. La véritable vie est inconnue et incompréhensible au monde insensé. 132. Extinction de la vie propre. 172.

VIGILANCE. Manière de pratiquer celle que Jésus-Christ nous recommande. 6. 111.

VILLARS (le maréchal de) reçoit une grande blessure à Malplaquet. 2. 115. Va de mieux en mieux, sans qu'on puisse assurer quand il marchera. 1. 313. Il est bien intentionné pour le vrai bien. 317. Le cardinal de Bouillon se loue beaucoup de lui. 3. 272. Fénelon le croit vain et léger. 1. 354. Il a de grands défauts; il est avili; mais il seroit difficile de trouver mieux dans la conjoncture. 487. Il est plein de bonne volonté et de courage, et prend beaucoup de peine. 503. Les officiers-généraux auroient peine à prendre quelque chose sur eux par ses ordres. 505, 507. Les lettres trop fortes du ministre le troublent, et le rendent inaccessible aux bons conseils des gens du métier. 506. Sa réputation est avilie; il n'est ni aimé ni estimé des principaux officiers. 507. Fénelon est plus lié avec le maréchal de Villars qu'avec les autres; mais il songe au besoin de l'État. 539. Il lui adresse un Mémoire pour un officier prisonnier. 2. 144, 149. Va le voir au camp, et y dîner. 153. Lui écrit en faveur de son neveu. 169.

VILLEROI (le maréchal de). Ses bonnes qualités : il n'a pas le courage d'esprit pour les ressources. 1. 505. Fénelon le croit prévenu pour le Jansénisme. 2. 268.

VINCENT DE PAUL (saint). Fénelon, à l'exemple d'un grand nombre d'évêques, écrit au pape Clément XI sur les vertus de ce saint. 3. 103.

VITRY (Edouard de), Jésuite. Fénelon lui envoie de l'argent. 2. 93, 95. Le P. Daubenton lui adresse des observations sur un écrit de l'archevêque de Cambrai. 3. 202. Celui-ci veut se défaire de lui : ses égards en cette occasion. 2. 130. Est disposé à lui donner une pension; *ibid.* 133. Ce père fait imprimer une dissertation latine d'un Jésuite flamand. 3. 310. Il est envoyé à La Flèche; *ibid.*

VIVACITÉ; voyez ACTIVITÉ.

VIVANT (François); voyez ci-dessus, pag. 373. Il est un des quatre docteurs que le cardinal de Noailles vouloit choisir pour examiner la *Théologie* de Habert : on l'appelle *cervelle brûlée*. 3. 311.

VOEUX; voyez RELIGIEUSES.

VOIES. Combien celles de Dieu sont douces à quiconque les suit avec amour. 5. 409. Il n'appartient point à l'homme de changer sa voie. 6. 489. Précaution à prendre contre l'illusion dans les voies intérieures. 5. 380.

— 6. 10. Ceux qui sont contraires aux voies intérieures ne lisent pas les ouvrages qui en traitent. 7. 101. Il faut faire oraison, et se renoncer, pour goûter ces voies. 103. Combien sont peu utiles les ouvrages sur cette matière. 197, 199, 205. On en doit rarement parler, et n'en point écrire. 393. Les directeurs n'ont de pénétration pour les discerner, qu'autant qu'ils y sont exercés eux-mêmes. 530. — 9. 554. (Voyez THÉRÈSE (sainte.)

VOLONTÉ. La soumission à celle de Dieu est le moyen de réformer la nôtre. 1. 66. — 5. 406. La volonté de Dieu doit être notre tout. 6. 146. Elle rend agréables les occupations les plus pénibles. 406. Elle est un pain sec et dur à l'amour-propre; mais céleste et rassasiant pour la vraie foi. 2. 202. Sacrifier sa volonté à celle d'autrui. 6. 429.

VOYSIN (Dan. Fr.), ministre de la guerre, écrit sur l'état de Bouchain, sans être au fait. 1. 486. Est chargé par le Roi d'écrire à l'évêque de La Rochelle sur l'accommodement de son affaire avec le cardinal de Noailles. 3. 427. Ses lettres au maréchal de Villars sont un peu trop fortes; elles le piquent, et l'engagent à des actions hasardeuses. 1. 506. Fénelon lui expose l'état déplorable où la guerre réduit Cambrai, et lui demande les secours promis par le Roi. 5. 181. Il lui écrit sur les affaires de son diocèse. 185, 195. Ne veut point faire passer au Roi par son canal ce qui concerne la religion. 1. 513. Ce ministre devient chancelier de France. 5. 195, *note*. Fénelon craint qu'il ne soit favorable aux Jansénistes. 2. 269. Il lui écrit en faveur de son neveu; 279 : sur quelques autres affaires. 3. 521. — 4. 322.

VRILLIÈRE (le marquis de La) écrit à l'évêque de La Rochelle que le Roi l'autorise, ainsi que l'évêque de Luçon, à se pourvoir à Rome pour leur différend avec le cardinal de Noailles. 3. 512. Il remet au Roi le projet de la lettre des deux évêques au Pape, et leur fait de sa part des observations sur cette lettre. 4. 12. Il leur mande, par ordre du Roi, de ne point publier, jusqu'à la constitution qui doit venir de Rome, le nouveau Mandement qu'ils projetoient. 177.

URSINS (Anne-Marie de La Trémoille, princesse des) prend intérêt à Fénelon; reçoit avec honneur l'abbé de Chanterac. 8. 76, 138. S'intéresse pour Fénelon. 199.

USAGES. Singularité de quelques usages des couvens de filles du diocèse de Cambrai. 7. 200.

UTRECHT. Cette église est érigée en métropole. 5. 3, 12. (Voyez CODDE.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

DU TOME ONZIÈME.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR. *Page* v

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

647. *De Fénelon à l'abbé de Chevremont.* Il exprime sa parfaite soumission au jugement du saint siège, et souhaite que ses amis gardent aussi bien que lui un profond silence sur les contestations passées. 3

648. *Du P. Bellissen, procureur-général de la Doctrine chrétienne, à l'abbé de Chanterac.* Sur la disposition présente des esprits à Rome. 5

649. *Du P. Philippe, général des Carmes-Déchaussés, à Fénelon.* Il le félicite de son humble soumission. 7

650 *Du cardinal Albani au même.* Il l'assure de son estime, lui offre ses services, et exalte sa soumission si prompte et si édifiante. 8

651. *Du P. Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il le félicite de son heureux retour, et lui exprime les sentimens d'un sincère attachement. 9

652. *De Fénelon à un prélat Romain.* Il le remercie de la lettre qu'il lui a écrite sur sa soumission. 11

653. *Du cardinal Colloredo à Fénelon.* Il le félicite de sa soumission. 12

654. *Du cardinal Nigroni au même.* Il le félicite de sa soumission, et l'engage à garder un profond silence sur les contestations passées. 13

655. *De Fénelon à M. ***.* Il lui exprime ses dispositions présentes par rapport au livre des *Maximes*. 16

656. *Du même au même.* Sur ses dispositions passées et présentes par rapport au quiétisme. 19

657. *Du cardinal Radolovic à Fénelon.* Il remercie le prélat de la lettre de félicitation qu'il a reçue de lui sur sa promotion au cardinalat. 24

658. *Du P. Séraphin, Capucin, au P. ***.* Sur l'interdit lancé contre lui par l'archevêque de Paris, et le sujet de ses disgrâces. 25

659. *De l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli.* Sur les mesures odieuses qu'on prenoit pour s'assurer de la soumission de l'archevêque de Cambrai. 32

660. *De Fénelon au même.* Sur la conduite de Bossuet dans l'assemblée du clergé de 1700. *Page* 36

661. *Du même au marquis de Barbesieux.* Sur les raisons qui l'ont empêché de donner un Mandement touchant la condamnation du livre des *Maximes,* après son assemblée provinciale. 41

662. *Du même à M. Hébert, curé de Versailles.* Il désapprouve la conduite de deux de ses parentes qui avoient quitté leur pays pour aller à la cour, et lui manifeste ses dispositions à l'égard de l'évêque de Chartres. 44

663. *Du P. Gerberon à Fénelon.* Il lui offre de publier divers écrits pour la défense du livre des *Maximes.* 46

664. *De Fénelon au P. Gerberon, Bénédictin.* Il lui exprime sa parfaite soumission au décret du saint siège, et sa résolution de garder le silence sur cette matière. 52

665. *De l'abbé de Beaumont à l'abbé de Langeron.* Les Jésuites attaqués sur l'article du quiétisme. Procédure de l'évêque de Saint-Omer contre un ecclésiastique de son diocèse. 55

666. *Du marquis de Fénelon à M. Bossuet, évêque de Troyes.* Sur l'approbation que le prélat paroissoit donner à une *Lettre* de l'abbé de Saint-André contre l'*Histoire de l'église de Meaux,* du P. Toussaint du Plessis, Bénédictin. 57

667. *De l'abbé de Beaumont au marquis de Fénelon.* Il lui envoie un recueil de lettres relatives à l'affaire du livre des *Maximes,* et lui donne quelques détails intéressans sur cette affaire. 60

668. *De M. Dupuy au même.* Détails sur l'histoire de Mme Guyon et du P. Lacombe. 76

669. *Du même au même.* Sur le même sujet. 81

LETTRES DE L'ABBÉ DE LA BLETTERIE A UN AMI

AU SUJET DE LA *RELATION DU QUIÉTISME.*

PREMIÈRE LETTRE. — Raisons générales qui ne lui permettent point d'ajouter foi à la *Relation* de l'abbé Phelippeaux. 91

SECONDE LETTRE. — On examine plus en détail les raisons et les faits que l'on peut alléguer contre Mme Guyon. 99

TROISIÈME LETTRE. — Sur les rapports de Mme Guyon avec le P. Lacombe, et sur une lettre de ce père à Mme Guyon. 119

PIÈCES

CONCERNANT L'HISTOIRE ET LES OEUVRES DE FÉNELON.

TESTAMENT DE FÉNELON. *Page* 140

RECUEIL DES PRINCIPALES VERTUS DE FEU MESSIRE FRANÇOIS DE SALIGNAC LA MOTHE-FÉNELON.

PRÉFACE. 147
CHAPITRE Ier. — Idée de la vraie piété. 149
CHAP. II. — Son humilité. 151
CHAP. III. — Sa douceur. 156
CHAP. IV. — Sa mortification. 160
CHAP. V. — Son amour pour la pauvreté. 163
CHAP. VI. — Son assiduité à la prière, à la lecture et au travail. 167
CHAP. VII. — Sa simplicité. 169
CHAP. VIII. — Son amour pour l'Église. 172
CHAP. IX. — Son zèle pour son troupeau. 175
CHAP. X. — Sa charité pour les pauvres, sa générosité, sa libéralité. 180
CHAP. XI. — Le soin de sa propre perfection. 187
CHAP. XII. — Le mépris qu'il faisoit de la vie. 190

AVERTISSEMENT sur la lettre suivante. 193
LETTRE DE L'ABBÉ GALET A FEU M. DE BEAUSOBRE SUR M. DE FÉNELON. 195
EXTRAIT D'UN DISCOURS SUR L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE, qui a remporté le prix proposé par l'Académie royale d'Angers. 200
EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR M. GROS DE BOZE, lorsqu'il fut reçu à l'Académie française, à la place de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, le 30 mars 1715. 204
EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. DACIER, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Discours de M. Boze. 207
IN FUNERE FRANCISCI DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, CAMERACENSIUM ARCHIEPISCOPI, RELIGIONIS LUCTUS. 209
DE LA TOLÉRANCE PHILOSOPHIQUE ATTRIBUÉE A FÉNELON. 216
DISSERTATION SUR L'OSTENSOIR D'OR OFFERT PAR FÉNELON A SON ÉGLISE MÉTROPOLITAINE. 239

NOTICE DES PRINCIPAUX PERSONNAGES CONTEMPORAINS DE FÉNELON, dont il est fait mention dans sa Correspondance. 279

TABLE DES MATIÈRES. 375

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME ET DERNIER.

LETTRES

INÉDITES

DE FÉNELON

AU MARÉCHAL ET A LA MARÉCHALE

DE NOAILLES.

PARIS.

A. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, No 35.

1829.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Depuis la publication des *Lettres diverses* de Fénelon [1], on nous a communiqué plusieurs lettres inédites, propres à compléter cette section, et que nous avons réunies dans ce nouveau recueil.

La plupart sont adressées au Maréchal et à la Maréchale de Noailles, avec laquelle Fénelon entretint long-temps une correspondance habituelle. Nous avons donné, parmi les *Lettres diverses* de l'illustre prélat, une partie de cette correspondance, tirée soit des *Mémoires politiques et militaires,* publiés en 1777 par l'abbé Millot [2], soit de la collection des manuscrits de l'archevêque de Cambrai qui étoit à notre disposition. Mais ayant appris depuis, que plusieurs pièces de la même correspondance se conservoient dans la famille de Noailles, nous n'avons rien négligé pour nous les procurer; et nous les avons obtenues de M. le Duc de Mouchy, qui les a retrouvées parmi les manuscrits autrefois recueillis par le

(1) *Corresp. de Fénelon,* tom. II, III et IV. — (2) *Mémoires politiques et militaires.* Paris, 1777, 6 vol. in-12. Voyez les *Pièces justif.* du tom. Ier.

second Maréchal de Noailles, son bisaïeul [3]. C'est sur les pièces originales qu'il a bien voulu nous confier [4], que nous publions toutes les lettres de ce recueil qui appartiennent à la correspondance de Fénelon avec la famille de Noailles. Quelques-unes de ces lettres [5] avoient été données par l'abbé Millot, mais sous de fausses dates, et avec d'autres altérations plus ou moins considérables, comme on pourra s'en convaincre, en comparant le texte que nous donnons aujourd'hui avec celui que nous avions imprimé, d'après l'abbé Millot, dans la *Correspondance de Fénelon* [6].

A la suite des lettres adressées à la famille de Noailles, nous en publions quelques autres, sur les manuscrits originaux, ou sur des copies authentiques. Les plus remarquables sont celles de Fénelon au P. Quirini, depuis cardinal [7]. Deux de ces lettres [8] paroissent ici pour la première fois. Nous avions donné des frag-

(3) La charge de capitaine de la première compagnie des gardes du corps, dont Anne de Noailles fut honoré par Louis XIII, a été occupée depuis deux siècles sans interruption par ses descendans, sous les rois successeurs de ce monarque, jusqu'à Charles X, auprès duquel monsieur le Duc de Mouchy remplit aujourd'hui les mêmes fonctions avec le zèle et la fidélité de ses aïeux.

(4) Parmi ces pièces se trouvent un certain nombre de lettres de l'abbé de Langeron. Nous nous sommes bornés à donner celles qui sont utiles pour éclaircir quelques-unes des lettres de Fénelon.

(5) Les 3e, 7e, 14e et 16e de ce recueil. — (6) *Corresp. de Fénelon*, tom. II, pag. 295 et 316, tom. VIII, pag. 140 et 448. — (7) Lettres 37, 38, 39, 40 et 41. — (8) Lettres 38 et 40.

mens de quelques autres d'après les Mémoires publiés en 1748 par le Cardinal lui-même. Mais M. l'abbé Labouderie, ayant eu la facilité de copier les lettres entières sur des copies de la propre main du Cardinal, a bien voulu nous en faire part [9]; ce qui nous a mis en état de compléter les lettres, et d'en rétablir les dates.

Les manuscrits qui nous ont été communiqués nous ont fourni aussi quelques corrections moins importantes, dont nous croyons devoir donner ici la note:

TOME II, LETTRE 21.

Pag. 324, *ligne* 10, *lisez :* l'ennemi eût été victorieux.
Pag. 325, *ligne* 5 : jusques aux oreilles.
Ibid. ligne 16 : Au nom de Dieu, dites-vous un peu.
Ibid. ligne 21 : par des gens très-sûrs : ce qui importe.
Ibid. ligne dernière : je ne me corrigerois point.

LETTRE 22.

Pag. 326, *ligne* 6, *lisez :* le canon ennemi.
Ibid. ligne 7 : et il prend son temps.

(9) En témoignant ici à M. l'abbé Labouderie notre reconnoissance pour la communication qu'il a bien voulu nous donner de ces lettres, nous devons rectifier, suivant son désir, la note de la page 303 du tome IV de la *Correspondance de Fénelon*. Nous avons supposé, dans cette note, que M. Labouderie avoit publié la lettre de Fénelon, du 13 juillet 1713, sur une copie défectueuse, parce que la minute originale contient un passage qui est omis dans son édition : mais nous avons appris depuis, que plusieurs autres copies de cette même lettre, prises dans les archives de Rome par différentes personnes, ne contiennent point le passage en question. Il y a donc lieu de croire que Fénelon l'aura lui-même supprimé dans la lettre telle qu'il l'a envoyée à Rome.

LETTRE 67.

Pag. 451, *à la date, lisez :* 1703.

Ibid. lignes 13 *et* 14 : en toute occasion, toutes sortes de bonheurs.

Ibid. ligne 23 : vous m'aviez accoutumé autrefois.

Pag. 452, *ligne* 3 : de la parfaite sincérité du zèle et du respect.

TOME IV, LETTRE 398.

Pag. 498, *à la date, lisez :* A Cambrai, 30 août 1714.

Pag. 500, *ligne* 12, lisez : *te suscipere, colere.* (HIERON. AD AUG. inter Epist. Aug. CLXII, n. 1; tom. II, p. 612.)

LETTRES

AU

DUC ET MARÉCHAL DE NOAILLES.

1.

Sur les succès du duc en Catalogne.

A Versailles, 17 juin (1689.)

Le Roi avoit bien raison, monsieur, de vous donner si peu de troupes. Ce seroit grand dommage de vous en donner davantage, puisque avec celles que vous avez, les villes ne tiennent point devant vous, et les garnisons se rendent prisonnières de guerre (1). Si vous aviez une grosse armée, vous seriez bientôt aux portes de Madrid, et nous serions trop en peine de vous. Sérieusement il faut remercier Dieu du succès qu'il donne aux armes du Roi, et à vos services. Personne n'est plus touché que moi de la protection que Dieu vous donne, et ne désire davantage que vous soyez plein de reconnoissance pour tant de grâces. Il a bien des droits sur vous par tant de bienfaits. Les grands succès ne sont pas ses plus grands dons. Le moindre désir qu'il nous donne d'être à lui, et nous détacher de tout, vaut mieux que les succès les plus éclatans. Je le prie, monsieur, d'im-

(1) La ville de Campredon s'étoit rendue au duc de Noailles le 23 mai 1689, après quelques jours de siège.

primer cette vérité dans votre cœur. Vous savez avec quel zèle je vous la dis, et avec quel respect je suis toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'ABBÉ DE FÉNELON.

2.

Il exhorte le duc à se confier à Dieu pour le succes des affaires dont il est chargé.

A Versailles, 6 mai (1690.)

JE suis ravi, monsieur, de vous savoir arrivé en bonne santé. J'en étois fort en peine; car vous partîtes assez mal disposé à tant de fatigues et d'embarras. J'espère que Dieu, en qui vous vous confiez, aura soin de vous et des affaires publiques dont vous êtes chargé. Il mesure ses secours sur notre confiance : ainsi il n'y a qu'à faire le mieux qu'on peut, et qu'à s'abandonner en paix à ses soins paternels. Je suppose que madame la duchesse de Noailles vous mande tant de choses, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter; outre que je suis d'ordinaire assez mal instruit. Elle me paroît se porter assez bien : faites de même. Je souhaite qu'une partie des forces qui vont tomber sur M. le duc de Savoie (1), après avoir fini heureusement les desseins du Roi de ce côté-là, puissent se tourner vers la Catalogne, pour vous

(1) Le duc de Savoie, d'accord avec l'Empereur, comptoit surprendre Louis XIV. Ce prince, instruit de ses liaisons, et après des négociations inutiles, déclara la guerre au duc le 13 juin 1690, et fit marcher contre lui le maréchal de Catinat, qui le battit complètement à Stafarde, le 18 août suivant.

donner moyen de rendre quelque grand service. Vous savez, monsieur, avec quel zèle respectueux je suis votre, etc.

3.

Sur le même sujet. Conduite à garder envers les soldats hérétiques.

A Versailles, 18 juin (1690.)

Je suis, monsieur, entre la crainte de vous importuner par mes lettres, et celle de manquer à ce que vous pouvez attendre de moi. Il me semble que je ferois bien mon devoir, si je savois le connoître. Je sens de plus en plus vos bontés. Je crains seulement que la personne qui doit les ressentir ne s'en rende pas digne. Il me tarde que madame la duchesse de Noailles revienne ici; car, outre que je serai fort aise d'avoir l'honneur de la voir, j'espère savoir souvent par elle de vos nouvelles. Je m'imagine aussi qu'elle nous ramènera en la personne de monsieur le comte d'Ayen un très-joli courtisan pour M. le Duc de Bourgogne. Au reste, monsieur, j'ai craint que les affaires de Savoie ne diminuassent les troupes du Roussillon; mais j'ai pensé en même temps qu'il faut vivre de confiance en Dieu, et qu'il aura soin de vous, tandis que vous serez fidèle à le servir. Le Roi est un excellent maître; mais Dieu est un maître infiniment meilleur : il ne se paie que de bonne volonté; il tient dans sa main les succès; toutes ses récompenses sont éternelles, au lieu que celles des rois de la terre sont passagères et fragiles. Les rois donnent souvent ce qui corrompt le cœur, ce qui attache à la terre, ce qui

éloigne du salut, ce qui rend malheureux dès cette vie. Dieu donne ici-bas la paix, l'espérance, la liberté du détachement, la consolation d'une conscience pure, et, après cette vie, son royaume éternel qui est lui-même. Voilà après quoi il faut soupirer; voilà l'unique objet d'ambition pour les chrétiens. Je prie Dieu de tout mon cœur, monsieur, qu'il nourrisse votre cœur de la pure foi; qu'il soit votre conseil dans les embarras, votre défense dans les dangers, votre soutien et votre force en tout. Ménagez votre santé, et conservez toujours un peu d'amitié et de bonté pour un homme qui est avec beaucoup de zèle et de respect, votre, etc.

Il n'est point à propos, ce me semble, de tourmenter ni d'importuner les soldats étrangers et hérétiques pour les faire convertir: on n'y réussiroit pas; tout au plus, on les jeteroit dans l'hypocrisie, et ils déserteroient en foule. Il suffit de ne souffrir pas l'exercice public, suivant l'intention du Roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré, cela est excellent: mais point de gêne, ni d'empressemens indiscrets.

S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'abord par quelque officier catholique qui les console, qui les fasse soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si tout cela ne sert de rien, et si la maladie augmente, on peut aller un peu plus loin, mais doucement, et sans contrainte, pour leur montrer que l'ancienne Église est la meilleure, que c'est celle qui vient des apôtres, que Jésus-Christ a promis qu'elle

ne manqueroit jamais, et que, sans elle, les simples soldats n'entendent point bien l'Écriture sainte. Si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons, je crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contrition, de foi et d'amour, ajoutant souvent : Mon Dieu, je me soumets à tout ce que la vraie Église enseigne ; je la reconnois pour ma mère, en quelque lieu qu'elle soit. Si ce n'est pas celle où j'ai vécu, vous savez, Seigneur, quelle est ma bonne intention de vivre et de mourir dans la véritable. Pardonnez-moi si je me suis trompé. C'est cette Église que Jésus-Christ a formée, que les apôtres ont établie, à qui vous avez promis votre Esprit, que je veux écouter, croire, aimer et suivre comme ma mère jusqu'à la mort. Je ne veux point, mon Dieu, ni être révolté contre l'Église ma mère, ni être séparé des vrais chrétiens qui sont ses enfans et les vôtres.

Il faut tâcher ainsi de leur faire faire des actes contraires à l'esprit de schisme et d'hérésie, ne pouvant, dans cette extrémité, ni les instruire, ni les ramener par le détail de la doctrine. Après cela, on verra ce que produisent ces actes. Il faut pour la sépulture suivre la règle de l'évêque diocésain, et éviter l'éclat autant qu'on le peut, sans avilir la religion.

4.

Se consoler en Dieu des contre-temps. Avantage d'être éloigné de la cour.

A Versailles, 22 juillet (1690.)

C'EST avec une douleur sincère que j'ai appris, monsieur, les choses qui vous donnent de l'inquiétude [1]; et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne m'a point donné le plaisir qu'elle m'auroit donné en un autre temps. Dieu vous aime bien, puisqu'il vous déprend avec tant de soin de tout ce qui pourroit partager avec lui votre cœur. Vous ferez du bien aux affaires du Roi dans l'emploi où la Providence vous a mis. Vous n'y serez pas moins utile à vous-même; car vous y apprendrez à attendre tout de Dieu, à vous humilier, et à vous laisser écraser sous sa puissante main. Vous sentirez par expérience que tout ce que le monde donne se tourne en amertume, et qu'il n'y a de vrai bien qu'à n'en chercher jamais qu'en Dieu seul. La privation des consolations que vous goûteriez dans votre famille est amère; mais Dieu vous sera lui seul tout ce qu'il vous ôte. Pour la cour, vous ne devez guère regretter de n'y être pas. Vous servez le Roi suivant ses intentions; vous reviendrez bientôt servir sa personne. Dans le fond, l'air de la cour est empesté; on y respire l'ambition comme malgré soi. Vous avez

(1) Un ordre de la cour avoit obligé le duc de Noailles de détacher une partie de ses troupes, qu'on envoyoit en Italie pour servir contre le duc de Savoie. Cette mesure le força de renoncer au siège de Castelfollit, qu'il méditoit. Il avoit d'ailleurs à se plaindre de Langallerie, lieutenant-général, qui contrarioit sans cesse ses mesures.

de bonnes intentions, monsieur; mais vous n'êtes pas insensible. On est entraîné par ses passions qu'on n'aperçoit pas, et par l'exemple de celles des autres. On est toujours ou troublé par des mécomptes, ou enivré par des succès. On a mille prétextes de désirer de nouvelles grâces : lors même qu'on ne les désire pas, on désire du moins un traitement agréable et des distinctions : on souffre quand cela manque, et quand on l'a, on en est trop occupé; le cœur s'y attache et se salit. Après cela, on veut encore servir Dieu : mais on est dissipé, languissant dans le bien, foible contre les tentations; on fait tout ce que la religion demande avec lâcheté et tiédeur; on ne sait à qui s'en prendre. La source du mal vient de ce que la cour affoiblit insensiblement le goût de Dieu et les vues de pure foi. Heureux ceux que Dieu tient dans sa main loin de ces dangers, et qui sentent le prix de cette miséricorde ! Ménagez votre santé, monsieur; donnez quelque heure dérobée au recueillement; faites ce que vous pouvez pour le service, sans vous troubler sur ce que vous ne pouvez pas. Espérez au Dieu des armées, qui est le grand maître. Un seul cheveu ne tombera pas de votre tête sans son ordre exprès. L'état où il vous met vous est plus utile que des victoires et des conquêtes : vous le reconnoîtrez un jour, et en rendrez à Dieu d'éternelles actions de grâces. Si vous vous abandonnez a lui avec la foi des Machabées, il sera votre conseil, votre consolation, votre force, votre armée, votre tout. Après avoir parlé si librement, il n'y a pas moyen, monsieur, de finir cette lettre par un compliment dans les formes. D'ailleurs, vous savez assez de quel zèle

et de quel respect mon cœur est rempli. Je souhaite ardemment que mon frère ne se rende point indigne de vos bontés, et qu'il n'en abuse jamais. Si sa reconnoissance égale la mienne, ce seul endroit suffira pour me persuader qu'il veut acquérir quelque mérite.

5.

Vanité des honneurs et des prospérités de la terre. Chercher en Dieu seul sa consolation.

A Versailles, 8 septembre (1690.)

QUOIQUE les marques de l'honneur de votre souvenir me donnent une sensible joie, je ne puis, monsieur, apprendre les embarras où vous êtes, sans en être sincèrement attristé. Je vous trouve à plaindre dans un emploi qui paroît éclatant, et je vois que ces différentes fonctions, qui se suivent de si près pendant toute l'année, ne vont qu'à vous accabler. Vous avez assez éprouvé ce qu'on appelle prospérités, pour avoir senti combien tout cela est vain et trompeur. Mais outre que ces choses ne donnent aucune paix solide, elles nous vont quitter bientôt. Après un petit cercle d'années passées dans la crainte, dans l'inquiétude et dans le mécompte, tout ceci s'évanouira; le monde qui nous occupe disparoîtra à jamais. Les grands emplois ne seront plus que des noms, mais des noms funestes pour ceux qui les auront remplis avec ambition. Tout nous échappera : la vie ne sera plus qu'un songe. La faveur se montrera telle qu'elle est, c'est-à-dire un piège flatteur

qui fait perdre la vie éternelle, et qui rend malheureux dès celle-ci. Nous n'avons presque plus, vous et moi, entre nous et l'éternité, que le déclin d'une vie traversée d'infirmités et d'embarras. Nous aurons les langueurs de la vieillesse, si nous y arrivons, et enfin les horreurs de la mort, que Dieu seul peut nous adoucir. Tournons-nous donc vers lui. Ne comptons plus le monde pour rien : il n'est rien en effet, et c'est folie de le regarder comme quelque chose. Si vous vous abandonnez à lui sans réserve, tous les honneurs que le Roi vous a faits se tourneront pour vous en croix, et en occasions de mourir à vous-même; par conséquent tout se tournera à profit. Votre peine même fera votre consolation : vous souffrirez, et vous voudrez bien souffrir. Vous serez dans une servitude continuelle, et en acceptant en paix cette servitude gênante, vous trouverez la liberté des enfans de Dieu. Le principal est de vous réserver des heures de lecture, de prière, et d'application aux biens qui dépendent de vous. Je conçois que vous devez être dans une extrême sécheresse, n'ayant personne à qui vous puissiez ouvrir votre cœur sur les choses de Dieu. Vous auriez besoin de quelque conversation libre, cordiale, qui vous consolât dans vos peines, qui vous ranimât quand vous vous sentez abattu, qui vous réchauffât sur l'amour de Dieu. Vous auriez besoin aussi de faire avec quelqu'un une espèce de projet de vos occupations, et des bonnes œuvres dont vos emplois vous chargent. D'ailleurs vous avez, monsieur, un avantage bien consolant, c'est que vous n'avez point à chercher la volonté de Dieu. Elle est toute trouvée; vous n'avez qu'à la sui-

vre : vos fonctions vous la montrent sans cesse. Dieu ne vous laisse ni à choisir ni à douter sur rien. Vous n'avez qu'à faire pour lui tout ce que vous faites, et qu'à le faire comme travaillant pour lui, c'est-à-dire de votre mieux. Les sujétions mêmes les plus incommodes sont des providences manifestes, où vous n'avez qu'à vous laisser mener pas à pas, et comme par la main. Ce que je souhaite le plus est que vous ménagiez soigneusement votre santé et vos affaires. Je crains les fatigues et les changemens de pays pour votre santé. Je crains pour vos affaires les grandes dépenses. On s'expose à faire souffrir des créanciers, à laisser ses enfans dans un état violent, et par conséquent dans la tentation de faire des injustices ou d'autres fautes contre leur conscience. Ainsi, monsieur, vous devez modérer votre dépense, et ne faire que celle qui est d'une vraie obligation. Après les détachemens de troupes que vous avez soufferts, c'est beaucoup que vous teniez les ennemis chez eux, sans rien entreprendre sur vous. La santé et l'exacte discipline dans votre armée sont deux avantages dont il faut louer Dieu, et qui méritent qu'on vous en sache bon gré ici. Personne ne souhaite plus que moi qu'on y fasse toute l'attention que la chose mérite. Vous n'avez aucun serviteur plus zélé et plus inutile. Pour mon frère, je le crois trop heureux d'être auprès de vous, et de mériter vos bontés. L'homme du monde qui en peut le moins juger dans un tel éloignement, c'est moi. Faites-moi la grâce de juger vous-même, par tout ce que vous en aurez pu voir, à quoi il est bon. Si vous le jugez propre à quelque petite charge ou emploi que vous puissiez, sans embarras, lui procu-

rer, et dont vous le croyiez capable, je vous en serai très-sensiblement obligé. Mais je ne vous demande que ce que vous pourrez, et qu'il méritera. Vous savez, monsieur, quels sont mon attachement et mon respect.

6.

Il désire pour le comte de Fénelon, son frère, une charge d'exempt.

(Septembre 1690.)

Je sais, monsieur, que vous avez des charges d'exempt à donner dans les gardes. Je croirois mon frère trop heureux, si vous vouliez bien lui en accorder une avec votre protection. Mais je n'ose vous demander là-dessus rien de précis, parce que tout dépend de ce que vous jugerez à propos sur la capacité du sujet. Il est sans bien; je ne suis pas en état de lui en faire pour soutenir de la dépense : car, quoique je sois ici beaucoup mieux traité que je ne mérite, je ne demande rien, et je me contente de ce que j'ai. Je prends la liberté, monsieur, de vous rendre compte de ce petit détail, afin que vous décidiez sur la grâce que je dois vous demander. Ce qui est certain, c'est que vous ne sauriez jamais en faire à un homme plus reconnoissant que moi. Au reste, nous ne voyons ici ni madame la duchesse de Noailles ni monsieur le comte d'Ayen. Il me tarde bien, monsieur, que votre retour nous les ramène : ce sera double joie et double profit. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve et qu'il vous comble de ses grâces.

On ne peut ressentir plus vivement que je le fais jusqu'au fond du cœur, toutes les bontés que mon frère me mande que vous avez pour lui; j'en serois honteux, si je ne savois le plaisir que vous prenez à en faire. Me voilà hors d'état de m'acquitter jamais du quart de mes dettes vers vous : mais vous êtes si bon, qu'il est très-doux de vous devoir. J'espère que Dieu vous paiera; c'est à lui que je renvoie hardiment mes dettes. C'en sera une grande, si vous tirez un malheureux d'un état violent, pour le mettre en chemin de faire comme un autre.

7.

Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens.

A Versailles, 12 octobre (1690.)

On ne peut, monsieur, vous être plus sensiblement obligé, que je le suis des bontés que vous me témoignez pour mon frère. Quand j'ai pris la liberté de vous proposer une charge d'exempt, c'est sur ce qu'il m'a mandé qu'il croyoit que vous ne seriez pas éloigné de lui accorder cette grâce : je n'ai pas même voulu vous la demander, et je me suis contenté de vous supplier de juger vous-même ce qui pourroit lui convenir. Si la chose eût dépendu uniquement de vous, j'aurois laissé agir votre bonté; mais puisqu'il faut aller jusqu'au Roi, je ne pense plus à cette affaire. Vous n'aurez pas de peine à comprendre que je suis venu à la cour pour n'y avoir jamais aucune prétention ni pour moi ni pour les miens. Le peu de

considération que j'y ai n'est fondé que sur la persuasion où l'on est que je veux y vivre sans intérêt. Il est juste de travailler à remplir cette attente, et à donner l'édification qu'on désire. Si j'avois d'autres vues moins pures, je me flatte que vous auriez la charité de m'encourager à résister à la chair et au sang. D'une démarche, on passe insensiblement à une autre; plus on donne à ses proches, plus ils prennent un titre de ce qu'on leur a accordé, pour engager plus avant. Le plus sûr est de se tenir ferme contre les moindres démarches. Si je parlois à une autre personne moins disposée que vous, monsieur, à entrer dans les sentimens de mon ministère, je serois plus embarrassé à rendre compte de ce qui m'empêche d'agir. Si, au défaut de cet emploi, vous pouvez en procurer quelqu'un à mon frère dans les troupes, je recevrai cette grâce avec toute la reconnoissance possible, puisque vous ne le jugez pas indigne de votre protection. Quoique je sois réservé, et que je veuille être désintéressé pour mes proches, je ne suis pourtant pas dur à leur égard. Je vous demande donc, monsieur, avec une pleine confiance, tout ce que vous pourrez sans embarras, et je vous supplie très-humblement de ne songer à aucune des choses qui pourroient vous embarrasser.

Il me tarde bien d'avoir l'honneur de vous voir; et je souhaite fort que vous ayez ici un peu de repos avant votre quartier. Nous ne savons presque plus ce que c'est que de voir ici madame la duchesse de Noailles, depuis que vous en êtes absent. Vous nous la ramenerez, et M. le comte d'Ayen avec lequel j'ai grande impatience de raisonner. Il est toujours à Paris avec

un homme grave, qui est M. le premier président. Cela me fait espérer qu'il n'aura pas grand'peine à s'apprivoiser ici avec ma mine froide et sérieuse. Je ne veux plus, monsieur, finir mes lettres par des assurances du respect avec lequel vous savez bien que je vous suis parfaitement dévoué.

8.

Il recommande au duc un de ses amis.

A Versailles, 8 août (1691.)

Vous m'avez si bien accoutumé, monsieur, à vous importuner hardiment, qu'il faut bien que vous me pardonniez cette liberté. Agréez donc, s'il vous plaît, que je vous parle en faveur du fils de M. de Cailletière, qui est président à Niort. Ce fils sert en Roussillon. Il s'appelle Bernardière, et a une compagnie. Il assure que M. de Préchac, inspecteur des troupes, cherche à lui nuire; et le père offre de faire toutes les dépenses nécessaires pour faire servir son fils avec honneur. Je ne puis m'empêcher, monsieur, de vous recommander de tout mon cœur les intérêts du fils, en considération du père, à qui je suis fort obligé. J'espère, monsieur, que vous aurez la bonté de lui accorder l'honneur de votre protection dans tout ce que le service permettra.

Je ne vous dis rien ici de mes inquiétudes sur vos indispositions, ni de la joie que j'ai ressentie des louanges qu'on vous a données en bon lieu. Madame la duchesse de Noailles me dit souvent de vos nouvelles. On ne peut être plus touché que je le suis de

sa bonté, et des qualités solides qui accompagnent sa gaîté. Rien ne vous est plus respectueusement attaché, monsieur, que votre, etc.

9.

Se confier en Dieu seul.

Jeudi au matin (avril 1693.)

UNE affaire pressée que j'ai à Paris m'empêche, monseigneur [1], d'être ici ce matin, et d'avoir l'honneur de vous revoir encore une fois avant votre départ. Je vous conjure de ménager votre santé, de ne rien entreprendre pour la guerre par aucune vue mondaine, de ne compter point sur vos troupes ni sur vous, et de ne vous confier qu'à Dieu seul, qui confond les hommes les plus sages, quand ils mettent leur confiance ailleurs qu'en lui. Vous lui devez plus qu'un autre, après toutes les grâces que vous en avez reçues. Engagez madame la duchesse à ne faire, pendant votre absence, aucune démarche directe ou indirecte pour les choses que vous désiriez obtenir : cela gâteroit vos affaires. Dieu sait avec quelle sincérité je vous suis dévoué.

(1) Le duc de Noailles avoit été fait maréchal de France le 27 mars précédent.

10.

Ne point s'exposer imprudemment au danger.

A Versailles, 5 mai (1693.)

J'AI résolu, monseigneur, de vous écrire une très-humble et très-instante supplication pour une affaire de Brives, où M. l'abbé Du Bois, que je souhaite de tout mon cœur de pouvoir servir, prend un grand intérêt. Mais comme M. Delort vous a déjà mandé tout ce qu'il y a à dire là-dessus, je n'ai garde de vous le répéter ennuyeusement. Je sais bon gré seulement à cette affaire d'être le sujet de ma première lettre. Il me tarde d'apprendre votre arrivée à Perpignan. Le grand chaud m'a fait peur pour vous. Précautionnez-vous, je vous en conjure, contre le soleil ardent de Catalogne, et contre les nuits, qui sont froides à proportion que les jours sont chauds. Au nom de Dieu, ne faites que le nécessaire pour les occasions de guerre. Tout ce qui passe le besoin pressant du service, courroit risque de nuire au Roi bien plus qu'il ne pourroit lui servir. La perte d'un général en un pays si éloigné, et que les autres connoissent si peu, déconcerteroit toute une campagne. Si vous alliez faire le jeune aventurier, cela seroit ridicule selon le monde, et scandaleux selon Dieu. Pardonnez, monseigneur, ces termes brutaux; et souvenez-vous, s'il vous plaît, du zèle qui me les fait dire sans ménagement. Madame la duchesse de Noailles est ici plongée dans un profond sérieux que vos affaires lui inspirent. A peine laisse-t-elle dormir

M.

M. Delort, son premier ministre, et Mme de Champeron, son secrétaire d'État. Je souhaite que vous ayez trouvé monsieur le comte d'Ayen crû de quatre doigts dans son voyage, et que vous ne soyez point pendant la campagne aussi jeune que lui; ce qui seroit d'un pernicieux exemple.

11.

Ne point s'exposer imprudemment au danger.

A Versailles, 18 juin (1694.)

Je suis beaucoup moins aise, monseigneur, d'apprendre la prise du château de Palamos [1], qu'affligé de tout ce que vous faites sans nécessité pour le service, et avec un grand péril de votre personne. Voilà les mauvaises nouvelles que j'ai apprises avec chagrin. Elles peuvent vous faire honneur ailleurs : à mon égard, elles vous décrient et vous déshonorent. Ne sauriez-vous vous ménager pour l'intérêt du service même? Ne vous direz-vous point ce que vous diriez si bien à un autre? Que diroit-on de vous, si vous étiez blessé ayant dû l'éviter? Cet accident ne retarderoit-il pas les affaires dont vous êtes chargé? Mais vous savez mieux que moi tout ce que je veux vous dire; et après m'avoir mandé que vous êtes irrépréhensible, j'apprends que vous ne vous corrigez point. Je suis presque aussi fâché que madame la duchesse de Noailles. Les choses qu'elle m'a dites de monsieur

(1) Cette place s'étoit rendue le 7 juin.

le comte d'Ayen m'ont fait un vrai plaisir. Je n'étois en peine que de l'application. Puisqu'elle commence de si bonne heure, elle ne fera que croître et embellir.

12.

Sur le retour prochain du maréchal.

A Versailles, 14 juin (1695.)

JE ne suis en peine, monsieur, que de votre santé. Je comprends qu'elle est mauvaise, puisqu'elle vous contraint de vous reposer [1]. A quelque chose malheur est bon. Cet inconvénient pourra vous épargner beaucoup d'embarras, de fatigues et de dangers. L'intérêt que je dois prendre au bien du service du Roi, fait que je suis très-fâché qu'il soit privé d'un homme aussi zélé que vous, monsieur, et aussi expérimenté dans les affaires de Catalogne. Mais, en vérité, on ne peut s'intéresser autant que je le fais à votre personne, sans être un peu consolé par l'espérance que le repos rétablira votre santé, et vous mettra en état de servir encore mieux dans la suite. Revenez donc nous voir au plus tôt: si vous venez bientôt, je ne serai point encore parti pour Cambrai. Madame la duchesse de Noailles vous attendra pour sa couche. Nous irons à Saint-Germain avant mon départ. Madame la duchesse de Guiche nous y contera

(1) La santé du maréchal le mettant hors d'état de continuer la campagne, il dépêcha un courrier au duc de Vendôme, qui commandoit en Provence, et que le Roi avoit choisi pour le remplacer en Catalogne. Ce général arriva le 12 juin à Perpignan, et le maréchal revint à Versailles, laissant le comte d'Ayen, son fils, à l'armée.

la mort tragique de Galafre, et nous endormirons le petit général des Mandragores. L'unique chose qui me donne des pensées sérieuses, c'est la campagne de monsieur le comte d'Ayen, qu'il faut mettre en sûreté pendant votre absence. J'espère que nous aurons bientôt ici monsieur de Châlons [2], et qu'il voudra bien avoir part à la cérémonie de mon sacre : une telle main porte bénédiction. Guérissez-vous, monsieur, et venez nous donner une joie très-sensible. Personne n'en aura une plus sincère que moi.

FR. DE FÉNELON, n. Arch. de Cambrai.

(2) Louis-Antoine de Noailles, frère du maréchal. Il fut en effet premier assistant au sacre de l'archevêque de Cambrai, qui eut lieu à Saint-Cyr le 10 juillet suivant.

13.

Sur diverses affaires du temps.

A Cambrai, 22 août (1695.)

J'AVOIS bien espéré, monsieur, ce qui arrive [1], et je suis ravi de le voir arrivé : c'est un coup de bénédiction pour l'Église. Parmi tous les grands avantages de la religion, je ne laisse pas de considérer les agrémens de votre famille. Vous voilà réuni avec madame votre mère, et avec ce digne archevêque qui étoit si attaché à sa résidence. On me mande une autre nouvelle qui ne me fait pas moins de plaisir : c'est que votre santé se rétablit parfaitement. Com-

(1) L'évêque de Châlons avoit été nommé le 19 août à l'archevêché de Paris, vacant par la mort de François de Harlai, arrivée le 6 du même mois.

ment va celle de madame la duchesse? quand veut-elle donc accoucher [2]? Il me tarde que cela soit fait, et bien fait; car la grande expérience qu'elle en a doit la rendre courageuse contre la douleur. N'oubliez, s'il vous plaît, ni l'un ni l'autre, un Flamand qui est attaché à vous par le fond du cœur, plus que tous les Français de Versailles ensemble. Jamais personne ne vous aimera et ne vous respectera fidèlement comme

FR. Arch. duc de Cambrai.

(2) Elle accoucha le 25 août d'une fille, Anne-Louise, qui fut mariée en 1716 à Jean-François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois. C'étoit son vingt-unième enfant.

LETTRES

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

14.

Dispositions présentes du prélat par rapport à l'affaire de son livre des *Maximes*.

A Cambrai, 5 novembre (1697.)

Vous me croyez bien méchant, madame, et d'une malignité bien raffinée dans mes joies. Non, je ne vous ressemble plus; tant le malheur m'a corrigé. J'ai joint l'indolence des Flamands avec celle qu'on me reproche, et j'entends de loin le bruit de tout ce qu'on fait, avec une soumission paisible aux ordres de Dieu. Je n'ai qu'à me taire et à souffrir, en attendant que le Pape justifie ma doctrine ou me corrige. Je suis, Dieu merci, soumis comme un enfant à mon supérieur. J'avois besoin d'humiliation : Dieu m'en a envoyé, et je l'en remercie. Je ne sais aucun mauvais gré aux hommes par qui elle me vient. Je songe au bien qu'ils me font, et non au mal qu'ils me veulent faire. Je m'en vais tâcher de mettre à profit le temps que j'ai pour remplir mes fonctions. J'aurois eu de la peine à me tourner à bien, sans les coups d'étrivière dont on m'a honoré. Pourvu que j'en fasse un bon usage, ils me vaudront mieux que la plus éclatante prospérité. Je vous en souhaite autant, madame, dans votre famille, que vous en

pourrez porter sans oublier Dieu. Je le prie qu'il bénisse le mariage auquel vous travaillez [1]. La carrière où vous êtes a bien des épines avec des fleurs. Parmi tant d'affaires, souvenez-vous qu'il y en a une qui terminera toutes les autres, et qui en fera sentir l'illusion. Mais ce n'est pas à moi à prêcher, et je renfonce ma morale. J'honore toujours parfaitement monsieur le maréchal de Noailles, et j'espère que vous souffrirez, madame, que je remercie M. de Cavois de ne m'avoir pas oublié. Mon respect et mon zèle pour vous seront sincères jusqu'à la mort.

Pendant un voyage que j'ai fait à la campagne, j'ai perdu l'occasion du passage de monsieur le comte d'Ayen, que je regrette beaucoup.

(1) Celui dont il est question dans la lettre suivante.

15.

Sur le mariage de mademoiselle Lucie de Noailles.

A Cambrai, 28 janvier (1698.)

PERSONNE ne vous fera, madame, un compliment plus sincère que le mien sur la mariage de mademoiselle votre fille [1]. Je ressens toujours avec le même cœur tout ce qui regarde votre personne et votre maison. Ce qui se passe ne me change en rien, et je suis seulement affligé du changement d'autrui par amitié et par estime. Si mes complimens s'arrêtent à vous, c'est, madame, que le temps ne me

(1) Lucie-Félicité de Noailles, qui épousa, le 30 janvier 1698, Victor-Marie d'Estrées, depuis duc, pair et maréchal de France.

permet pas de les étendre plus loin. Je serai toute ma vie, avec tout le zèle et tout le respect du temps passé, madame, votre, etc.

16.

Sur la santé de la duchesse de Guiche : motifs qui obligent le prélat à rendre publiques ses défenses; dispositions dans lesquelles il les publie.

A Cambrai, 28 février (1698.)

JE n'ai appris, madame, l'état fâcheux où la santé de madame la duchesse de Guiche [1] a été, que par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si je l'avois su plus tôt, je n'aurois pas manqué de vous témoigner combien je m'intéresse toujours à tout ce qui la regarde, et par rapport à vous, madame, et par rapport à elle-même.

Au reste, quand j'ai borné mes complimens, je ne l'ai fait que contre mon cœur, et pour ne blesser point ceux que je n'ai pas crus disposés à les bien recevoir. Je déplore tous les jours, madame, la malheureuse nécessité où l'on m'a mis de déplaire aux personnes pour qui je conserverai toute ma vie un respect et un attachement véritable [2]. Mais si peu qu'on veuille bien pour un moment se mettre

(1) Marie-Christine, fille de la maréchale. Elle avoit épousé en 1687 Antoine de Gramont, comte, puis duc de Guiche, etc.

(2) Après avoir signé la *Déclaration contre le livre des Maximes*, conjointement avec Bossuet et l'évêque de Chartres, M. de Noailles publia à la fin d'octobre 1697, une *Instruction pastorale* dirigée contre le même livre, quoiqu'il ne fît pas mention du titre. Fénelon s'étoit contenté jusque-là d'envoyer à Rome ses réponses aux écrits de ses adversaires; mais sur les avis qu'il reçut de plusieurs cardinaux et autres prélats, il se vit obligé de les publier en France au mois de février 1698.

en ma place, on verra qu'ils ne m'ont laissé de ressource pour justifier la pureté de ma foi, qu'en montrant leur prévention. Du moins je ne le fais qu'à la dernière extrémité, avec la douleur la plus amère, et demeurant toujours dans les bornes de la plus grande vénération. Ce que je dis ici, madame, n'est point un simple compliment; car toute ma conduite répond à mes expressions. C'est encore moins un ménagement de politique. On a poussé les choses si loin, qu'on ne m'en a laissé aucune à ménager pour la justification de ma foi. D'ailleurs, je crois que personne ne m'accusera d'être trop politique. Mais en vérité, madame, plus mes raisons me paroissent claires, plus je suis affligé qu'on m'ait réduit à les publier. Il ne m'est permis de les affoiblir par aucun adoucissement; mais je tâche de ne dire que ce qui est précisément nécessaire à ma cause, et de le dire sans blesser ce qui est dû aux personnes [3]. Pour mon cœur, j'ose me rendre ce témoignage devant Dieu, qu'il n'est ni changé, ni altéré. Je sépare entièrement les préventions que je crois voir dans les personnes, d'avec la vertu solide et toutes les autres qualités qui méritent d'être singulièrement révérées. Il y a long-temps que je les révère du fond du cœur; et je le fais aujourd'hui avec autant de joie que je le faisois autrefois. Si je me trompe, je demande à Dieu qu'il daigne m'ouvrir les yeux. Alors j'aurai une reconnoissance éternelle pour ceux qui ont eu le zèle de me vouloir corriger, quoiqu'ils aient passé les bornes en le faisant. Si, au contraire, je ne me trompe point,

(3) Il a ici en vue M. de Noailles, archevêque de Paris.

je ne cherche que le silence et la paix. Ma patience effacera peut-être peu à peu les préventions de ceux qui m'ont accusé. La liberté avec laquelle je parle, madame, est peut-être excessive, et je vous demande pardon de ce qui peut vous déplaire dans ce discours. Mais je n'ai pu me résoudre à faire l'action de ma vie à laquelle j'ai eu la plus forte répugnance, sans vous ouvrir mon cœur avec toute la confiance que vous m'avez inspirée par vos bontés. Je les ai trouvées constantes jusque dans les temps où je les attendois le moins, et où vous pouviez le plus vous dispenser de m'en donner des marques. Jugez, madame, de l'attachement à toute épreuve et du respect sincère avec lequel je serai jusqu'à la mort, votre, etc.

17.

Sur le mariage prochain du comte d'Ayen. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 15 mars (1698.)

Je suis touché, madame, comme je le dois être, de trouver la bonté de votre cœur à l'épreuve de tout ce qui pourroit l'altérer à mon égard. Jugez par ma sensibilité sur une chose si touchante, de la sincérité de mon compliment sur le mariage que vous allez faire [1]. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit aussi solidement heureux qu'il y a sujet de l'espérer. Nonobstant tout ce qui se passe de triste et de pénible entre M. l'archevêque de Paris et moi, je ressens le plaisir de votre grande affaire, comme

(1) Le mariage du comte d'Ayen, fils de la maréchale, avec Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, qui eut lieu le 1er avril suivant.

je l'eusse fait il y a quatre ans. Je fais malgré moi tout ce que je fais : mon cœur est toujours le même. Ce qui m'est le plus douloureux, c'est de me croire obligé à contredire un prélat que je respecte et que je révère. Plut à Dieu qu'il eût voulu m'ouvrir son cœur dans le temps! j'ai toujours voulu lui ouvrir le mien sans réserve. Laissons, madame, mes sujets de tristesse, et revenons à votre joie, qui est aussi la mienne au milieu de mes peines. Je voudrois pouvoir témoigner à toute votre maison combien je m'intéresse à tout ce qui la touche; mais vous êtes assez bonne pour recevoir seule tout ce que je n'ose étendre plus loin. Je vous dois, madame, et je vous conserverai toute ma vie le zèle et le respect le plus sincère.

18.

DE L'ABBÉ DE LANGERON.

Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles.

A Cambrai, le 23 décembre (1702.)

L'ABBÉ de Maulevrier ne sait ce qu'il dit, madame; mais je n'en suis pas étonné. N'ayant aucun commerce avec monsieur de Cambrai, il a ignoré quelle étoit sa conduite. Il est seulement vrai qu'il écrit le moins qu'il peut; mais il est bien éloigné de vouloir manquer à ce qui ne seroit même que de bienséance à l'égard de qui que ce soit. Jugez par là, madame, s'il ne feroit pas réponse à une personne comme vous. Vous me demandez quel compte vous pouvez faire sur lui : je ne connois personne plus

capable de répondre à cette question que vous-même. Ce n'est point par ce qu'on nous dit des autres, mais c'est par ce que nous en avons éprouvé, que nous pouvons savoir à quoi nous en tenir avec eux. Avez-vous connu un meilleur ami, plus sûr, plus zélé? Levez donc vous-même votre scrupule. Il me charge de vous assurer que son respect est toujours très-sincère et très-constant pour vous. Il ne vous écrit point le premier, parce qu'il s'est imposé cette règle générale. Il croit qu'il convient à ses amis qu'il en use ainsi. Je suis, avec le respect que vous m'avez toujours connu, madame, votre, etc.

L'abbé DE LANGERON.

19.

DU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, le 1 avril (1703.)

Vous savez, madame, comme je vous ai toujours répondu, toutes les fois que vous m'avez fait l'honneur de me parler sur le sujet de monsieur de Cambrai [1]. Je suis persuadé que vous trouverez sa lettre conforme à tout ce que je vous en ai dit, et que vous verrez qu'on est vrai en ce pays-ci. Il seroit bien étonnant que la Flandre eût diminué la sincérité d'une personne à qui vous en trouviez tant pen-

(1) Voyez la 67e des *Lettres diverses* de Fénelon, tom. II, pag. 451. Elle répond, aussi bien que celle-ci, à une lettre que la maréchale avoit écrite à Fénelon pour renouer leur ancienne correspondance. La date est fautive; au lieu de 1702, il faut lire 1703, comme porte l'original.

dant qu'elle étoit à Versailles. Je suis le plus paresseux de tous les hommes; de plus, dans les sujets de joie, vous êtes accablée de complimens (2). Vous ne doutez point de mon sincère attachement : je crois n'avoir plus besoin de vous faire ressouvenir de moi dans ces occasions; mais je souhaite très-véritablement qu'elles arrivent souvent, et c'est ce que peut-être ceux qui vous témoignent une plus grande joie, ne souhaitent pas comme moi. Vous me demandez que je sois caution; je m'y engage bien hardiment, persuadé que jamais caution n'a couru moins de risque. La personne pour qui je réponds est bien plus sûre que moi, et je m'y fierois plus qu'à moi-même. Je vous souhaite, madame, une parfaite santé, un sommeil comme celui dont vous avez été souvent témoin; et que vous soyez bien persuadée (car sans cela vous ne mériteriez pas de vous porter bien) que j'ai pour vous tout le respect et tout l'attachement possible.

(2) Il fait allusion au mariage de Marie-Françoise de Noailles avec Emmanuel-Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, contracté au mois de février précédent.

20.

DE FÉNELON.

Sur une discussion relative aux intérêts d'un frère de Fénelon. Dispositions de l'archevêque de Cambrai envers la maréchale.

A Cambrai, 30 août 1703.

J'AVOIS compris, madame, que le prieur de Turenne avoit des prétentions contre mon frère, et

qu'il en avoit aussi contre votre maison; mais on ne m'avoit point parlé d'une garantie, qui exposeroit mon frère à un procès avec vous. Je l'aime trop pour ne souhaiter pas qu'il l'évite. Il ne sauroit rien faire de meilleur pour ses intérêts, que de les remettre entre vos mains. On ne peut ressentir, madame, plus que je le fais, tout ce que vous avez la bonté de me dire pour lui. Au reste, j'avoue que je ne puis comprendre ce qui ne vous a pas contentée dans la réponse que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Elle étoit vraie, simple, naturelle, et selon mon cœur. Si elle n'étoit pas écrite d'un certain style, auquel vous m'aviez accoutumé autrefois, considérez, s'il vous plaît, que j'en ai perdu l'habitude depuis quelques années. Je ne perdrai jamais celle d'être à toute épreuve, avec le zèle et le respect le plus sincère, madame, votre, etc.

21.

DE L'ABBÉ DE LANGERON.

Il envoie à la maréchale la lettre précédente, et se justifie de quelques reproches qu'elle lui avoit faits.

A Paris, le 28 septembre (1703.)

Voila, madame, une réponse de M. de Cambrai, que je garde depuis plusieurs jours; mais je n'ai voulu vous l'envoyer que par une voie bien sûre. Vous verrez par là combien vos soupçons étoient mal fondés. Assurément la personne dont vous voulez quelquefois faire des plaintes est bien éloignée de vous oublier, et vous savez ce que je vous ai dit là-dessus. Je suis persuadé que ce n'est pas sérieusement que

vous me reprochez de n'avoir point voulu vous voir avant votre départ. Vous savez quelle joie je ressens toutes les fois que j'ai cet honneur. Quand vous me dites que je suis libertin, cela est plus ami : je conviens de la chose, d'autant plus que je ne la crois point un démérite auprès de vous. J'ai un certain nombre de défauts, desquels, si j'étois corrigé, je ne me vanterois point du tout, lorsque je vous parlerois sur moi. Je vous souhaite, madame, une santé parfaite, et de véritables sujets de joie. Vous connoissez l'attachement et le respect que j'ai pour vous.

22.

DE FÉNELON.

Témoignages de reconnoissance pour les anciennes bontés de la maréchale ; il n'a aucune peine à son égard.

(Septembre 1706.)

J'AI vu, madame, dans la lettre que vous avez écrite à M. l'abbé de Langeron, toutes les marques de bonté dont elle est remplie pour moi. Je les ressens comme je le dois, et je souhaite de tout mon cœur que vous en soyez persuadée. Pour la demande que vous me faites d'un lieu sur ma route [1] où vous puissiez me faire l'honneur de venir, pour y avoir un éclaircissement avec moi, souffrez, je vous supplie, madame, que j'y réponde avec une entière franchise. Outre que j'ai mandé à M. de Chamillard que je ne chercherois à voir personne sur mon chemin, et que

(1) Fénelon étoit passé par Paris en allant aux eaux de Bourbon.

je dois être exact à suivre cet engagement, de plus, je vous répèterai ce que j'ai déjà pris la liberté de vous répondre sur une semblable demande d'éclaircissement. Je n'ai, Dieu merci, aucune peine, même à l'égard de ceux pour qui le public pourroit me soupçonner d'en avoir. A plus forte raison n'en puis-je ressentir aucune contre vous, madame, de qui je n'ai reçu, dans tous les temps, que les marques du plus obligeant souvenir. Je proteste même, avec toute la sincérité que je voudrois avoir si j'étois au moment de ma mort, que je n'ai jamais su, ni ouï dire aucun fait qui me donne le moindre lieu de douter des assurances de bonté que vous me donnez avec tant de persévérance. Que pourrions-nous donc éclaircir? Il n'y a rien dont vous ayez aucun besoin de me détromper, puisque je ne suis prévenu sur rien; et vous n'avez rien à me prouver, puisque je n'ai aucun sujet de doute sur tout ce que vous me faites l'honneur de me dire de vos dispositions à mon égard. Je suis donc bien éloigné, madame, d'entrer dans des plaintes et dans des éclaircissemens, puisque je n'ai que des remercîmens à faire. Contentez-vous, s'il vous plaît, de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, et de compter sur le zèle très-inutile que je voudrois vous pouvoir témoigner. Si je ne pensois pas ainsi, nulle considération humaine ne seroit capable de me faire parler comme je le fais. C'est avec le respect le plus sincère que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

23.

DE L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur les dispositions de Fénelon envers la maréchale.

A Bourbon, le 3 octobre (1706.)

POUR obéir à vos ordres, madame, je n'ai point voulu vous écrire par la poste. Je n'ai pu trouver une voie plus sûre que celle de ma sœur, qui part demain sans avoir ressenti ici aucun soulagement. Si vous n'êtes pas contente de la lettre de monsieur de Cambrai, vous avez tort; car elle est vraie, et il vous y dit ce que je sais qu'il a pensé toujours, et ce que j'ai eu l'honneur de vous dire bien des fois. Il est encore très-vrai qu'il s'est engagé à ne voir aucune personne de ses amis sur la route. J'aurois été ravi que vous fussiez venue ici, sans être malade, et n'ayant besoin que d'y manger des poulets gras; je me serois offert à vous, pour être votre médecin sur ce régime, et je vous aurois donné l'exemple de tout ce que je vous aurois ordonné. Je vous souhaite, madame, une fraîcheur de sang qui vous fasse si bien dormir, que vous n'ayez jamais besoin des Capucins.

A propos de Capucins, il faut que je vous dise ce que j'ai fait aujourd'hui. Le père gardien m'a prié ce matin de faire leur salut à cinq heures du soir. Après avoir dîné et mangé des poulets gras, j'ai été me promener hors la ville. Je suis revenu à près de six heures. Je n'ai non plus pensé aux Capucins de Bourbon, qu'à ceux qui sont à la Chine, s'il y en a.

Le

Le salut avoit été fait par un autre, après que les bons pères m'avoient inutilement attendu. Monsieur de Cambrai a bu ici fort régulièrement. Les eaux lui ont fort bien fait, et j'espère qu'il s'en trouvera bien. Je puis vous assurer, madame, que vous n'avez point de serviteur plus attaché que moi, ni qui soit avec plus de respect, votre, etc.

24.

DU MÊME.

Sur les sujets de joie qu'avoit la maréchale dans sa famille; et sur les plaintes qu'elle faisoit de Fénelon.

A Cambrai, le 1 mars (1707.)

QUAND ce n'est qu'une fille qu'on marie [1], il n'y a pas moyen de faire un compliment; vous en seriez fatiguée, madame : mais dans un cas comme celui-ci, où ce que vous deviez souhaiter le plus vous arrive, il n'y a pas moyen de se taire, et on ne sauroit craindre de vous importuner. Ma joie est assurément bien sincère, et vous m'avez toujours paru trop persuadée, madame, de mon attachement pour vous, pour croire que j'aie besoin de m'étendre sur cela. Voilà monsieur le duc de Noailles capitaine des gardes [2]. Je ne vous donne qu'un an pour n'avoir plus

(1) Marie-Victoire-Sophie de Noailles avoit été mariée, au mois de janvier précédent, avec Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, qu'elle perdit en 1712. Elle épousa en 1723 le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV.

(2) Le maréchal de Noailles s'étoit démis, dès le mois de janvier 1704, de son duché de Noailles en faveur de son fils; et en février 1707, il se démit aussi en sa faveur, avec l'agrément du Roi, de la charge de premier capitaine des gardes du corps.

de filles à marier: après ce temps, je ne vous vois plus d'autres occupations que les poulets gras.

Il y a un article que je veux traiter avec vous, mais de vive voix; car par lettres on n'avance rien. C'est celui du voyage pour lequel vous me fîtes l'honneur de m'écrire à Bourbon. Je vous garde une ample réfutation de tout ce que vous avez pensé sur cela, et des sujets de plaintes que vous croyez avoir; et j'espère que vous n'aurez rien à me répliquer, et que vous verrez qu'on ne pouvoit faire autrement.

Je m'en vais entendre un discours latin; il seroit bien propre à vous endormir. Je vous le souhaiterois à onze heures du soir. Je suis, madame, avec un sincère respect, votre, etc.

Oserois-je prendre la liberté de faire mon compliment à madame la duchesse de Guiche, et de la faire ressouvenir de l'homme du monde qui la respecte le plus?

25.

DE FÉNELON.

Sur une grâce accordée par le Roi au duc de Noailles.

A Cambrai, 18 mars 1707.

PERMETTEZ-MOI, s'il vous plaît, madame, de vous faire un très-sincère compliment sur la grande marque d'estime que le Roi a donnée à M. le duc de Noailles [1]. Il ne peut jamais vous rien arriver d'agréable que je ne le ressente de tout mon cœur.

(1) Voyez la note 2 de la lettre précédente.

C'est avec ces sentimens de zèle et de respect que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

26.

DE L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur la mort récente du maréchal de Noailles.

A Cambrai, le 13 octobre (1708.)

PERSONNE ne sait mieux que moi, madame, la grandeur de la perte que vous faites [1]; personne ne vous est plus attaché : jugez de tout ce que je ressens, et combien je suis touché de votre affliction. Je prie Dieu instamment qu'il vous donne une véritable consolation, proportionnée au besoin que vous en avez. Je ne puis vous faire des complimens, moins en cette occasion qu'en toute autre; mais vous savez depuis bien des années quel est mon attachement.

Je n'ose me donner l'honneur d'écrire à madame la duchesse de Guiche; mais je ressens vivement sa douleur et celle de toutes les personnes qui portent votre nom, et dont j'ai l'honneur d'être connu.

(1) Le maréchal de Noailles venoit de mourir à Versailles, le 2 octobre. Fénelon écrivit à cette occasion au duc de Noailles, son fils; nous n'avons point sa lettre.

27.

DE FÉNELON.

Sur ses dispositions envers la maréchale.

A Cambrai, 1 octobre 1709.

Je vous remercie très-humblement, madame, de l'honneur que vous me faites de prendre part à ce qui regarde un de mes neveux blessé. Souffrez, s'il vous plaît, qu'après vous en avoir témoigné ma parfaite reconnoissance, je prenne la liberté de vous dire que vous ne me faites pas justice sur la sincérité de mes sentimens à votre égard. Je n'ai reçu de vous en aucun temps que des marques de bonté; aussi n'ai-je cessé aucun moment de conserver dans mon cœur le zèle dont vous m'avez paru persuadée autrefois. Je souhaite que les amis qui vous montrent le plus d'empressement, soient attachés à vous avec autant de sincérité que je le serai toute ma vie. Je ne suis pas à portée de vous en donner des marques; mais je fais ce que je puis, madame, qui est de prier Dieu de tout mon cœur pour vous et pour toute votre maison, sans en excepter personne. Vous pouvez juger par là si je suis prévenu, et si j'ai le cœur peiné, comme vous paroissez le croire. Je suis, Dieu merci, trop désabusé du monde, pour me déguiser par politique. Si je ne pensois pas ce que j'ai l'honneur de vous dire, je me dispenserois de dissimuler. Vous ne trouverez jamais personne qui vous soit dévoué, madame, avec plus de respect, que votre, etc.

L'ouverture avec laquelle il vous plaît, madame, de me parler, m'engage à vous répondre que je n'ai jamais douté que vous ne sussiez parfaitement prendre tous les partis les plus convenables avec dignité. Je ne puis point être confirmé par l'expérience dans cette pensée, sans en ressentir une véritable joie, dont vous devriez être contente, si vous n'aviez point résolu de ne l'être pas.

L'abbé de Beaumont a une reconnoissance infinie de vos bontés. Pour M. l'abbé de Langeron, il compte d'avoir l'honneur de vous écrire au plus tôt.

28.

DU MÊME.

Sur la maladie du comte de Lesparre, petit-fils de la maréchale.

A Cambrai, 28 mai 1710.

La petite vérole de M. le comte de Lesparre [1] sort très-heureusement, madame : il en a peu; elle ne paroît pas maligne; il n'a rien sur les yeux. Pour moi, j'ai été blessé par un accident, en sorte qu'il m'est impossible de poser le pied à terre; mais si le malade étoit en danger, je me ferois porter chez lui à toute heure, pour lui procurer les secours les plus essentiels. Je l'aurois même enlevé malgré lui pour le loger céans, si la nature de son mal permettoit de le transporter. En un mot, madame, je n'ai pas moins d'empressement aujourd'hui que j'en aurois

(1) Louis de Gramont, comte de Lesparre, né le 29 mars 1689, d'Antoine duc de Gramont et de Marie-Christine de Noailles.

eu autrefois. Ne mettez pourtant pas, s'il vous plaît, cette bonne volonté sur votre compte : le malade paroît si aimable, que je ne puis penser qu'à lui seul dans les attentions que j'ai à ce qui le touche. Il me faudroit quelque autre objet moins aimable par lui-même pour vous témoigner le zèle et le respect très-sincère avec lequel je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

29.

DU MÊME.

Sur le même sujet; caractère du jeune comte.

A Cambrai, 6 juin 1710.

M. Desmoulins vous dira, madame, que notre malade ne l'est plus. Il ne lui reste qu'une modération d'embonpoint qui ne lui sied pas mal. Les marques rouges disparoîtront bientôt. Je me consolois d'un mal qui lui épargnoit tous les périls de la bataille qu'on vouloit donner, et je m'afflige d'une guérison qui le rengage dans les périls de la bataille. Je souhaite de tout mon cœur sa conservation. Il a du goût, de la délicatesse, du génie, avec une politesse peu connue des gens de son âge. Tous les sentimens qu'il nous montre sont nobles et dignes de lui. S'il est aussi capable d'amitié qu'il est gracieux et aimable, il méritera ce qui est le plus rare parmi les hommes, qui est d'avoir de véritables amis. J'ai pris la liberté de lui faire entendre que ce seroit grand dommage, s'il ne faisoit pas un bon usage de la lettre que j'ai reçue. Indépendamment de cette

lettre, tout est à lui sans réserve céans. Je ne crains que sa discrétion. Il est vrai, madame, que Lucifer est bien subtil; mais il va partout, et il n'aime pas moins à tenter ceux qui donnent les avis que ceux qui les reçoivent. Il a des choses bien plus flatteuses à vous dire qu'à moi. J'avoue néanmoins que je ne suis nullement en garde contre le plaisir de vous convaincre du zèle et du respect très-sincère avec lequel je vous serai très-parfaitement dévoué, madame, le reste de ma vie.

30.

DU MÊME.

Sur une maladie de l'abbé de Langeron. Éloge du comte de Lesparre.

A Cambrai, 12 juillet 1710.

M. l'abbé de Langeron n'est pas en état, madame, de vous remercier des marques de bonté dont vous le comblez. Il m'a prié de vous assurer de sa parfaite reconnoissance. Après une forte fièvre et divers accidens fâcheux, il avoit paru guéri; mais la fièvre étoit revenue, et elle nous faisoit craindre. Elle est absolument finie, et il ne lui reste plus qu'une extrême foiblesse. J'espère qu'il sera en pleine santé dans peu de jours, et il ne perdra pas un moment pour vous témoigner lui-même, madame, combien il est touché de vos attentions. Il me paroît fort sensible aussi à celles de madame la duchesse de Guiche. Vous devez, l'une et l'autre, être bien contentes de monsieur le comte de Lesparre; il pense tout autrement que la plupart des gens de son âge. Pour moi, je

suis suspect dans les louanges que je lui donne ; car je suis enchanté et attendri par tout ce qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire depuis son départ de Cambrai. Si vous pouviez voir dans mon cœur la joie que j'ai de prévoir toute celle qu'il vous donnera, vous seriez contente du zèle et du respect avec lequel je vous suis, madame, très-parfaitement dévoué.

31.

DU MÊME.

Sur la mort de l'abbé de Langeron.

A Cambrai, 20 novembre 1710.

Je suis touché, madame, comme je dois l'être, de la bonté avec laquelle vous regrettez M. l'abbé de Langeron. Vous avez perdu un serviteur très-sincère et très-zélé. Pour moi, j'ai perdu un ami intime, qui faisoit la douceur de ma vie depuis trente-quatre ans, et qui avoit, avec la vertu la plus exacte, tout ce qui contribue aux agrémens de la société. On ne peut désirer plus que je le fais la continuation de la bienveillance dont vous m'honorez, ni vous respecter avec un zèle plus constant que le fera fidèlement toute sa vie, madame, votre, etc.

32.

DU MÊME.

Sur les succès du duc de Noailles en Espagne.

A Cambrai, 18 février 1711.

AGRÉEZ, s'il vous plaît, madame, que je vous fasse un très-sincère compliment sur la prise de Girone [1]. C'est de tout mon cœur que je m'y intéresse, non-seulement pour la France, mais encore pour monsieur le duc de Noailles. Je me rappelle avec plaisir les temps où je lui voyois promettre tout ce qu'il fait aujourd'hui. Je vous en félicite avec un vrai zèle pour vous et pour tout ce qui vous appartient. Quoi qu'on puisse vous dire, rien n'est plus constant que le respect avec lequel je serai fortement le reste de ma vie, madame, votre, etc.

(1) Le duc de Noailles avoit pris cette ville le 25 janvier précédent, après un siège de six semaines.

33.

DU MÊME.

Remercimens à la maréchale.

A Cambrai, 10 septembre 1711.

JE suis très-persuadé, madame, de vos bontés, et je les ressens avec une véritable vivacité. Les marques que vous me faites l'honneur de m'en donner, m'ont fait sentir un vrai plaisir dans une triste

occasion [1]. Le voisinage de l'armée me procure de temps en temps l'honneur de voir des personnes qui vous touchent de près, et qui me témoignent beaucoup de bonté. Conservez-moi, s'il vous plaît, celle dont je suis en une vieille possession, et faites-moi la justice de croire que je serai le reste de mes jours, avec le zèle et le respect le plus sincère, madame, votre, etc.

(1) Le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, avoit été blessé grièvement, quelques jours auparavant, à l'affaire de Landrecies.

34.

DU MÊME.

Sur la maladie du duc de Noailles.

A Cambrai, 14 mars 1712.

Le mauvais état de ma santé m'a mis hors d'état, madame, de vous témoigner combien je m'intéresse à celle de monsieur le duc de Noailles. Personne ne peut lui désirer plus fortement que je le fais une prompte et parfaite guérison. J'aurai toujours les mêmes sentimens pour tout ce qui regarde votre personne et votre maison. C'est avec le zèle et le respect le plus sincère que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

35.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DU BOIS [1].

Remercîmens pour un service rendu à un neveu du prélat; témoignages d'amitié.

A Bourbon, 4 octobre 1706.

J'AI appris, monsieur, les bons offices que vous avez rendus à mon neveu, et je les ressens comme les marques de la plus solide amitié pour moi. J'espère que le jeune homme ne négligera rien pour tâcher de se rendre digne des bontés du prince [2], et pour vous engager à continuer ce que vous avez bien voulu faire d'une manière si effective et si obligeante. Je n'oublierai jamais ce que nous vous devons, lui et moi, en cette occasion. Jugez combien je suis touché, lorsque je joins une chose si digne de votre bon cœur, avec toutes les autres qui m'ont rempli depuis si long-temps des sentimens les plus vifs et les plus sincères pour vous. Je ne puis faire que des souhaits pour la santé de Mgr le duc d'Orléans, pour le succès de toutes les choses qu'il aura à faire, et pour votre satisfaction particulière dans votre guerre. J'ai craint pour vous, sachant combien vous vous exposez. Réservez-vous pour servir le prince d'une autre

(1) On a gravé en *fac simile* une partie de cette lettre, pour la joindre au portrait de Fénelon, dans la Collection des Orateurs français. M. Villenave, qui possède l'autographe, a bien voulu nous en communiquer la copie entière.

(2) Philippe, duc d'Orléans. Ce prince venoit de recevoir une blessure, dans le combat donné près de Turin, et dont la suite fut la levée du siège de cette ville par l'armée française.

manière plus tranquille. Personne ne sera jamais, monsieur, avec une plus forte passion que moi, votre, etc.

36.

DU MÊME A M. ***.

Excuses de n'avoir pu obtenir une grâce.

Un homme que vous aimez, et qui vous aimera toujours, monsieur, a fait tout ce qui dépendoit de lui pour se procurer la consolation et le secours qu'il espéroit; mais on lui a fait entendre qu'il n'y avoit rien à attendre de ceux de qui vous faites dépendre la chose. On a enfin pris le parti du silence, parce qu'il faut céder à une providence si marquée. Nulle séparation, nulle distance des lieux, nulle longueur de temps ne peut diminuer ni l'estime ni l'inclination dont on est plein pour votre personne. Priez pour ceux qui prieront toujours pour vous, et qui vous portent dans leur cœur.

LETTRES

AU P. QUIRINI, BÉNÉDICTIN.

37.

Témoignages d'amitié; Fénelon engage ce religieux à revenir à Cambrai.

A Cambrai, 26 juin 1711.

RIEN ne peut me donner plus de joie, mon révérend père, que les marques très-obligeantes de votre amitié. J'espère que vous continuerez, pendant votre séjour à Paris, à me donner de vos nouvelles, auxquelles je prendrai en tout un véritable intérêt. Je ressentis beaucoup de peine quand vous partîtes de Cambrai. Je ne voulois point vous laisser partir sans éclaircir avec vous l'endroit de saint Augustin dont vous aviez commencé à me parler. Si vous êtes libre de repasser ici après votre séjour à Paris, je vous supplierai de me donner un temps un peu commode, où nous aurons le loisir de traiter la matière à fond. En attendant, je prie notre Seigneur de vous remplir de son esprit, et de faire en sorte que le goût du recueillement et de la prière soit toujours en vous supérieur au goût de l'étude. Priez pour moi, comme je le fais pour vous. Aimez-moi comme un homme qui vous honore de tout son cœur; et soyez persuadé que je suis très-parfaitement, mon révérend père, votre, etc.

Je vous supplie d'agréer, mon révérend père, que

j'ajoute ici les plus sincères complimens pour monsieur votre frère. Me permettez-vous d'en ajouter pour M. le comte Porto? Je viens de recevoir dans ce moment une lettre de M. le comte Passionei, qui est aimable et touchante.

38.

Excuses et témoignages d'amitié.

A Cambrai, 8 décembre 1712.

J'AI mille choses à me reprocher par rapport à vous, mon révérend père, et je vous en demande pardon du fond du cœur. J'ai eu des embarras presque continuels, à ne pouvoir respirer; et j'ai été souvent dans une langueur, où je ne pouvois m'appliquer à rien. Maintenant je vous renouvelle l'assurance de tous les sentimens qui sont dus à votre nom et à votre mérite personnel. Oserois-je vous demander des nouvelles de vos travaux? Pardonnez cette liberté à un homme qui compte sur la bonté de votre cœur, et qui s'intéresse cordialement à tout ce qui vous touche. J'espère que, quand vous partirez pour l'Italie, vous ne me refuserez pas de venir passer par Cambrai. Je vous offrirai alors un équipage pour venir ici, et je vous recevrai avec la plus parfaite reconnoissance. Personne ne peut vous honorer, mon révérend père, plus que le fera toute sa vie, votre, etc.

39.

Regrets de Fénelon de ne point revoir le P. Quirini avant son retour en Italie. Sages conseils sur les erreurs du temps.

A Cambrai, 19 octobre 1713 (1).

J'ai reçu, mon révérend père, avec un grand mélange de joie et de tristesse, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'est plus cordial ni plus aimable que cette lettre. J'en aurai toute ma vie le cœur attendri. Je n'en excepte que les louanges, dont je suis honteux : mais je ne me console pas de perdre toute espérance de vous posséder ici. Je ne vous y ai vu que dans un temps de trouble, où je n'avois aucun moment de libre. Depuis ce temps-là, je n'ai eu qu'un embarras continuel, sans pouvoir respirer. Enfin Dieu me rend le calme, et vous m'échappez! Un autre ne pourroit-il point vous soulager pour vos ballots? Pour moi, je vous enverrois très-volontiers un relais au-devant de vous, aussi loin qu'il vous plairoit, pour faciliter votre voyage. Jugez, s'il vous plaît, par cette offre, de la joie que j'aurois de vous embrasser et de vous entretenir, ou, pour mieux dire, de vous écouter.

Je suis fort aise, mon révérend père, de ce que vos études de cabinet ne vous ont point empêché d'étudier les hommes. En connoissant Paris, vous connoissez le gros de toute la France, dont il est le centre. On doit craindre pour les savans de notre na-

(1) Cette lettre est une réponse à celle du P. Quirini du 15 de ce mois; nous l'avons donnée dans la *Correspondance de Fénelon*, tom. IV, p. 356.

tion les Jansénistes et les critiques. Les premiers ont un trop dangereux entêtement sur un système insoutenable, qu'ils prétendent voir clairement dans saint Augustin, et qu'ils expliquent suivant leurs préjugés, sans rendre cette explication indépendante des décisions faites par l'Église. Ce parti, loin de diminuer, croît tous les jours, et poussera de proche en proche la dispute, jusqu'à de grandes extrémités, si Dieu, qui est le maître des cœurs, ne les modère pas. Il faudra, malgré tous les tempéramens dont on use, que le saint siège aille enfin, par ses décisions, jusqu'à la racine de cette controverse : un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra y venir. Pour les critiques, leur hardiesse fait tout craindre. En sapant certains fondemens pour rejeter des fables, ils vont jusqu'à ébranler les vérités essentielles. La sagesse sobre et tempérée, que saint Paul recommande, n'est pas assez gardée dans nos jours. La science qui enfle nous menace de grands troubles. Mais Jésus-Christ, qui aime l'Église son épouse, commande aux vents et à la tempête, qui lui obéissent. Rome doit veiller, afin que Pierre confirme ses frères par son autorité : c'est par la doctrine qu'elle doit présider au-dessus de nous. Si vous veniez ici, je serois charmé de profiter des lumières dont je vous crois rempli. Si vous partez pour l'Italie, j'espère que vous aurez la bonté de me mander le lieu où vous demeurerez, et l'adresse par laquelle je pourrai vous y écrire. Je serai ravi de recevoir de temps en temps de vos nouvelles, et de vous donner des miennes avec une véritable ouverture de cœur. J'honore parfaitement votre illustre nom, et je révère votre personne. Priez pour moi,

mon

mon révérend père : aimez-moi comme un homme qui vous aime toujours tendrement; et comptez, de loin comme de près, sur le cœur très-sincère de votre, etc.

40.

Témoignages d'amitié; il exhorte ce père à servir utilement l'Église.

A Cambrai, 22 janvier 1714.

J'AI été véritablement attendri, mon révérend père, en recevant votre aimable lettre datée de Lyon. J'ai eu néanmoins une espèce de peine de vous savoir encore en France si loin de nous. Nous avons actuellement céans M. le chevalier Giraldi, qui ne peut parler de vous sans montrer son cœur, et sans toucher le mien. J'espère que, quand vous serez arrivé en lieu de repos, vous aurez la bonté de m'apprendre votre destinée et vos occupations. Je prie Dieu qu'elles se tournent à servir solidement l'Église, qui a besoin plus que jamais de ministres qui étudient sans vaine curiosité, sans présomption, sans critique téméraire, et qui soient de petits enfans en docilité, entre les bras de l'Église leur mère. Je suis avec vénération, mon révérend père, votre, etc.

41.

Reproches d'amitié; éloge de la bulle *Unigenitus*.

A Cambrai, 30 janvier 1714.

JE reçois dans ce moment, mon révérend père, votre lettre datée d'Avignon [1]. Quoi! vous êtes courant par toute la France sans avoir voulu venir à Cam-

(1) On a vu cette lettre tom. IV, pag. 403.

brai! Quelle cruauté! quel manquement de parole! Est-ce donc ainsi que vous étiez pressé de retourner en Italie? Nonobstant cette infidélité, je veux vous répondre à cœur ouvert sur la constitution *Unigenitus*. A Dieu ne plaise que je blâme personne en louant cette décision du saint siège! Je la trouve très-digne de l'Église mère et maîtresse. La liaison des propositions condamnées montre évidemment des systèmes affreux. Chaque proposition, prise en particulier, est même insoutenable quand on la regarde de près. Celles qu'on veut faire ressembler à des textes de saint Augustin, ne leur ressemblent nullement : les différences sont visibles et essentielles. Si vous étiez à Cambrai, au lieu de courir pendant l'hiver comme un Juif errant, nous verrions vous et moi, en deux heures de conversation, la vérité de ce que j'avance. Le parti janséniste remue ciel et terre contre cette autorité qui l'accable : mais toutes les églises demeureront unies à leur centre commun, pour cette décision, comme pour tout le reste. Le torrent de la séduction passera, et la vérité demeurera à jamais. Heureux qui est doux et humble de cœur! il trouvera le repos de son ame. Au contraire, quiconque a un zèle amer, hautain, critique et présomptueux, aura le cœur troublé comme la mer pendant les tempêtes. Prions, soyons petits : *heureux les pauvres d'esprit! Je vous rends grâces, mon père*, dit Jésus-Christ, *de ce que vous cachez ces choses aux sages et aux prudens, pendant que vous les révélez aux petits.* Jugez combien je vous suis dévoué, par mon regret sur votre défection.

FIN.

TABLE.

LETTRES

AU DUC ET MARÉCHAL DE NOAILLES.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR. *Page* iij

1. Sur les succès du Duc en Catalogne. 1
2. Il exhorte le Duc à se confier à Dieu pour le succès des affaires dont il est chargé. 2
3. Sur le même sujet. Conduite à garder envers les soldats hérétiques. 3
4. Se consoler en Dieu des contre-temps. Avantage d'être éloigné de la cour. 6
5. Vanité des honneurs et des prospérités de la terre. Chercher en Dieu seul sa consolation. 8
6. Il désire pour le comte de Fénelon, son frère, une charge d'exempt. 12
7. Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens. 12
8. Il recommande au Duc un de ses amis. 14
9. Se confier en Dieu seul. 15
10. Ne point s'exposer imprudemment au danger. 16
11. Même sujet. 17
12. Sur le retour prochain du Maréchal. 18
13. Sur diverses affaires du temps. 19

LETTRES A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

14. Dispositions présentes du prélat par rapport à l'affaire de son livre des *Maximes*. 21
15. Sur le mariage de mademoiselle Lucie de Noailles. 22
16. Sur la santé de la duchesse de Guiche : motifs qui obligent le prélat à rendre publiques ses défenses; dispositions dans lesquelles il les publie. 23
17. Sur le mariage prochain du comte d'Ayen. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles. 25
18. *De l'abbé de Langeron.* Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles. 26
19. *Du même.* Sur le même sujet. 27

20. *De Fénelon.* Sur une discussion relative aux intérêts d'un frère de Fénelon. Dispositions de l'archevêque de Cambrai envers la Maréchale. 28
21. *De l'abbé de Langeron.* Il envoie à la Maréchale la lettre précédente, et se justifie de quelques reproches qu'elle lui avoit faits. 29
22. *De Fénelon.* Témoignages de reconnoissance pour les anciennes bontés de la Maréchale; il n'a aucune peine à son égard. 30
23. *De l'abbé de Langeron.* Sur les dispositions de Fénelon envers la Maréchale. 32
24. *Du même.* Sur les sujets de joie qu'avoit la Maréchale dans sa famille; et sur les plaintes qu'elle faisoit de Fénelon. 33
25. *De Fénelon.* Sur une grâce accordée par le Roi au duc de Noailles. 34
26. *De l'abbé de Langeron.* Sur la mort récente du maréchal de Noailles. 35
27. *De Fénelon.* Sur ses dispositions envers la Maréchale. 36
28. *Du même.* Sur la maladie du comte de Lesparre, petit-fils de la Maréchale. 37
29. *Du même.* Sur le même sujet; caractère du jeune comte. 38
30. *Du même.* Sur une maladie de l'abbé de Langeron. Éloge du comte de Lesparre. 39
31. *Du même.* Sur la mort de l'abbé de Langeron. 40
32. *Du même.* Sur les succès du duc de Noailles en Espagne. 41
33. *Du même.* Remercîmens à la Maréchale. *Ibid.*
34. *Du même.* Sur la maladie du duc de Noailles. 42
35. *De Fénelon à l'abbé Dubois.* Remercîmens pour un service rendu à un neveu du prélat; témoignages d'amitié. 43
36. *Du même à M.* ***. Excuses de n'avoir pu obtenir une grâce. 44

LETTRES AU P. QUIRINI, BÉNÉDICTIN.

37. Témoignages d'amitié; Fénelon engage ce religieux à revenir à Cambrai. 45
38. Excuses et témoignages d'amitié. 46
39. Regrets de Fénelon de ne point revoir le P. Quirini avant son retour en Italie. Sages conseils sur les erreurs du temps. 47
40. Témoignages d'amitié; il exhorte ce père à servir utilement l'Eglise. 49
41. Reproches d'amitié : éloge de la bulle *Unigenitus.* *Ibid.*

FIN DE LA TABLE.

Monsieur de Cambray me charge, Monsieur, d'ouvrir sa lettre pour y ajoûter une reflexion qu'il n'est pas libre de se donner l'honneur de vous escrire lui mesme. Son a donné l'entreprise des fourrages a un nommé Castille qui est un Juif, a ce que on dit,

Tom. 1. pag. 556.

Je voulois vous renvoyer
tout ce qui s'est trouvé de vous et de dit de
Cambray mais le Roy a voulu le brusler luy
mesme je vous advoue que i'y ay eu grand
regret car iamais on ne peut escrire rien de
si beau et de si bon, et si le prince que nous
pleurons a eu quelques deffauts ce n'est pas
par avoir receu des conseils trop timides
ni qu'on le fait trop flatté. On peut dire
que ceux qui vont droit ne sont iamais confus

Que n'aurois je point a ~~dire~~ adjouter si —
c'estoit icy le Lieu de setendre sur
les succez eclattants aux quels ~~ont une si grande~~
les ministres que les Roys s'eavent se
choisir ont toujours une si grande part.

De votre Excelence

Le tres humble et tres
obeissant serviteur

Fenelon

a la haye le 12 juin 1734.

a Cichi ce 6me 9bre 1706

entre toutes vos grandes qualités [illegible]
Jennie au bon d'huy plus que toute
autre la beauté de votre caractere
Nous attendons [illegible] de la [illegible]
puis que le mien [illegible] est pour aussi
dire Prabolique terme que gens
qui n'auroient que l'esprit de la
Devotion a la mode ne pourroient
que beaucoup plus prouver sur
tout dans la lettre dans l'ardeur
Voyen a un des plus meritans
Archeveques et selon moy le plus
meritant de l'eglise de Dieu.

[illegible]

J'envoi demain Monseigneur, par
une voie très seure la censure
contre le P. T. du P. Quesnel, que
vous m'avez confiée, a Cambray.
vous sçavez avec quelle
amitié et quelle estime je suis
Monseigneur Vostre très humble et
très obeissant serviteur
L'abbé de Langeron

a Paris le 23 8bre

Tom. III. pag. 401.

A fontaine bleau. le 18 juillet 1711.

Le Roy mayant charge Messieurs de prendre connoissance des affaires qui sont entre M^r le Cardinal de Noailles et vous pour luy en rendre compte j'y ay travaille depuis six semaines ayant toujours eu pour but le bien de l'Eglise et l'honneur de ses ministres. il se pourroit bien faire qu'enfin je parviendrois a ce que j'ai desiré ——— Cependant comme la deliurance de la lettre que vous aves confiée au Roy et qu'il m'a remise entre les mains pourroit estre necessaire je vous envoye celle cy avec la permission pour vous demander la liberté d'user de la votre quand on le croira utile pour finir des affaires d'une telle consequence je suis bien aise que cette occasion me donne lieu de vous assurer moy meme de l'estime que j'ai pour vous. Louis

A Paris ce 20. Juillet 1714.

Monseigneur

Nous aurions sujet de plaindre la France si le Mandement que V. G. vient de publier sur la Constitution, ne devoit estre que pour la partie de vostre Diocese a laquelle il est adressé. Mais c'est un tresor qui luy sera commun avec tout le Royaume, et avec toute l'Eglise. Quelques eloges qu'en puissent faire les Catholiques, je suis persuadé que le declaimement des Novateurs, auquel vous avez bien du vous attendre, fera un eloge beaucoup plus agreable pour vous qui sera plus eloigné de toute apparence de flatterie. Jamais on ne merita mieux toute leur indignation que vous la meritez par cette excellente piece, et vous voulez bien que je vous en felicite. Je le fais avec tous les sentimens d'estime et de respect dont je suis capable!

Les trois exemplaires Monseigneur
ons esté envoyez a leur
adresse. Je ne doute pour
que vous n'ayez un beau
remercimens de M. le Card.
de Rohan!

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur en NS
Le Tellier S.

Tom. IV. pag. 620.

Signature du Cardinal Albani, depuis pape Clément XI.

Si fidi interamente di Mr. Cervini, e del Religioso suo confidente verso ciascun altro, essendo ambidue dotati d'onore, di fede, e di capacità &c.

Servitor
F. Card.lis Albanus

Tom. II. pag. 477.

N. D. N. Papa divina ope modo fruitur integra valetudine, qua si minus commoda quandoque utitur, lucubrationi ex assidua eius rerum applicatione gignitur. Caeterum in meis ad D. Abbatem de Chartres literis excipiet Dominatio Vestra, cui ex intimo cordis felicitates omnes apprecor.

Dominationis V.rae Ill.mae et Rev.mae

Romae 20. 8bris 1702.

Servus ex corde
J. M. Card.lis Gabriellius

Le Père depuis cardinal Quirini.

(Voy. Tom. IV. pag. 358)

Honnorez moi Monseigneur, je vous en prie tres humblement auant mon depart de vos ordres et soyez persuadé que je suis auec toute la veneration possible

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur P. Quirini

a Paris ce 15 d'octobre 1713

34

+ chacun selon sa voye)

Au surplus il est certain que les commencants et les parfaits doivent être conduits + par des regles differentes, et que les derniers entendent plus hautement et plus a fonds les verités Chretiennes.

~~Delibe~~ Deliberé a Issi le 10e de Mars 1695

+ J. Benigne de Meaux

+ Louis Ant. Eu. C. de Chaalons

François de Fenelon

nommé a l'Archevesché

de Cambray

L. Tronson

ie vous coniure Monsieur de m'accor
der un temps pour que mad. de cha
rost puisse vous menner mad. guyon
a issy, entretenés la le plus a fonds
que vous pourrés et taschés de ~~per~~
vous asseürer de ses sentiments, cela
sera utile a la suitte pour demesler
ceque nous cherchons a connoistre. ie
ioins a ce billet, un autre billet que
vous pourrés garder et monstrer selon
quil vous conviendra, afin que vous
ayés en cas de besoin dequoy faire
voir que vous ne m'aviés peu
refuser de voir mad guyon.

ce 5 7bre

le duc de beauvillier

Tom. VII. pag. 76.

Iespere que dieu
vous fera connoitre mon coeur
et le profonds respect avec le
quel ie suis votre tres humble
et tres obeissante servante
de la motte guyon

ce 3me aoust

Iadjoutte de nouveau monsieur
que ie signeray de bonne foy et sin
cerement tout ce que vous
croyez que ie dois signer dieu qui
voit le fonds des coeurs peut vous
manifester le mien vous assurant
que ie me soumetre desprit et de
coeur a tout ce que vous croirez que
ie me dois soumetre
de la motte guyon

A Versailles le 26e Aoust 1696.

Comme je ne sçais Monsieur quel party l'on aura pris sur ce que je vous envoyay il y a 8 jours, et qui n'ait pas que cela ne peut pas suffisant, on pourroit encore vous proposer autre chose, je prends la liberté de vous en demander des nouvelles. car il me semble important pour les raisons que vous sçavez de prendre un bon party sur ce sujet. Ayez donc la bonté de me marquer ce que vous croirez devoir faire, et de me croire toujours Monsieur avec toute l'amitié que vous meriter absolument avous.

Le Duc de Chevreuse

Tom. VII. pag. 276.

Lon me prie Monsieur de vous
recommender de ne pas montrer
les 2 copies ou sont contenus
des avis sur les livres de M.
G., ils ne sortent s'il vous plaît
q̄ pour vous, et non pour
aucun autre. je suis Monsieur
mille fois plus a vous que je
ne puis dire

+ paul Eu. de chartres

Le RELIEUR placera les *fac simile* dans l'ordre suivant :

FÉNELON, tom. I, pag. 3.

Nota. Celui-ci a été fourni aux Souscripteurs avec le tom. I.

L'abbé de Beaumont, tom. I, pag. 527.
Mme de Maintenon, tom. I, pag. 556.
Le marquis de Fénelon, tom. II, pag. 3.
Le cardinal de Bouillon, tom. III, pag. 123.
L'abbé de Langeron, tom. III, pag. 149.
Le Dauphin, Duc de Bourgogne, tom. III, pag. 401.
Le P. Le Tellier, tom. IV, pag. 482.
Le pape Clément XI, et deux cardinaux, tom. IV, pag. 620.
Le cardinal de Noailles, tom. VII, pag. 3.
Le duc de Beauvilliers, tom. VII, pag. 76.
Mme Guyon, tom. VII, pag. 255.
Le duc de Chevreuse, tom. VII, pag. 276.
L'abbé de Chanterac, tom. VIII, pag. 3.
L'évêque de Chartres, tom. VIII, pag. 58.

CARTONS A PLACER.

Tom. I, *Avertissement*, pag. vij-viij, tient au titre du tom. xi.

— Feuille 11, pag. 167-168 doubles.

Tom. IV, feuille 29, pag. 555-558.

— Feuille 38, pag. 593-594, tiennent au titre des *Lettres inédites*.

Tom. V, feuille 9, pag. 129-130, tient à la feuille 57, tom. IX.

Tom. VIII, feuille 3, pag. 45-48, tient à la fin du vol.

00102311

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016